

service cantonal de statistique
service de la recherche sociologique

démographie genevoise

structures et évolution
de la population
du canton de Genève

édition 1978

Rédaction, commandes et envoi :

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE
SERVICE DE LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE
8, rue du 31-décembre 1207 Genève

Prix de l'exemplaire : 20 F.

Reproduction autorisée avec mention de la source.

démographie genevoise

SOMMAIRE

<u>Chapitre</u>		<u>Page</u>
	Introduction	III
I	POPULATION RESIDENTE (1) EVOLUTION DEPUIS LA FORMATION DU CANTON (1814) Origine, nationalité, permis, langue maternelle, religion	1
II	POPULATION RESIDENTE (2) STRUCTURE PAR AGE; EVOLUTION DEPUIS 1900 Age, sexe, origine, état civil	33
III	NATALITE	63
IV	MORTALITE, MOUVEMENT NATUREL	91
V	NUPTIALITE, DIVORTIALITE	119
VI	MIGRATIONS	145
VII	PEUPEMENT DU CANTON	171
VIII	POPULATION RESIDENTE ACTIVE (1) Sexe, origine, état civil, âge; taux d'activité	191
IX	POPULATION RESIDENTE ACTIVE (2) Variables socio-économiques	211
X	MENAGES	239
	Annexes	255
	Sources	269

liste des graphiques : chaque chapitre débute par une introduction, suivie de la liste des graphiques figurant dans le chapitre.

INTRODUCTION

Au cours du dernier quart de siècle, la population de la Suisse a connu un véritable bouleversement quantitatif. Sous l'effet combiné de l'afflux des travailleurs étrangers, de l'augmentation du nombre de naissances et de la diminution de la mortalité, le nombre d'habitants de la Suisse a augmenté de deux millions de personnes soit en moyenne 670'000 de plus tous les dix ans. Cela représente un accroissement relatif de 47%, nettement supérieur à la moyenne de l'Europe de l'Ouest (32%), très voisin de celui des Etats-Unis (53%).

Des changements d'une telle amplitude ne se produisent évidemment pas sans causes ni ne restent sans effets. On connaît la principale cause : la croissance économique exceptionnelle qui a marqué les années 1950-1972 et qui a créé une demande de main-d'oeuvre supérieure à celle qu'il était possible de recruter sur place. Quant aux effets, mis à part les répercussions dans le domaine économique lui-même (augmentation de la capacité productive, demande induite de biens de consommation, etc.), ils se manifestent aussi sur les plans démographique (rajeunissement de la population, reprise de la natalité, etc.), culturel (brassage de populations de différentes origines nationales et linguistiques), social (par exemple transferts massifs de travailleurs suisses de la condition prolétarienne vers la classe moyenne) et finalement politique (débat autour de la surpopulation étrangère, mouvements xénophobes, etc.).

Le canton de Genève a été touché par ce développement dans une mesure nettement supérieure à la moyenne suisse : près de 150'000 habitants de plus entre 1940 et 1970, soit une augmentation de 83%. La différence entre les naissances et les décès (gain naturel) ne compte que pour 12% dans cette croissance; le reste (près de 130'000 habitants) résulte de la différence entre immigration et émigration. On se fera une idée du brassage considérable de population en se souvenant qu'entre 1960 et 1969, la population totale du canton a augmenté de 60'000 habitants mais que la somme des personnes qui ont immigré dans le canton au cours de cette période s'élève à 377'000 (plus d'une fois la population totale en dix ans!); en d'autres termes, pour un habitant supplémentaire, on a enregistré en moyenne six arrivées et cinq départs.

L'évolution démographique a été durant cette période une préoccupation constante : la construction d'infrastructures et de logements, la mise en service d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.) suivent en gros le volume de la population. Où allons-nous ? Combien le canton de Genève comptera-t-il d'habitants, d'élèves, de malades, de consommateurs d'eau ou de gaz, de propriétaires d'automobiles, etc. ? Telles sont les questions qui n'ont cessé de se poser au gouvernement et au parlement aussi bien que dans l'opinion publique. Au plus fort de la période de croissance on alla jusqu'à envisager un canton de Genève de 800'000 habitants pour l'an 2000 !

Entre-temps, les tendances ont changé : le nombre de naissances diminue depuis 1965, la récession économique produit une inversion des flux migratoires, la population totale diminue (en Suisse) ou stagne (à Genève), les perspectives sont moroses. Par rapport aux trente dernières années, nous vivons un véritable changement de régime démographique qui ne manque pas lui aussi de préoccuper : on s'interroge sur la capacité de la société suisse de reproduire physiquement sa propre force de production pour demain, on redoute les déséquilibres entre population active et population à charge, on s'inquiète des effets économiques, sociaux et politiques d'un vieillissement accéléré, etc.

A l'échelle internationale, les rapports entre les pays sont affectés par leur structure démographique et la conférence mondiale de la population (Bucarest, 1974) invite les gouvernements à mettre en oeuvre une véritable politique démographique.

Après trente ans de croissance effrénée, au moment où les tendances s'inversent, n'est-ce pas l'occasion de faire le point, de situer les ordres de grandeur des différents phénomènes de population et de comprendre leurs interdépendances ? Pour cela, il faut des données solides et riches à la fois qui informent la réflexion et la fondent sur un terrain ferme. Or la Suisse se trouve de ce point de vue dans une situation paradoxale. D'une part, les spécialistes des sciences sociales se plaignent depuis plusieurs années, à juste titre, des nombreuses lacunes de l'information statistique sur la démographie, l'économie et les structures sociales de la Suisse. Cette préoccupation est progressivement partagée par les instances politiques au point que le Conseil National vient d'accepter un postulat proposant, entre autres, la création d'un "Institut fédéral de recherches démographiques" (postulat Morel, 5 octobre 1977).

D'un autre côté cependant, les données disponibles (il en existe tout de même!) sont mal connues hors d'un cercle de spécialistes parce que dispersées dans des volumes de chiffres (recensements

fédéraux, annuaires, etc.) qui rebutent le profane par la sécheresse des informations purement numériques et par la difficulté de leur donner un sens. Les opérations de recherche et de calcul que suppose la mise en rapport d'informations statistiques souvent dispersées supposent une certaine préparation et du temps.

En d'autres termes, l'information statistique sur la Suisse est pauvre et de surcroît mal connue. C'est au second aspect de ce constat que la présente publication cherche à porter remède pour le canton de Genève : mettre à disposition de tous ceux qui sont concernés (hommes politiques, organisations diverses, administrateurs, journalistes, enseignants, etc.), sous une forme relativement facile d'accès, les informations les plus significatives sur la population du canton, sa structure et ses transformations.

Cette publication qui n'est pas un traité mais un ouvrage de référence, résulte de la collaboration entre deux services : le service cantonal de statistique (SCS), rattaché au département de l'économie publique, et le service de la recherche sociologique (SRS), rattaché au département de l'instruction publique. En matière de production de statistiques, chacun des deux services a son domaine bien délimité : le SCS - dont l'activité s'étend également à l'économie et à la construction - est chargé de la statistique générale de la population; le SRS est chargé des statistiques de l'enseignement.

L'activité du SRS rejoint celle du SCS en matière d'analyses démographiques et de prévisions : il est évident que la connaissance de l'évolution de la population scolaire, actuellement et dans le futur, implique une vue globale de l'évolution démographique du canton.

"Démographie genevoise, édition 1978" et né de la constatation, par les deux services, d'une préoccupation convergente : pour le SRS, la publication qu'il avait réalisée en 1970 ¹⁾ devait être

1) Démographie genevoise; juin 1970 (SRS).

reprise et actualisée compte tenu du développement des données statistiques ainsi que du changement des conditions démographiques intervenu ces dernières années. Pour le SCS, il s'agissait, dans le cadre de sa mission d'information sur les différents aspects sociaux et économiques de la réalité genevoise, de mettre en valeur la documentation accumulée, en particulier celle relative au recensement de la population de 1970, en extrayant de la "montagne" de tableaux statistiques disponibles, les données les plus importantes, les plus significatives sur l'évolution et la situation actuelle de la population du canton.

Deux sources principales de statistiques ont été exploitées ¹⁾ :

1. Les recensements fédéraux de la population; en raison de l'importance des opérations de dépouillement et d'exploitation informatique, qui sont réalisées par le bureau fédéral de statistique à Berne pour l'ensemble du pays, les délais de mise à disposition des résultats s'étalent sur une très longue durée. Malgré que sept années se soient écoulées depuis le recensement de 1970, bien des données ont encore un caractère de nouveauté (population active, ménages) et resteront les seules disponibles jusqu'à la publication des résultats du recensement de 1980 (qui s'étendra jusqu'en 1983-85).
2. La statistique progressive cantonale; les séries chronologiques basées sur les recensements fédéraux ont été prolongées, dans tous les cas où cela était possible, jusqu'en 1975, voire ici ou là, jusqu'en 1976, grâce aux chiffres de la statistique cantonale.

1) Pour plus de détails sur ces sources, voir :

- Informations statistiques IV/1975 (SCS)
- Evolution de l'emploi à Genève depuis 1973; juin 1977 (SCS)

Les principaux partis adoptés pour la publication de 1970, qui ont été jugés favorablement par de nombreux utilisateurs, sont repris pour cette publication :

- importance de la partie graphique : chaque aspect ou phénomène retenu fait l'objet d'un graphique accompagné d'un commentaire;
- peu de chiffres : une indication précise des sources (page 269) permet de retrouver aisément les données qui ont servi de base à la représentation graphique;
- le commentaire comporte deux parties : partie technique (définitions, indications sur la façon de lire le graphique, sur l'origine et la qualité des données); partie analytique dans laquelle on n'a, à dessein, introduit qu'un minimum de chiffres et où l'on s'est efforcé de dégager les principales relations entre le phénomène décrit et d'autres phénomènes démographiques, économiques, sociaux, etc.;
- la longueur du commentaire est très variable selon que le phénomène décrit est relativement connu ou, au contraire, nouveau, selon qu'il est relativement mineur et isolé ou, au contraire, important et interdépendant par rapport à d'autres phénomènes.

Les principaux changements par rapport à l'édition de 1970 sont les suivants :

- le champ d'étude a été élargi : introduction de données nouvelles (aspects socio-économiques de la population active, ménages), extension des données relatives aux migrations, au peuplement du canton, à la fécondité;
- des tableaux de chiffres ont été introduits dans le cours du texte ou en annexe dans les cas où cela permet d'alléger l'analyse ou lorsqu'il s'agit de données ayant un caractère inédit ou dont l'accès est difficile;
- fréquemment, les données genevoises sont rapportées à celles de la Suisse ou celles d'autres cantons afin de mieux dégager les aspects particuliers de la démographie du canton;
- l'impression recto verso permet de présenter dans la plupart des cas le commentaire en regard du graphique qu'il concerne.

Bien que l'on ait essayé d'être le plus complet possible en abordant tous les aspects importants de l'évolution de la population genevoise, il a fallu se limiter. Certaines de ces limites sont l'effet de contraintes : les données à disposition deviennent plus nombreuses et variées mais les ressources nécessaires à une analyse systématique sont encore insuffisantes; de plus, le volume de cette publication ne devait pas être excessif. D'autres limitations sont délibérées : ainsi l'évolution du peuplement du canton a été abordée dans ses grandes lignes mais on a renoncé à exploiter les statistiques permettant de situer les différents phénomènes dans l'espace avec l'espoir de pouvoir donner d'ici quelques mois une suite à la présente publication, qui serait construite sur une représentation cartographique de la démographie des communes et des quartiers.

Des choix ont été nécessaires à la fois dans les domaines à traiter et dans les aspects particuliers à mettre en évidence. Cette publication n'a pas la prétention d'être complète et l'utilisateur ou le lecteur attentif relèvera certainement de nombreuses lacunes dont certaines peuvent être comblées parce que les données existent (il suffit de les demander); d'autres supposeraient probablement un investissement plus important, qu'il ne vaut la peine de faire que si le besoin se manifeste.

Ce document aura atteint son but si, dans les nombreuses circonstances de la vie politique, économique et sociale, les connaissances démographiques disponibles sont plus souvent mobilisées à bon escient et si parmi ses lecteurs il éveille un certain besoin d'en savoir plus.

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE
SERVICE DE LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE

NOTE A L'UTILISATEUR

- Cette publication est composée de 10 chapitres, dont la liste figure au sommaire (page I).

- Chaque chapitre est construit de la manière suivante :
 - Une introduction, imprimée en italiques, dont la longueur et le contenu sont variables, mais dont la fonction est essentiellement de définir des termes, des techniques, des concepts.

 - Suit une liste des graphiques figurant dans le chapitre, qui fait fonction de table des matières du chapitre, la publication étant conçue selon le principe :

1 thème = 1 graphique + 1 commentaire.

 - Une série de graphiques accompagnés chacun d'un commentaire : commentaire sur la page de gauche, en regard du graphique, sauf dans quelques cas où, en raison de la longueur du texte ou de la présence de plusieurs graphiques, texte et graphiques n'ont pu être mis en regard.

- Chaque commentaire est traité de façon relativement autonome et peut donc, en général, être abordé sans qu'il soit nécessaire de lire l'ensemble du chapitre.

Toutefois, les chapitres ont une certaine structure, allant du général au particulier, débutant par une mise en situation du canton dans le cadre suisse.

Relevons que cette autonomie des différents textes, qui a ses avantages, a comme inconvénient principal des répétitions, auxquelles il n'a pas toujours été possible d'échapper.

population résidente (1)

évolution depuis la formation du canton (1814)

La *démographie* est une science ayant pour objet l'étude des populations humaines et traitant principalement de leur dimension, de leur structure, de leur évolution, de leur localisation ¹⁾.

Le mot *structure* est synonyme de *répartition* ou de *composition* par rapport à tel(s) ou tel(s) caractère(s); il implique d'ordinaire qu'on se réfère à des fréquences relatives (pour cent ou pour mille habitants au total).

L'analyse des structures de la population résidente du canton sera essentiellement basée sur les caractères ou variables suivants :

sexe
âge
état civil
origine ou nationalité
langue maternelle
religion

Les caractères pourront être pris isolément, par exemple dans le cas de l'étude de la répartition de la population selon l'origine (Genevois, Confédérés, étrangers), ou simultanément lorsque seront pris en considération deux ou plusieurs caractères (par exemple, le sexe, l'âge et l'état civil).

Ces caractères permettront de définir, dans l'ensemble que constitue la population résidente du canton, des sous-ensembles particuliers, par exemple :

- les Suisses de religion protestante, définis à partir des deux variables origine et religion;
- les femmes étrangères de 20 à 64 ans, définies à partir des trois variables sexe, origine, âge.

Un ensemble humain - une population - évolue au cours du temps; des individus y entrent (naissances, immigration), d'autres en sortent (décès, émigration). La population pourra augmenter, diminuer ou rester constante selon l'importance relative des entrées et des sorties.

La structure de cette population se modifiera également "de l'intérieur"; par exemple :

- la répartition par âges se modifie de façon continue en raison de l'écoulement du temps,
- la répartition par états civils, éventuellement celle par origines, sont modifiées par les mariages, etc.

Notons que si chaque sous-ensemble varie au même rythme que l'ensemble auquel il appartient, la structure de l'ensemble selon ses sous-ensembles ne se modifiera pas.

L'étude des structures de la population résidente du canton fait l'objet des deux premiers chapitres de cette publication :

chapitre I. Evolution de la population du canton depuis sa formation (1814)

chapitre II. Structure par âge de la population du canton; évolution depuis 1900

1) Les définitions contenues dans cette publication sont principalement basées sur l'ouvrage: Dictionnaire démographique des Nations Unies, études démographiques No 29

Le chapitre II est centré sur l'évolution de la structure par âge et fait intervenir les variables ayant un lien direct avec cette structure : sexe, état civil, origine. Il s'agit d'un type d'analyse classique en démographie, qui permet de faciliter l'approche des principaux phénomènes démographiques : natalité, mortalité, nuptialité, taux d'activité de la population, etc.

Le chapitre I étudie l'évolution de la population genevoise selon une série de variables - nationalité, type de permis, langue maternelle, religion - qui n'interviennent en général pas directement dans l'analyse des phénomènes que nous venons de citer. Elles n'ont d'ailleurs qu'un intérêt limité pour les pays présentant une certaine homogénéité du point de vue des cultures et(ou) n'étant pas soumis à des échanges migratoires importants avec l'étranger. Ainsi l'élaboration d'un manuel ou d'un traité de démographie française ne nécessiterait pas la prise en considération de cette série de variables.

Dans le cas de la Suisse, et plus particulièrement de Genève, ces variables ont au contraire une grande importance, en raison justement du rôle des migrations par rapport à l'évolution démographique (taux de croissance, natalité) et des problèmes pouvant résulter de la coexistence de langues, de cultures, de religions différentes : xénophobie, racisme, intolérance, déséquilibres politico-économiques, etc.

Relevons que les divers graphiques figurant dans cette première partie permettent de remonter plus ou moins loin dans le passé; il existe ainsi un certain manque d'unité dans l'analyse des séries chronologiques, qui s'explique par le développement progressif des recensements de la population depuis leur origine : le premier recensement "moderne" est celui de 1850; les chiffres antérieurs à cette date sont peu nombreux. D'autre part, le nombre de questions posées lors des recensements ainsi que l'exploitation statistique qui en est faite se sont étendus au cours du temps : certains chiffres sont disponibles dès 1850, d'autres depuis 1860, 1900 et même 1970 puisque chaque nouveau recensement apporte, par rapport aux précédents, de nombreuses améliorations.

chapitre 1

population résidente (1)

évolution depuis la formation du canton (1814)

NO GRAPHIQUE	TITRE	TERRITOIRE	PAGE
1	Population résidente du canton, depuis sa formation (1814)	Genève	5
2	Population résidente selon l'origine, depuis 1850; nombres absolus	Genève	8
3	Population résidente selon l'origine, depuis 1850; nombres relatifs	Genève	9
4	Mouvement démographique selon l'origine, depuis 1951	Genève	12
5	Bilan démographique selon l'origine, depuis 1951	Genève	13
6	Bilan démographique en moyenne annuelle, depuis 1870	Suisse-Genève	15
7	Population résidente d'origine suisse, selon le canton d'origine, depuis 1900	Genève	17
8	Rapport entre population résidente des cantons et nombre de leurs ressortissants à Genève	Genève	19
9	Population d'origine étrangère selon la nationalité, depuis 1888	Genève	21
10	Principales colonies étrangères à Genève, en 1970	Genève	23
11	Population résidente d'origine étrangère selon le type de permis, depuis 1964	Suisse-Genève	25
12	Population résidente selon l'origine et la langue maternelle, depuis 1910	Genève	27
13	Population résidente selon la religion, depuis 1850	Genève	30
14	Proportion de protestants, en Suisse et dans quelques cantons, depuis 1850	Suisse	31
15	Population résidente selon l'origine et la religion, depuis 1910	Genève	31

TABLEAUX FIGURANT EN ANNEXE

A. 1	Peuplement du canton	Genève	257
A. 2	Bilan démographique, depuis 1870	Suisse-Genève	258
A. 3	Mouvement démographique, depuis 1961	Ville de Genève	258
A. 4	Mouvement démographique selon l'origine, depuis 1951	Genève	259
A. 5	Population résidente d'origine étrangère, selon la nationalité, depuis 1900	Genève	260
A. 6	Principales colonies étrangères à Genève, en 1970	Genève	260

Voir sources, pages 269-270.

POPULATION RESIDENTE DU CANTON, DEPUIS SA FORMATION (1814) ¹⁾

Les recensements fédéraux de la population permettent de suivre l'évolution de la population du canton depuis 1850. Auparavant, des recensements locaux étaient réalisés, mais de façon épisodique; ils étaient surtout destinés à dénombrer des contribuables (listes fiscales) ou, comme durant l'occupation napoléonienne, à lever des troupes (conscription).

A partir de 1850 on dispose donc de données statistiques régulières - en général, tous les dix ans - et toujours plus détaillées de recensement en recensement. En outre, depuis 1895, une statistique cantonale annuelle permet de compléter les observations durant les années comprises entre deux recensements.

L'évolution démographique de Genève laisse apparaître trois phases principales :

● La Révolution et l'Empire sont pour Genève une période difficile, marquée par un léger déclin démographique, et qui s'achève par la Restauration et l'entrée dans la Confédération (1814). A partir de cette date et jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, soit durant un siècle, la population du canton s'accroît de façon régulière, d'abord modérément, puis plus rapidement à la suite du démantèlement des fortifications qui marque le début de la croissance des trois anciennes communes de Plainpalais, Eaux-Vives et Petit-Saconnex, puis de l'établissement de la zone franche avec la Savoie; à partir de 1890 la croissance démographique s'accélère encore, Genève connaissant alors une grande prospérité économique marquée par l'essor des industries électro-mécanique et chimique. La croissance démographi-

que s'appuie d'abord durant cette période sur l'immigration étrangère, à dominante française ²⁾; puis, depuis 1870 environ, les deux composantes étrangère et confédérée ont une importance comparable.

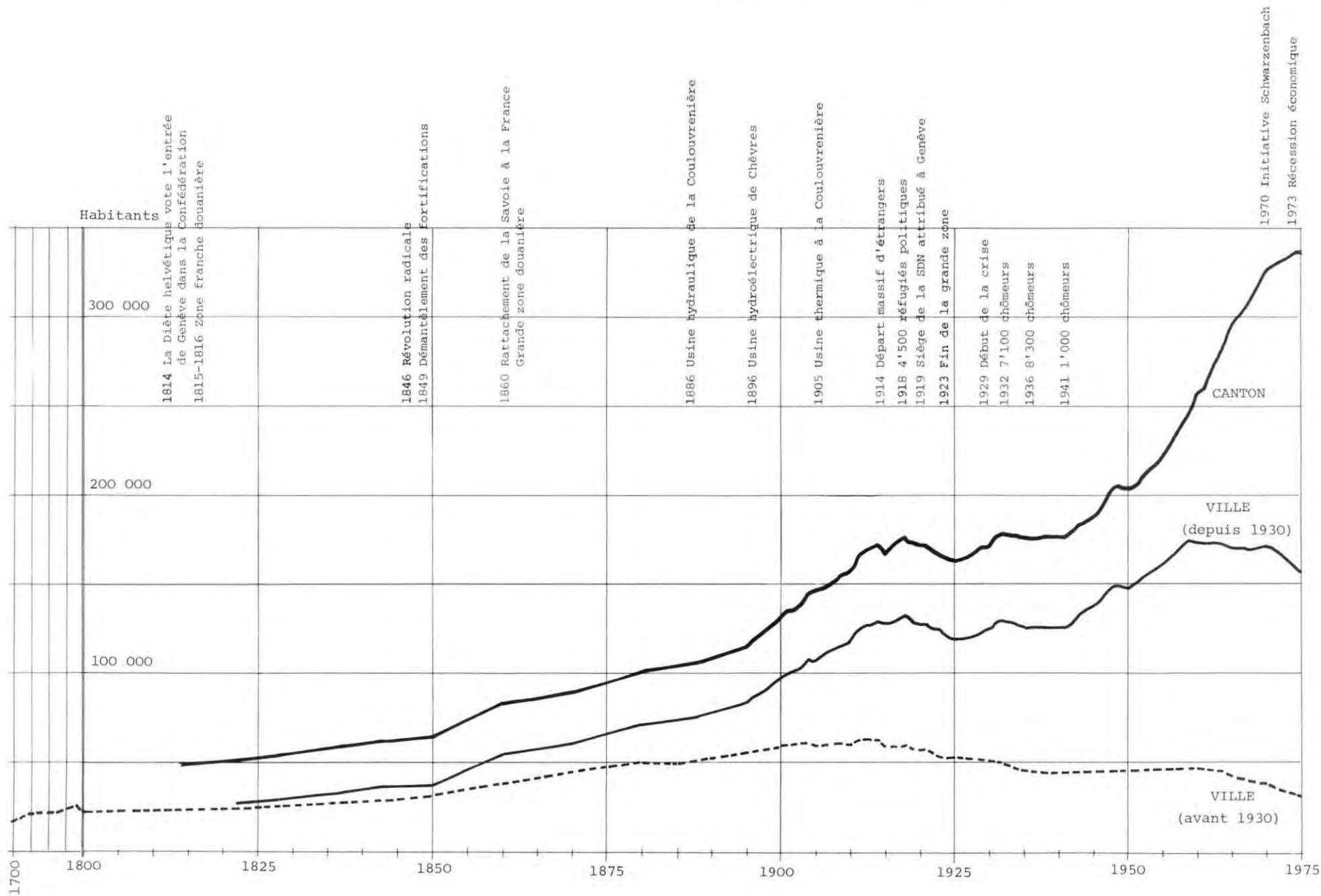
● Cette phase de croissance est interrompue brutalement en 1914 : durant l'année 1915, la population étrangère perd 7'000 personnes (émigration massive de Français et d'Italiens). Durant l'entre-deux guerres, la population du canton s'est apparemment stabilisée : 176'000 habitants en 1941, comme en 1918. Mais entre ces deux dates le nombre d'étrangers est descendu de 62'000 à 29'000, celui de confédérés a augmenté, par immigration, de 58'000 à 82'000. Il ne s'agit donc pas d'une stagnation, mais d'une évolution en profondeur, provoquée par la fin de la zone franco-genevoise et la crise économique de 1929 - 1939.

● Dès la fin de la dernière guerre, le canton connaît une croissance économique et démographique considérable, basée principalement sur l'essor de ses activités tertiaires (Organisations internationales, aéroport, commerce international, banques). Les mesures fédérales contre la surchauffe de l'économie, puis contre la "pénétration" étrangère (particulièrement à partir de 1970), puis la récession économique qui apparaît dans le courant de 1973, semblent marquer la fin de cette période d'expansion à laquelle les étrangers ont particulièrement contribué : de 29'000 en 1941 (16% de la population du canton) à 113'000 en 1974 (34%). Cette époque marque également l'extension de l'agglomération et le déclin du peuplement de la ville, depuis 1960.

1) Voir Histoire de Genève, sous la direction de P. Guichonnet; Privat - Payot, 1974.

2) La Savoie fut rattachée à la France en 1860. Jusque-là elle faisait partie du royaume de Sardaigne. L'immigration dite française était vraisemblablement constituée d'une majorité de Savoyards.

5



POPULATION RESIDENTE SELON L'ORIGINE, DEPUIS 1850
(graphiques 2 et 3)

La répartition de la population selon trois familles - originaires du canton, d'autres cantons, de l'étranger - a été instituée dès le premier recensement fédéral de la population (1850).

Cette distinction revêt il est vrai une grande importance pour un pays comme la Suisse, pour deux raisons :

- sa structure fédéraliste, et l'autonomie qui en découle pour les cantons,
- l'importance de l'immigration étrangère pour le développement démographique et économique du pays.

Dans le cas du canton de Genève, dont le développement démographique est conditionné par l'immigration en provenance de la Confédération et de l'étranger, l'examen de l'évolution des trois familles (Genevois, confédérés, étrangers) permet de mieux comprendre les mécanismes de ce développement, et donc de mieux apprécier quelles en sont les perspectives futures.

Deux remarques au sujet de cette distinction selon les trois familles :

- celles-ci ne sont pas homogènes, en particulier les confédérés et les étrangers dont le degré d'assimilation à la population autochtone peut être très variable; d'autre part on peut penser qu'il existe de moins en moins de raisons, pour les confédérés établis à Genève, de demander la nationalité genevoise; ainsi l'assistance en cas de nécessité (chômage, misère), naguère à la charge du canton d'origine, revient maintenant au canton de domicile; ainsi l'emploi dans les administrations est ouvert sans restriction aux confédérés, etc.;
- par mariage et par naturalisation des échanges se développent entre les trois familles. Ils se soldent actuellement par un gain annuel moyen de 1'500 genevois au détriment des confédérés (-500) et surtout des étrangers (-1'000).

Durant les périodes où l'immigration se ralentit, comme actuellement, la composante genevoise s'accroît au détriment des deux autres composantes : sa part relative augmente. De plus, les structures démographiques des trois familles - qui se différencient nettement en période de forte immigration - tendent à se rapprocher.

- En 1850, date du premier recensement fédéral, les genevois constituent 62% de la population totale, les confédérés 14% et les étrangers 24%. A cette date, pas très éloignée de l'entrée du canton dans la Confédération, les confédérés étaient donc encore relativement peu nombreux à Genève.
- De 1850 à 1914, la croissance démographique du canton est soutenue, la population totale passant de 64'000 à 172'000. La proportion de genevois tombe à 32%, au profit des étrangers surtout (42%). Cette évolution s'explique par le fait que la croissance résulte déjà d'une importante immigration (alors surtout française, grâce au développement des zones franches). A cette époque, comme actuellement, la population d'origine genevoise compte chaque année plus de décès que de naissances et elle ne s'accroît que grâce aux gains de nationalité par naturalisation ou mariage.
- Entre les deux guerres, la croissance régulière fait place à une évolution en dents de scie, avec des minima en 1915, 1925, 1936 et des maxima en 1918, 1932. Une émigration importante et continue d'étrangers est compensée par l'immigration confédérée. Au terme de cette période, alors que la population totale n'a pratiquement pas varié, l'importance des trois familles se trouve fortement modifiée :

la part des Genevois passe de 32% en 1914 à 38% en 1941, celle des confédérés de 27% à 46%, celle des étrangers de 41% à 16%.

- Après 1945, l'immigration étrangère reprend; elle s'amplifie à partir de 1955 environ. Durant les dix années précédant les premiers arrêtés fédéraux de limitation (1955-1964), le gain migratoire moyen d'étrangers est de 4'800 personnes par an et l'accroissement naturel de la population du canton, qui était nul en 1955, s'élève progressivement pour atteindre 2'000 personnes vers 1965.

Cette forte immigration provoque une augmentation rapide de la proportion d'étrangers, qui s'élève de 15% en 1945 à 33% (un tiers de la population) vers 1970. Cette augmenta-

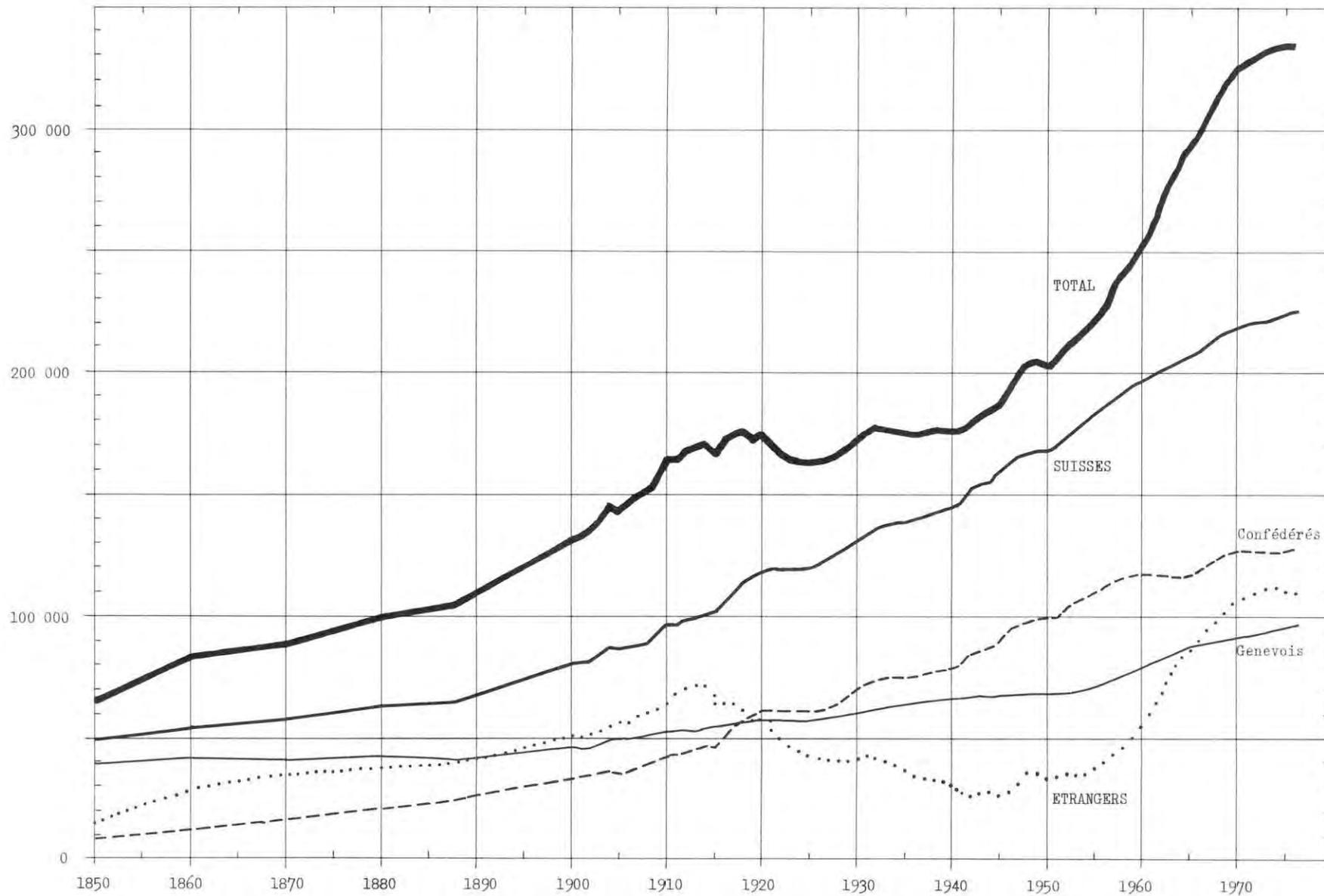
tion se fait principalement aux dépens de la population confédérée, dont la part baisse de 50% en 1950/1955 à 40% vers 1970. Grâce aux gains par naturalisation ou mariage, la population d'origine genevoise s'accroît de façon relativement forte, malgré des soldes négatifs du mouvement naturel (naissances - décès), et du mouvement migratoire; elle limite ainsi la baisse de sa part relative, qui passe de 33% en 1950/55 à 28% vers 1970.

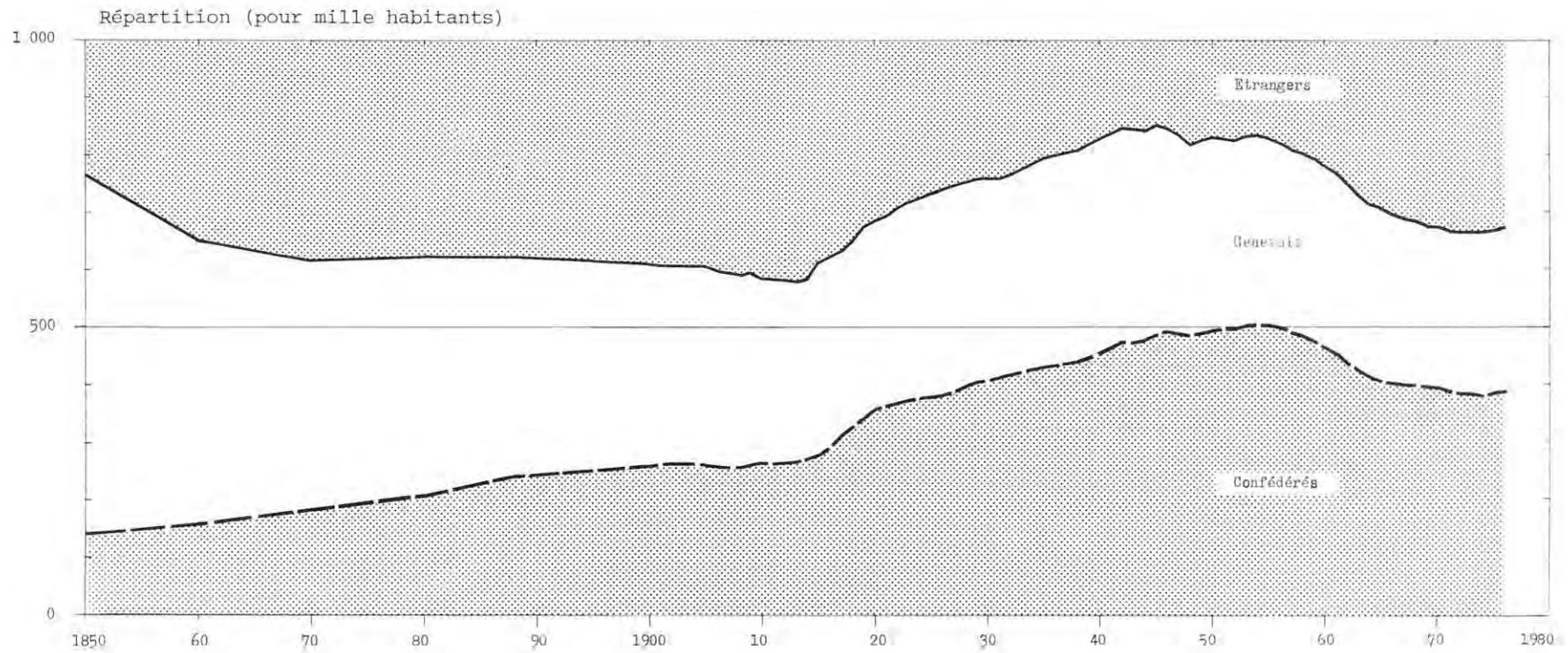
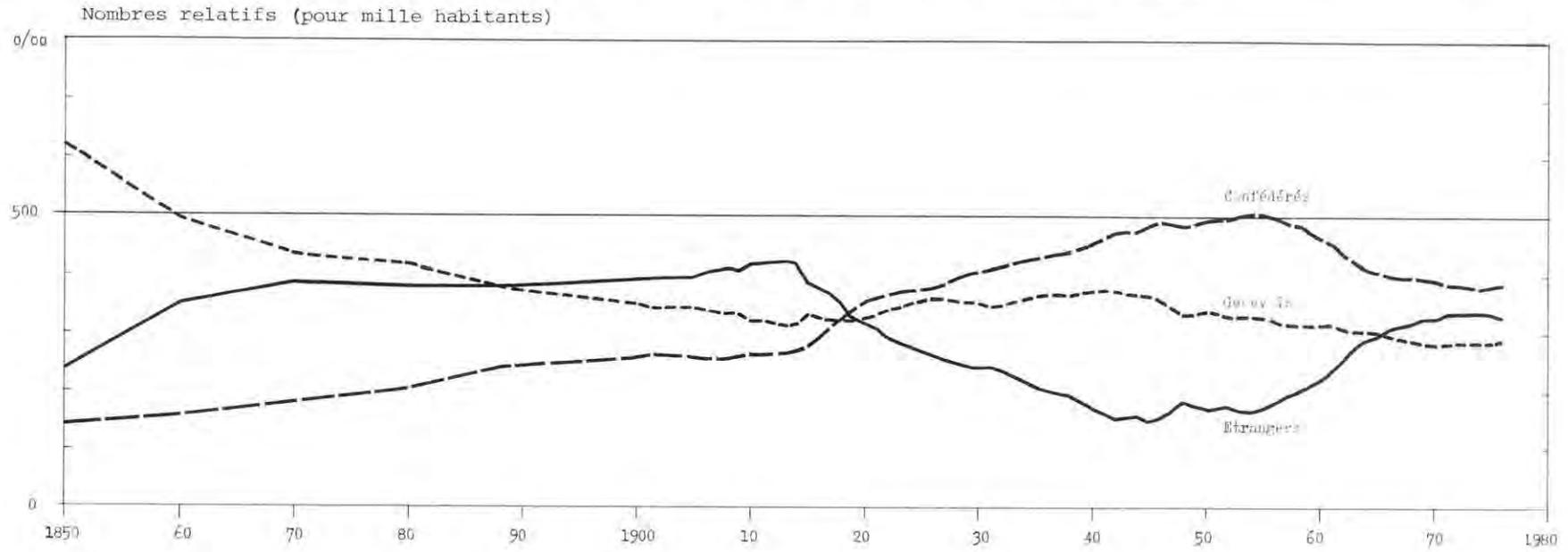
- Depuis la fin des années soixante, la politique fédérale de limitation, puis de réduction de la population étrangère en Suisse et la récession économique qui apparaît en 1973 entraînent la stabilisation de la part des étrangers, dont le maximum est atteint en 1973/74 (34%).

Population résidente selon l'origine
(proportion pour 1'000 habitants)

	SUISSES			ETRANGERS
	Genevois	Confédérés	Ensemble	
1850	62	14	76	24
1860	49	16	65	35
1870	44	18	62	38
1880	42	21	63	37
1888	38	24	62	38
1900	35	26	61	39
1914	32	27	59	41
1919	33	34	67	33
1941	38	46	84	16
1950	34	49	83	17
1960	32	46	78	22
1970	28	39	67	33
1976	29	38	67	33

Nombres absolus





MOUVEMENT DEMOGRAPHIQUE SELON L'ORIGINE, DEPUIS 1951
(graphiques 4 et 5)

Par mouvement démographique, on désigne l'ensemble des événements qui modifient l'état de la population d'un territoire donné :

Le mouvement naturel concerne les modifications qui surviennent au sein même de cette population à la suite d'événements d'état civil : naissances, décès, mariages, divorces, naturalisations.

Le mouvement migratoire concerne à la fois les échanges avec d'autres populations (mouvement migratoire extérieur), et les déplacements à l'intérieur du territoire (déménagements ou mouvement migratoire intérieur).

Si l'on considère la population du canton prise dans son ensemble, son mouvement démographique pourra être déterminé simplement à partir des naissances, des décès et du mouvement migratoire extérieur. En effet, mariages, divorces et naturalisations ne modifient pas le chiffre total de la population du canton, mais seulement sa répartition par état civil ou par origine. De même pour le mouvement migratoire intérieur, qui ne modifie que la répartition à l'intérieur du territoire (par commune, par quartier).

Si l'on considère maintenant l'évolution de la population du canton selon l'origine, on devra, en plus, prendre en considération les mariages et les naturalisations puisqu'ils modifient la répartition de la population selon l'origine. On ne tiendrait compte des divorces que si l'on désirait également étudier l'évolution selon l'état civil.

Chacune des trois familles, Genevois, confédérés, étrangers, évolue donc selon

- son mouvement naturel (naissances, décès)
- son mouvement migratoire (immigrés, émigrés)
- les changements d'origine (bilan des gains ou des pertes par mariage et naturalisation).

- Les caractéristiques de cette évolution sont les suivantes 1) :

Genevois : c'est une population âgée, dont l'accroissement naturel est négatif - le nombre des naissances est

donc inférieur à celui des décès (actuellement, d'environ 400 par an) -. Son accroissement migratoire est lui aussi - par définition - négatif (-400 par an en moyenne). La population genevoise ne s'accroît donc, et ne se renouvelle, que grâce aux gains de nationalité, par mariage et naturalisation, ceux-ci ayant comme conséquence secondaire de relever quelque peu le niveau de la natalité.

Confédérés : grâce à une immigration pratiquement continue, ce groupe qui était le moins nombreux en 1900 (26% de la population totale) est actuellement le plus nombreux (38%). La caractéristique importante de cette immigration est que l'arrivée d'adultes très jeunes (entre 16 et 25 ans) s'accompagne d'importants départs dans les classes d'âge supérieures à 30 ans, jusqu'au-delà de 65 ans. Ce double mouvement a pour effet d'assurer à la population confédérée une structure sensiblement plus jeune que celle de la population genevoise, et un accroissement naturel en général positif, bien que son niveau de fécondité soit - à âge égal - aussi bas que celui de la population genevoise.

Etrangers : depuis 1900, l'évolution de cette famille de population est très irrégulière. Son importance et sa structure sont en effet particulièrement sensibles à la conjoncture économique et politique. Ainsi, entre les dernières guerres, cette population passe de 71'000 habitants (1914) à 28'000 (1941) en raison d'importantes pertes migratoires. En 1941 c'est une population vieillie 2), dont le gain naturel est nettement négatif.

Actuellement, après une longue période d'immigration (surtout entre 1955 et 1969), c'est une population jeune, dont le gain naturel est fortement positif (plus de 1'500 personnes par an en 1964-1974). Les pertes par changement d'origine sont actuellement très élevées : environ 1'000 par an, à peu près autant par mariage que par naturalisation. L'évolution des migrations au cours des dernières années, particulièrement depuis 1974 3) est la cause d'une forte réduction du gain annuel total, qui devient négatif en 1975 et 1976. L'influence de l'évolution des migrations sur les deux autres composantes du mouvement démographique est à relever :

1) Voir : Perspectives d'évolution de la population du canton et de la ville de Genève de 1975 à 2000; SCS - PLT 1975, pages 35 - 42.

2) Voir pyramide des âges, graphique 24.

3) Voir graphique 65.

- Le gain naturel ¹⁾ réagit relativement rapidement aux changements de tendance de l'immigration; encore négatif en 1956, il s'accroît fortement dès 1957 pour atteindre à partir de 1965 des valeurs très élevées : environ 1'700 par an, alors que celui de la population d'origine suisse ne dépasse jamais 600 durant toute la période 1951/1975. L'évolution récente des migrations se répercute déjà dans la valeur du gain naturel de 1975, en forte diminution par rapport aux années 1965/1974;
- les pertes par changement d'origine réagissent moins fortement, et avec un décalage plus important, aux fluctuations de l'immigration. Résultant soit de naturalisations soit de mariages de femmes étrangères avec des Suisses, les changements d'origine impliquent en effet un certain degré d'assimilation et sont donc peu influencés par les fluctuations de l'immigration.

- Le graphique 5 a été construit à partir des mêmes chiffres que le précédent : pour simplifier nous avons regroupé les deux composantes de la population suisse - Genevois et Confédérés - et nous avons défini 3 périodes bien particulières quant à l'importance de l'immigration et à ses conséquences sur le mouvement naturel et les changements d'origine.

Années 1951/60

Au début de cette période, la population d'origine étrangère possède encore une structure vieillie à la suite des pertes migratoires de l'entre-deux-guerres : l'excédent des naissances sur les décès n'est que de 60 en moyenne malgré la forte augmentation de la natalité amorcée vers 1955 ²⁾.

Le gain migratoire de cette période (4'800 par an en moyenne), se répartit de façon relativement équilibrée entre Suisses (40% du total) et étrangers (60%). Les changements d'origine sont plus nombreux qu'ils ne le seront durant la période suivante (1961/70), ce qui s'explique par une modification de la loi

fédérale : effet du rétablissement dans la nationalité suisse, des femmes suisses ayant épousé un étranger (1953).

Années 1961/70

Le gain naturel de la population d'origine suisse reste comparable à celui des années 1951/60 car depuis 1965 on enregistre une forte baisse de la natalité ²⁾. Par contre celui des étrangers passe de 60 en 1951/60 à 1'500 en 1961/70, le nombre annuel des naissances restant élevé après 1964 car le fléchissement de la fécondité est compensé par l'augmentation de l'effectif des générations en âge de procréer.

Le gain migratoire de cette période est encore plus élevé que celui de la précédente (5'600 par an), mais la part des étrangers est beaucoup plus importante (77%, contre 23% pour les Suisses).

Années 1971/75

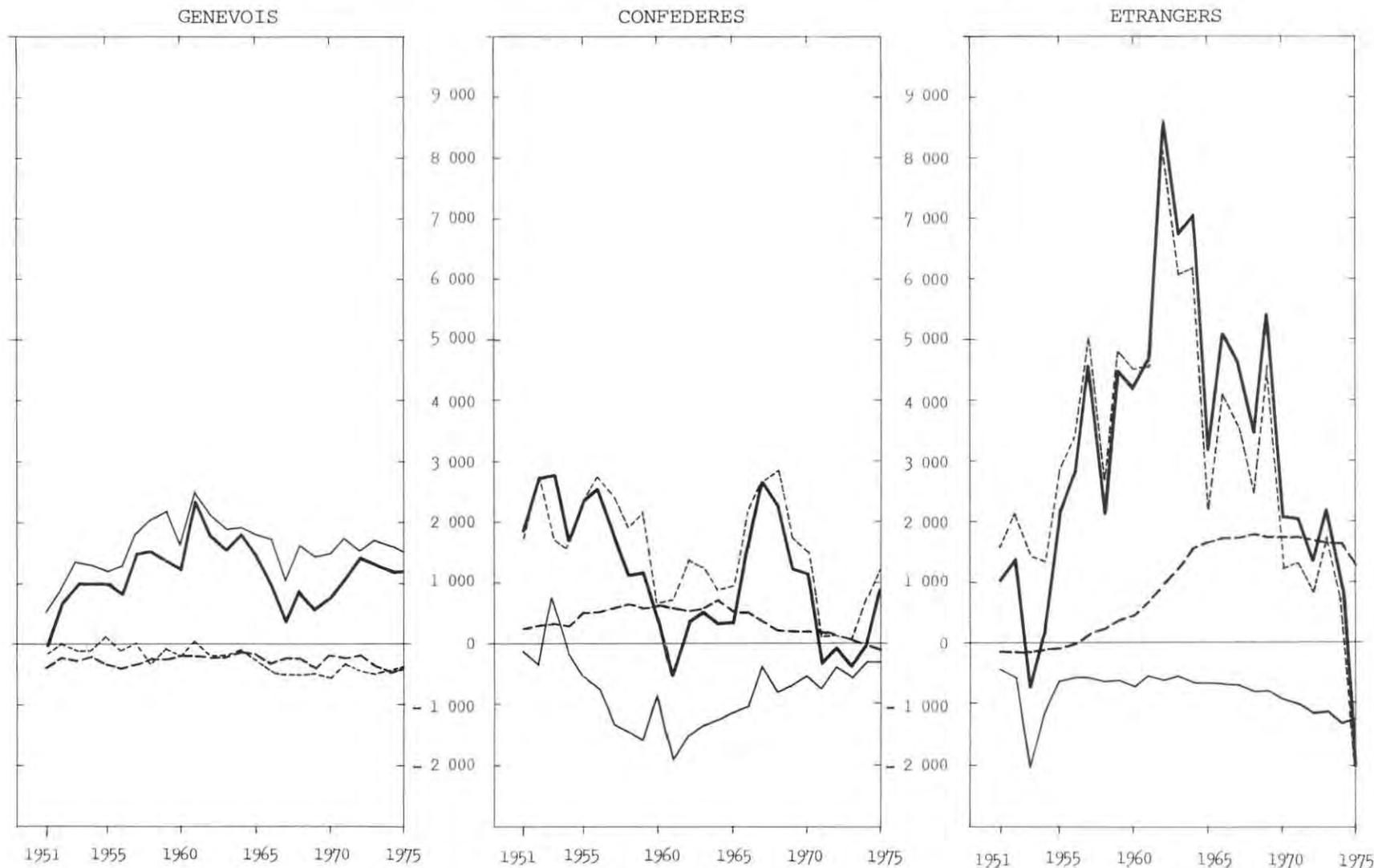
Durant cette période, l'accroissement de la population d'origine suisse repose uniquement sur les changements d'origine. En effet, depuis 1971 le mouvement naturel est devenu négatif, le nombre annuel des naissances étant inférieur à celui des décès; d'autre part, l'immigration confédérée s'est ralentie en 1973/75 et le solde migratoire suisse est pratiquement nul.

Chez les étrangers, le gain naturel reste aussi élevé que durant la période précédente; le fléchissement du nombre des naissances amorcé en 1975 n'empêche pas le gain naturel de conserver une valeur élevée, car le nombre des décès, lui, reste faible (549 en 1975) comparativement aux naissances (1'792), en raison d'une structure par âges très jeune (faible proportion de personnes âgées).

Pour cette période, le gain migratoire devient nettement inférieur au gain naturel chez les étrangers et, en conséquence, dans l'ensemble de la population.

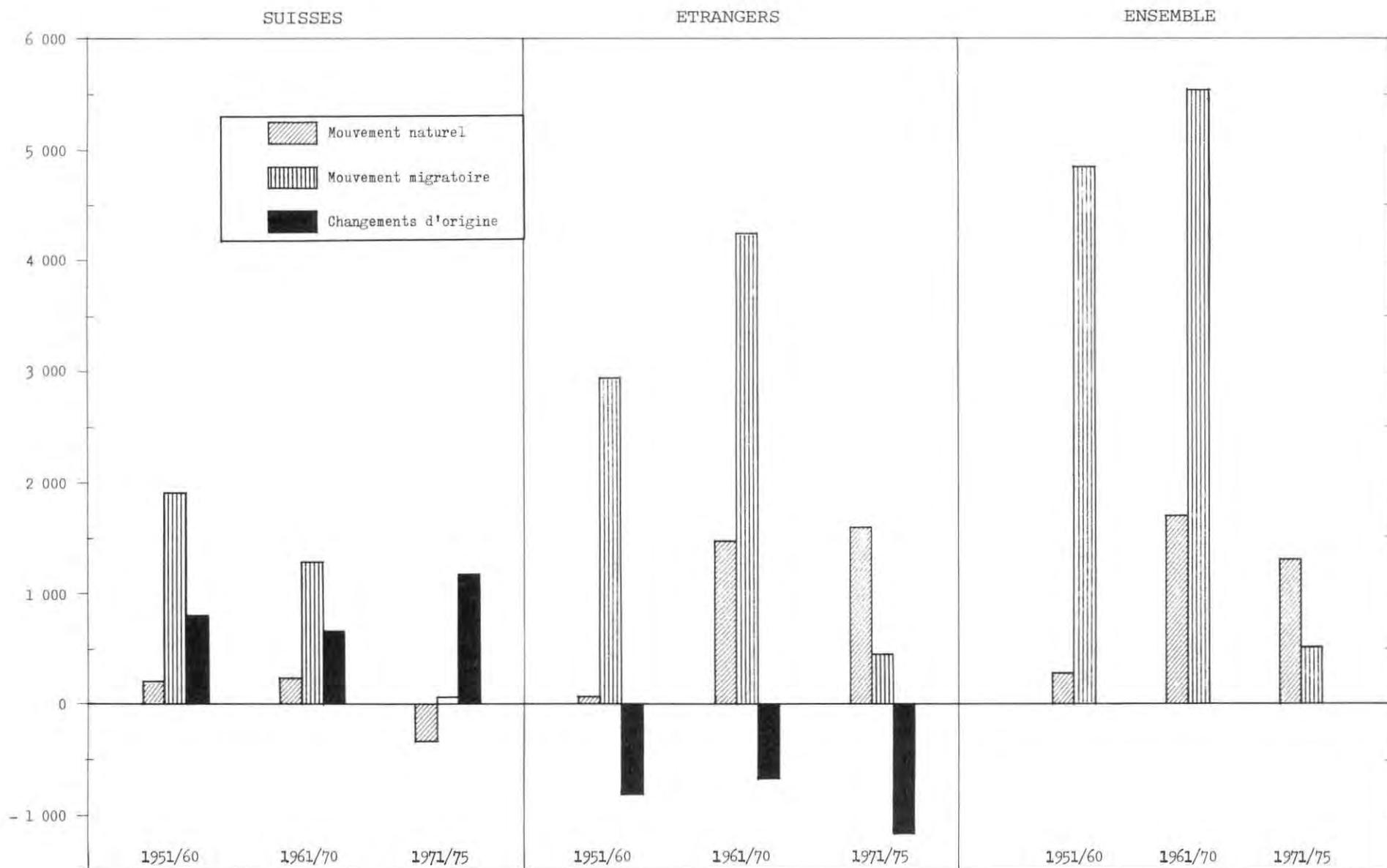
1) Voir graphique 52.

2) Voir graphiques 31 et 52.



(Nombres absolus, moyenne annuelle)

13



BILAN DEMOGRAPHIQUE, EN MOYENNE ANNUELLE, DEPUIS 1870

Ce graphique met en relation les taux d'accroissement de la population observés en Suisse et à Genève, par période intercensitaire 1).

Genève, canton urbain, a un taux de croissance en général supérieur à celui de la Suisse, ce qui correspond au phénomène d'urbanisation qu'a connu la Suisse au cours du siècle écoulé 2); le taux genevois est toutefois inférieur au taux suisse durant la période d'entre-deux guerres (1920/41). D'autre part, les fluctuations du taux genevois sont plus importantes (de 0,2 o/oo en 1920/30 à 24,8 o/oo en 1950/60) que celles du taux suisse (de 3,3 o/oo en 1910/20 à 14,5 o/oo en 1960/70). L'examen des deux composantes du mouvement démographique permet de comprendre cette évolution :

- L'accroissement de la population de la Suisse repose principalement sur le mouvement naturel; en effet, tout au long de la période 1870/1975, l'excédent des naissances est supérieur au gain migratoire. Au contraire, dans le cas du canton de Genève, sauf durant la période actuelle (1971/75) marquée par une brusque récession économique, c'est le gain migratoire qui détermine l'essentiel de la croissance démographique; le gain naturel, lui, garde des valeurs relativement faibles (variation entre -3 o/oo et +6 o/oo). Pour la totalité de la période 1870/1975, la population de la Suisse s'est accrue pour plus des quatre cinquièmes par gain naturel, pour moins de

un cinquième par gain migratoire; celle du canton pour près des trois quarts par gain migratoire (tableau ci-dessous).

- Tant pour la Suisse que pour Genève, le gain migratoire - qui est déterminé par les conditions politico-économiques - peut varier dans des limites importantes, alors que le gain naturel est plus stable : en effet ses deux composantes, naissances et surtout décès, ont une évolution relativement lente, leurs variations autour de la tendance générale étant de faible amplitude 3).
- Le solde migratoire du canton est toujours positif, même durant les deux périodes 1914/41 et 1971/75 où la perte de nombreux résidents étrangers a été compensée par la poursuite de l'immigration de confédérés; au contraire, le solde migratoire de la Suisse, qui repose uniquement sur l'immigration étrangère, devient négatif durant ces périodes.
- Le mouvement naturel du canton est très faible comparativement au gain migratoire, sauf pour la période récente (depuis 1960) où, en raison de la conjonction d'une forte immigration de jeunes adultes - étrangers et confédérés - et d'une hausse passagère de la fécondité - jusqu'en 1964 - le nombre annuel des naissances s'est fortement accru.

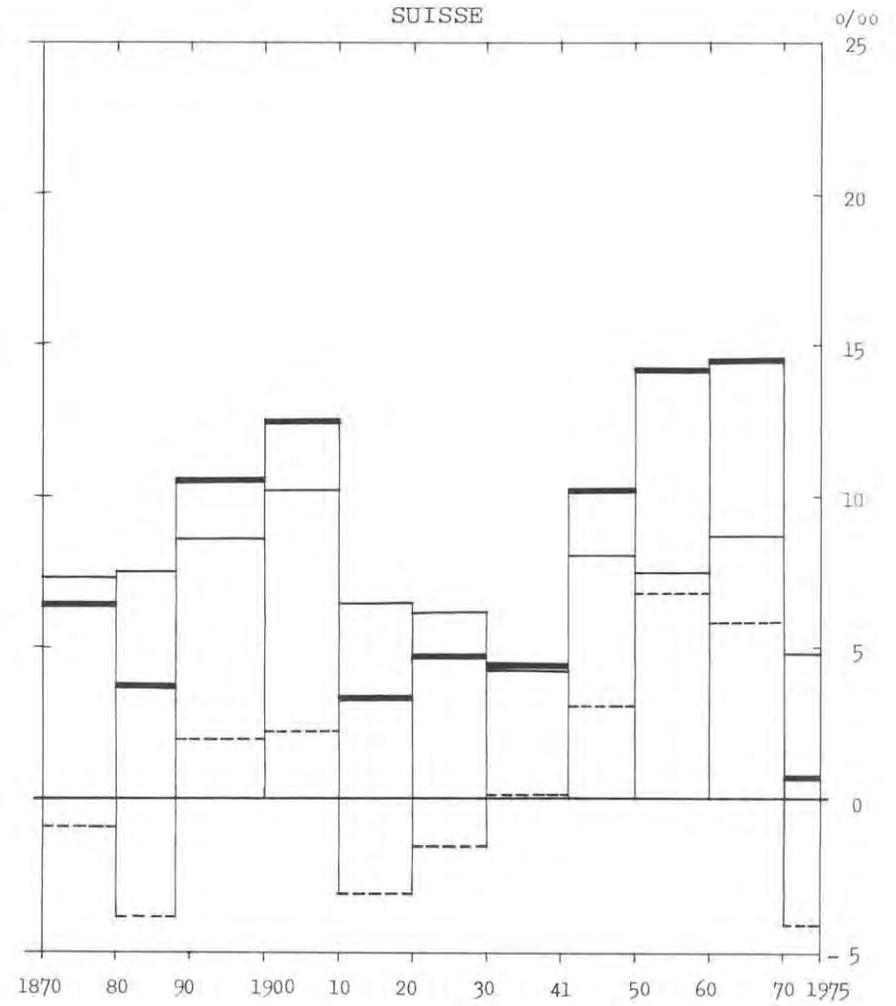
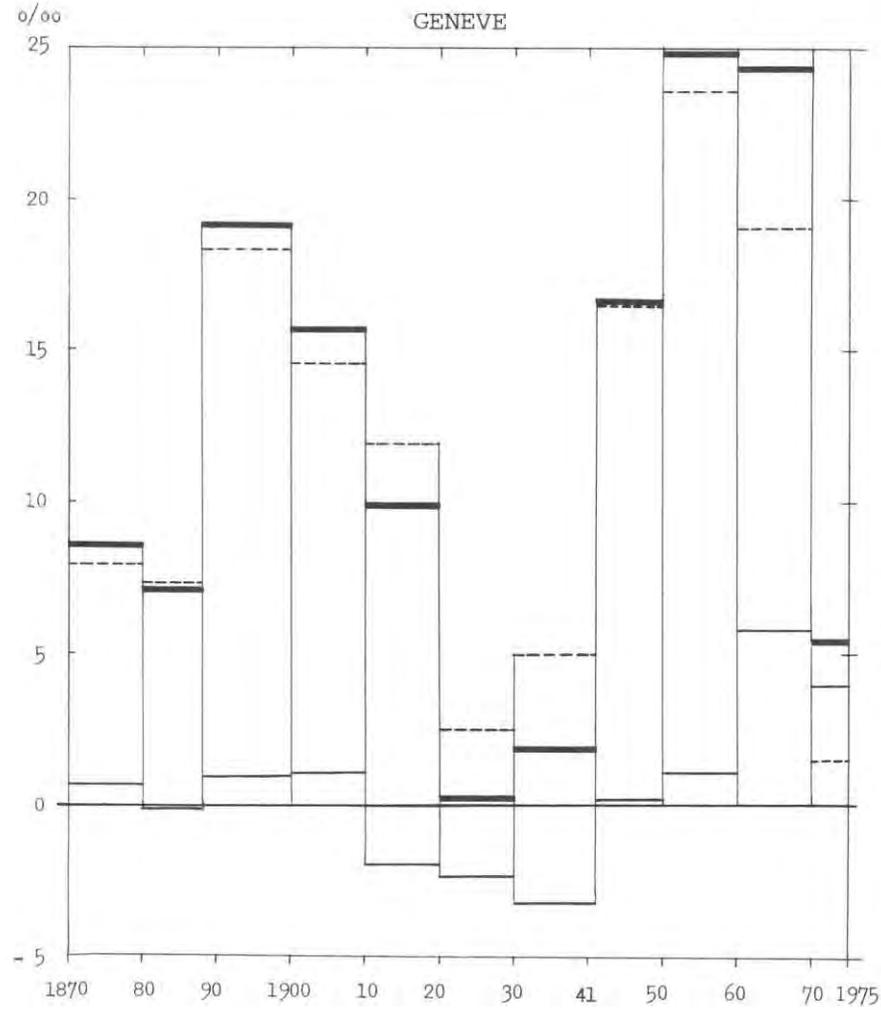
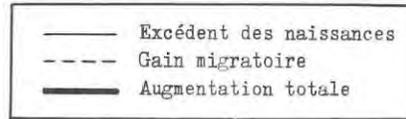
	Population		Variation 1870/1975		
	1870	1975	Total	dont	
				mouvement naturel	mouvement migratoire
Genève	88 800	335 700	246 900 (100%)	28%	72%
Suisse	2 655 000	6 333 000	3 678 000 (100%)	84%	16%

- 1) Ces chiffres sont basés sur les résultats des recensements fédéraux de la population; le gain migratoire est calculé indirectement, par différence entre l'augmentation de la population mesurée entre deux recensements successifs et le gain naturel (excédent des naissances sur les décès) de la période.
- 2) Voir chapitre VII Peuplement du canton, graphique 74.
- 3) Voir graphiques 30 (taux brut de natalité).
41a (taux brut de mortalité).

Graphique 6

Bilan démographique, en moyenne annuelle, depuis 1870
(Taux pour mille habitants)

Suisse
Genève



POPULATION RESIDENTE D'ORIGINE SUISSE SELON LE CANTON D'ORIGINE, DEPUIS 1900

En 1975, le canton compte 128'300 confédérés, qui constituent la majorité de la population d'origine suisse (57%, contre 43% de Genevois). Les 4 cantons romands - Fribourg, Neuchâtel, Valais, Vaud - comptent davantage de ressortissants que l'ensemble des 17 autres can-

tons. Si l'on tient compte du fait qu'une proportion importante des Bernois de Genève sont originaires du Jura - en 1970, 6'900 Bernois sur un total de 26'900 étaient originaires des 7 districts francophones - on arrive pour 1975 à la répartition suivante :

- sur 100 habitants, on compte
 - 29 Genevois
 - 38 confédérés
 - 33 étrangers
- sur ces 38 confédérés
 - 22 sont originaires des cantons romands (y compris Jura)
 - 15 sont originaires des cantons de Suisse allemande
 - 1 est originaire du Tessin

Si l'on considère globalement les 5 cantons comptant le plus de ressortissants, on constate que depuis le début du siècle

leur part n'a que peu varié, diminuant de 78% en 1900 à 74% en 1975 :

● sur	<u>100 confédérés</u> au total,		
	<u>Origine</u>	<u>1900</u>	<u>1975</u>
	Vaud	38	22
	Berne	21	21
	Fribourg	8	15
	Valais	4	9
	Neuchâtel	7	7
	Ensemble	78	74

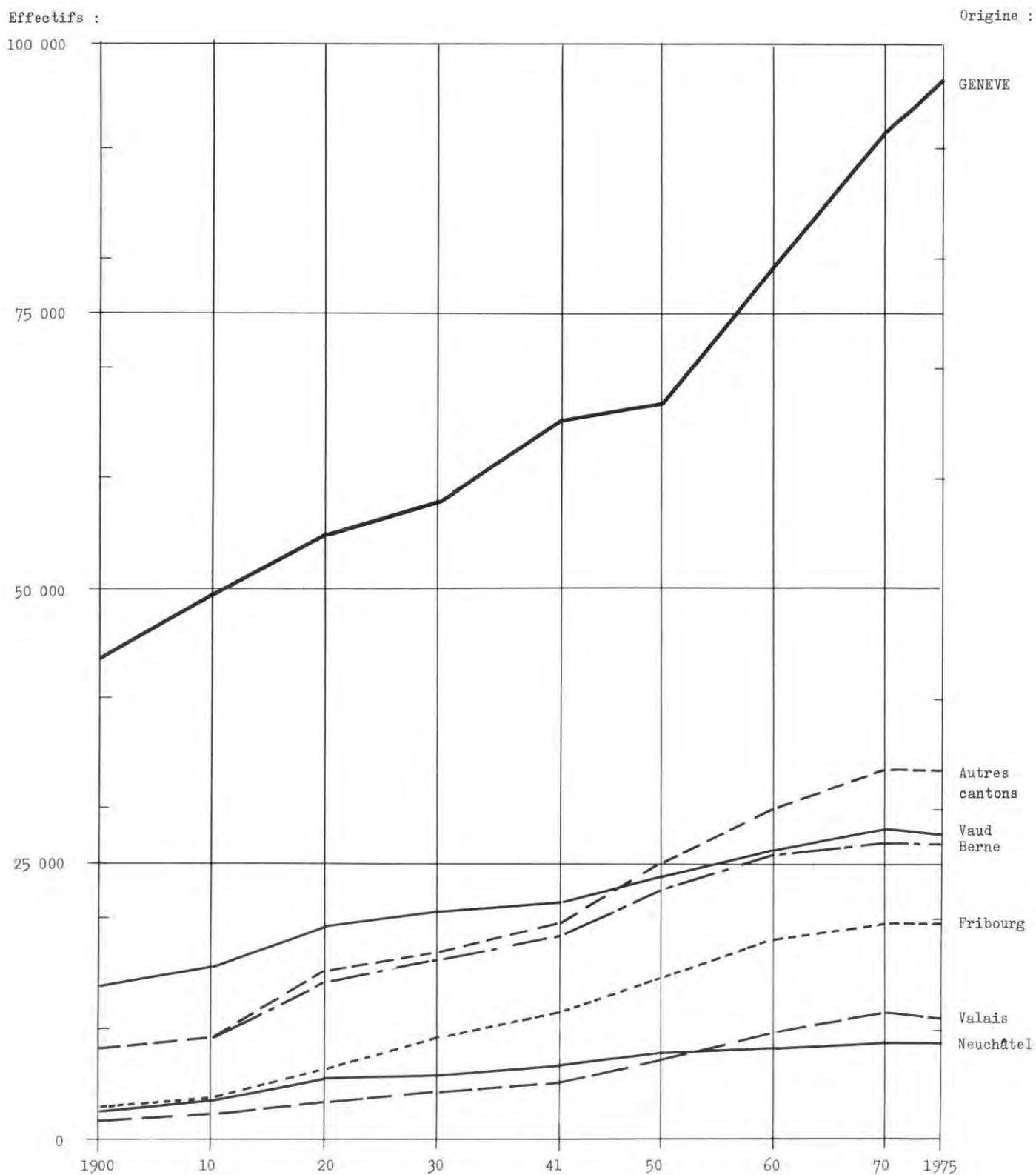
Mais, alors que la part des Bernois et des Neuchâtelois est restée la même, on enregistre une forte augmentation de la proportion de Fribourgeois et de Valaisiens au détriment des Vaudois. Cette évolution s'explique vraisemblablement par l'évolution économique des cantons depuis le début du siècle : les cantons de Fribourg et du Valais étant - du

moins jusqu'en 1960 - restés quelque peu à l'écart du développement économique, un grand nombre de leurs ressortissants ont émigré vers les régions urbaines pour y chercher un emploi (Genève, Lausanne, Berne). Ainsi, si l'on considère le solde des migrations intercantionales entre 1950 et 1960 ¹⁾, on constate que

- sur 100 émigrants au départ de Fribourg (solde : -17'200),
 - 35 ont émigré vers le canton de Vaud
 - 24 " " " " " " Genève
 - 16 " " " " " " Berne
- sur 100 émigrants au départ du Valais (solde : -7'200),
 - 39 ont émigré vers le canton de Genève
 - 26 " " " " " " Vaud
- sur 100 émigrants au départ de Berne (solde : -20'400),
 - 27 ont émigré vers le canton de Bâle
 - 26 " " " " " " Zurich
 - 14 " " " " " " Genève

1) C. Cuénoud : Mesure de la migration intercantonale depuis 1888, à partir de données sur le lieu de naissance; contribution de la société suisse de statistique et d'économie politique (SSSEP) à l'Année mondiale de la population; Berne 1974.

Population résidente d'origine suisse selon le canton d'origine, depuis 1900



RAPPORT ENTRE POPULATION RESIDENTE DES CANTONS
ET NOMBRE DE LEURS RESSORTISSANTS A GENEVE

Ce graphique indique le rapport entre le nombre de confédérés originaires des différents cantons résidant à Genève et la population de ces cantons, en 1975. Pour les 6 principales colonies confédérées, nous avons dessiné l'évolution enregistrée depuis 1900. Relevons notamment :

- Par rapport à la population résidente des cantons - leur "potentiel" démographique - on constate que les 4 cantons romands sont nettement les mieux représentés à Genève : le nombre de ressortissants des cantons de Neuchâtel, Valais et Vaud résidant à Genève correspond à une proportion de 5% - 6% de la population totale de ces cantons; pour Fribourg, canton proportionnellement le mieux représenté à Genève, ce chiffre atteint 11%.
- Si la colonie zurichoise est nombreuse - 6'100 personnes en 1975, soit la sixième en importance - elle ne représente que 0,5% environ de la population du canton de Zurich. On constate que les cantons urbains de Suisse allemande sont en général relativement peu représentés à Genève (outre Zurich : Bâle, Zoug).
- En ce qui concerne l'évolution depuis 1900, on constate qu'elle a été assez différente dans les 6 colonies principales :
Alors que vers 1900, les colonies fribourgeoise, neuchâteloise et valaisanne étaient pratiquement d'égale importance, la fribourgeoise a connu une croissance beaucoup plus forte, surtout de 1900 à 1950, et est devenue deux fois plus nombreuse que la neuchâteloise.

La proportion de Zurichois à Genève est remarquablement stable depuis le début du siècle (environ 0,5% de la population de ce canton); au contraire, les autres colonies ont été en augmentation relative jusque vers 1950 (Berne, Vaud, Neuchâtel), 1960 (Fribourg), 1975 (Valais).

Les trajectoires décrites par ces 6 cantons dans le graphique ci-contre s'expliquent à partir de leur développement démographique et économique; en effet, l'intensité de ces développements et leur décalage dans le temps ont déterminé des mouvements migratoires d'intensité variable entre les cantons, et ont donc modifié l'essai-mage des populations cantonales.

Relevons toutefois qu'un certain nombre d'inconnues limitent la signification des observations qui peuvent être faites relativement à la répartition selon le canton d'origine de la population confédérée :

- les colonies confédérées à Genève se renouvellent-elles plus ou moins rapidement ? Autrement dit, existe-t-il des différences importantes entre les durées de séjour dans le canton ?
- les membres de ces différentes colonies conservent-ils plus ou moins longtemps leur origine avant de se naturaliser genevois ?
- les mariages entre confédérés modifient-ils cette répartition, étant donné que lors d'un mariage, la femme prend la nationalité de son époux ?

On peut résumer ces questions en se demandant s'il existe entre les confédérés résidant à Genève, différents degrés d'assimilation.

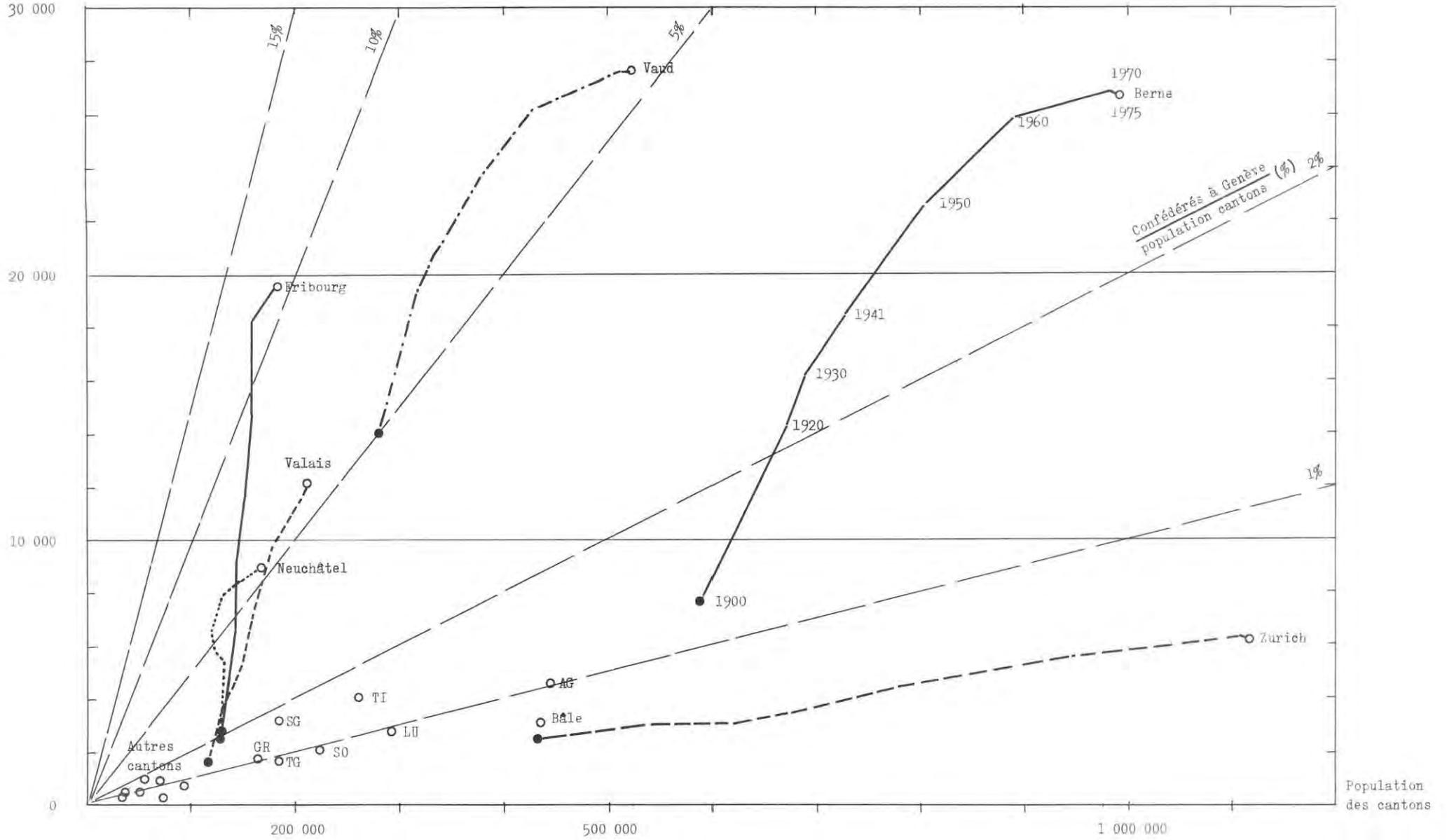
Lecture du graphique :

- en abscisse (horizontalement) est indiquée la population résidente des cantons,
- on ordonnée (verticalement) est indiqué le nombre de ressortissants de ces cantons qui résident à Genève,
- le long des droites dessinées en traits interrompus, et partant de l'origine, le rapport entre les deux grandeurs précédentes est constant : un canton dont le nombre de ressortissants à Genève est de 10'000, et la population résidente de 500'000 habitants, aura un rapport de $\frac{10'000}{500'000} = 2\%$. Ce rapport sera le même avec un nombre de ressortissants de 20'000 et une population résidente de 1 million d'habitants ($\frac{20'000}{1'000'000} = 2\%$).

- Situation en 1975
- - - - - Quelques évolutions 1900-1975

Confédérés
à Genève

19



POPULATION RESIDENTE D'ORIGINE ETRANGERE SELON LA NATIONALITE, DEPUIS 1888

Le premier recensement fédéral donnant la répartition de la population étrangère selon la nationalité est celui de 1888. A cette date, les Français représentent plus des trois quarts (77%) de la population étrangère; la deuxième colonie en importance est la colonie allemande (10%), plus importante que l'italienne (8%). Avec 30'600 personnes, les Français constituent en 1888 près du tiers de la population du canton (29%); ils sont plus nombreux que l'ensemble des confédérés (25'600 personnes, soit 24% du total).

Ces chiffres permettent d'entrevoir quelle est à l'époque la composition de la population étrangère résidant à Genève : elle est constituée pour une forte part par des "immigrants régionaux parmi lesquels les Savoyards jouent un rôle prédominant, autrement dit de ressortissants du Royaume de Sardaigne jusqu'en 1960"... La "fonctionnalisation très forte de la frontière et, finalement, la disparition de la grande zone"interrompt brutalement cette "immigration régionale à faible rayon de courbure, qui n'a posé aucun problème significatif d'assimilation ou d'intégration" 1). En outre, les proportions relativement élevées d'Allemands, de Russes et d'Anglais montrent que Genève a accueilli dans le courant du XIXe siècle de nombreux réfugiés politiques.

Non seulement l'importance de la population étrangère à Genève a beaucoup varié de 1888 à 1975 2), mais encore sa composition s'est profondément modifiée :

- Le fait le plus marquant est le déclin de la colonie française : son effectif continue d'augmenter après 1888, et jusqu'en 1910, mais à un rythme moins important que celui d'autres colonies étrangères, l'italienne en particulier; en conséquence, la proportion de Français passe de 77% de la population étrangère en 1888 à 57% en 1910. En 1910, la colonie française a atteint son effectif maximum, 35'800 personnes; la première guerre mondiale marque le début d'un reflux migratoire qui, vraisemblablement associé au vieillissement

démographique et aux naturalisations 3) ramène l'effectif de la colonie française à 11'400 en 1941 (42% de la population étrangère).

Après la seconde guerre, la part de la colonie française continue de diminuer, malgré une nette reprise de l'immigration entre 1960 et 1970 : en 1975, elle n'est plus que la troisième colonie étrangère à Genève (20'500 personnes), après l'italienne (35'400) et l'espagnole (21'000).

Ce déclin s'explique par de nombreux facteurs politico-économiques : institutionnalisation de la frontière franco-genevoise, déjà mentionnée; situation économique de l'entre-deux guerres qui fut peut-être dans l'ensemble moins bonne à Genève et en Suisse qu'entre-Jura; orientation des migrations intra-européennes, surtout depuis la fin de la dernière guerre, la France étant pays d'immigration, alors que l'Italie, l'Espagne ou le Portugal ont été pays de forte émigration.

- La période récente - depuis la fin de la dernière guerre - fait apparaître deux phénomènes principaux :
 - une forte immigration d'ouvriers, de personnel de service 4), d'abord en provenance d'Italie, puis avec un décalage d'une dizaine d'années, d'Espagne, puis dans une mesure moindre, du Portugal; cet élargissement de la zone de recrutement traduit la modification des conditions économiques en Europe (l'Italie du Nord, anciennement région d'émigration, est devenue pôle d'immigration);
 - une immigration liée aux activités internationales de Genève (Organisations internationales, services commerciaux), qui explique la variété et l'importance de colonies venant de pays non limitrophes.
- Les données les plus récentes indiquent que les trois principales colonies étrangères (Italie, Espagne, France) sont en recul, les phénomènes mentionnés ci-dessus ayant été accentués par l'évolution économique enregistrée de 1970 à 1975 : départs d'ouvriers étrangers, relative résistance du secteur tertiaire international à la récession.

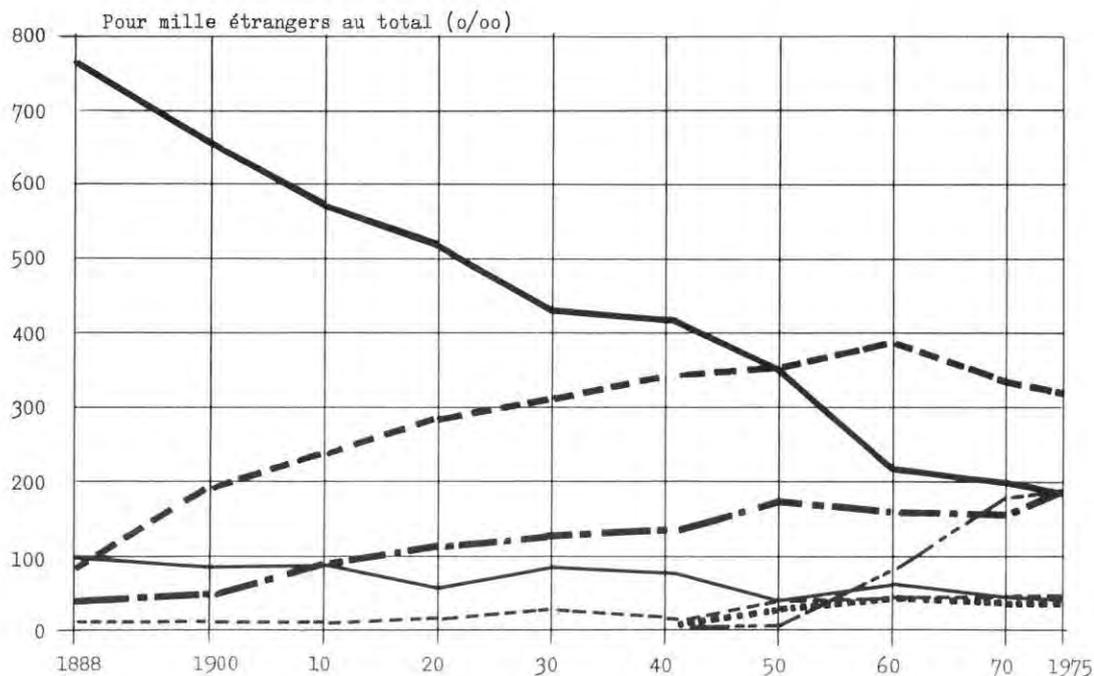
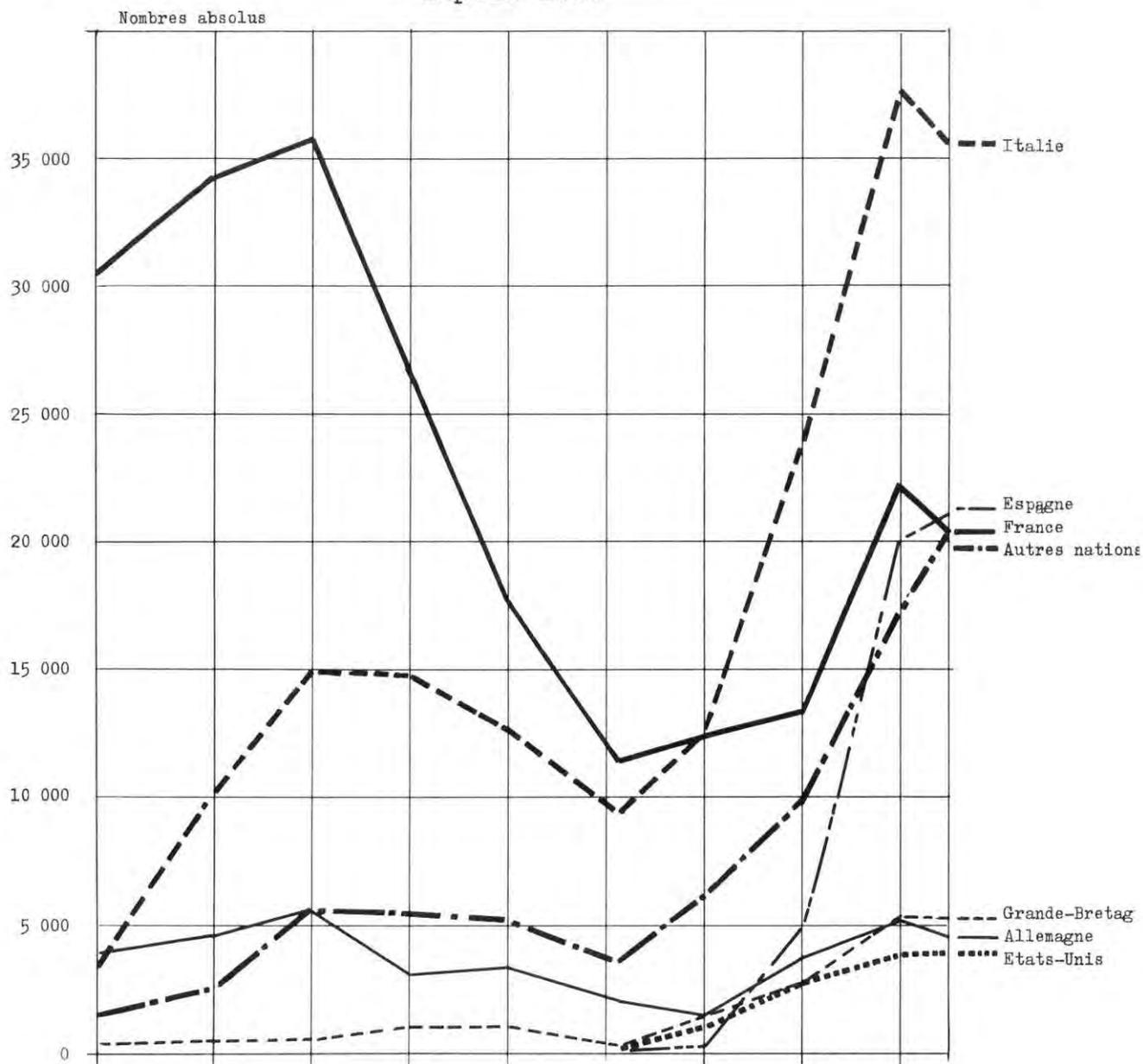
1) Ouvrage cité p. 4, note 1).

2) Voir graphique 2.

3) Les données disponibles ne permettent pas de faire la part des trois composantes du mouvement démographique - migrations, mouvement naturel, changements d'origine - pour cette période.

4) Voir chapitre Migrations, graphiques 70-71.

Population résidente d'origine étrangère selon la nationalité, depuis 1888



PRINCIPALES COLONIES ETRANGERES A GENEVE, EN 1970 1)

Nous avons retenu ici les colonies d'au moins 500 membres; elles regroupent 101'800 personnes, soit 91% de l'ensemble des étrangers du canton.

Des différences considérables existent entre les structures socio-économiques de leurs ressortissants; nous avons choisi ici quelques indices simples, mais la comparaison pourrait être étendue à d'autres caractéristiques tout aussi "discriminantes": structure des ménages, catégories socio-professionnelles, pyramide des âges, etc.

- Relevons d'abord combien les colonies étrangères se répartissent de façon inégale sur le territoire suisse: le canton de Genève ne groupe que
 - 2% des Yougoslaves résidant en Suisse
 - 3% des Autrichiens
 - 4% des Allemands,mais 40% des Français

62% des Soviétiques.

Ces différences s'expliquent par plusieurs facteurs:

- géographiques: proximité des frontières nationales;
 - culturels: régions linguistiques;
 - historiques: la répartition des immigrants selon la nationalité s'est modifiée au cours du temps, leur zone de provenance ayant eu tendance à s'élargir; comme les cantons n'ont pas connu simultanément leur période de plus forte immigration, ils ont "recruté" dans des zones géographiques différentes;
 - spécifiques aux cantons: la forte proportion de citoyens d'Union Soviétique, de Grande-Bretagne ou des Etats-Unis à Genève s'explique par la présence des Organisations internationales.
- Les migrations ayant pour origine principale l'offre de travail, il est intéressant de comparer les taux d'activité 2) des différentes colonies étrangères: Ce taux varie dans des limites considérables: de 75% chez les Portugais à 32% chez les ressortissants des USA. Ces écarts s'expliquent:
 - par les conditions d'immigration: l'immigration en provenance du Portugal est récente; les Portugais à Genève sont en général des adultes jeunes, célibataires ou couples seuls. Les ressortissants des USA qui viennent à

Genève sont souvent des fonctionnaires ou des cadres du secteur international; même si leur séjour dans le canton n'est que de durée limitée - en effet la proportion de détenteurs de permis d'établissement est faible: 12% - ils y trouvent des conditions favorables leur permettant d'emmener leur famille (vie culturelle, enseignement);

- par les conditions socio-économiques: quoique les données disponibles ne permettent pas une analyse approfondie, il est vraisemblable que la proportion de rentiers ou de retraités est plus faible chez les Portugais ou les Espagnols que chez les citoyens des USA ou de France; d'autre part, alors que la plupart des femmes d'origine portugaise sont précisément venues à Genève pour travailler (taux global d'activité 3): 86%), les femmes américaines ont un taux global d'activité de 28% seulement, le travail constituant moins fréquemment pour elles une nécessité.

- L'examen de la répartition des principales colonies étrangères selon le type de permis permet de préciser les remarques précédentes:

- La présence à Genève des Organisations internationales, qui détermine un nombre élevé, comparativement à la Suisse, de ressortissants de l'Union Soviétique et d'une façon générale de pays éloignés, se traduit par des proportions importantes de résidents sous permis spéciaux, essentiellement internationaux: URSS, 79%; Grande-Bretagne, 40%; Inde, 48%, etc.
- En ce qui concerne les résidents ne bénéficiant pas de permis spéciaux, on constate des écarts importants entre les proportions de détenteurs de permis de séjour ou d'établissement 4). Alors que chez les Français, dont l'immigration à Genève est ancienne - rappelons qu'à la veille de la guerre de 1914-1918, la majorité des étrangers du canton étaient français 5) - on compte 54% d'établis et 30% de porteurs de permis annuels 6), chez les Espagnols ou les Portugais, dont la plus grande partie sont arrivés à Genève après 1960, on compte au contraire une très forte majorité de porteurs de permis annuels: Espagnols, 66% (et même 79% en comptant les saisonniers), Portugais, 69% (83% avec les saisonniers).

1) Voir aussi en annexe, tableau A5.

2) Rapport entre les nombres totaux d'actifs et de résidents.

3) Rapport entre le nombre d'actives et le nombre de résidentes de 20 à 64 ans.

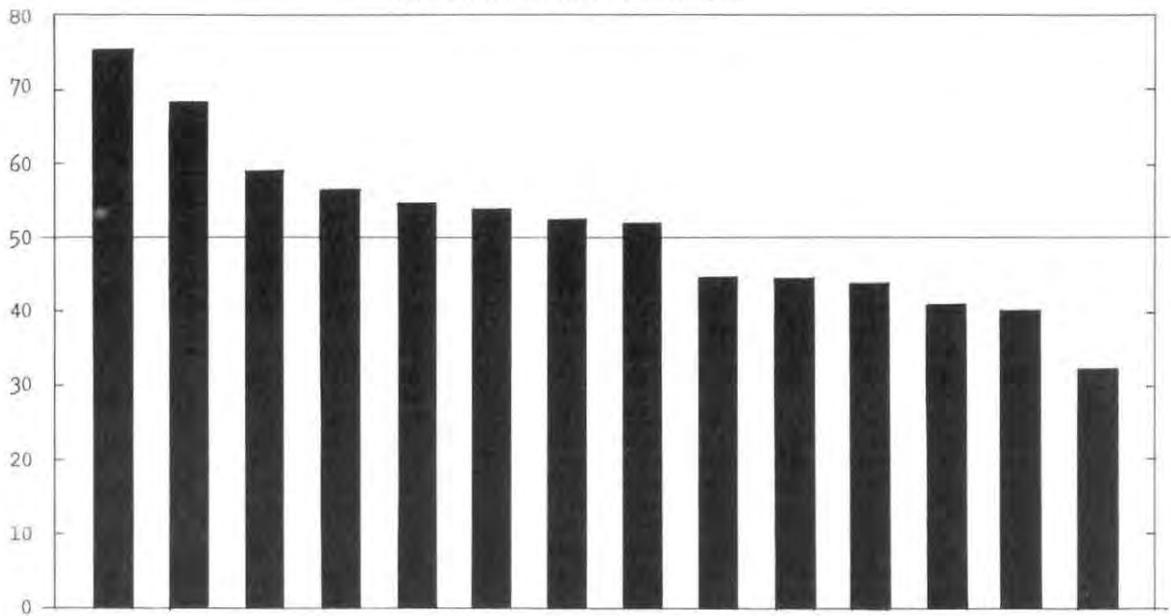
4) Voir définitions page 24.

5) Voir graphique 9.

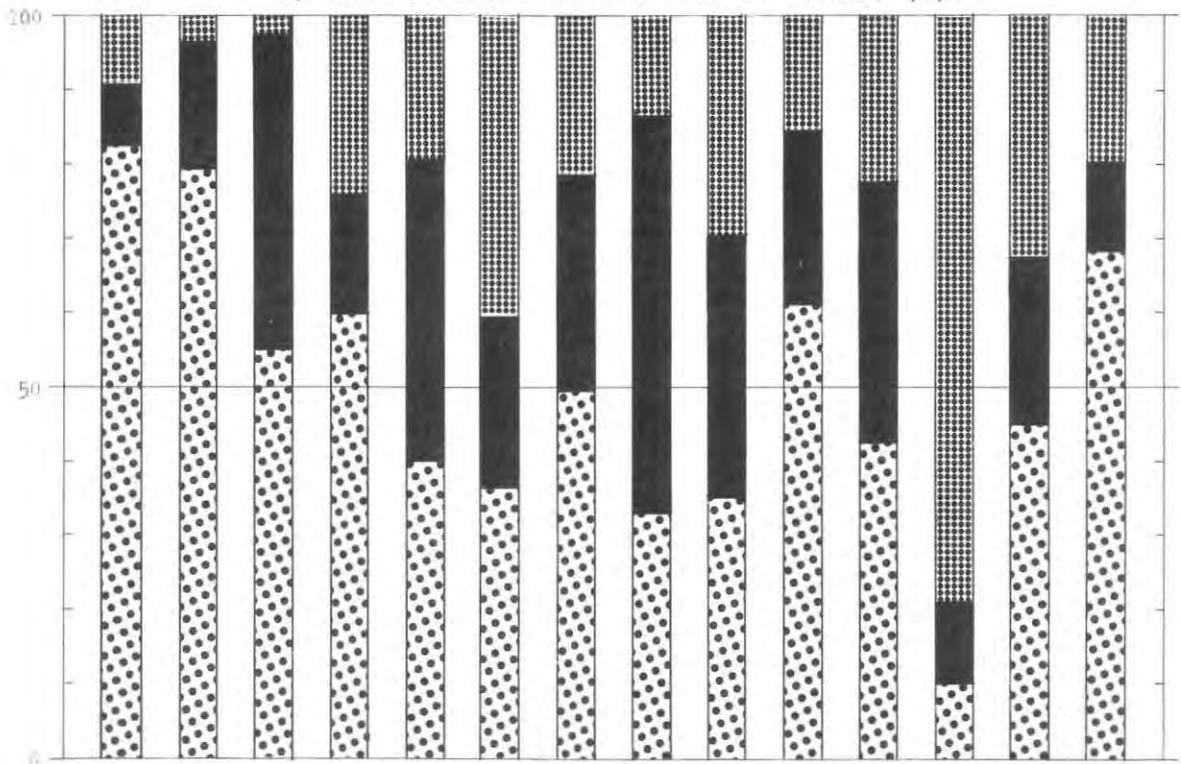
6) De plus, comme les ressortissants des pays scandinaves et du Benelux, les Français ont droit au permis d'établissement après 5 ans de séjour (au lieu de 10 ans pour les autres nationaux).

Principales colonies étrangères à Genève, en 1970

a) TAUX D'ACTIVITE (%)



b) REPARTITION SELON LE TYPE DE PERMIS (%)



	Permis spéciaux		Permis d'établissement		Permis annuel ou saisonnier
---	--------------------	---	---------------------------	---	--------------------------------

POPULATION RESIDENTE D'ORIGINE ETRANGERE SELON LE TYPE DE PERMIS, DEPUIS 1964

Rappelons quels sont les principaux types d'autorisation relative aux étrangers :

- permis A (saisonnier) : autorisation de séjour d'une durée limitée à 9 mois, pouvant être renouvelée chaque année;
- permis B (séjour) : autorisation délivrée pour une durée d'une année, et pouvant être renouvelée, permettant au titulaire de résider sur le territoire cantonal;
- permis C (établissement) : autorisation de résidence conférée pour une durée indéterminée, mais renouvelable de 3 ans en 3 ans; délivrée en principe après un séjour de 10 ans en Suisse ¹⁾;
- exempt : pour les fonctionnaires internationaux, membres d'une organisation internationale gouvernementale ou d'une mission permanente, au bénéfice d'une carte de légitimation ou d'une attestation d'emploi ou de fonction délivrée par la Mission permanente de la Suisse auprès des organisations internationales à Genève;
- frontalier : autorisation de travail délivrée à un titulaire domicilié régulièrement depuis 6 mois au moins dans la zone frontalière voisine et y retournant chaque jour.

La police fédérale des étrangers établit annuellement une statistique de la population étrangère en Suisse, sous autorisation de séjour, d'établissement ou exempte de permis. Ce relevé ayant lieu en fin d'année, le nombre de saisonniers est pratiquement nul, du moins en ce qui concerne Genève; d'autre part, les étrangers au bénéfice d'autorisations spéciales, qui ne figurent pas dans la statistique, sont en très petit nombre. Relevons que cette statistique, basée sur des fichiers administratifs, donne des chiffres de population étrangère supérieurs aux chiffres de la statistique cantonale, basée sur les recensements fédéraux de la population ²⁾.

L'évolution des différentes catégories d'étrangers résidant ou travaillant en Suisse est liée aux mesures prises pour lutter contre la "surchauffe" de l'économie, dès le début des années soixante, puis envers les étrangers - travailleurs en particulier - dont il s'est agi, selon la terminologie des arrêtés fédéraux pris à partir de 1963, de restreindre l'admission, puis de limiter les effectifs, enfin de réduire ces effectifs ³⁾.

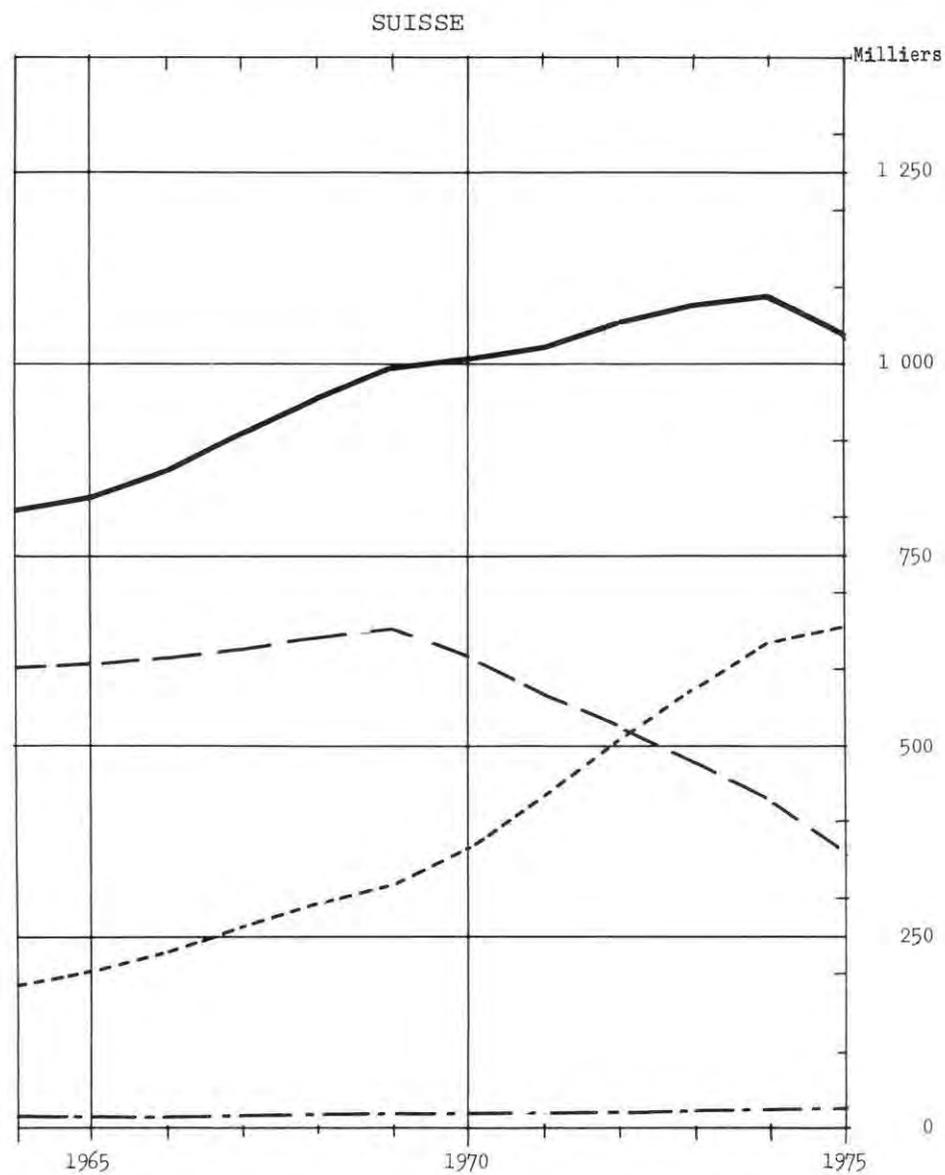
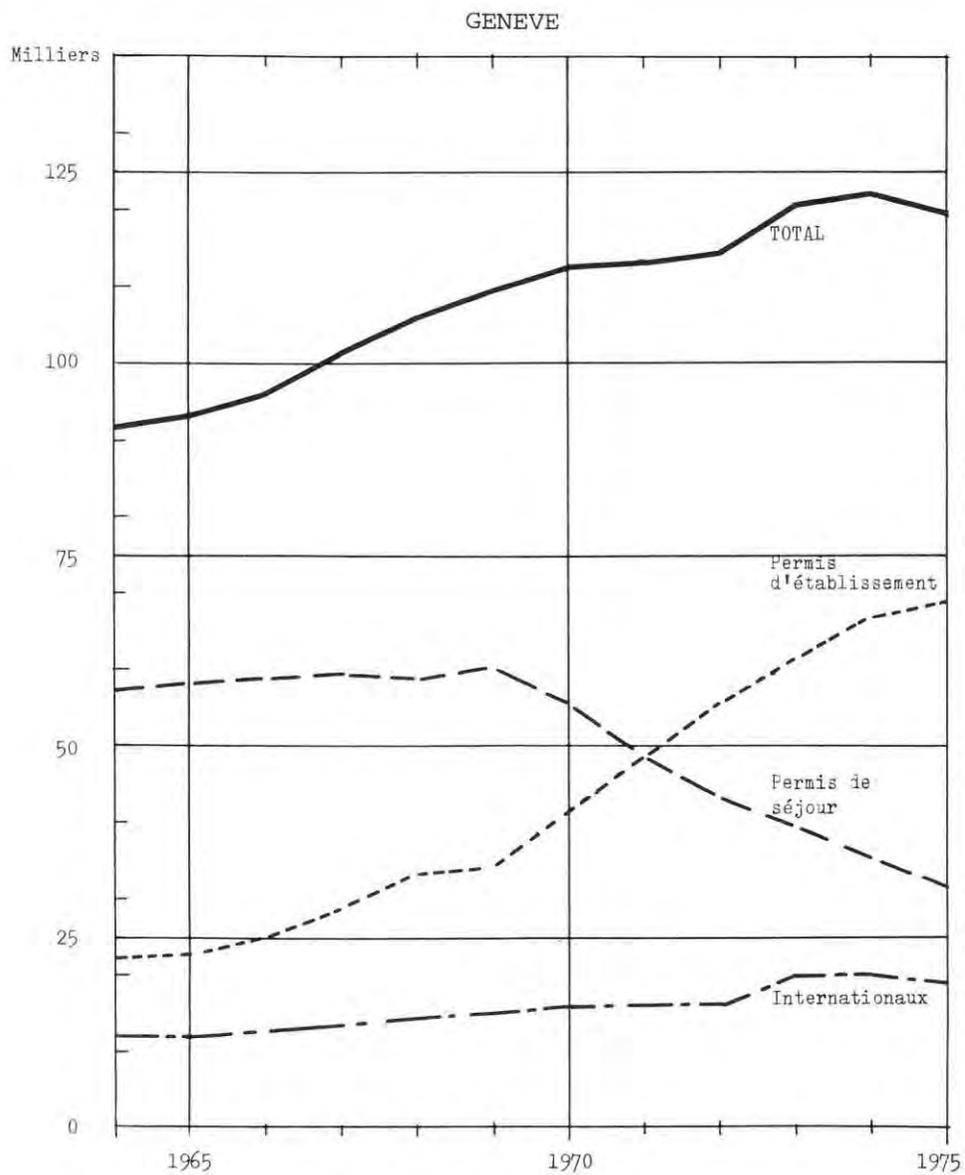
C'est depuis 1964 que l'on dispose de chiffres relativement aux résidents étrangers. Jusqu'en 1963, seuls les

travailleurs sous contrôle faisaient l'objet de relevés réguliers.

- L'accroissement du nombre des étrangers en Suisse, et à Genève en particulier, fut le plus marqué entre 1960 et 1964 : selon les chiffres de la police fédérale des étrangers, le nombre d'étrangers en Suisse passait de 225'000 en 1941, environ 5% de la population, à 285'000 " 1950, " 6% " " 506'000 " 1960, " 9% " " 808'300 " 1964 " 14% " " A Genève, on comptait en 1964 91'400 étrangers, soit 31% de la population.
- Les mesures prises sur le plan de la Confédération depuis cette date se reflètent dans l'évolution des étrangers selon le type de permis :
 - plafonnement des permis de séjour de 1964 à 1969, soit durant la phase de limitation des entrées en Suisse, puis diminution depuis 1970, début de la politique visant à réduire le nombre des résidents étrangers ⁴⁾. La rapide diminution des dernières années a été obtenue à la fois par le jeu normal de l'émigration, par un surcroît de cette émigration dû à la récession économique (depuis 1974), par les transformations de permis de séjour en permis d'établissement, enfin par une limitation des délivrances de nouveaux permis de séjour;
 - la forte augmentation des porteurs de permis d'établissement depuis la fin des années soixante correspond à la vague d'immigration amorcée dix ans auparavant (transformation de permis). La stabilisation qui se dessine en 1975 est la conséquence normale de la réduction des entrées en Suisse depuis 10 ans;
 - la plus grande partie des internationaux dénombrés en Suisse résident à Genève (environ 19'000 sur 25'000), les autres résidant surtout à Berne ou dans la région française voisine de Genève. N'étant pas concernés par les mesures fédérales, leur évolution est régulière : à Genève, augmentation de 12'000 en 1966 à 16'000 en 1970 et 19'000 en 1975.
- La politique menée dans le domaine de l'immigration étrangère se traduit par une modification importante de la structure des résidents étrangers à Genève :

	Permis de séjour	Permis d'établissement	Internationaux	TOTAL
1966	61	26	13	100
1970	49	37	14	100
1975	26	58	16	100

1) Durée ramenée à 5 ans, en vertu d'accords bilatéraux, pour les ressortissants français, scandinaves et du Benelux.
 2) Voir l'article "Statistique cantonale de la population et fichier du contrôle de l'habitant"; SCS, "Informations statistiques Genève IV/1975".
 3) En particulier, ACF du 1.3.63, 21.2.64, 26.2.65, 1.3.66, 10.2.67, 16.3.70. Ord. du 9.7.75, 20.10.76.
 4) Voir chapitre VII Migrations, graphique 67.



POPULATION RESIDENTE SELON L'ORIGINE ET LA LANGUE MATERNELLE, DEPUIS 1910

"Sans doute est-ce à cause de la diversité linguistique de notre pays qu'est apparue, très tôt, la nécessité d'inclure dans les formulaires de recensement une question portant sur la langue maternelle. Déjà l'exploitation du deuxième recensement effectué au niveau fédéral en 1860, contenait des résultats sur la langue prédominante parlée dans les ménages. En 1880, un nouveau pas était franchi avec des données sur la langue maternelle de chaque personne; mais il faut attendre 1910 pour avoir une nouvelle définition de la langue maternelle. Depuis lors, on a toujours mis l'accent sur l'obligation qu'avait le recensé d'indiquer, comme langue maternelle, celle dans laquelle il pense et qu'il maîtrise le mieux. Cette formulation a l'avantage d'être simple et claire en se référant à la situation actuelle du recensé. La fixité de cette définition permet, en outre, des études rétrospectives intéressantes"1).

Ce graphique met en évidence

- la stabilité de la répartition des langues maternelles au sein de la population d'origine suisse;
- les modifications de la répartition de l'ensemble de la population, qui sont donc essentiellement imputables à la population étrangère;
- deux phénomènes sont à l'origine de ces modifications :
 - . le poids respectif des populations suisse et étrangère; lorsque la population étrangère est relativement nombreuse (en 1970, 33% du total) son influence sur la répartition des langues dans l'ensemble de la population est forte. Cette influence est plus faible lorsqu'elle est relativement peu nombreuse (en 1941, 16% du total).
 - . Contrairement à la population suisse, la population étrangère enregistre, depuis 1950 surtout, un changement important de sa composition linguistique : la forte reprise de l'immigration après la dernière guerre a entraîné un afflux d'Italiens, puis, avec un décalage d'une dizaine d'années, d'Espagnols. De plus, les Organisations internationales ont attiré à Genève des ressortissants de pays très divers, en particulier anglo-saxons. Il en est résulté une très forte diminution de la proportion des

étrangers de langue maternelle française : de 66% du total en 1941 à 30% en 1970, et une augmentation concomitante de la proportion de ceux de langue italienne, espagnole ou anglaise.

Population d'origine suisse :

La proportion de résidents de langue française reste comprise entre 86% (en 1910) et 82% (1930, 1960), soit plus des quatre cinquièmes du total. Ni les naturalisations, ni les changements d'origine par mariage, ni l'évolution de l'immigration confédérée au cours des dernières décennies (cantons romands - cantons alémaniques) n'ont donc modifié de façon notable l'équilibre linguistique de la population suisse.

La légère montée de la proportion de résidents suisses pour lesquels une des quatre langues nationales n'est pas celle "dans laquelle ils pensent et qu'ils maîtrisent le mieux" (de 0,6% en 1950 à 1,2% en 1970) se fait aux dépens de la langue allemande (de 14,9% à 13,5% en 1970).

Population d'origine étrangère

En 1941 comme en 1910, les deux tiers des étrangers du canton étaient de langue française; la proportion est de moins de un tiers en 1960 (31%) et 1970 (30%); la langue allemande est également en perte relative; l'italien, en forte hausse après la dernière guerre, est également en perte depuis 1960, l'immigration italienne s'étant sensiblement ralentie dès le milieu des années soixante (perte migratoire en 1968, 69,70). En 1970, plus du tiers des étrangers du canton (39'300 personnes, soit 35% du total des étrangers, ou 12% de l'ensemble de la population) ont une langue différente des trois principales langues nationales, alors que la proportion était de moins de 10% en 1941.

Parmi ces "autres langues", les mieux représentées en 1970 sont dans l'ordre l'espagnol (19'800, soit 18% du total de la population étrangère), l'anglais (9'400, soit 8%), les langues slaves (2'100, soit 2%). L'importance des activités internationales de Genève explique l'importance particulière de certaines langues : ainsi 36% des étrangers de langue anglaise recensés en 1970 dans l'ensemble de la Suisse vivent à Genève, 31% de ceux de langue arabe, 22% de ceux de langue scandinave 2).

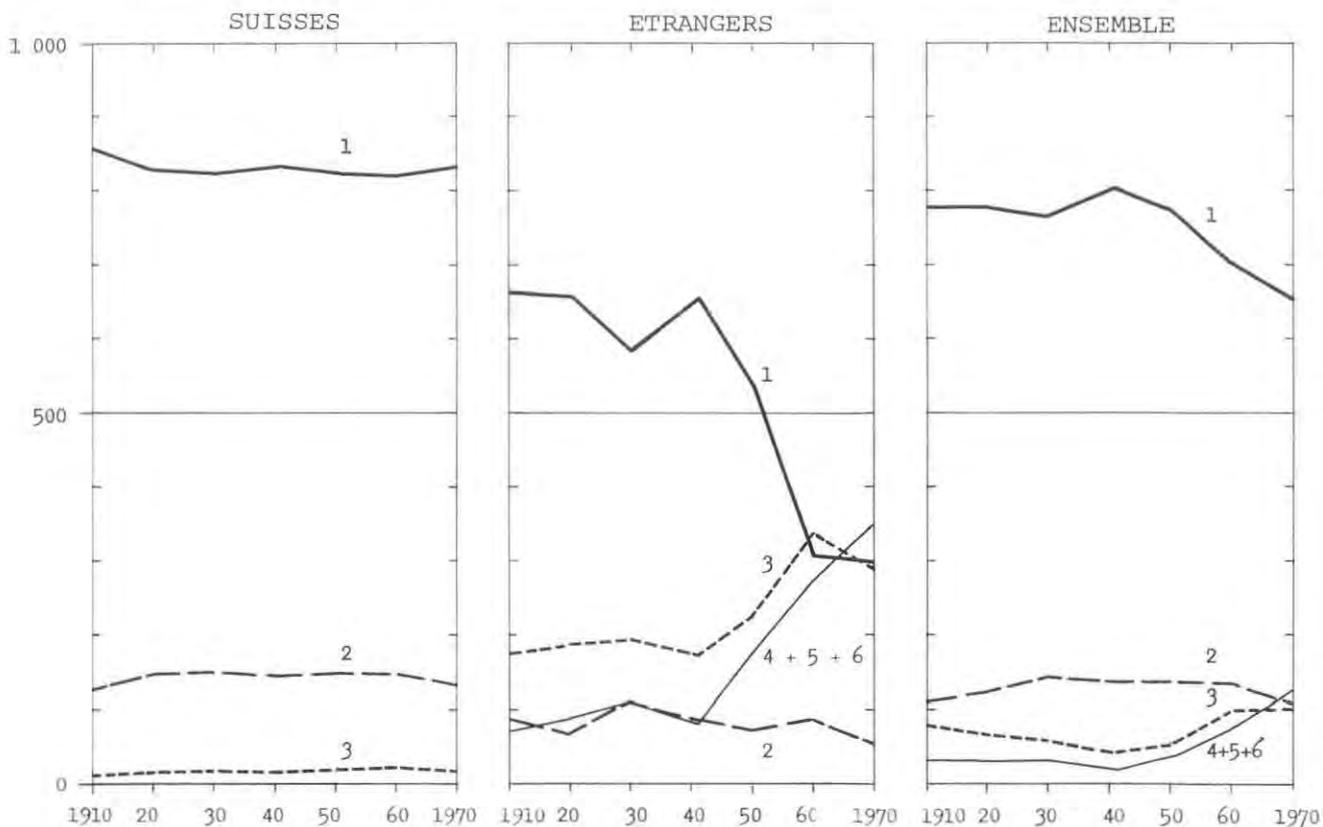
1) Langues maternelles et régions linguistiques; BFS, statistiques de la Suisse, 579e fascicule, p. 80.

2) Voir annexe A.6 Principales colonies étrangères à Genève, en 1970.

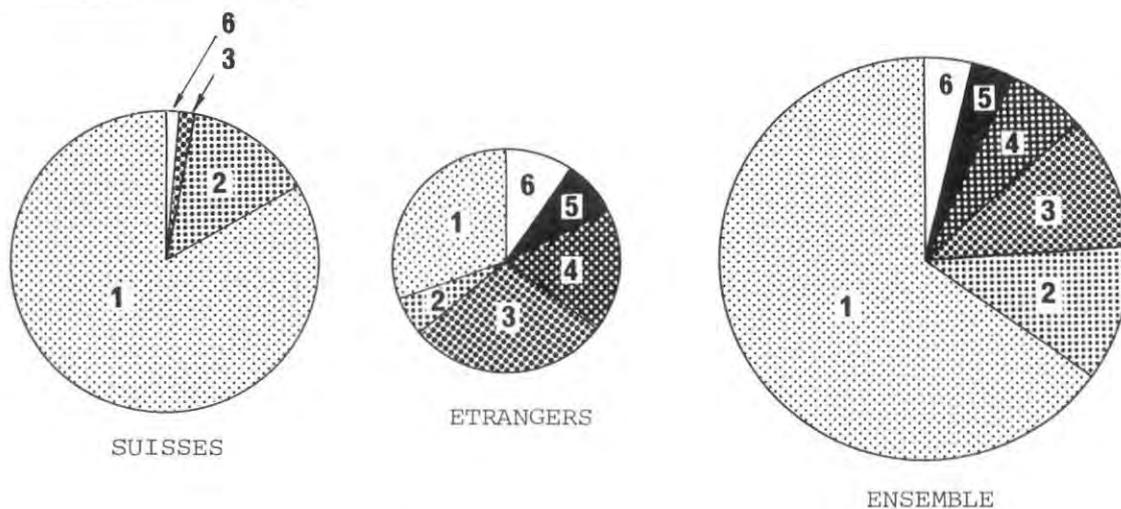
Population résidente selon l'origine et la langue maternelle

Répartition pour 1'000 personnes

a. EVOLUTION DEPUIS 1910



b. SITUATION EN 1970



- 1 français
- 2 allemand
- 3 italien
- 4 espagnol
- 5 anglais
- 6 autres langues

POPULATION RESIDENTE SELON LA RELIGION, DEPUIS 1850
(graphiques 13-15)

La variable "religion" occupe une place importante lors de l'exploitation des recensements en Suisse, ce qui peut paraître surprenant si l'on considère que de nombreux pays ne posent même pas de question relative à la religion lors de leurs recensements, et que les études ou les traités de démographie négligent en général cet aspect de la structure des populations.

Le Bureau fédéral de statistique justifie ainsi cet intérêt 1) :

"De nombreux pays renoncent à poser une question sur la religion lors des recensements de la population. Pour la Suisse toutefois, où la population appartient à de multiples religions, cette caractéristique est très importante. Ainsi, dans les cantons qui reconnaissent les Eglises nationales comme collectivités de l'Etat, on se fonde sur les résultats du recensement de la population pour les impôts ecclésiastiques des personnes morales. Lors de la constitution de nouvelles paroisses, on se réfère souvent aussi aux données sur la religion. Dans plusieurs cantons, le nombre des prêtres rétribués par l'Etat dépend des résultats du recensement de la population. Pour leur travail administratif, les autorités ecclésiastiques ont souvent besoin de chiffres qui ne peuvent être fournis que par la statistique sur la religion. La question concernant la religion a déjà été posée lors du premier recensement de la population, en 1850, et a été maintenue depuis lors."

Ajoutons que, en plus de cet intérêt d'ordre administratif, l'introduction d'une question sur la religion lors des recensements présente un intérêt certain pour l'analyse des disparités entre cantons en matière de natalité, partant de structures par âge. De plus, associée à d'autres variables comme le taux d'urbanisation 2), le revenu par habitant ou la structure de la population active selon les secteurs de l'économie, la religion peut contribuer à une meilleure connaissance des spécificités cantonales dans les domaines social, politique, économique.

Toutefois 1),

"à noter que le classement selon la religion est fondé non pas sur les convictions religieuses intimes mais sur l'appartenance formelle à telle ou

telle religion ou confession, d'après les propres déclarations des personnes interrogées."

Cette précision est importante, si l'on considère que l'étude de certains comportements, par exemple en matière de fécondité ou de contraception, a montré que l'intensité de la pratique religieuse, quelle que soit la religion, a des conséquences parfois plus importantes que les différences de religion 3).

Ajoutons que, dans le cadre d'une description de la population genevoise, un aperçu de la répartition des principales religions est l'occasion de rappeler que la "Cité de Calvin" compte en réalité autant de catholiques que de protestants, du moins depuis 1850, origine des recensements fédéraux de la population.

• En 1812 pourtant, "les protestants forment au moins les deux tiers de la population du canton ..." 4). En 1850, les protestants sont encore majoritaires : 53,3% de la population, contre 46,4% de catholiques; mais à partir de 1860 ils perdent la majorité, pour la retrouver de 1920 à 1950 et la reperdre depuis. Cette évolution s'explique à partir du rôle des migrations dans le développement démographique du canton : la Restauration de la République de Genève, en 1813, et son entrée dans la Confédération l'année suivante, marquent le début d'une phase d'expansion démographique basée sur une immigration en provenance de régions à forte majorité catholique, Savoie principalement et Italie. L'immigration confédérée, elle, est plus tardive - elle ne prend toute son importance qu'à partir de 1870 - et provient aussi bien de régions catholiques (Valais, Fribourg, Jura) que protestantes (Vaud, Berne). De même, les départs massifs de population étrangère à partir de 1914 expliquent la diminution de la proportion des catholiques, qui reste inférieure à celle des protestants jusqu'à ce que la reprise d'une forte immigration, au lendemain de la seconde guerre, provoque une forte augmentation de la population catholique, qui devient majoritaire dès 1960.

• Le graphique 14 montre que l'évolution enregistrée à Genève depuis 1850 est analogue à celle de l'ensemble de la Suisse, elle aussi déterminée par les fluctuations de l'immigration étrangère.

1) La religion en Suisse; BFS, statistique de la Suisse / 579e fascicule, p. 63.

2) Rapport entre population vivant dans les villes ou dans les campagnes (voir chapitre VII, Peuplement du canton).

3) Familles urbaines et fécondité par M. Bassand et J. Kellerhals; Georg 1975.

4) "... leur clergé jouit, dès le temps de la Réformation, d'une réputation méritée de connaissances, de talents, de sagesse et de zèle; depuis plus d'un siècle et demi, il doit aussi être cité pour sa modération et sa tolérance : content des fonctions modestes et honorables qui lui sont confiées, il ne cherche point à les étendre en faisant des prosélytes, et son but principal est de faire le bien, en donnant lui-même l'exemple des vertus qu'il recommande ...", Statistique de la Suisse, par J. Picot, de Genève; 1830.

. On constate également que depuis son entrée dans la Confédération, Genève compte une proportion de protestants inférieure à la moyenne des cantons : en 1850, 53% contre 59%; en 1970, 38% contre 48%. Jusqu'en 1960, les protestants étaient en majorité en Suisse (plus de 50% de la population); en 1970, ils sont légèrement moins nombreux que les catholiques (49%), alors que 3% de la population se déclarent sans religion ou d'une autre religion.

. Enfin, les brassages de population intervenus en Suisse depuis 1850 ont quelque peu réduit les disparités de religions entre cantons : les cantons très protestants se sont "catholicisés", les cantons très catholiques se sont "protestantisés"; cependant, en raison d'un apport extérieur (immigration étrangère) à dominante catholique, cette évolution est plus marquée dans le premier cas que dans le second :

Sur 100 habitants, on compte ... protestants

	1850	1970
Appenzell RE	98	70
Zurich	97	60
Vaud	96	61
SUISSE	59	48
Genève	53	38
Uri	0	7
Unterwald	0	6
Tessin	0	8

• L'évolution de la répartition des principales religions selon l'origine (Suisse - étrangers) peut être observée à partir de 1910. Elle appelle les remarques suivantes :

Les protestants sont en majorité parmi la population suisse, les catholiques parmi la population étrangère.

Alors que, de 1910 à 1970, l'importance relative des deux principales religions reste pratiquement la même chez les étrangers, chez les Suisses au contraire on observe une augmentation régulière de la fraction catholique, corres-

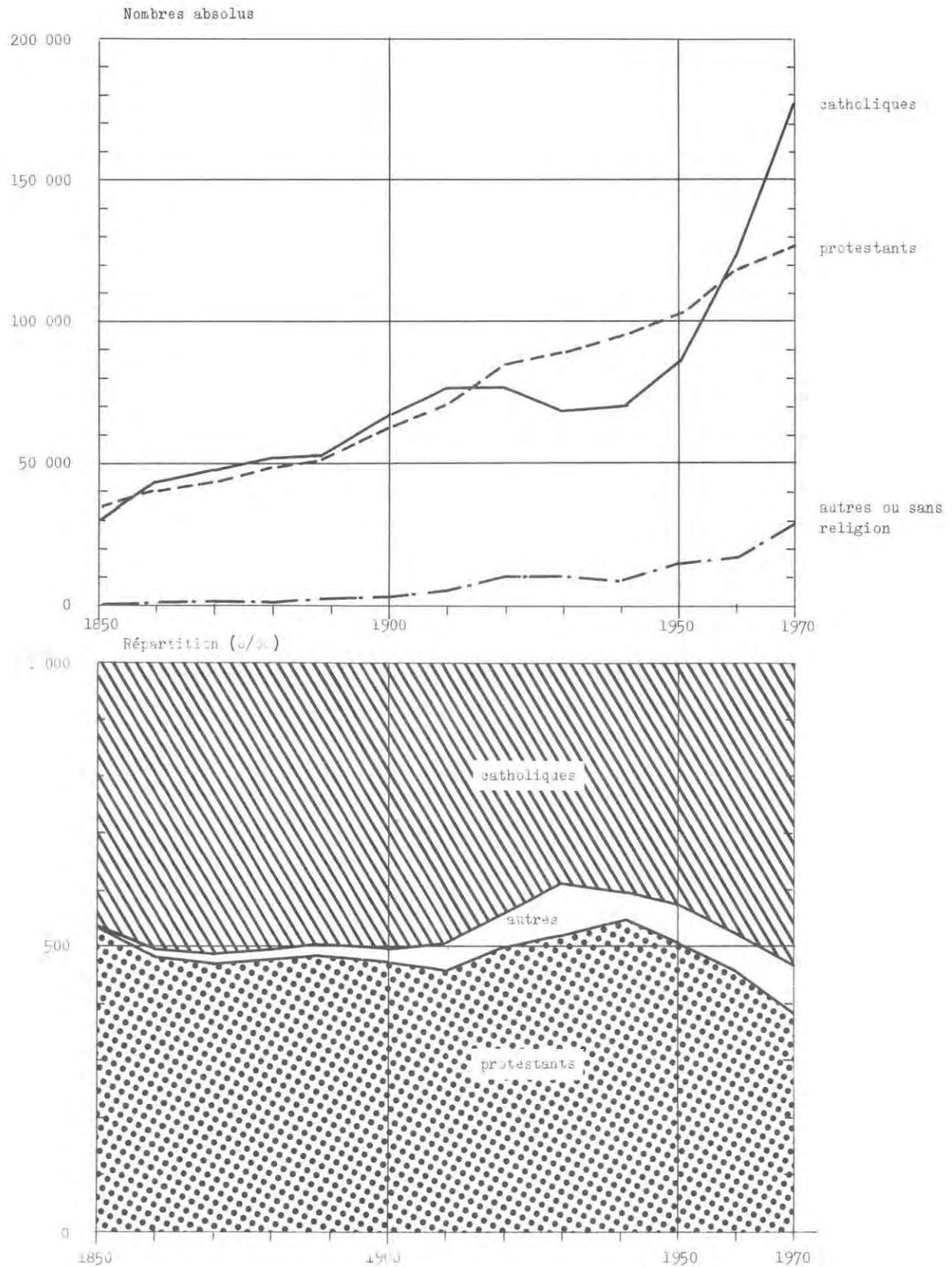
pondant à une diminution de la protestante. Cette évolution signifie que les fluctuations de l'immigration étrangère entre les deux dates n'ont pas eu d'influence sur la répartition confessionnelle des immigrants. Au contraire, la répartition de l'immigration confédérée entre cantons catholiques ou protestants s'est modifiée de 1910 à 1970, les cantons très catholiques comme Fribourg et le Valais ayant augmenté leur part au cours des dernières décennies. De plus, les naturalisations ont eu pour effet de renforcer la proportion de catholiques, puisque ceux-ci sont fortement majoritaires chez les étrangers.

	Suisses		Etrangers		Total	
	1910	1970	1910	1970	1910	1970
Protestants	65	50	16	15	46	38
Catholiques	31	44	77	73	50	53
Autres	4	6	7	12	4	9
TOTAL	100	100	100	100	100	100

En ce qui concerne la troisième catégorie, celle des autres religions ou des sans religion, on observe que son importance va en augmentant depuis l'origine des recensements : alors qu'en 1850 170 personnes seulement (0,3% du total) avaient été recensées dans cette catégorie, on compte en 1970 11'400

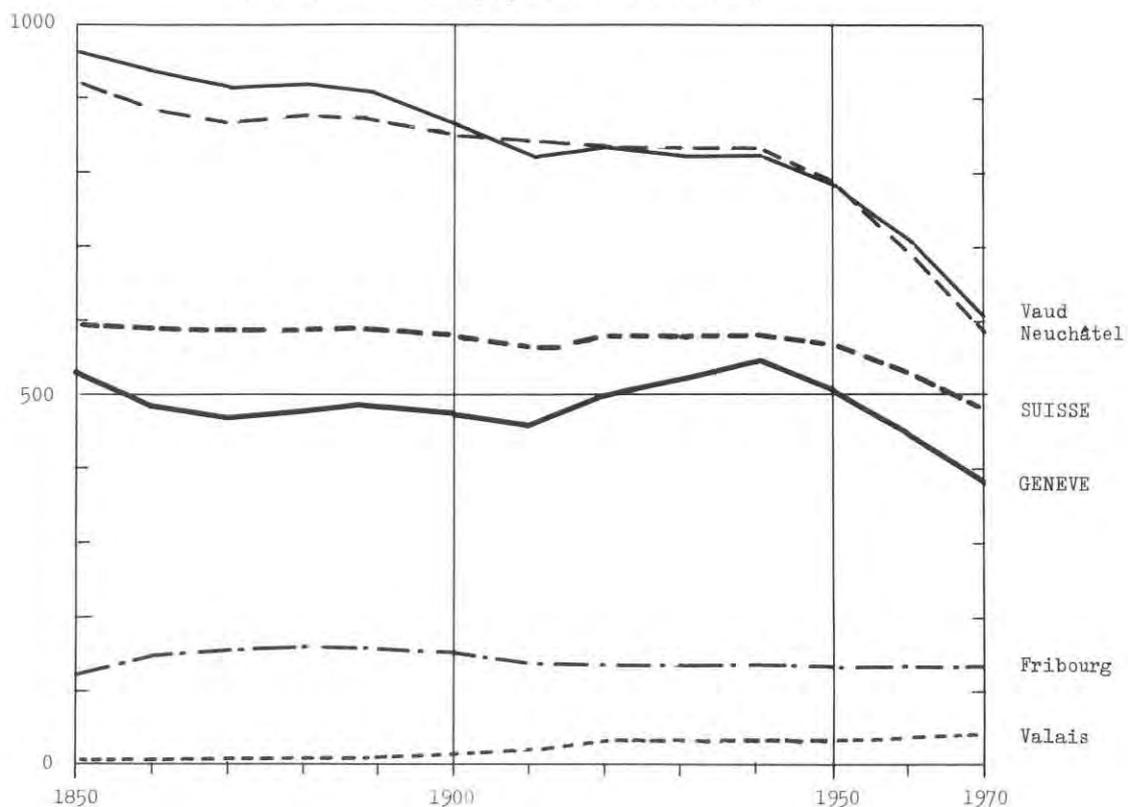
personnes sans religion (3,4% du total), 4'300 Israélites (1,3%), 2'500 Chrétiens orthodoxes (0,7%), 1'400 Musulmans (0,4%), 900 Catholiques chrétiens (0,3%), 1'300 personnes d'autres religions (0,4%) et enfin 6'600 personnes n'ayant pas fourni d'indication à la question relative à la religion (2%).

Population résidente selon la religion, depuis 1850

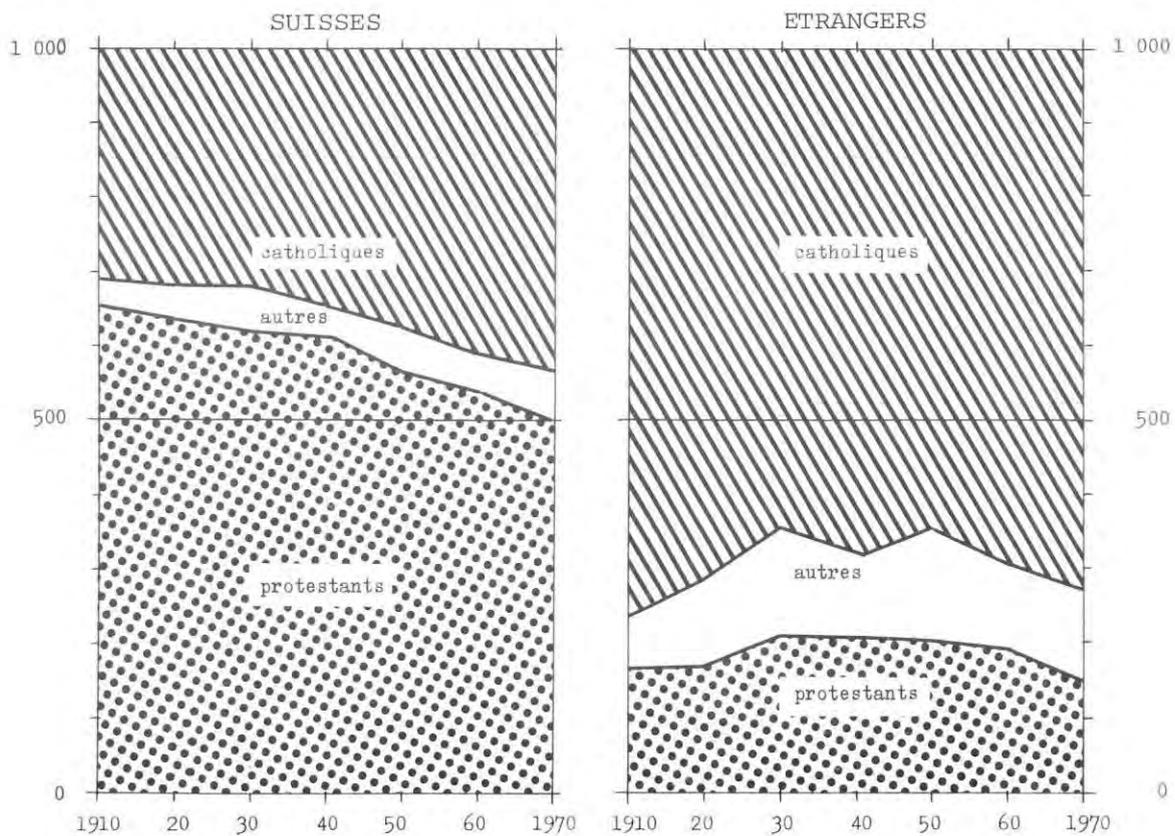


Proportion de protestants, en Suisse et dans quelques cantons, depuis 1850

(en o/oo de la population totale)



Population résidente selon l'origine et la religion, depuis 1910



population résidente (2)

structure par âge; évolution depuis 1900

Une population est constituée d'une centaine de générations. Par génération, on désigne l'ensemble des individus nés durant une même année civile. Par classe d'âge on désigne l'ensemble des individus ayant le même âge à une date donnée. En fin d'année, générations et classes d'âge se confondent : ainsi, au 31 décembre 1977, la génération de 1970 se confond avec la classe de 7 ans d'âge.

La structure par âge de la population peut être étudiée

- par classes d'âge ou années d'âge
- par groupes d'âges quinquennaux (groupes de 5 années d'âge)
- par grands groupes d'âges, en général 0-19 ans, 20-64 ans, 65 ans et plus.

En général, l'âge est mis en relation avec le sexe, car les structures par âge des populations masculine et féminine sont sensiblement différentes en raison de la surmortalité masculine qui a pour effet d'accentuer le déséquilibre des sexes à mesure qu'augmente l'âge.

De même, l'état matrimonial de la population, ou sa structure par état civil, n'a d'intérêt que si on l'étudie en fonction de l'âge et du sexe. En effet, en raison de la différence d'âge entre hommes et femmes au moment du mariage et de la surmortalité masculine qui fait que les femmes vivent en moyenne 6 à 7 ans de plus que les hommes, la structure par état civil d'une population est étroitement liée à sa composition selon le sexe et l'âge.

Dans ce chapitre, traitant principalement de la structure par âge de la population genevoise, nous passerons des aspects élémentaires - répartition de la population selon les trois grands groupes d'âges, avec quelques comparaisons cantonales - aux aspects plus complexes de la répartition selon le sexe, l'état civil et la classe d'âge.

Pyramide des âges

La pyramide des âges est une représentation graphique permettant une appréhension rapide de la répartition par sexe et âge d'une population. Elle facilite également les comparaisons dans le temps ou dans l'espace, surtout si les effectifs absolus des différents âges ou groupes d'âges sont remplacés par des valeurs relatives (effectifs rapportés à 1'000 habitants au total).

La pyramide est construite de la manière suivante :

- en abscisse (horizontalement) sont portés les effectifs, les hommes à gauche et les femmes à droite d'un axe vertical;
- en ordonnée (verticalement) sont portés les âges, ou les années de naissance.

A chaque âge, ou groupe d'âges, correspond ainsi un rectangle dont la longueur est proportionnelle à l'effectif de cette classe.

La population se trouve ainsi représentée par un ensemble de rectangles qui se superposent, les jeunes occupant la base et les personnes âgées le sommet de la représentation. Celle-ci s'écarte parfois fortement de la forme d'une pyramide dans les populations actuelles des pays développés.

En effet, la structure pyramidale est caractéristique des populations jeunes ayant encore des niveaux

élevés de fécondité et de mortalité. En revanche, pour les populations européennes, la baisse de la fécondité est à l'origine d'un vieillissement "par le bas" de la pyramide qui tend à prendre des formes de "meule de foin", voire même d'"oignon" lorsque la natalité devenant très faible, les générations ne sont plus remplacées (voir canton de Genève en 1941).

Relevons enfin que les migrations ont pour effet de perturber la composition par âge d'une population puisque les migrants ont une structure très particulière, étant constitués principalement de jeunes adultes ¹⁾. Les populations soumises à une forte immigration, comme celle du canton de Genève en 1975, sont caractérisées par un renflement de leur pyramide à partir de l'âge de vingt ans environ. Elles sont également caractérisées, puisque ces migrations varient en fonction de la conjoncture économique et politique, par l'instabilité dans le temps de leur pyramide des âges, qui peut être à l'origine de difficultés d'adaptation dans de nombreux domaines : équipements (écoles, hôpitaux), logement, marché du travail, etc.

La structure par âges d'une population se modifie sous différents types d'effets :

1. Effets dus aux variations dans le régime de la fécondité ou de la mortalité. Ces variations peuvent être liées à la tendance générale - par exemple, réduction de la mortalité puis de la fécondité selon le processus de transition démographique qu'a connu la Suisse comme tous les pays économiquement développés - ou résulter de fluctuations à court terme, telles celles enregistrées durant la période récente en matière de fécondité.
2. Effets de génération : présence de classes creuses ou au contraire gonflées en raison par exemple :
 - d'une augmentation du nombre des naissances indépendante du régime de fécondité, mais provoquée par des générations passagèrement plus nombreuses de femmes en âge de procréer;
 - d'une forte surmortalité, correspondant à une épidémie ou une guerre, les classes creuses se déplaçant vers le haut de la pyramide au cours du temps.
3. Effets dus aux migrations, celles-ci faisant intervenir essentiellement des personnes jeunes :
 - effets directs, par gonflement - ou creusement dans le cas de l'émigration que connaissent les régions rurales - des classes d'âges de jeunes adultes;
 - effets indirects, en raison de l'augmentation des naissances induite par cette immigration : augmentation due à la forte proportion de personnes en âge de procréer parmi les immigrants mais aussi, éventuellement, à une fécondité plus forte parmi ceux-ci que parmi la population autochtone.

Ségrégation des âges ?

L'étude statistique d'une population implique que l'on recoure à des découpages en groupes d'âges. Le plus commun de ceux-ci consiste à définir trois grands groupes de population - 0-19 ans, 20-64 ans, 65 ans et plus - groupes censés correspondre à trois étapes de la vie : "enfance-jeunesse improductive, âge adulte actif, vieillesse improductive" ²⁾. Les causes et les conséquences de cette ségrégation des âges sont analysées dans l'ouvrage de M. Philibert ²⁾ dont nous présentons en annexe quelques extraits (annexe A. 10, p. 268).

1) Voir chapitre VI Migrations.

2) M. Philibert : L'échelle des âges; Le Seuil, 1968.

Le vieillesse démographique, phénomène que connaissent tous les pays économiquement développés, est conventionnellement mesuré par la proportion d'individus âgés de 65 ans et plus. Le terme de vieillissement traduit ainsi uniquement une modification de la structure par âges de la population. Il n'a donc pas de rapport avec l'allongement de la "vie moyenne" (ou espérance de vie à la naissance)¹⁾, ni avec le processus biologique du vieillissement. L'augmentation de la proportion des personnes de 65 ans ou plus a résulté essentiellement jusqu'ici de la baisse de la fécondité : les personnes âgées sont devenues plus nombreuses dans la mesure où les enfants devenaient plus rares. La diminution de la mortalité n'a, elle, pas eu d'effets importants sur la forme générale de la pyramide des âges car elle concernait tous les âges, et en particulier les jeunes enfants.

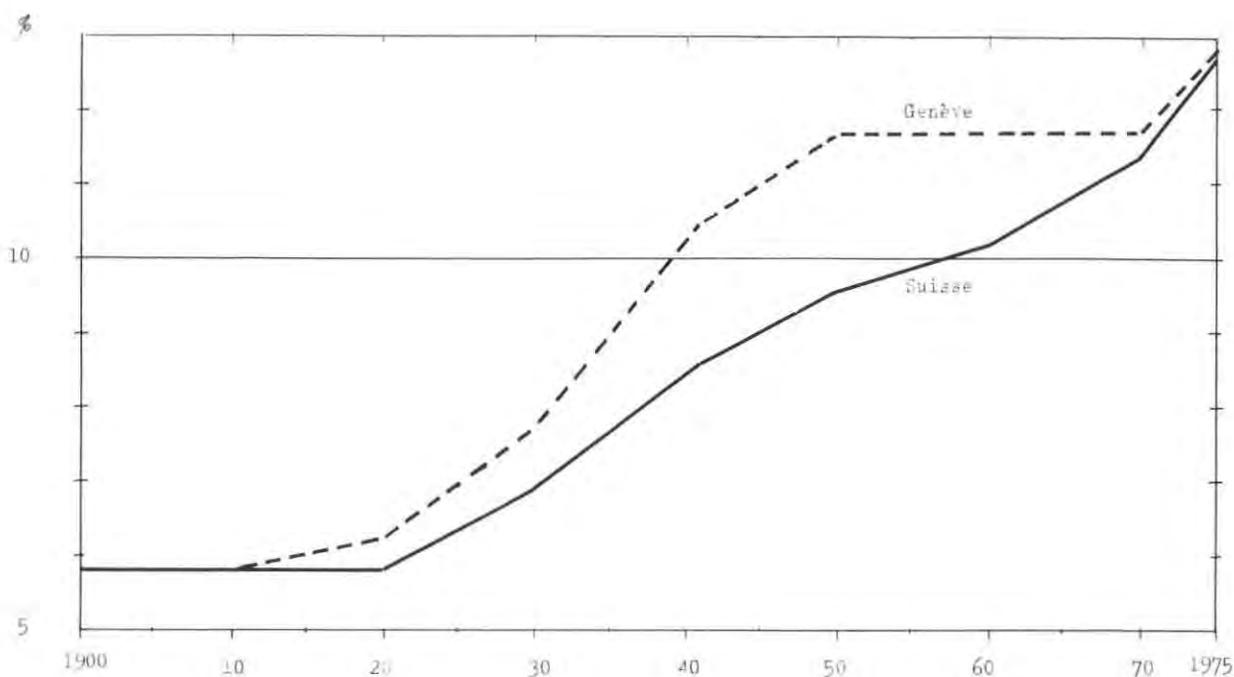
L'augmentation de la proportion des personnes âgées correspond donc à une diminution de la part des jeunes (vieillesse de la pyramide "par le bas"), celle des personnes d'âge moyen (20 à 64 ans) variant peu indépendamment des fluctuations dues aux migrations.

Remarquons cependant que, étant donné les niveaux très bas de mortalité atteints actuellement dans les âges jeunes à moyens, une réduction notable de la mortalité ne peut être envisagée pour l'avenir que dans les âges élevés. Alors la réduction de la mortalité pourrait devenir un facteur important de vieillissement de la population (vieillesse de la pyramide "par le sommet").

Graphique 16

Suisse
Genève

Proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, depuis 1900
(pour cent habitants au total)



1) Voir chapitre IV Mortalité, graphique 47

chapitre 2

population résidente (2)

structure par âge; évolution depuis 1900

NO GRAPHIQUE	TITRE	TERRITOIRE	PAGE
16	Proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, depuis 1900	Suisse-Genève	35
17	Population résidente selon le groupe d'âges, depuis 1860	Suisse-Genève	39
18	Population des cantons selon le groupe d'âges, en 1970	Suisse	41
19	Population résidente selon le sexe et l'âge, en 1970; comparaisons cantonales	Suisse	43
20	Population résidente selon l'origine et le groupe d'âges, depuis 1900; nombres absolus	Genève	45
21	Population résidente selon l'origine et le groupe d'âges, depuis 1900; nombres relatifs	Genève	47
22	Population résidente selon 5 groupes d'âges, depuis 1900	Genève	49
23	Population résidente selon le sexe, l'origine et l'âge, en 1900	Genève	52
24	Population résidente selon le sexe, l'origine et l'âge, en 1941	Genève	53
25	Population résidente selon le sexe, l'origine et l'âge, en 1975	Genève	54
26	Population résidente selon le sexe, l'origine et l'âge, en 1900, 1941 et 1975	Genève	55
27	Population résidente selon le sexe, l'état civil et l'âge, en 1975; effectifs	Genève	58
28	Population résidente selon le sexe, l'état civil et l'âge, en 1975; pour 1'000	Genève	59
29	Rapport de masculinité de la population résidente, selon l'âge, en 1975	Genève	61

TABLEAU HORS TEXTE

	Population résidente, selon l'origine et le groupe d'âges, depuis 1900	Genève	46
--	--	--------	----

Voir sources, pages 269-270.

POPULATION RESIDENTE SELON LE GROUPE D'AGES, DEPUIS 1860

La division de la population en trois grands groupes d'âges permet de distinguer

- les enfants et les jeunes gens en cours de formation (0-19 ans),
- les personnes en âge de travailler (20-64 ans),
- les personnes âgées, en âge d'être à la retraite (65 ans et plus).

Les limites de ces trois catégories (20 et 65 ans) sont conventionnelles. Elles sont adoptées assez systématiquement en Suisse, mais d'autres pays dans lesquels le début ou la fin de l'activité est en général plus précoce, fixent ces limites à 15 ou (et) à 60 ans.

Bien entendu ces catégories ne recouvrent pas exactement la réalité - beaucoup de jeunes travaillent avant 20 ans par exemple - mais elles permettent néanmoins d'étudier les incidences économiques et sociales de l'évolution démographique en distinguant d'une part une catégorie constituant l'essentiel des producteurs (20-64 ans) et d'autre part deux catégories de personnes dépendantes dont la situation de dépendance se pose dans des termes différents : les ressources financières qui leur sont destinées sont réparties de façon différente entre les particuliers (familles), l'économie (retenues sociales) et l'Etat (impôts); de plus, même si l'éducation et la formation des jeunes exigent de la part de la collectivité davantage de ressources financières que les prestations aux personnes âgées (retraite, hospitalisation), celles-ci sont plus facilement ressenties comme une charge.

- L'évolution des trois grands groupes d'âges depuis une centaine d'années peut être résumée ainsi :

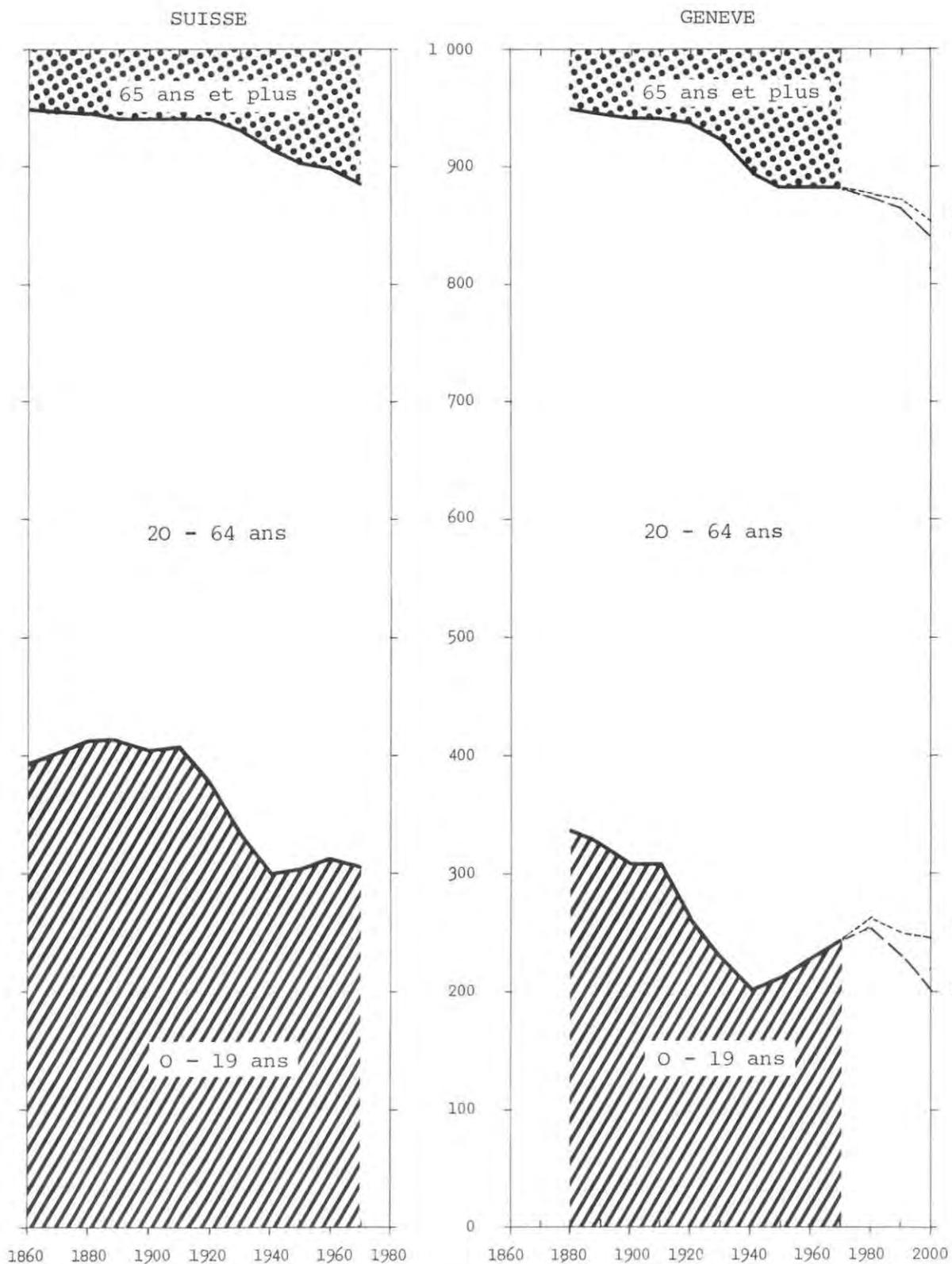
- alors que l'importance de la population de 20 à 64 ans varie relativement peu - à Genève, de 61% du total en 1880 à 62% en 1975 - ,
- on observe un transfert de charge de la population de moins de 20 ans (de 34% à 25%) à celle de 65 ans et plus (de 5% à 13%);
- par rapport à la moyenne suisse, Genève se caractérise tout au long de cette période par une proportion supérieure de personnes en âge d'activité, en raison d'un apport migratoire constant de personnes dont l'âge se situe surtout entre 18 et 30 ans, et par une proportion sensiblement

plus faible de jeunes : en 1975, leur part est de 30% dans l'ensemble de la Suisse, contre 25% à Genève. La part des personnes âgées, elle, est pratiquement la même en 1975 à Genève et en Suisse (13%). La différence entre Genève et l'ensemble de la Suisse quant à l'importance relative des deux catégories de personnes dépendantes - jeunes et personnes âgées - est principalement la conséquence d'une natalité plus basse dans le canton, le "vieillissement par le bas" qui devrait en résulter étant atténué par l'immigration de jeunes adultes.

- Alors que l'évolution du groupe des personnes âgées (65 ans et plus), qui ne subit pas directement les effets des fluctuations des mouvements migratoires, est relativement régulière, celle du groupe de 0 à 19 ans en revanche montre des cassures importantes : si la tendance générale est, comme nous l'avons dit, à la diminution en raison de la baisse prolongée de la fécondité au cours du siècle écoulé, les fluctuations à court terme de celle-ci - reprise au lendemain de la dernière guerre, baisse importante depuis 1965 - se répercutent de façon très sensible sur l'importance relative des jeunes dans la population du canton.
- Pour Genève, nous avons prolongé les courbes au-delà de 1975 jusque vers l'an 2000, selon les résultats de perspectives démographiques ¹⁾ tenant compte de diverses hypothèses d'évolution de la fécondité, de la mortalité et des migrations jusqu'à la fin du siècle. On constate que, quelles que soient les hypothèses envisagées, l'évolution des trois grands groupes d'âges est caractérisée par l'importance grandissante du groupe des personnes âgées au détriment des jeunes, alors que la part des personnes en âge d'activité (20 à 64 ans) reste pratiquement stationnaire. Comme un retournement important des conditions de fécondité ou d'immigration paraît peu probable, il est vraisemblable que, durant la fin de ce siècle, la charge des personnes dépendantes sur les personnes actives ne variera que peu malgré le vieillissement prévisible de la population, en raison du transfert qui s'opère entre population jeune et population âgée. C'est après le cap de l'an 2000 seulement qu'un maintien durable de la fécondité et de l'immigration aux niveaux actuels aurait pour effet une augmentation importante de la part des personnes dépendantes.

1) Perspectives d'évolution de la population du canton et de la ville de Genève; SCS - PLT, 1975; variante 1, selon tendances (393'000 habitants en l'an 2000) variante 2, dite faible (331'000 habitants en l'an 2000).

Population résidente selon le groupe d'âges, depuis 1860
Répartition en o/oo du total



POPULATION DES CANTONS SELON LE GROUPE D'AGES, EN 1970

La structure d'âge des cantons se différencie en fonction de leurs conditions de natalité, de mortalité et de migration. Non seulement ces conditions peuvent être actuellement fort différentes, mais encore leur évolution depuis une centaine d'années - soit depuis l'origine des générations les plus anciennes - peut avoir eu des "histoires" diverses. Il est possible par exemple que deux cantons ayant en 1970 une structure comparable - donc voisins dans l'un ou l'autre des deux graphiques ci-contre - soient arrivés à la même structure après des évolutions démographiques différentes.

Des trois facteurs ayant pu influencer la structure d'âge des cantons, migrations, natalité et mortalité, les deux premiers sont suffisants pour expliquer l'essentiel des différences actuelles. En effet, en matière de mortalité, les disparités entre cantons sont relativement faibles; d'autre part, comme nous l'avons relevé dans l'introduction de ce chapitre, la réduction de la mortalité, qui s'applique à tous les âges, a beaucoup moins d'influence sur les structures de la population que les variations de la natalité ou des migrations.

Le graphique 18 a. donne la répartition des cantons selon les trois grands groupes d'âges (0-19, 20-64, 65 et plus). On observe une dispersion très importante :

- la part des jeunes (0-19 ans) varie de 23% (Bâle-Ville à 39% (Obwald),
- la part des personnes âgées (65 ans et plus) varie de 8% (Bâle-Campagne et Nidwald) à 16% (Appenzell Rhodes Extérieures),
- la part des adultes en âge d'activité (20-64 ans) varie de 49% (Appenzell Rhodes Intérieures) à 64% (Genève).

Par rapport aux autres cantons, Genève occupe une position extrême, puisqu'il compte la plus forte proportion de personnes en âge de produire, donc la plus faible charge de dépendants, enfants plus personnes âgées. La part des personnes âgées étant voisine de la moyenne suisse (entre 11% et 12%), le canton compte par contre une proportion très faible de jeunes : 24%, soit tout près du minimum enregistré à Bâle-Ville.

L'influence de la fécondité s'exprime principalement par la proportion de jeunes (0-19 ans) dans la population des cantons : le classement des cantons selon la valeur de cette proportion correspond de façon frappante au classement obtenu à partir des principaux indices de fécondité calculés vers l'année 1970 ¹⁾.

L'influence des migrations apparaît dans la valeur de la proportion de personnes de 20 à 64 ans. La liaison est ici plus complexe que dans le cas de la fécondité car les cantons ont connu au cours des dernières dizaines d'années des évolutions irrégulières en matière de migrations : ainsi Fribourg ou le Valais sont passés de la position de cantons d'émigration entre 1950 et 1960 à celle de cantons d'immigration entre 1960 et 1970 ²⁾. Toutefois, grosso modo, les cantons les plus urbanisés et ayant donc enregistré une forte immigration de jeunes travailleurs, que ce soit depuis 1960 (Tessin), depuis la fin de la guerre (Neuchâtel) ou depuis plus longtemps (Genève, Bâle, Zurich), ont les proportions les plus élevées de population de 20 à 64 ans. A l'autre extrême, les deux cantons où cette proportion est la plus basse (Obwald et Appenzell R.E.) ont enregistré sans discontinuer des déficits migratoires durant le siècle écoulé.

Le graphique 18 b. permet de préciser certaines des observations précédentes relatives à la population en âge d'activité. L'indice calculé ³⁾, égal au rapport entre la fraction la plus âgée (40-59 ans) et la fraction la plus jeune (20-39 ans) de la population de 20 à 59 ans, montre dans quelle mesure les actifs qui prendront leur retraite pourront être remplacés par des jeunes. Cet indice permet donc de juger si le taux d'activité de la population des cantons évoluera favorablement ou au contraire défavorablement à l'avenir, indépendamment des effets dus à la migration.

Par exemple, si l'on considère deux cantons dont la structure selon les trois grands groupes d'âges est voisine, Zoug et le Valais, on constate que Zoug à un indice de renouvellement de sa population active (0,6) plus favorable que le Valais (0,75). Les cantons les mieux placés, dont Genève, sont tous parmi les premiers cantons d'immigration de Suisse.

1) Voir "La natalité dans les cantons, 1969/72"; Bureau fédéral de statistique, 1975.

2) Voir chapitre VI Migrations.

3) Cet indice est l'inverse de l'indice classique de renouvellement de la population active. Il a été calculé ainsi pour obtenir un classement des cantons selon la même orientation que dans le graphique 18 a. :

$$\text{indice de renouvellement de la population active} = \frac{\text{population âgée de 40 à 59 ans}}{\text{population âgée de 20 - 39 ans}}$$

Dans notre cas, plus la population de 20 à 39 ans sera importante par rapport à celle de 40 à 59 ans, plus l'indice sera faible, donc la situation favorable du point de vue renouvellement de la population active.

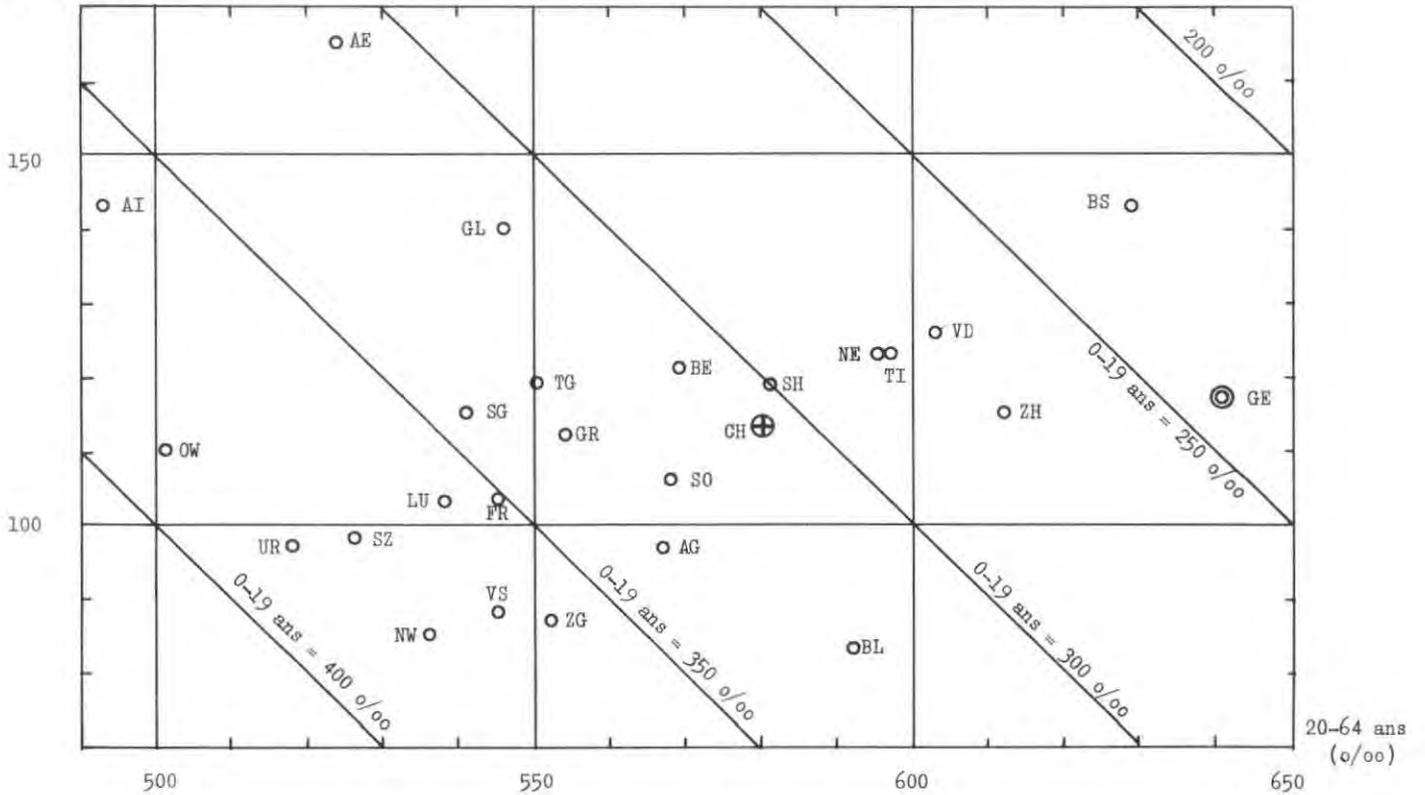
Population des cantons selon le groupe d'âges, en 1970

a. Répartition selon les 3 grands groupes d'âges (0-19 ans, 20-64 ans, 65 ans et plus).

b. Indice de renouvellement selon l'importance du groupe 20-64 ans.

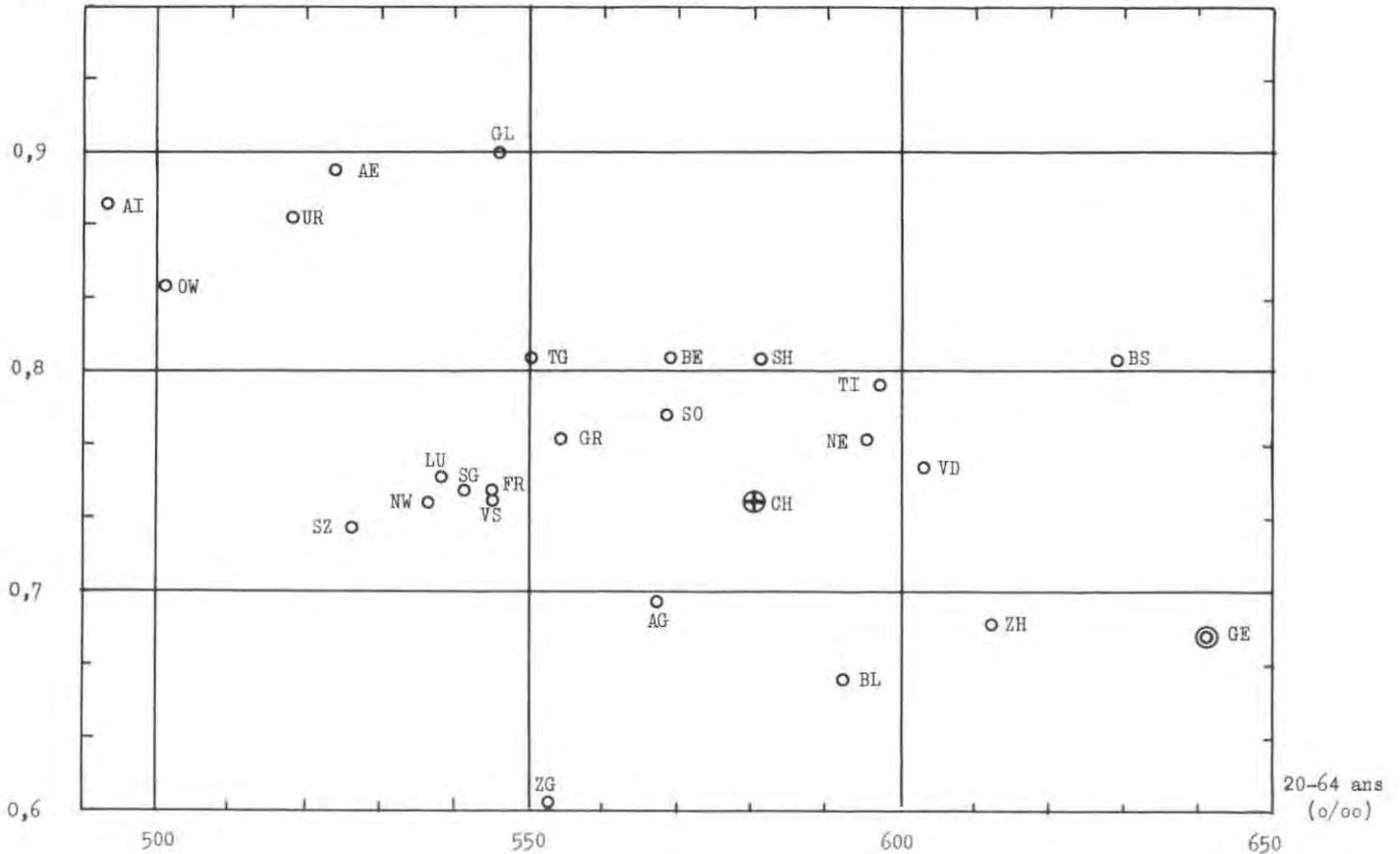
65 ans et plus (o/oo)

Graphique a.



Indice de renouvellement (40-59 ans/20-39 ans)

Graphique b.



POPULATION RESIDENTE SELON LE SEXE ET L'AGE, EN 1970
QUELQUES COMPARAISONS CANTONALES

Nous avons tracé ici la pyramide des âges de cinq cantons occupant des positions extrêmes dans le nuage de points du graphique précédent (structure de la population selon les trois grands groupes d'âges), avec comme référence la pyramide de l'ensemble de la Suisse. Ces cinq cantons, qui ont des structures par âges très diverses, ont connu ou connaissent des types particuliers de développement démographique :

Le Valais et Appenzell R.I. sont deux des cantons suisses où la fécondité est la plus élevée. Cette forte fécondité se traduit, dans la structure par âges, par une forme se rapprochant le plus de la pyramide avec une base élargie, donc une proportion élevée de moins de 20 ans (environ 37%, contre 31% dans l'ensemble du pays), mais

en Appenzell, des pertes migratoires élevées et continues de jeunes en quête d'emploi vers les régions de Saint-Gall et Zurich ont fortement creusé les classes de 20 à 60 ans. De plus, il est probable que cet exode n'était pas toujours définitif, et qu'un nombre relativement élevé de retours au moment de la retraite est à l'origine d'un renforcement du haut de la pyramide des âges, à partir de 60 ans. On pourrait parler ici de vieillissement "par le milieu" de la pyramide, les deux demi-cantons d'Appenzell ayant, de tous les cantons, à la fois la proportion la plus élevée de personnes âgées et l'une des proportions les plus fortes de jeunes de moins de 20 ans;

le Valais est le seul des cinq cantons ayant en 1970 une structure réellement pyramidale, quoique la baisse générale de la natalité depuis 1965 se manifeste également ici par une légère réduction de la base (groupe de 0 à 5 ans). Cette structure résulte, en plus d'un niveau de fécondité élevé, de mouvements migratoires limités, n'ayant pas perturbé trop fortement l'importance des différentes générations. On distingue cependant un léger creusement à partir de 30 ans et jusqu'à 50 ans, correspondant à des pertes migratoires dans les années 1930-1960. Entre 1960 et 1970, le départ

de jeunes valaisans ayant été compensé par une importante immigration étrangère, les classes de 20 à 30 ans ont conservé des effectifs normaux.

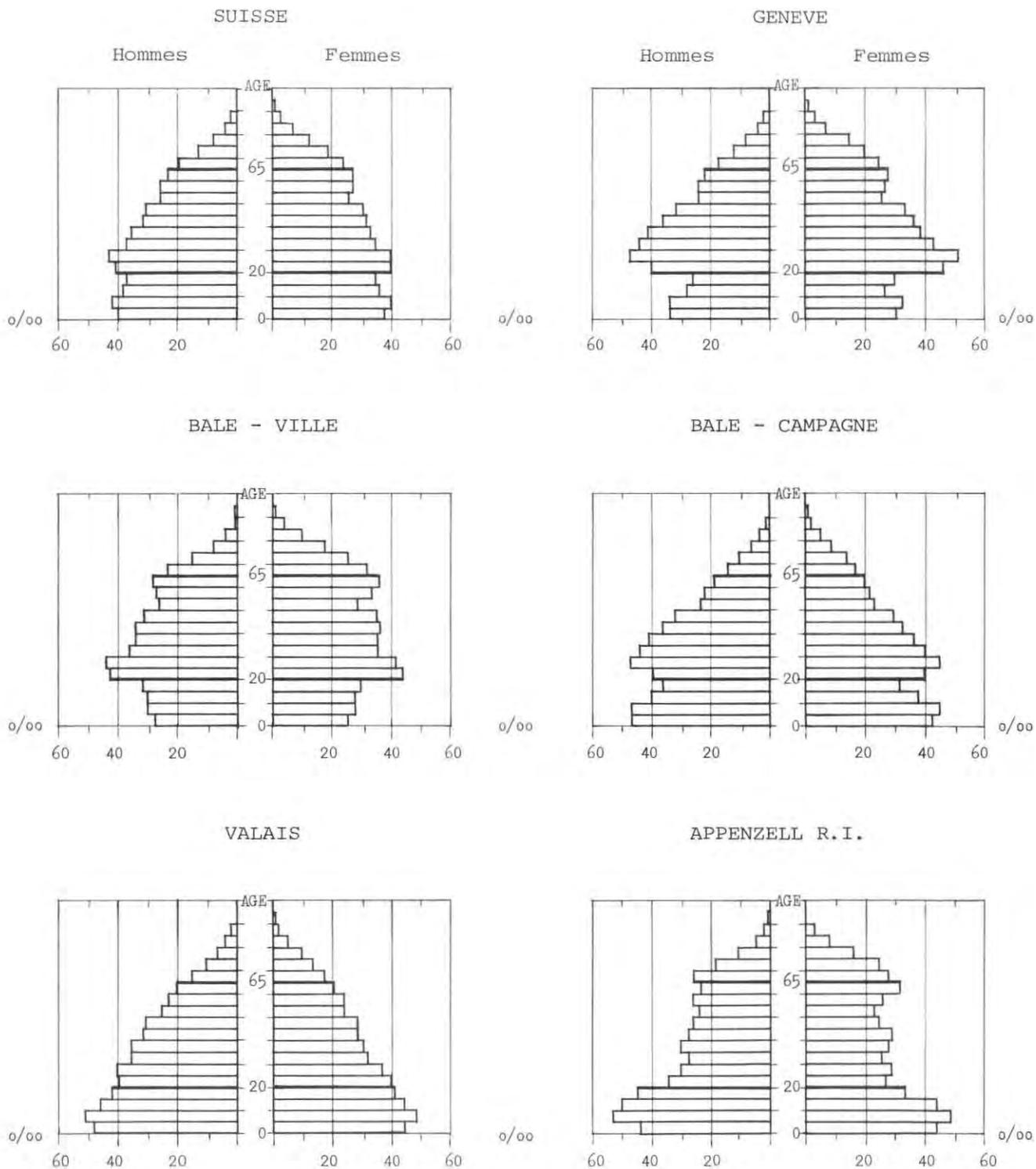
Des cinq cantons retenus ici, le Valais a la structure la plus jeune avec simultanément une proportion élevée de jeunes (0 à 19 ans) et une faible proportion de personnes âgées (65 ans et plus).

La population de Bâle-Campagne compte la proportion la plus faible de personnes âgées en Suisse en 1970 (8%); toutefois sa structure n'est pas typiquement celle d'une population jeune, comme le Valais, mais plutôt celle d'une population immigrée, telle qu'on la trouve dans les régions suburbaines : forte proportion de jeunes adultes et, corrélativement, de jeunes enfants, creux dans les classes de 10-20 ans, et surtout de 15-20 ans, soit parmi les générations dont la naissance est antérieure à la forte immigration enregistrée par ce canton.

La population de Bâle-Ville est en quelque sorte complémentaire de celle de Bâle-Campagne, les deux cantons ayant - comme relevé ailleurs - la même complémentarité que Genève-Ville par rapport au reste du canton. Bâle-Ville enregistre une forte immigration de jeunes actifs (entre 20 et 30 ans), en général personnes seules et couples avec peu d'enfants, en même temps qu'une émigration de familles en phase d'agrandissement. La forte proportion de personnes âgées à Bâle-Ville résulte donc non seulement d'une faible natalité (vieillissement par le bas), caractéristique des régions urbaines, mais aussi d'une hémorragie d'adultes avec enfants qui accentue encore l'affaiblissement de la base de la pyramide.

La forte immigration enregistrée à Genève depuis la guerre explique le renflement de la pyramide entre 20 et 50 ans, et par conséquent la proportion relativement faible de personnes âgées - dans la moyenne suisse - malgré une natalité basse, donc un groupe de population de 0 à 19 ans de faible importance (24% du total contre 31%, chiffre suisse). Cette pyramide sera analysée plus loin dans le détail (graphiques 23 à 26).

Population résidente selon le sexe et l'âge, en 1970
Comparaisons cantonales



POPULATION RESIDENTE SELON L'ORIGINE ET LE GROUPE D'AGES, DEPUIS 1900

L'examen de l'évolution des trois grands groupes d'âges selon l'origine des résidents montre des différences importantes entre Suisses et étrangers.

- Pour la population d'origine suisse, l'évolution depuis 1900 est peu différente de celle de la population totale, ce qui est normal puisque les étrangers - bien qu'ils soient particulièrement nombreux à Genève - sont tout de même minoritaires dans la population du canton. Toutefois, si l'évolution du groupe 20-64 ans est, pour la population suisse, pratiquement identique à celle de l'ensemble de la population, on observe une certaine divergence dans l'évolution des groupes 0-19 ans et 20-64 ans depuis 1950 :

L'augmentation de la proportion des 0-19 ans enregistrée entre 1950 et 1975 (de 21,2% à 25,1%), qu'on peut exprimer comme un rajeunissement par la base de la pyramide des âges de la population du canton, est une conséquence du rajeunissement de la population étrangère; en effet, cette proportion n'a pratiquement pas varié parmi la population d'origine suisse.

Donc, si le vieillissement de la population du canton a été freiné entre 1950 et 1970 - en effet la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus est restée stable durant cette période (11,7%) - c'est en raison de l'important rajeunissement de la population étrangère, puisque durant cette période le vieillissement de la population d'origine suisse se poursuivait, la part des personnes âgées passant de 10,9% à 15,1%.

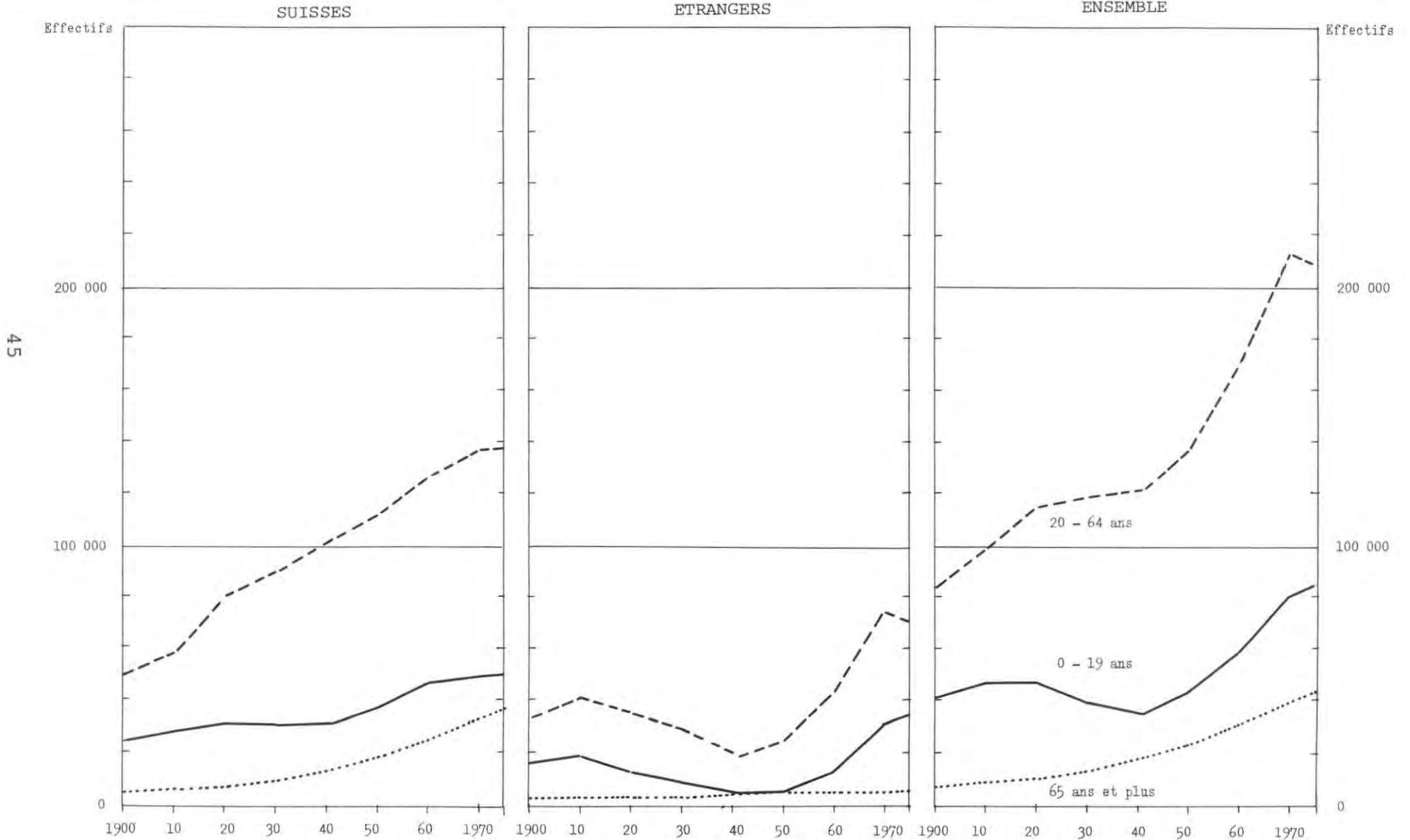
- Les structures de la population étrangère peuvent connaître des modifications rapides et importantes en relation avec l'évolution des mouvements migratoires : en 1941, la population étrangère est une population vieillie, dans laquelle les personnes âgées sont plus nombreuses que les jeunes. En effet l'émigration enregistrée depuis le début de la première guerre mondiale a fait passer l'effectif de cette population de 72'000 en 1913 à 27'000 en 1941; comme l'effectif des personnes âgées, qui ne participent que dans une faible mesure aux mouvements migratoires, est lui en légère augmentation (de 3'000 à 4'400), la proportion de personnes âgées s'accroît chez les étrangers de 5% en 1913 à 16% en 1941.

En 1975, après la forte immigration enregistrée dès le lendemain de la guerre 1939-45, la population étrangère se retrouve rajeunie, avec une proportion élevée de jeunes de moins de 20 ans (31%, contre 22% chez les Suisses) et une très faible proportion de personnes âgées (5%, contre 17% chez les Suisses).

Il est intéressant de relever, pour conclure, que la proportion des personnes en âge d'activité (20-64 ans) est beaucoup plus stable, même chez les étrangers, que la proportion de jeunes ou de personnes âgées : elle reste comprise, tant chez les Suisses que chez les étrangers, entre 61% et 71%. Cependant nous verrons plus loin, à l'examen de la structure selon les groupes d'âges quinquennaux, que cette apparente stabilité dissimule en fait d'importantes transformations de structure parmi la population de 20 à 64 ans.

Population résidente selon l'origine et le groupe d'âges, depuis 1900

Nombres absolus



Population résidente, selon l'origine et le groupe d'âges,
depuis 1880

	SUISSES				ETRANGERS				ENSEMBLE			
	0-19	20-64	65 et +	TOTAL	0-19	20-64	65 et +	TOTAL	0-19	20-64	65 et +	TOTAL

Nombres absolus

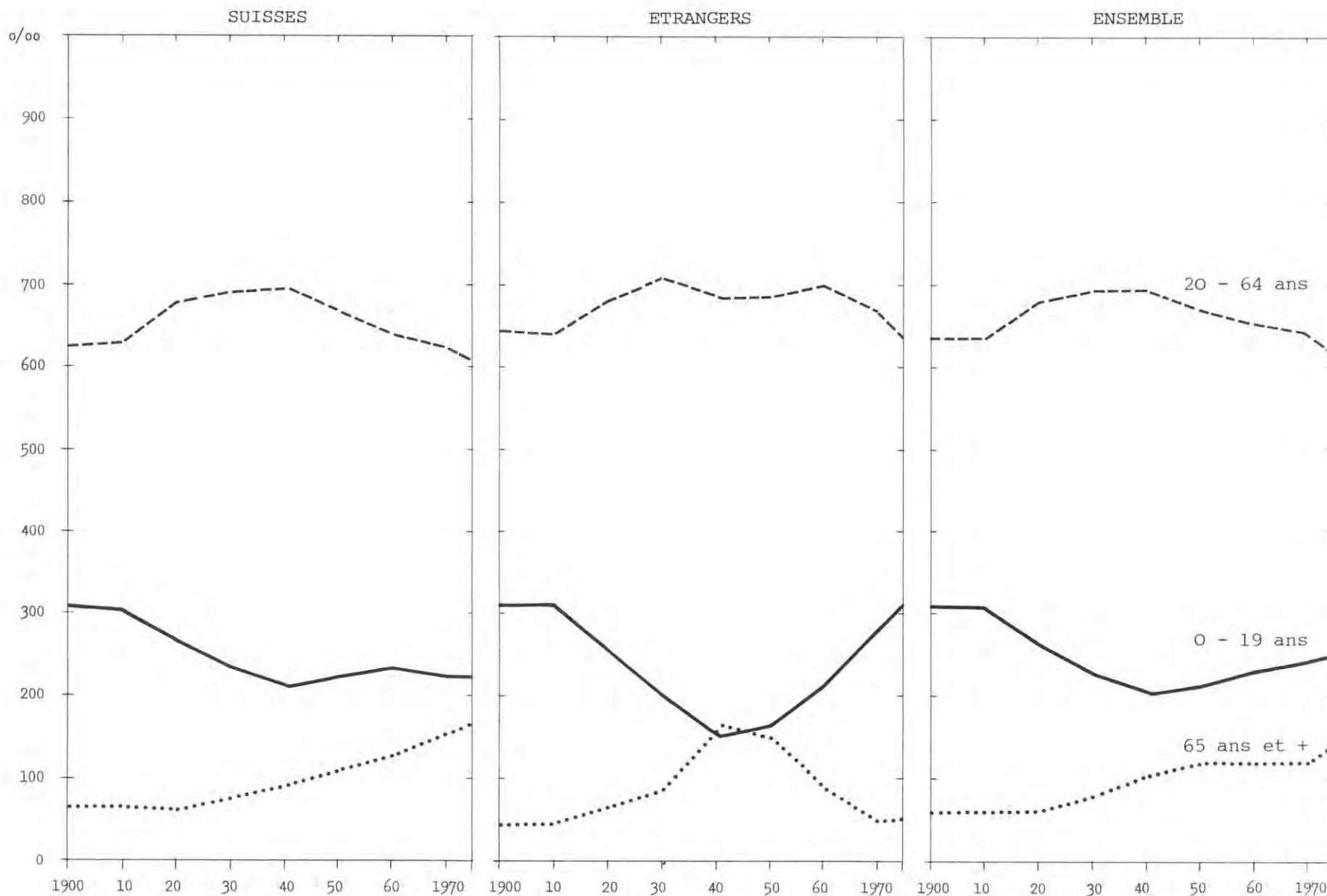
1880	*	*	*	63 688	*	*	*	37 907	38 710	53 995	8 890	101 595
1888	21 444	40 005	4 150	65 599	13 151	25 085	1 674	39 910	34 595	65 090	5 824	105 509
1900	24 637	50 072	5 256	79 965	16 389	33 848	2 407	52 644	41 026	83 920	7 663	132 609
1910	28 148	57 996	6 151	92 295	19 585	40 089	2 937	62 611	47 733	98 085	9 088	154 906
1920	31 643	80 334	7 302	119 279	13 446	35 069	3 206	51 721	45 089	115 403	10 508	171 000
1930	30 834	89 830	9 814	130 478	8 390	28 975	3 523	40 888	39 224	118 805	13 337	171 366
1941	31 290	102 518	13 775	147 583	4 192	18 651	4 429	27 272	35 482	121 169	18 204	174 855
1950	37 336	112 069	18 321	167 726	5 621	24 146	5 425	35 192	42 957	136 215	23 746	202 918
1960	46 471	126 548	24 789	197 808	12 925	42 940	5 561	61 426	59 396	169 488	30 350	259 234
1970	49 118	137 579	33 083	219 780	31 237	74 897	5 685	111 819	80 355	212 476	38 768	331 599
1975	49 900	137 615	36 949	224 464	34 351	71 030	5 889	111 270	84 251	208 645	42 838	335 734

Répartition (o/oo)

1880	*	*	*	1 000	*	*	*	1 000	381	531	88	1 000
1888	327	610	63	1 000	329	629	42	1 000	328	617	55	1 000
1900	308	626	66	1 000	311	643	46	1 000	309	633	58	1 000
1910	305	628	67	1 000	313	640	47	1 000	308	633	59	1 000
1920	265	674	61	1 000	260	678	62	1 000	264	675	61	1 000
1930	236	689	75	1 000	205	709	86	1 000	229	693	78	1 000
1941	212	695	93	1 000	154	684	162	1 000	203	693	104	1 000
1950	223	668	109	1 000	160	686	154	1 000	212	671	117	1 000
1960	235	640	125	1 000	210	699	91	1 000	229	654	117	1 000
1970	223	626	151	1 000	279	670	51	1 000	242	641	117	1 000
1975	222	613	165	1 000	309	638	53	1 000	251	621	128	1 000

Source : 1880-1970 : recensements fédéraux,
1975 : statistique progressive.

Nombres relatifs (o/oo du total)



POPULATION RESIDENTE SELON CINQ GROUPES D'AGES, DEPUIS 1900

Le graphique précédent permettait de suivre l'évolution de la population du canton selon les trois grands groupes d'âges (0-19, 20-64, 65 et plus). En subdivisant les deux derniers de ces groupes nous pouvons préciser certaines observations :

- L'intérêt de la subdivision du groupe des adultes en âge d'activité (20-64 ans) est de mieux faire apparaître l'influence des migrations sur l'effectif de la population active, puisqu'elle s'exerce essentiellement sur le sous-groupe 20-39 ans. D'autre part on peut ainsi observer quelle est l'évolution du renouvellement ¹⁾ de la population active, en comparant les effectifs des deux sous-groupes 20-39 ans et 40-64 ans.
- Nous avons distingué, parmi les personnes âgées, les "grands" vieillards dont l'âge est égal ou supérieur à 80 ans des "jeunes" vieillards (65-79 ans). Ces deux catégories correspondent à ce qu'on désigne parfois par les termes de troisième et quatrième âges. Une telle distinction est particulièrement intéressante pour l'étude des besoins d'une population en matière de soins médicaux (gériatrie) ou d'établissements spécialisés, car c'est surtout après 80 ans que ces besoins deviennent importants.

L'échelle logarithmique utilisée ici permet de suivre sur un même graphique des courbes évoluant dans une gamme de valeurs très étendue. Ici, par exemple, l'effectif du groupe 80 ans et plus est près de cent fois moins important, vers 1900, que celui du groupe 20-39 ans. Cette échelle a toutefois l'inconvénient de déformer la réalité en transformant un accroissement de type exponentiel - comme celui du groupe 80 ans et plus - en un accroissement linéaire.

Cette représentation fait apparaître deux phénomènes que les graphiques précédents ne permettaient pas d'observer :

- En ce qui concerne la population en âge d'activité (20-64 ans), les deux groupes 20-39 ans et 40-64 ans ont des évolutions sensiblement différentes; le premier étant influencé directement par les conditions de migration, son évolution est plus irrégulière, à l'image de celle de la population totale du canton. En revanche les fluctuations des mouvements migratoires n'apparaissent plus que fortement atténuées, et décalées dans le temps, dans l'effectif du groupe 40-64 ans. Si l'on considère l'évolution enregist-

trée entre 1950 et 1970, soit durant une période de forte immigration, on constate que la part du groupe 20-39 ans passe de 30,7% à 35,3% du total de la population du canton; cependant, en raison d'une forte baisse (de 36,4% à 28,7%) de la part du groupe 40-64 ans, on enregistre au total, pour l'ensemble des personnes en âge d'activité (20-64 ans), une baisse de 67,1% à 64,0% qui peut paraître paradoxale puisque l'immigration est principalement le fait de jeunes travailleurs. Ceci s'explique à la fois par la forte reprise de la natalité de 1950 à 1970, à l'origine de l'augmentation de la proportion de jeunes de moins de 20 ans (de 21,2% à 24,3%), et par le passage de générations nombreuses du groupe 40-64 ans dans le groupe 65 ans et plus entre ces deux dates.

Toutefois si, apparemment, la charge des inactifs sur la population active s'est accrue de 1950 à 1970, la situation est, de ce point de vue, potentiellement meilleure en 1970 :

- l'indice de renouvellement de la population active ²⁾ est beaucoup plus favorable en 1970 (1,10) qu'en 1950 (0,84); autrement dit, la population active est plus jeune en 1970;
- le taux d'activité ³⁾ du groupe 20-39 ans est supérieur à celui du groupe 40-64 ans, si bien que, malgré la diminution de la proportion des personnes en âge d'activité (20-64 ans) entre 1950 et 1970, le taux brut d'activité de la population du canton ne baisse pratiquement pas (de 51,6 à 51,3).

Ces premières remarques mettent en évidence les limites d'une étude structurale de la population basée uniquement sur les trois grands groupes d'âges, donc la nécessité d'utiliser des catégories plus fines (groupes quinquennaux), et l'effet sur la structure par âges des mouvements migratoires, dont l'évolution peut très rapidement provoquer un rajeunissement ou au contraire un vieillissement de la population active du canton.

- Le second phénomène à relever est le vieillissement de la population du canton depuis 1900, que traduit la forte pente des courbes 65-79 ans et surtout 80 ans et plus. Si ce dernier groupe, celui des grands vieillards, peut paraître encore relativement peu important en 1975 dans la population du canton (environ 8'000 personnes, soit 2,4% du total), sa progression depuis 1900 est toutefois extrêmement rapide puisque en l'espace de 75 ans son effectif s'est multiplié par 11,8 alors que la population totale du canton se multipliait par 2,5 :

	Total	Age				
		0-19	20-39	40-64	65-69	80 et +
Rapport $\frac{1975}{1941}$	1,9	2,4	1,9	1,6	2,2	3,9
Rapport $\frac{1975}{1900}$	2,5	2,1	2,2	2,9	5,0	11,8

1) Voir graphique 18b

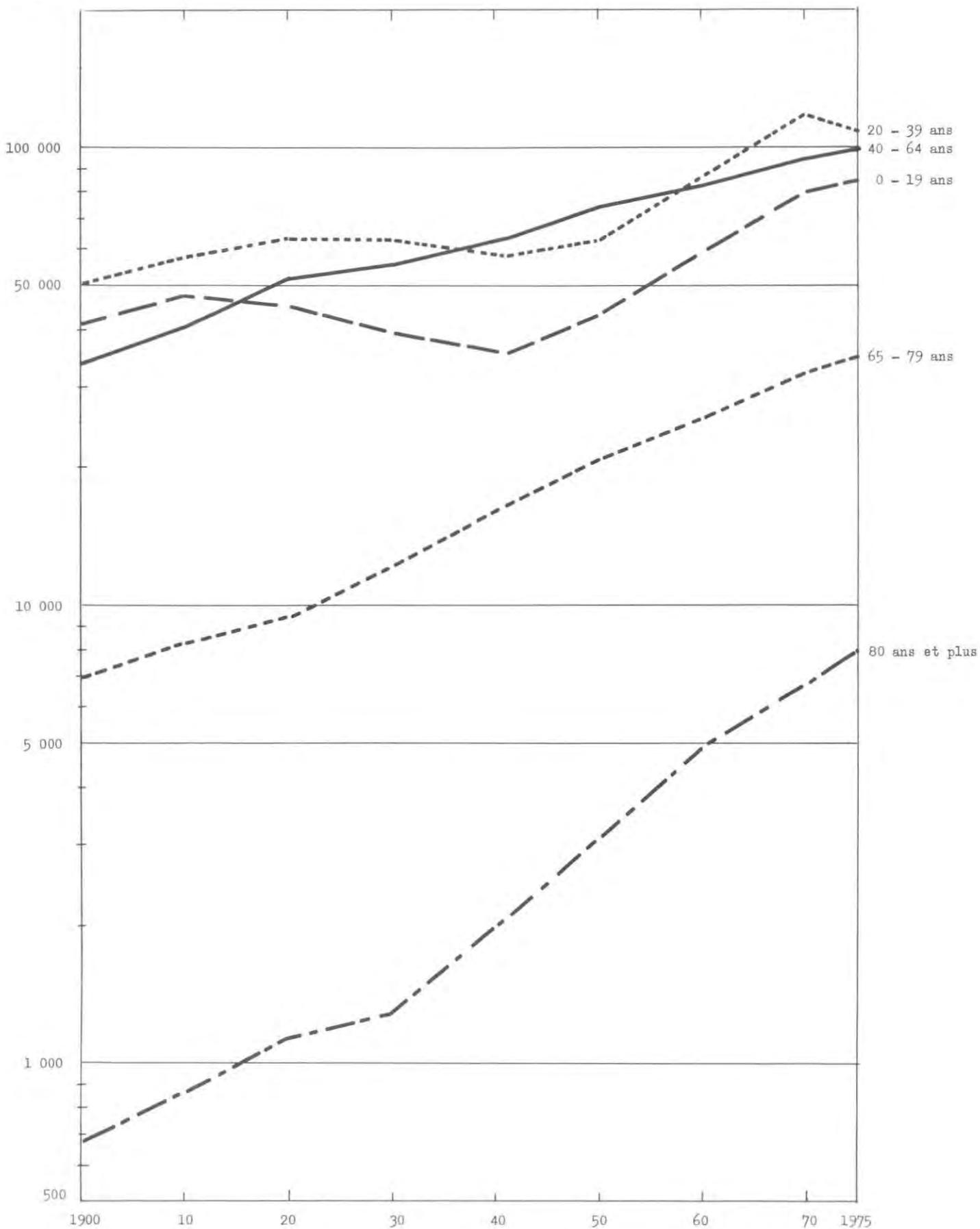
2) Rapport population $\frac{20-39 \text{ ans}}{40-64 \text{ ans}}$

3) Taux d'activité = $\frac{\text{population résidente active}}{\text{totale}}$

Population résidente selon 5 groupes d'âges, depuis 1900

Echelle logarithmique

Effectifs



POPULATION RESIDENTE SELON LE SEXE, L'ORIGINE ET L'AGE, EN 1900, 1941 ET 1975 ¹⁾

(graphiques 23-26)

Pour illustrer l'évolution de la pyramide des âges de la population du canton, nous avons retenu trois dates ²⁾: en plus de 1975, date du dernier relevé; il s'agit de 1900, soit un moment où la population du canton était en forte expansion sous l'effet conjugué d'une natalité et d'une immigration élevées, et de 1941 où au contraire la population du canton connaissait - et cela depuis environ 25 ans - une stagnation due à la baisse de la natalité ³⁾, ainsi qu'à l'émigration étrangère ⁴⁾.

L'analyse de l'évolution de la structure par âge de la population genevoise est assez complexe. Alors que dans le cas d'une population fermée, où les migrations ne jouent qu'un rôle négligeable dans l'évolution démographique, on peut expliquer l'essentiel des transformations de la pyramide des âges par l'évolution de la natalité, dans une région urbaine comme Genève au contraire, les variations de l'immigration et de l'émigration sont à l'origine de modifications rapides et importantes de cette pyramide.

Rappelons que les migrations ont deux effets: un effet direct, par gonflement (immigration) ou au contraire creusement (émigration) de certaines classes d'âges, principalement vers 20-30 ans; un effet indirect en raison de l'augmentation - ou de la diminution dans le cas d'émigration - du nombre des naissances due aux migrants.

Les trois phénomènes qui sont à l'origine des transformations de la pyramide

des âges sont d'importance inégale:

- L'influence de l'évolution de la mortalité est faible, comparativement à celle de la natalité et des migrations. La forme de la pyramide n'est que peu affectée par la diminution de la mortalité depuis 1900 car celle-ci concernait tous les âges. Nous avons relevé plus haut ⁵⁾ que le vieillissement de la pyramide - qui se manifeste par l'augmentation relative des personnes âgées - n'est dû que dans une faible mesure à l'évolution de la mortalité, mais résulte de la diminution à long terme de la natalité. L'effet le plus visible de la réduction de la mortalité est que le déséquilibre entre populations masculine et féminine ⁶⁾, qui se manifeste progressivement à mesure qu'augmente l'âge, s'accroît de 1900 à 1975 (voir, dans la pyramide de 1975, les classes de plus de 60 ans d'âge).
- Les effets de la réduction de la natalité depuis 1900 sont en partie occultés par les déformations de la pyramide dues aux mouvements migratoires. Ces effets apparaissent de façon plus évidente sur la pyramide de la population d'origine suisse que sur celle de la population totale puisque les migrations sont relativement moins importantes chez les Suisses que chez les étrangers. La tendance générale à une réduction de la natalité depuis 1900 se manifeste par le passage d'une structure encore pyramidale au

1) Puisque le but est de comparer les structures par âges et sexes de populations qui diffèrent sensiblement par leur taille, les pyramides sont toutes normalisées (exprimées en pour mille).

2) Une série complète des pyramides depuis 1880 figure dans l'édition 1970 de "Démographie genevoise" (graphique 5).

3) Voir graphique 30.

4) Voir graphique 2.

5) Voir page 35.

6) Voir graphique 29.

début du siècle à une structure en forme de tonneau dans laquelle, sans immigration, les générations ne seraient plus remplacées.

L'évolution récente de la natalité - en baisse depuis 1965 après avoir connu une certaine reprise de 1950 à 1964 - se manifeste dans le resserrement de la base de la pyramide en 1975.

● Les migrations que le canton a connues tout au long de la période étudiée ont eu pour effet de conserver à sa population une structure relativement jeune et un taux d'activité élevé, malgré le faible niveau de fécondité. Toutefois la situation est assez différente aux trois dates considérées :

. Vers 1900 le canton connaît une forte immigration, tant suisse qu'étrangère, dont les effets se manifestent par un renflement de la pyramide des âges dès 15-20 ans; les classes d'âges les plus nombreuses sont celles de 20 à 30 ans.

. De 1914 à 1941, le canton subit de fortes pertes de population étrangère qui réduisent principalement l'effectif des générations de jeunes adultes; en 1941, c'est vers 35-40 ans que les classes d'âges sont les plus nombreuses : le renflement de la pyramide s'est déplacé vers les âges élevés.

. Dans la pyramide de 1975, on constate l'effet des migrations enregistrées entre 1950 et 1970, principalement parmi la population étrangère : le renflement commence vers l'âge de 25 ans, âge atteint par les générations d'immigrants qui avaient environ 20 ans en 1970;

vers 55 ans on observe une cassure dans le profil de la pyramide, correspondant au début de la vague d'immigration enregistrée au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Nous avons relevé plus haut 1) que durant la période 1900-1975, la proportion de personnes en âge d'activité (20-64 ans) n'avait que peu varié dans le canton, le taux d'activité de la population genevoise étant resté à un niveau élevé, supérieur à la moyenne suisse. On constate ici que cette apparente stabilité cache en réalité d'importantes modifications de la structure de la population de 20 à 64 ans, qui est sensiblement plus jeune en 1975 qu'en 1941.

Si l'on calcule pour cette population en âge d'activité les taux de renouvellement définis précédemment 2), on constate des variations considérables, particulièrement chez les étrangers :

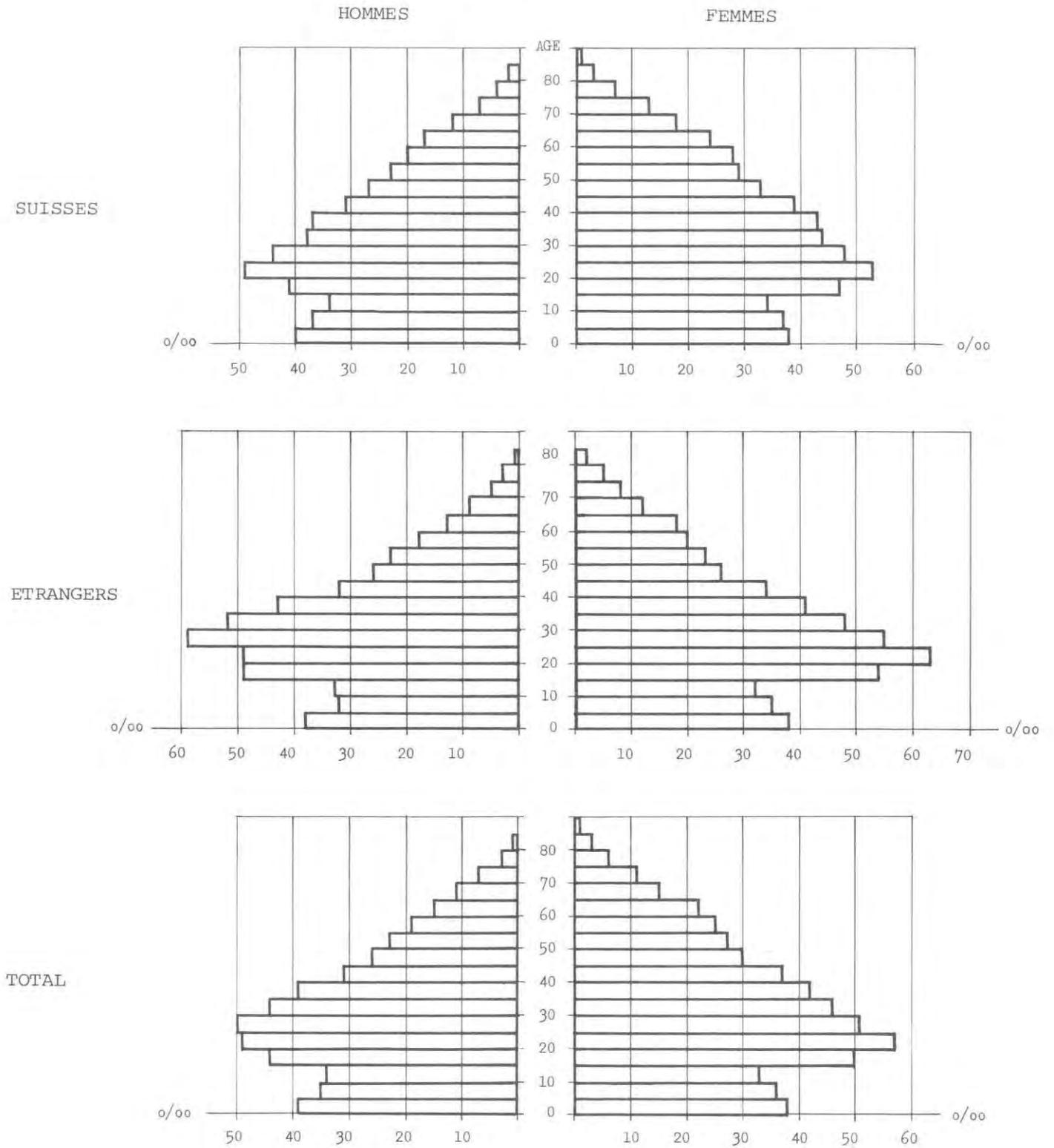
	<u>Suisses</u>	<u>Etrangers</u>	<u>Total</u>
1900	1,27	1,85	1,48
1941	0,97	0,67	0,92
1975	0,95	1,41	1,10

La valeur élevée de l'indice de renouvellement de la population active du canton de Genève, soit la structure jeune de celle-ci, est donc assurée par la population étrangère : alors que cet indice a tendance à diminuer pour la population suisse, malgré l'immigration confédérée, il peut atteindre chez les étrangers des valeurs très élevées (1,41 en 1975 et même 1,98 en 1970) durant les périodes de forte immigration.

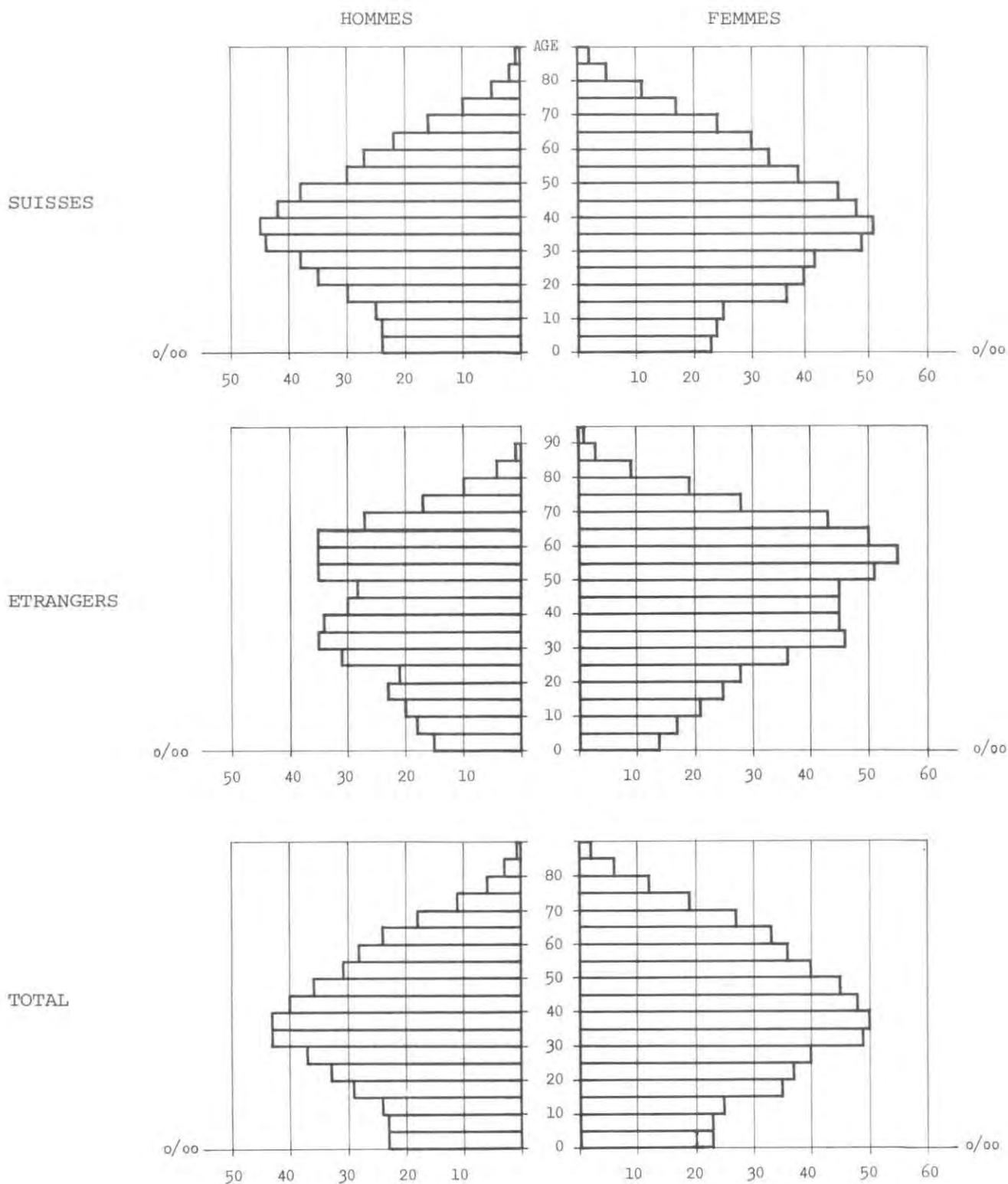
1) Voir graphique 17.

2) Il s'agit ici de l'indice classique de renouvellement de la population active, calculé en faisant le rapport suivant : population de 20 à 39 ans/population de 40 à 64 ans.

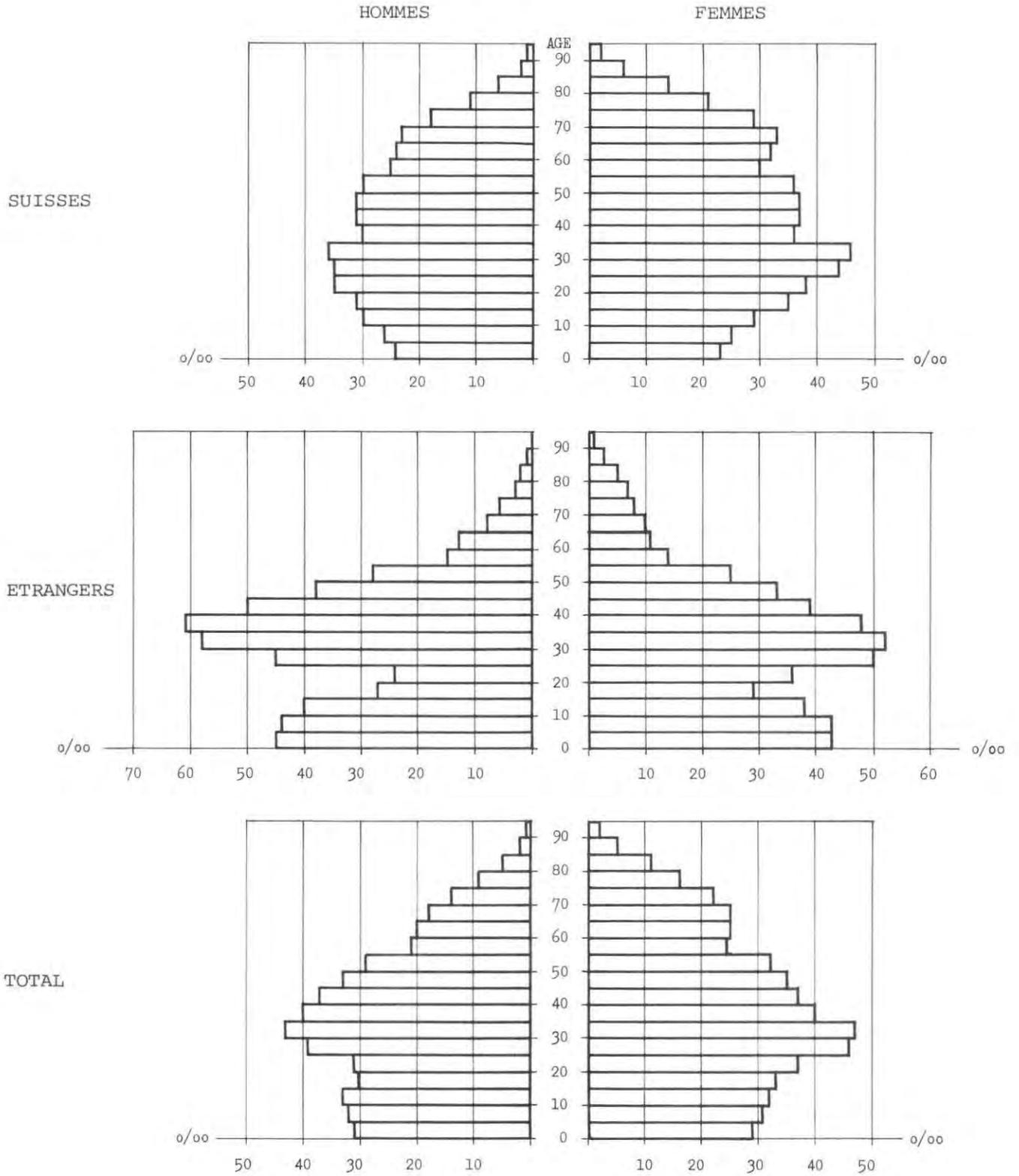
Population résidente selon le sexe, l'origine et l'âge
en 1900



Population résidente selon le sexe, l'origine et l'âge
en 1941

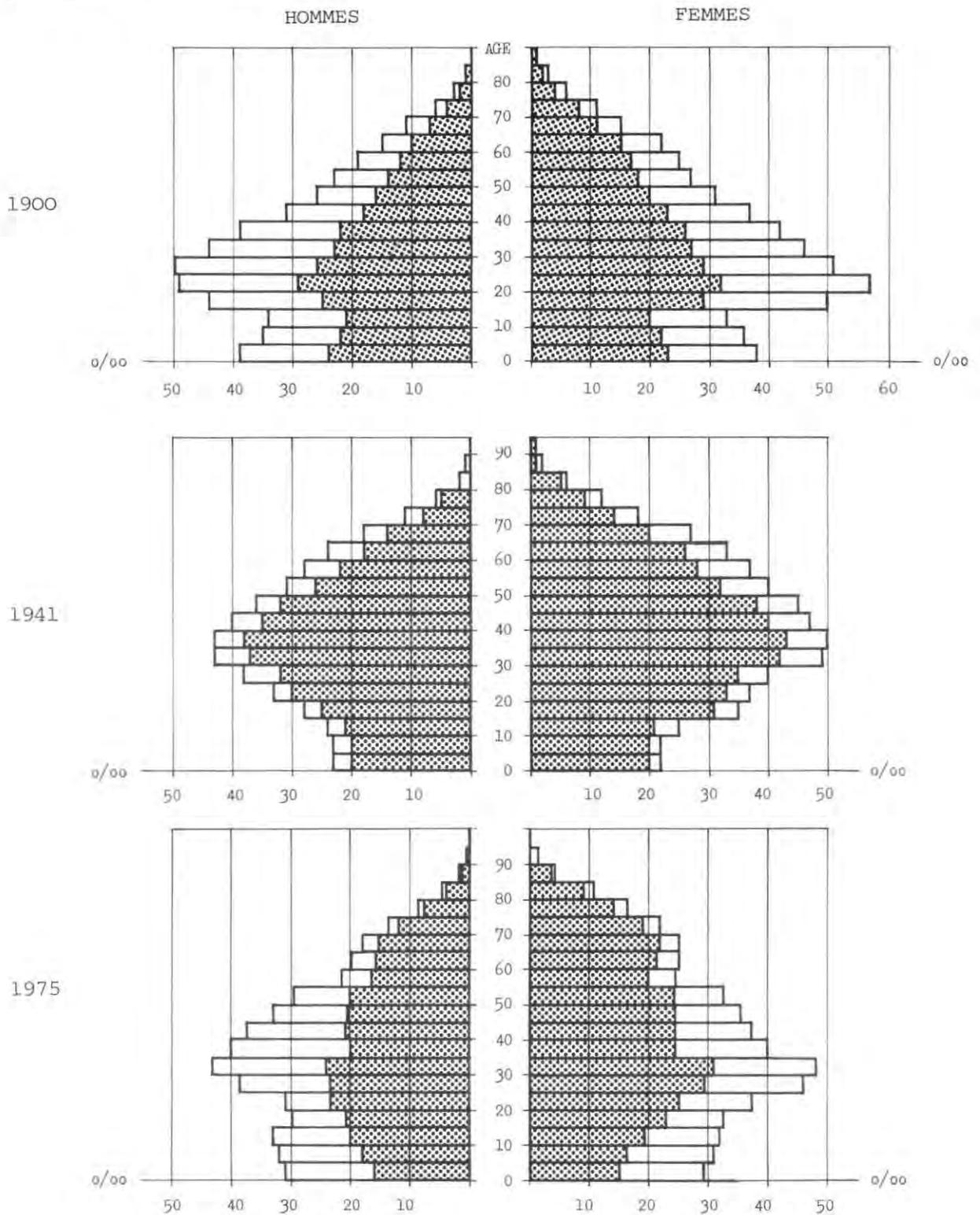


Population résidente selon le sexe, l'origine et l'âge
en 1975



Population résidente selon le sexe, l'origine et l'âge
EN 1900, 1941 ET 1975

 Population suisse
 Population étrangère



POPULATION RESIDENTE SELON LE SEXE, L'ETAT CIVIL ET L'AGE, EN 1975

(graphiques 27, 28)

La pyramide des âges de la population genevoise a été dessinée ici dans le détail :

Les effectifs sont indiqués en valeurs absolues, contrairement aux pyramides précédentes où ils étaient transformés en valeurs relatives pour faciliter les comparaisons.

Les groupes d'âges quinquennaux ont été remplacés par les classes d'âge, ce qui met en évidence certains phénomènes mineurs qui n'apparaissent pas dans les graphiques précédents. Ainsi, on observe chez les jeunes de sexe féminin une classe sensiblement plus nombreuse que les classes voisines - celle des personnes ayant 16 ans à fin 1975, donc nées en 1959 - dont l'effectif élevé, et qu'on retrouve d'année en année, s'explique par la présence de jeunes confédérées qui viennent en stage à Genève une fois leur scolarité obligatoire terminée.

Chaque génération est découpée selon l'état civil : célibataires à l'intérieur de la pyramide, veufs plus divorcés à l'extérieur, mariés entre deux.

Les principales observations sont les suivantes :

- Le bas de la pyramide traduit l'évolution de la natalité au cours des quinze ou vingt années écoulées : la génération de 1964, dont la naissance correspond au terme de la période de hausse de la natalité enregistrée de 1955 à 1964, marque un maximum dans l'effectif des jeunes générations. La réduction des naissances imputable au départ d'étrangers depuis le début de la récession (1973-1974) apparaît dans l'effectif réduit des générations 1974 et 1975.
- Les effets de l'immigration enregistrée depuis la fin de la dernière guerre apparaissent dans le renflement du milieu de la pyramide. C'est vers 30 ans que les classes d'âge ont leur effectif maximum : 29-33 ans chez les hommes, 27-33 ans chez les femmes. Les effectifs sont ici plus importants chez les femmes (3'000 à 3'500 personnes par génération) que chez les hommes (2'500 à 3'000), car la structure économique particulière du canton - importance des services commerciaux et administratifs - détermine une immigration où les femmes sont en majorité.

Le ralentissement, puis le reflux migratoire enregistrés depuis 1970 expliquent un certain creusement des classes d'âges de 20 à 30 ans depuis cette date : les effectifs maxima sont enregistrés vers 30 ans en 1975, contre 27 ans en 1970 et 22 ans en 1965. Les classes les plus nombreuses actuellement, correspondent aux jeunes immigrants (environ 20 ans) arrivés dans le canton vers 1960-1965, soit à l'époque où l'immigration était à son maximum.

- Le creux prononcé des générations 1914-1919 s'explique d'une part par le déficit des naissances enregistré durant la première guerre mondiale¹⁾ et, d'autre part, par le fait que ces générations ayant atteint l'âge de vingt ans durant une période de crise économique - et en ce qui concerne le canton, de stagnation démographique - elles n'ont pas été alimentées par immigration. Il est intéressant de relever l'influence de ces générations peu fournies sur l'évolution de la structure par grands groupes d'âges de la population genevoise : durant encore cinq ans environ, soit jusque vers 1983, l'entrée de ces générations dans le groupe 65 ans et plus provoquera un ralentissement passager du vieillissement de la population du canton; la reprise du vieillissement devrait intervenir en 1984 avec l'arrivée à l'âge de 65 ans de la génération 1920, beaucoup plus fournie que les précédentes. La réalisation de ce processus implique évidemment que les conditions de natalité et de migration ne se modifient pas fondamentalement.
- L'influence de la surmortalité masculine se manifeste clairement dans les grands âges :
 - dans l'ensemble de la population, on compte 1'136 femmes pour 1'000 hommes chez les personnes de 65 ans et +, on compte 1'704 femmes pour 1'000 hommes chez les personnes de 80 ans et +, on compte 2'443 femmes pour 1'000 hommes chez les personnes de 90 ans et +, on compte 2'846 femmes pour 1'000 hommes.
- Ce déséquilibre, qui s'ajoute à l'écart existant en moyenne entre les époux au moment du mariage explique que les répartitions par état civil des populations masculine et féminine soient assez différentes (graphique 28).
 - Alors que jusqu'à des âges avancés les hommes mariés constituent une forte majorité (à 75 ans, la proportion de mariés atteint encore 75%),

1) Voir graphique 30.

chez les femmes, la proportion de mariées décroît rapidement dès l'âge de 40 ans : à 75 ans, 29% seulement d'entre elles sont mariées.

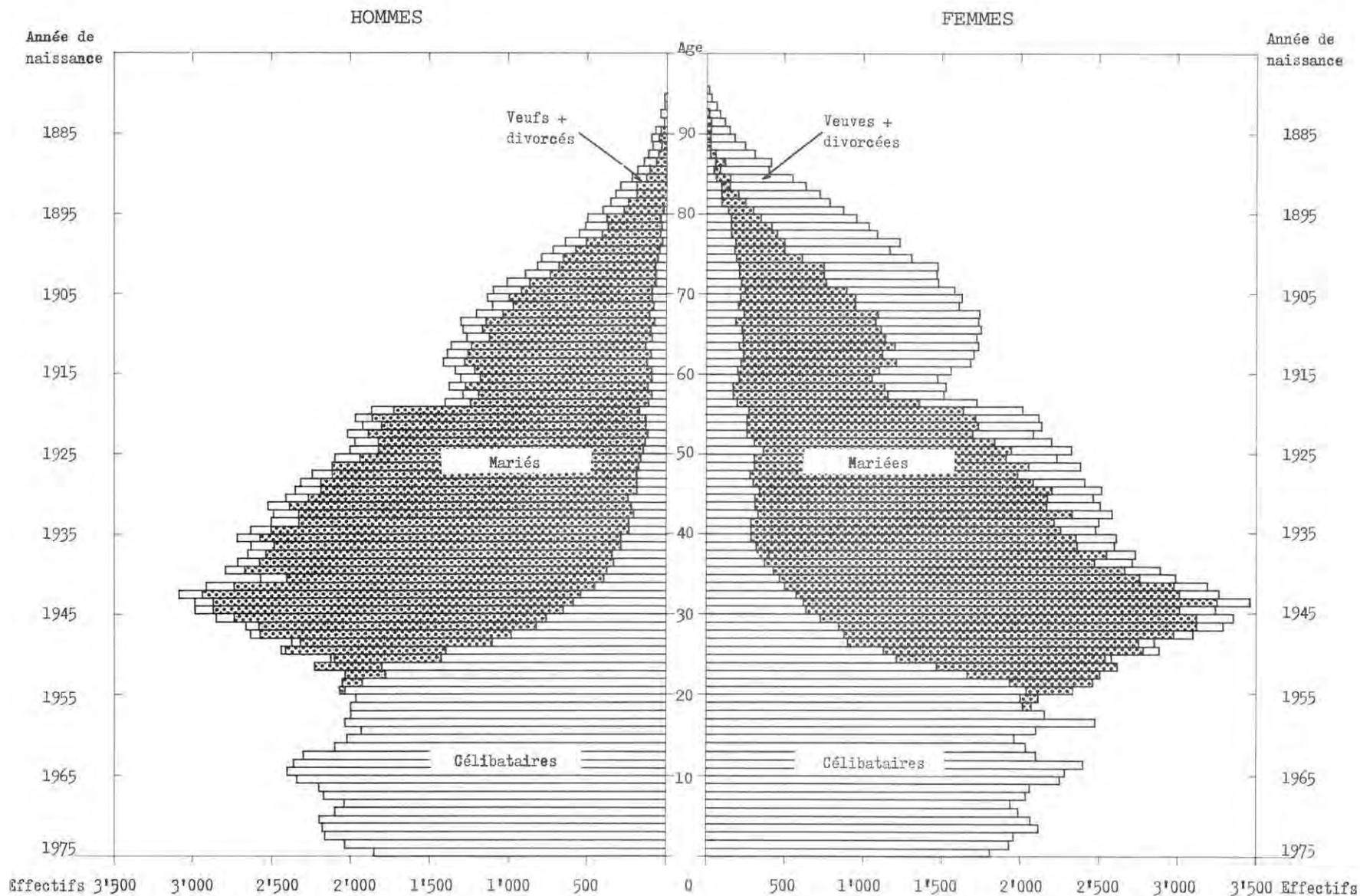
- Cette forte disparité résulte non seulement de la surmortalité masculine, mais aussi des remariages de veufs ou de divorcés, qui sont plus fréquents chez les hommes que chez les femmes car le choix d'un conjoint est plus étendu pour un homme.
- En effet, les femmes étant plus nombreuses que les hommes dans la quasi-totalité des générations en âge de se marier ¹⁾, leur mortalité étant plus faible, leur âge au mariage en moyenne inférieur, elles ont à tous les âges moins de chances de trouver un conjoint - ce qui explique que la proportion de célibats définitifs soit beaucoup plus élevée

chez les femmes que chez les hommes - et moins de chances de se remarier lorsqu'elles sont veuves ou divorcées.

- En ce qui concerne les célibats définitifs, observons que la proportion de célibataires se stabilise entre 45 et 70 ans autour de 7,5% à 8% chez les hommes, contre 13% à 15% chez les femmes.
- Enfin rappelons que, en raison en particulier de son caractère urbain, Genève connaît une divorcialité supérieure à la moyenne suisse : tant chez les hommes (de 6% à 7% de la population vers 45-65 ans) que chez les femmes (9% à 10%), la proportion de divorcés est environ deux fois plus forte à Genève que dans l'ensemble de la Suisse.

1) Voir graphique 27.

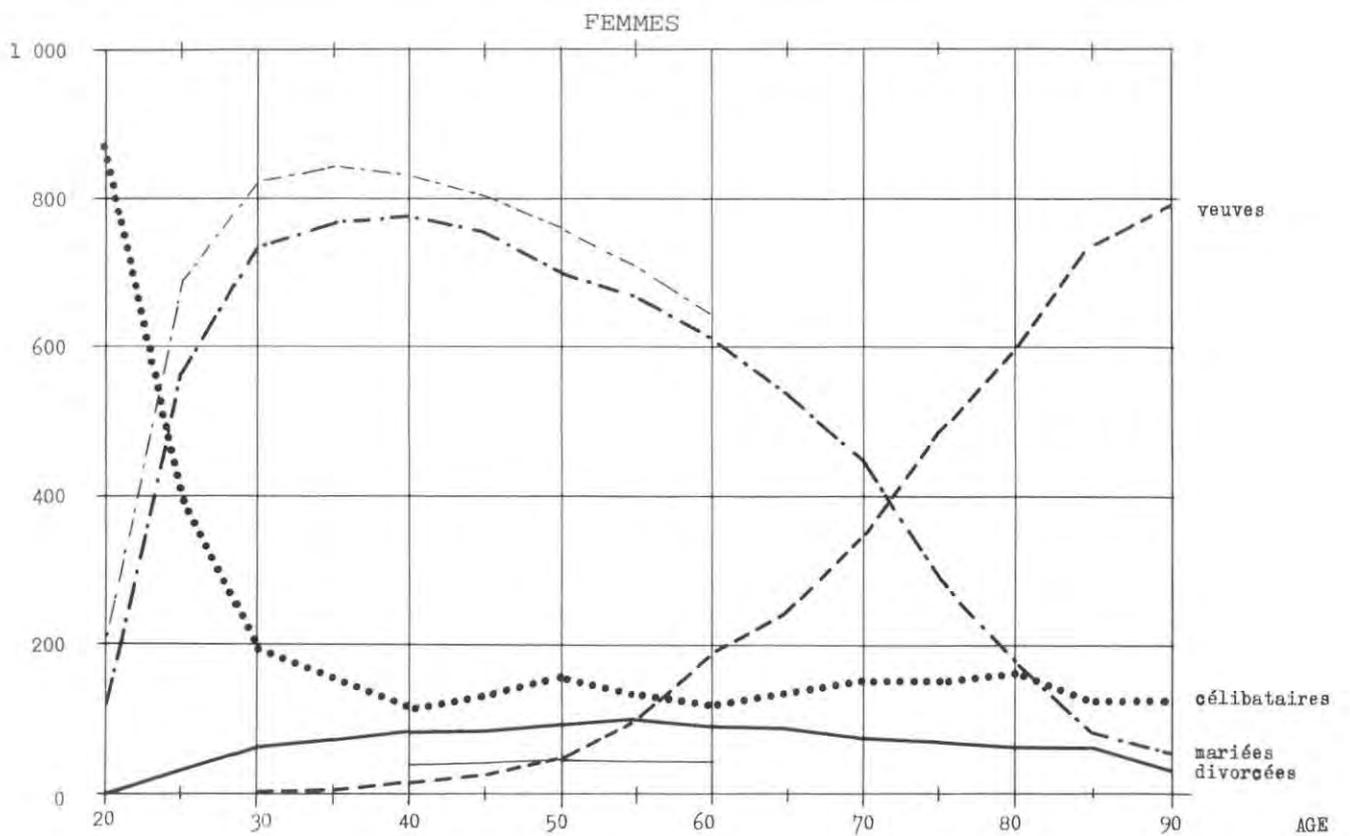
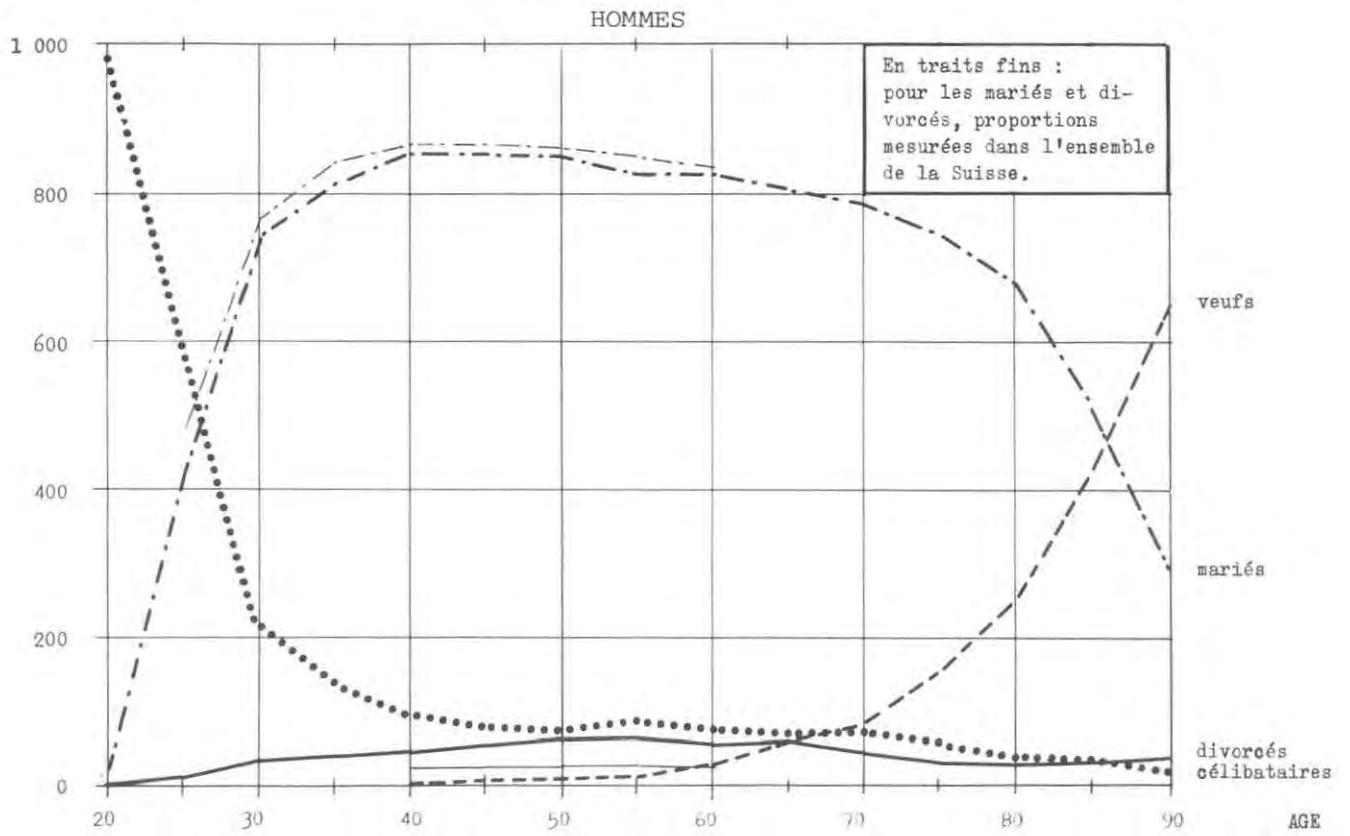
Population résidente selon le sexe, l'état civil et l'âge, en 1975



52

Population résidente selon le sexe, l'état civil et l'âge, en 1975

Pour 1'000 personnes de chaque sexe et âge



RAPPORT DE MASCULINITE DE LA POPULATION RESIDENTE, SELON L'AGE, EN 1975

Depuis le début des recensements fédéraux, à Genève comme dans l'ensemble de la Suisse, le nombre des femmes est supérieur à celui des hommes, le rapport femmes/hommes variant dans le canton entre 1,1 et 1,2. Ce rapport est lié à la structure par âges de la population et il augmente lorsque la population vieillit, comme cela se produisit entre les deux guerres à la suite d'une forte émigration de jeunes étrangers.

L'examen d'une pyramide des âges montre que le rapport hommes/femmes varie selon l'âge. Dans les grands âges en particulier le rapport de masculinité diminue fortement et vers 90 ans on compte environ deux fois plus de femmes que d'hommes.

La courbe du rapport théorique de masculinité selon l'âge 1) traduit deux phénomènes de nature biologique :

- il naît en moyenne plus de garçons que de filles : environ 105 contre 100,
- la mortalité est à tous les âges plus forte chez les hommes que chez les femmes; le rapport de masculinité décroît donc avec l'âge.

Dans une population fermée, dont la structure par sexes et âges n'est pas perturbée par les guerres ou les migrations, l'excédent de sexe masculin se maintient plus ou moins longtemps selon l'intensité de la mortalité; en Suisse, selon la table de mortalité 1968/73, l'effectif des deux sexes s'égaliserait vers 52 ans; en réalité, selon le recensement de 1970, vers 42 ans. Cette différence s'explique à partir de l'évolution différentiel-

le selon le sexe de la mortalité et des migrations au cours des dernières dizaines d'années.

Le rapport de masculinité selon l'âge de la population genevoise en 1975 présente un profil très irrégulier :

- L'effectif relativement faible de la population du canton est à l'origine de fluctuations de faible amplitude autour de la tendance moyenne. Ainsi, à la naissance (âge zéro), le rapport garçons/filles varie depuis le début du siècle entre 0,97 et 1,14.

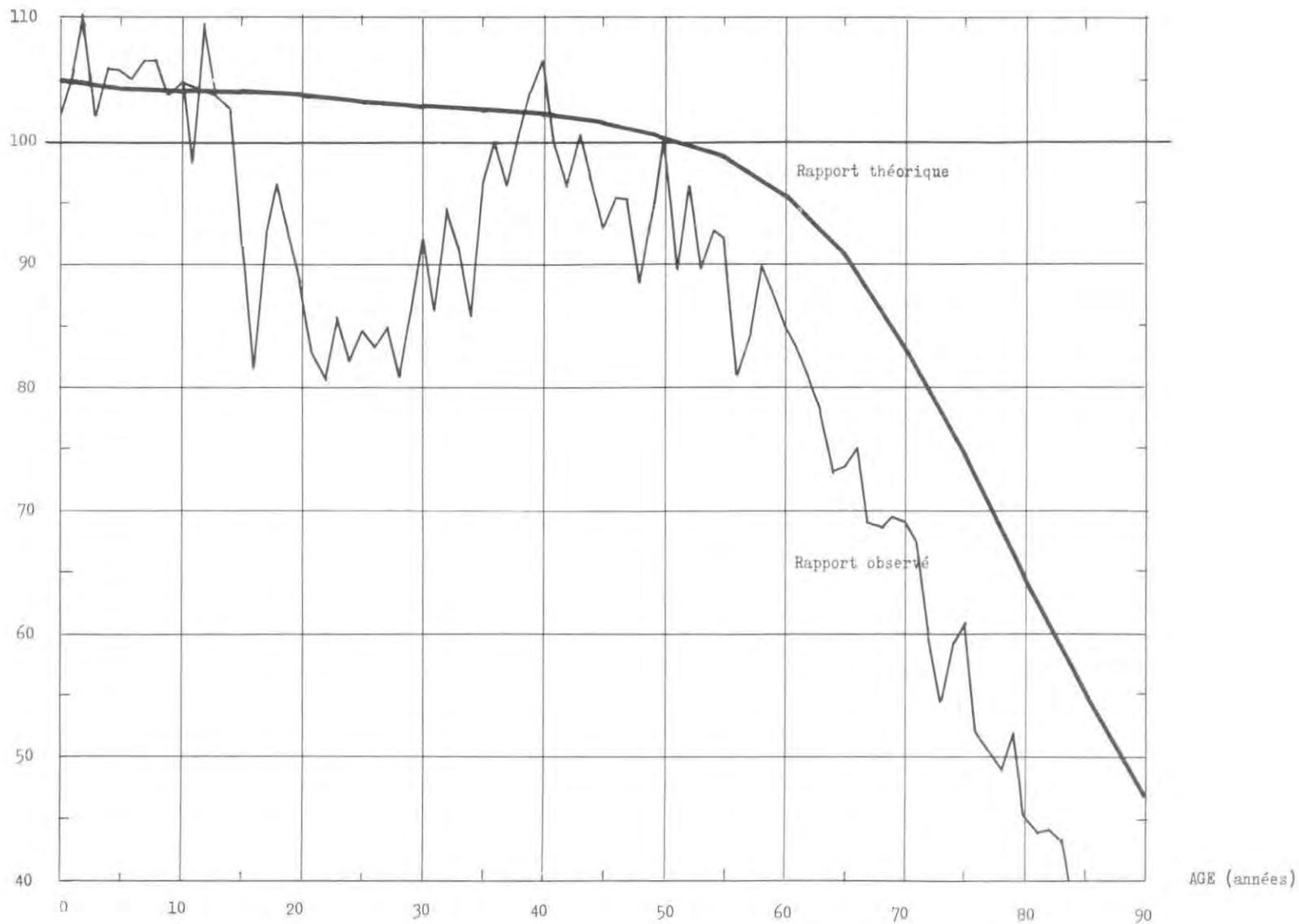
- Les écarts importants existant entre le profil théorique et le profil réel ont pour cause essentielle des mouvements migratoires différents selon le sexe : en raison de sa structure économique orientée vers les activités de services, le canton attire en moyenne davantage de femmes que d'hommes. Ceci est particulièrement marqué pour l'immigration enregistrée depuis 1965, si bien que le déséquilibre des sexes en faveur des femmes est le plus prononcé dès 16 ans et jusque vers 35 ans. Vers 40-50 ans au contraire, soit pour des âges correspondant à la forte immigration d'ouvriers des années 1955-1965 la proportion d'hommes se rapproche de celle des femmes.

A 80 ans déjà, soit bien avant l'âge correspondant pour l'ensemble de la Suisse, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes; cette différence est à mettre en relation avec le rapport total femmes/hommes en 1975, égal à 1,14 à Genève contre 1,05 dans l'ensemble du pays.

1) Courbe tracée selon les tables de mortalité de la Suisse pour 1968/1973 avec, à l'origine (âge zéro), un rapport hommes/femmes de 1,05 égal au rapport des naissances.

Rapport de masculinité de la population résidente, selon l'âge, en 1975

Hommes/femmes (%)



chapitre 3

natalité

Le nombre d'enfants qui naissent ¹⁾ chaque année dans une région déterminée dépend principalement des facteurs suivants :

1. La taille de la population qui habite la région.
2. La structure par âge de cette population, et plus particulièrement de sa fraction féminine.
3. Le comportement de cette population, face à la nuptialité, la procréation et l'éducation des enfants.
4. Les facteurs externes influençant ce comportement (économie, logement, politique envers la famille).

L'effet de la taille de la population sur le nombre des naissances est évident; quant à celui de sa structure par âge, il convient de rappeler que la grande majorité des naissances sont le fait de femmes âgées de 20 à 34 ans. Il est clair que la proportion de femmes mariées, dans ce groupe, influence également le nombre de naissances.

Les modèles de comportement dont l'effet se fait sentir sur la natalité ont subi d'importantes modifications depuis le début du siècle, non que la nuptialité ait fléchi (la population suisse a, au contraire, vu augmenter sa fraction mariée) mais plutôt parce que les couples ont un nombre moins élevé d'enfants qu'autrefois. La relation entre ces modifications et le développement économique, et notamment l'industrialisation, a fait l'objet de nombreux travaux scientifiques (A. Sauvy, par exemple).

Lorsque, plutôt qu'au nombre de naissances, on s'intéresse aux tendances de la natalité ou, lorsqu'encore on désire comparer différentes populations sous cet angle, on recourt couramment à des rapports entre le nombre de naissances et des fractions de la population concernée (indices ou taux divers).

1. Descendance finale

L'indice décrivant avec le plus de précision le comportement procréateur d'une génération de femmes est la descendance finale, soit le nombre moyen d'enfants mis au monde par les femmes d'une génération donnée, au cours de leur période de procréation. Cet indice a l'inconvénient majeur de ne pouvoir être calculé que pour des femmes âgées de 50 ans et plus; il ne donne donc aucune indication sur la fécondité du moment.

Pour décrire les tendances récentes, d'autres indices et taux peuvent être calculés; ils comportent tous, néanmoins, des effets plus ou moins marqués soit de la structure par âge de la population, soit de variations à court terme de comportement (variations dans le calendrier des naissances), si bien qu'une fluctuation de ces taux n'implique pas forcément une modification durable du comportement procréateur.

2. Taux brut de natalité

Le rapport le plus simple en la matière est le taux brut de natalité ²⁾. Ce taux ne permet de contrôler que l'effet de la taille de la population et de ses variations dans le temps. Les autres ef-

1) On distingue généralement les enfants nés vivants des morts-nés; ici seules les naissances vivantes sont prises en considération.

2) $n_t = \frac{\text{nombre total des naissances vivantes, année } t}{\text{nombre moyen d'habitants, année } t}$

fets ne sont pas éliminés :

- variation de la structure par âge,
- rupture accidentelle de l'équilibre des sexes (après une guerre par exemple),
- comportements différents.

Malgré ces difficultés d'interprétation, le taux brut de natalité est fréquemment utilisé, notamment à cause de la simplicité de l'appareil statistique nécessaire pour son calcul.

3. Taux globaux de fécondité

Pour une observation plus affinée des phénomènes liés à la natalité, et dans la mesure où les informations statistiques sont disponibles, on recourt aux taux globaux de fécondité. Ceux-ci mettent en rapport le nombre de naissances avec la population adulte directement concernée par la natalité, c'est-à-dire les femmes en âge de procréer (par convention, celles âgées de quinze à quarante-neuf ans). On distingue :

- a) le taux global de fécondité générale ¹⁾, soit le rapport entre le nombre de naissances et la population féminine en âge de procréer;
- b) le taux global de fécondité légitime ²⁾, soit le rapport entre le nombre de naissances légitimes et la population féminine mariée en âge de procréer.

Il subsiste encore, dans ces taux, l'influence de la structure par âge (part relative des différents âges à l'intérieur du groupe 15-49 ans) et, pour le taux légitime, celle de l'âge au mariage et de la fréquence des dissolutions (veuvage ou divorce).

4. Taux de fécondité par âge et somme des naissances réduites

Dans la mesure où les données statistiques sont suffisamment détaillées, les meilleures informations concernant la fécondité d'une population sont obtenues par la mise en relation de groupes de femmes précisément définis selon des catégories d'état civil et d'âge avec les nombres d'enfants issus de ces groupes. Ce sont les taux de fécondité par âge et état civil (f_{tex}) ³⁾. Avec ces taux, l'influence de la structure par âge et de la nuptialité peut être éliminée, mais le fait qu'on dispose d'une série de taux par âge ou par groupe d'âge quinquennal complique les comparaisons. C'est pourquoi un indice synthétique peut être élaboré à partir de ces taux, la somme des naissances réduites ⁴⁾. Cet indice correspond à la descendance finale qu'aurait eue une femme qui, à chaque âge de sa période de procréation, aurait connu une fécondité égale à celle mesurée à un moment donné dans une population. Cet indice, décrivant la fécondité "du moment", est affecté par des variations du calendrier des naissances. Par exemple, si un événement retarde certaines naissances, mais sans les empêcher, la somme des naissances réduites diminuera, pour remonter ensuite brutalement lors du "rattrapage",

1) $f_t = \frac{\text{nombre total de naissances vivantes, année } t}{\text{nombre de femmes 15-49 ans, année } t}$

2) $f_{tl} = \frac{\text{nombre de naissances vivantes légitimes, année } t}{\text{nombre de femmes mariées 15-49 ans, année } t}$

3) $f_{tex} = \frac{\text{nombre de naissances issues de femmes d'état civil } e \text{ et d'âge } x, \text{ année } t}{\text{nombre de femmes d'état civil } e \text{ et d'âge } x, \text{ année } t}$

4) $SNR_t = \sum_{x=15}^{49} f_{tx}$, appelée aussi indicateur conjoncturel de la fécondité

avant de se stabiliser. La descendance finale des générations concernées ne subira, quant à elle, pas de modifications. Dans une population pratiquant le contrôle des naissances, ces variations de calendrier peuvent intervenir plus facilement; de ce fait, la somme des naissances réduites aura un profil beaucoup moins régulier que celui de la descendance finale 1).

Il est clair que ces variations affectent le nombre annuel de naissances. De ce fait, la population des différents degrés scolaires, par exemple, peut être soumise à de fortes fluctuations, sans pour autant que le comportement procréateur des femmes ne se soit profondément modifié.

* * *

Les indices que nous venons d'énumérer permettent de mesurer les variations dues à des différences de structures démographiques, donc de mieux isoler les effets dus à des différences de comportement entre populations face à la procréation. L'étude de ce comportement déborde le domaine proprement démographique; il est en effet déterminé par de nombreux facteurs, économiques, culturels, sociaux, etc.

En particulier, on souligne fréquemment que la natalité des sociétés occidentales développées est soumise à la décision des couples quant au nombre d'enfants qu'ils désirent 2). Dans ces pays, la pratique de la limitation des naissances est maintenant suffisamment généralisée pour que cette décision devienne l'élément prépondérant.

* * *

Les graphiques qui suivent illustrent l'évolution de la natalité en Suisse depuis la fin du siècle passé. On remarquera que les données concernant la fécondité par âge et par état civil sont rares pour les périodes relativement reculées.

L'histoire de la natalité en Suisse, depuis un siècle, laisse apparaître des changements importants. Comme dans les autres pays économiquement développés, la natalité a beaucoup diminué depuis le dix-neuvième siècle. De 30 o/oo environ il y a 100 ans, le taux brut de natalité a baissé jusqu'à quinze, voire moins de dix pour mille habitants suivant les régions et les collectivités (la population suisse du canton de Genève, par exemple, a un taux voisin de 8,5 o/oo).

Quant aux tendances actuelles, après la forte hausse de la natalité observée tant en Suisse qu'à Genève de 1955 à 1964, nous assistons, depuis cette date, à une baisse sans précédent en période de paix.

Cette baisse est générale en Europe depuis 1964/65 3), avec un décalage de cinq à sept ans sur l'Amérique du Nord. Les valeurs actuelles de la somme des naissances réduites laissent prévoir, pour la Suisse, une descendance finale de 1,6 enfants par femme pour les générations nées vers 1945, alors que le seuil de remplacement des générations 4) est, compte tenu de la mortalité actuelle, de 2,10 enfants par femme. S'il est vrai que les générations de femmes nées au début du siècle et jusqu'à la première guerre mondiale n'ont pas assuré leur remplacement, nous n'avons néanmoins jamais été aussi loin du seuil.

1) Nous renvoyons à ce propos à l'étude publiée par le Bureau fédéral de statistique : "Note sur l'évolution de la fécondité en Suisse", contribution à la statistique suisse, 42e fascicule, étude publiée également dans la Vie économique de février 1977.

2) Voir en particulier l'étude de M. Bassand et J. Kellerhals : Familles urbaines et fécondité, Georg, Genève, 1976.

3) "Note sur l'évolution de la fécondité en Suisse", ouvrage cité.

4) Rapport enfants/femme dans une population stationnaire (soit où l'effectif de chaque classe d'âge demeure constant) soumise aux conditions de mortalité de la population étudiée.

Toujours selon le Bureau fédéral de statistique ¹⁾, "les causes de ce phénomène, absolument nouveau, ne sont pas connues avec précision, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous aimerions toutefois citer quelques-uns des facteurs qui, tous, ont vraisemblablement eu, à des degrés divers, une influence sur la très forte diminution de la fécondité au cours de ces dix ou douze dernières années :

- L'élévation de l'âge au mariage.
- La quasi-disparition des familles nombreuses.
- Une diffusion et une utilisation plus étendues des moyens contraceptifs.
- Un "coût d'élevage" des enfants croissant, lié à l'amélioration de la qualité de l'éducation et de l'instruction, et qui est pratiquement tout entier à la charge des familles. D'après certains auteurs de la théorie économique de la fécondité, on pourrait voir dans l'enfant un bien de consommation en compétition avec d'autres, par les charges qu'il entraîne; les parents agiraient donc, devant le désir d'enfants, selon la théorie conventionnelle du comportement des consommateurs.
- L'exiguïté des logements d'une part et le coût trop souvent prohibitif même pour des ménages de la classe "moyenne supérieure", de logements suffisamment confortables et suffisamment bien équipés pour abriter, sans perturbations trop graves de la vie familiale, des couples avec trois enfants ou plus.
- Le désir de la mère d'avoir une activité extra-ménagère qui pourra lui apporter un enrichissement personnel ou, dans d'autres cas, l'obligation pour cette mère de prendre, pour des raisons financières, n'importe quel travail rémunéré hors du foyer. Devant ce choix, ou cette obligation, la femme qui n'a pas d'enfant peut hésiter à en avoir; et celle qui en a déjà un ou deux risque de renoncer à un deuxième ou à un troisième enfant, afin de ne pas repousser trop loin dans le temps ses ambitions ou ses obligations.
- La "vulgarisation de l'idée de la peur du nombre"; nous entendons par là la très vaste diffusion des théories néo-malthusiennes engendrées par les travaux des Nations Unies sur l'augmentation de la population mondiale, en particulier dans les pays du tiers monde, et propagées par les partisans de la "croissance démographique zéro" et par le Club de Rome. Il est plus que probable que la publicité faite par l'ensemble des moyens de communication de masse ait renforcé la tendance à la baisse de la fécondité amorcée depuis une quinzaine d'années environ dans l'ensemble du monde industriel ...
- Enfin, disons encore qu'à l'échelon de la Suisse, il n'est pas interdit de penser que l'accroissement très rapide de la population résidente depuis le milieu des années cinquante a sans doute joué un rôle, conjugué avec les effets d'autres facteurs, évidemment, sur l'évolution de l'indice synthétique de fécondité; si l'on admet cette suggestion, il est possible que la diminution actuelle de la population résidente de la Suisse puisse avoir une influence inverse sans que l'on soit à même, toutefois, de mesurer l'impact de celle-ci sur le nombre de naissances.

Cette liste de causes n'est pas exhaustive, bien sûr. Il en existe d'autres; il existe également de nombreuses autres théories ou explications; sur la baisse de la fécondité à long terme; sur les mouvements conjoncturels de la fécondité en général; sur l'évolution actuelle. Ce que nous voulons simplement rappeler, c'est qu'il n'y a pas un, mais mille facteurs qui font que le nombre moyen d'enfants est ce qu'il est à un moment donné ou pour une génération donnée."

1) "Note sur l'évolution de la fécondité en Suisse", ouvrage cité p. 65, dont nous extrayons cette longue citation.

chapitre 3 natalité

NO GRAPHIQUE	TITRE	TERRITOIRE	PAGE
30	Taux brut de natalité, depuis 1871	Suisse-Genève	70
31	Taux brut de natalité, selon l'origine, depuis 1901	Genève	71
32	Taux global de fécondité générale, depuis 1900	Suisse-Genève	73
33	Taux global de fécondité, selon la légitimité, depuis 1900	Suisse-Genève	75
34	Taux de fécondité, selon la légitimité, l'origine et l'âge, en 1969/1972	Genève	77
35	Taux quinquennaux de fécondité générale, selon l'origine, depuis 1961	Genève	79
36	Taux quinquennaux de fécondité légitime, selon l'origine, depuis 1961	Genève	81
37	Nombre d'enfants pour 100 femmes mariées, selon l'année de mariage, en 1960 et 1970	Suisse-Genève	83
38	Evolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité, depuis 1961	Suisse-Genève	85
39	Taux d'illégitimité, depuis 1900	Suisse-Genève	87
40	Naissances vivantes selon l'origine, depuis 1950	Genève	89

TABLEAU HORS TEXTE

	Taux quinquennaux de fécondité, selon la légitimité, depuis 1961	Genève	80
--	--	--------	----

TABLEAUX FIGURANT EN ANNEXE

A. 7	Les composantes du taux de natalité, depuis 1961	Genève	
A. 7a	- Population totale		261
A. 7b	- Suisses		262
A. 7c	- Etrangers		263

Voir sources, pages 269-270.

TAUX BRUT DE NATALITE DANS LE CANTON DE GENEVE ET EN SUISSE, DEPUIS 1871 (Graphique 30)
TAUX BRUT DE NATALITE DANS LE CANTON DE GENEVE SELON L'ORIGINE, DEPUIS 1901 (Graphique 31)

Définition

Le taux brut de natalité (TBN) est le rapport entre le nombre des naissances d'une année considérée et la population résidente moyenne au cours de cette année 1).

Les taux par origine mettent en relation les naissances de ressortissants suisses (ou étrangers) avec la population résidente moyenne suisse (ou étrangère).

Observations

- Nous avons déjà mentionné les limites du taux brut de natalité : il est influencé par la structure par âge de la population. Une population dont la fraction féminine en âge de procréer est importante par rapport au total aura, avec un comportement procréateur identique, un taux de natalité plus élevé qu'une population dans laquelle cette même fraction est faible.

Toutefois, la structure de la population varie en principe très lentement, tout au moins pour des populations de dimension assez importante. Tel est le cas de la population de la Suisse : les variations du taux de natalité traduisent bien les variations du comportement procréateur. Néanmoins, c'est avec prudence que l'on doit comparer la fécondité à deux dates séparées par une longue période (20 ans par exemple). Nous pouvons affirmer que la fécondité a connu, en

Suisse, des maxima en 1945 et 1964, mais il est difficile d'affirmer à quelle époque elle était la plus haute, la proportion des femmes en âge de procréer étant sensiblement plus élevée en 1940 qu'en 1960.

La population étrangère du canton, par contre, n'est pas assez stable pour que l'on puisse juger de sa fécondité sur la base du taux de natalité.

- En Suisse, le taux brut de natalité a baissé de 30 o/oo environ au début du siècle, à près de 12 o/oo actuellement. Les fortes irrégularités s'expliquent par les guerres : baisse brutale au début des hostilités, reprise avec "rattrapage" des naissances différées à la fin. Lors de la deuxième guerre mondiale, la reprise a eu lieu dès 1942 déjà. Ce phénomène serait dû, selon les publications du Bureau fédéral de statistique de l'époque, aux allocations versées aux militaires, qui ont facilité la conclusion de mariages qui, sans elles, auraient été différés 2).

A partir de 1955, et sans cause évidente, nous assistons à une remontée jusqu'en 1964 et, ensuite, à une baisse extrêmement rapide. Nous ne sommes pas en mesure de dire si cette baisse se poursuivra ou si la natalité se stabilisera à un niveau inférieur au niveau moyen des années 1930 - 1960 (la baisse serait similaire à celle que la Suisse a connue entre 1900 et 1920), ou si elle remontera, poursuivant ainsi son allure fluctuante.

1) Calculée en général comme somme des populations au 31 décembre de l'année précédente et de l'année considérée, divisée par deux. Les saisonniers ne sont donc pas comptés dans la population moyenne (absents en décembre).

2) Mouvement de la population en Suisse 1949 - 1956/57, statistiques de la Suisse, fascicule 275, p. 47 et suivantes.

• La natalité à Genève, traditionnellement plus basse que dans l'ensemble du pays, a une évolution tout à fait parallèle à celle de la Suisse jusqu'en 1955. Dès cette date, et surtout pendant la période de hausse de la natalité, les taux suisse et genevois se rapprochent. Deux raisons peuvent expliquer ce phénomène :

- un effet de la structure d'âge : en 1960, Genève avait encore une des populations les plus "vieilles" 1) de Suisse, alors qu'en 1970, le canton était très proche de la moyenne nationale;

- un changement dans le comportement : la population du canton de Genève, canton urbain, a peut-être connu et appliqué plus tôt que d'autres cantons les méthodes de planning familial.

Selon A. Sauvy, des méthodes contraceptives plus ou moins efficaces, connues depuis l'Antiquité, ont commencé à se répandre, en France, vers le milieu du dix-huitième siècle 2).

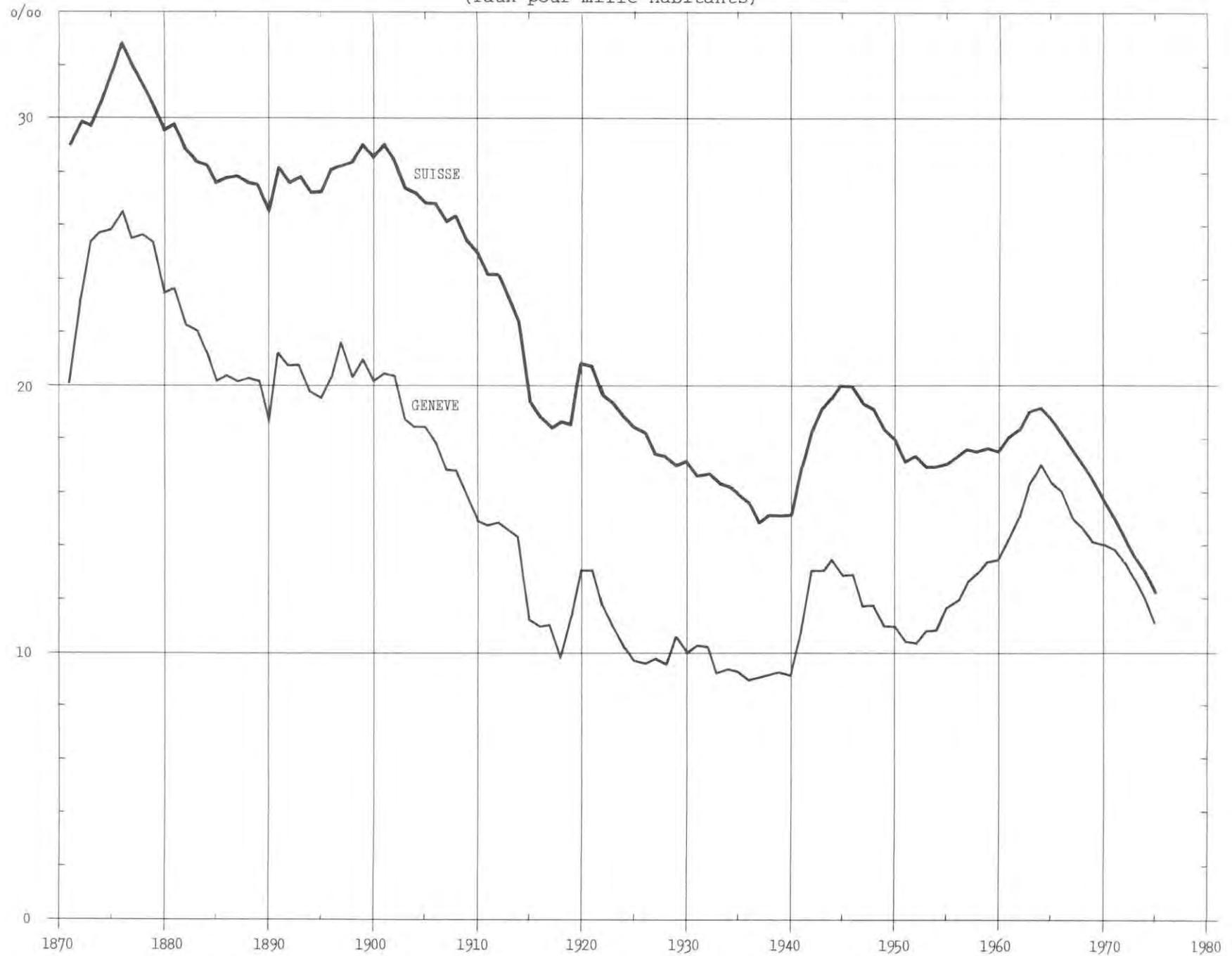
En ce qui concerne la natalité par origine, la courbe des Suisses suit assez bien celle de la population totale du canton jusqu'en 1960, date à partir de laquelle les naissances étrangères deviennent assez importantes pour influencer le taux de la population totale, qui augmente alors nettement plus rapidement que le taux des Suisses.

Le taux étranger, quant à lui, est fortement influencé par les fluctuations de la structure d'âge de la population, liées aux migrations, et suit une évolution tourmentée. La cassure de 1914 correspond au départ massif de jeunes Français surtout. D'un seul coup, cette population d'origine étrangère vieillit et son taux de natalité reste bas jusqu'en 1954, période à partir de laquelle l'immigration d'étrangers augmente brusquement et rajeunit la population. Dès cette date, la natalité étrangère a connu, dans notre canton, une augmentation hors de proportion avec l'augmentation réelle de la fécondité.

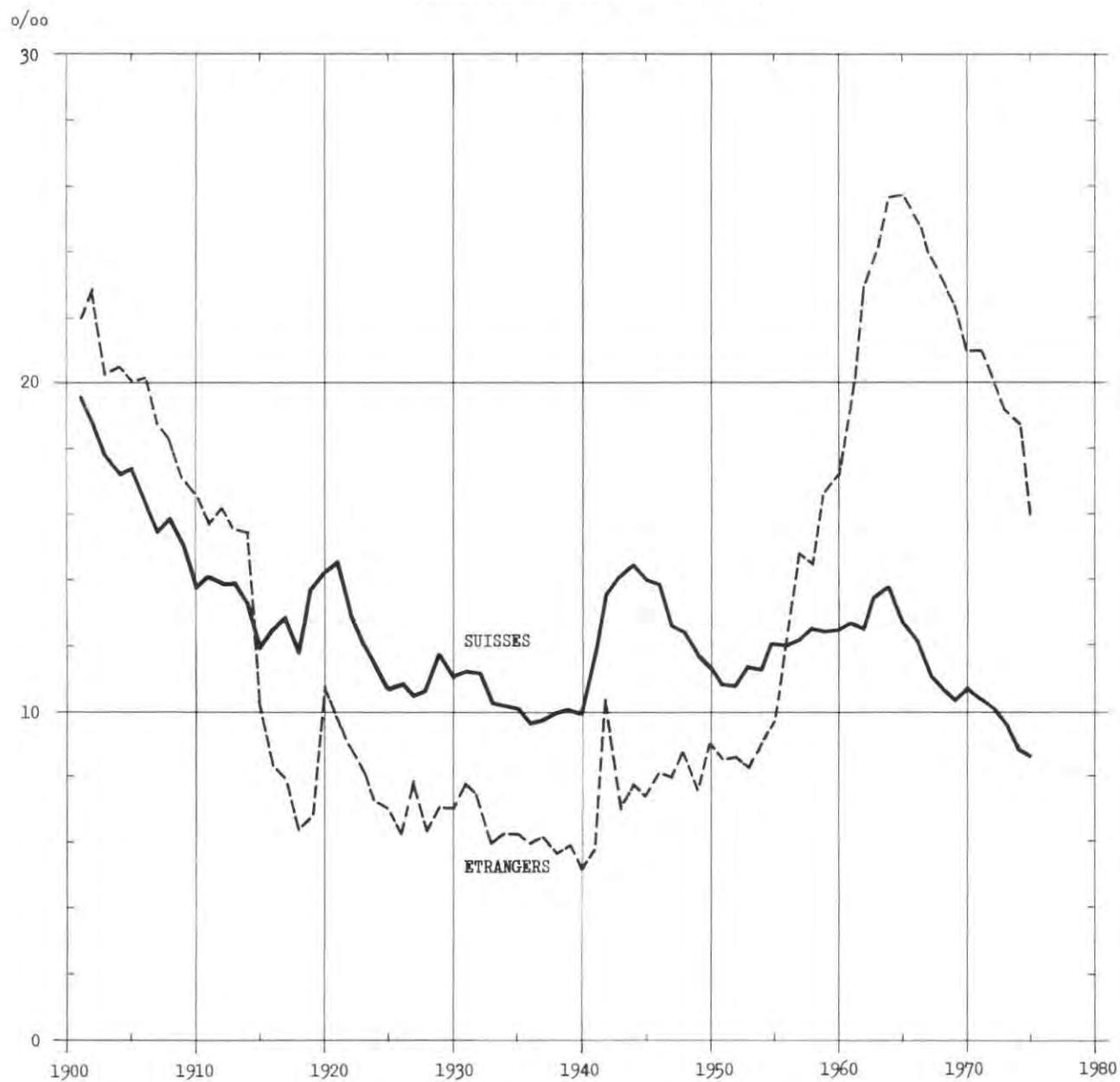
1) Une population est dite vieille si la part de son effectif âgé de 65 ans et plus est importante. A Genève, ce rapport était de 11,7% en 1960 comme en 1970; en Suisse, il a passé de 10,2% en 1960 à 11,4% en 1970.

2) A. Sauvy, Théorie générale de la population, vol. II, p. 121.

(Taux pour mille habitants)



Taux brut de natalité selon l'origine, depuis 1901
(Taux pour mille habitants)



TAUX GLOBAL DE FECONDITE GENERALE, DEPUIS 1900

Définition

Le taux global de fécondité générale (TGFG) est le rapport entre le nombre de naissances d'une année considérée (ou la moyenne d'un groupe d'années) et le nombre de femmes en âge de procréer, soit âgées de 15 à 49 ans. Dans ce graphique, les naissances prises en considération sont celles des quatre années entourant un recensement et la population féminine en âge de procréer est celle du recensement. Cette dernière population n'étant connue avant 1950 que lors des recensements, le taux n'a pu être calculé que tous les dix ans.

Observations

Tant en Suisse que dans le canton de Genève, le taux global de fécondité générale a baissé rapidement jusqu'en 1930. Cette chute peut être attribuée à des modifications radicales de comportement en matière de fécondité, les causes étant multiples (voir introduction de ce chapitre). Le niveau particulièrement bas atteint aux environs de 1930 peut s'expliquer par la crise économique.

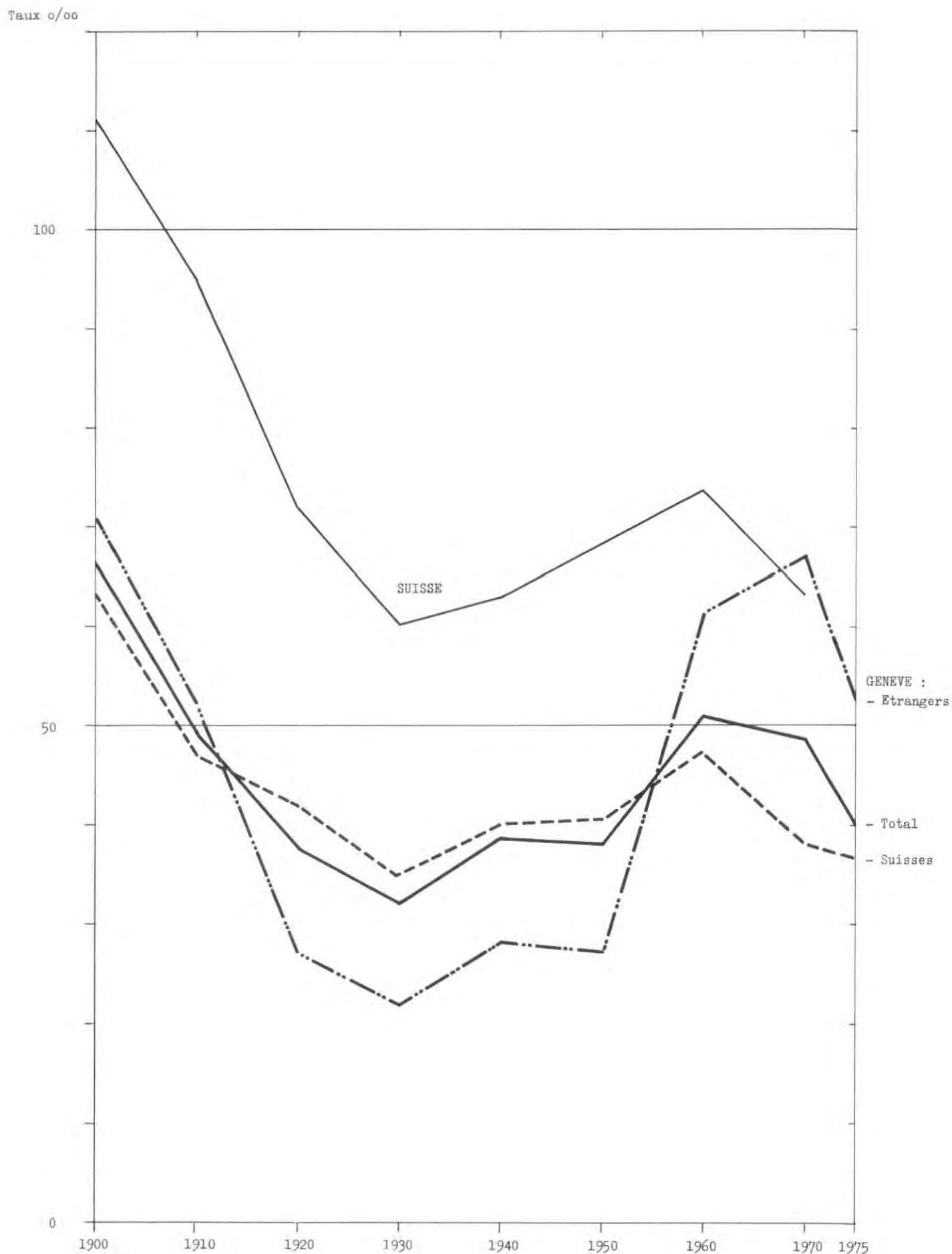
En 1960 - 1970, le taux global de fécondité générale du canton a retrouvé un niveau proche de celui de 1910. Cette reprise est due pour beaucoup à l'arrivée de nombreux immigrants, dont la grande majorité ont entre 20 et 30 ans,

et qui modifient la répartition des âges de la population en âge de procréer, en augmentant la fraction des personnes de 20 à 35 ans, et en diminuant par conséquent celle des personnes plus âgées et moins fécondes.

Le taux de la Suisse augmente également depuis 1940 et jusqu'en 1960 environ, mais il est loin d'atteindre le niveau qu'il connaissait au début du siècle, niveau nettement plus haut à cette époque que celui du canton. D'autre part, l'influence des migrations est moins sensible sur l'ensemble du pays.

On a déjà mentionné (dans l'introduction de ce chapitre) que le taux global de fécondité générale, bien qu'il reste sensible aux modifications de la structure d'âge à l'intérieur du groupe des femmes de 15 à 49 ans, élimine les plus graves défauts du taux brut de natalité (vieillesse de la population notamment). Nous constatons que l'évolution du taux de fécondité générale est assez semblable à celle du taux brut de natalité, mais avec certains effets de structure d'âge atténués : la courbe du canton de Genève (total) reste assez en dessous de la courbe de la Suisse et le taux des étrangers du canton, bien que fortement en hausse entre 1950 et 1970 (ce qui, nous l'avons dit, est aussi un effet de structure d'âge), reste voisin du taux de la Suisse, alors que le taux de natalité le dépasse largement.

Taux global de fécondité générale, depuis 1900



TAUX GLOBAL DE FECONDITE, SELON LA LEGITIMITE, DEPUIS 1900

Définition

Le taux global de fécondité légitime (TGFL) est le rapport entre le nombre de naissances légitimes d'une année considérée (ou la moyenne d'un groupe d'années) et le nombre de femmes mariées en âge de procréer, soit âgées de 15 à 49 ans.

Le taux global de fécondité illégitime (TGFIL) est le rapport entre le nombre de naissances illégitimes d'une année et le nombre de femmes célibataires, veuves ou divorcées en âge de procréer.

Comme dans le graphique précédent, les naissances prises en considération ici sont celles des quatre ans entourant un recensement, alors que la population féminine concernée est celle du recensement.

Observations

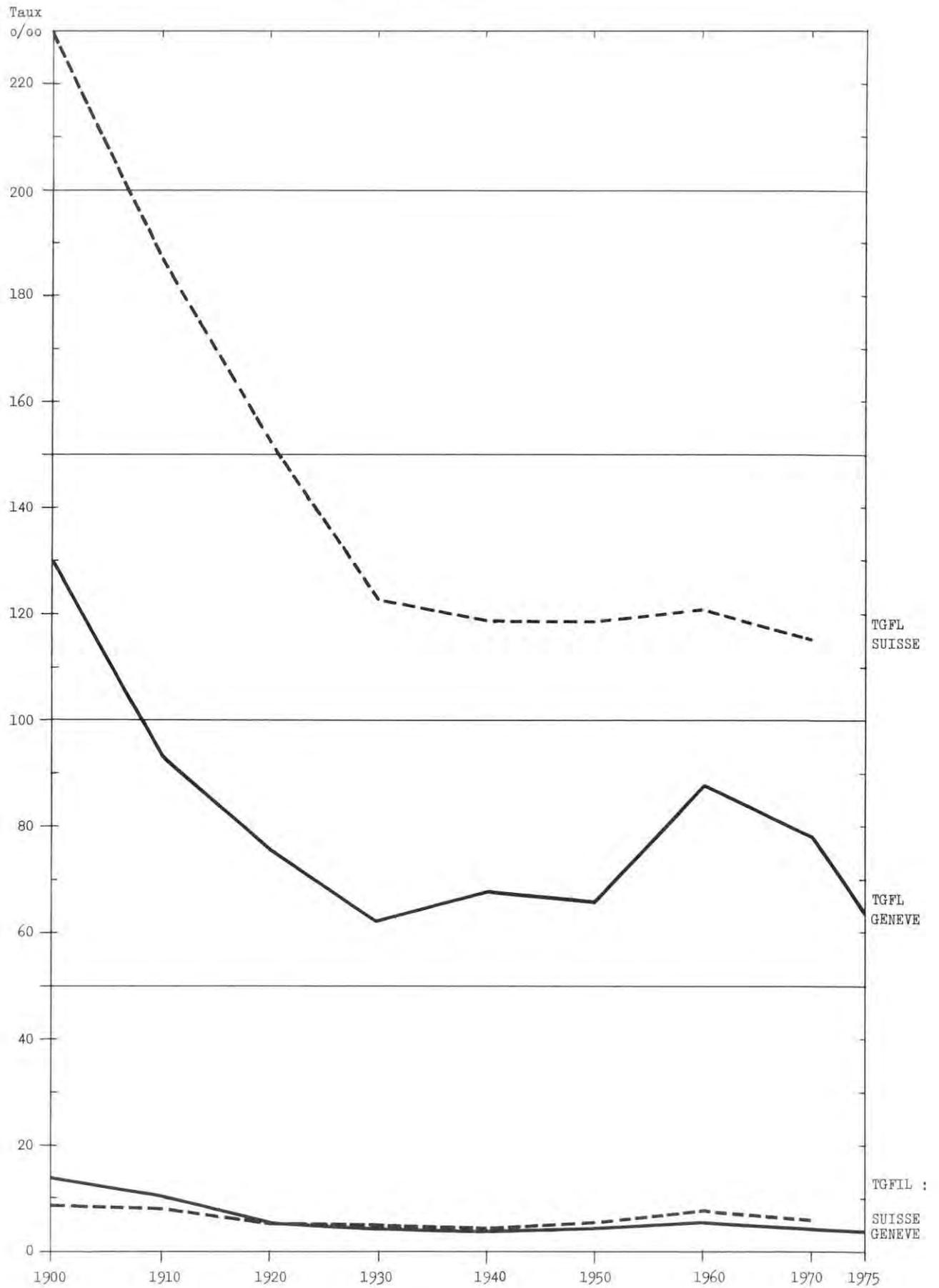
Dans le canton de Genève, l'évolution du taux global de fécondité légitime est, à peu de chose près, la même que celle du taux de fécondité générale que nous avons vue au graphique précédent. En Suisse, par contre, la courbe

du taux global de fécondité légitime est beaucoup plus régulière que celle du taux de fécondité générale : chute rapide jusqu'en 1930, taux à peu près constant depuis. L'augmentation du nombre des naissances, qui apparaissait dans le taux de fécondité générale, a donc été compensée, dans le taux de fécondité légitime, par l'augmentation de la proportion des femmes mariées.

A ce propos, il faut relever qu'à descendance finale égale, une génération de femmes peut avoir un taux de fécondité légitime plus bas qu'une autre, si les femmes y sont mariées plus longtemps : mariées plus jeunes ou moins de veuves avant 50 ans.

Le taux de fécondité illégitime du canton a baissé depuis la fin du siècle dernier pour atteindre un niveau bas et relativement stable depuis 1930. Le taux suisse, quant à lui, est remonté de 1940 à 1960, ce qui peut provenir de la diminution de la proportion des femmes non mariées. Nettement inférieur au taux du canton au début du siècle, il dépasse celui-ci dès 1920.

Taux global de fécondité, selon la légitimité,
depuis 1900



TAUX DE FECONDITE, SELON LA LEGITIMITE, L'ORIGINE ET L'AGE, EN 1969 - 1972

Définition

Les taux de fécondité générale selon le groupe d'âges sont calculés en rapportant le nombre de naissances issues de femmes d'un certain groupe d'âges (par exemple de femmes âgées de 25 à 29 ans) au nombre de femmes dans ce groupe d'âges.

En ce qui concerne les taux par origine, une erreur systématique est introduite dans le calcul, du fait que les femmes suisses ayant épousé des étrangers, tout en conservant la nationalité suisse, mettent au monde des enfants étrangers (nationalité du père). De ce fait, les naissances de ressortissants étrangers, dans le calcul classique des taux, sont rapportées à une population plus faible que la population concernée (soit les seules femmes étrangères), alors que les naissances suisses sont rapportées à une population plus forte que la population concernée (toutes les Suissesses, y compris celles ayant épousé des étrangers et qui ont donc des enfants étrangers). Les taux étrangers sont donc surévalués, alors que les taux suisses sont sous-évalués.

Cette erreur n'est pas compensée, car les étrangères épousant des Suisses deviennent Suissesses, même si par ailleurs elles conservent leur nationalité et, dans la statistique de la population cantonale, elles sont comptées dans la population suisse.

Au recensement de la population de 1970, le nombre des Suissesses mariées à des étrangers, par groupe d'âges, est connu. C'est pourquoi, pour la période 1969 - 1972, nous avons calculé un taux "corrigé" 1).

Les taux légitimes sont obtenus en rapportant les naissances légitimes aux seules femmes mariées.

Etant donné que la correction ne concerne, par définition, que des femmes mariées, l'écart entre taux classiques et

taux corrigés est nettement plus marqué pour le taux légitime que pour le taux général. D'autre part, nous constatons que la correction est d'autant plus importante que le taux est élevé.

L'examen des taux corrigés nous indique, en outre, que la fécondité légitime des Suissesses et des étrangères est pratiquement la même.

Observations

La natalité, dans nos pays, est fortement liée au mariage. Cette dépendance explique principalement l'allure des deux courbes de fécondité, générale et légitime. La plupart des naissances ont lieu assez rapidement après la conclusion du mariage; si l'on répartit les naissances du canton (moyenne 1971/75) en fonction de la durée du mariage, nous voyons que

14,5%	ont lieu la 1ère année
14,2%	" 2ème "
13,7%	" 3ème "
13,3%	" 4ème "
11,5%	" 5ème "

32,8%, donc le tiers seulement, proviennent de mariages conclus au moins 5 ans auparavant.

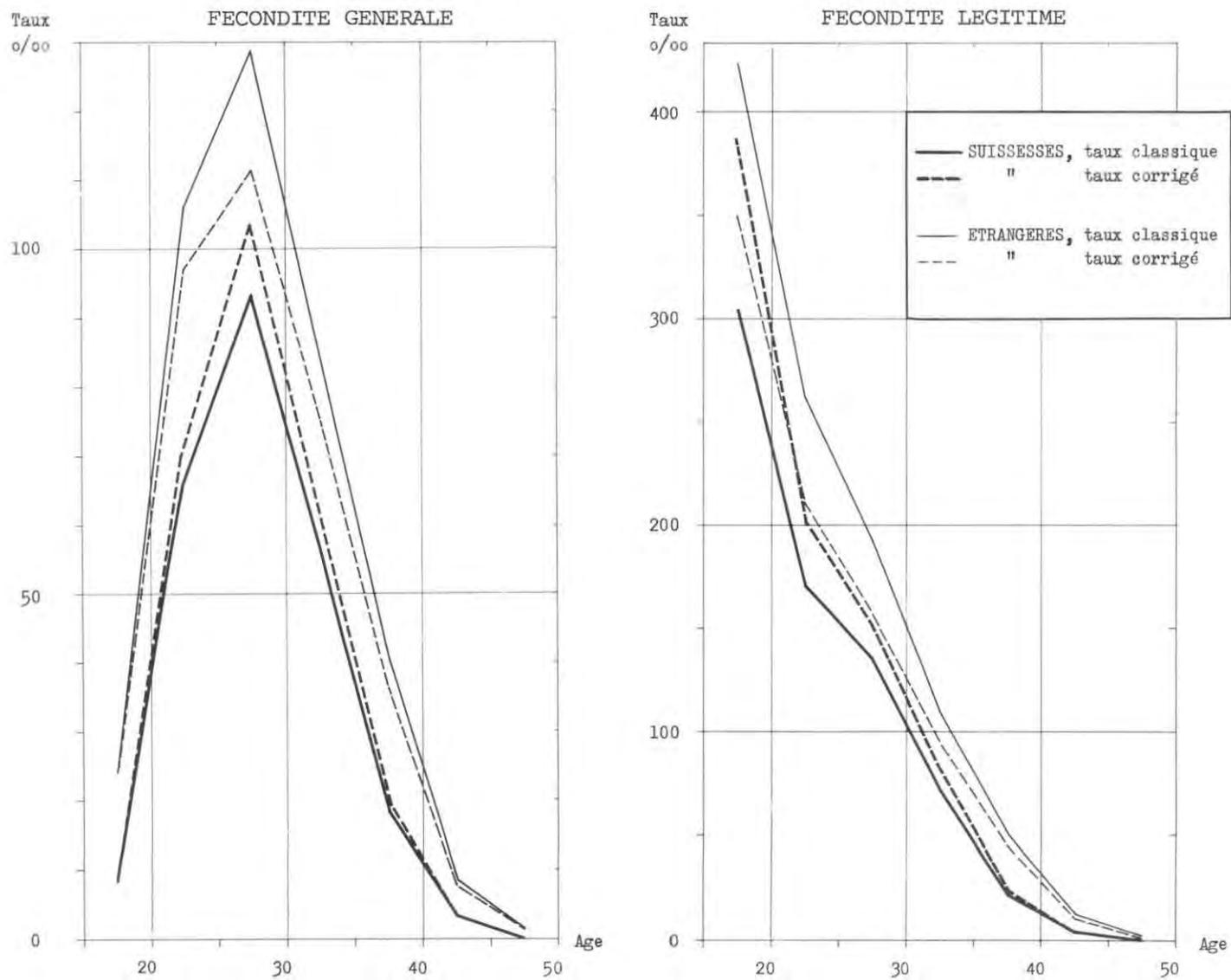
En ce qui concerne la fécondité générale, la phase ascendante (jusqu'à 29 ans) correspond à une augmentation de la proportion des femmes mariées. Dès 30 ans, la majorité des femmes sont mariées, bon nombre d'entre elles ont déjà assuré leur descendance et ne désirent plus d'enfant; de plus, la stérilité augmente avec l'âge, ce qui explique que les taux, dès cet âge, diminuent rapidement.

La fécondité légitime a un profil très différent, les taux décroissant rapidement avec l'âge. D'une part, comme nous l'avons déjà mentionné, la stérilité augmente, d'autre part et c'est là la cause principale, plus l'âge de la mère est jeune, plus la proportion des mariages récents est grande.

1) Taux de fécondité suisse (âge x) = $\frac{\text{naissances suisses issues de femmes d'âge x}}{\text{Suissesses} - \text{Suissesses mariées à des étrangers, d'âge x}}$

Taux de fécondité étranger (âge x) = $\frac{\text{naissances étrangères issues de femmes d'âge x}}{\text{étrangères} + \text{Suissesses mariées à des étrangers, d'âge x}}$

Taux classique et taux corrigé



TAUX QUINQUENNAUX DE FECONDITE GENERALE ET LEGITIME, SELON L'ORIGINE, DEPUIS 1961

(Graphiques 35-36)

Définition

Les graphiques suivants indiquent l'évolution des taux de fécondité générale et légitime, déjà définis au graphique précédent, au cours des quinze dernières années. Il s'agit de taux classiques : les taux suisses sont donc sous-évalués et les taux étrangers sur-évalués. Le graphique précédent donne une estimation de l'erreur, vers 1970 tout au moins. L'immigration étrangère ayant débuté peu avant 1960, il est vraisemblable que l'erreur est nettement plus grande en 1970 qu'en 1960.

Observations

Dans l'ensemble et comme nous l'avons déjà vu dans d'autres graphiques, les taux de fécondité, tant générale que légitime, baissent depuis 1964 environ, plus ou moins fortement suivant les origines et les âges. Contrairement à ce que l'échelle des graphiques pourrait suggérer, ils ont diminué à peu près dans la même proportion.

Le fait que les taux baissent plus fortement chez les Suissesses que chez les étrangères peut s'expliquer par les mariages entre étrangers et Suissesses, dont le nombre va croissant depuis 1960. Les taux s'écartent de plus en plus de leur valeur "exacte".

D'une manière générale, nous pouvons dire que les taux baissent fortement jusqu'à 24 ans, moins entre 25 et 29 ans et peu dès 30 ans. Il pourrait donc s'agir d'un changement de comportement : les femmes se marient plus tard ou, mêm-

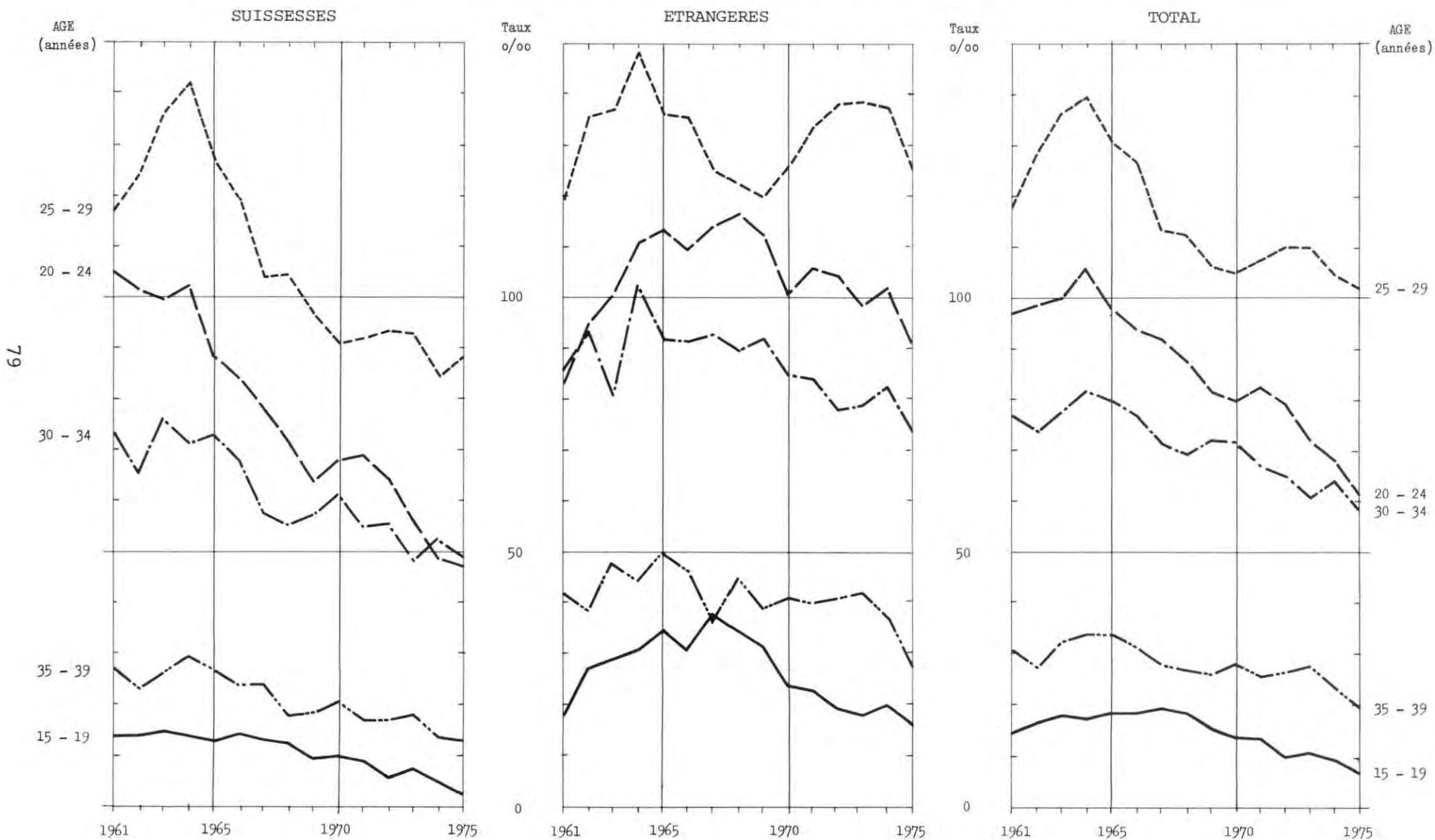
me en se mariant jeunes, n'ont plus leurs enfants tout de suite; elles assurent d'abord leur formation professionnelle, ou une base financière plus solide au ménage par exemple. En d'autres termes, nous pourrions dire qu'au lieu de constituer leur descendance entre 20 et 30 ans, les femmes l'auront entre 25 et 35 ans.

Si cette hypothèse se vérifiait, nous devrions assister, d'ici peu, à une remontée du taux entre 30 et 34 ans, la fécondité à cet âge remplaçant, dix ans plus tard, les naissances différées entre 20 et 24 ans. Cette hypothèse admet, bien sûr, une descendance finale à peu près stable dans chaque génération de femmes.

L'autre hypothèse serait bien sûr que, pour les nombreuses raisons évoquées dans notre introduction, les générations de femmes nées après la guerre constituent une descendance finale bien moindre que celles qui les ont précédées. Le taux à 30-34 ans, avec l'arrivée prochaine de ces générations à cet âge, pourrait alors baisser à son tour. Nous assisterions à nouveau à une chute durable de la fécondité, telle celle que notre pays a connue du début du siècle aux années 30.

Il faut toutefois mentionner à ce propos qu'une nouvelle chute durable de la fécondité, avec stabilisation à un niveau bien inférieur à celui des années 1960 - 1970, nous amènerait bien au-dessous du seuil de remplacement des générations.

Taux de fécondité générale selon l'origine et le groupe d'âges quinquennal, depuis 1961



Taux quinquennaux de fécondité, selon l'origine, depuis 1961

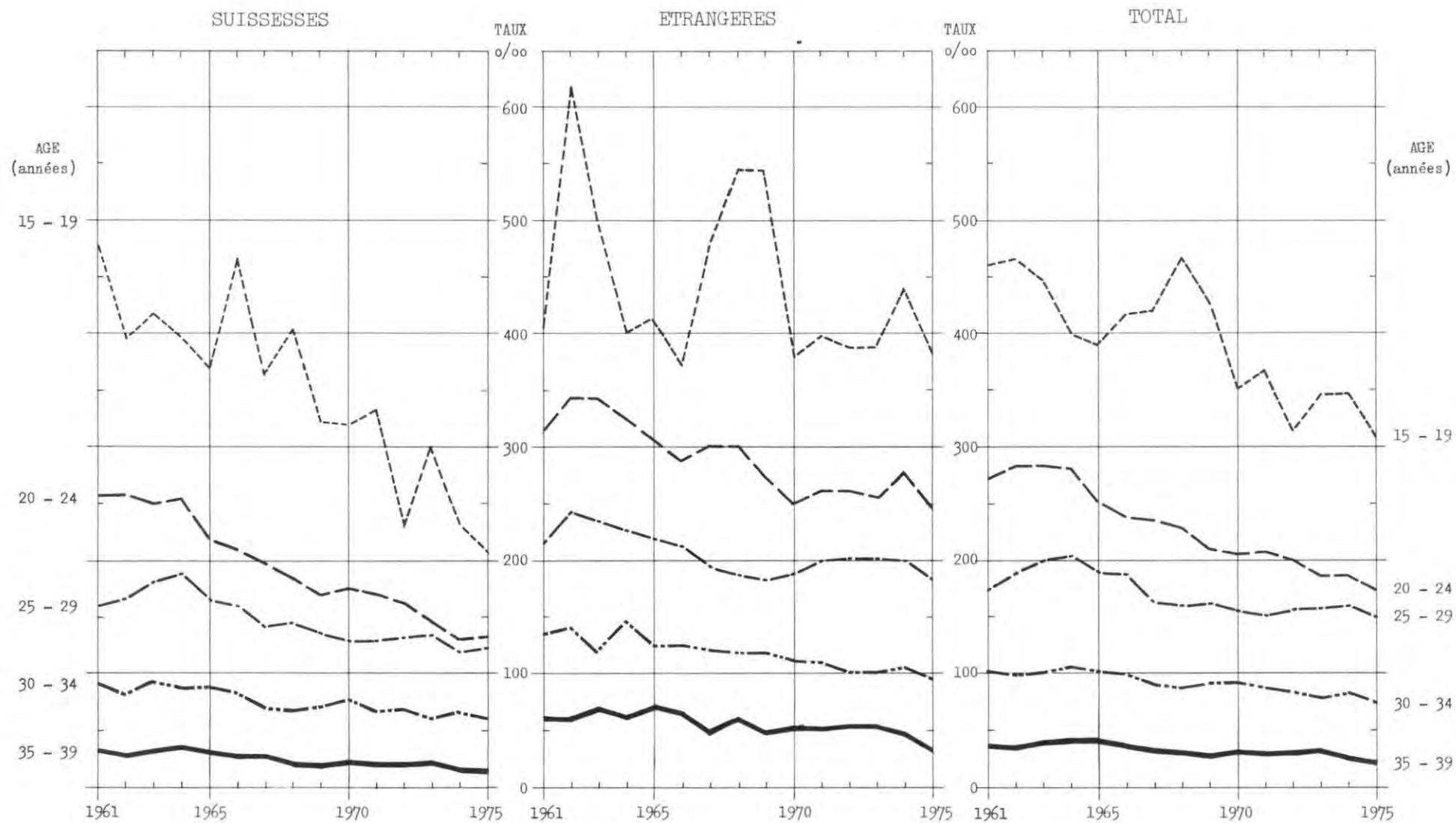
taux de fécondité générale

AGE	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
SUISSES															
15 - 19	14,0	13,8	14,9	15,8	13,2	14,6	13,2	12,4	9,4	10,1	8,9	5,8	7,5	4,9	3,4
20 - 24	104,9	101,5	99,6	102,3	88,4	84,4	78,4	71,8	64,0	68,0	68,8	64,7	56,6	49,2	47,5
25 - 29	117,4	124,3	136,4	142,2	126,7	120,1	103,9	104,3	97,0	91,0	91,7	93,4	93,1	84,6	88,2
30 - 34	73,5	66,0	76,2	71,3	72,8	68,3	57,9	57,7	57,7	61,6	54,8	55,6	48,7	52,4	49,3
35 - 39	27,0	23,4	26,6	29,5	26,9	24,0	23,8	17,9	18,7	20,6	16,9	17,0	18,0	14,2	13,7
40 - 44	6,5	7,7	5,7	5,0	4,9	4,6	4,1	3,4	2,8	3,9	3,1	3,1	3,0	1,9	1,5
45 - 49	0,4	0,1	0,4	0,1	0,3	0,1	0,5	0,5	0,1	-	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
TOTAL	48,4	47,5	51,3	52,4	48,3	46,3	42,0	40,3	38,4	39,5	38,4	37,7	35,5	32,4	31,8
ETRANGERS															
15 - 19	17,9	27,1	28,8	30,3	34,7	30,9	37,5	34,7	31,4	24,1	22,8	19,4	18,1	20,1	16,7
20 - 24	83,1	94,3	100,5	111,2	113,3	109,4	114,1	116,6	112,7	100,5	105,8	104,4	98,5	101,9	90,8
25 - 29	119,2	135,7	137,2	148,1	136,1	135,5	125,2	122,6	119,8	125,3	133,5	138,0	138,4	137,3	125,3
30 - 34	85,5	93,5	81,1	102,3	92,1	91,3	93,2	90,0	91,9	85,0	84,1	78,2	79,0	82,3	74,3
35 - 39	42,1	38,6	47,8	44,7	50,1	46,5	36,6	44,8	39,0	41,2	40,2	41,2	41,9	37,3	28,1
40 - 44	9,9	17,9	13,5	7,1	11,7	14,1	10,9	11,9	10,6	8,2	9,1	7,5	6,6	8,3	7,1
45 - 49	0,7	-	0,6	-	1,7	1,6	1,0	-	1,9	0,4	2,0	1,3	0,9	0,3	0,3
TOTAL	64,5	74,2	75,9	81,1	81,0	79,0	76,5	75,5	72,3	68,1	68,7	66,3	64,2	63,6	55,0
ENSEMBLE															
15 - 19	14,7	16,5	18,0	17,7	18,5	18,7	19,5	18,4	15,7	14,2	13,3	10,0	10,9	9,7	7,4
20 - 24	96,8	98,7	99,9	106,0	98,4	94,1	91,3	87,9	81,7	80,1	82,6	73,4	72,1	68,3	62,2
25 - 29	118,0	128,4	136,7	139,6	130,9	127,1	113,5	112,3	106,7	104,8	107,7	110,1	110,0	104,3	101,8
30 - 34	76,8	74,2	77,8	82,1	80,0	77,2	72,1	69,7	72,0	71,6	67,2	65,0	60,9	64,1	58,6
35 - 39	30,6	27,3	32,5	34,0	34,2	31,4	23,1	27,2	25,9	28,2	25,7	26,4	27,5	23,4	19,4
40 - 44	7,1	9,8	7,4	5,5	6,7	7,2	6,0	5,9	5,2	5,3	5,1	4,6	4,2	4,1	3,4
45 - 49	0,4	0,1	0,5	0,1	0,6	0,4	0,6	0,4	0,6	0,1	0,6	0,4	0,3	0,3	0,2
TOTAL	52,5	54,9	58,7	60,2	59,2	57,5	55,9	52,4	52,3	49,7	49,2	47,9	45,8	43,6	39,9

taux de fécondité légitime

AGE	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
SUISSES															
15 - 19	481,0	396,3	418,9	397,0	368,7	466,3	364,2	404,5	322,6	320,3	333,3	229,0	300,0	231,5	208,3
20 - 24	257,1	257,5	250,8	254,9	220,4	210,6	198,6	186,8	170,5	176,1	172,4	163,4	145,7	132,0	134,2
25 - 29	159,7	167,0	181,9	189,2	169,6	161,0	141,6	144,5	136,7	129,5	130,8	132,8	134,8	121,4	129,5
30 - 34	92,8	82,1	93,8	88,3	89,3	83,0	70,5	68,1	71,0	77,3	68,7	70,3	61,8	66,6	61,6
35 - 39	33,9	29,9	33,6	36,9	32,7	29,2	29,0	21,8	22,2	25,4	21,0	20,5	21,8	16,9	16,8
40 - 44	8,2	9,5	7,1	6,2	6,1	5,9	4,7	4,4	3,2	4,8	4,1	4,0	3,7	2,5	1,7
45 - 49	0,4	0,2	0,6	0,2	0,4	0,2	0,7	0,5	0,2	-	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
TOTAL	77,3	76,1	81,9	83,7	77,2	73,6	66,2	64,0	61,0	62,8	60,8	59,7	56,5	51,5	51,0
ETRANGERS															
15 - 19	409,1	621,6	497,6	400,0	415,3	371,1	477,3	539,5	539,0	380,0	397,5	389,3	390,1	440,3	383,3
20 - 24	313,9	342,8	343,7	326,0	304,8	287,5	300,5	301,0	273,3	250,4	263,1	262,4	255,4	278,6	247,1
25 - 29	216,9	244,3	235,9	225,6	220,3	212,4	195,7	189,0	183,9	189,5	199,9	201,7	201,4	198,5	181,7
30 - 34	134,7	142,6	120,0	145,5	126,1	126,1	120,7	118,2	119,0	111,2	110,0	100,4	100,6	106,3	95,5
35 - 39	62,0	60,6	69,8	62,1	69,8	63,8	48,8	60,0	48,1	52,8	50,5	52,6	52,3	45,7	33,6
40 - 44	16,8	27,2	21,5	11,5	17,1	18,1	13,6	13,9	15,2	11,6	12,4	10,1	8,6	11,0	8,2
45 - 49	1,2	-	1,1	-	1,9	2,6	1,5	-	2,4	0,5	3,0	1,4	1,3	-	0,4
TOTAL	135,8	153,6	151,2	152,0	145,6	138,1	130,1	127,3	118,7	112,1	112,1	106,3	102,3	101,2	86,4
ENSEMBLE															
15 - 19	460,8	467,4	446,7	398,3	391,1	416,7	421,2	466,7	425,7	349,8	366,6	314,3	347,3	348,5	305,6
20 - 24	272,4	283,2	282,5	281,8	252,4	239,4	236,6	229,2	210,0	204,9	206,8	200,0	186,2	186,0	175,1
25 - 29	174,2	189,7	199,9	202,6	189,7	188,2	164,1	162,1	162,9	155,8	152,8	156,5	158,3	159,5	150,1
30 - 34	102,3	97,5	101,2	106,3	101,9	98,7	89,6	87,8	90,6	91,4	86,0	82,8	77,3	82,0	74,2
35 - 39	39,4	36,6	42,4	43,7	43,3	39,7	35,2	34,1	31,0	35,1	31,8	32,6	33,6	28,3	23,4
40 - 44	9,4	12,5	9,8	14,1	8,6	8,8	7,0	7,0	6,7	6,8	6,6	6,0	5,3	5,3	3,9
45 - 49	0,5	0,2	0,7	0,2	0,7	0,6	0,9	0,4	0,7	0,1	0,9	0,5	0,5	0,2	0,2
TOTAL	89,1	93,6	99,6	103,1	98,0	94,2	87,2	85,2	80,9	80,1	78,9	76,3	73,0	69,4	63,6

Taux de fécondité légitime selon l'origine et le groupe d'âges quinquennal, depuis 1961



NOMBRE D'ENFANTS POUR 100 FEMMES MARIEES,
SELON L'ANNEE DE MARIAGE, EN 1960 ET EN 1970

Définition

On appelle promotion de mariages l'ensemble des mariages célébrés au cours d'une année. En divisant le nombre d'enfants issus d'une promotion par l'effectif de cette promotion, on peut comparer les tendances de différentes promotions.

L'état des statistiques suisses ne permet pas d'utiliser intégralement cette méthode. A la place des promotions de mariages, on a pris en considération le nombre d'enfants nés vivants des femmes mariées au cours de la même année et résidant en Suisse au moment des recensements de 1960 et de 1970. Il s'agit donc des survivantes, non divorcées, d'une cohorte de femmes mariées la même année, y compris des femmes immigrées ayant contracté mariage à la même époque mais à l'étranger.

Cette méthode permet de se faire une idée approximative de l'évolution de la fécondité en fonction de la durée du mariage. Cependant, on a ici un indice du "moment", c'est-à-dire la photographie à un moment donné du comportement de différentes promotions. En extrapolant ces observations disjointes pour tracer une ligne de tendance, on suppose que le comportement est sensiblement égal d'une promotion à l'autre, ce qui n'est pas forcément le cas.

Nous constatons par exemple pour le canton de Genève que les promotions de mariages recensés (de 1965 à 1970) ont une descendance plus faible que les promotions 1955 - 1960 à durée de mariage égale (en 1960 donc).

D'autre part, en considérant la courbe suisse de 1970 nous pourrions dire que les couples procréent encore après plus de vingt ans de mariage. Nous pensons plutôt que les promotions de mariages 1940 - 1950 ont été plus fécondes que les mariages conclus après 1950.

Observations

S'il est délicat d'interpréter le graphique suivant comme l'évolution de la descendance des mariages en fonction de leur durée, on peut néanmoins dégager certaines grandes tendances.

Les femmes mariées ont nettement plus d'enfants dans l'ensemble de la Suisse qu'à Genève, quelle que soit la durée du mariage. Ainsi, la moyenne d'un enfant est atteinte après environ 4 ans de mariage en Suisse (6 à Genève), celle de 1,5 enfant après 6 ans en Suisse (10 ans à Genève). La moyenne de 2 enfants n'est pas atteinte à Genève.

Cependant, malgré cet écart, les deux courbes ont une évolution comparable : rapidement ascendantes au cours des premières années de mariage, elles tendent vers une limite. Le moment où cette limite est atteinte est précisément un des points difficiles à déterminer. Pour les promotions de mariages anciennes (avant 1945) qui, en 1960 déjà, avaient probablement assuré leur descendance, le nombre d'enfants par femme mariée a aussi augmenté entre 1960 et 1970. A Genève, par exemple, nous savons que près de 70 naissances issues de couples mariés avant 1945 ont été enregistrées de 1961 à 1970, alors que

le nombre de femmes mariées entre 1941 et 1944 était encore de 4'360 en 1970. Ceci signifie que l'augmentation due aux naissances est de l'ordre de 1,6 enfants pour 100 femmes, alors que l'augmentation effectivement constatée entre 1960 et 1970 est d'environ 15 enfants pour 100 femmes. Cette augmentation du nombre d'enfants par femme a donc principalement d'autres causes que la procréation par des couples mariés depuis plus de quinze ans.

Ces causes peuvent être :

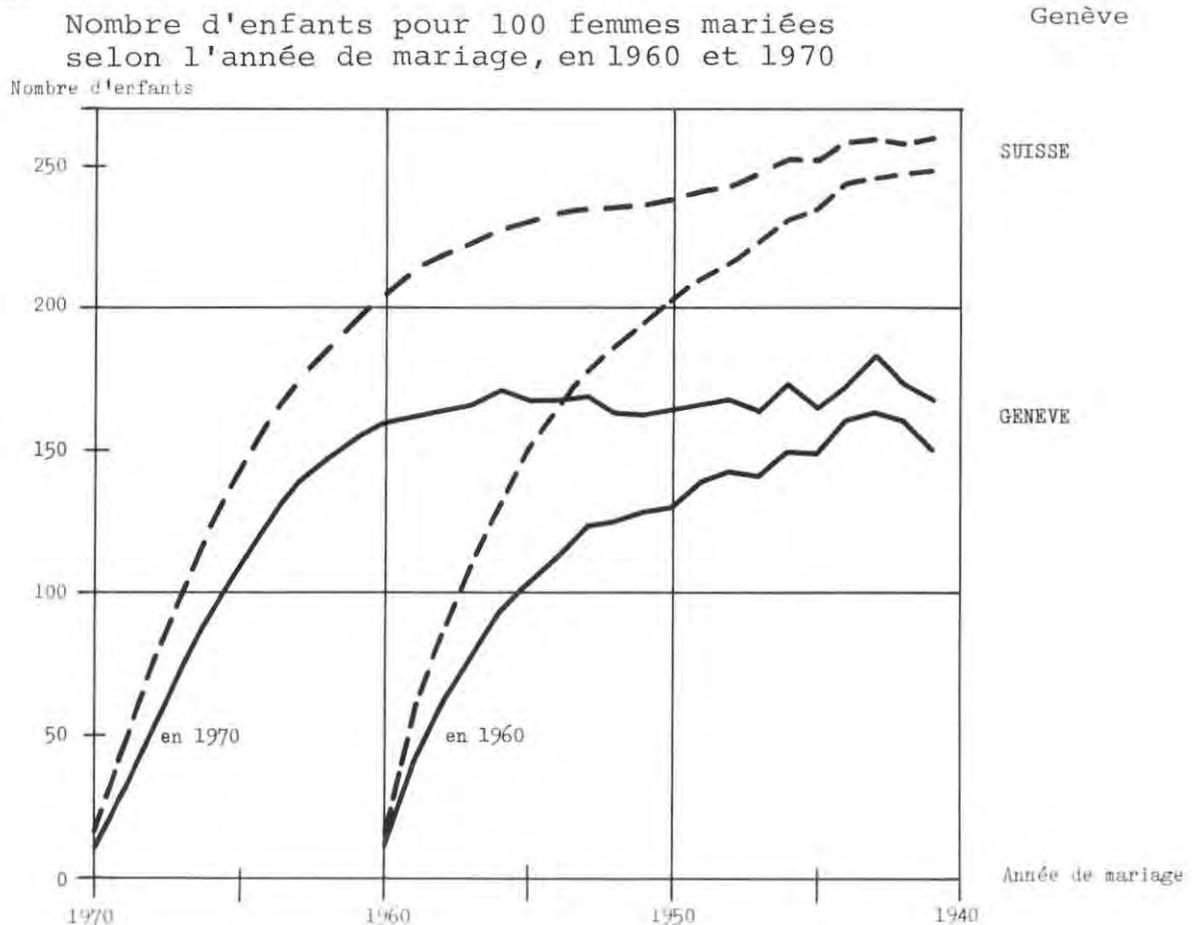
- le nombre des divorces de couples sans enfant est plus nombreux, proportionnellement, que chez les couples avec enfants. Les couples mariés avant 1945 et qui sont encore mariés en 1970 ont donc, en moyenne, plus d'enfants en 1970 qu'en 1960;

- l'immigration a amené en Suisse, entre 1960 et 1970, des femmes qui avaient une descendance supérieure à celle de la population en 1960.

En considérant la courbe de 1970 pour le canton de Genève, nous dirions que la grande majorité des couples ont constitué leur descendance avant la onzième ou douzième année de mariage.

En ce qui concerne la Suisse, il semble, si l'on considère le moment où les deux courbes de 1960 et 1970 deviennent à peu près parallèles, que la descendance se constitue jusqu'à la quinzième année de mariage environ. Cet écart entre la Suisse et Genève peut s'expliquer par le fait que les familles nombreuses, entraînant des naissances tardives, sont plus fréquentes en Suisse qu'à Genève.

Graphique 37



EVOLUTION DE L'INDICATEUR CONJONCTUREL DE LA FECONDITE, DEPUIS 1961

L'indicateur conjoncturel de la fécondité, appelé aussi somme des naissances réduites (SNR), est un nombre qui résume la fécondité d'un moment donné, ici de l'année. Il permet de situer l'intensité de la fécondité observée dans une population, par rapport à la fécondité théoriquement nécessaire pour assurer à cette population une croissance démographique zéro, c'est-à-dire, pour que le remplacement des générations y soit juste assuré.

Cet indicateur représente le nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait mis au monde si, aux différents âges de sa vie féconde, son comportement procréateur avait été le même que celui observé dans les diverses générations de la population féminine pendant une année donnée 1).

Dans les conditions actuelles de mortalité en Europe, le nombre moyen d'enfants par femme nécessaire au remplacement des générations est de 2,10 2); en supposant éliminée toute mortalité entre 0 et 50 ans, ce nombre serait de 2,05 3).

Il faut se garder de toute interprétation abusive de la somme des naissances réduites : une variation de cet indica-

teur ne signifie pas automatiquement une variation correspondante dans la descendance finale mais peut résulter de modifications dans le calendrier des naissances (âge au mariage, espacement des naissances). En réalité, la descendance finale d'une génération ne peut être observée que lorsque celle-ci a achevé sa période féconde; c'est dire qu'on ne peut actuellement observer la descendance finale que pour les femmes nées au plus tard vers 1940.

Malgré ces réserves, l'examen de l'évolution de l'indicateur conjoncturel de la fécondité depuis 1961 est plein d'intérêt; sa "chute brutale et de grande ampleur est, sans conteste, le fait de loin le plus marquant de l'évolution démographique en Europe occidentale depuis 30 ans" 3). La Suisse, comme la plupart des pays d'Europe connaît actuellement des conditions de fécondité telles que le remplacement des générations n'y est plus assuré; dans ces conditions, à plus ou moins long terme selon que la population est de structure jeune ou âgée, ces pays connaîtraient un déclin démographique. Ainsi, dans un pays de structure âgée comme l'Allemagne, le nombre des décès a été supérieur à celui des naissances en 1975 et 1976.

Somme des naissances réduites

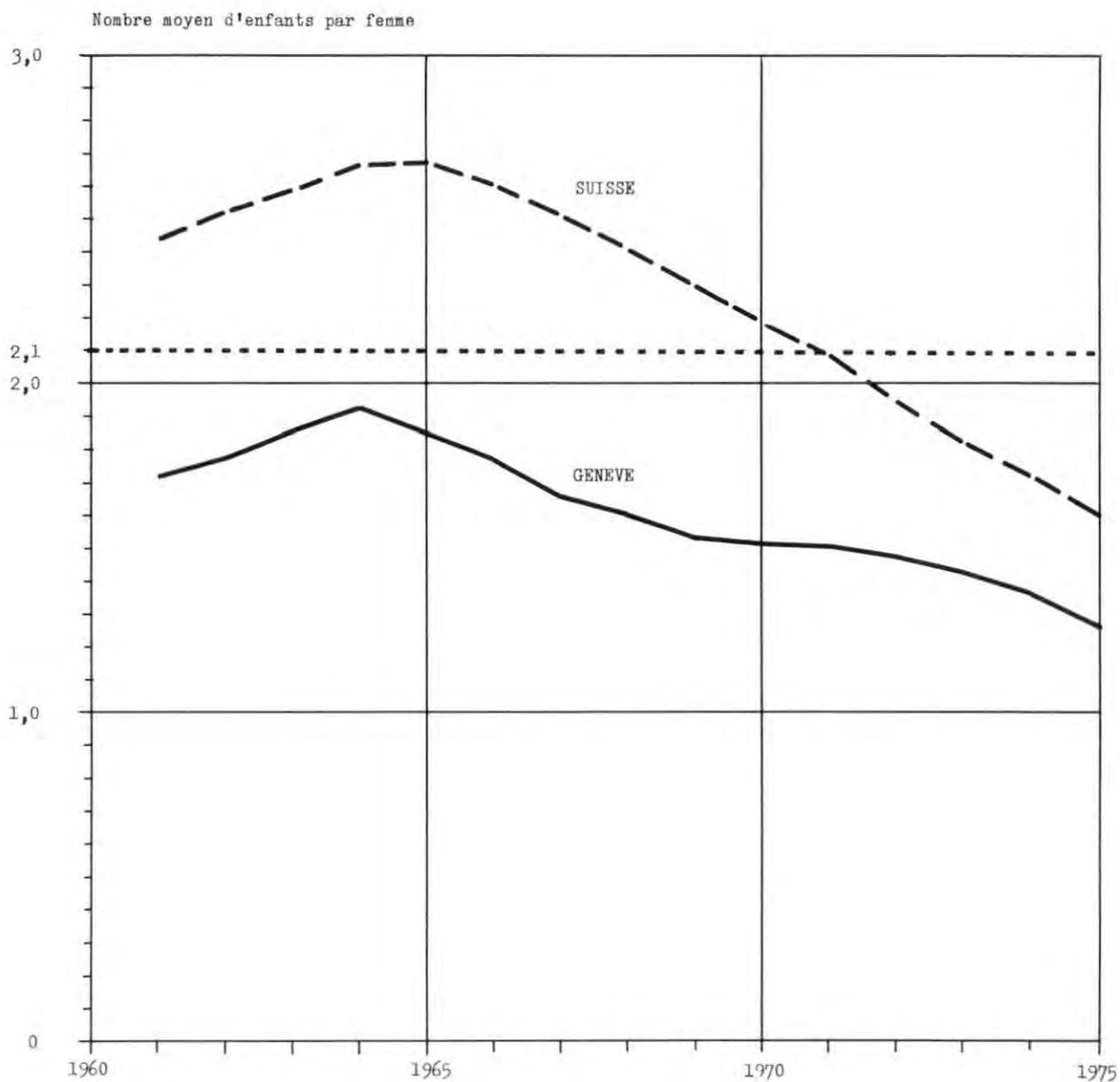
	1964	1975
Suisse	2,7	1,6
France	2,9	1,9
Allemagne fédérale	2,5	1,4
Suède	2,5	1,8

Toutefois, il paraît peu vraisemblable qu'il s'agisse d'une tendance durable; on doit plutôt s'attendre à observer à l'avenir des fluctuations de l'indicateur conjoncturel car la maîtrise pratiquement totale de la fécondité (contrôle des naissances) a pour conséquence une plus grande sensibilité du comportement procréateur à l'égard du "climat" de l'époque. Relevons que ces fluctuations, qu'on pourrait situer dans le cas de la Suisse entre des valeurs de l'ordre de 1,4 à 2,6 enfants par femme, auraient pour effet d'engendrer des irrégularités dans la structure par âge de la population, entraînant ainsi des difficultés d'adaptation de l'offre à la demande dans de nombreux domaines : maternités, écoles, emploi.

Relevons enfin, en ce qui concerne Genève, que la valeur de l'indicateur conjoncturel de fécondité est restée inférieure au seuil de 2,1, théoriquement nécessaire au remplacement des générations, durant toute la période 1961-1975. Ainsi, même vers 1964, alors que le canton connaissait une natalité élevée, la population genevoise était potentiellement en déclin. La très forte expansion démographique enregistrée à cette époque (+ 8'000 à 10'000 habitants par an) résultait en effet pour une part d'un apport migratoire important et pour une autre part d'une structure par âge favorable; le nombre des naissances était très élevé parce que les jeunes adultes en âge de procréer (20 à 35 ans) étaient relativement nombreux, mais la fécondité de cette population était, elle, insuffisante pour empêcher son déclin à long terme sans une immigration régulière.

- 1) "Mouvement de la population en Suisse", 1965, p. 21; Bureau fédéral de statistique.
- 2) Avec pour conditions particulières, que cette population soit "fermée" (pas de migrations), et que la mortalité dans les différents âges y soit invariable.
- 3) Voir "Politiques démographiques à long terme", par J. Calot et J. Hecht; Séminaire du Conseil de l'Europe sur les incidences d'une population stationnaire ou décroissante en Europe; Strasbourg 1976.

Evolution de l'indicateur conjoncturel de la fécondité
ou somme des naissances réduites (SNR), depuis 1961



TAUX D'ILLEGITIMITE, DEPUIS 1900

Définition

Le taux d'illégitimité est le rapport entre le nombre de naissances illégitimes et le nombre total de naissances, enregistrées au cours d'une année. Il dépend fortement du nombre de naissances légitimes, qui représente la part essentielle du dénominateur du rapport.

Une diminution de ce taux peut aussi bien être provoquée par une diminution des naissances illégitimes que par une augmentation des naissances légitimes.

Observations

Le taux d'illégitimité genevois, bien supérieur au taux suisse au début du siècle, a rejoint ce dernier vers 1965, alors que le taux de fécondité illégitime du canton est inférieur au taux suisse dès 1920 déjà (graphique 33).

Le taux suisse oscillait au début de la période observée autour de 4,5% et

tend à baisser jusque dans les années quarante (1943 et 1944 : 3,2%). Depuis lors, le taux d'illégitimité suisse est remonté très lentement jusqu'en 1962 (4,4%), pour redescendre ensuite et atteindre actuellement 3,7%.

A Genève, la baisse de ce taux s'est faite par paliers successifs. Elle est particulièrement forte à la fin de la première guerre et au début de la deuxième, c'est-à-dire justement à des moments de forte reprise des naissances.

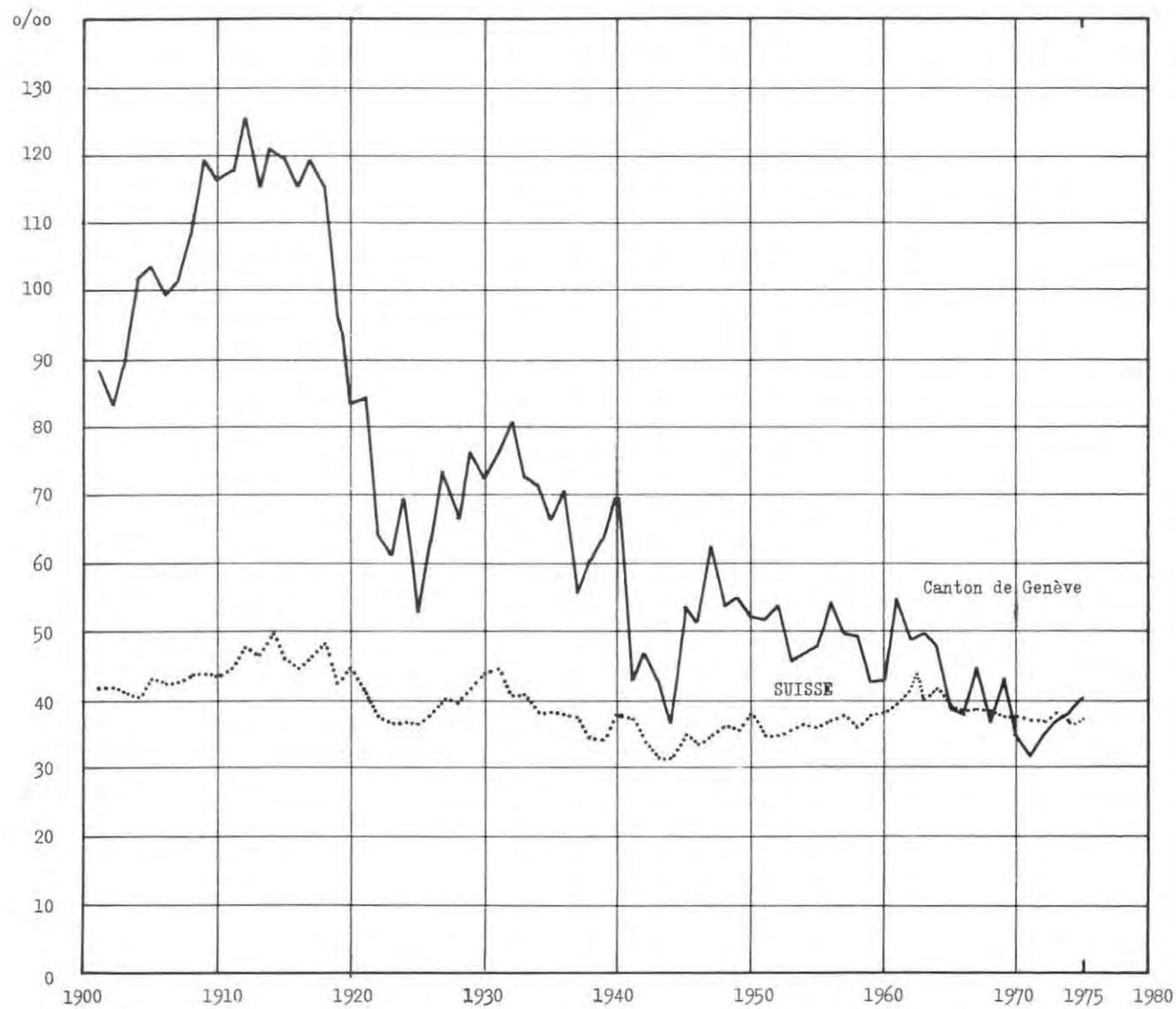
Depuis 1965, le taux d'illégitimité genevois a varié entre 3,2% et 4,4%, soit moins de la moitié des taux observés au début du siècle.

Les fortes irrégularités de la courbe genevoise proviennent du fait que, d'un point de vue statistique, les naissances illégitimes dans le canton sont peu nombreuses (environ 150 par an actuellement). Les variations relatives, d'une année à l'autre, sont donc plus marquées que pour la Suisse entière.

Graphique 39

Taux d'illégitimité, depuis 1900
(Naissances illégitimes pour 1'000 naissances au total)

Suisse
Genève



NAISSANCES VIVANTES SELON L'ORIGINE, DEPUIS 1950

Observations

Dans les graphiques précédents, nous avons principalement tenté de mettre en évidence le comportement procréateur et nous avons montré qu'une hausse (ou une baisse) du nombre de naissances n'impliquait pas forcément une modification de ce comportement.

Il n'en reste pas moins que le nombre absolu des naissances de chaque année détermine l'importance des générations, et ses variations affectent fortement la structure par âge de la population.

C'est pourquoi nous terminons ce chapitre par le graphique de l'évolution des naissances au cours des 25 dernières années.

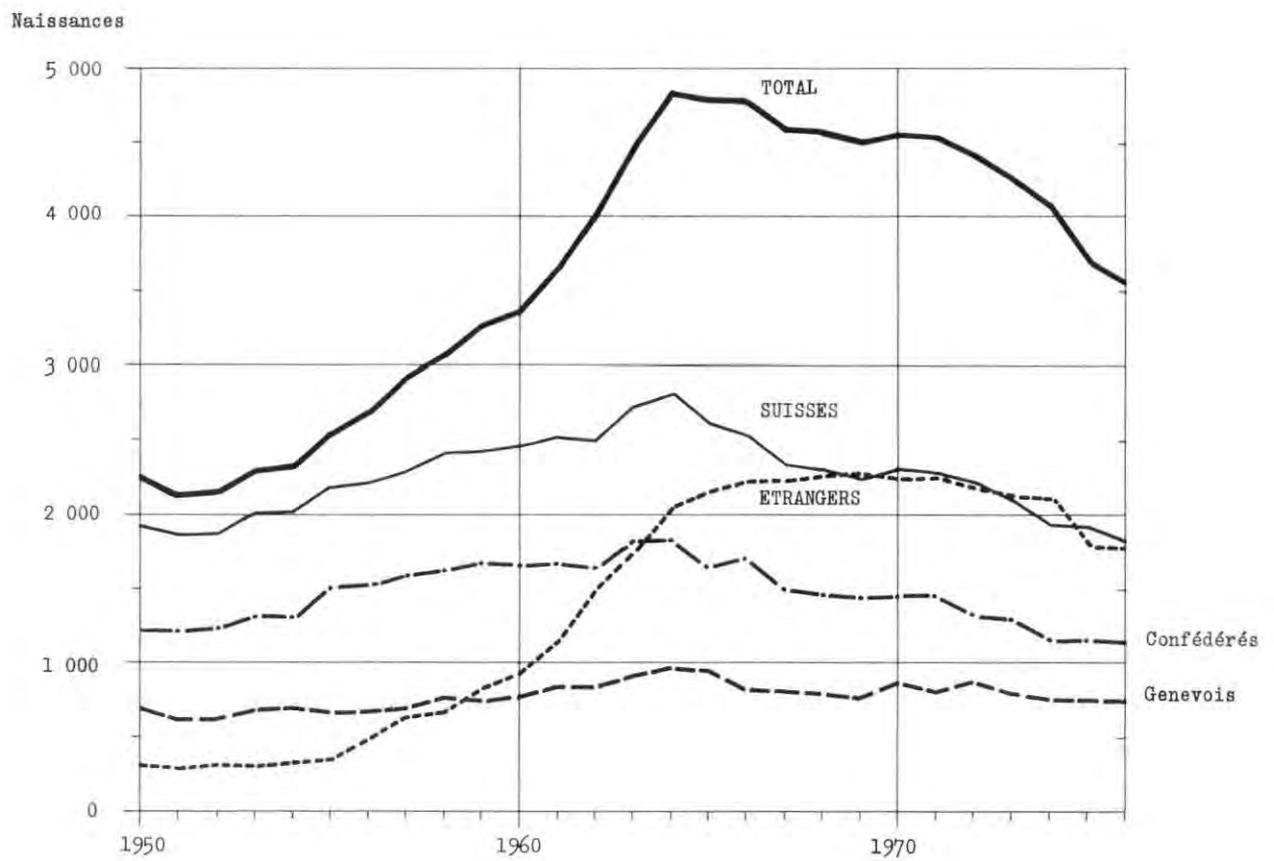
Le nombre de naissances dans le canton a doublé entre 1955 et 1965, principa-

lement sous l'influence des naissances étrangères. Le maximum a été enregistré en 1964, avec 4'868 naissances. Ce nombre a baissé faiblement jusqu'en 1970, beaucoup plus rapidement ensuite.

Les naissances étrangères, inférieures à 500 jusqu'en 1960, égalent les naissances suisses (plus de 2'000) dès 1968. Depuis cette date, les naissances des deux groupes baissent au même rythme.

Compte tenu de l'évolution tant de la fécondité que de l'immigration, qui est pratiquement stoppée depuis 1975, on peut penser que le nombre de naissances diminuera encore (ou tout au moins n'augmentera pas) ces prochaines années. Après les générations 1964-1970, nombreuses, nous connaissons donc à nouveau des effectifs plus réduits.

Naissances vivantes selon l'origine, depuis 1950
(Nombres absolus)



mortalité, mouvement naturel

La mortalité a connu au cours du siècle écoulé une évolution beaucoup plus régulière que les autres phénomènes démographiques, ceci pour plusieurs raisons :

- les variations de comportement résultant d'une possibilité de choix, telles que nous les avons décrites pour la natalité, sont inexistantes en ce qui concerne la mortalité; l'attitude de la quasi-totalité des individus face à la mort est toujours la même : la retarder le plus possible;
- la situation économique et politique a très peu d'influence sur la mortalité, sauf dans les cas extrêmes (famines et guerres);
- les causes de forte surmortalité momentanée (épidémies, famines et guerres) ont pratiquement épargné notre pays au cours des cent dernières années. La dernière épidémie qui a nettement influencé la mortalité a été la grippe de 1918.

Le nombre de décès, dans une population donnée, est donc déterminé par :

1. La taille de la population.
2. La structure par âge de cette population et, principalement dans les pays développés, la proportion de personnes âgées.

Il faut relever à ce propos que si le nombre de personnes âgées, à long terme, dépend bien sûr de la mortalité, la proportion de personnes âgées, elle, est surtout influencée par la natalité et les migrations ¹⁾.

3. Les conditions d'hygiène et de santé qui prévalent dans cette population.

Etant donné que le phénomène touche tous les individus, une fois et une seule, l'intensité générale de la mortalité est évidemment égale à 1, quelle que soit la population considérée. Lorsque l'on parle de mortalité plus forte, ou plus faible, dans une population que dans une autre, on se réfère implicitement à l'état sanitaire des deux populations et, en fait, à la mortalité en relation avec l'âge.

A part le taux brut de mortalité, les divers indices utilisés pour mesurer la mortalité et son évolution sont en principe différents de ceux utilisés pour la natalité, à cause du caractère inéluctable et unique de la mortalité.

1. Taux brut de mortalité

Le taux brut de mortalité, analogue à celui de natalité, ne permet d'éliminer que l'effet de taille de la population. L'influence de la structure par âge reste donc sensible, principalement s'il s'agit de comparer deux populations différentes, ou l'évolution à long terme d'une population soumise à de fortes migrations (étrangers à Genève, par exemple).

A court terme, le taux brut de mortalité suit les variations accidentelles de celle-ci (épidémies ou guerres, par exemple).

1) Voir à ce propos un article de J.-E. Neury publié dans *Forum statisticum*, No 3, avril 1975 : Vieillesse démographique et modèles de populations stables.

2. La table de mortalité

Les divers indices décrivant le mieux la mortalité au sein d'une population sont en général regroupés, par sexe, sous la forme d'une table (la table de mortalité) donnant, pour chaque âge, la valeur de ces indices.

Les principales fonctions de la table de mortalité sont ¹⁾ :

- a) la série des quotients de mortalité ou probabilités de décès, de l'âge x à l'âge $x+1$ (notation : q_x),
- b) l'ordre de survivants qui, pour chaque âge, donne le nombre de personnes encore vivantes à cet âge, à partir d'un effectif initial de 10'000 ou 100'000 naissances (notation : s_x),
- c) l'ordre des décédés, qui renseigne sur le nombre de personnes décédées entre chaque âge successif x et $x+1$ (notation : d_x),
- d) l'espérance de vie, ou vie moyenne, qui indique le nombre d'années qu'a encore à vivre, en moyenne, une personne atteignant son x^e anniversaire (notation : e_x),

fonctions qui sont liées entre elles par un certain nombre de relations :

$$\begin{aligned}S_{x+1} &= S_x - d_x \\q_x &= d_x / S_x \\e_x &= 0,5 + \frac{(S_{x+1} + S_{x+1} + S_{x+2} + S_{x+3} + \dots + S)}{S_x}\end{aligned}$$

Des définitions plus détaillées accompagnent les graphiques montrant l'évolution de ces indices.

On peut construire deux types de table de mortalité, les tables de générations et les tables "du moment". La table de mortalité d'une génération est constituée en suivant, de leur naissance à leur extinction complète, un groupe d'individus nés la même année et en enregistrant les décès intervenant entre deux anniversaires. Ces tables de générations ne présentent qu'un intérêt limité :

- elles ne peuvent être calculées que pour des générations pratiquement éteintes (nées en 1875 et avant),
- elles sont soumises aux variations liées à une année donnée et non à un âge (épidémies ou guerres).

D'autre part, compte tenu des migrations que notre canton, et même la Suisse entière, ont connu depuis un siècle, il est illusoire de penser que l'on aurait pu reconstituer l'histoire d'une génération en considérant les décès successifs enregistrés dans cette génération.

En pratique, seules les tables "du moment" sont calculées. Elles "reposent sur l'introduction d'une génération fictive, à laquelle on fait parcourir tous les âges de la vie, en lui faisant subir à chaque âge les risques de mortalité observés durant la période étudiée; ces risques sont mesurés par les quotients de mortalité" ²⁾.

L'explication détaillée du calcul des quotients sort du cadre de cette étude; le lecteur intéressé pourra se référer à l'ouvrage de R. Pressat cité sous note 2) ou à la publication du SCS, citée sous note 1). Rappelons que les quotients diffèrent des taux (tels ceux calculés pour la natalité, par exemple), les taux rapportant un nombre d'événements au nombre des individus vivant dans un groupe d'âge, alors que les quotients rapportent ce même nombre d'événements au nombre d'individus entrant dans le groupe d'âge.

Les autres fonctions de la table peuvent être calculées à partir des quotients.

1) Voir : Quelques aspects de l'évolution et de l'état de la mortalité dans le canton de Genève, SCS, cahier 2, mai 1971, p. 97 ss.

2) R. Pressat, L'analyse démographique, PUF, 1973, p. 144.

chapitre 4

mortalité, mouvement naturel

NO GRAPHIQUE	TITRE	TERRITOIRE	PAGE
	MORTALITE		
41 a.	Taux brut de mortalité, depuis 1871	Suisse-Genève	95
41 b.	Taux brut de mortalité, selon l'origine, depuis 1901	Genève	95
42	Relation entre le taux brut de mortalité et la proportion de personnes âgées dans la population	Suisse	97
43	Quotients de mortalité selon le sexe et l'âge, vers 1900 et 1971/1975	Genève	99
44	Quotients de mortalité selon le sexe, à divers âges, depuis 1900	Genève	102
45	Rapport entre quotients de mortalité en 1900 et 1971/1975, selon le sexe et l'âge	Genève	103
46	Survivants selon l'âge, pour 10'000 naissances, selon les tables de mortalité de 1900 et de 1970	Genève	105
47	Espérance de vie à divers âges, selon le sexe, depuis 1900	Genève	107
48	Indice de surmortalité masculine, selon l'âge, vers 1900, 1940 et 1970	Suisse-Genève	109
49	Taux de mortalité infantile, depuis 1901	Suisse-Genève	111
50	Décès selon l'origine, depuis 1950	Genève	113
	MOUVEMENT NATUREL		
51	Taux bruts de natalité et de mortalité, depuis 1871	Genève	115
52	Taux bruts de natalité et de mortalité, selon l'origine, depuis 1901	Genève	117

Voir sources, pages 269-270.

TAUX BRUT DE MORTALITE DANS LE CANTON DE GENEVE ET EN SUISSE, DEPUIS 1871
TAUX BRUT DE MORTALITE DANS LE CANTON DE GENEVE SELON L'ORIGINE, DEPUIS 1901

Définition

Le taux brut de mortalité (TBM) est le rapport entre le nombre des décès d'une année considérée, et la population résidente moyenne au cours de cette année.

Les taux par origine mettent en relation les décès de ressortissants suisses (ou étrangers) avec la population résidente moyenne suisse (ou étrangère).

Observations

Nous avons déjà mentionné dans l'introduction l'influence qu'exerce la structure par âge, notamment la proportion de personnes âgées, sur le taux de mortalité. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les commentaires au graphique 42.

- L'évolution des taux bruts de mortalité du canton et de la Suisse a été similaire; on peut y distinguer deux périodes :

- de 1870 à 1920, baisse assez rapide des taux, avec de fortes surmortalités accidentelles, surtout dans le canton,

- depuis 1920, baisse plus lente et moins accidentée.

La disparition progressive des épidémies (tout au moins de celles s'accompagnant d'une forte mortalité) expli-

que à elle seule le profil moins accidenté de la courbe dès 1920. Notre pays n'ayant pas participé activement à la dernière guerre, la "pointe" que l'on observe dans la plupart des pays d'Europe à cette époque n'y apparaît pas.

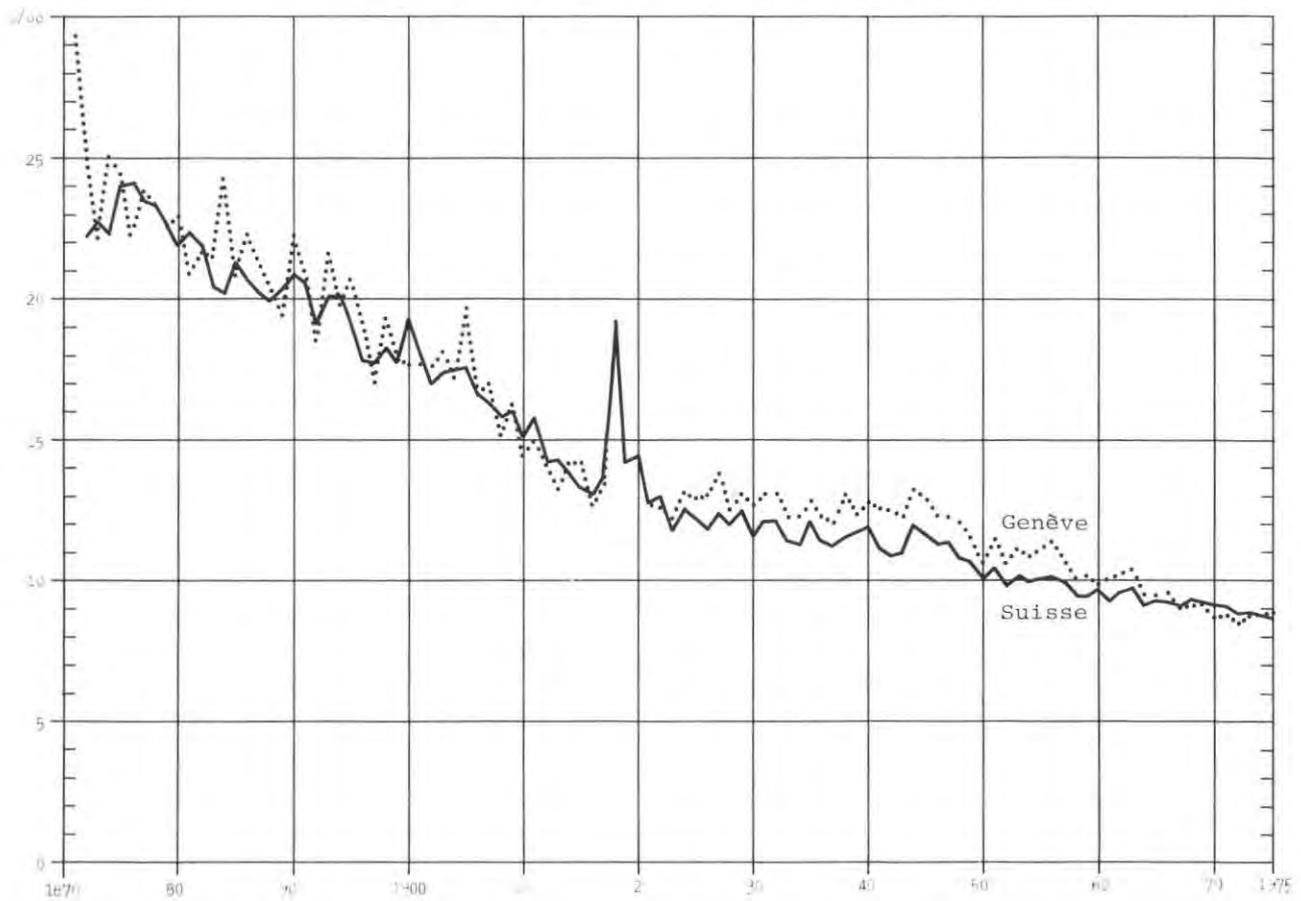
Les autres phénomènes (baisse rapide jusqu'en 1920, taux stationnaire entre 1920 et 1945 dans le canton) sont liés à la structure par âge de la population.

En effet, nous avons vu (chapitre II : Population selon le sexe, l'état civil et l'âge) que, entre les deux guerres la population du canton a considérablement vieilli, ce qui masque les effets de la baisse de la mortalité. L'examen des quotients de mortalité par âge (graphique 44) montre que la baisse s'est plutôt accélérée entre 1920 et 1950.

Dès la fin de la guerre, les migrations reprennent, rajeunissant la population. Le taux brut de mortalité baisse dès lors plus rapidement que le niveau réel de la mortalité.

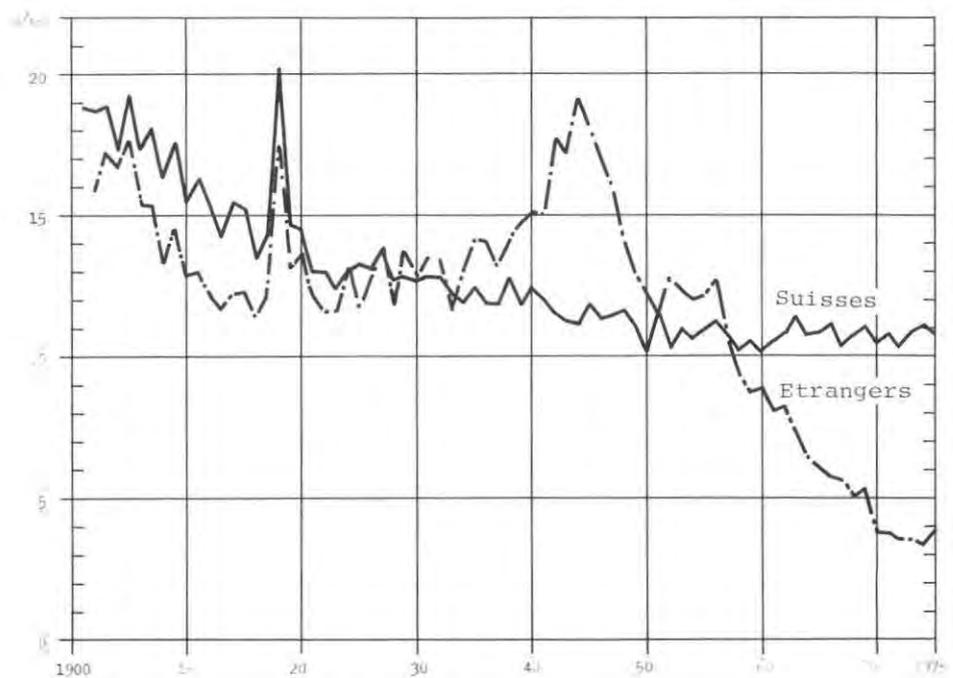
- Quant aux taux par origine, ils reflètent encore plus nettement l'influence de la structure par âge : le taux étranger, très élevé à la fin de la guerre, a connu une baisse extrêmement rapide, provoquée par le rajeunissement de la population. L'évolution du taux de mortalité étranger, depuis 1940 tout au moins, ne reflète en rien l'évolution de la mortalité dans cette population.

Taux brut de mortalité, depuis 1871



Graphique 41b

Taux brut de mortalité, selon l'origine, depuis 1901



RELATION ENTRE TAUX BRUT DE MORTALITE ET
PROPORTION DES PERSONNES AGEES DE 65 ANS ET PLUS DANS LA POPULATION

Définition

Le graphique suivant met en relation différents taux bruts de mortalité avec la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus dans les populations concernées par ces taux.

Les courbes "de même mortalité" indiquent, pour différents niveaux de mortalité (canton de Genève en 1941 et 1970) quel est le taux brut de mortalité lié à une certaine proportion de personnes âgées. Les calculs pour trouver ces courbes ont été réalisés en appliquant la mortalité par âge de diverses populations à une population type, et en recalculant ensuite le taux brut de mortalité de cette population type. Les divers taux bruts de mortalité ainsi calculés sont comparables, car ils se rapportent tous à une même structure par âge, celle de la population type.

A partir des populations de départ, il a été possible de calculer des coefficients liant, pour un niveau de mortalité donné, le taux brut de mortalité et la proportion de personnes âgées ¹⁾.

Observations

La première constatation qui s'impose en observant ce graphique, est la diminution effective, pour tous les cantons, de la mortalité entre 1941 et 1970, les deux niveaux étant bien différenciés.

Toutefois, des modifications sont intervenues dans la situation relative des cantons, au détriment des cantons ruraux semble-t-il. Des cantons comme Nidwald, Glaris et surtout Appenzell Rhodes extérieures, qui avaient une mortalité légèrement inférieure à la moyenne nationale en 1941, se retrouvent en 1970 parmi les cantons les moins favorisés.

Le canton de Genève qui, compte tenu de sa population qui était l'une des plus "vieilles" de Suisse en 1941 (seul Appenzell Rhodes extérieures avait une proportion plus élevée de personnes de 65 ans et plus), avait un taux brut de mortalité au même niveau que la moyenne nationale, se retrouve être en 1970 le canton où le niveau comparatif de la mortalité est le plus bas, avec Bâle-Campagne. Néanmoins nous pensons que l'écart entre Genève et Bâle-Ville ou Vaud n'est pas nécessairement significatif.

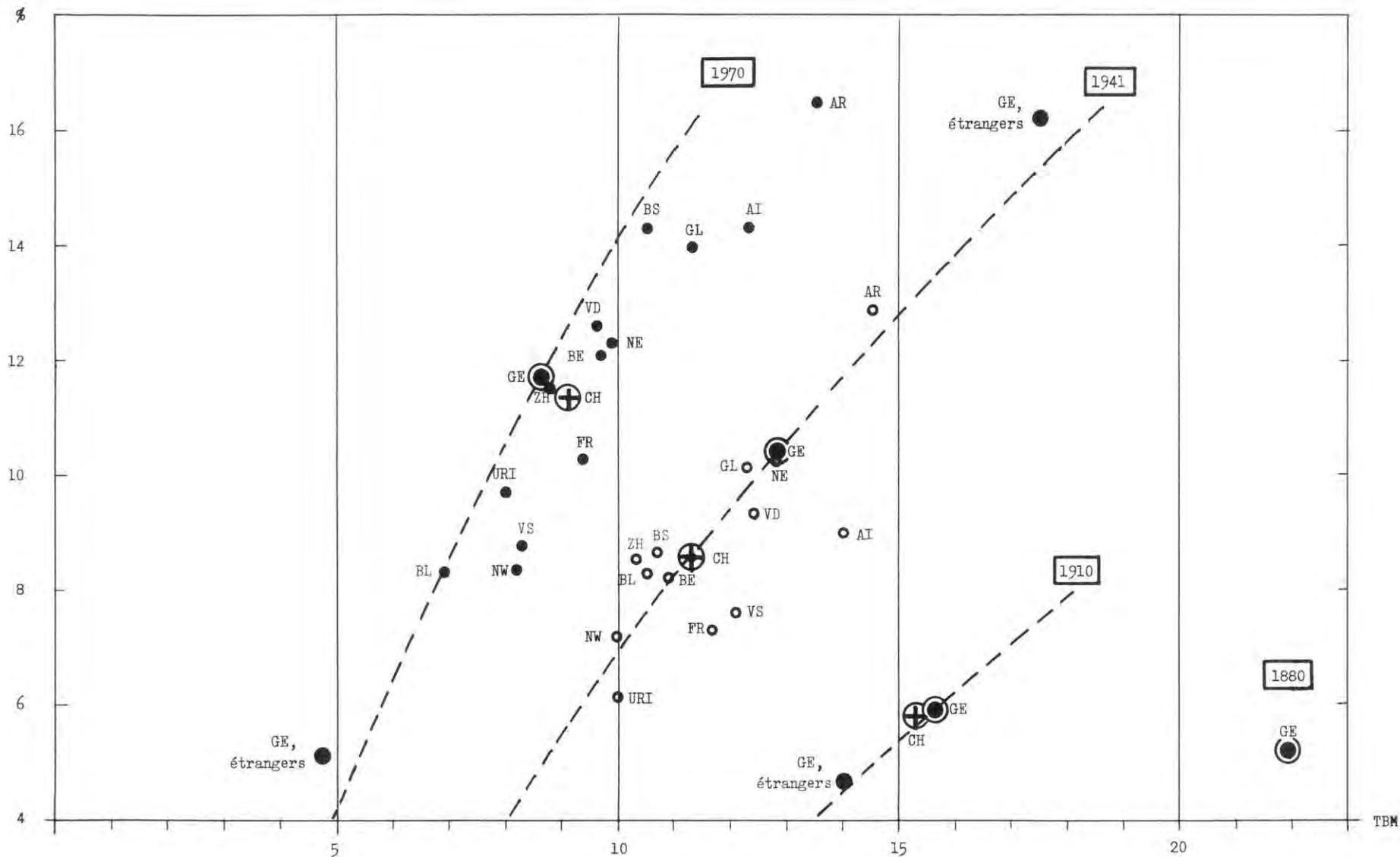
Nous voyons d'autre part à l'aide des courbes "de même mortalité" que la mortalité des étrangers à Genève est très proche de celle de l'ensemble de la population, bien que légèrement inférieure pour les deux périodes. La chute brutale observée entre 1941 et 1970 est donc due principalement au rajeunissement de la population, la baisse effective de la mortalité étant égale à celle enregistrée pour l'ensemble du canton.

En ce qui concerne le niveau légèrement inférieur de la mortalité étrangère, l'explication la plus plausible est que les migrants sont généralement en meilleure santé que la population stable, ce fait étant encore renforcé par les contrôles sanitaires aux frontières. Cette explication est plus satisfaisante pour 1970 que pour 1941, où l'immigration était très réduite. En fait, il n'est pas certain que cette différence, bien qu'apparaissant aux deux périodes étudiées, soit significative. Seule une étude détaillée sur de nombreuses années, si possible compte tenu des causes de décès, permettrait de vérifier cette hypothèse.

1) Voir la revue Population, novembre-décembre 1966, page 1'126.

Relation entre le taux brut de mortalité (TBM) et la proportion de personnes âgées (65 ans et plus) dans la population

$\frac{\text{Population 65 ans et +}}{\text{Population totale}}$



QUOTIENTS DE MORTALITE SELON LE SEXE ET L'AGE, VERS 1900 ET 1971/1975

Définition

Les quotients de mortalité q_x représentent la proportion des personnes qui décèdent dans un groupe d'âge, par rapport à celles qui sont entrées dans ce groupe, au cours d'une période donnée.

En d'autres termes, le quotient de mortalité annuel à 50 ans, par exemple, exprimerait la proportion des individus qui, parmi ceux ayant atteint 50 ans, mourront avant d'avoir atteint 51 ans.

Les quotients de mortalité sont l'indice le plus fin décrivant la mortalité à un âge donné. Ceux portés sur le graphique ci-joint sont des quotients quinquennaux dès 5 ans, annuel entre 0 et 1 an et quadriennal entre 1 et 5 ans. L'utilisation d'un quotient annuel entre 0 et 1 an se justifie par le fait que la mortalité à cet âge (mortalité infantile) est nettement plus élevée que pour les âges suivants. Dès 1 an par contre, l'évolution est assez régulière et les quotients quinquennaux représentent bien la mortalité moyenne du groupe d'âge considéré (le quotient annuel serait légèrement supérieur au 1/5 du quotient quinquennal).

Observations

Ce graphique illustre la mortalité aux différents âges, au début du siècle et actuellement.

Bien que les profils des quotients se soient modifiés depuis le début du siècle, les grandes lignes des courbes restent semblables : forte mortalité infantile (entre 0 et 1 an), diminution des quotients ensuite, ceux-ci atteignant

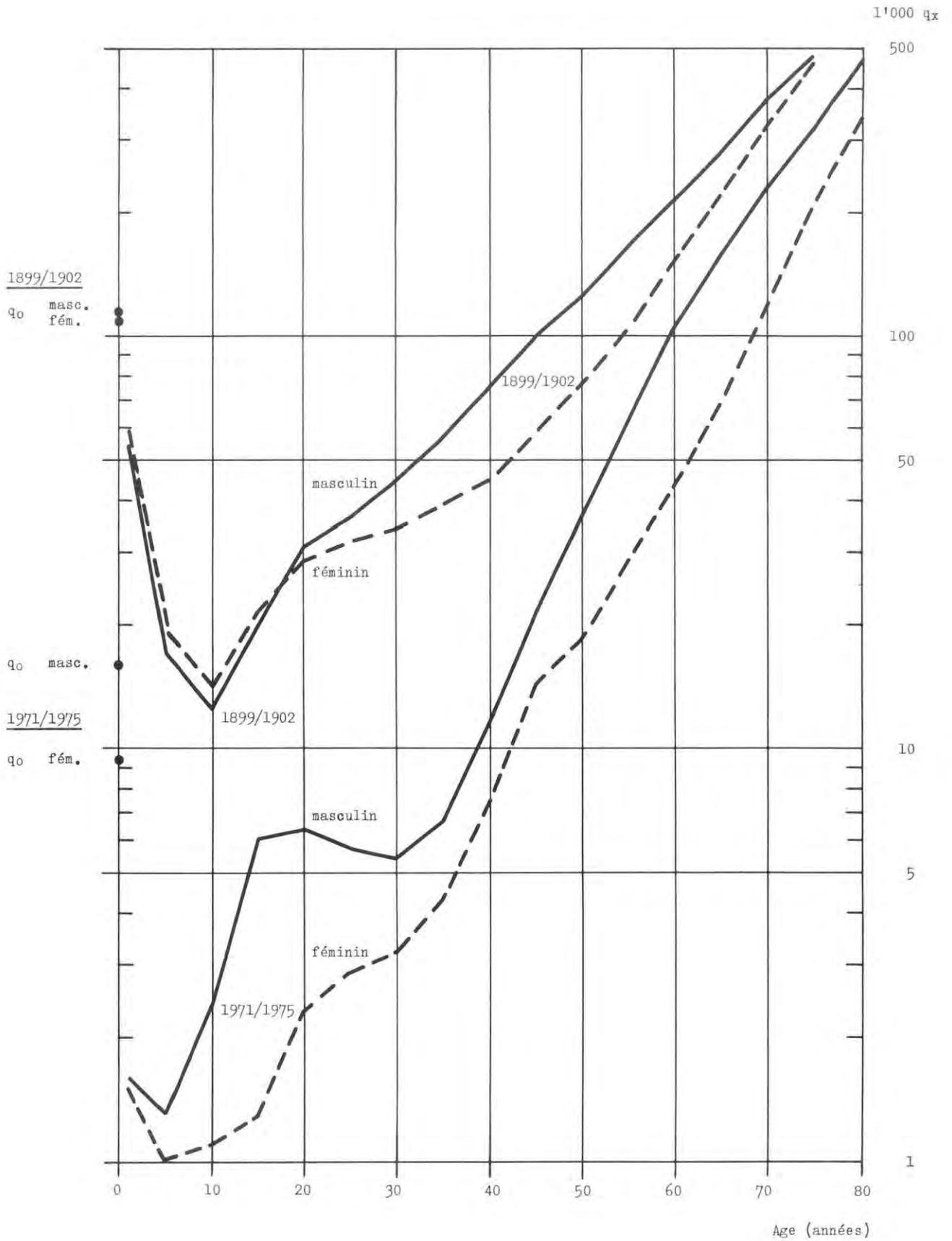
leur minimum entre 5 et 10 ans, augmentation s'accélégrant rapidement dès 40 ans environ (l'échelle logarithmique du graphique 43 masque cette dernière accélération).

Les modifications les plus significatives sont apparues aux âges jeunes (avant 40 ans) :

- l'augmentation des quotients avec l'âge a perdu de sa régularité : on voit apparaître un maximum relatif pour le sexe masculin vers 20 ans, phénomène provoqué par les accidents qui influencent fortement la mortalité masculine entre 18 et 25 ans. Le profil du sexe féminin, quant à lui, s'est peu modifié; de ce fait, l'écart entre la mortalité masculine et féminine à cet âge s'est considérablement creusé;
- l'âge où la mortalité est la plus faible se situe actuellement entre 5 et 10 ans, alors qu'il était entre 10 et 15 ans au début du siècle.

A ce propos, il faut relever que les quotients aux âges jeunes sont actuellement suffisamment bas pour subir des variations aléatoires assez importantes (un quotient de l'ordre de 1 à 2 o/oo, calculé sur une population de 3'000 à 4'000 personnes peut sans autre doubler ou diminuer de moitié d'une période à l'autre). Le profil de la courbe des quotients avant 20 ans, bien que constant dans ses grandes lignes, n'est plus un profil stable qui ne se modifierait que par une lente évolution.

Quotients de mortalité selon le sexe et l'âge,
vers 1900 et 1971/1975



EVOLUTION DES QUOTIENTS DE MORTALITE A DIVERS AGES, DEPUIS 1900

(Graphiques 44-45)

Définition

Comme nous l'avons déjà mentionné au graphique précédent, les quotients de mortalité sont les indices qui décrivent le mieux la mortalité à un âge donné. Néanmoins, l'éventail très large des valeurs, s'étendant de 1 à 2 0/00 vers 5 ans à près de 500 0/00 après 80 ans nous contraint à utiliser une échelle logarithmique pour les graphiques. De ce fait, l'évolution des quotients est difficile à mettre en évidence, les variations prenant beaucoup plus d'ampleur pour les petits nombres que pour les grands.

En plus du graphique décrivant l'évolution des quotients à divers âges, selon une échelle logarithmique, nous avons dessiné un graphique décrivant l'évolution des quotients sous la forme d'un rapport, entre 1900 et 1971/75. Le choix de ce rapport est arbitraire. Il exprime l'idée que, sur 1'000 personnes entrant dans un groupe d'âges, il y en a n fois plus qui atteignent le groupe d'âges suivant en 1971/75 qu'en 1900 ¹⁾. Ce rapport favorise plutôt les groupes d'âges où les taux sont tombés très bas en 1971/75.

Nous aurions aussi pu mesurer l'évolution de la mortalité par une différence : sur 1'000 personnes entrant dans un groupe d'âges, il y en a n de plus (résultat de l'opération $q_x(1900) - q_x(1971/$

1975) qui atteignent le groupe d'âges suivant en 1971/75, qu'en 1900. Ce raisonnement aurait favorisé les groupes d'âges élevés, où la mortalité est forte.

Nous avons estimé que, en termes de "progrès de l'hygiène et de la médecine", il était préférable de considérer la proportion des survivants, par rapport aux décès du début du siècle, plutôt que l'accroissement de leur nombre absolu.

Un dernier point concernant ce graphique est à signaler : les quotients aux âges jeunes étant suffisamment bas pour connaître d'assez fortes variations accidentelles, le rapport

$$q_x(1900) / q_x(1971/75)$$

est également soumis à ces variations; ainsi la "pointe" enregistrée à 15 ans pour le sexe féminin est due au fait que la mortalité a été spécialement basse à cet âge entre 1971 et 1975. Le même rapport calculé entre 1900 et 1968/72 donne une valeur de 9,9 (au lieu de 16,7). D'autre part les coefficients à 1 an calculés pour ces mêmes périodes sont de 23,5 (au lieu de 33,8) pour le sexe masculin et de 30,8 (au lieu de 39,0) pour le sexe féminin. C'est dire que, si l'allure générale de la courbe nous donne de bonnes indications sur les succès de la lutte contre la mortalité aux divers âges, il convient de ne pas trop s'attacher aux chiffres exacts.

1) Voir exemple p. 103.

Observations

Les quotients de mortalité, à tous les âges, ont notablement baissé depuis le début du siècle. La baisse a été régulière jusqu'en 1930/1940, elle s'est accélérée entre 1940 et 1960. Depuis cette date, elle est moins régulière; on assiste même à une remontée des quotients à 20 ans, pour les deux sexes.

Les irrégularités apparaissant pour plusieurs quotients entre 1970 (la période couvre en fait les années 1968/72) et 1971/75 sont dues aux variations aléatoires déjà citées plus haut pour les âges jeunes. Pour les quotients à 60 ans, elles peuvent être le signe d'une stabilisation, ou tout au moins d'un palier dans l'évolution, avant d'autres progrès.

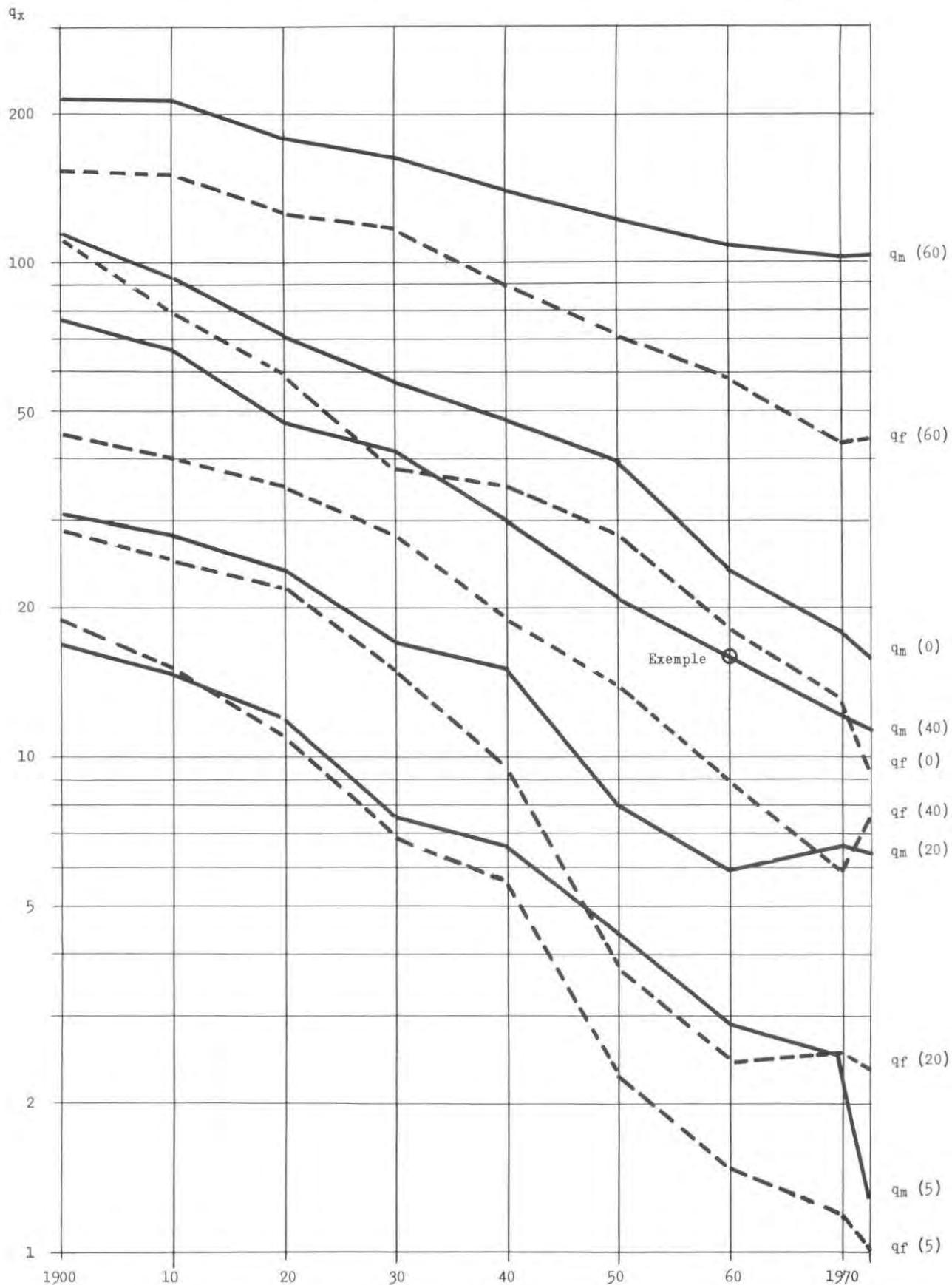
Les causes de décès aux divers âges expliquent en grande partie l'évolution des quotients de 1900 à nos jours. Les plus grands progrès ont été réalisés dans les groupes d'âges où les maladies infectieuses représentaient la cause principale des décès, soit dans les groupes d'âges jeunes.

La majorité des décès de moins d'un an, actuellement, sont dus à des causes endogènes (tares héréditaires, malformations congénitales et traumatismes consécutifs à l'accouchement), contre lesquelles il est beaucoup plus difficile de lutter que contre les maladies infectieuses ou les accidents. De plus, les décès dus à ces causes endogènes se produisent en principe tous au cours de la première année, la grande majorité même au cours du premier mois, de sorte qu'il n'affecte plus la mortalité après 1 an. Ceci explique que la mortalité infantile, par rapport à celle enregistrée après 1 an, reste élevée.

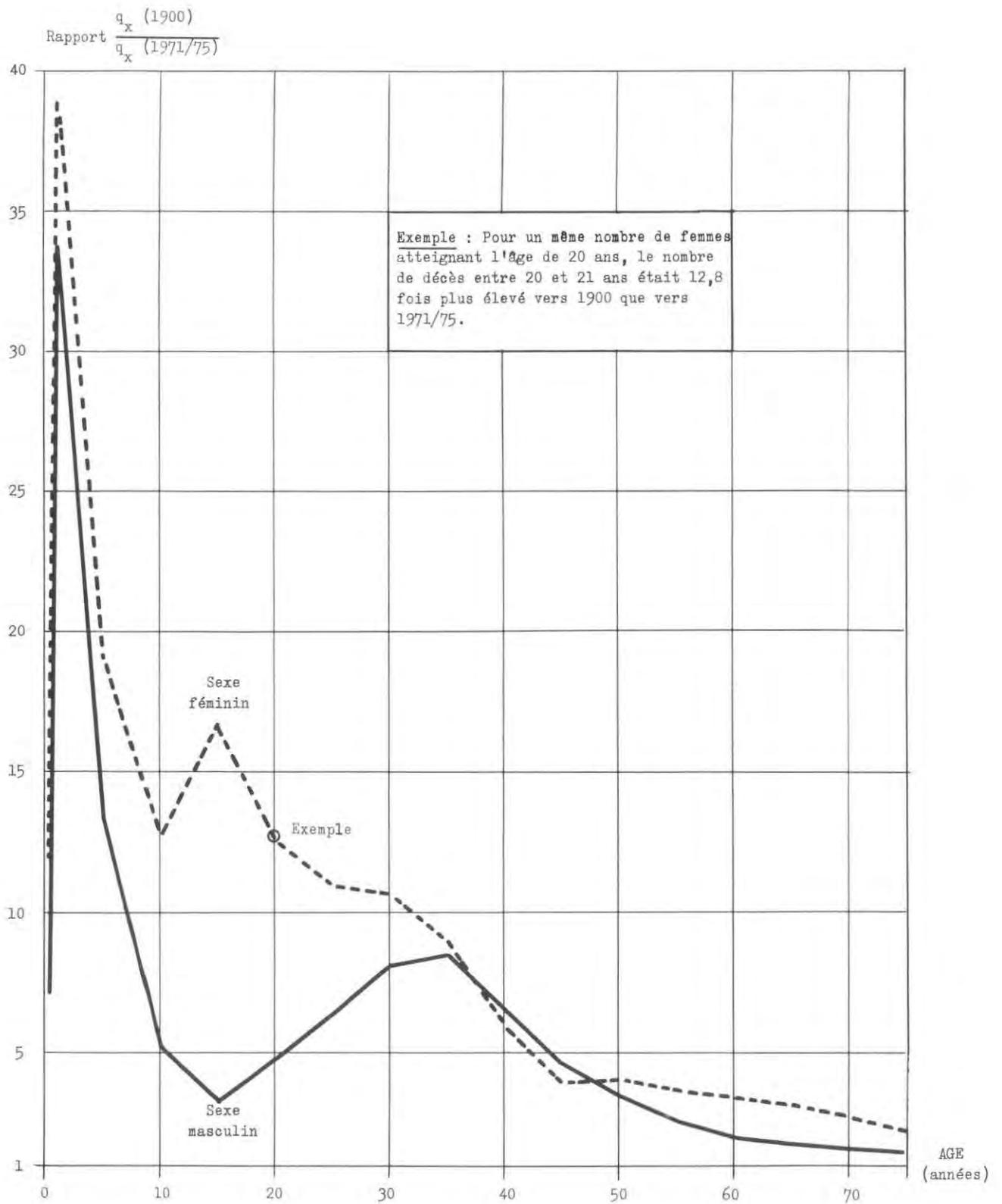
En principe, les rapports $q_x(1900) / q_x(1971/75)$ auraient dû diminuer régulièrement, de 1 an aux âges avancés, au fur et à mesure que d'autres causes de décès prennent le pas sur les maladies infectieuses. Or on constate que, entre 15 et 25 ans, pour le sexe masculin surtout, les accidents ont considérablement ralenti les progrès de la lutte contre la mortalité, celle-ci ayant moins diminué à cet âge qu'entre 30 et 40 ans (en Suisse, pour une mortalité totale de 1,7 o/oo pour le sexe masculin à 20 ans, 1,4 o/oo résultent de décès par mort violente).

Quotient de mortalité selon le sexe, à divers âges, depuis 1900

Exemple : en 1960, chez les hommes âgés de 40 ans, le quotient de mortalité $q_m(40)$ était égal à 0,0158 (1 000 $q_m(40) = 15,8$)



Rapport entre quotients de mortalité en 1900 et 1971/75
selon le sexe et l'âge



SURVIVANTS SELON L'AGE, POUR 10'000 NAISSANCES, SELON LES TABLES DE MORTALITE
DE 1900 ET DE 1970

Définitions

Les survivants à un certain âge (fonction de la table de mortalité) représentent le nombre de personnes qui, sur 10'000 nées vivantes, atteindront cet âge, après avoir été soumises aux conditions de mortalité de tous les âges précédents. Pour un âge donné (40 ans par exemple), le nombre des survivants donne une indication sur la mortalité globale avant 40 ans, il ne permet pas de tirer des conclusions concernant la mortalité à un âge précis.

Si l'on considère la courbe des survivants à chaque âge, celle-ci peut représenter

- soit l'histoire d'une génération fictive de 10'000 nouveaux-nés,
- soit, et ceci est plus intéressant du point de vue démographique, la structure par âge théorique d'une population qui se renouvelle au rythme de 10'000 naissances par an, et qui reste soumise, pendant une longue période, aux mêmes conditions de mortalité par âge. Cette population est appelée stationnaire, car il y a toujours le même nombre de personnes à chaque âge (10'000 naissances chaque année par hypothèse et les survivants de ces 10'000 à tous les âges, selon une loi de mortalité par âge immuable). Il y aura donc aussi 10'000 décès par an dans cette population.

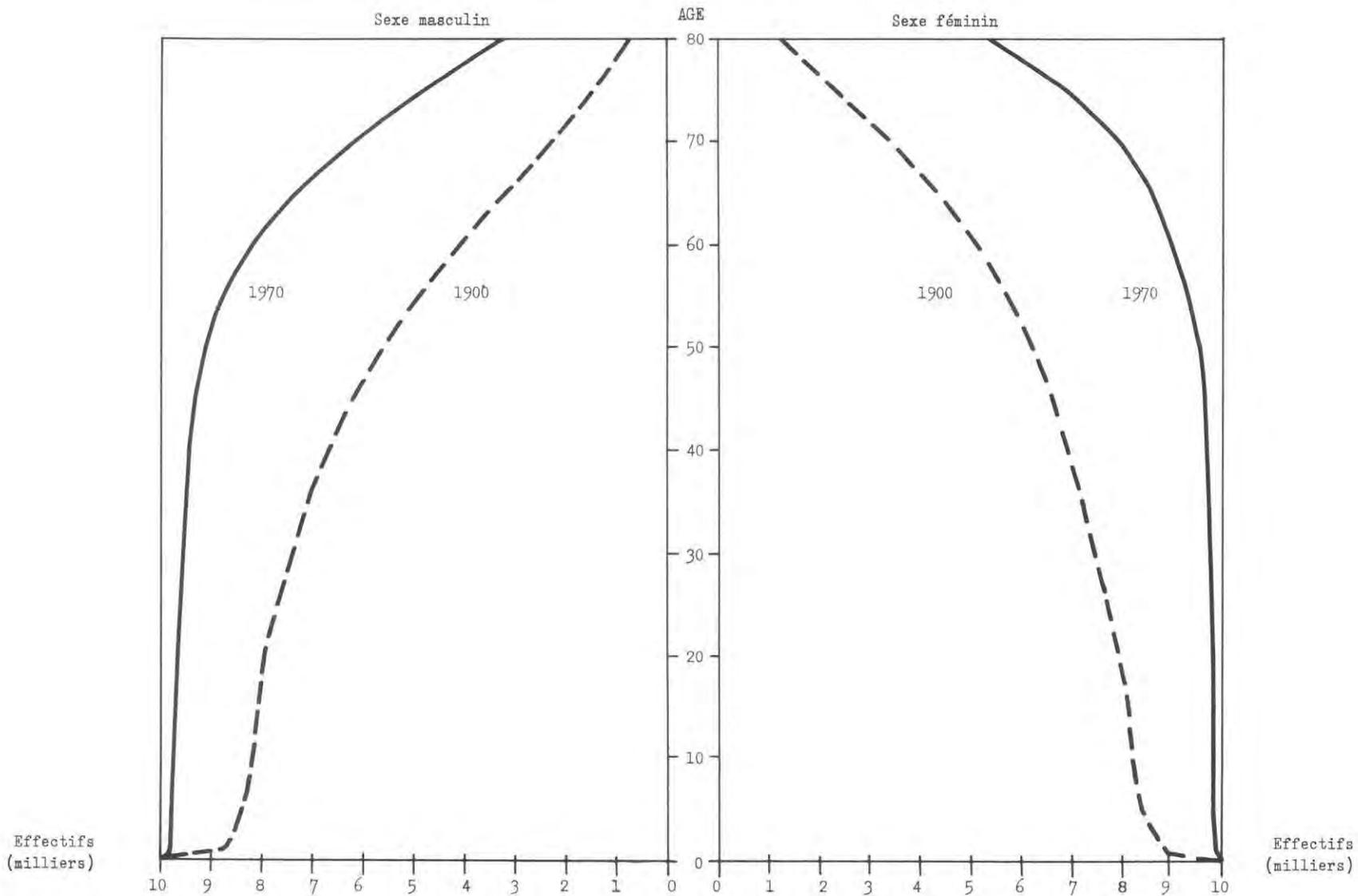
Observations

La courbe des survivants fait apparaître les mêmes phénomènes que ceux relevés précédemment (graphiques 44-45), mais de façon atténuée : en effet, la valeur d'un point donné de la courbe est influencée par la suite de toutes les valeurs prises aux âges précédents.

L'influence de la mortalité sur la structure par âge de la population apparaît nettement sur ce graphique (voir chapitre II : Population résidente selon l'âge; introduction). La pyramide de la population du canton a passé d'une structure théorique en triangle à peine arrondi à une structure en meule de foin, caractéristique d'une mortalité très basse.

Néanmoins la suite des survivants ne rend compte que de l'effet de la mortalité sur la pyramide, et non de celui de la fécondité. Une pyramide en forme d'oignon, caractéristique des populations à très faible fécondité (les générations ne sont plus remplacées) ne peut donc jamais se rencontrer dans le cadre des survivants d'une table de mortalité, puisque par hypothèse on admet que la population se renouvelle au rythme de 10'000 naissances par an. Aucune indication sur le niveau de la fécondité n'est donc liée à ce graphique.

Survivants selon l'âge, pour 10'000 naissances, selon les tables de mortalité de 1900 et 1970



ESPERANCE DE VIE A DIVERS AGES, SELON LE SEXE, DEPUIS 1900

Définition

L'espérance de vie, ou vie moyenne, à un âge donné x , notée e_x , indique le nombre d'années qu'a encore à vivre, en moyenne, une personne atteignant cet âge x . Cette valeur représente, du point de vue de son calcul, le nombre d'années à vivre collectivement par tous les survivants d'un certain âge, divisé par ce nombre de survivants.

Cette définition nous montre que l'espérance de vie à un certain âge dépend du niveau de la mortalité à tous les âges postérieurs à celui-ci. Au contraire de ce qui se passait dans la fonction "survivants", une diminution de la mortalité infantile n'influence que l'espérance de vie à la naissance, par contre une diminution de la mortalité à 50 ans influence toutes les valeurs de e_x , de 0 à 50 ans.

En principe, l'espérance de vie diminue avec l'âge, mais moins rapidement que l'accroissement de l'âge. Par exemple, pour la période 1971/75 à Genève, les femmes ont une espérance de vie de 78 ans à la naissance, de 30,5 ans à 50 ans; c'est dire qu'une femme atteignant 50 ans vivra en moyenne jusqu'à 80,5 ans (et non jusqu'à 78 ans). Ceci s'explique aisément par le fait qu'une femme qui atteint 50 ans a déjà échappé à tous les risques de décès entre 0 et 50 ans.

Si la mortalité infantile est élevée par rapport à celle des âges suivants, on constate une augmentation de l'espérance de vie entre la naissance et 1 an, une fois écartés les risques de mortalité liés à cette première période de la vie.

Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance, dont le calcul est identique à l'espérance de vie à n'importe quel âge, a pourtant une place particulière dans la mesure de la mortalité, car elle représente l'indice synthétique le plus utilisé pour décrire le niveau général de la mortalité d'une population, en tenant compte de sa structure par âge.

Néanmoins, une même espérance de vie à la naissance peut correspondre à des types de mortalité différents : forte mortalité infantile, assez faible mortalité adulte, ou l'inverse.

L'espérance de vie à la naissance est donc influencée par le niveau de la mortalité à tous les âges. Toutefois, une diminution de la mortalité aux âges jeunes l'augmente nettement plus qu'une même diminution aux âges avancés. Très sommairement, on peut expliquer ce phénomène par le fait qu'un "survivant supplémentaire" à 1 an par exemple apporte environ 70 ans au nombre d'années vécues collectivement par la génération fictive des 10'000 personnes de la table, alors qu'un "survivant supplémentaire" à 70 ans n'y apporte qu'une dizaine d'années.

Selon une récente publication du Service cantonal de statistique ¹⁾, l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance en Suisse, entre 1876/80 et 1968/73, résulte à raison de 38,4% pour le sexe masculin et de 30,9% pour le sexe féminin de la seule diminution de la mortalité infantile (donc entre 0 et 1 an).

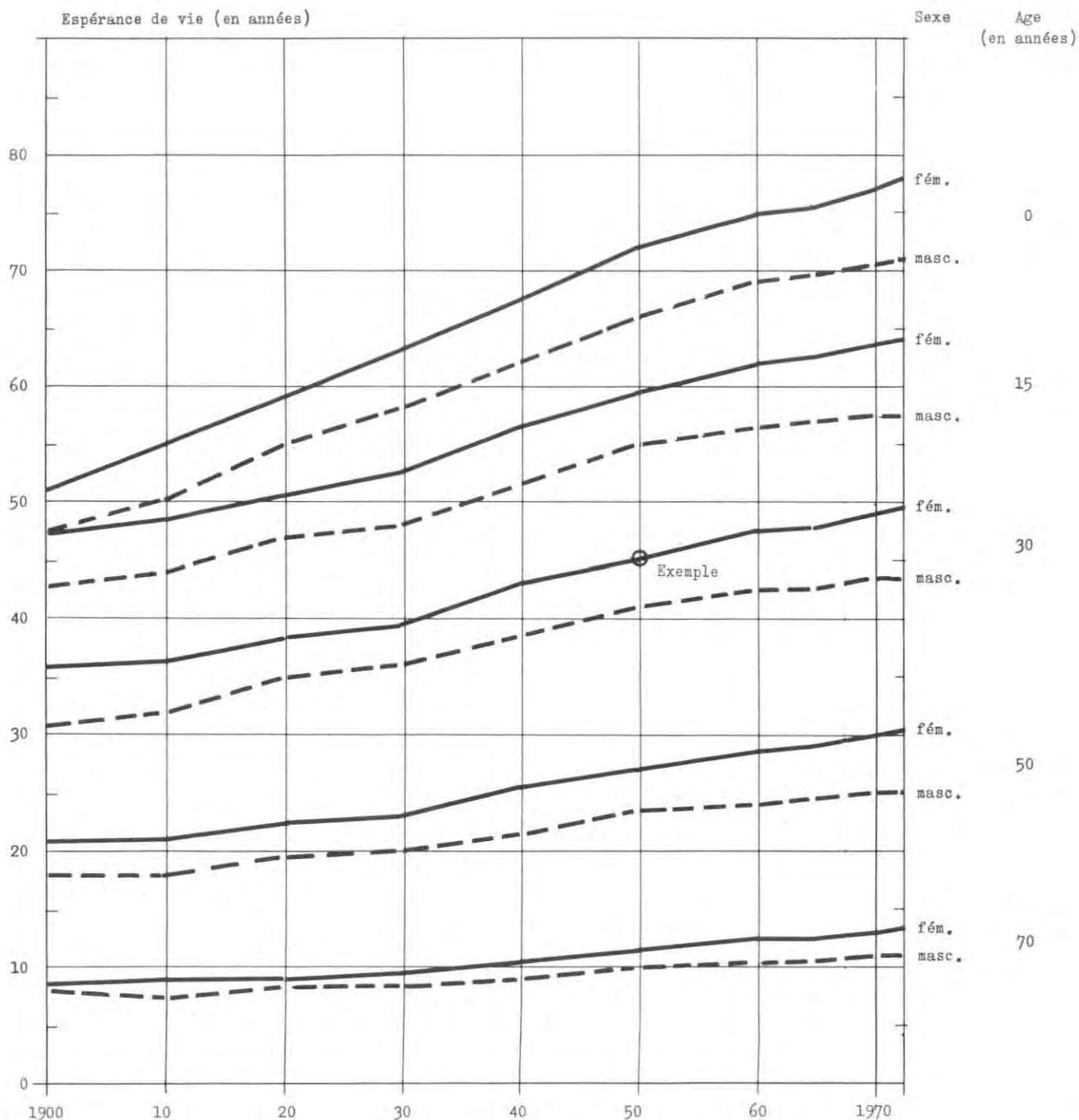
Observations

L'espérance de vie à la naissance (indice synthétique) a considérablement augmenté depuis le début du siècle, passant de 47,6 ans à 71,2 ans pour les hommes, et de 51,0 ans à 78,0 ans pour les femmes. Comme nous l'avons déjà mentionné, cette augmentation est due principalement à la diminution de la mortalité aux âges jeunes.

L'augmentation aux autres âges portés sur le graphique a été à peu près proportionnelle à l'espérance de vie elle-même, plus forte pour les femmes que pour les hommes, surtout dès 50 ans. De ce fait, l'écart entre l'espérance de vie féminine et masculine s'est creusé à tous les âges.

1) L'influence de la mortalité infantile sur la valeur de l'espérance de vie à la naissance; Bureau fédéral de statistique, section Mouvement de la population; SCS, octobre 1977.

Espérance de vie à divers âges, selon le sexe, depuis 1900



Exemple : en 1950, une femme âgée de 30 ans pouvait espérer vivre encore 45 années.

INDICE DE SURMORTALITE MASCULINE, SELON L'AGE, VERS 1900, 1940 ET 1970

Définition

L'indice de surmortalité masculine représente le rapport entre les quotients de mortalité masculin et féminin à un même âge, multiplié par 100. En d'autres termes, il exprime le nombre de décès masculins, pour 100 décès féminins, à un âge donné et dans une cohorte comptant autant d'hommes que de femmes.

Le graphique 48 présente la courbe des indices de surmortalité masculine en 1900, en 1940, ainsi que trois courbes pour 1970 (une courbe pour la Suisse, deux pour le canton). Comme nous l'avons déjà mentionné souvent, les quotients aux âges jeunes sont devenus très faibles et sont de ce fait soumis à de fortes variations accidentelles. L'indice de surmortalité masculine étant le rapport entre deux quotients, ces variations accidentelles peuvent, suivant les cas, être encore amplifiées dans l'indice de surmortalité.

Afin de rendre compte de l'importance que peuvent avoir ces variations, nous avons porté sur le graphique les trois courbes disponibles vers 1970.

La courbe de la Suisse, qui porte sur des nombres considérablement plus grands que ceux du canton, devrait refléter le mieux l'ordre de grandeur de la surmortalité masculine actuelle.

Observations

La surmortalité masculine a fortement augmenté au fur et à mesure que la mortalité diminuait.

Les courbes de 1900 et de 1940 sont assez semblables, à part un léger déplacement de la surmortalité masculine maximale vers la droite et l'apparition d'un maximum relatif à 20 ans.

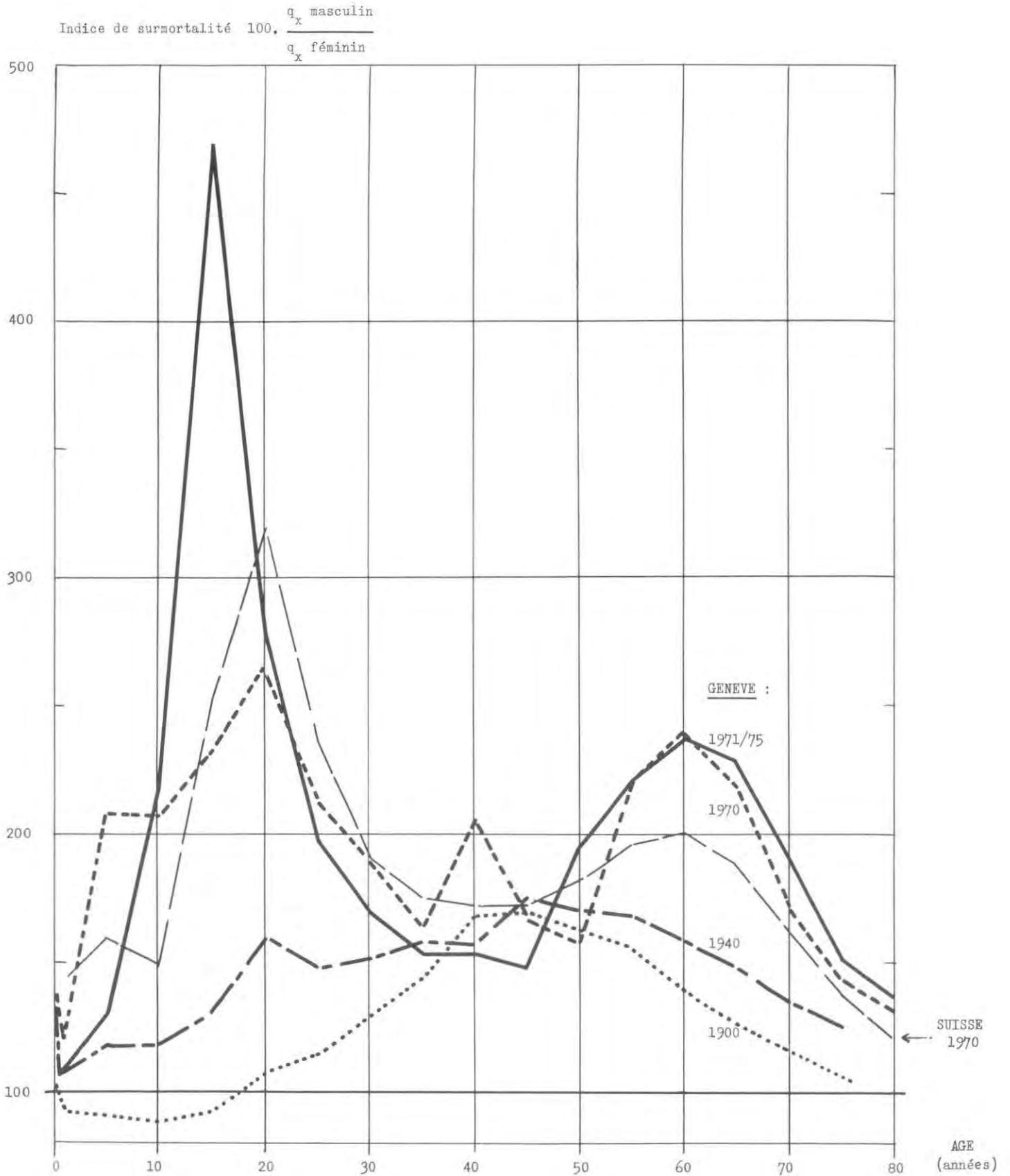
A relever encore que, au début du siècle, les filles mouraient plus que les garçons pendant toute l'enfance, sauf à la naissance, alors que, en 1940 et en 1970, l'indice est supérieur à 100 à tous les âges (c'est-à-dire qu'à tous les âges il y a une plus forte proportion d'hommes qui meurent que de femmes).

En 1970, la courbe a nettement changé d'aspect : le maximum de la surmortalité se situe vers 20 ans, celle-ci retombe ensuite entre 40 et 50 ans, à un niveau à peine supérieur à ce qu'elle était au début du siècle, puis remonte fortement jusqu'à 60 ans.

Si l'on sait que la forte surmortalité masculine vers 20 ans est due essentiellement aux morts violentes, qui touchent beaucoup plus les hommes que les femmes, la surmortalité vers 60 ans est plus difficile à expliquer. Il semble qu'elle soit due à une meilleure résistance, ou à un meilleur état de santé général des femmes, les quotients de celles-ci étant inférieurs à ceux des hommes pour toutes les causes de décès, la plus forte différence étant cependant due aux maladies ischémiques du cœur. Sans ces dernières, l'indice de surmortalité masculine suisse passerait de 200 à 180 environ à 60 ans, il resterait donc encore supérieur à l'indice enregistré vers 40 ans ¹⁾.

1) Les quotients par cause de décès sont tirés de : Table de mortalité pour la Suisse 1968/1973, Statistiques de la Suisse, 577e fascicule, publié par le BFS.

Indice de surmortalité masculine, selon l'âge,
vers 1900, 1940 et 1970



TAUX DE MORTALITE INFANTILE, DEPUIS 1901

Définition

Le taux de mortalité infantile exprime la proportion des enfants de moins d'un an décédés au cours d'une année, par rapport au nombre de naissances enregistrées au cours de cette même année.

En fait, on ne rapporte donc pas exactement les décès aux naissances des mêmes individus, car un enfant peut décéder avant un an révolu dans l'année suivant celle de sa naissance. Cette simplification affecte peu les taux car, d'une part, le nombre des naissances varie assez peu d'une année à l'autre, d'autre part, le 75% des décès d'enfants de moins d'un an ont lieu au cours du premier mois de la vie. Ces décès ont donc lieu, dans leur grande majorité, la même année que la naissance.

Observations

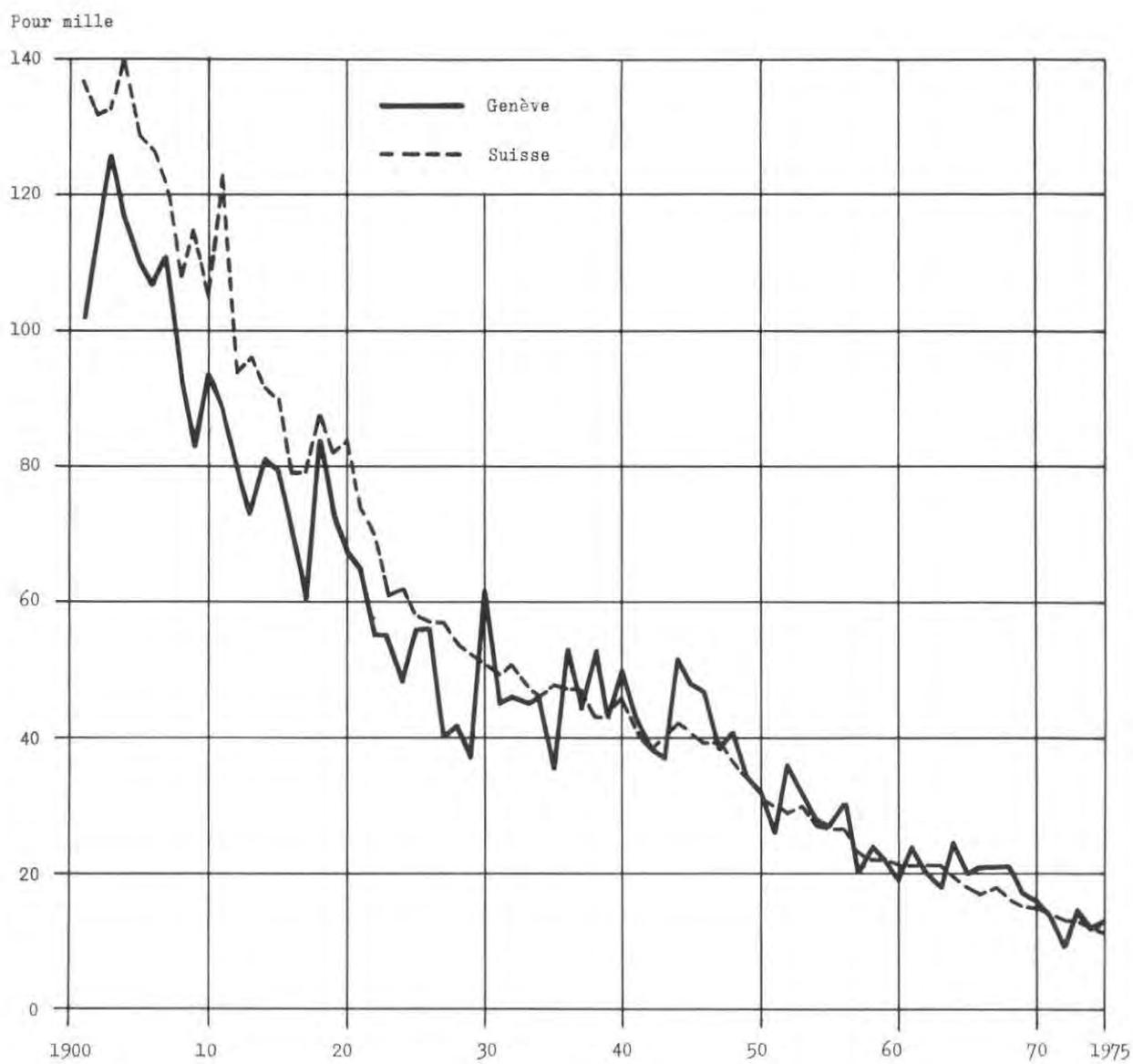
Le taux de mortalité infantile a baissé encore beaucoup plus rapidement que le taux brut de mortalité, passant de 110 o/oo environ au début du siècle dans le canton, à près de 10 o/oo actuellement. Il suit exactement l'évolution du

quotient de mortalité entre 0 et 1 an, dont le calcul est analogue (voir graphique 44).

La mortalité infantile a été plus basse à Genève qu'en Suisse jusqu'en 1935 environ, cette différence étant vraisemblablement due à un certain retard des régions rurales sur les régions urbaines, tant en ce qui concerne l'équipement sanitaire que l'éducation des mères. Dès cette date, les deux taux diminuent simultanément.

Il est difficile de prévoir l'évolution future de la mortalité infantile, qui peut aller vers une stagnation à un niveau légèrement inférieur au niveau actuel, les causes de décès endogènes restantes (tares héréditaires et malformations congénitales surtout) étant pratiquement impossibles à éliminer ou, en cas de dépistage précoce de ces causes suivi d'avortement, continuer à baisser, une partie de ces causes de décès endogènes étant, sinon vaincues, du moins éliminées en fait de la statistique des décès.

Taux de mortalité infantile, depuis 1901



DECES SELON L'ORIGINE, DEPUIS 1950

Le nombre annuel des décès, dans le canton, n'a que peu augmenté comparativement à l'accroissement de population enregistré depuis 1950. Ceci s'explique par le fait que les vagues d'immigrants ayant alimenté la croissance démographique du canton depuis la fin de la dernière guerre n'ont encore été que faiblement touchées par la mortalité en raison de leur structure d'âge jeune.

En ce qui concerne la population étrangère, dont le nombre annuel de décès est remarquablement stable bien que cette population ait plus que triplé depuis

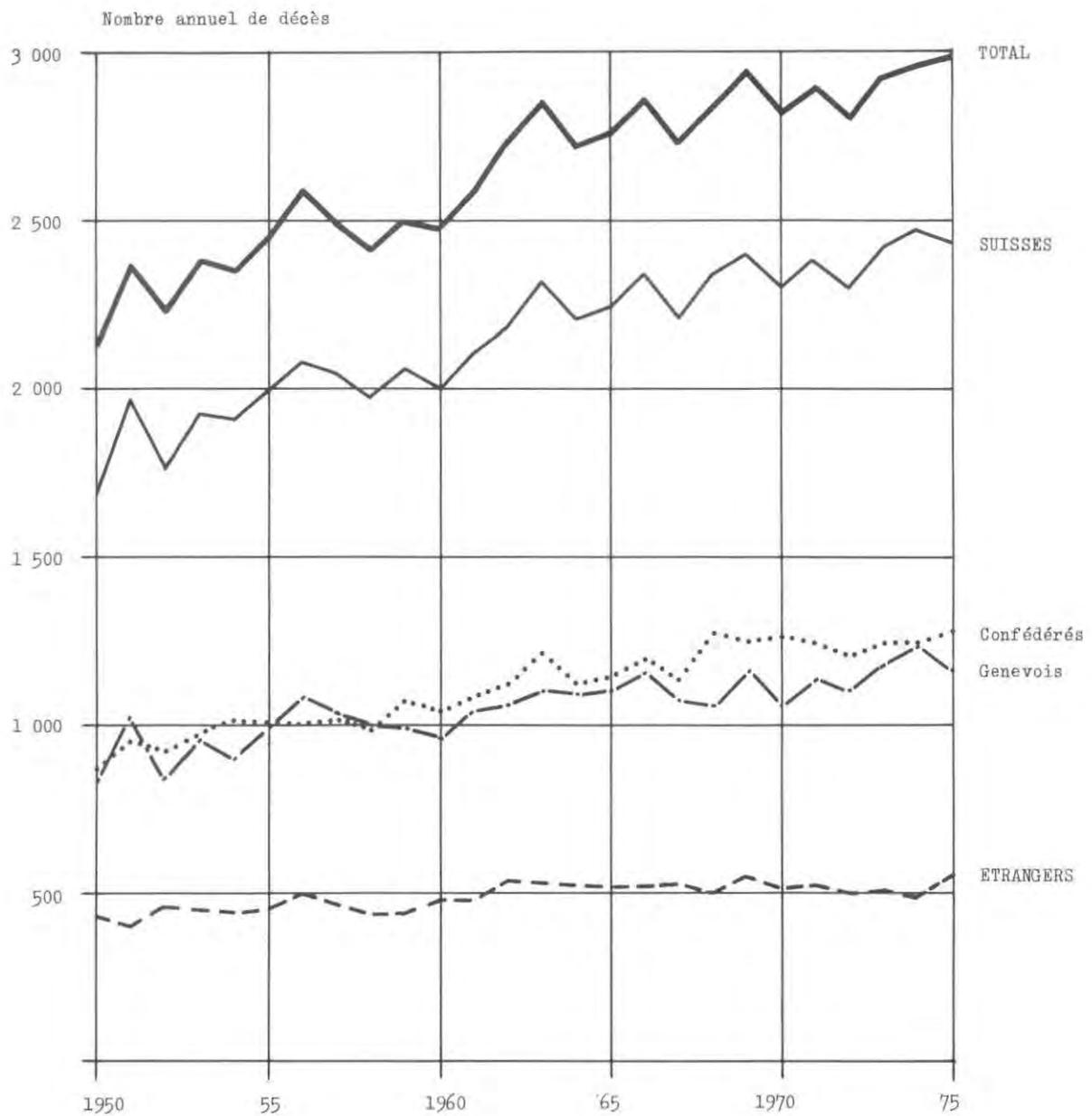
1950, cette première explication générale peut être complétée :

- d'une part, l'examen de sa pyramide des âges en 1975 1) montre que les effectifs des classes âgées - au-dessus de 60 ans, soit dans les âges principalement concernés par la mortalité - présentent une répartition très régulière;
- d'autre part, on doit tenir compte d'une certaine émigration dans les âges élevés, particulièrement ces dernières années 2), qui a contribué à réduire de façon sensible les classes d'âge les plus exposées à la mortalité.

1) Voir graphique 25.

2) Voir graphique 69.

Décès selon l'origine, depuis 1950



TAUX BRUTS DE NATALITE ET DE MORTALITE, DEPUIS 1871

L'accroissement d'une population se décompose en

- son accroissement migratoire, résultant des migrations externes,
- son accroissement naturel, résultant de la balance des naissances et des décès, qu'on désigne également par les termes d'"excédent des naissances sur les décès".

Notons qu'un accroissement peut être nul ou négatif : une population en diminution a un accroissement négatif. Ainsi, son accroissement naturel sera négatif si le nombre des décès excède celui des naissances.

Pour comparer le mouvement naturel de populations dont les tailles sont différentes, ou pour étudier sur une longue période le mouvement naturel d'une population dont la taille a varié dans des limites importantes, on utilise des taux de préférence aux nombres absolus des naissances ou des décès.

Ces taux ont été définis et analysés plus haut :

taux brut de natalité (graphique 30)
taux brut de mortalité (graphique 41a).

Ces taux sont obtenus en faisant le rapport entre le nombre de naissances, ou de décès, d'une année donnée et la population résidente moyenne au cours de cette année.

L'évolution de chacune des deux courbes est analysée aux graphiques 30 et 41a.; rappelons qu'elles traduisent plusieurs types de phénomènes :

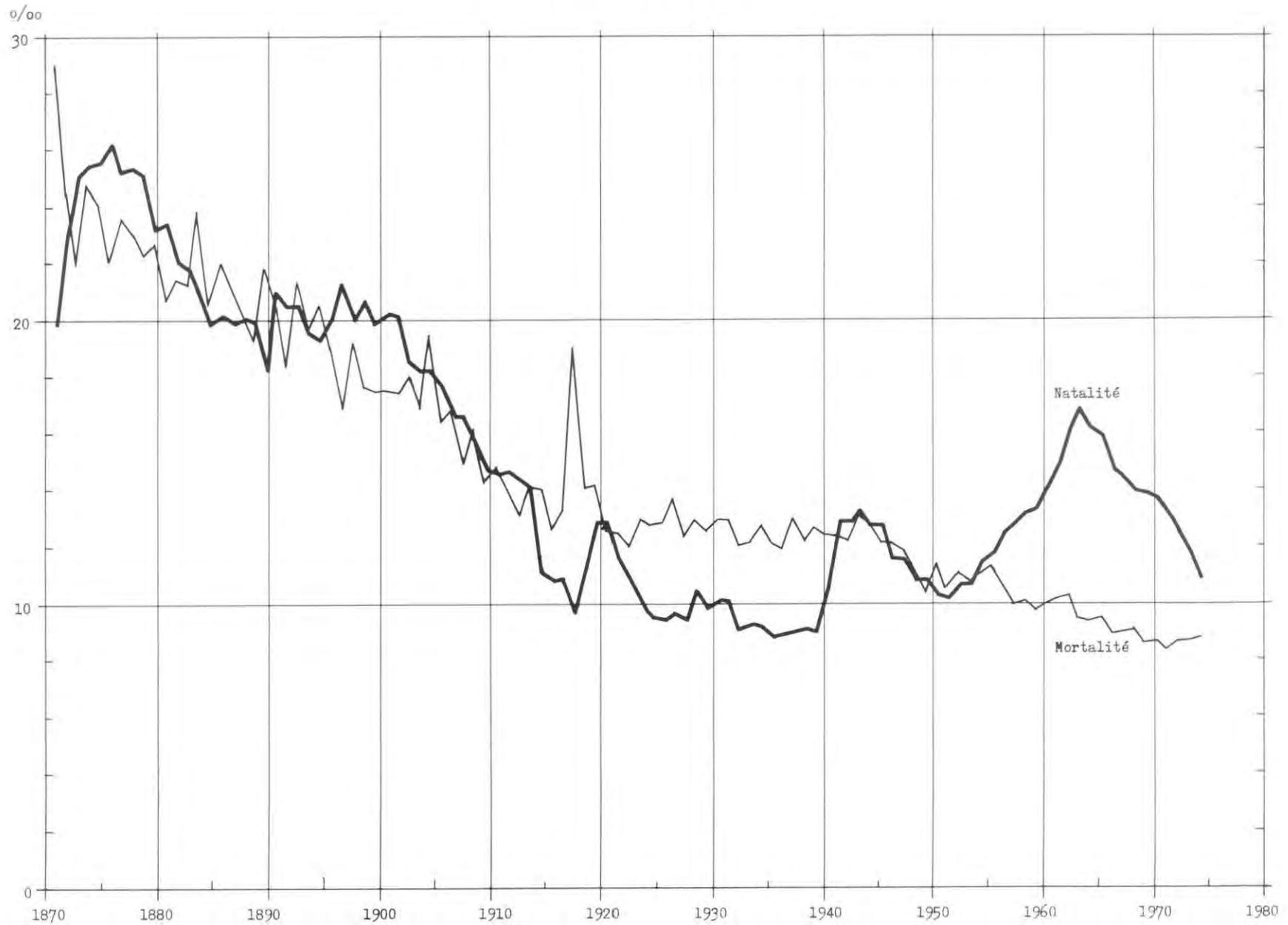
- Le mouvement général de baisse enregistré de 1870 à 1975, tant pour le taux de natalité que pour le taux de mortalité, traduit des tendances "lourdes" : réduction générale de la mortalité à tous les âges au cours du siècle écoulé 1), diminution de la natalité entre 1900 et 1930 2);
- les mouvements d'amplitude moyenne, telles les fluctuations de la natalité enregistrées depuis le début de la dernière guerre, fluctuations dues principalement à des phases de retardement ou de rattrapage des naissances;
- les fluctuations accidentelles, par exemple dans le cas de surmortalité due à une épidémie (grippe de 1918);
- les modifications de la structure de la population (répartition selon le sexe et l'âge), celle-ci connaissant des phases de vieillissement et de rajeunissement dues aux mouvements migratoires. Le taux brut de natalité est plus sensible que le taux brut de mortalité à ce type d'effet car les migrations concernent une population qui est, par son âge, plus exposée au "risque" de naissance qu'à celui de décès.

D'une façon générale, le taux d'accroissement naturel de la population du canton depuis 1870 est faible, si on le compare à l'autre composante du mouvement démographique, l'accroissement migratoire (voir graphique 6). De plus, l'accroissement naturel est lié à l'accroissement migratoire : il est négatif entre les deux guerres en raison de la forte baisse du taux brut de natalité consécutive aux départs massifs de population étrangère; au contraire, les valeurs relativement élevées de l'accroissement naturel depuis 1955 s'expliquent par l'immigration enregistrée depuis cette date (voir graphique 65).

1) Voir graphique 44 notamment.

2) Cette diminution se manifeste à la fois dans une réduction de la fécondité "du moment" (voir graphique 32) et de la descendance finale des générations (voir "Contribution à la statistique suisse", 42e fascicule, BFS 1977).

Taux brut de natalité et de mortalité, depuis 1871
Taux pour 1'000 habitants



TAUX BRUTS DE NATALITE ET DE MORTALITE, SELON L'ORIGINE, DEPUIS 1901

Les taux bruts de natalité 1), ou de mortalité 2), par origine mettent en relation les naissances, ou les décès, d'une année donnée avec la population résidente moyenne au cours de cette année.

Le graphique précédent considérait la population du canton dans son ensemble; ici nous pouvons observer séparément, et parallèlement, le mouvement naturel des populations d'origine suisse ou étrangère.

La comparaison des deux graphiques ci-contre met en évidence la forte influence des modifications de la structure d'âge d'une population sur son mouvement naturel :

- Alors que le mouvement naturel de la population d'origine suisse est relativement régulier depuis 1900, les deux courbes de natalité et de mortalité montrant une évolution assez parallèle,
- le mouvement naturel de la population d'origine étrangère varie dans des limites très larges, en raison de phases de vieillissement et de rajeunissement très prononcés de la population résidente, dues aux mouvements migratoires 3).

Nous avons vu 4) que le gain naturel de la population d'origine suisse est faible, en comparaison de son gain migratoire (confédérés) et des gains par naturalisation ou mariage (étrangers). On peut ajouter, à l'examen de ce graphique, que les fluctuations dans le régime de la fécondité (par exemple, diminution depuis 1965) sont suffisantes pour que l'on passe rapidement d'une situation d'excédent à une situation de déficit des naissances sur les décès.

La chute du taux brut de mortalité de la population étrangère depuis la fin de la guerre correspond à un fort rajeunissement : la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus passe de 16% en 1941 à 5% en 1970 et 1975. La pointe très marquée du taux de natalité en 1964/65 - forte augmentation, suivie d'une forte diminution - s'explique non seulement par l'évolution de la fécondité mais aussi, et surtout, par l'évolution de l'immigration, dont on sait qu'elle concerne surtout de jeunes adultes en âge de procréer 5).

On passe ainsi, chez les étrangers, d'une situation de fort déficit des naissances sur les décès, entre les deux guerres, à une situation de très fort excédent au cours des années 1960/75.

1) Voir graphique 31.

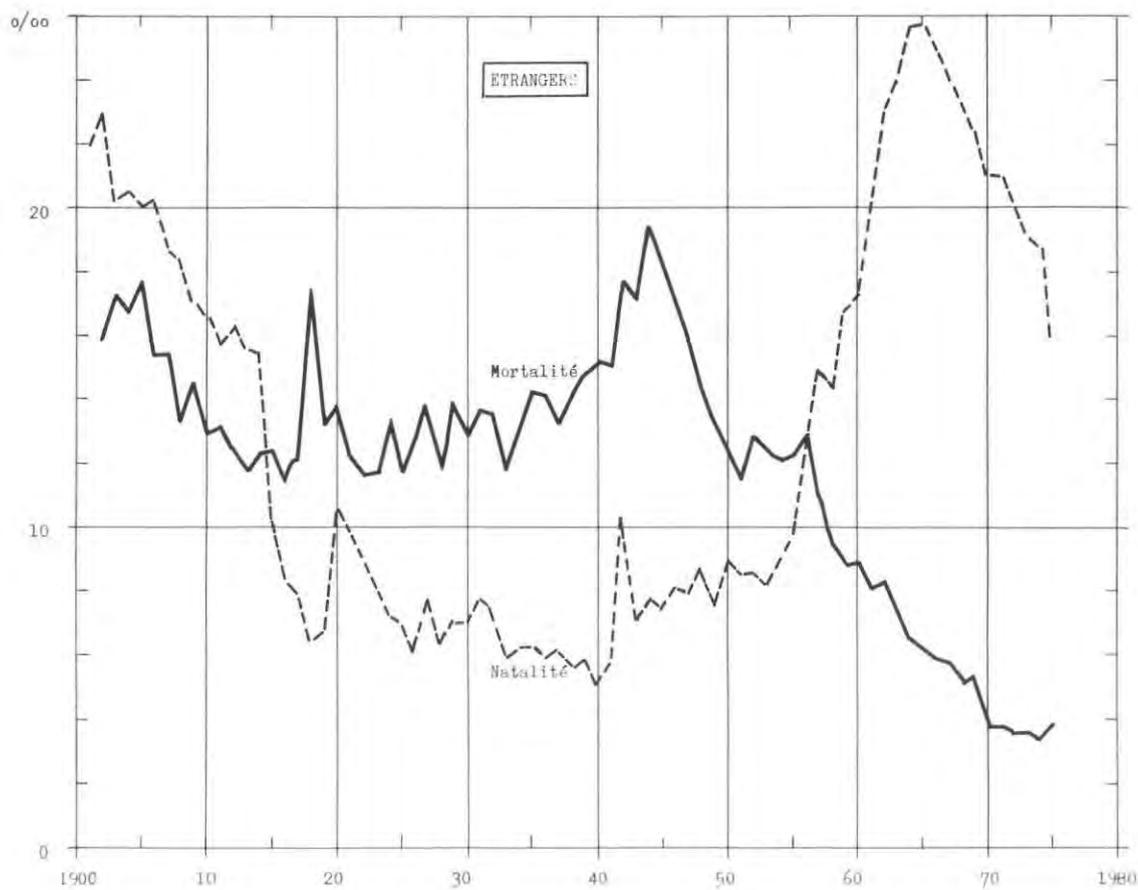
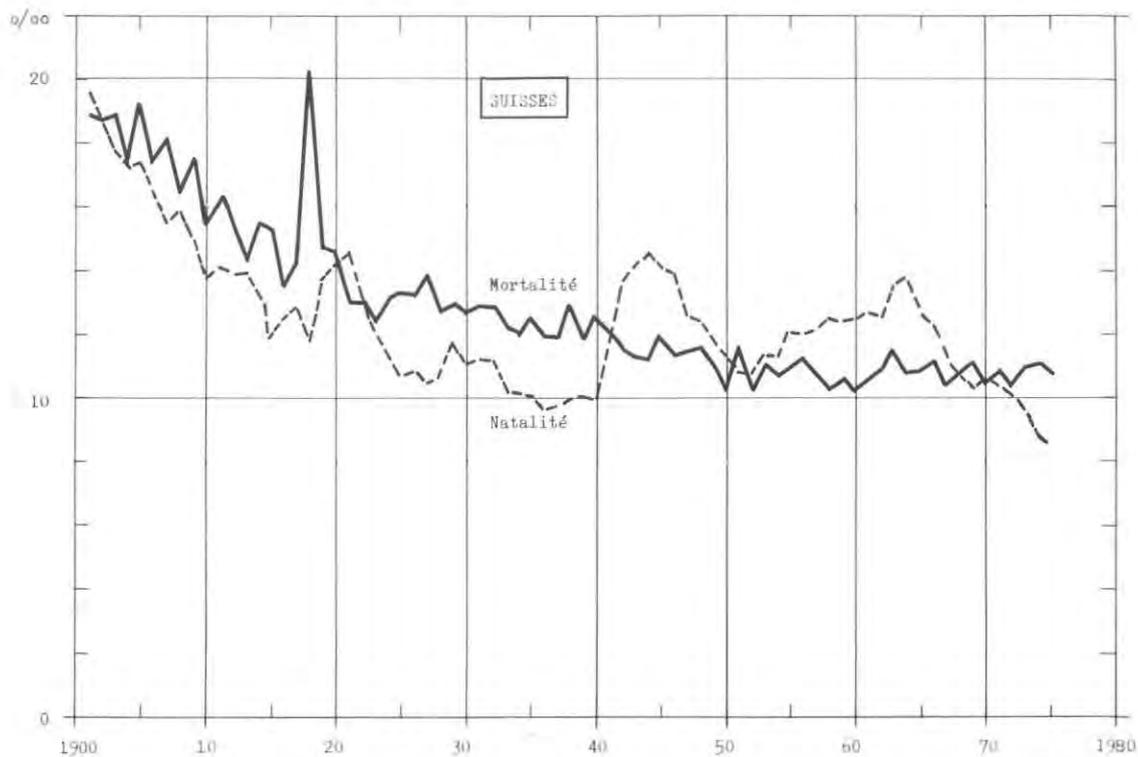
2) Voir graphique 41b.

3) Voir pyramides des âges de 1900, 1941 et 1975 (graphiques 23-26).

4) Voir mouvement démographique, graphiques 4 et 5.

5) Voir Migrations, graphiques 68-69.

Taux bruts de natalité et de mortalité, selon l'origine,
depuis 1901



chapitre 5

nuptialité, divortialité

Comme la natalité, la nuptialité est influencée par divers facteurs démographiques, économiques, culturels, soit :

1. La taille de la population.
2. Sa structure par sexe, âge et état civil; il est clair que plus la fraction des jeunes célibataires est importante dans une population, plus le nombre de mariages célébrés sera élevé. De même, plus le nombre de divorces (donc de divorcés) est grand, plus il y aura de possibilités de remariage. L'effet du veuvage est moins important, car il intervient en général à un âge plus avancé, où la tendance au remariage est moins forte et où, d'autre part, la surmortalité masculine est telle que la population veuve est principalement composée de femmes.
3. Le comportement de la population (âge au mariage, attitude face à la nuptialité et au divorce).
4. Les facteurs externes influençant ce comportement (économie, situation politique, etc.); en période de guerre ou de crise économique, la fréquence des mariages se réduit et, lorsque la situation s'est améliorée, on observe en général une nuptialité particulièrement élevée, due au "rattrapage" des mariages différés.

L'enregistrement des mariages et le calcul d'indices posent nettement plus de problèmes que pour la natalité. En effet, un mariage concerne toujours deux personnes, qui n'appartiennent pas nécessairement les deux au groupe étudié (en l'occurrence le canton de Genève ou la Suisse).

Les statistiques disponibles admettent qu'un mariage concerne le canton de Genève lorsque le mari y réside. Les taux calculés pour la population masculine mettent donc bien en rapport un certain événement avec la population concernée. En revanche, les taux féminins prennent en compte des femmes non domiciliées dans le canton (épouses de résidents) mais ne tiennent pas compte des résidentes qui épousent un homme domicilié hors du canton, même si le mariage a été célébré dans le canton.

Théoriquement, les erreurs pourraient s'annuler (autant d'épouses non résidentes que de femmes domiciliées dans le canton et mariées à un non-résident), mais il est clair que, plus le taux est calculé sur une fraction restreinte de la population (femmes étrangères d'un âge donné, par exemple), moins les erreurs auront de chance de se compenser. Les taux seront sur- ou sous-estimés, sans que les données statistiques disponibles nous permettent d'évaluer leur valeur exacte.

D'autre part, la plupart des mariages célébrés à l'étranger ne sont pas enregistrés par l'état civil suisse, et ne sont donc pas compris dans la statistique. Ceci a pour effet une sous-estimation des taux de nuptialité, étrangers surtout.

La nuptialité et son évolution se mesurent, comme la natalité, à l'aide d'indices et de taux divers.

1. L'intensité de la nuptialité

Cet indice indique la fraction de la population concernée, au moins une fois, par le mariage, ou son complémentaire, soit la proportion des célibataires dans la population d'un âge donné, assez

avancé pour que l'on puisse admettre que ces célibataires le resteront. Compte tenu de la surmortalité des célibataires ¹⁾, il se produit une baisse de cette proportion avec l'âge, alors même que la nuptialité n'agit plus. De ce fait, l'âge auquel on détermine la fréquence du célibat définitif ne doit pas être trop élevé non plus. Nous nous sommes arrêtés, à la suite de R. Pressat ²⁾, au groupe 50 - 54 ans. Calculé ainsi, l'indice s'applique à une génération donnée et ne peut donc être obtenu que pour les générations ayant atteint 50 ans; il ne décrit pas la nuptialité du moment.

2. Taux brut de nuptialité

Le taux brut de nuptialité ³⁾ n'élimine que l'effet de taille de la population; il est donc peu indiqué pour comparer la nuptialité de deux populations pouvant avoir une structure par sexe et âge différente. Néanmoins, c'est un bon indice de l'évolution à court et moyen terme de la nuptialité d'une population.

3. Taux de nuptialité par sexe, âge et état civil

Les taux les plus fins que l'on puisse calculer en matière de nuptialité, dans la mesure où l'appareil statistique le permet, sont ceux par sexe, âge et état civil ⁴⁾. En général, on considère les taux pour tous les états civils non mariés réunis, et les taux des célibataires. L'influence de la structure par âge de la population est ici éliminée, mais une rupture de l'équilibre des sexes peut abaisser les taux de la population excédentaire (taux féminins après une guerre par exemple), sans que l'on puisse parler pour autant d'une modification de comportement.

A structure par sexe et âge identique, une variation de ces taux peut indiquer

- un changement dans l'intensité de la nuptialité : plus (ou moins) de personnes se marient au moins une fois,
- un changement dans le calendrier des mariages : une élévation de l'âge moyen au mariage, par exemple, se traduit par un ralentissement momentané de la nuptialité, même si l'intensité reste identique.

En effet, il y aura, jusqu'à stabilisation à un nouvel âge moyen plus élevé :

- . moins de mariages qu'avant en dessous de cet âge,
 - . autant qu'avant au-dessus (jusqu'à ce que les premières générations qui ont modifié leur calendrier atteignent cet âge),
- donc, dans l'ensemble, moins de mariages.

1) Le phénomène ne sera pas discuté ici. Il est généralement prouvé que la mortalité est plus forte chez les célibataires que dans les autres états civils. Il semble que cela soit dû non seulement aux conditions de vie des célibataires, mais surtout au fait que les personnes atteintes dans leur santé se marient moins facilement (rapport de causalité inversé).

2) R. Pressat, "L'analyse démographique", PUF 1973, p. 165.

3) $m_t = \frac{\text{nombre de mariages, année } t}{\text{nombre moyen d'habitants, année } t}$

4) $m_{tsex} = \frac{\text{nombre de mariés de sexe } s, \text{ d'ancien état civil } e, \text{ d'âge } x, \text{ année } t}{\text{nombre d'individus de sexe } s, \text{ d'état civil } e, \text{ d'âge } x, \text{ année } t}$

La nuptialité, en Suisse, est assez stable tout au long de ce dernier siècle, les principales irrégularités s'expliquant par les guerres ou la crise économique des années trente. Nous assistons toutefois depuis 1970 à une chute brutale de la nuptialité, qu'aucune cause externe ne permet d'expliquer. Nous pensons que plusieurs phénomènes, conjointement, concourent à cette baisse, soit :

- un mauvais enregistrement des mariages, ce phénomène étant plus sensible pour le canton que pour la Suisse entière. Il semble néanmoins que, avec l'immigration étrangère et les brassages de population qu'elle implique, un nombre de plus en plus grand de mariages échappe à la statistique,
- une modification du calendrier. Alors que l'âge moyen au mariage baissait depuis 1930 environ, il semble remonter depuis 1970, pour le canton tout au moins (les statistiques disponibles ne permettent pas de le déterminer pour la Suisse après 1970);
- peut-être une diminution de l'intensité, il est un peu tôt pour l'affirmer. Dans les pays nordiques cette diminution s'est déjà manifestée depuis plusieurs années, même chez les couples avec enfants (forte augmentation des naissances illégitimes).

Quant aux causes de ces modifications de comportement, elles ne sont guère connues et, semble-t-il, n'ont pas fait l'objet de recherche approfondie. Dans notre pays, plusieurs cantons qui punissaient le concubinage ont aboli leur loi et il semble que les mœurs à ce sujet se libéralisent. A cela s'ajoute le fait que ni la législation fiscale, ni celle de l'assurance vieillesse et survivants (pour d'éventuels remariages) ne favorisent les couples mariés.

chapitre 5

nuptialité, divortialité

NO GRAPHIQUE	TITRE	TERRITOIRE	PAGE
	NUPTIALITE		
53	Taux brut de nuptialité, depuis 1871 Taux brut de nuptialité selon l'origine, depuis 1931	Suisse-Genève Genève	125
54	Taux brut de nuptialité selon le sexe et l'âge, vers 1930, 1950, 1960, 1970	Suisse	127
55	Taux quinquennaux de nuptialité générale, selon le sexe et l'origine, en 1971/75	Genève	129
56	Population en âge de se marier, selon le sexe et l'état civil, depuis 1900	Genève	131
57	Proportion de célibataires à divers âges, depuis 1900	Suisse-Genève	133
58	Nombre annuel de mariages selon l'origine des conjoints, depuis 1950	Genève	135

DISSOLUTION DES MARIAGES

59	Taux de dissolution des mariages par décès ou divorce, depuis 1910	Suisse	137
60	Taux brut de divortialité, depuis 1876	Suisse-Genève	139
61	Taux de divortialité selon la durée de mariage, en 1950, 1960 et 1970	Suisse	141
62	Nombre annuel de divorces, selon la cause, depuis 1950	Genève	143

Voir sources, pages 269-270.

TAUX BRUT DE NUPTIALITE A GENEVE ET EN SUISSE, DEPUIS 1871
TAUX BRUT DE NUPTIALITE, SELON L'ORIGINE, A GENEVE, DEPUIS 1931

Définition

Le taux brut de nuptialité est le rapport entre le nombre des mariages d'une année considérée et la population résidente moyenne au cours de cette année.

Les taux par origine ont été obtenus en comptant le nombre de conjoints suisses (ou étrangers) divisé par 2, ce dernier chiffre étant mis en relation avec la population moyenne suisse (ou étrangère).

Observations

Le taux brut de nuptialité est influencé par la structure par sexe et âge de la population, mais, celle-ci variant en principe lentement, il donne tout de même une bonne idée des tendances de la nuptialité d'une population.

- En Suisse, le taux brut de nuptialité est resté très stable, dans son évolution à long terme, sur toute la période étudiée (variant entre 7 o/oo et 8 o/oo en moyenne). Les variations de grande amplitude s'expliquent par les guerres (1914-1918 surtout) et par la crise économique : mariages différés suivis d'un "rattrapage".

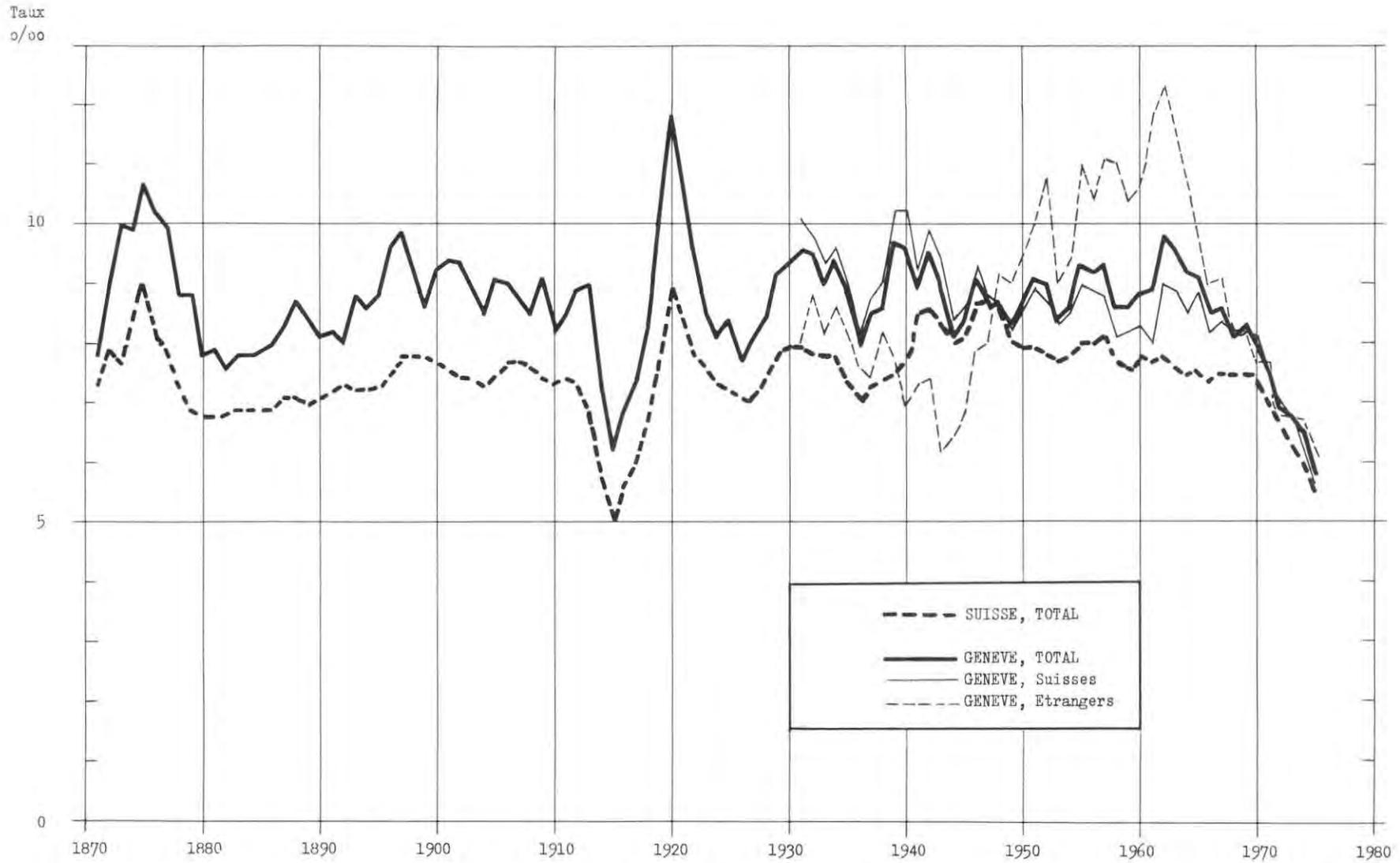
Dès 1970, on assiste à une chute brutale du taux qui atteint, en 1975, un niveau extrêmement bas, voisin de celui enregistré pendant la première guerre mondiale.

- L'évolution enregistrée à Genève est parallèle à celle de la Suisse, avec une nuptialité légèrement plus haute, qui semble due à la structure par état civil de la population : Genève, canton d'immigration, a proportionnellement plus de jeunes célibataires que l'ensemble du pays dans sa population totale (mais pas dans les groupes d'âges concernés). Les irrégularités, plus fortes à Genève qu'en Suisse, s'expliquent aisément par la taille des deux populations : les variations relatives, d'une année à l'autre, sont d'autant plus sensibles que la population concernée est faible.

- L'évolution, très différente l'une de l'autre, des taux par origine, tient à l'histoire même des deux populations suisse et étrangère. Le taux des Suisses, stable jusqu'en 1970, suit dans les grandes lignes la courbe de l'ensemble du pays. Le taux étranger, quant à lui, subit les fluctuations de la structure d'âge de la population : baisse pendant la guerre, avec rattrapage ensuite; niveau élevé dès 1955, début de l'immigration étrangère. Toutefois, il chute brutalement dès 1962 déjà, alors que l'immigration reste importante. Nous pensons que le sous-enregistrement des mariages, déjà mentionné dans l'introduction, est la cause principale de cette chute, au moins jusqu'en 1970. En effet, de nombreux couples étrangers, bien que résidant dans notre canton, célèbrent leur mariage dans leur pays et échappent de ce fait à la statistique.

Taux brut de nuptialité en Suisse et à Genève, depuis 1871
Taux brut de nuptialité à Genève selon l'origine, depuis 1931

125



TAUX DE NUPTIALITE SELON L'AGE, EN SUISSE, VERS LES ANNEES 1930, 1950, 1960, 1970

Définition

Les taux de nuptialité générale par sexe et âge sont calculés en rapportant le nombre de nouveaux époux d'un sexe et d'un âge donnés à la population non mariée de même sexe et âge.

Observations

Ces courbes font apparaître principalement la tendance au rajeunissement de l'âge au mariage constatée depuis une vingtaine d'années. L'âge où la proportion des nouveaux mariés est la plus forte diminue d'un an tous les dix ans, depuis 1950, pour les hommes, d'un an entre 1950 et 1970 pour les femmes.

L'âge moyen au mariage, par contre, que l'on calcule en principe seulement pour

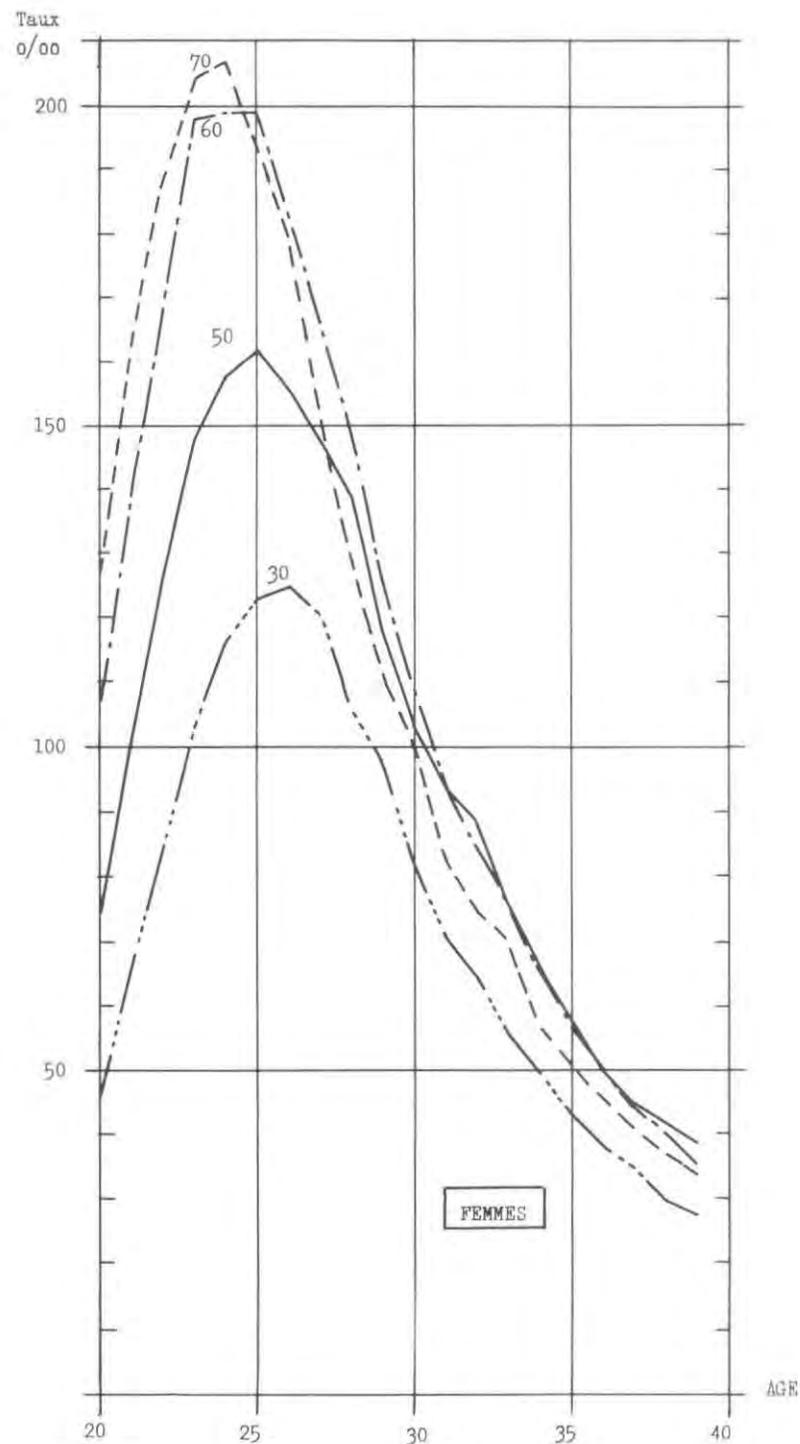
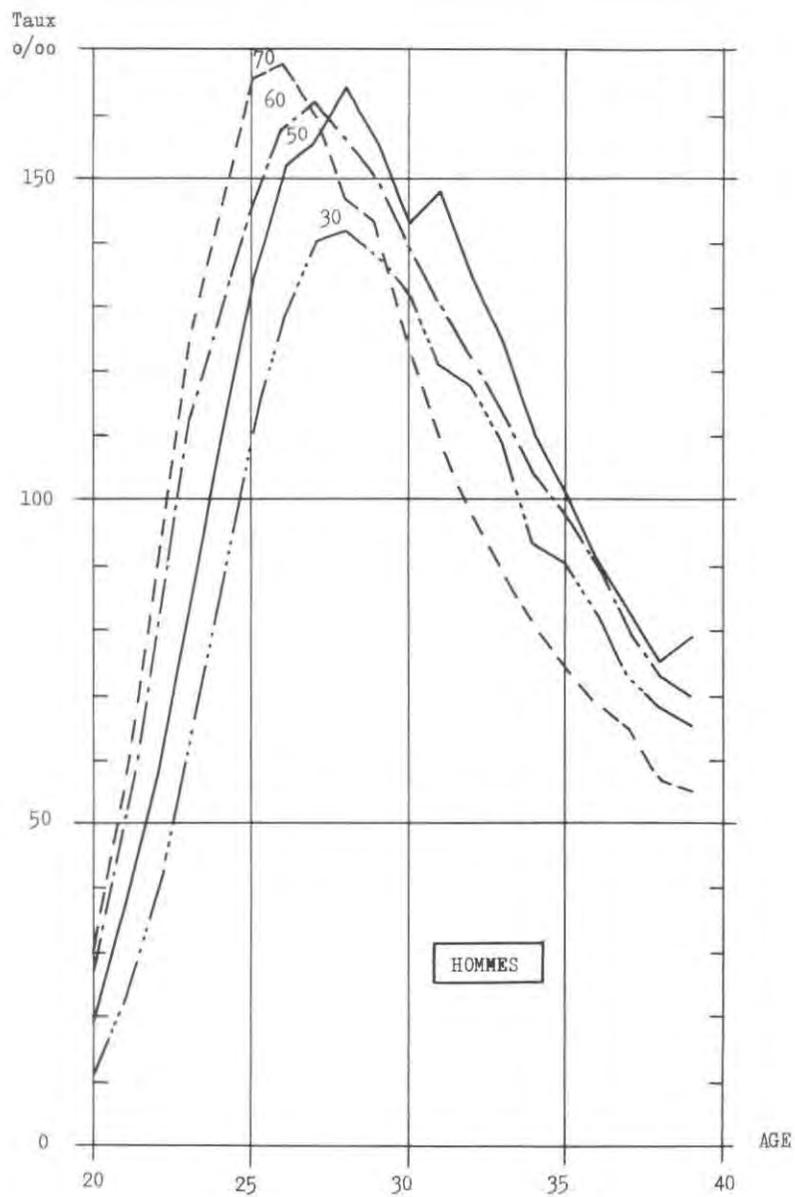
les mariages de célibataires, a vraisemblablement davantage diminué pour les femmes que pour les hommes, les taux féminins aux âges jeunes ayant considérablement augmenté.

La hausse des taux, pour le sexe féminin surtout, peut suggérer une augmentation de l'intensité pour les générations nées depuis 1940 environ; toutefois, comme nous l'avons déjà expliqué dans l'introduction, un rajeunissement de l'âge au mariage augmente momentanément le nombre des mariages.

L'évolution de l'âge au mariage sera discutée au graphique 57.

Graphique 54

Taux brut de nuptialité selon l'âge, en Suisse
vers 1930, 1950, 1960, 1970



TAUX QUINQUENNAUX DE NUPTIALITE GENERALE SELON LE SEXE ET L'ORIGINE, EN 1971/1975

Définition

Ces taux sont analogues aux taux du graphique précédent, à cela près que les âges ont été regroupés en classes quinquennales, et que l'on a distingué l'origine (suisse ou étrangère) des nouveaux époux. Il s'agit bien entendu, pour les femmes, de l'origine avant le mariage.

Nous rappelons à ce propos (voir introduction) que les taux féminins comportent probablement des erreurs, les épouses (pas nécessairement résidentes) d'hommes domiciliés dans le canton et celles-là seulement étant rapportées à la population du canton concernée. D'autre part, la grande majorité des mariages célébrés à l'étranger échappent à la statistique.

Observations

L'évolution générale des courbes est assez semblable chez les Suisses et les étrangers :

- pour le sexe masculin, taux maximum entre 25 et 29 ans, diminution ensuite,

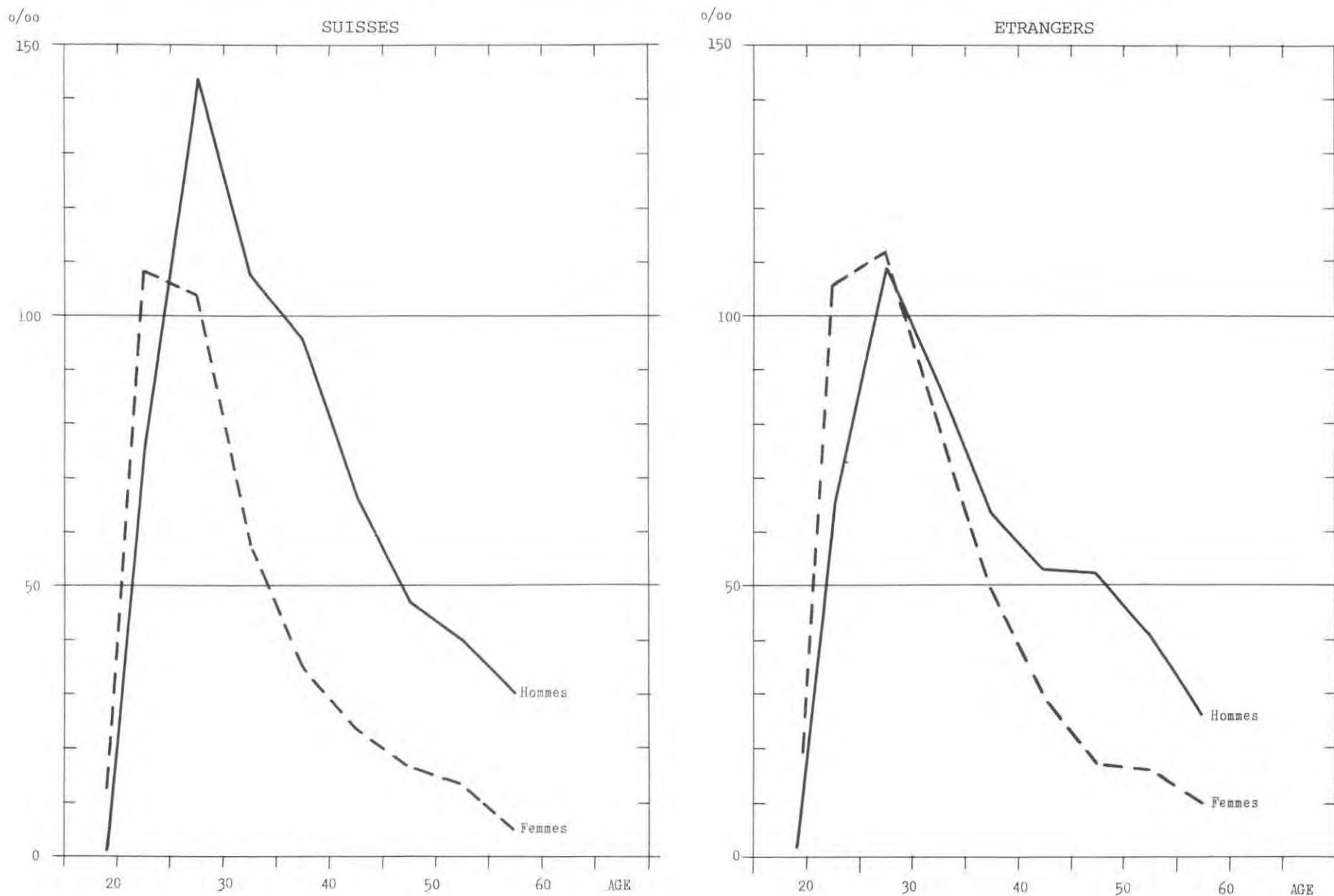
les taux restant toutefois assez élevés jusqu'à 40 ans:

- pour le sexe féminin, les taux sont supérieurs à ceux des hommes aux âges jeunes; le maximum est atteint entre 20 et 24 ans déjà pour les Suissesses; ils diminuent, dès 30 ans, nettement plus rapidement que chez les hommes.

Il convient de considérer avec la plus grande prudence les autres conclusions qui paraissent se dégager de ces courbes, en ce qui concerne les taux étrangers surtout. Ceux du sexe masculin sont vraisemblablement sous-estimés; quant à ceux du sexe féminin, il est très probable que les erreurs déjà citées aient faussé certains taux. En effet, les taux de fécondité par groupe d'âges ¹⁾ permettaient de supposer que la proportion de femmes mariées parmi la population de 20 à 24 ans était plus forte chez les étrangères que chez les Suissesses, ce que le graphique ci-contre paraît contredire.

1) Voir chapitre Natalité, graphique 34.

Taux quinquennaux de nuptialité générale selon le sexe et l'origine, en 1971/1975



POPULATION EN AGE DE SE MARIER, SELON LE SEXE ET L'ETAT CIVIL, DEPUIS 1900

Définition

La population en âge de se marier est constituée par les hommes de vingt ans et plus et les femmes de dix-huit ans et plus.

Observations

Au cours de la période observée, la part des célibataires est celle qui a le plus diminué, au profit des personnes mariées, le pourcentage des veufs et divorcés restant assez stable.

Cette diminution a deux causes :

- la modification de la structure par âge de la population : l'augmentation de la longévité, pour les deux sexes, augmente la part des personnes âgées et diminue, de ce fait, celle des jeunes, fraction dans laquelle on trouve le plus de célibataires;

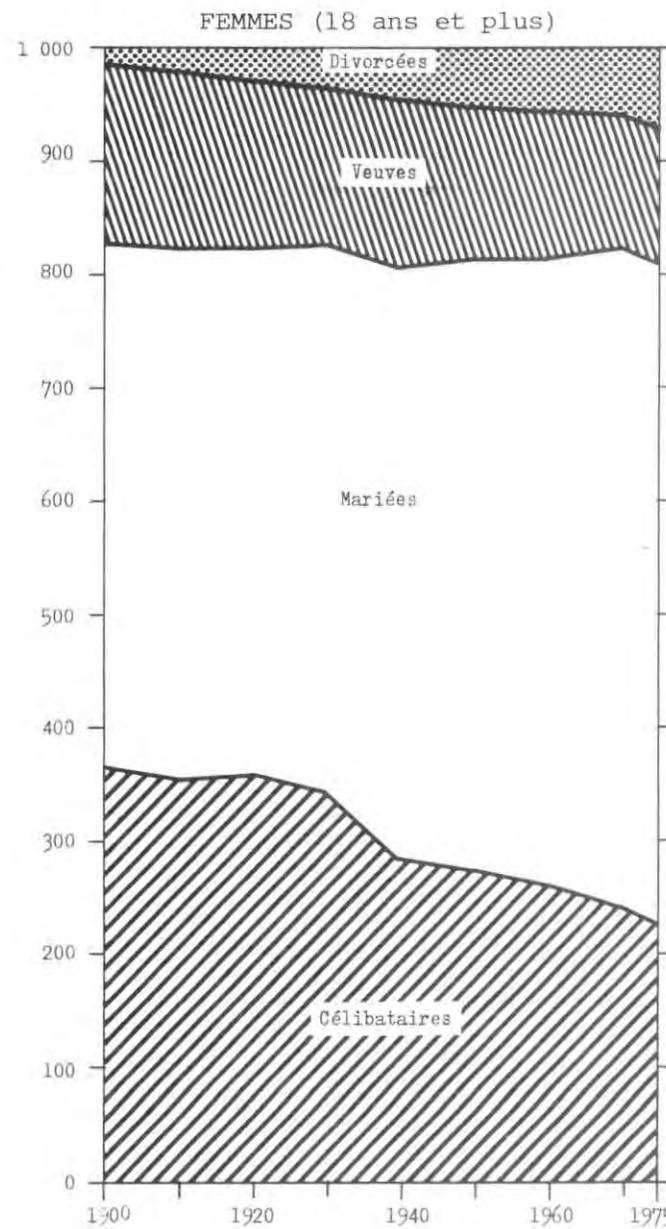
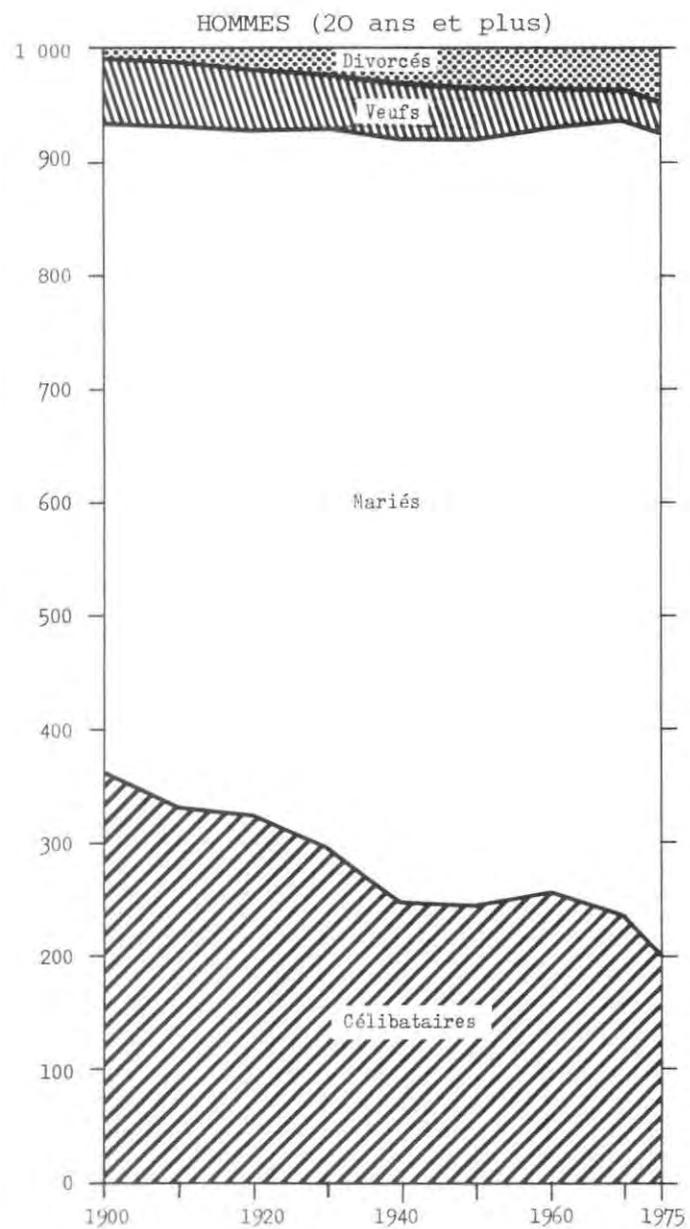
- la diminution de l'âge au mariage : même dans les groupes d'âges jeunes, la proportion des célibataires a nettement diminué, depuis 1930 surtout (voir graphique 57).

Les divorcés voient leur part augmenter régulièrement, un peu plus pour les femmes que pour les hommes.

Quant aux veufs, leur part diminue légèrement. La proportion des veuves est nettement supérieure à celle des veufs, en raison de la surmortalité masculine : les femmes survivent en général à leur mari et, dans le cas contraire, un veuf trouvera plus facilement à se remarier. Cette dernière remarque peut expliquer aussi la moindre proportion de divorcés que de divorcées.

Population en âge de se marier selon le sexe et l'état civil, depuis 1900

Répartition en o/oo du total



PROPORTIONS DE CELIBATAIRES A DIVERS AGES, DANS LE CANTON DE GENEVE ET EN SUISSE,
DEPUIS 1900

Définition

Le graphique suivant nous montre l'évolution, depuis 1900, de la proportion des célibataires dans une fraction de sexe et âge (ou groupe d'âges) donnés de la population.

Ces proportions reflètent la nuptialité des célibataires dans diverses générations. Les âges retenus permettent de juger de la précocité des premiers mariages (avant 25 ans) et de l'intensité de la nuptialité des célibataires (groupe 50-54 ans).

Les proportions étant calculées, à une date donnée, dans des générations différentes, on observe :

- un effet d'âge : diminution de la proportion des célibataires à mesure que l'on avance en âge,
- un effet de génération : à une même date, la proportion des célibataires peut augmenter, d'un âge au suivant, l'histoire des deux générations concernées étant différente. En d'autres termes, il est fort possible qu'une génération (ou un groupe) atteigne vers 45 ans déjà une proportion plus basse que le groupe précédent à 50 ans. Compte tenu des âges choisis dans nos graphiques, cet effet n'est pas visible (il se manifeste rarement avant 35 ans, l'effet d'âge étant trop fort), sauf pour les femmes de 30-34 ans en Suisse dont la proportion de célibataires égale déjà celle des 50-54 ans en 1970.

Observations

L'évolution des proportions de célibataires confirme le fort rajeunissement de l'âge au mariage déjà observé dans les taux par sexe et âge avec, semble-t-il, un renversement de tendance depuis 1970.

- Pour le sexe masculin, les différences entre le canton et la Suisse sont manifestes aux âges jeunes. Alors que la proportion des célibataires diminue régulièrement jusqu'en 1970 dans le canton, elle augmente jusqu'en 1940 en Suisse, pour tomber ensuite brutalement. Dès 1960, elle est égale ou inférieure à celle du canton.

Il est très difficile de déceler les raisons de ce phénomène; deux hypothèses peuvent être émises :

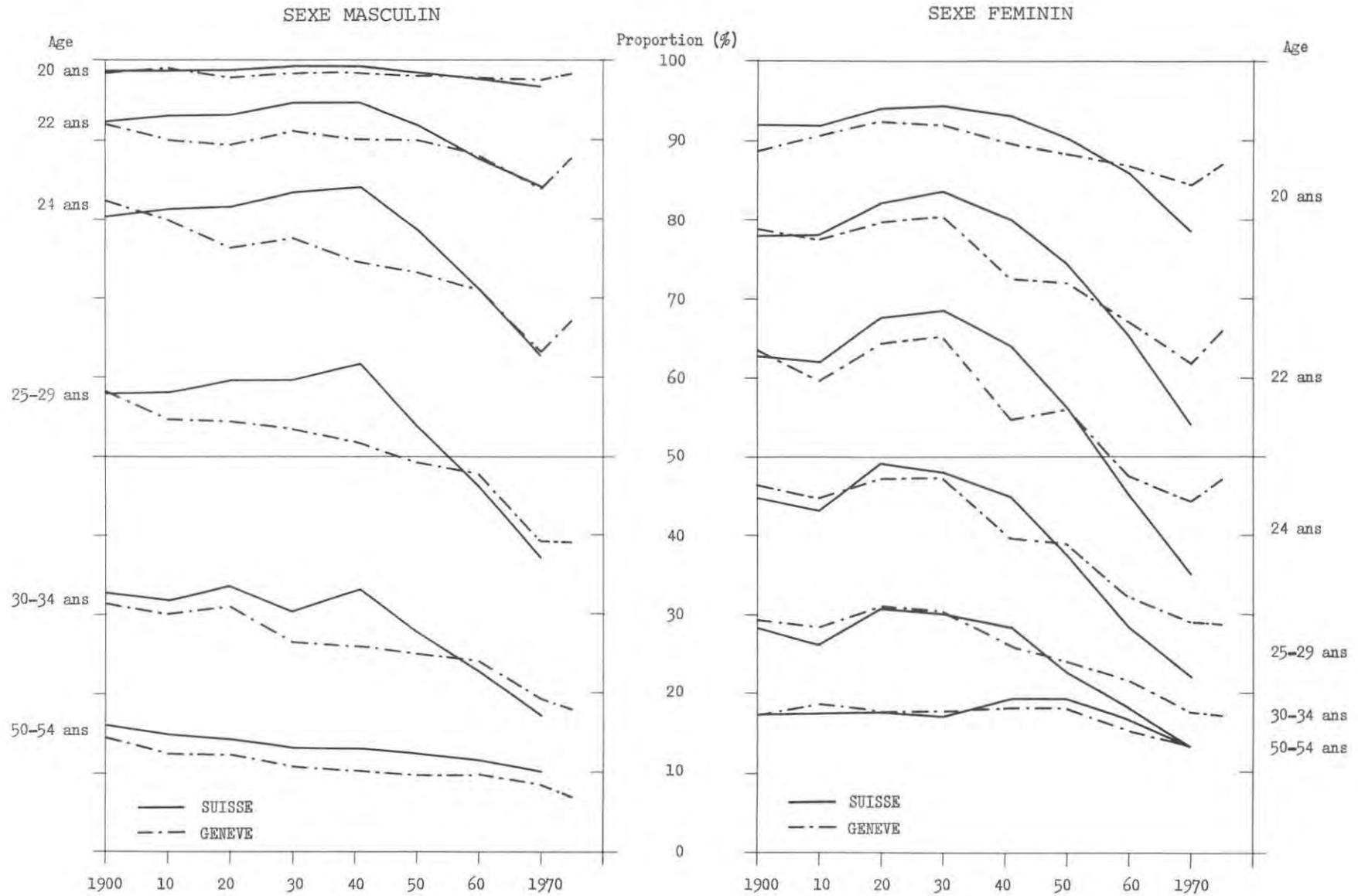
- la population du canton, soumise à d'importants brassages, anticipe les grandes tendances : l'âge au mariage a baissé plus tôt à Genève qu'en Suisse et, dès 1960, les premiers effets d'une nouvelle augmentation de cet âge se font déjà sentir, alors que la Suisse est encore en pleine période de baisse,
- ou bien le canton de Genève a toujours connu une tendance à se marier plus jeune qu'en Suisse, mais la forte immigration que notre canton a connue entre 1955 et 1970 a pu masquer ce phénomène (les immigrants sont plus fréquemment célibataires que mariés).

- En ce qui concerne le sexe féminin, le même phénomène se produit, mais les écarts entre le canton et la Suisse sont moins marqués. Les proportions de célibataires augmentent entre 1910 et 1930, puis diminuent rapidement, en Suisse plus encore que dans le canton.

La fréquence du célibat définitif a diminué depuis le début du siècle, pour les deux sexes, plus régulièrement pour les hommes que pour les femmes (les générations de femmes atteignant 50 ans en 1940 et 1950 sont celles qui ont été le plus touchées par la rupture de l'équilibre des sexes due à la première guerre mondiale). Néanmoins, les premières générations concernées par l'évolution d'après-guerre n'avaient pas encore 50 ans en 1970; si l'on considère le niveau déjà atteint à cette date par les femmes de 30 à 34 ans en Suisse, on peut s'attendre, dans les décennies à venir, à une forte baisse du célibat définitif.

- Dans le canton, on constate depuis 1970 une nette remontée des proportions de célibataires aux âges jeunes (les chiffres pour la Suisse ne sont malheureusement pas disponibles). Cette remontée pourrait expliquer la baisse de la nuptialité enregistrée depuis 1970. Il est encore trop tôt pour savoir s'il ne s'agit que d'une modification de calendrier (élévation de l'âge au mariage) ou si l'intensité diminuera à nouveau.

Proportion de célibataires à divers âges, depuis 1900



NOMBRE ANNUEL DE MARIAGES, SELON L'ORIGINE DES CONJOINTS, DEPUIS 1950

Observations

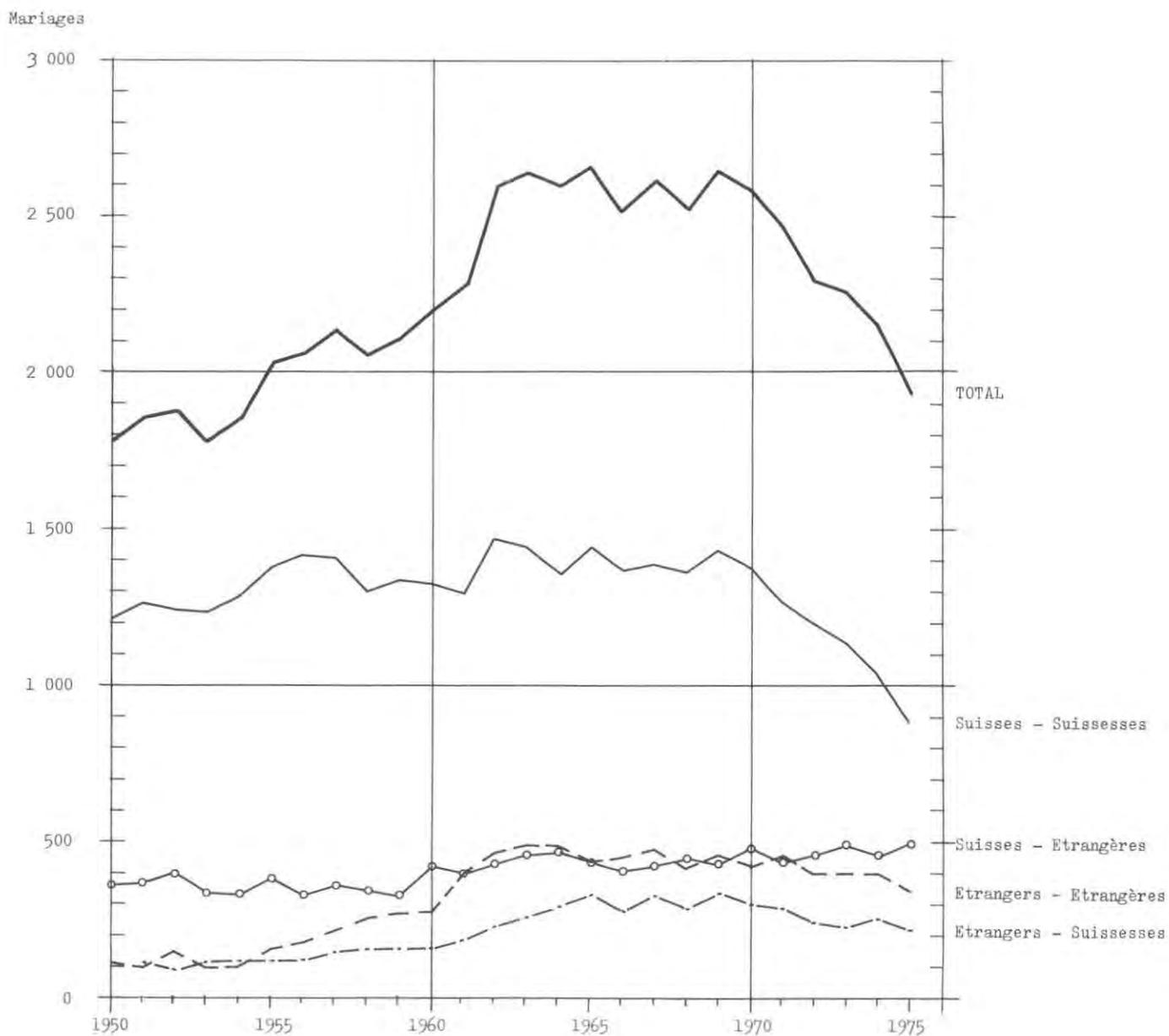
Le nombre de mariages a fortement augmenté, dans le canton, jusqu'en 1962; dès cette date, il se maintient à 2'600 par an environ jusqu'en 1970, puis diminue fortement.

Les mariages entre Suisses ont peu augmenté entre 1950 et 1970, variant entre 1'200 et 1'400 environ en moyenne, mais ce sont eux qui sont principalement responsables de la baisse rapide enregistrée depuis 1970.

Les mariages entre étrangers ont augmenté avec l'immigration (de 1955 à 1962 surtout), ils sont stables depuis 1962 sous réserve d'un sous-enregistrement probable).

Quant aux mariages entre Suisses et étrangers, ils sont assez stables, en légère hausse entre 1960 et 1965. Le fait que, apparemment, il y ait moins de Suissesses épousant des étrangers que de Suisses des étrangères tient à l'enregistrement des mariages et surtout à la définition des mariages "du canton". Si le mari n'est pas résident dans le canton au moment du mariage (ce qui doit être le cas pour un bon nombre d'étrangers), le mariage n'est pas enregistré par la statistique cantonale (voir introduction).

Nombre annuel de mariages selon l'origine des conjoints,
depuis 1950



TAUX DE DISSOLUTION DES MARIAGES PAR DECES OU DIVORCE, DEPUIS 1910

Définition

La dissolution d'un mariage peut résulter

- du décès de l'un des conjoints, cause liée aux tendances générales de la mortalité,
- du divorce, dont la fréquence dépend surtout du mode de vie et de la mentalité de la population.

L'information statistique disponible en Suisse, et plus encore à l'échelle d'un canton, relativement à la dissolution des mariages est assez pauvre et, là où elle existe, il n'est pas toujours possible de la mettre en relation avec l'ensemble des couples concernés. Par exemple, le nombre de couples existants selon l'année du mariage est connu à l'occasion des recensements; par contre, le nombre de divorces par durée de mariage est enregistré beaucoup moins finement.

Le taux de dissolution exprime le rapport entre le nombre moyen de mariages dissous au cours des quatre années entourant un recensement, et le nombre de couples existants. Ce dernier chif-

fre a été estimé en considérant la population mariée des deux sexes aux recensements, divisée par deux.

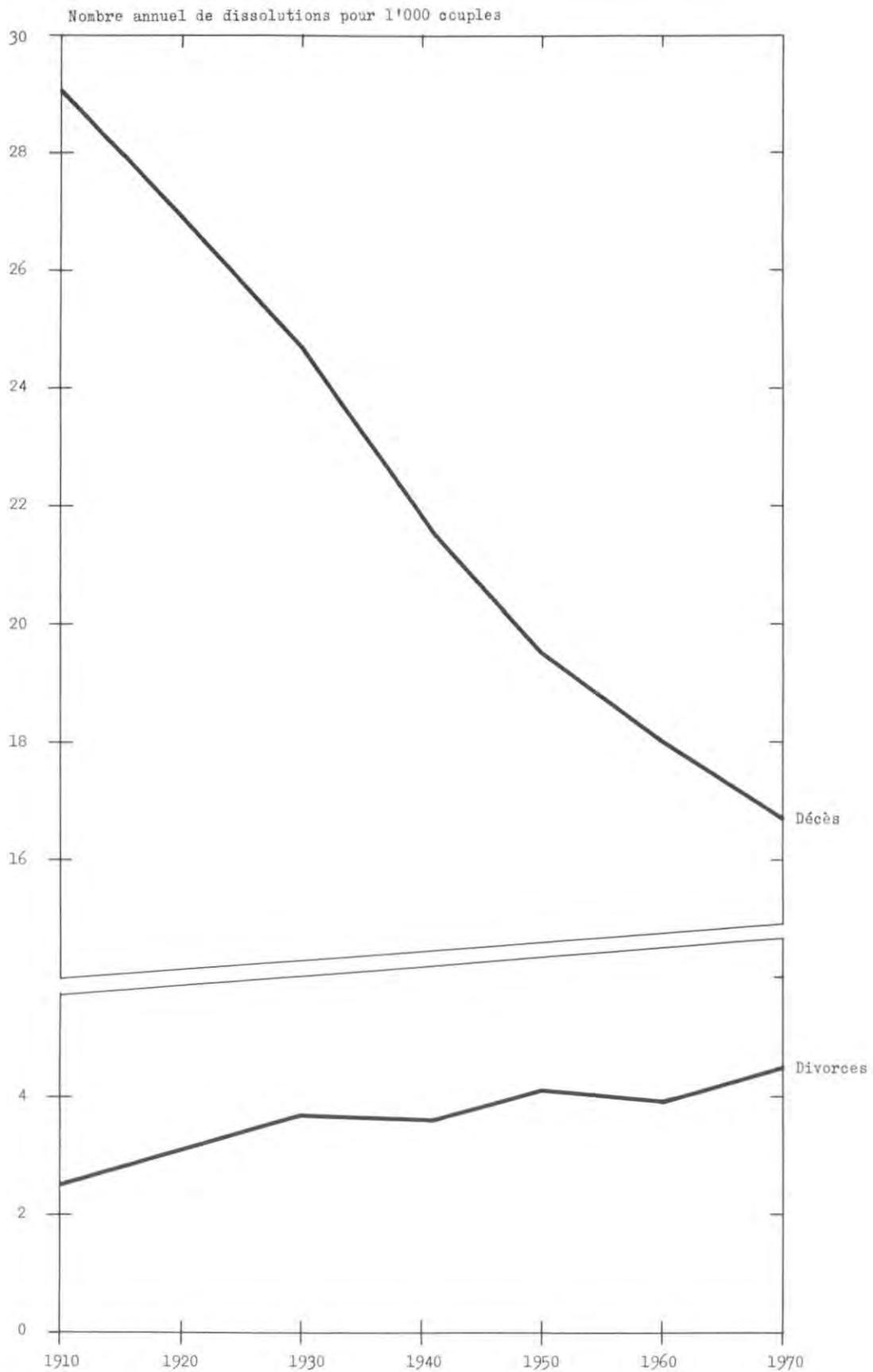
Par nombre de mariages dissous, nous entendons

- pour la dissolution des mariages par décès, le nombre de décédés mariés, d'une part,
- le nombre de divorces, d'autre part.

Observations

Ce graphique montre que les deux modes de dissolution ont évolué dans un sens opposé depuis le début du siècle : forte diminution des dissolutions par décès, augmentation des dissolutions par divorce, les dissolutions par décès restant de loin les plus nombreuses.

Les dissolutions par décès sont liées à la mortalité et ont diminué à peu près dans la même proportion que celle-ci. L'abaissement de l'âge au mariage, en augmentant le nombre de couples jeunes, peu exposés à la mortalité, a également contribué à cette diminution.

Taux de dissolution des mariages par décès ou divorce,
depuis 1910

TAUX BRUT DE DIVORTIALITE, DEPUIS 1876

Définition

Le taux brut de divortialité est le rapport entre le nombre des divorces d'une année considérée et la population résidente moyenne au cours de cette année.

Observations

La divortialité a augmenté régulièrement, tant en Suisse que dans le canton, du début du siècle à 1950 environ. Entre 1950 et 1965, on assiste à une stabilisation en Suisse, à une diminution dans le canton. Dès 1965, la divortialité augmente à nouveau rapidement.

L'explication de cette évolution, surtout depuis 1950, n'est pas simple. Les causes se situent vraisemblablement sur plusieurs plans :

- démographique : dans le canton, le taux de nuptialité des Suisses a légèrement baissé entre 1940 et 1960; donc, si les divorces sont restés proportionnels aux mariages, le taux de divortialité, lui, a dû baisser. Les mariages étrangers ont par contre fortement augmenté durant la même période, mais la majorité des étrangers de notre canton sont catholiques, et souvent ressortissants de pays qui n'admettent (ou n'admettaient) pas le divorce. Cette augmentation du nombre des mariages n'a donc pas été accompagnée d'une augmentation proportionnelle du nombre des divorces.

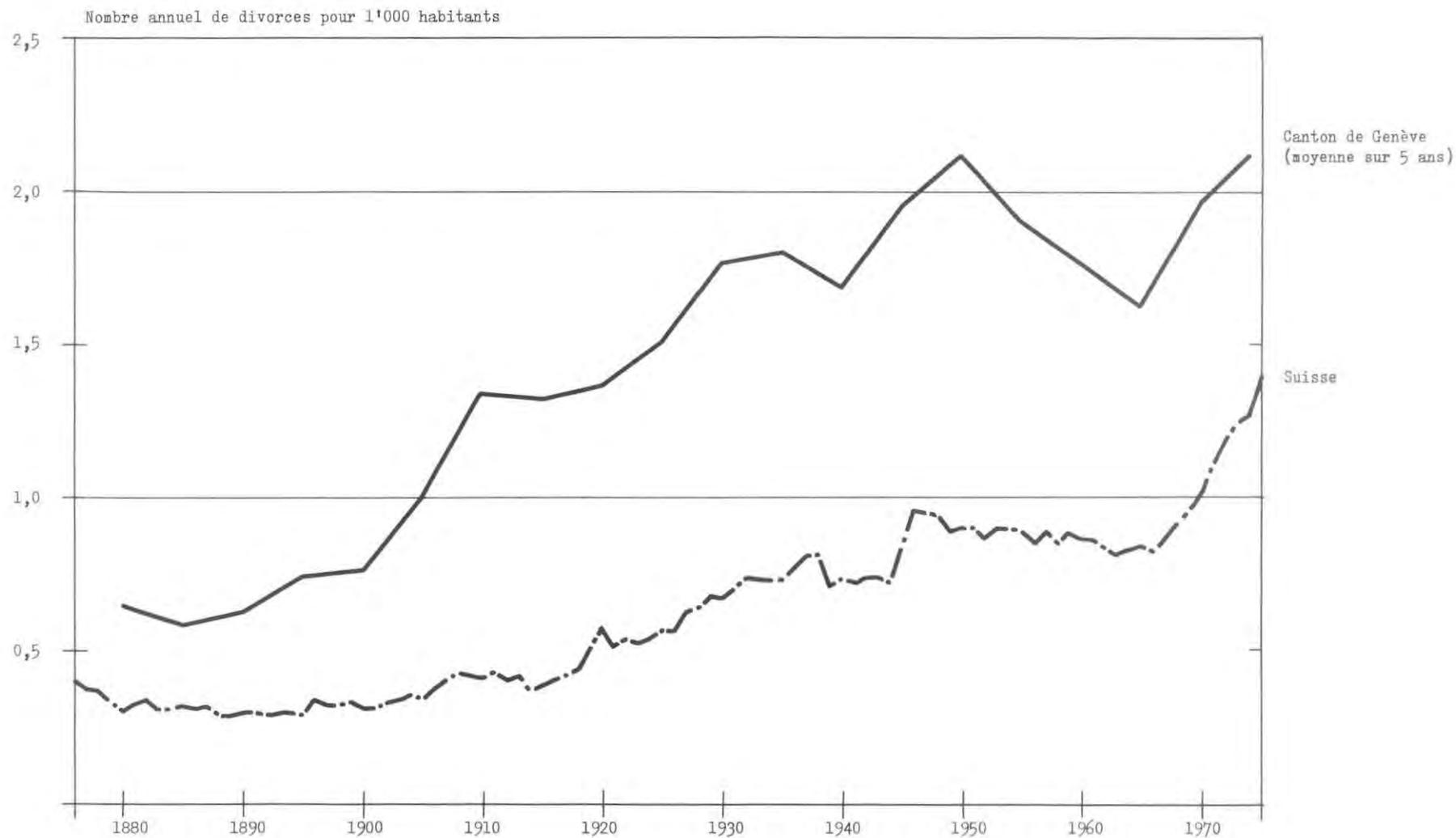
Cependant, les taux de nuptialité ont continué de baisser après 1960, alors que, dès 1965, le taux de divortialité augmentait à nouveau fortement. Le

nombre de divorces, proportionnellement aux mariages, a donc progressé très rapidement, ce que confirment pour la Suisse les taux de divortialité selon la durée du mariage (graphique suivant);

- culturel : les considérations précédentes donnent à penser que, alors que les mœurs en matière de divorce se sont libéralisées très lentement depuis le début du siècle, ce n'est que depuis 1965 qu'on peut constater un changement net d'attitude face au divorce, correspondant peut-être à la disparition d'un tabou dans une large fraction de la population.
- économique : il est possible aussi que le changement apparu en 1965 soit dû pour une bonne part à la haute conjoncture qui, en favorisant le travail féminin, ait incité un plus grand nombre de femmes à envisager un divorce qui leur paraissait impossible auparavant.

Alors que la divortialité dans le canton est supérieure au double de celle de la Suisse jusqu'en 1950, les deux taux se sont légèrement rapprochés depuis cette date, le taux du canton restant néanmoins bien au-dessus du taux suisse. Cet écart s'explique par les conditions sociales, culturelles et même religieuses différentes entre un canton urbain, de mentalité plutôt protestante (même si les religions sont actuellement à peu près partagées au sein de la population) comme Genève, et le reste de la Suisse, comprenant encore un bon nombre de cantons ruraux, de mentalité moins libérale.

Taux brut de divortialité, depuis 1876



TAUX DE DIVORTIALITE SELON LA DUREE DU MARIAGE, EN SUISSE, EN 1950, 1960 ET 1970

Définition

Ce taux exprime le rapport entre le nombre de divorces prononcés après une certaine durée de mariage, et le nombre de femmes mariées depuis la même durée (nous assimilons le nombre de femmes mariées au nombre de couples, cette dernière donnée n'étant pas disponible).

Le nombre de divorces pris en considération représente la moyenne des quatre années entourant un recensement.

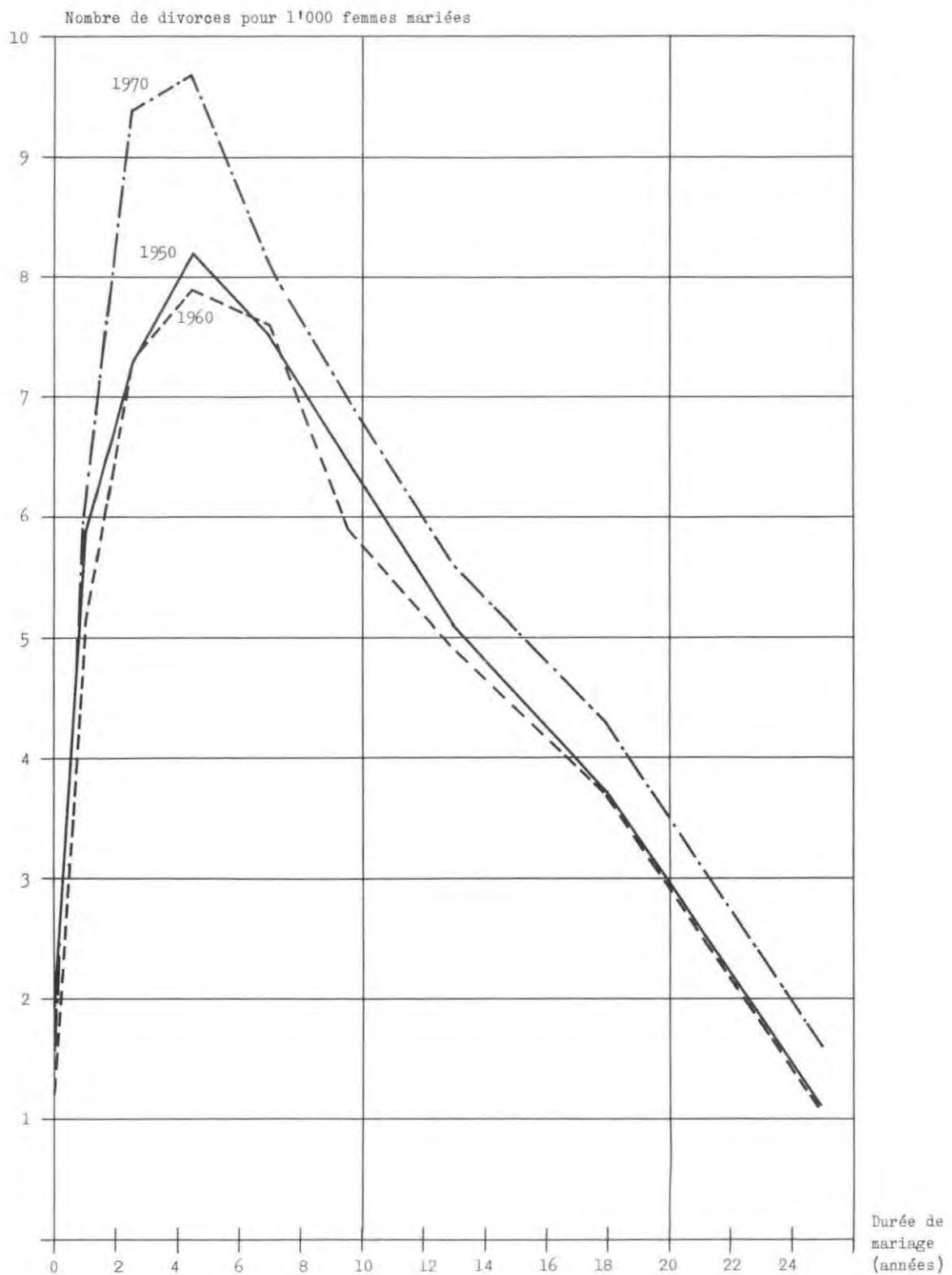
Observations

Pour les trois périodes observées, le taux augmente rapidement pour atteindre son maximum vers quatre ou cinq ans de

mariage, et décroît ensuite régulièrement.

Si les taux de 1950 et 1960 sont très voisins, ils ont en revanche beaucoup augmenté en 1970, sauf pour les durées de mariage très courtes (0 et 1 an). Ceci confirme l'évolution du taux brut de divortialité depuis 1965 (graphique précédent). Le fait que la proportion des divorces a augmenté pour toutes les durées de mariage supérieures à 1 an, y compris chez les couples mariés depuis plus de 20 ans, pourrait confirmer aussi bien les hypothèses culturelles (disparition des tabous) qu'économiques (haute conjoncture et travail féminin) émises dans nos commentaires au graphique précédent.

Taux de divortialité selon la durée de mariage,
en 1950, 1960 et 1970



DIVORCES SELON LA CAUSE, DEPUIS 1950

Observations

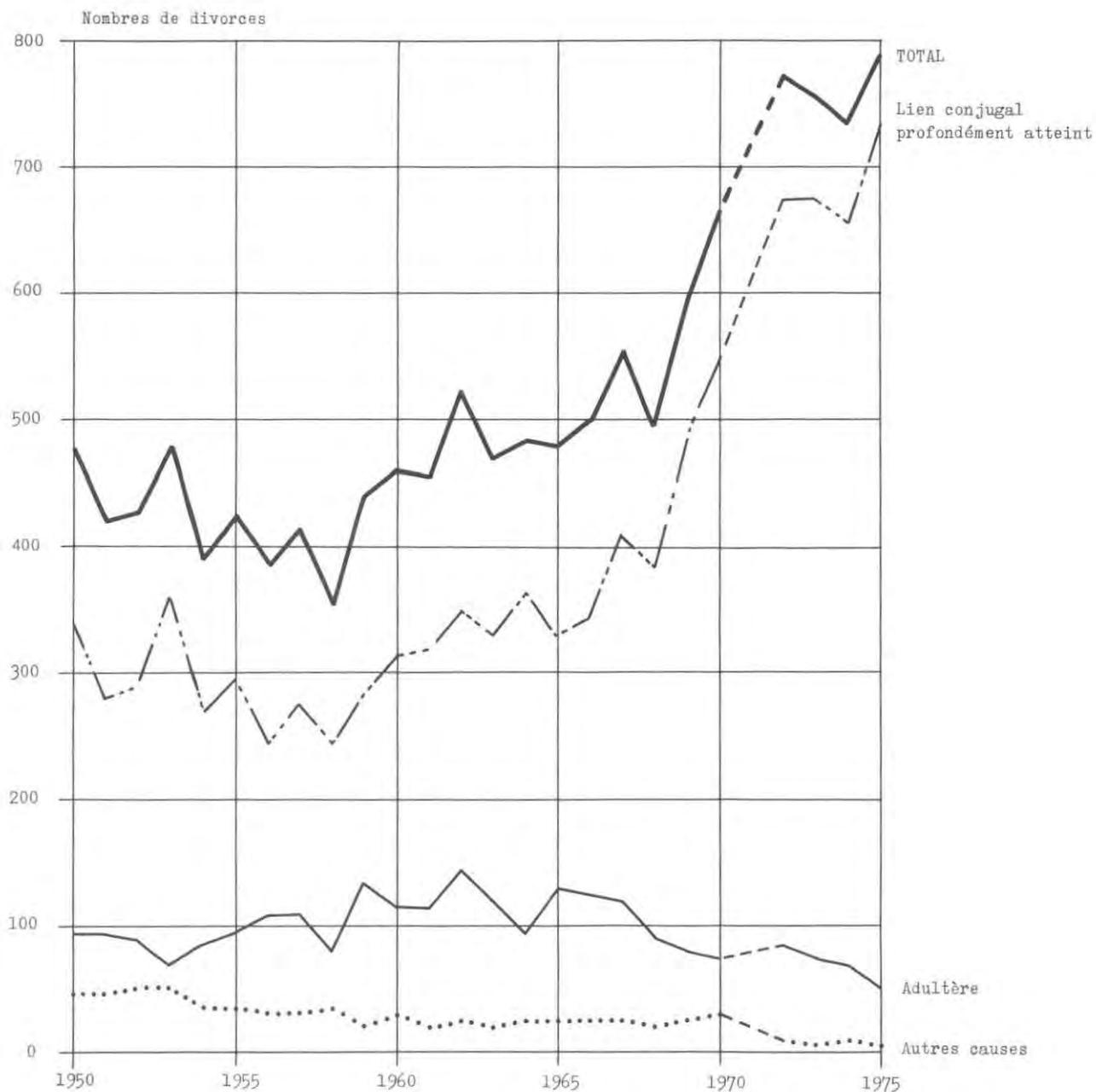
Le nombre des divorces a considérablement augmenté dans notre canton, depuis 1968 surtout.

Quant aux causes, la principale est le lien conjugal profondément atteint. Le nombre des divorces dus aux autres causes a même nettement diminué ces dernières années, malgré la forte augmen-

tation du nombre total des divorces.

Il est clair qu'un "lien conjugal profondément atteint" peut cacher en fait toutes les autres causes de divorce, de l'adultère aux sévices. Cette évolution tendrait simplement à montrer que les tribunaux deviennent moins inquisiteurs lors de la détermination des causes exactes d'un divorce.

Nombre annuel de divorces, selon la cause, depuis 1950



chapitre 6

migrations

Définitions

1. On désigne par migration ou mouvement migratoire l'ensemble des déplacements ayant pour effet de transférer la résidence d'un groupe de population
 - d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ,
 - à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée.

2. Si l'on considère le territoire du canton, on distinguera
 - le mouvement migratoire extérieur, pour lequel le lieu d'origine ou le lieu de destination se trouve compris à l'extérieur du canton,
 - le mouvement migratoire interne ou intérieur, pour lequel le lieu d'origine et le lieu de destination se trouvent compris à l'intérieur du canton.

3. Le mouvement migratoire interne du canton englobe tous les changements de résidence (déménagements) à l'intérieur du canton. En fonction d'un découpage opératoire du canton, les statistiques permettent de distinguer
 - le mouvement migratoire intercommunal (entre deux communes),
 - le mouvement migratoire interquartier (entre deux quartiers "statistiques" de la ville).

4. Les autres types de déménagements, soit à l'intérieur d'une commune autre que la ville soit, pour la ville, à l'intérieur d'un quartier, ne font pas l'objet d'une statistique. Ils ne modifient d'ailleurs pas les chiffres de population de ces communes ou quartiers.

5. La différence entre les arrivées (immigration) et les départs (émigration) peut être désignée par les termes de solde migratoire ou gain migratoire ou migration nette.

6. Si l'on considère maintenant le territoire d'une commune, le solde migratoire est égal à la somme algébrique
 - du mouvement migratoire extérieur du canton :
 - + immigrants
 - émigrants
 - du mouvement migratoire intercommunal :
 - + immigrants
 - émigrants.

Le solde migratoire extérieur de la commune peut être positif (davantage d'entrées que de sorties), nul (autant d'entrées que de sorties) ou négatif (davantage de sorties que d'entrées).

7. Enfin, si l'on considère le territoire d'un quartier de la ville, le solde migratoire est égal à la somme algébrique (également positive, négative ou nulle)
 - du mouvement migratoire extérieur du canton
 - du mouvement migratoire intercommunal
 - du mouvement migratoire interquartier.

Nature des statistiques de migration

Il existe deux types de statistiques sur les migrations :

- celles résultant d'un enregistrement de toutes les déclarations d'arrivée, de départ ou de déménagement faites auprès de services chargés de la gestion de registres ou de fichiers de population;
- les statistiques indirectes du solde migratoire, obtenues par soustraction, de l'accroissement brut de population qui ressort de la comparaison de deux recensements successifs, du gain naturel enregistré entre ces recensements, en général à partir de statistiques d'état civil :

$$\text{gain migratoire} = \text{gain total} - (\text{naissances} - \text{décès}).$$

Ce deuxième type de statistique est plus limité que le premier puisqu'il ne donne pas les nombres d'immigrants et d'émigrants, mais seulement leur différence.

Dans le canton de Genève, grâce à une organisation administrative centralisée - un seul service de contrôle de la population, alors que la plupart des cantons sont organisés sur le plan de la commune - on dispose de statistiques de migration très complètes du premier type.

Ailleurs en Suisse, la situation est variable, mais la majorité des cantons ne disposent pas de telles statistiques. Les comparaisons nationale et cantonales présentées ci-après sont donc basées sur des statistiques indirectes de migrations, d'après les recensements fédéraux de la population.

Qualité et limites des statistiques de migration

D'une façon générale il existe un décalage entre le jour où se produit un mouvement, celui où il est enregistré et celui où il apparaît dans la statistique.

Si, pour l'immigration, ce décalage est dans la grande majorité des cas très faible (de l'ordre de quelques jours), pour l'émigration en revanche il atteint fréquemment plusieurs mois, voire plusieurs années.

En effet, malgré les divers moyens de contrôle à disposition de l'administration (impôts, obligations militaires, scolarité), il est souvent difficile de constater le départ de personnes ayant quitté le canton sans se déclarer auprès du contrôle de l'habitant.

Une autre source d'erreurs réside dans le fait que certaines opérations administratives (épure de fichiers, correction d'adresses) peuvent donner lieu à la création de mouvements migratoires artificiels, ne correspondant pas réellement à des déplacements.

Indépendamment de ces facteurs de nature administrative, les statistiques migratoires sont soumises à une contrainte numérique. En effet, il est nécessaire que les statistiques réalisées d'après enregistrement (premier type) correspondent, pour la période comprise entre deux recensements de la population, aux statistiques indirectes (deuxième type).

En conséquence, lorsque les résultats d'un recensement sont connus, il est nécessaire d'ajuster l'ensemble des statistiques migratoires de la période intercensitaire, puisque les chiffres des recensements ont une valeur officielle et en principe indiscutée.

chapitre 6

migrations

NO GRAPHIQUE	TITRE	TERRITOIRE	PAGE
63	Solde migratoire, en moyenne annuelle, depuis 1870	Suisse-Genève	149
64	Solde migratoire extérieur des cantons en 1950/60 et 1960/70	Suisse	151
65	Solde migratoire selon l'origine, depuis 1951	Genève	154
66	Solde migratoire et migrations temporaires, depuis 1956	Genève	155
67	Mouvement migratoire extérieur selon l'origine, depuis 1961	Genève	157
68, 69	Solde migratoire selon l'origine et le groupe d'âges quinquennal, depuis 1961	Genève	160,161
70, 71	Solde migratoire selon le groupe socio-économique, depuis 1961	Genève	164,165
72	Solde migratoire selon le type de mouvement, depuis 1961	Ville de Genève	168
73	Solde migratoire selon l'âge et le type de mouvement, en 1970 et 1975	Ville de Genève	169

Voir sources, pages 269-270.

SOLDE MIGRATOIRE, EN MOYENNE ANNUELLE, DEPUIS 1870

Ce graphique montre l'évolution depuis cent ans du solde migratoire extérieur du canton et, parallèlement, de l'ensemble de la Suisse. Il s'agit de moyennes annuelles calculées sur la base des recensements fédéraux de la population (calcul indirect du solde migratoire).

Le solde migratoire du canton englobe d'une part le solde des échanges avec l'étranger et, d'autre part, celui de ses échanges avec l'ensemble des autres cantons. Dans le cas de la Suisse, les échanges intercantonaux s'annulent et seuls les échanges avec l'étranger interviennent dans le bilan.

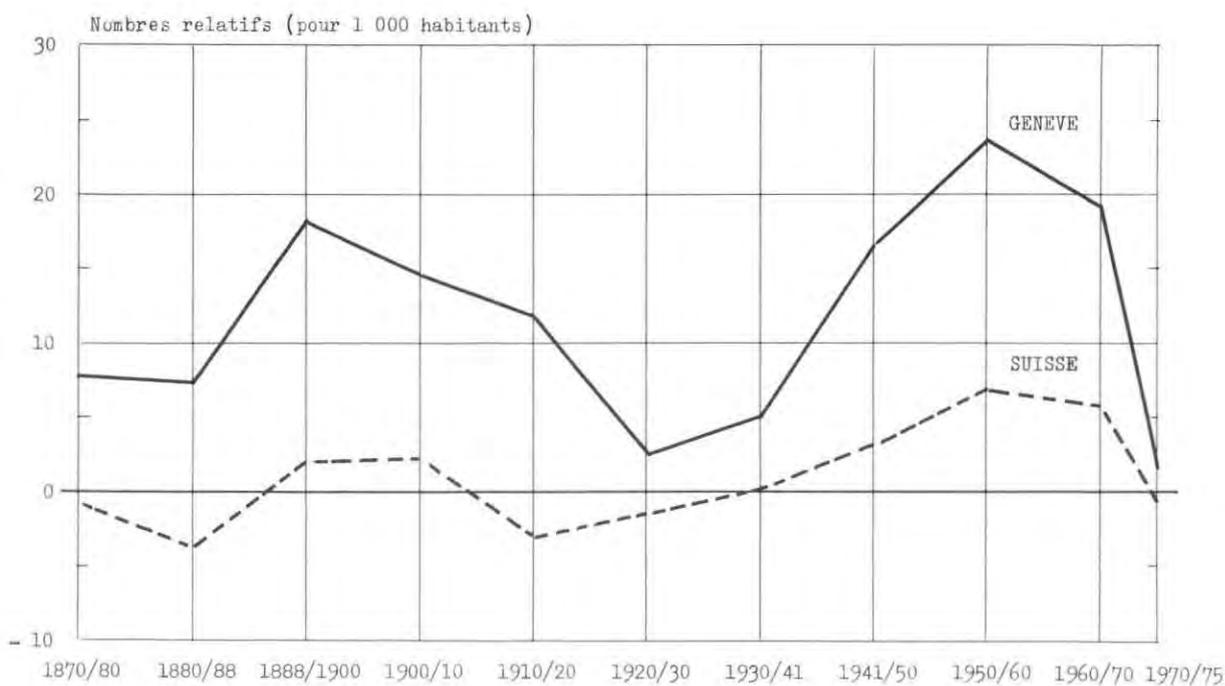
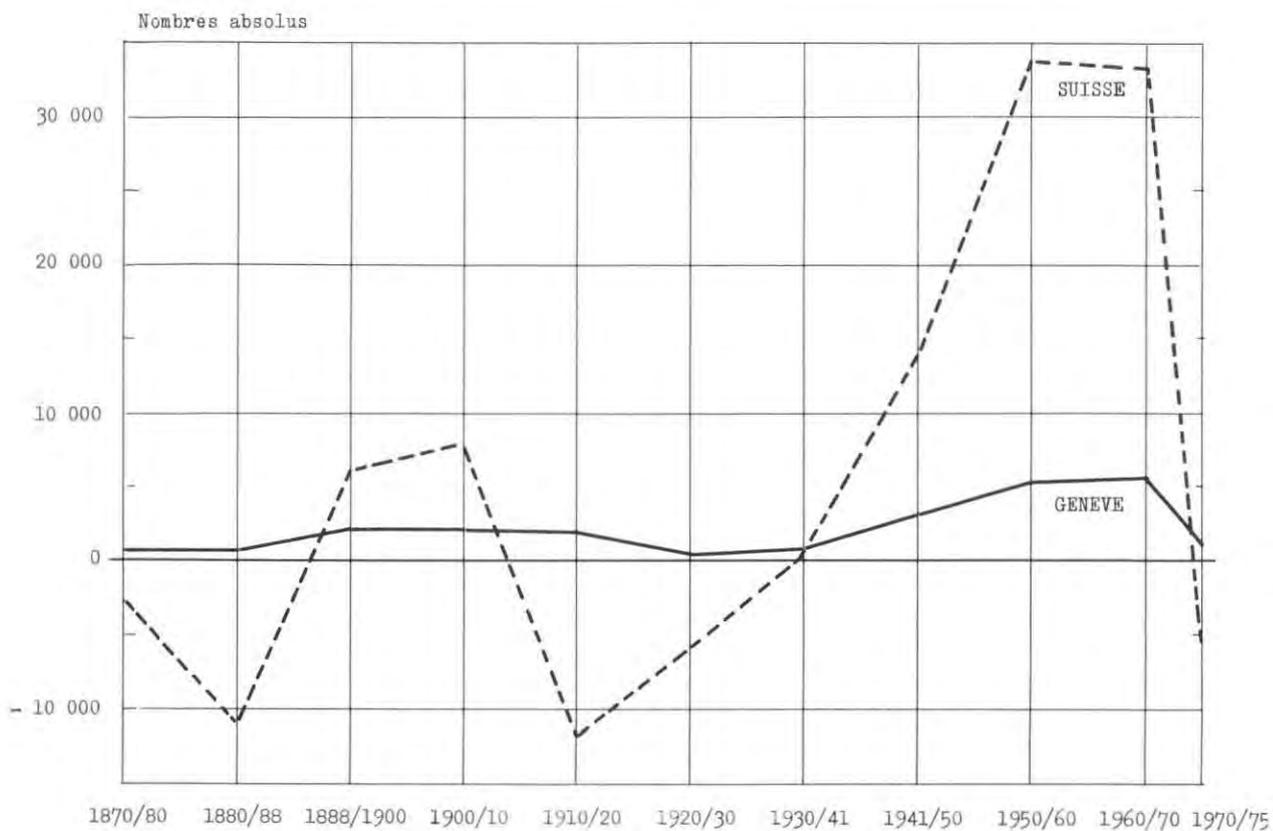
- La courbe du solde migratoire de la Suisse reflète son histoire politique et économique au cours du siècle écoulé, avec l'émigration massive d'étrangers (Français, Italiens, Allemands) au moment de la première guerre mondiale (1910/20), la crise des années trente, marquée également par des pertes de population étrangère, la reprise de l'immigration après la guerre de 39/45, qui atteint son maximum autour de 1960, avant que les mesures fédérales de limitation puis de réduction de l'immigration étrangère (dès 1964) ne soient mises en oeuvre, et enfin la récession économique des dernières années qui entraîne pour la période 1971 - 1975 une chute du solde migratoire dans la zone des nombres négatifs.

- Les mêmes mouvements se dessinent dans la courbe genevoise, mais deux différences sont à relever : d'une part le solde migratoire du canton est constamment positif; certaines années "négatives" (1920/25, 1950, 1975) n'apparaissent pas à travers ces moyennes décennales ou quinquennales. D'autre part le solde migratoire genevois est, en valeur relative, très supérieur au solde suisse.

- Ces particularités s'expliquent par le fait qu'à l'attraction qu'exerce d'une façon générale l'économie suisse sur la population active de régions souffrant de sous-emploi (Italie du sud, Espagne, etc.) s'ajoutent pour Genève deux autres facteurs spécifiques :

- Le phénomène d'urbanisation, de polarisation du développement de la Suisse autour de quelques grandes agglomérations, qui donne naissance à des mouvements migratoires intérieurs dirigés des cantons dits pauvres vers les cantons dits riches (voir graphique 64).
- D'autre part le rôle international joué par Genève, qui détermine un type particulier d'immigration étrangère, plus stable dans le temps que la précédente et d'origine plus variée quoique à dominante anglo-saxonne.

Solde migratoire, en moyenne annuelle, depuis 1870



SOLDE MIGRATOIRE EXTERIEUR DES CANTONS EN 1950/60 ET 1960/70

Ces soldes ont été déterminés indirectement, sur la base des recensements fédéraux de la population de 1950, 1960 et 1970.

Le solde migratoire extérieur d'un canton est égal à la somme de la migration extérieure de la Suisse (échanges avec l'étranger) et de la migration intérieure (échanges avec les autres cantons).

Un tel graphique appelle de nombreux commentaires, particulièrement sur les disparités entre cantons et leurs rapports avec la situation démographique, économique, géographique. Nous ne pouvons nous arrêter ici qu'à l'essentiel :

- La période 1950-1970 a été marquée pour la Suisse par une très forte immigration étrangère (340'000 personnes de 1950 à 1960, 334'000 de 1960 à 1970). La grande majorité des cantons, même parmi ceux occupant sur le plan intérieur suisse une situation de cantons d'émigration, ont enregistré des soldes positifs. Ainsi le Valais enregistre entre 1960 et 1970 un gain de 5'400, résultant d'un solde négatif de ses échanges avec les autres cantons (environ -7'000) mais d'un solde fortement positif de ses échanges avec l'étranger (environ +12'400). Ceci met en évidence la nature d'abord économique des migrations qu'on peut schématiser ici comme résultant d'une pénurie de main-d'oeuvre dans les métiers pénibles, dangereux, mal considérés, salissants et(ou) mal rétribués et, au contraire, de débouchés encore peu nombreux dans les emplois de bureau ou d'administration.
- On observe deux pôles principaux d'immigration : le triangle Zurich-Argovie-Bâle et la région lémanique (Genève-Vaud). On sait que le premier a reçu les qualificatifs de triangle industriel ou triangle de fer et qu'il concentre effectivement une part grandissante de la puissance industrielle et financière suisse. Le pôle Genève-Vaud est davantage orienté vers les services. La part de ces cinq cantons est cependant en diminution en 1960/70 (73% du total des soldes cantonaux) par rapport à 1950/60 (84%). Cette évolution ne met pas en jeu la domination des grands pôles économiques car, on le sait, beau-

coup d'entreprises s'étant implantées ces dernières années dans les cantons encore peu développés économiquement (par exemple Fribourg ou Valais) sont directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'établissements financiers, contrôlées de l'extérieur.

- Le classement des cantons - ici selon la valeur décroissante du solde 1960/70 - présente des différences importantes entre les deux périodes. Les cantons ont donc connu des évolutions très diverses d'une période à l'autre.

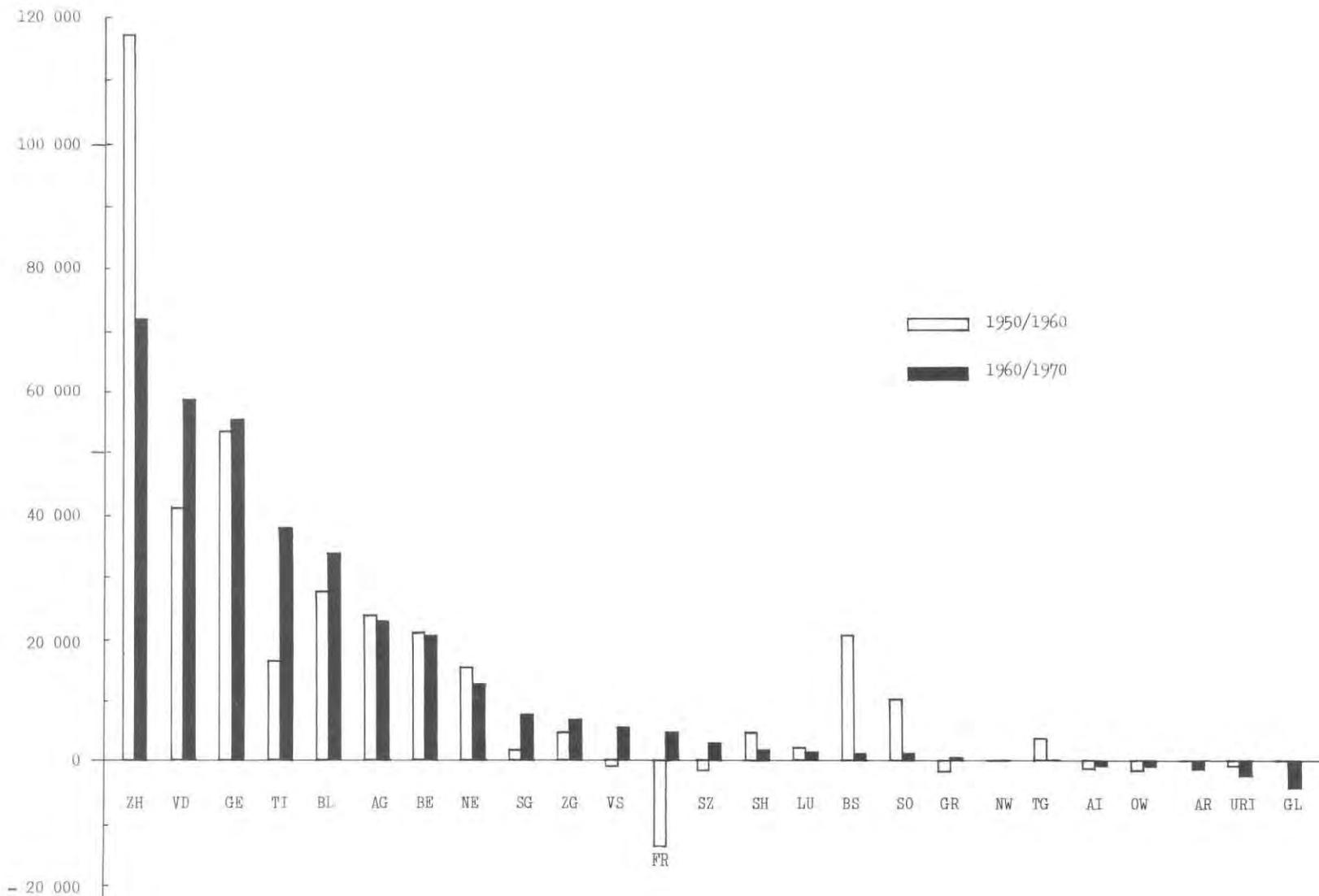
Le cas de Zurich, dont le solde migratoire a fortement diminué, s'explique vraisemblablement à partir des considérations précédentes : entre 1960 et 1970 l'économie zurichoise a assuré une partie de sa croissance à l'extérieur des frontières cantonales. Le phénomène s'observe à Bâle également où le demi-canton de Bâle-Ville étant pratiquement entièrement urbanisé, la croissance démographique a été stoppée et s'est portée sur le territoire de Bâle-Campagne. A Genève on constate cette même évolution, décrite plus loin, entre ville et communes de la périphérie.

On doit rappeler ici l'importance croissante des migrations alternantes de travailleurs ¹⁾, parmi lesquelles on peut compter les migrations de frontaliers, et qui sont pour des cantons comme Bâle-Ville, Genève, Tessin, Zurich, une alternative à leurs pénuries de main-d'oeuvre.

Parmi les cantons ayant augmenté leur solde migratoire d'une période à l'autre, c'est dans le Tessin, le Valais et à Fribourg que l'évolution est la plus significative. Ces cantons ont effectivement connu une expansion économique très forte entre 1960 et 1970, basée sur l'industrie et le tourisme principalement. Les cantons à vocation industrielle, comme Soleure, Neuchâtel ou Schaffhouse, au contraire, ont vu diminuer leur solde migratoire d'une période à l'autre. On peut voir dans cette évolution un reflet des premières difficultés qu'ont connues certaines branches industrielles traditionnelles (horlogerie, machines), dès la fin des années soixante.

1) Déplacements, ou navettes, de travailleurs entre lieu de domicile et lieu de travail, pouvant être intercommunaux.

Solde migratoire extérieur des cantons en 1950/1960 et 1960/1970
(Cantons classés selon la valeur décroissante du solde 1960/1970)



SOLDE MIGRATOIRE SELON L'ORIGINE, DEPUIS 1951

(Graphiques 65-66)

Cette série résulte du comptage des mouvements d'arrivée et de départ du canton, tel qu'ils ont été enregistrés par le contrôle de l'habitant ¹⁾. Le mouvement migratoire des travailleurs saisonniers n'apparaît pas dans cette statistique puisque, chaque année, les arrivées sont annulées par un nombre correspondant de départs, l'effectif des saisonniers étant pratiquement nul en fin d'année.

En ce qui concerne la population suisse, la distinction selon le canton d'origine est la seule qui puisse être opérée. Son intérêt est limité en raison de la mobilité toujours plus grande de la population et aussi par le fait que les citoyens suisses conservent le plus souvent l'origine transmise par les parents. En ce qui concerne les émigrants, une distinction selon la durée de séjour dans le canton serait plus intéressante mais n'est actuellement pas encore réalisable.

- Le facteur prépondérant de l'évolution des migrations à Genève est l'offre d'emploi; non seulement en valeur absolue mais aussi relativement à la situation générale du marché du travail en Suisse et dans les pays voisins. L'évolution enregistrée depuis 1951, année à partir de laquelle on dispose de statistiques cohérentes, est complexe car elle met en jeu un grand nombre de données politiques, économiques, démographiques, sociales, notamment :
 - La modification du cadre général intervenue durant ce quart de siècle : le dogme de la croissance a été mis en question, l'apparition de sociétés multinationales a montré que la mobilité de la main-d'oeuvre pouvait avantageusement être remplacée par celle des investissements, la prise de cons-

science du caractère limité des ressources naturelles (sol, eau, matières premières) a mis au premier plan les considérations écologiques.

- Les rapports entre pôles d'attraction et régions traditionnelles d'émigration se sont modifiés. Le nord de l'Italie, les cantons du Valais ou de Fribourg sont sortis de leur relatif "sous-développement" économique et sont eux-mêmes devenus demandeurs de main-d'oeuvre.
- L'afflux migratoire d'étrangers en Suisse a dû être contrôlé, puis stoppé, par les autorités fédérales en raison des problèmes nés de son ampleur.
- Les conditions locales se sont transformées : la croissance démographique des années soixante (+ 7'500 habitants en moyenne, ou + 2,5%) peut être jugée retrospectivement comme excessive. Sur les plans de l'habitat et de l'industrie de la construction en particulier elle a eu des conséquences négatives : mauvaise utilisation d'un territoire pourtant limité, création de nouveaux quartiers plus ou moins réussis en termes d'architecture ou de vie sociale, difficulté pour l'industrie de la construction et le secteur immobilier à s'adapter aux fluctuations démographiques. Dans le domaine économique, le développement du canton vers une spécialisation dans les activités de services face à un appauvrissement des activités industrielles a également donné lieu à des réactions qui se sont traduites par des mesures correctives de la part des autorités cantonales, tendant à favoriser les activités industrielles. Enfin signalons l'émergence du phénomène frontalier, avec la présence dans l'économie genevoise de plus de 20'000 travailleurs de la région française limitrophe, ce

1) Service du contrôle de l'habitant (CH) qui, à Genève, assure le contrôle des mouvements de l'ensemble de la population du canton.

phénomène s'étant principalement développé à la suite de la mise en oeuvre de la politique fédérale envers l'immigration étrangère (voir graphique 66).

- L'évolution du solde migratoire du canton depuis 1951 est principalement déterminée par cette politique fédérale, ainsi que par l'évolution économique. Celle-ci a deux aspects, l'un structurel, l'autre conjoncturel. L'influence de la conjoncture apparaît dans les fluctuations de la courbe du solde migratoire total, ainsi que dans celles des immigrants temporaires - travailleurs saisonniers et frontaliers.

L'évolution structurelle de l'économie genevoise se manifeste dans les modifications de la composition socio-professionnelle des immigrants (répartition selon la nationalité et la profession)¹⁾.

Les premiers arrêtés fédéraux visant à limiter l'immigration étrangère (1964 - 1965) avaient principalement pour objectif la lutte contre la surchauffe de l'économie suisse; ceux de 1970 étaient surtout la réponse des autorités aux réactions de rejet exprimées dans le pays (initiative Schwarzenbach, de juin 1970, rejetée par 100 non contre 85 oui). A Genève, comme dans les autres cantons-frontière, les restrictions fédérales ont eu pour conséquence le développement des migrations frontalières, les travailleurs frontaliers, comme les saisonniers, ne posant pas pour les milieux opposés à la pénétration étrangère en Suisse les mêmes problèmes que les étrangers résidant dans le pays.

Les conséquences de la récession économique enregistrée dès la fin de l'année 1973 sur l'évolution des migrations à Genève s'observent principalement sur l'effectif des saisonniers et des frontaliers : sur une diminution des emplois

estimée entre 13'000 et 16'000 à Genève de 1973 à 1976, frontaliers et saisonniers en absorbent plus de 10'000²⁾. L'immigration étrangère permanente (permis annuels, internationaux) est moins touchée par la récession, son ralentissement ayant été amorcé dès 1970 déjà.

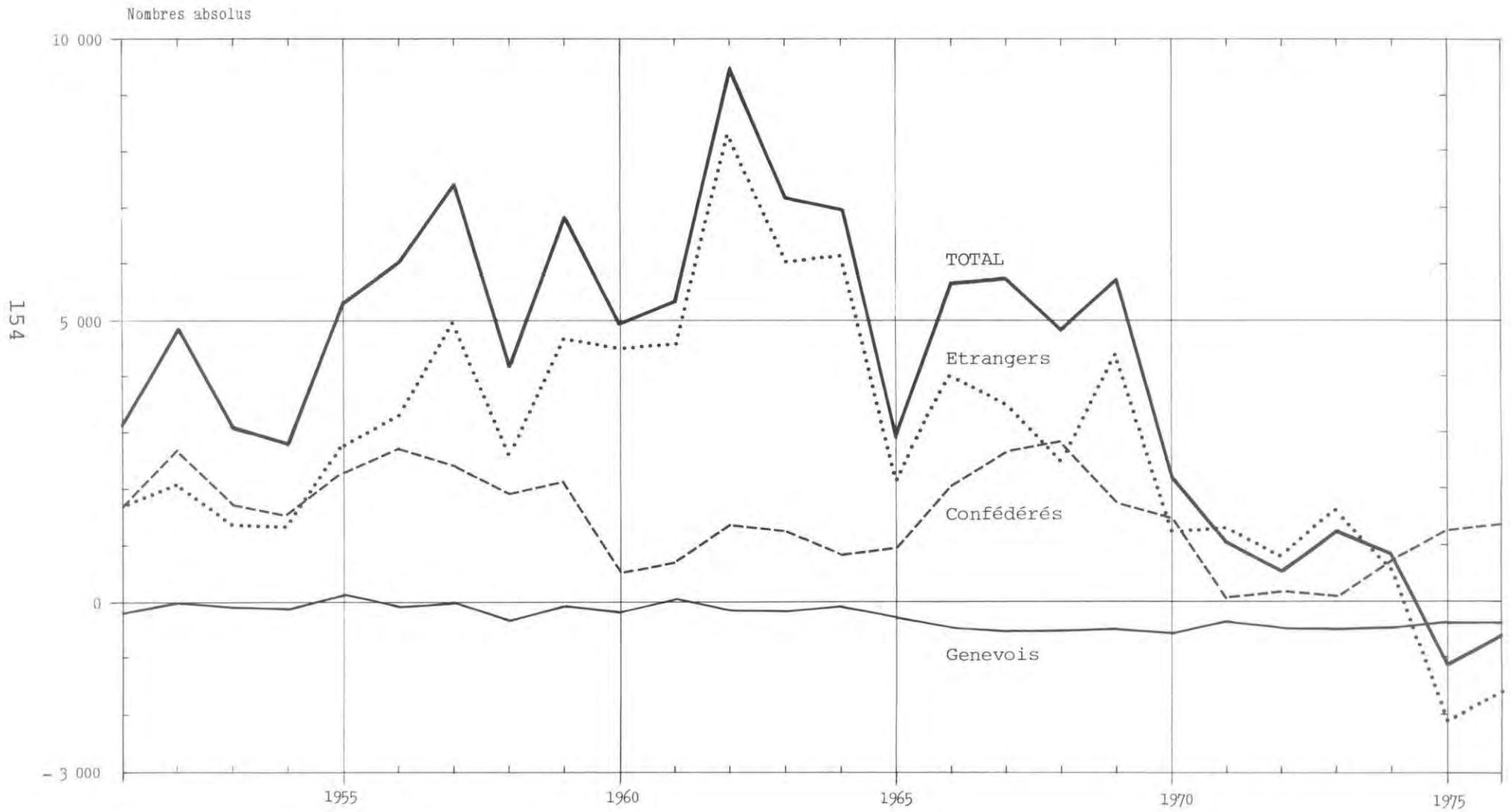
En ce qui concerne le solde migratoire de citoyens genevois on constate, ce qui sur une longue période paraît une évidence, que le nombre de genevois quittant le canton est supérieur au nombre de ceux qui y reviennent.

Enfin, quant à l'immigration de confédérés, elle est plus stable que l'immigration étrangère. Quoique les données antérieures à 1950 soient très incomplètes, on peut affirmer que l'immigration de confédérés à Genève a été continue depuis 1850, date du premier recensement fédéral de la population, si l'on se réfère au graphique de l'évolution de la population du canton selon l'origine (graphique 2). L'évolution récente montre qu'il existe une relation entre immigration étrangère et confédérée : après la mise en application des mesures fédérales, en 1970, la concurrence entre cantons est devenue plus forte sur le marché de l'emploi; Genève a vraisemblablement perdu de son attractivité sur les cantons traditionnels d'émigration, d'autant plus qu'il pouvait faire appel à la main-d'oeuvre frontalière : en 1971-1973, le solde migratoire de confédérés a sensiblement diminué, pour devenir pratiquement nul. Depuis 1974, il est à nouveau positif car, malgré la récession, certains secteurs de l'économie genevoise (banques, services commerciaux notamment) sont générateurs d'emplois et, ne pouvant plus avoir recours à de nouveaux frontaliers, attirent à nouveau des travailleurs d'autres cantons.

1) Voir graphiques 70 et 71.

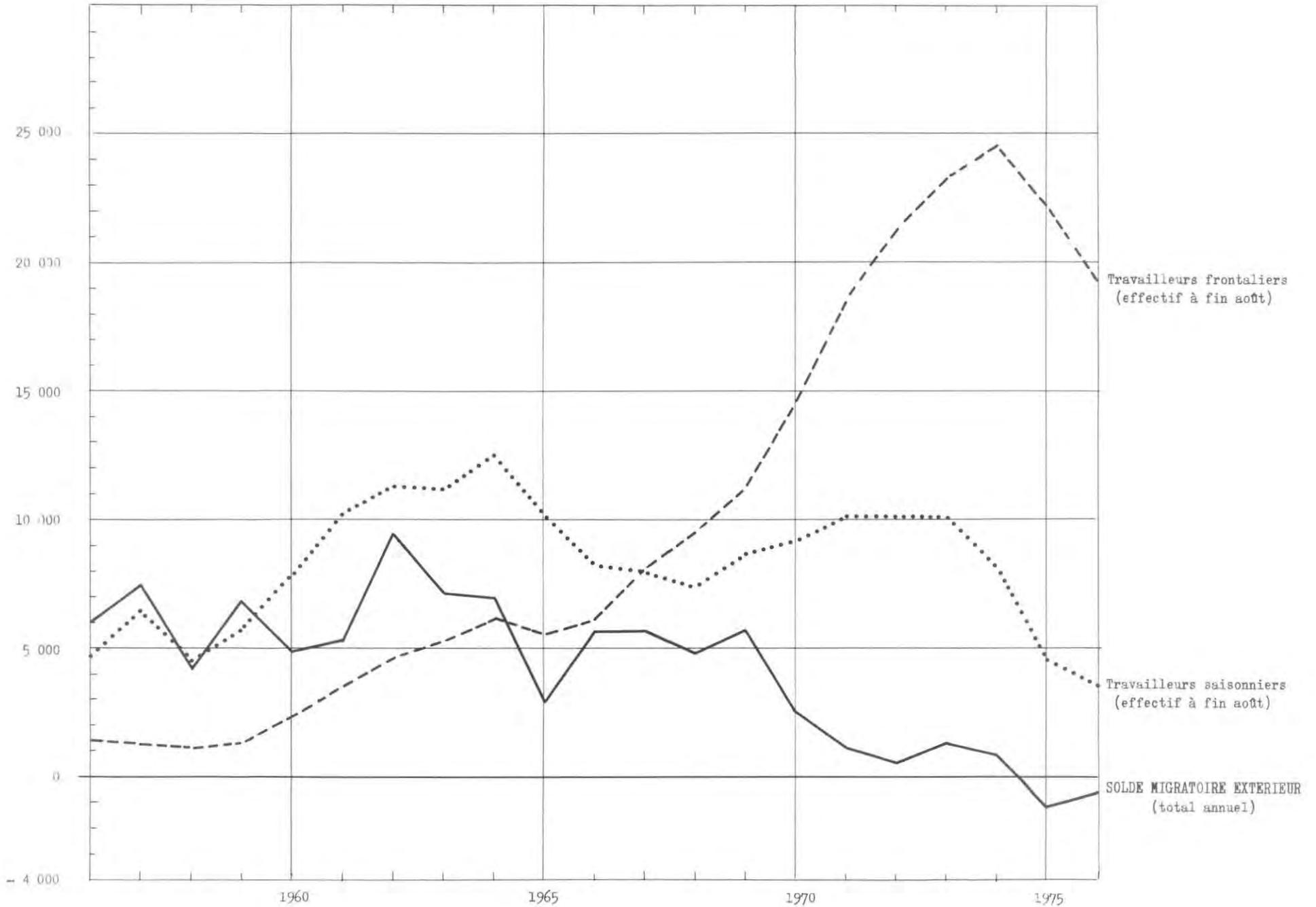
2) Evolution de l'emploi à Genève depuis 1973; SCS, juin 1977.

Solde migratoire selon l'origine, depuis 1951



Effectifs

155



MOUVEMENT MIGRATOIRE EXTERIEUR SELON L'ORIGINE, DEPUIS 1961

Ce chapitre relatif aux migrations est basé essentiellement sur l'étude de l'évolution des soldes migratoires. Or l'examen des deux composantes du solde, immigration et émigration, est également d'un grand intérêt. Si nous n'avons pas introduit systématiquement ces composantes pour ne pas compliquer la lecture des graphiques et pour ne pas allonger par trop l'analyse, il paraît cependant utile de préciser ici certains points :

- Si l'on considère l'immigration extérieure du canton selon l'origine, on constate que le solde migratoire, qui équivaut à l'écart entre un nombre élevé d'arrivées (immigrants) et un nombre élevé de départs (émigrants), est relativement faible par rapport à ces deux nombres : une petite variation de l'un de ceux-ci peut entraîner une variation relativement forte du solde migratoire; ainsi si l'on considère l'évolution de l'immigration suisse de 1973 à 1974, le nombre d'immigrants passe de 8'634 à 9'067 (+ 5%), le nombre d'émigrants passe de 9'021 à 8'775 (- 3%), le solde migratoire passe de - 387 à + 292.

Une légère variation de l'un ou des deux courants de migration est donc suffisante pour modifier sensiblement le bilan migratoire, en l'occurrence pour l'inverser.

- Même en situation de solde migratoire faible - voire nul ou négatif - la population peut se renouveler fortement si les courants d'immigration et d'émigration restent importants. En effet, les personnes quittant le canton au cours d'une année ne seront pas les mêmes que celles y entrant. En particulier, les émigrants sont en moyenne plus âgés que les immigrants¹⁾, si bien que les mouvements migratoires assurent en permanence à la population du canton un certain rajeunissement, et expliquent que sa structure reste relativement jeune malgré un faible niveau de fécondité.
- En ce qui concerne l'évolution récente de l'immigration, les courbes permettent de préciser les observations des pages précédentes :

Chez les Suisses, les deux courbes d'immigrants et d'émigrants sont très proches l'une de l'autre, particulièrement depuis 1970, ce qui explique que le solde migratoire puisse changer d'orientation relativement rapidement, en fonction de l'évolution des "rapports de force" entre cantons : on peut interpréter la baisse continue de l'immigration entre 1968 et 1973 comme résultant de l'expansion économique des cantons traditionnels d'immigration vers Genève (Fribourg et Valais notamment), s'ajoutant à la limitation de l'entrée de travailleurs étrangers en Suisse. Depuis 1974, l'immigration s'est stabilisée autour d'un chiffre annuel de 9'000, laissant supposer que la récession économique des trois dernières années n'a pas atteint Genève plus gravement que la moyenne des cantons.

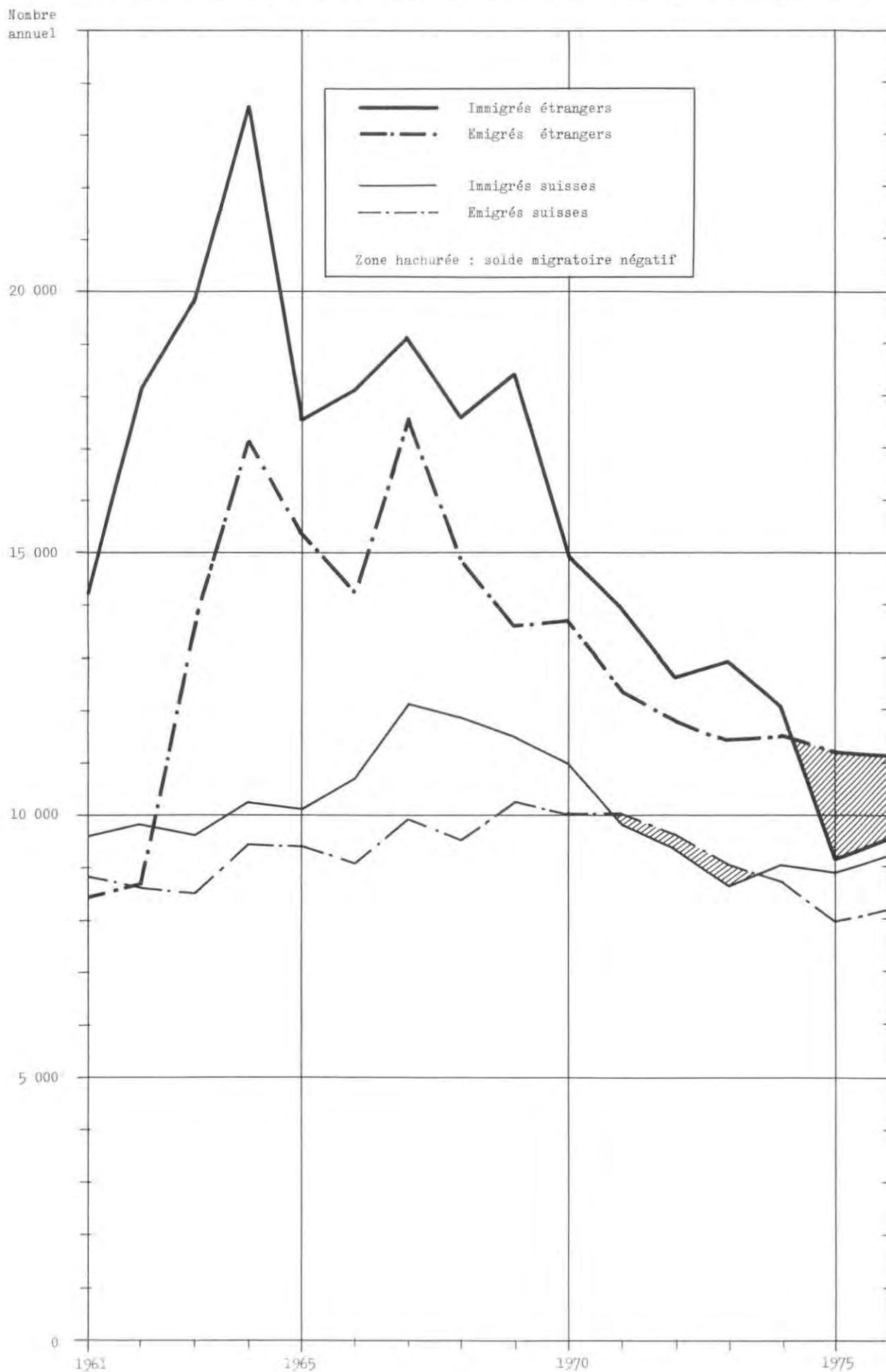
On peut observer que cette récession n'a pas d'effets importants sur la population étrangère résidant dans le canton : la courbe des émigrants a poursuivi en 1973/76 une baisse régulière amorcée avant 1970. La diminution de la population étrangère en 1975/76 n'est donc apparemment pas due à un surcroît de départs²⁾, mais à une réduction sensible de l'immigration : entre 12'000 et 13'000 immigrants durant les années 1972/74, mais entre 9'000 et 10'000 en 1975/76. Relevons enfin que l'immigration étrangère dans le canton n'est pas déterminée uniquement par la politique fédérale en la matière : les organisations internationales, qui ne sont pas concernées par les mesures de contrôle, sont à l'origine d'une fraction importante des mouvements d'arrivée ou de départ. D'autre part, les étrangers sous permis d'établissement peuvent changer librement de canton de domicile; de même les porteurs de permis de séjour³⁾, pour autant que la situation du marché du travail le permette (pas de chômage dans la profession, dans le canton de destination). Autrement dit, les étrangers peuvent pratiquement se déplacer librement entre les cantons; les mouvements migratoires à destination ou en provenance de Genève comprennent donc non seulement les mouvements avec l'étranger, mais aussi ceux avec les autres cantons.

1) Voir la répartition du solde migratoire selon l'âge en 1975, année où le solde total fut négatif (- 1'166) : graphiques 68-69.

2) Ce sont les travailleurs saisonniers et frontaliers qui ont été les principales victimes de la récession : voir Evolution de l'emploi à Genève, depuis 1973; Aspects statistiques, SCS, juin 1977.

3) Voir définitions p. 24.

Mouvement migratoire extérieur selon l'origine, depuis 1961



SOLDE MIGRATOIRE SELON L'ORIGINE ET LE GROUPE D'AGES QUINQUENNAL, DEPUIS 1961

(Graphiques 68-69)

L'immigration vers Genève ayant des causes d'abord économiques, elle est le fait de populations jeunes. En effet, la mobilité des travailleurs diminue avec l'âge; fonder une famille avec, pour les enfants les étapes importantes de l'acquisition d'un langage et de la scolarité, participer à des activités sociales ou politiques, tendent à fixer les adultes qui, si leur situation professionnelle n'est pas satisfaisante, chercheront une solution dans la mobilité professionnelle plutôt que dans l'émigration.

- Ces premières considérations sont bien sûr schématiques. En réalité l'immigration vers Genève résulte de divers courants :

- En ce qui concerne l'immigration de jeunes travailleurs (ouvriers, employés de bureau et d'administration, personnel des services), nous pouvons voir 1) qu'elle s'accompagne chez les étrangers, souvent avec un décalage dans le temps, de l'immigration de leur femme et de leurs enfants. Les courbes ci-contre montrent que cela est vrai jusqu'en 1970, mais que depuis cette date on enregistre des soldes négatifs chez les jeunes enfants, parallèlement à des soldes fortement négatifs d'adultes entre 30 et 40 ans.
- La valeur élevée du solde d'immigrants entre 15 et 19 ans correspond en partie, surtout chez les Suisses, à une immigration d'étudiants ou de stagiaires (aides-ménagères, employés de bureau) dont le séjour à Genève peut être plus ou moins durable.

- Alors que chez les Suisses les soldes migratoires diminuent fortement à partir de 25 ans, conséquence de l'émigration de ces étudiants ou stagiaires retournant dans leur canton, chez les étrangers le solde migratoire atteint jusqu'en 1970 des valeurs élevées entre 30 et 45 ans. On voit apparaître ici l'influence de l'immigration liée aux activités internationales de Genève : elle concerne des travailleurs en général hautement qualifiés, donc d'âge plus élevé que les ouvriers ou le personnel de service.

- Après 50 ans le solde migratoire est pratiquement nul chez les étrangers, négatif chez les Suisses : on peut penser que nombre de travailleurs retournent dans leur région d'origine au moment de la retraite, ou même avant lorsque leurs enfants sont établis.

- L'évolution du profil des migrants depuis 1961 est très différente entre Suisses et étrangers. Chez les Suisses on n'observe pas d'altération importante de la répartition par âges entre 1961 et 1975. Son évolution résulte avant tout des variations du solde total. Avec, pour 1975, un solde total comparable à celui des années 1961 - 65 (environ + 1'000) on retrouve un profil par âges identique. Chez les étrangers on observe, indépendamment de l'évolution due à la baisse de l'immigration nette, une transformation de ce profil. La transformation est complexe et son analyse est délicate; relevons simplement ici l'élargissement du spectre des fréquences maximales (25 -

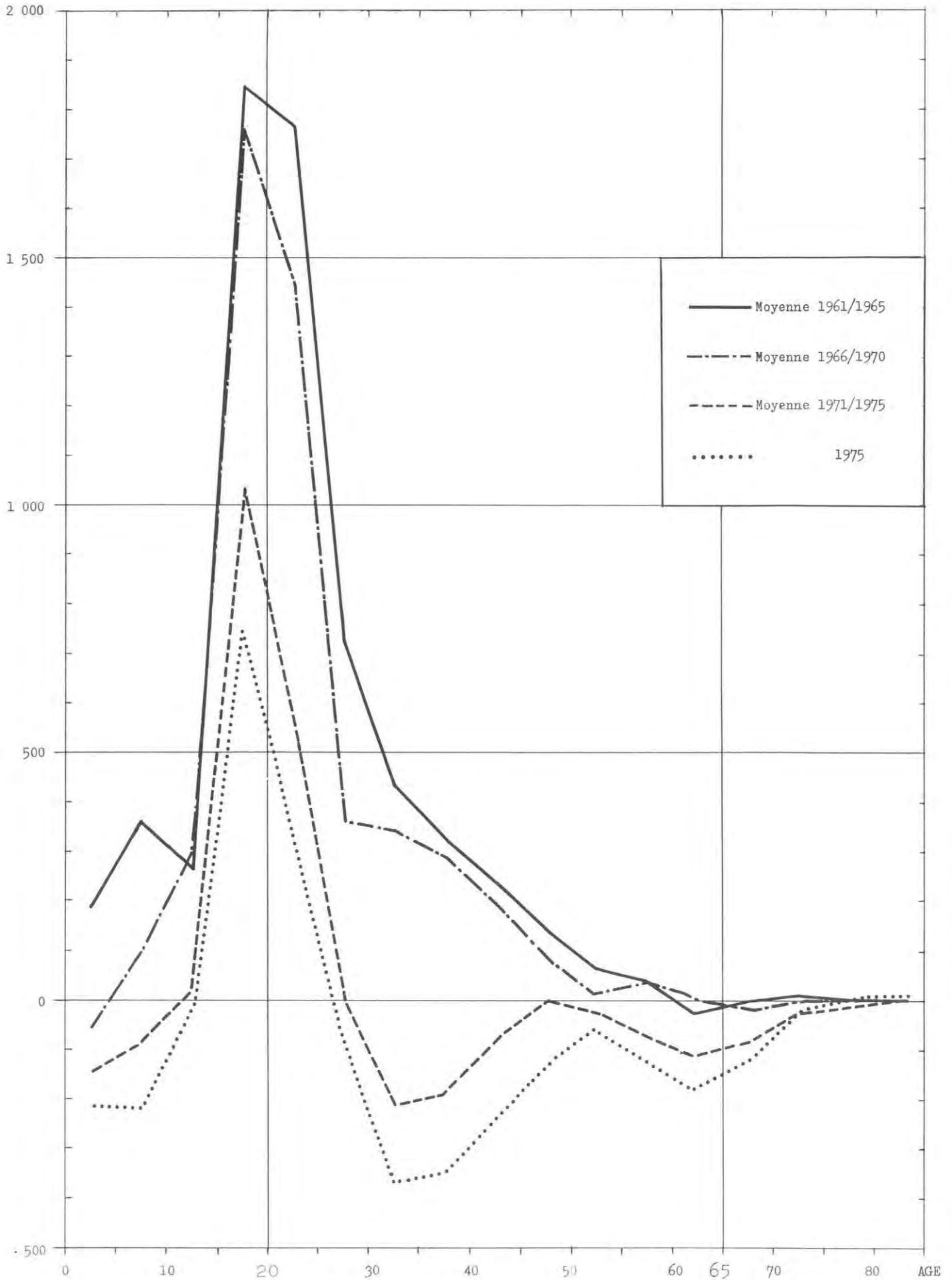
1) Graphiques 70-71.

29 ans en 1961/1965, 15 - 30 ans après 1970) et l'évolution vers des déficits migratoires très importants dans les classes de 30 à 45 ans ainsi que chez les enfants de moins de 10 ans. Les causes de cette transformation sont de deux ordres : la modification de l'importance relative des différents courants d'immigration due en particulier à l'évolution structurelle de l'économie genevoise; les effets différenciés de la politique fédérale d'immigration et de la récession sur ces courants (ouvriers, personnel des services, stagiaires, cadres ou fonctionnaires internationaux).

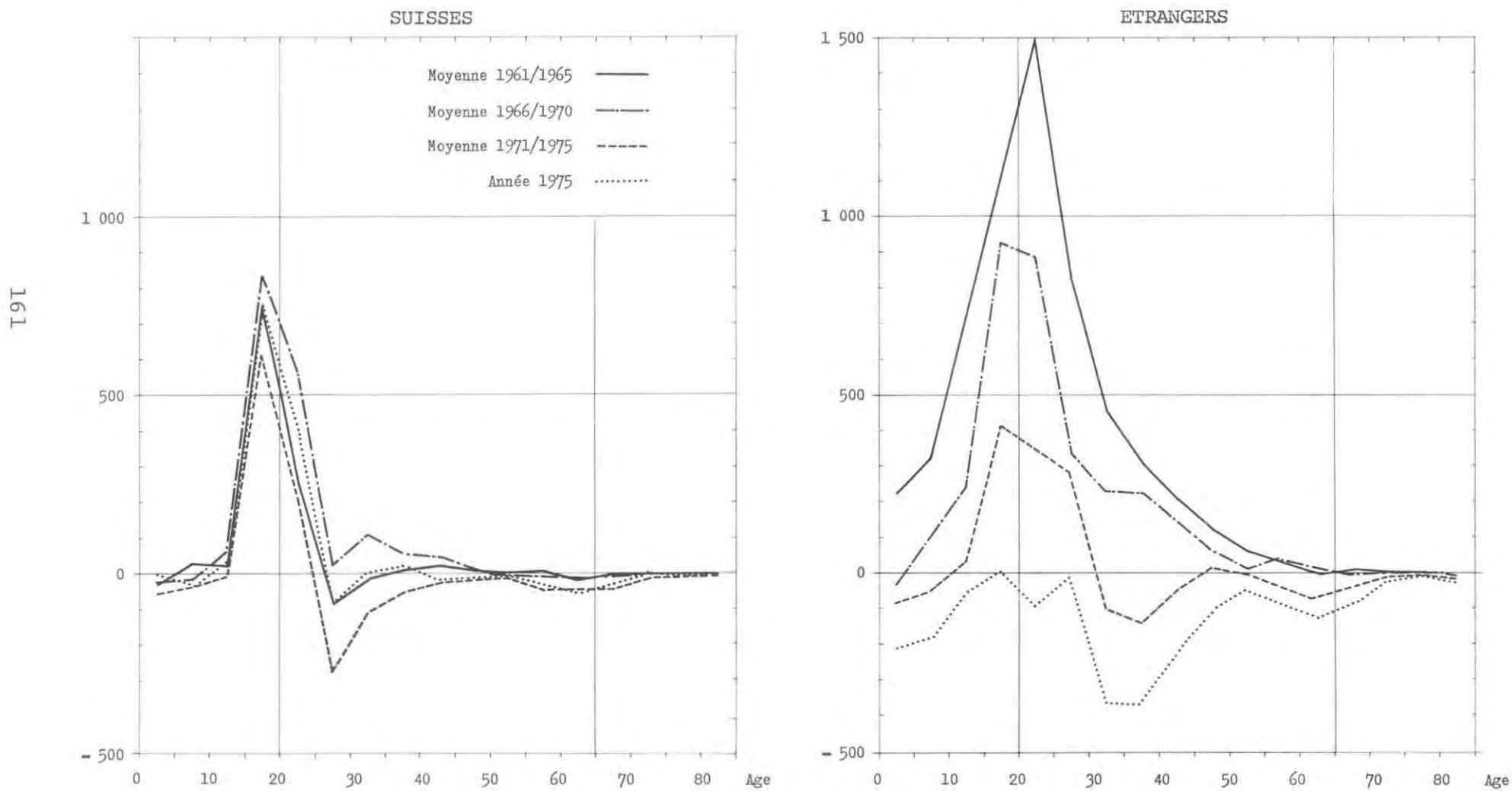
- Enfin rappelons que les échanges migratoires du canton avec le reste de la Suisse et l'étranger ont des effets importants sur l'évolution de la structure par âges de la population genevoise ¹⁾. Ils ont pour effet de conserver à cette population une structure relativement jeune malgré une natalité faible, ainsi qu'un taux d'activité élevé en raison de l'apport important dans les âges de 15 à 30 ans.

1) Voir chapitre II, pages 50-51.

Solde migratoire selon le groupe d'âges quinquennal,
depuis 1961



Solde migratoire selon l'origine et le groupe d'âges quinquennal, depuis 1961



SOLDE MIGRATOIRE SELON LE GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE, DEPUIS 1961
(Graphiques 70-71)

La connaissance de la situation économique des personnes qui arrivent ou qui partent du canton est d'un grand intérêt pour étudier non seulement les relations existant entre le volume de l'immigration et l'évolution économique du canton (croissance des emplois, évolution des différentes branches de l'économie), mais aussi parce qu'elle apporte certains éléments d'appréciation à de nombreux problèmes sociaux, dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de la mobilité professionnelle des travailleurs, etc.

Les groupes socio-économiques définis ici sont certes assez grossiers. Mais une étude plus fine nécessiterait des développements que ne permet pas le cadre de cette étude. De plus, les données statistiques disponibles (depuis 1961) doivent être considérées avec d'autant plus de prudence qu'elles sont détaillées. En effet, l'activité des personnes arrivant dans le canton, et surtout de celles qui le quittent, n'est pas toujours bien définie, à l'exception des travailleurs étrangers soumis au contrôle. Pour les personnes quittant le canton, la situation (activité, profession, situation dans la profession) figurant dans le fichier de la population ne correspond pas toujours à leur situation réelle si elles n'ont pas déclaré elles-mêmes d'éventuelles modifications.

Compte tenu de ces limites, nous avons défini ici six groupes socio-économi-

ques 1) :

- quatre groupes d'actifs :
 - fonctionnaires (dont fonctionnaires internationaux)
 - employés supérieurs
 - employés subalternes
 - ouvriers
- deux groupes de non-actifs :
 - enfants, étudiants, apprentis
 - ménagères, retraités, sans profession

De 1961 à 1976 on observe une évolution assez différenciée de ces différents groupes, même si la tendance à la diminution, surtout depuis 1970, est générale, les différences étant plus marquées chez les étrangers que chez les Suisses.

Les principaux facteurs ayant influencé cette évolution sont :

- l'évolution conjoncturelle : expansion du début des années soixante, puis lutte contre la surchauffe; récession depuis 1974;
- la politique fédérale envers les travailleurs étrangers, avec la succession des mesures prises de 1963 à 1970, tantôt globales, tantôt sectorielles, visant alors d'abord telles ou telles catégories de permis ou de branches économiques;
- les contrecoups de ces deux premiers facteurs sur l'immigration confédérée vers Genève;
- l'évolution structurelle de l'économie genevoise : expansion des services

1) Les indépendants ainsi que les professions libérales, dont les effectifs étaient négligeables comparativement à ces six groupes, n'ont pas été retenus.

(sociétés commerciales et financières à caractère international, notamment), faiblesse du secteur industriel, difficile adaptation de l'activité dans la construction en raison d'une croissance démographique très fluctuante.

Les deux principales catégories de migrants sont celles regroupant l'ensemble des ouvriers et des employés subalternes (personnel de bureau, vendeurs, personnel des services). C'est dans ces deux catégories qu'apparaît le mieux l'influence des facteurs cités. Trois périodes se dessinent dans leur évolution :

- Avant 1965, période de forte expansion économique. On parle à l'époque de "surchauffe". Les arrêtés fédéraux marquant la fin de cette période déployaient le mieux leur effet sur ces deux catégories qui sont alors essentiellement composées de travailleurs étrangers sous permis de séjour. L'immigration d'ouvriers est même pratiquement à 100% étrangère.
- De 1965 à 1970 la croissance économique est toujours forte, mais l'immigration étrangère est sous contrôle. Celui-ci induit une augmentation de l'immigration de confédérés. L'évolution structurelle de l'économie se traduit par une immigration plus forte chez les employés (voir également la catégorie des employés supérieurs), que chez les ouvriers.
- A partir de 1970, effet de mesures fédérales renforcées, puis récession économique. L'évolution de la courbe des ouvriers étrangers ne laisse toutefois pas de surprendre : d'autres sources statistiques (statistique fédérale de l'industrie, activité dans la construction) auraient pu laisser attendre, pour les années 1971 à 1974, un solde migratoire moins élevé, voire négatif. Il est possible que cette

"bizarrerie" soit un effet de la mobilité professionnelle des travailleurs résidents, dont le passage d'un métier d'ouvrier à un emploi "tertiaire" créerait une offre permanente d'emplois dans l'industrie même si, globalement, celle-ci est dans une phase de régression.

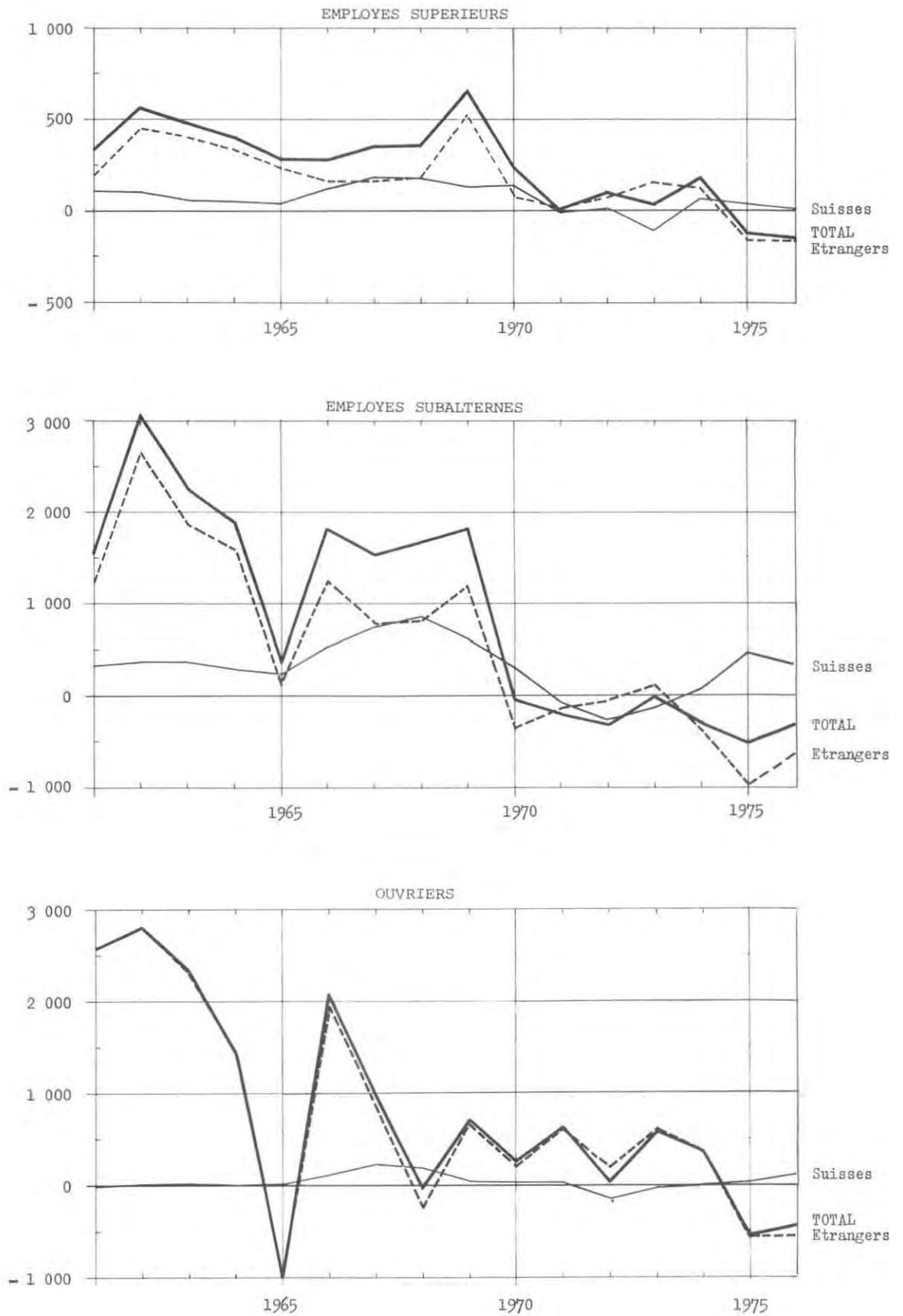
L'immigration de fonctionnaires résulte principalement de deux courants : fonctionnaires internationaux (gain annuel d'environ 450 pour la période 1961-1976), courant relativement stable, non concerné par les mesures fédérales envers les travailleurs étrangers et peu sensible à l'évolution conjoncturelle; fonctionnaires suisses des administrations fédérales (CFF, PTT).

L'immigration d'employés supérieurs (directeurs, ingénieurs, etc.) se distingue de celle des subalternes par un niveau dans l'ensemble inférieur, une plus grande stabilité dans le temps de la composante étrangère, due au fait que les mesures fédérales furent moins sévères relativement à cette catégorie; en effet, les secteurs de la santé, de la recherche, les états-majors de sociétés internationales furent relativement épargnés, du moins jusqu'en 1970.

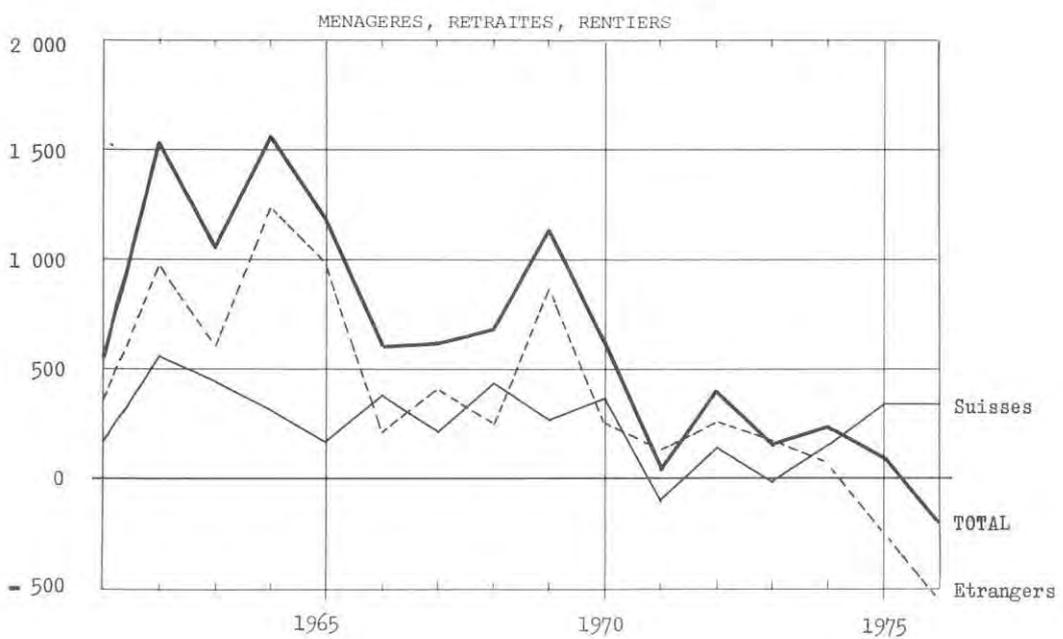
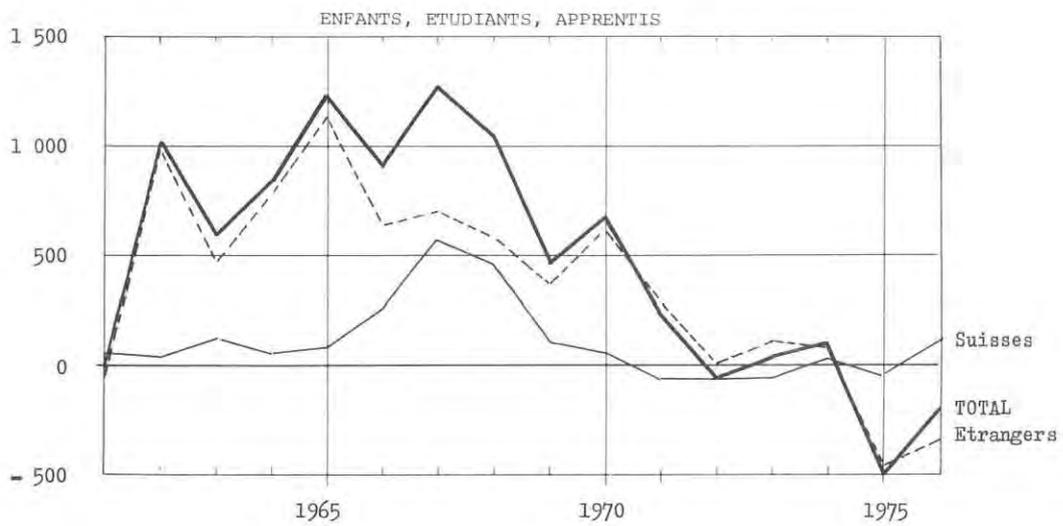
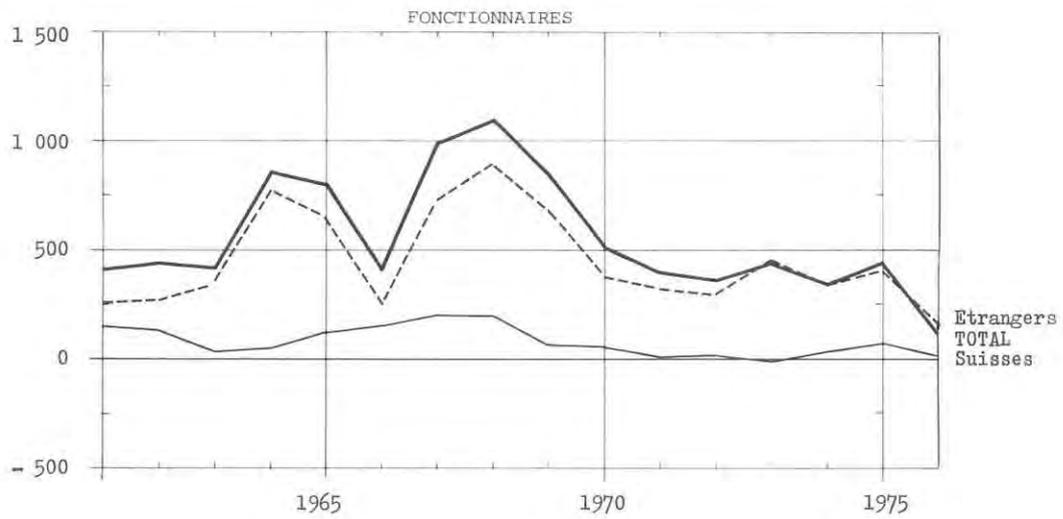
En ce qui concerne les "inactifs", remarquons que leurs courbes ne suivent pas exactement l'évolution de celles des actifs, surtout durant la période 1961-1970. En effet, surtout chez les étrangers, les travailleurs migrants venaient fréquemment seuls à Genève, leur famille ne les rejoignant qu'ultérieurement 1). D'autre part, l'immigration d'étudiants ou de stagiaires n'est vraisemblablement pas compensée par des effectifs correspondants d'émigrants; de plus elle est déterminée par des facteurs autres que l'économie.

1) Les effets de la politique fédérale de regroupement des familles de travailleurs immigrés sont peu apparents dans le cas de Genève, si l'on considère l'évolution de cette courbe.

Solde migratoire selon le groupe socio-économique, depuis 1961



Solde migratoire selon le groupe socio-économique, depuis 1961



SOLDE MIGRATOIRE SELON LE TYPE DE MOUVEMENT, DEPUIS 1951
SOLDE MIGRATOIRE SELON L'AGE ET LE TYPE DE MOUVEMENT, EN 1970 ET 1975

L'évolution démographique récente de la ville de Genève est analysée dans le chapitre VII (peuplement du canton). Mentionnons ici qu'à partir de 1960 environ, la population de la ville a cessé de s'accroître alors que le canton dans son ensemble connaissait une croissance très forte, et que depuis 1970 la ville se dépeuple à un rythme élevé (- 3'000 habitants par an en moyenne).

Cette évolution résulte du type même de croissance qu'a connu le canton depuis la fin de la dernière guerre :

- Concentration des emplois, particulièrement du secteur tertiaire (banques, assurances, services commerciaux) au centre de la ville, qui entraîne une hausse importante du prix des terrains, qui elle-même accentue cette concentration car elle s'oppose à la construction ou à la rénovation d'immeubles locatifs.
- Développement de l'habitat dans les communes périphériques, avec des opérations immobilières de vaste échelle : création de "cités satellites", de "villes nouvelles", de "grands ensembles".
- Les efforts entrepris pour infléchir cette évolution (politique d'achats de terrains, construction d'immeubles locatifs subventionnés) n'a pu que limiter le phénomène, faute peut-être d'avoir été entrepris suffisamment tôt.

- Le mouvement migratoire de la ville de Genève est caractérisé par un double mouvement :

- Solde fortement positif des échanges avec l'extérieur du canton, correspondant à la courbe du solde migratoire de l'ensemble du canton (voir graphique 65). Pour la période 1961-1976,

le gain est d'environ 2'300 personnes par an en moyenne.

- Solde fortement négatif des échanges avec les autres communes du canton, la perte étant d'environ 3'800 personnes par an en moyenne pour la période 1961-1976. Ce mouvement est principalement déterminé par les rapports entre la situation du parc des logements en ville et dans le reste du canton.

- Ce double mouvement migratoire a des conséquences non seulement sur l'évolution numérique de la population de la ville et des communes périphériques, mais aussi sur leurs structures démographiques et sociales :

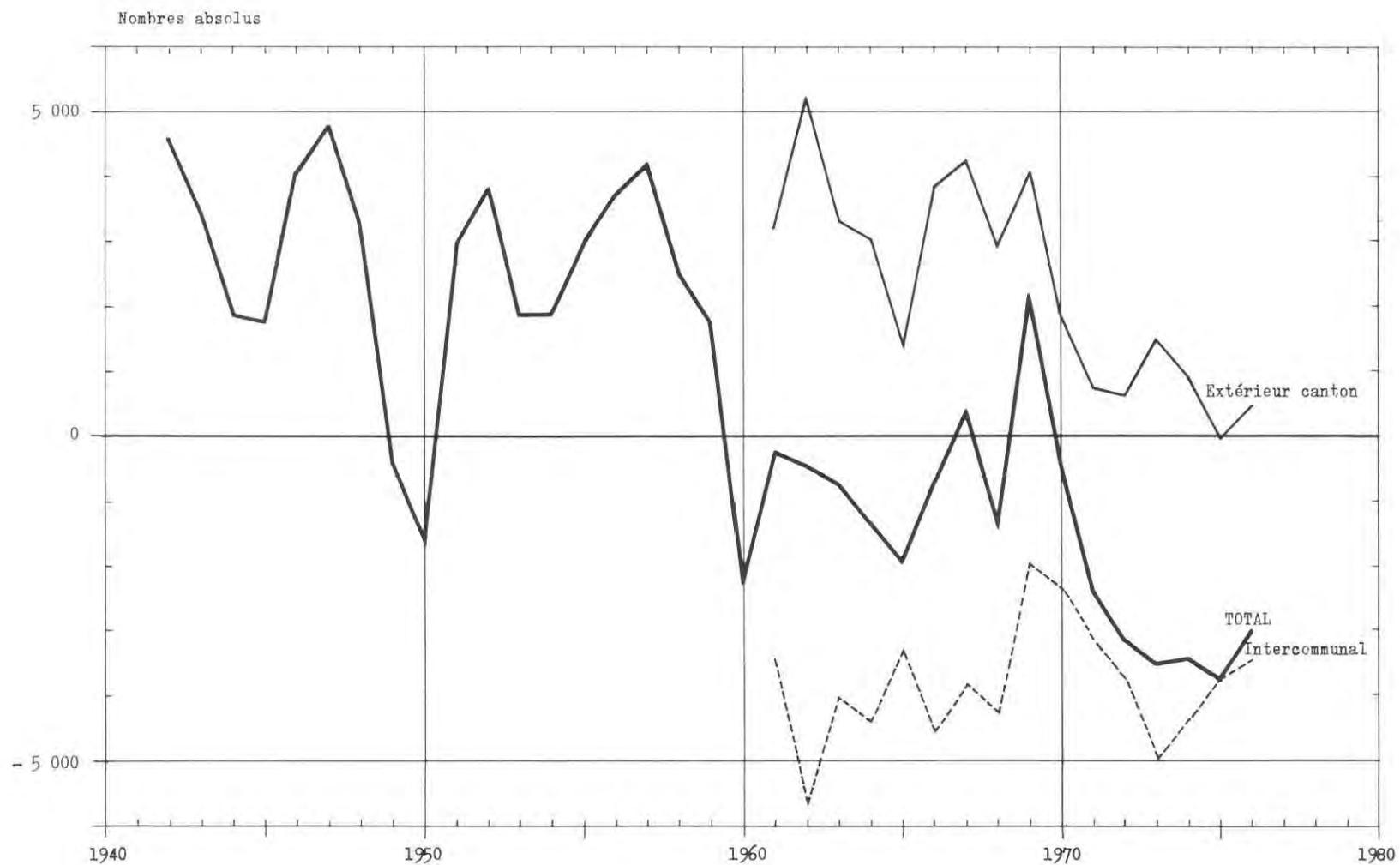
- Le mouvement migratoire extérieur du canton amène en ville de Genève, principalement dans son centre, une population jeune (de 15 à 25 ans surtout), en général célibataire ou, si elle est mariée, venue souvent sans enfants à Genève, de situation sociale plutôt modeste (ouvriers, employés subalternes). Ces immigrants trouvent dans le centre des logements anciens, parfois mis à leur disposition par l'employeur, ou des studios, type d'habitation pour lequel il existe une offre excédentaire. Précisons ici que la ville n'est bien sûr pas un ensemble homogène et que les quartiers résidentiels du Petit-Saconnex ou de Champel-Malagnou enregistrent une immigration quelque peu différente, en relation avec les activités internationales du canton (Organisations internationales, sociétés de services).

- Les échanges migratoires avec le reste du canton entraînent le départ de la ville, essentiellement pour des raisons liées aux conditions d'habitation - dimension, coût et confort du logement, agrément du quartier - d'une po-

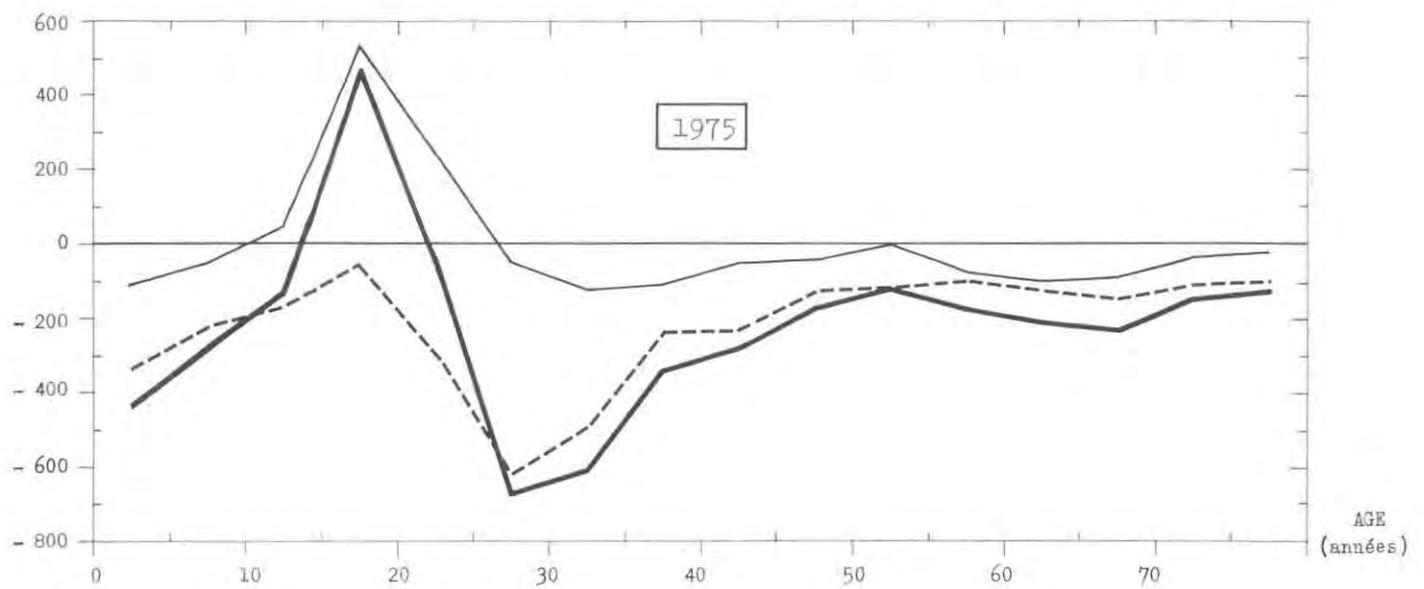
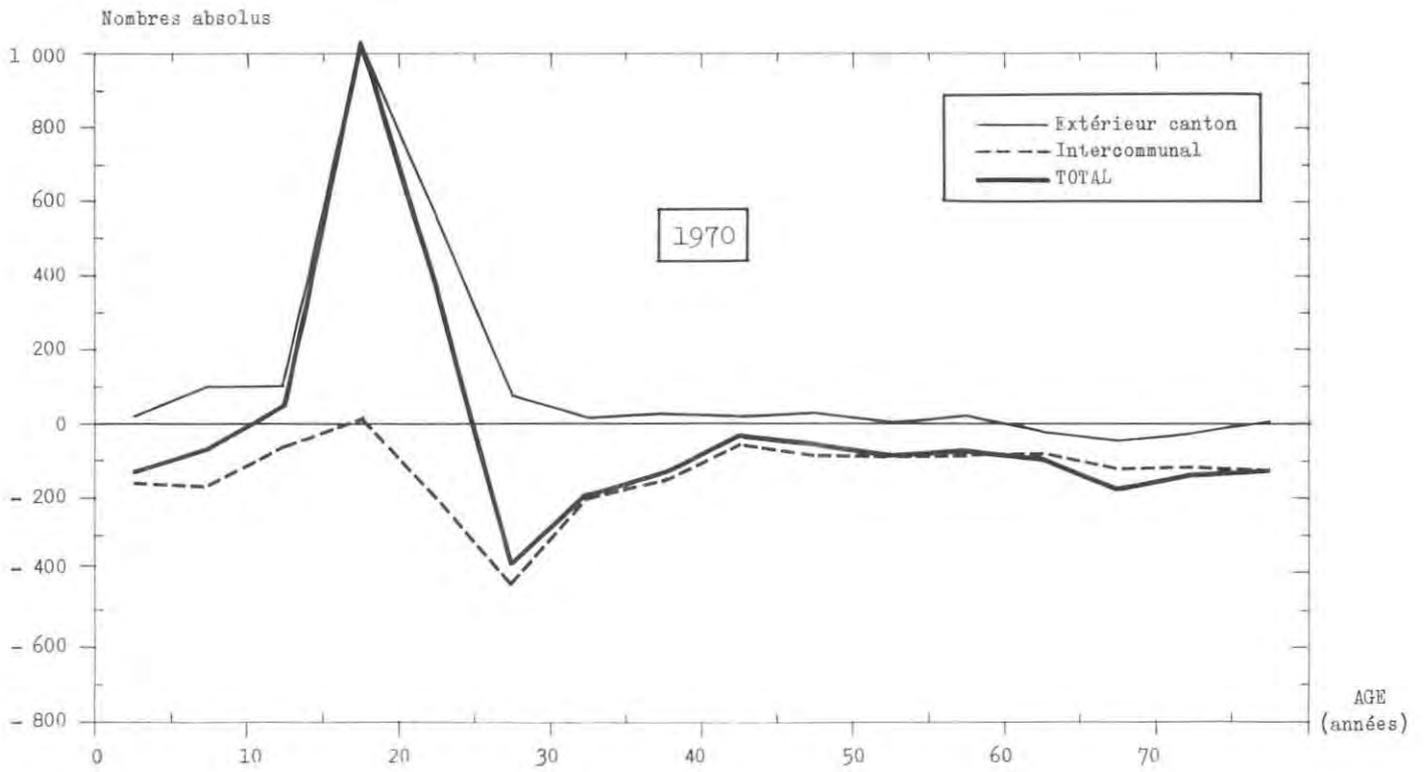
pulation plus âgée que la précédente (entre 25 et 40 ans principalement) ainsi que d'un assez grand nombre d'enfants (moins de 10 ans), soit de cellules familiales - nouveaux couples, familles en cours d'agrandissement - confrontées à des difficultés de logement.

- La comparaison des soldes migratoires de 1970 et de 1975 montre la permanence de ces mouvements, qui n'ont été que peu

perturbés par l'évolution des conditions économiques ou par les efforts entrepris pour corriger la tendance au dépeuplement de la ville. En effet, de 1970 à 1975, les courbes de la répartition des soldes migratoires selon l'âge se sont déplacées verticalement, vers les nombres négatifs, sans que leur allure générale se modifie sensiblement.



Solde migratoire selon l'âge et le type de mouvement
en 1970 et 1975



chapitre 7

peuplement du canton

Dans le cours de cette publication nous avons introduit ¹⁾, pour caractériser la Suisse et les pays ayant connu le même type de développement - ceux de l'Europe de l'Ouest en particulier - des qualificatifs tels que pays industrialisés ou économiquement développés. En ce qui concerne Genève, nous avons parlé de canton urbain.

D'autre part, dans le chapitre traitant des aspects socio-économiques de la population active, nous avons relevé que le développement économique se traduisait dans les structures de la population active par

- . une régression de l'agriculture, qui n'est plus qu'un secteur mineur quant à ses effectifs, et de moins en moins autonome, car soumis aux contraintes de la production industrielle, de la distribution, du marché,
- . une importance décroissante de la main-d'oeuvre industrielle en raison des progrès de la productivité dans ce secteur, ainsi que de l'apparition des sociétés multi-nationales, qui développent leurs activités de transformation dans les pays où le coût de la main-d'oeuvre est le plus bas,
- . une importance grandissante des activités tertiaires "évoluées" : administration, communication, santé, enseignement, qui correspond à la fois à une complexification de l'organisation sociale, à l'extension des agglomérations urbaines, à l'évolution de la consommation des biens et services.

Pour qualifier ce type de société qui "résulte de l'industrialisation et qui lui succède", nous disposons d'appellations nombreuses et qui toutes apportent "une part de vérité empirique ou conceptuelle, une part d'exagération et d'extrapolation" ²⁾ : société urbaine, post-industrielle, technicienne, de consommation, bureaucratique de consommation dirigée. La démographie, en tant que science traitant de la dimension, de la répartition géographique, de la structure et du développement des populations ³⁾, est un auxiliaire important pour l'étude du phénomène urbain. Parmi les principaux aspects de ce phénomène, qui concernent particulièrement la répartition et la structure des populations, relevons

- la polarisation de la croissance démographique autour des villes, qui se traduit par le poids démographique grandissant des régions urbaines par rapport aux régions rurales (à l'échelle des cantons, des communes, etc.);
- les migrations que cette polarisation implique, immigration étrangère, mouvements intérieurs entre cantons, entre communes;
- l'éclatement du tissu urbain, qui ne s'étend plus en tache d'huile mais de façon discontinue, engendrant dans un vaste rayon des villes satellites, des voies de communication, reliant parfois les villes dans une même agglomération (conurbation), atteignant, par le développement des migrations de travail ou de loisirs, les régions rurales isolées (rurbanisation);
- les navettes ou migrations alternantes entre lieu de résidence et lieu de travail ou lieu d'étude, navettes s'étendant fréquemment au delà des limites cantonales;

1) Voir en particulier chapitres III (Natalité) et VI (Migrations).

2) H. Lefebvre : La révolution urbaine, Collection Idées, Gallimard.

3) Domaine de la démographie descriptive, par opposition à la démographie théorique, traitant des relations formelles entre phénomènes démographiques (dictionnaire démographique des Nations Unies; études démographiques No 29).

- la dissociation des différentes fonctions de la ville - habitat, travail, consommation, organisation - à l'origine d'une spécialisation fonctionnelle des quartiers, des communes : quartier des affaires dans le centre où le prix du sol est le plus élevé, commerce de luxe dans la vieille ville historique, habitat à haute densité dans les vides laissés par les fonctions concurrentes;
- les structures démographiques particulières des quartiers et communes, nées de cette dissociation : les quartiers du centre, où le parc des logements est vieilli, ont une proportion élevée de personnes âgées, de jeunes immigrés; les nouveaux quartiers périphériques, une proportion élevée de familles en cours d'agrandissement (jeunes couples, enfants en bas âge), etc.

Dans les limites de cette publication, seule l'évolution du peuplement proprement dit, soit la répartition spatiale de la population, sera abordée. D'autres aspects tels que les structures démographiques des communes et quartiers, la répartition des emplois, les migrations alternantes, seront abordés dans une autre publication ¹⁾.

Agglomération

L'étude des problèmes urbains, dans les domaines sociologique, économique, de l'aménagement du territoire, etc., fait apparaître l'intérêt de constituer, autour des noyaux urbains et indépendamment des limites administratives existantes (communes, quartiers) des zones homogènes définies essentiellement par

- une certaine densité de l'habitat,
- une continuité dans l'occupation du sol,
- une dépendance - une polarisation - de l'activité économique, dont le seuil peut être fixé à partir de la proportion d'actifs se rendant chaque jour à leur travail dans le noyau urbain (migrations alternantes, ou navettes de travailleurs).

Pratiquement, il est difficile de délimiter une telle zone - une agglomération - indépendamment des frontières communales. En effet, la commune constitue une unité de base sur les plans politique, administratif, et surtout statistique, si bien qu'il est souvent impossible de travailler avec des unités plus petites.

En ce qui concerne les recensements fédéraux notamment, ce n'est que depuis 1960 que, grâce aux progrès de l'informatique, une exploitation statistique à l'échelle du secteur de recensement ²⁾ permet de constituer à volonté des zones spécifiques d'étude.

La notion d'agglomération a été introduite en Suisse après le recensement de 1880, sur la base des divisions communales. Toutefois ce n'est que depuis 1930 que le Bureau fédéral de statistique établit systématiquement des informations sur les agglomérations suisses.

Rappelons que les communes peuvent être classées selon 3 catégories :

- les villes, ou communes urbaines, soit les communes comptant au moins 10'000 habitants,
- les communes suburbaines, qui remplissent les différents critères permettant de les rattacher à une agglomération,
- les communes rurales, qui ne font pas partie d'une agglomération.

1) A paraître ultérieurement.

2) En 1970 a été introduit, en plus du secteur de recensement, le CUB (carré unité de base), obtenu par découpage du territoire selon une grille hectométrique (100m x 100m).

Depuis 1930, les agglomérations sont constituées selon les 5 critères suivants :

1. Le noyau d'une agglomération ne peut être qu'une commune d'au moins 10'000 habitants (c'est-à-dire classée comme ville).
2. Seules des communes entières sont retenues comme suburbaines.
3. Les personnes travaillant dans l'agriculture et leurs familles ne doivent pas excéder 20% de la population résidente de la commune considérée.
4. Les personnes qui se rendent chaque jour à leur lieu de travail au noyau de l'agglomération doivent représenter au moins un tiers de la population active de la commune où elles sont domiciliées.
5. Il doit exister un lien de continuité entre les constructions de la ville centrale et celles des communes suburbaines.

En fait, ces règles ne sont pas strictement appliquées; de plus elles sont contestables, comme le Bureau fédéral de statistique lui-même le souligne ¹⁾.

1) "Villes et agglomérations urbaines en 1970"; BFS 1970; SS 579e fascicule. Réponse du Conseil d'Etat (23.2.77) à la question écrite No 1908 sur la "définition des communes rurales et de l'agglomération".

chapitre 7

peuplement du canton

NO GRAPHIQUE	TITRE	TERRITOIRE	PAGE
74	Urbanisation de la Suisse, depuis 1850	Suisse	178
75	Population résidente, selon la grandeur des communes, depuis 1850	Suisse	179
76	Croissance de l'agglomération genevoise	Genève	181
77	Urbanisation du canton, depuis 1900	Genève	183
78	Population résidente, selon le type de commune, depuis 1950	Genève	185
79	Population résidente, selon la grandeur des communes, en 1950, 1960 et 1975	Genève	189

TABLEAU HORS TEXTE

	Population résidente, selon la catégorie de grandeur des communes, depuis 1880	Genève	188
--	--	--------	-----

Voir sources, pages 269-270.

POPULATION RESIDENTE DE LA SUISSE, SELON LE TYPE DE COMMUNE, DEPUIS 1850
(Graphiques 74-75)

Du fait de l'évolution actuelle de la croissance urbaine, la distinction entre communes urbaines et communes rurales a perdu quelque peu de sa signification : l'examen des résultats des recensements nationaux dans le monde montre d'ailleurs une très grande diversité dans les définitions, qui rend difficiles les comparaisons entre pays 1).

En Suisse, le Bureau fédéral de statistique a réparti en 1970 la population selon des zones dites rurales ou urbaines, celles-ci regroupant :

- les communes constituant le centre d'une agglomération (33 communes),
- les autres communes de l'agglomération, ou communes suburbaines (322 communes),
- les villes ne faisant pas partie d'une agglomération (22 communes).

Ces 377 communes (12% des communes suisses) concentrent 58% de la population du pays sur 9% de son territoire.

Il n'est pas possible, à travers le simple indice de population urbaine, de comparer le degré d'urbanisation de pays qui se distinguent par des conditions très diverses, dans les domaines géographique (plaines-montagnes), politique (centralisation-fédéralisme), économique (matières premières, protection de l'agriculture), etc. Disons cependant que, contrairement à des pays comme le Royaume Uni ou les Pays-Bas qui connaissent déjà un plafonnement vers 80% de leur

taux d'urbanisation, la Suisse semble être encore dans une phase d'accroissement avec ses 58% de population urbaine en 1970, bien que l'évolution récente - récession économique avec le départ de nombreux étrangers, baisse de la natalité - se soit répercutée d'abord dans les régions urbaines, et que le taux d'urbanisation de la Suisse soit de ce fait redescendu à 57% en 1976.

Faute de définition uniforme des régions urbaines/rurales, les comparaisons entre pays peuvent être réalisées en étudiant comment la population se répartit dans les communes, selon le nombre d'habitants de celles-ci; du moins pour les pays connaissant un système politique et administratif basé sur la commune.

● En ce qui concerne la Suisse, l'évolution de la distribution des communes depuis 1850 fait apparaître deux phénomènes principaux :

- la croissance globale de la population de la Suisse, et surtout la croissance des régions urbaines au dépens des régions rurales, sont à l'origine d'un transfert du "poids" démographique, des petites communes vers les grandes :

. Proportion des personnes vivant dans des communes de ...

... moins de 10'000 habitants :
94% en 1850, 55% en 1970,

... moins de 1'000 habitants :
42% en 1850, 12% en 1970

1) Voir Annuaire démographique 1972 des Nations Unies.

. En 1850, aucune ville de Suisse n'atteignait 50'000 habitants; la plus grande, Genève, en comptait 31'200 ¹⁾. En 1970, les 9 villes de plus de 50'000 habitants groupent 1'417'000 habitants, soit 23% de la population suisse.

. En 1970, les 5 grandes villes suisses (Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Zurich) concentrent 18% de la population (1'109'000 habitants) contre 5% en 1850 (120'000 habitants) ¹⁾.

- A partir de 1950, le poids de ces grandes villes cesse de s'accroître (communes de plus de 100'000 habitants du graphique 75), alors que la part des communes de 10'000 à 100'000 habitants augmente encore plus rapidement qu'auparavant :

Communes de 10'000 à 100'000 habitants	1850	1950	1970
Nombre	8	37	87
% de la population de la Suisse	6	16	28

Cette évolution traduit le phénomène d'extension des grandes agglomérations, de Genève en particulier, dans lesquelles se produit un dépérissement démographique du centre, où se concentrent et prolifèrent les activités de services, alors que l'habitat se développe dans les quartiers puis les communes périphériques, où la disponibilité et le prix du sol permettent de construire vite, sur une grande échelle et dans des limites de coût des loyers supportable.

● En 1970, la répartition du territoire suisse selon le critère urbain/rural est la suivante :

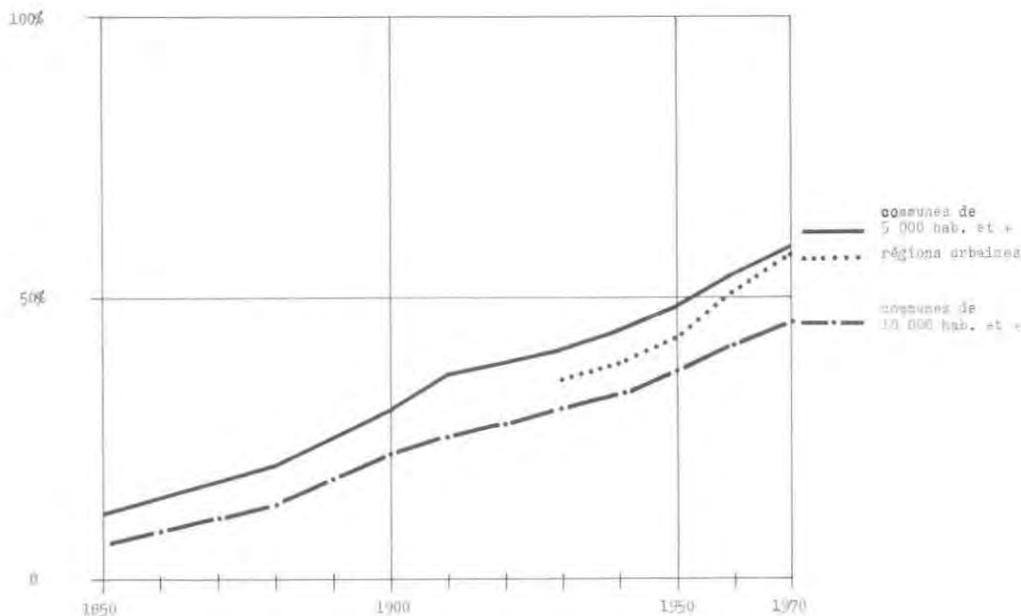
	COMMUNES		POPULATION		SUPERFICIE	
	Nombre	%	Milliers d'habitants	%	Km ²	%
Agglomérations *	355	11	3 258	52	2 760	7
dont villes centrales *	33	1	1 883	30	696	2
dont communes suburbaines	322	10	1 375	22	2 064	5
Villes ne faisant pas partie d'une agglomération	22	1	356	6	827	2
TOTAL ZONE URBAINE	377	12	3 614	58	3 587	9
TOTAL ZONE RURALE	2 695	88	2 656	42	37 701	91
SUISSE	3 072	100	6 270	100	41 288	100

* On dénombre 31 agglomérations, dont 2 sont constituées autour de 2 villes centrales (Vevey-Montreux et Liestal-Sissach).

1) Selon les limites de l'ancien territoire.

Urbanisation de la Suisse, depuis 1850

Proportion de la population résidant dans les zones urbaines



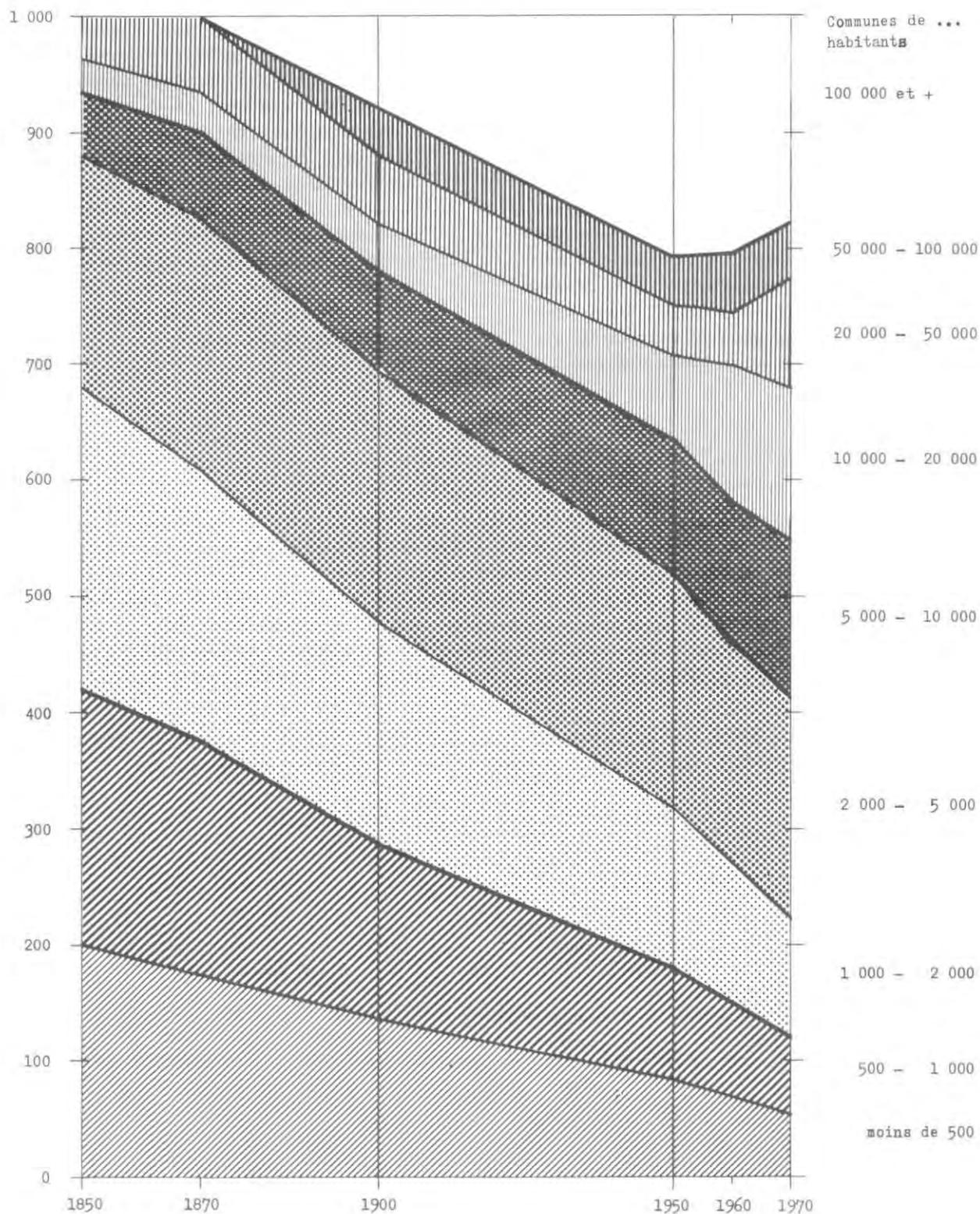
- En 1970, la Suisse compte 3'072 communes. Depuis 1850 (3'204), 132 communes ont disparu à la suite de fusions.
- Est considérée comme ville toute commune d'au moins 10'000 habitants. En 1850, la Suisse comptait 8 villes, groupant 6,4% de la population totale du pays; en 1970, les 92 villes de Suisse groupent près de la moitié (45,3%) de sa population.
- Le nombre des plus petites communes - comptant moins de 100 habitants - est, lui aussi, en augmentation : on en comptait 152 en 1850, 173 en 1950, 240 en 1970.
- De 1960 à 1970, tous les cantons à l'exception de Glaris connaissaient une période de croissance démographique; la Suisse dans son ensemble gagnait 840'700 habitants (1,5% d'augmentation annuelle moyenne). Mais un grand nombre de communes accusaient une diminution de population (1'282 sur un total de 3'072 communes). Parmi les cantons comptant davantage de communes en régression que de communes en augmentation, citons Fribourg, Vaud, les Grisons.
- Toujours de 1960 à 1970, plusieurs villes importantes, dont Zurich, Genève et Berne ont perdu des habitants alors que leur zone suburbaine connaissait une croissance très forte.

	Variation de population 1960-1970		
	Ville	Communes suburbaines *	Agglomération
Zurich	- 17 500	+ 106 800	+ 89 300
Genève	- 2 600	+ 73 000	+ 70 400
Berne	- 800	+ 37 700	+ 36 900

* Selon définition de 1970.

Population résidente, selon la grandeur des communes, depuis 1850

o/oo de la population totale



CROISSANCE DE L'AGGLOMERATION GENEVOISE

Telle qu'elle est définie depuis 1960,¹⁾ l'agglomération genevoise englobe 28 communes, y compris la Ville de Genève; 17 communes du canton sont donc encore qualifiées de "rurales".

Les 28 communes suburbaines groupent en 1970 97% des habitants du canton; on conçoit donc que dans le cas de Genève, la notion d'agglomération ait un intérêt limité dans le domaine des statistiques de population. Non seulement les communes dites rurales ont un poids démographique mineur, mais encore elles ont souvent un caractère plus résidentiel qu'agricole (Avully, Perly-Certoux) si bien que les structures socio-économiques de leurs habitants

(pyramide des âges, professions, revenus, etc.) ne sont pas différentes de celles de communes suburbaines.

L'agglomération genevoise englobe plusieurs communes de plus de 10'000 habitants, donc pouvant être qualifiées de "ville" (Carouge, Lancy, Meyrin, Onex, Vernier). En réalité ces communes, dont la croissance a été déterminée par le processus global de croissance de l'agglomération, correspondent peu, sauf peut-être Carouge, à l'image de la ville traditionnelle, avec sa structure compacte et unipolaire, la variété de ses fonctions et de ses activités, etc.

En raison de l'enclavement du canton de Genève dans le territoire français - rappelons que Genève, avec ses 284 km², a 103 km de frontières avec la France et 4,5 km seulement avec la Suisse - ainsi que de la polarisation de son économie sur les régions voisines, l'agglomération genevoise déborde en fait sur les territoires voisins. Ce fait se traduit dans les publications statistiques françaises par la délimitation de l'agglomération internationale de Genève, une des 20 agglomérations internationales définies lors du recensement français de 1975.

Les critères français ¹⁾ de délimitation d'une agglomération sont différents des critères suisses ²⁾, mais il paraît utile de mentionner ici cette unité transfrontalière :

Agglomération internationale de Genève, en 1975

	<u>Communes</u>	<u>Population</u>
Partie suisse ²⁾	28	323 500
Partie française ¹⁾	13	65 700
- dont Ain	3	8 200
- dont Haute-Savoie	10	57 500
<u>TOTAL</u>	41	389 200

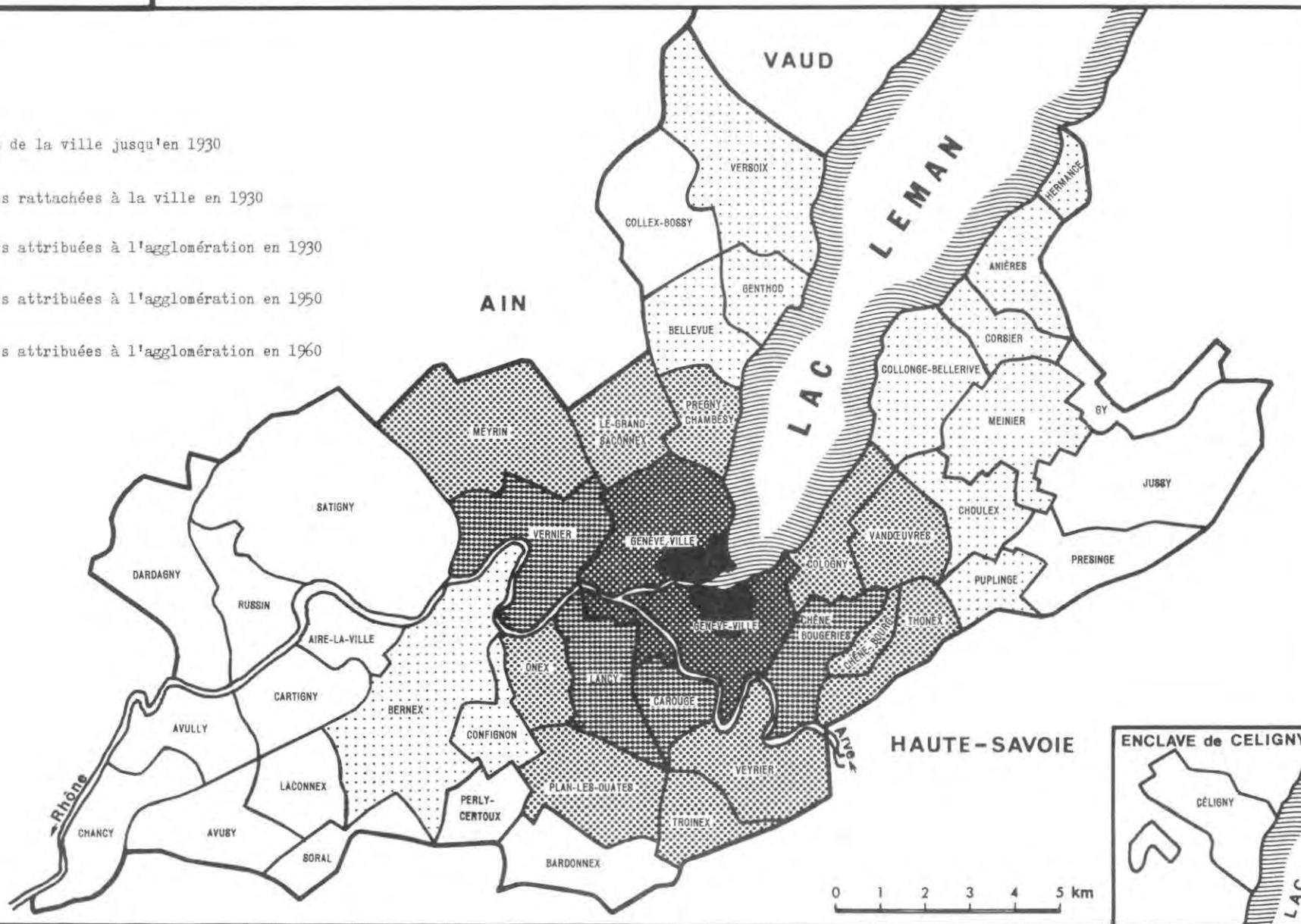
¹⁾ Villes et agglomérations urbaines, délimitation 1975; INSEE.

²⁾ Voir p. 173.

1) Voir remarques page 172.

Légende :

-  Limites de la ville jusqu'en 1930
-  Communes rattachées à la ville en 1930
-  Communes attribuées à l'agglomération en 1930
-  Communes attribuées à l'agglomération en 1950
-  Communes attribuées à l'agglomération en 1960



URBANISATION DU CANTON, DEPUIS 1900

Ce graphique montre l'évolution démographique des agglomérations successivement constituées par le Bureau fédéral de statistique. Rappelons que jusqu'en 1930 la Ville de Genève était limitée au territoire de l'actuel quartier de "Cité". Les trois communes des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex furent rattachées à la ville cette année là.

- On constate que, en 1900 déjà, la population de la ville était en régression, et que de 1900 à 1930 la croissance démographique du canton était principalement localisée dans les 3 communes susdites (dans le graphique, zone comprise entre les deux courbes "Cité" et "Ville"). On peut même considérer que cette situa-

tion s'est prolongée jusque vers 1955. C'est vers cette date, au début de la période de forte expansion démographique dont le point culminant se situe en 1960-65, que la courbe de la population de la ville "décroche" d'avec celle du canton. Ce décrochement correspond à l'"éclatement" de l'agglomération, au déplacement vers les communes périphériques de la croissance démographique : entre les recensements de 1960 et 1970 on enregistre parmi les communes suburbaines des taux d'accroissement énormes; la population d'Onex se multiplie par 5,4, celle de Meyrin par 3,5 :

	Population		Variation 1960-70	
	1960	1970	Nombres	%
Lancy	7 000	20 500	13 500	190
Meyrin	3 200	14 300	11 100	350
Onex	2 100	13 500	11 400	540
Vernier	8 000	22 200	14 200	180
(Ville)	176 200	173 600	- 2 600	- 1
(Canton)	259 200	331 600	72 400	28

- Pour situer ce phénomène, signalons que seules 3 autres communes de Suisse ont connu de 1960 à 1970 une croissance supérieure à 10'000 habitants : Lausanne, Winterthur et Bolligen (agglomération bernoise). Cette concentration de la croissance de l'agglomération genevoise dans un nombre restreint de communes est à mettre en relation avec l'espace limité du territoire cantonal et les contraintes qui en découlent ¹⁾:

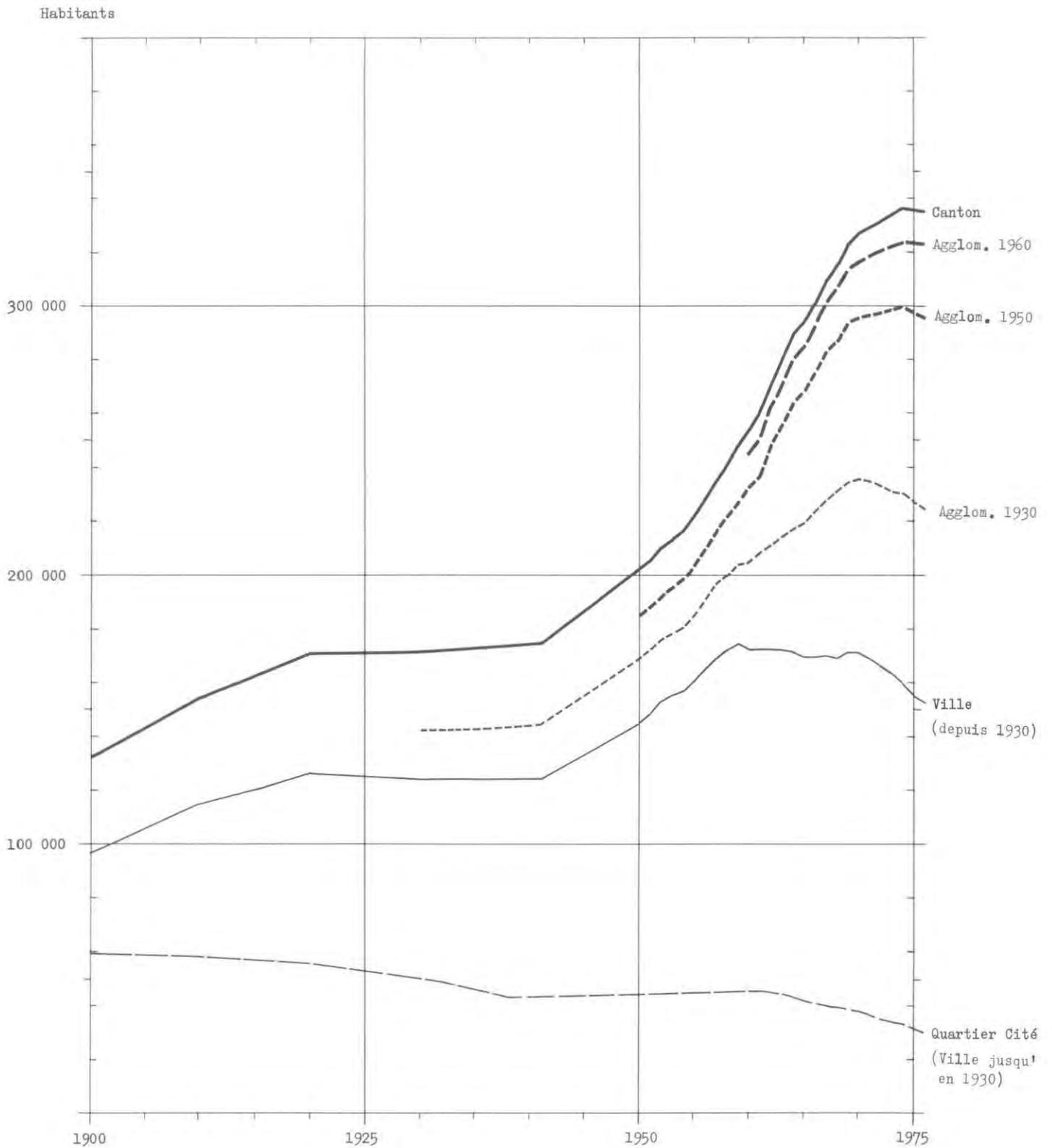
- découpage en zones du territoire, visant principalement à préserver les surfaces non urbanisées en développant l'agglomération à l'intérieur de la route express de contournement. Les zones de construction, y compris

les zones industrielles et l'aéroport représentent en 1975 28% du territoire total, 33% si l'on excepte le lac et les cours d'eau;

- mesures de sauvegarde : protection des rives du lac et des rivières, des sites remarquables, etc.;
- importance relative des divers obstacles et nuisances, qui résulte de la petitesse du canton : voies de communication, aéroport, émetteurs d'odeurs ou de poussières (incinération, épuration), etc.

1) Plan directeur cantonal, étude de mise à jour. Département des travaux publics, septembre 1975.

Urbanisation du canton, depuis 1900



POPULATION DU CANTON SELON LE TYPE DE COMMUNE, DEPUIS 1950

Après une longue période (1914-1941) durant laquelle sa croissance démographique était interrompue - 172'000 habitants en 1914, 176'000 en 1941, avec des fluctuations comprises entre 163'000 (vers 1925) et 178'000 (vers 1932) - le canton a connu à partir de 1942 et jusqu'en 1974 une expansion considérable sous l'effet d'une importante immigration étrangère et confédérée, à laquelle s'est ajouté dès la fin des années 1950 un fort excédent des naissances ¹⁾. C'est à partir de 1955 que ce mouvement prend toute son ampleur et provoque une phase d'expansion démographique rapide de l'agglomération. Jusque là en effet divers facteurs avaient pu différer ce phénomène : excédent de l'offre de logements au lendemain de la dernière guerre, disponibilité de terrains à bâtir sur le territoire de la ville pour des opérations immobilières limitées, temps de réaction du processus immobilier (il faut environ 5 ans pour mener à son terme une opération immobilière conséquente).

La répartition entre communes suburbaines - donc faisant partie de l'agglomération - et communes rurales résulte de la définition ayant cours depuis 1960 (voir page 173). La période d'après guerre est caractérisée par

- un plafonnement, puis une régression importante (depuis 1970) de la population de la ville;
- une croissance démographique concentrée dans la couronne suburbaine, la courbe de croissance des communes suburbaines évoluant parallèlement - du moins de 1960 à 1970 - à celle du canton;
- une stabilité de la population vivant dans la zone rurale, celle-ci ayant été épargnée par l'urbanisation - sauf quelques cas encore limités (Avully, Perly-Certoux).

Le bilan de la période 1950-1976 est le suivant :

	POPULATION				VARIATION 1950-1976	
	Effectifs		Répartition		Absolue	%
	1950	1976	1950	1976		
Ville	146 600	152 600	724	455	6 000	4
Communes suburbaines (27)	48 300	170 700	238	508	122 400	253
Communes rurales (17)	7 700	12 500	38	37	4 800	62
CANTON (45 communes)	202 600	335 800	1 000	1 000	133 200	66

Situation au 31 décembre.

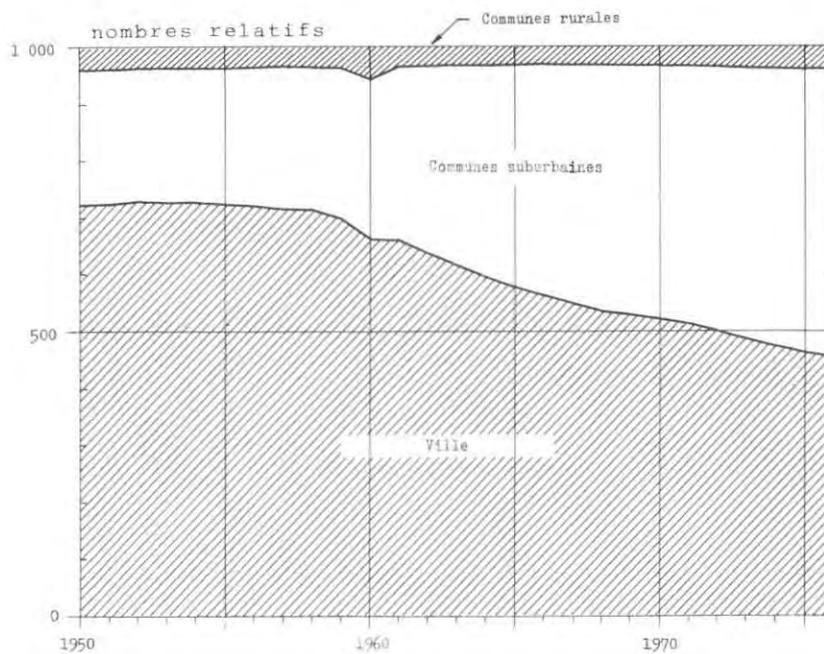
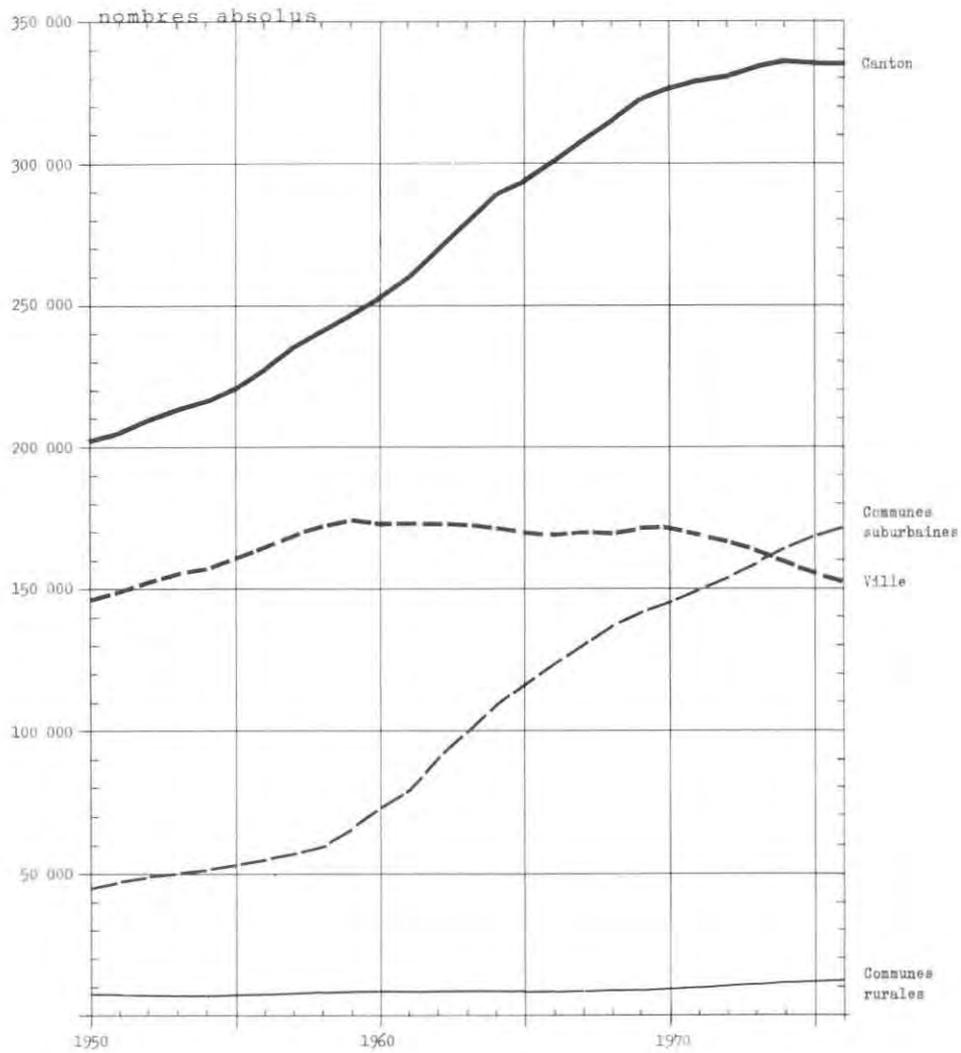
On constate que la ville ne concentre plus que 45,5% de la population du canton en 1976, contre 72,4% en 1950, alors que la part des communes rurales reste stationnaire (3,8% - 3,7%). En ce qui concerne les communes suburbaines, plus de la moitié de leur population (57%) est localisée en 1976 dans les 5 "villes" (communes ayant plus de 10'000 habitants) de Carouge, Lancy, Onex, Meyrin et Vernier.

Depuis 1959, année de son peuplement maximum (174'300 habitants) la ville a perdu 21'700 personnes (-14%), cette perte étant particulièrement importante depuis 1972 (en moyenne, -3'000 personnes par an), car les déménagements entre la ville et les communes périphériques ne sont plus compensés par l'immigration extérieure comme cela était le cas jusque vers 1970 ²⁾.

1) Augmentation de la natalité résultant de l'immigration de jeunes adultes ainsi que d'une reprise de la fécondité (voir chapitre Natalité, graphiques 30-31).

2) Voir chapitre Migrations, graphique 72.

Population résidente selon le type de commune, depuis 1950



POPULATION RESIDENTE SELON LA GRANDEUR DES COMMUNES

(Graphique 79)

Depuis 1950, après un quart de siècle d'expansion démographique, la répartition de la population du canton entre ses communes se trouve sensiblement modifiée :

- En 1950, la ville groupe près des trois quarts de la population du canton (72%). Aucune autre commune n'atteignant 10'000 habitants, les deux catégories 3 (communes de 10'000 à 20'000 habitants) et 2 (20'000 à 100'000) ne sont pas représentées dans le graphique 79; 27 communes sur les 45 que compte le canton ont moins de 1'000 habitants, 42 en ont moins de 5'000.

- En 1975, les communes de moins de 1'000 habitants sont au nombre de 18 (-9); celles de moins de 5'000 habitants, de 33 (-9).

En ce qui concerne la répartition de la population, le principal changement n'apparaît pas dans les petites communes, dont le poids démographique était déjà relativement faible en 1950 (les 42 communes de moins de 5'000 habitants groupaient un cinquième de la population du canton), mais dans l'importance prise par les communes suburbaines de plus de 5'000 habitants : alors que la part de la ville baisse de 72% à 46%, celle de ces communes passe de 7% à 42% :

	Nombre de communes		% de la population du canton	
	1950	1975	1950	1975
Catégorie 4 (5 000- 10 000)	2	6	7	13
3 (10 000- 20 000)	-	3	-	14
2 (20 000-100 000)	-	2	-	15
Ensemble	2	11	7	42

Pour conclure cet aperçu de l'évolution récente du peuplement du canton, il paraît intéressant de mettre en relation 3 des principaux domaines dans lesquels se manifeste le processus urbain : la population, les logements et les emplois. Nous avons esquissé, dans l'introduction de ce chapitre, les grandes lignes de ce processus qu'on peut schématiser comme résultant de la concurrence pour

l'appropriation du sol qui s'exerce entre différentes fonctions : habitat, industrie, commerce, administration, communication, etc.

Les deux dates retenues, 1965 et 1975, sont celles pour lesquelles on dispose de données relatives aux emplois (recensements fédéraux des entreprises).

● Situation en 1975

	Nombres absolus			Nombres relatifs		
	Population	Logements	Emplois ¹⁾	Population	Logements	Emplois
Ville	155 700	91 000	120 800	46	56	67
Communes	180 000	71 500	58 700	54	44	33
TOTAL CANTON	335 700	162 500	179 500	100	100	100

En 1975, la ville ne concentre plus que 46% de la population du canton (contre 58% en 1965), mais 67% du total des emplois 1). La concentration des emplois est la plus forte dans les branches qui

contrôlent le plus étroitement le processus urbain: banques, assurances, affaires immobilières (92% des emplois), services commerciaux, consultations (84%).

● Evolution 1965-1975

	Nombres absolus		
	Population	Logements	Emplois ¹⁾
Ville	- 14 100	+ 13 200	+ 7 700
Communes	+ 56 100	+ 30 400	+ 18 500
TOTAL CANTON	+ 42 000	+ 43 600	+ 26 200

1) Recensement fédéral des entreprises de septembre 1975; chiffres provisoires.

- De 1965 à 1975, l'augmentation du nombre des logements est supérieure à celle de la population : en 1975, la pénurie de logements est résorbée, du moins quantitativement; cependant la divergence constatée en ville entre l'évolution de la population (-14'100 habitants) et celle des logements (+13'200) traduit une modification de la structure et de la fonction du parc immobilier.

Deux phénomènes sont à relever :

- une diminution du taux d'occupation des logements, dans l'ensemble du canton de 2,5 à 2,1 personnes par logement,
- une différence importante, et qui s'est encore accrue de 1965 à 1975, entre le taux d'occupation en ville (1,7 en 1975) et dans le reste du canton (2,5).

Ces chiffres sont des moyennes et ne permettent pas des conclusions trop catégoriques. On peut toutefois les mettre en relation avec certaines tendances du marché du logement :

- comparativement aux communes, on trouve en ville une proportion élevée de petits ménages ¹⁾: personnes âgées, jeunes immigrés;
- entre 1965 et 1975, il s'est construit en ville beaucoup de petits logements (studios en particulier); le loyer des grands logements neufs ou rénovés y est en général plus élevé que dans les communes suburbaines. Les jeunes ménages en phase d'agrandissement trouvent donc plus facilement à se loger dans ces communes;

- phénomène que la statistique peut difficilement appréhender ²⁾, dans le centre beaucoup de logements ont en réalité une affectation non résidentielle (bureaux, cabinets), ou restent inoccupés.

- L'évolution des emplois appelle principalement les remarques suivantes :

- globalement, le nombre d'emplois nouveaux (+26'200) est supérieur à l'augmentation de la population active, et correspond à l'appoint de travailleurs ne résidant pas dans le canton, essentiellement frontaliers (+13'000 entre 1965 et 1975);
- l'augmentation du nombre des emplois en ville (+7'700) est due à l'expansion des services (+19'200 emplois tertiaires), les emplois dans l'industrie étant en forte diminution (-11'500);
- en 1975, on compte en ville environ 8 emplois pour 10 résidents, contre 3 seulement dans le reste du canton, l'écart entre ville et communes s'étant encore creusé depuis 1965. Cet écart se traduit par un développement considérable des mouvements pendulaires dans l'agglomération : en 1970, date du dernier relevé, sur les 170'000 actifs du canton, 28'800 utilisaient quotidiennement un moyen de transport public pour se rendre au travail (17%), 58'000 utilisaient une voiture (34%) et 15'900 un "deux-roues" (9%). D'autre part, alors que 12% seulement des actifs résidant en ville se rendaient quotidiennement dans une autre commune pour y travailler, la proportion dépassait 70% dans les grandes communes suburbaines : 79% à Onex, 78% à Thônex, 77% à Chêne-Bougeries, etc.

	Personnes par logement		Emplois par habitant	
	1965	1975	1965	1975
Ville	2,2	1,7	0,67	0,78
Communes	3,0	2,5	0,32	0,33
TOTAL CANTON	2,5	2,1	0,52	0,53

1) Voir chapitre X Ménages, graphique 98.

2) Les changements d'affectation ne sont enregistrés par la statistique que depuis 1973.

Population résidente, selon la grandeur des communes,
depuis 1880

ANNEE	COMMUNES DE ... HABITANTS							TOTAL
	Moins de 500	500 - 1 000	1 000 - 5 000	5 000 - 10 000	10 000 - 20 000	20 000 - 100 000	100 000 et plus	

Nombre de communes

1880	25	14	4	1	-	1	-	45
1888	24	15	4	1	-	1	-	45
1900	23	12	8	1	-	1	-	45
1910	23	11	9	1	-	-	1	45
1920	23	7	13	1	-	-	1	45
1930	19	11	13	1	-	-	1	45
1941	19	10	13	2	-	-	1	45
1950	18	9	15	2	-	-	1	45
1960	14	12	13	4	1	-	1	45
1970	10	10	14	5	3	2	1	45
1975	8	10	15	6	3	2	1	45

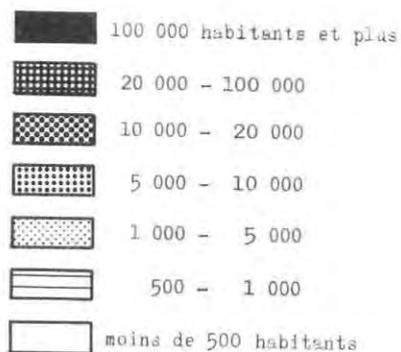
Nombre d'habitants (nombres absolus)

1880	8 572	10 154	4 789	5 842	-	70 355	-	99 712
1888	8 140	10 862	5 100	5 698	-	75 709	-	105 509
1900	7 763	8 613	11 437	7 437	-	97 359	-	132 609
1910	7 572	8 413	15 768	7 910	-	-	115 243	154 906
1920	7 911	4 878	23 152	8 433	-	-	126 626	171 000
1930	5 871	7 530	25 809	8 035	-	-	124 121	171 366
1941	6 012	7 102	24 296	13 014	-	-	124 431	174 855
1950	5 987	6 223	30 153	15 082	-	-	145 473	202 918
1960	4 749	8 780	31 491	25 271	12 760	-	176 183	259 234
1970	3 576	7 097	29 287	33 434	41 834	42 753	173 618	331 599
1975	2 795	6 685	30 602	42 724	47 983	49 186	155 759	335 734

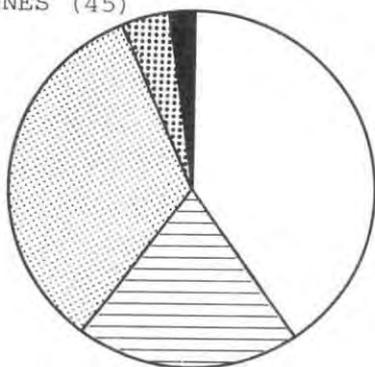
Nombre d'habitants (pour mille)

1880	86	102	48	59	-	705	-	1 000
1888	77	103	48	54	-	718	-	1 000
1900	59	65	86	56	-	734	-	1 000
1910	49	54	102	51	-	-	744	1 000
1920	47	29	135	49	-	-	740	1 000
1930	34	44	151	47	-	-	724	1 000
1941	34	41	139	74	-	-	712	1 000
1950	30	31	148	74	-	-	717	1 000
1960	18	34	121	98	49	-	680	1 000
1970	10	22	88	101	126	129	524	1 000
1975	8	20	91	127	143	147	464	1 000

Répartition des communes, et de leur population, selon la catégorie de grandeur des communes en 1950, 1960 et 1975

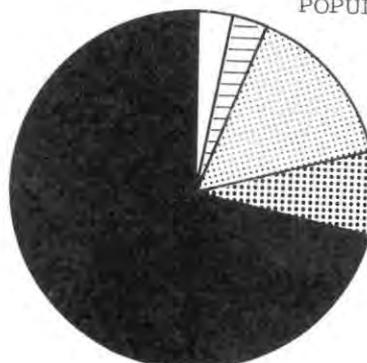


COMMUNES (45)

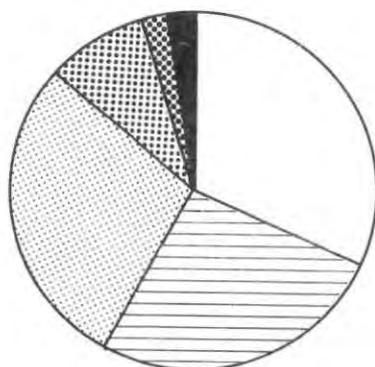


1950

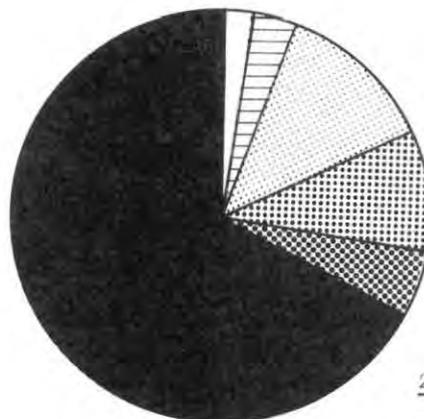
POPULATION



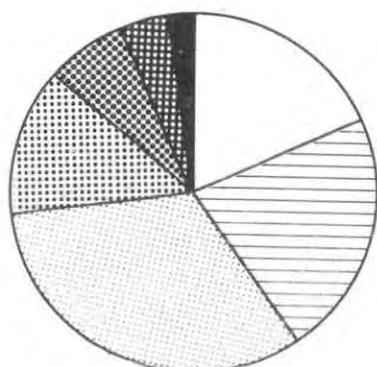
202 900 habitants



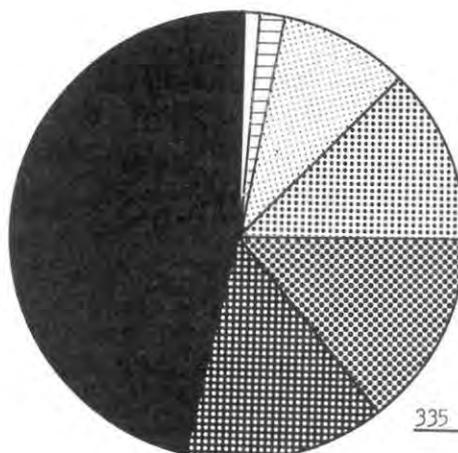
1960



259 200 habitants



1975



335 700 habitants

chapitre 8

population résidente active (1)

Pour le recensement de 1970, les critères définissant la population active étaient les suivants ¹⁾ :

"D'après la définition de l'ONU, on appelle active toute personne ayant atteint un âge minimum (en Suisse : 13 ans) et exerçant une activité rétribuée d'une manière ou d'une autre dans une branche économique quelconque. La population active comprend aussi les chômeurs de même que les travailleurs dont l'activité est temporairement interrompue, soit par suite de maladie ou d'accident, de grève, de vacances ou de congé, soit à cause de conditions météorologiques ou techniques. On compte également avec la population active les auxiliaires familiaux, même quand ils ne reçoivent aucun salaire en espèces".

En outre, en 1970, ont été reconnues comme actives les personnes travaillant au moins six heures par semaine, alors que jusqu'en 1960 il était nécessaire de travailler au moins à la demi-journée pour être considéré comme actif. Cette évolution correspond à l'importance croissante du travail à temps partiel qui rendait indispensable d'adapter les définitions aux normes internationales.

* * *

La proportion des personnes actives dans une population dépend de nombreux facteurs :

facteurs démographiques : la répartition de la population selon le sexe, l'état civil et l'âge détermine la proportion des personnes en âge ou en état d'avoir une activité;

facteurs économiques : l'activité des femmes est favorisée par l'existence d'emplois tertiaires (bureaux, commerce, enseignement), par la possibilité de travailler à temps partiel; l'activité des personnes âgées sera la plus fréquente dans les régions où l'agriculture et l'artisanat ont encore une place importante;

facteurs liés à l'enseignement : là où l'enseignement et la formation professionnelle sont très développés, l'entrée dans la vie active sera plus tardive;

facteurs socio-culturels : il est probable que des facteurs propres à une région, à une culture, voire à une religion interviennent également. Ainsi, comme nous le verrons plus loin ²⁾, les écarts importants entre les taux d'activité féminins des cantons suisses ne s'expliquent vraisemblablement pas à partir des seuls facteurs énumérés ci-dessus. Parmi les aspects socio-culturels du travail, l'un des plus importants - le plus important peut-être pour l'avenir - concerne la retraite et le travail des personnes âgées. Il y a peu de temps encore, l'abaissement de l'âge donnant droit à la retraite apparaissait comme un but du "progrès social". Effectivement, les conditions de travail de la majorité des actifs - des travailleurs manuels en particulier - étaient suffisamment mauvaises pour qu'ils aspirent à une retraite la plus précoce possible. Mais les conditions tendent en général à s'améliorer; il est probable que pour une proportion toujours plus importante de la population

1) Statistiques de la Suisse, fascicules 533, p. 7-12; 579, p. 97 (BFS).

2) Voir graphique 81.

active, le travail est susceptible d'apporter un enrichissement personnel. De plus, dans notre pays de civilisation urbaine, le milieu de travail permet des contacts avec la société et avec ses semblables, alors que la retraite est souvent synonyme de solitude, d'ennui. Enfin, le vieillissement 1) inéluctable des populations des pays occidentaux a comme conséquence une augmentation constante de la part des personnes âgées dans la population; le problème du financement de l'assurance vieillesse et des caisses de retraite est connu, mais il en existe d'autres : les personnes âgées désirant travailler ont souvent de la peine à trouver un emploi en rapport avec leurs capacités lorsqu'elles sont en concurrence avec des personnes plus jeunes; beaucoup de travailleurs souhaiteraient diminuer progressivement la durée hebdomadaire de travail, conserver leur travail au-delà d'un âge limite officiellement fixé (retraite "à la carte"); les métiers les plus pénibles ne devraient-ils pas donner droit à une retraite plus précoce ? L'accès des jeunes aux postes à responsabilité, particulièrement dans le domaine politique, ne devient-il pas encore plus difficile avec le vieillissement démographique (gérontocratie) ?, etc.

* * *

Dans les graphiques suivants, nous avons voulu mettre en évidence les principales relations existant entre taux d'activité et structure démographique (répartition par sexe et âge).

Pour ce faire, nous utilisons les types suivants de taux d'activité²⁾:

- . taux brut d'activité, qui est égal à la proportion de personnes actives dans l'ensemble de la population :

$$\text{taux brut d'activité} = \frac{\text{population active totale}}{\text{population résidente totale}}$$

- . taux d'activité par âge, égal à la proportion de personnes actives d'un âge ou d'un groupe d'âges donné, par rapport au nombre total de personnes de cet âge ou de ce groupe d'âges; par exemple :

$$\text{taux d'activité (15-19 ans)} = \frac{\text{population active âgée de 15 à 19 ans}}{\text{population résidente âgée de 15 à 19 ans}}$$

- . taux comparatif d'activité, obtenu en appliquant les taux d'activité par âge mesurés dans la population à une population "standard", de structure par âge donnée. Ce type de taux est élaboré pour comparer l'intensité d'un phénomène (ici la participation de la population à la vie active) dans diverses populations, abstraction faite de l'incidence sur la mesure du phénomène étudié, d'éventuels facteurs de différenciation (ici la structure par âges);

- . taux global d'activité, obtenu en faisant le rapport du nombre total d'actifs âgés de 20 à 64 ans au nombre total des personnes de cette tranche d'âges. Ce taux est une extension du taux d'activité par âge, appliqué à l'ensemble des personnes de 20 à 64 ans. Mieux que le taux brut d'activité il mesure quelle est l'intensité de la participation d'une population à la vie active, puisqu'il élimine l'influence des moins de 20 ans et des plus de 65 ans, dont les taux d'activité sont très bas.

1) Voir chapitre II, p. 35.

2) Voir "Les taux d'activité dans les cantons, en 1970"; Bureau fédéral de statistique, document de travail 75.08 (8).

chapitre 8

population résidente active (1)

NO GRAPHIQUE	TITRE	TERRITOIRE	PAGE
80	Taux d'activité dans les cantons, en 1970	Suisse	195
81	Taux d'activité dans les cantons, selon le sexe, en 1970	Suisse	197
82	Population résidente active, selon le sexe et l'origine, depuis 1930	Genève	199
83	Population résidente active, selon le sexe et l'origine; évolution 1960/1970	Genève	201
84	Taux quinquennaux d'activité des hommes, selon l'origine, en 1960 et 1970	Genève	203
85	Taux quinquennaux d'activité des femmes, selon l'origine, en 1960 et 1970	Genève	205
86	Taux quinquennaux d'activité des femmes, selon l'état civil, en 1960 et 1970	Genève	207
87	Travail féminin à temps partiel, selon l'âge et l'origine ou l'état civil, en 1970	Genève	209

VOIR EGALEMENT, EN ANNEXE

	Evolution des taux d'activité, selon le sexe et l'origine, de 1960 à 1970	Genève	264
--	---	--------	-----

Voir sources, pages 269-270.

TAUX D'ACTIVITE DANS LES CANTONS, EN 1970

Ce graphique indique la valeur du taux brut d'activité 1) des cantons en 1970, en fonction du taux comparatif 1)(graphique a) ou de la proportion des personnes en âge d'activité (20 à 64 ans) dans l'ensemble de la population (graphique b).

- La première observation qui ressort de ces graphiques est la grande dispersion des taux bruts d'activité des cantons : ils varient entre 42%-43% dans les cantons les moins "actifs" (Uri, Obwald, Valais) et 51%-52% dans ceux qui le sont le plus (Bâle-Ville, Genève). Le classement des cantons, des plus actifs aux moins actifs, ressemble fortement à d'autres classements, établis d'après les structures par âges 2), les soldes migratoires 3), la structure et la dimension des ménages 4), l'intensité de la fécondité 5) ou la structure selon les secteurs économiques 6) : ce classement fait ressortir l'influence prépondérante du caractère urbain des cantons (importance de la population vivant en ville ou dans une agglomération, développement des activités tertiaires).
- Les relations entre structure par âges et valeur du taux brut d'activité sont particulièrement intéressantes :

- Il existe une corrélation évidente entre le taux brut d'activité et la proportion des personnes en âge d'activité (20-64 ans) dans l'ensemble de la population (graphique b). Les cantons les plus urbains (Bâle-Ville, Genève, Zurich) comptent à la fois les taux bruts d'activité les plus élevés et les "charges de dépendants" 7) les

plus faibles (population de moins de 20 ans ou de plus de 65 ans). Toutefois, certains cantons (Tessin, Appenzell R.I.) s'écartent fortement de la tendance; d'autres facteurs entrent donc en ligne de compte, comme le montre le graphique a.

- Alors qu'Appenzell R.I. a un taux brut d'activité (49%) dans la moyenne suisse (48%), son taux comparatif est très en dessus de la moyenne : il atteint 68%, loin devant les cantons urbains (vers 60%). Cet exemple montre que le taux brut d'activité est fortement déterminé non seulement par la structure d'âge, mais aussi par l'intensité de l'activité dans les différents âges : c'est en raison d'une plus forte activité chez les jeunes (moins de 25 ans) et les "moins jeunes" (plus de 60 ans), surtout chez les femmes, que le canton d'Appenzell R.I. possède un taux brut d'activité élevé, malgré une structure par âges peu avantageuse.
- En ce qui concerne Genève, ces deux graphiques montrent que la valeur élevée de son taux brut d'activité - sensiblement supérieure à la moyenne suisse depuis 1910 (graphique 82) - résulte d'une structure par âge favorable (importance des classes de 20 à 64 ans). En revanche, l'activité de la population genevoise n'est pas supérieure à la moyenne suisse : si tous les cantons avaient la même structure d'âge (en l'occurrence celle de l'ensemble de la Suisse), Genève aurait un taux d'activité dans la moyenne des cantons.

1) Voir définition, p. 192.

2) Voir graphique 18, p. 41.

3) Voir graphique 64, p. 151.

4) "Les ménages en 1970"; BFS, Statistiques de la Suisse, 579e fascicule, p. 219.

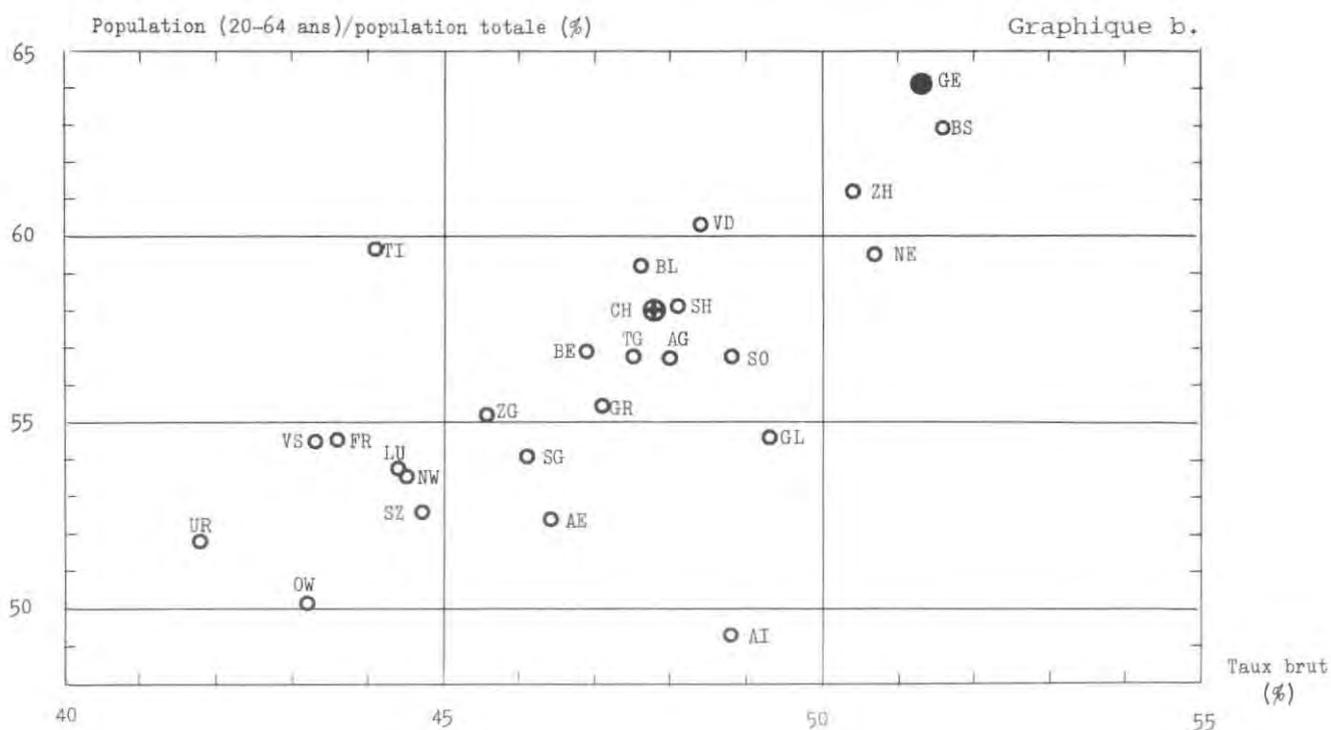
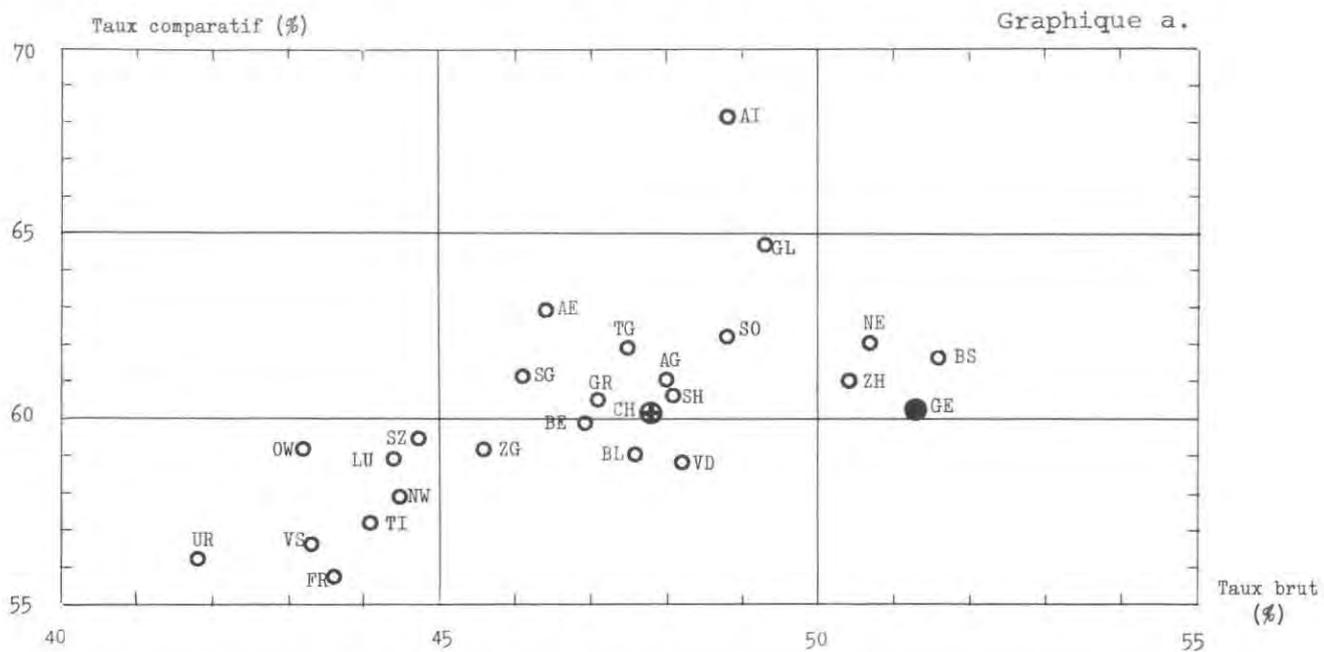
5) "Indicateurs démographiques cantonaux, 1960 et 1970; BFS, Contribution à la statistique suisse, 44e fascicule.

6) Voir graphique 88

7) Voir remarques, p. 38 et annexe A. 10, p. 268.

Taux d'activité dans les cantons, en 1970

- a. Rapport entre taux brut et taux comparatif d'activité.
- b. Rapport entre taux brut d'activité et proportion de population en âge d'activité (20-64 ans)



Nous avons repris ici le mode de représentation du graphique 80, que nous avons appliqué séparément aux populations masculine et féminine des cantons 1).

- Le graphique 81a indique une certaine corrélation entre taux bruts d'activité féminin et masculin : en général, dans les cantons où le taux brut d'activité des deux sexes réunis est élevé 2) (cantons urbains comme Genève, Bâle-Ville, Zurich) on observe simultanément des taux élevés chez les hommes et chez les femmes. Inversement, lorsque le taux brut des deux sexes réunis est faible (Uri, Fribourg, Valais), il l'est à la fois chez les hommes et chez les femmes. Cette corrélation n'est pas inattendue : le taux brut d'activité étant fortement influencé par la structure d'âge de la population 3), cette influence s'exerce dans le même sens chez les hommes et chez les femmes; il serait en effet surprenant qu'un canton ait des populations masculine et féminine de structures par âge très dissemblables.

Toutefois, certains "petits" cantons s'écartent fortement de la distribution, en particulier les deux Appenzell où le taux brut d'activité des femmes est sensiblement supérieur à la moyenne suisse, alors que celui des hommes est au contraire parmi les plus faibles.

- Le graphique des taux comparatifs (81b) permet d'isoler les effets dus aux différences de structure selon l'âge et le sexe et de voir quels seraient les taux d'activité masculin et féminin des cantons si ceux-ci avaient la même structure (en l'occurrence, celle de la Suisse). Alors que dans les trois graphiques précédents, on constatait une corrélation plus ou moins marquée entre les taux cantonaux, il n'existe apparemment pas de loi mettant en relation les taux comparatifs masculin et féminin des cantons :
 - certains ont simultanément des taux masculin et féminin élevés (Appenzell R.I., Glaris) ou faibles (Fribourg, Tessin);
 - la majorité des cantons de Suisse centrale ont un taux masculin élevé, mais un faible taux féminin;
 - au contraire, les cantons urbains (Genève et Bâle-Ville en particulier) ont un taux féminin élevé, mais un faible taux masculin. Ce dernier point est à souligner, puisque l'indicateur d'activité le plus usuel - le taux brut d'activité des deux sexes réunis - aurait pu laisser croire à une activité plus importante dans les cantons urbains que dans les cantons ruraux.
- Les quatre graphiques 80a, 80b, 81a, et 81b appelleraient encore bien d'autres commentaires; nous nous limiterons ici à quelques conclusions générales :

- les cantons urbains ont un taux brut d'activité élevé parce que leur structure d'âge est favorable : grâce à l'immigration de jeunes adultes en provenance des régions rurales, les classes d'âge où l'activité est la plus forte (entre 20 et 50 ans) sont relativement importantes;
- au contraire, dans les cantons ruraux, l'émigration de jeunes adultes ainsi que la proportion élevée d'enfants - comparativement aux cantons urbains à faible fécondité - ont pour conséquence une structure par âge moins favorable du point de vue du rapport population active/inactive;
- si tous les cantons avaient la même structure par âge, autrement dit si les disparités dues à des causes purement démographiques étaient éliminées les taux d'activité des cantons se différencieraient selon d'autres critères, économiques et sociologiques notamment;
- par exemple, on enregistre des taux comparatifs très élevés dans le canton d'Appenzell R.I., tant chez les femmes que chez les hommes; l'examen des taux d'activité par sexe et âge montre que cela résulte principalement d'une activité plus précoce chez les jeunes (moins de possibilités d'études ou de formation professionnelle que dans la majorité des autres cantons), et d'une activité plus tardive chez les personnes âgées (importance de l'agriculture et de l'artisanat);
- autre exemple, dans les cantons urbains - Genève en particulier - le développement des activités tertiaires favorise le travail féminin, d'où des taux comparatifs d'activité élevés chez les femmes. Au contraire, les nombreuses possibilités de formation professionnelle pour les jeunes retarde l'âge d'entrée dans la vie active, alors que l'extension des prestations sociales pour les salariés (assurance-vieillesse, caisses de retraite) a tendance à rendre plus précoce l'âge de la retraite, d'où des taux comparatifs d'activité masculins en général plus faibles dans les cantons urbains que dans les ruraux, où ces différents types de prestations sociales sont moins largement répandus;
- relevons que tous les cantons romands, de même que le Tessin, se situent dans la partie inférieure du graphique 81b; il n'est pas impossible que cette tendance à une activité moins intense de la population masculine des cantons "latins" résulte non seulement de causes socio-économiques, mais aussi de causes proprement culturelles, plus difficiles à déceler.

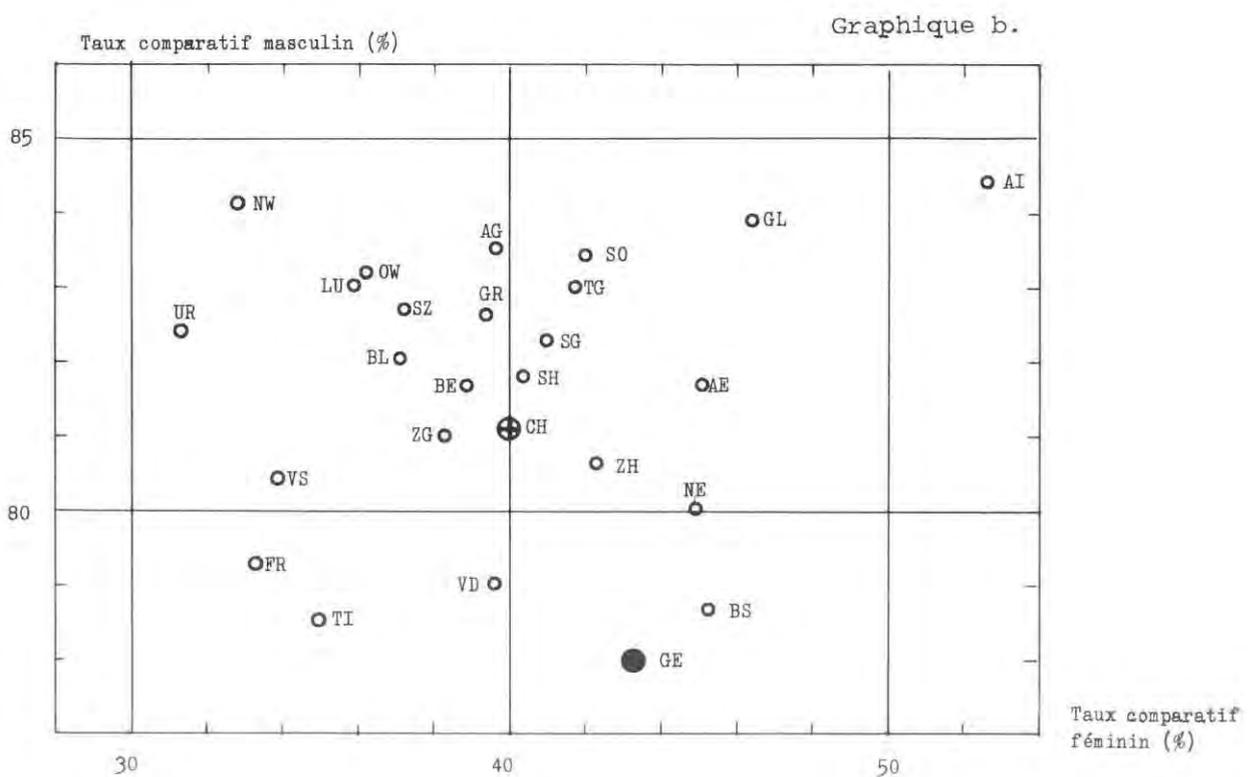
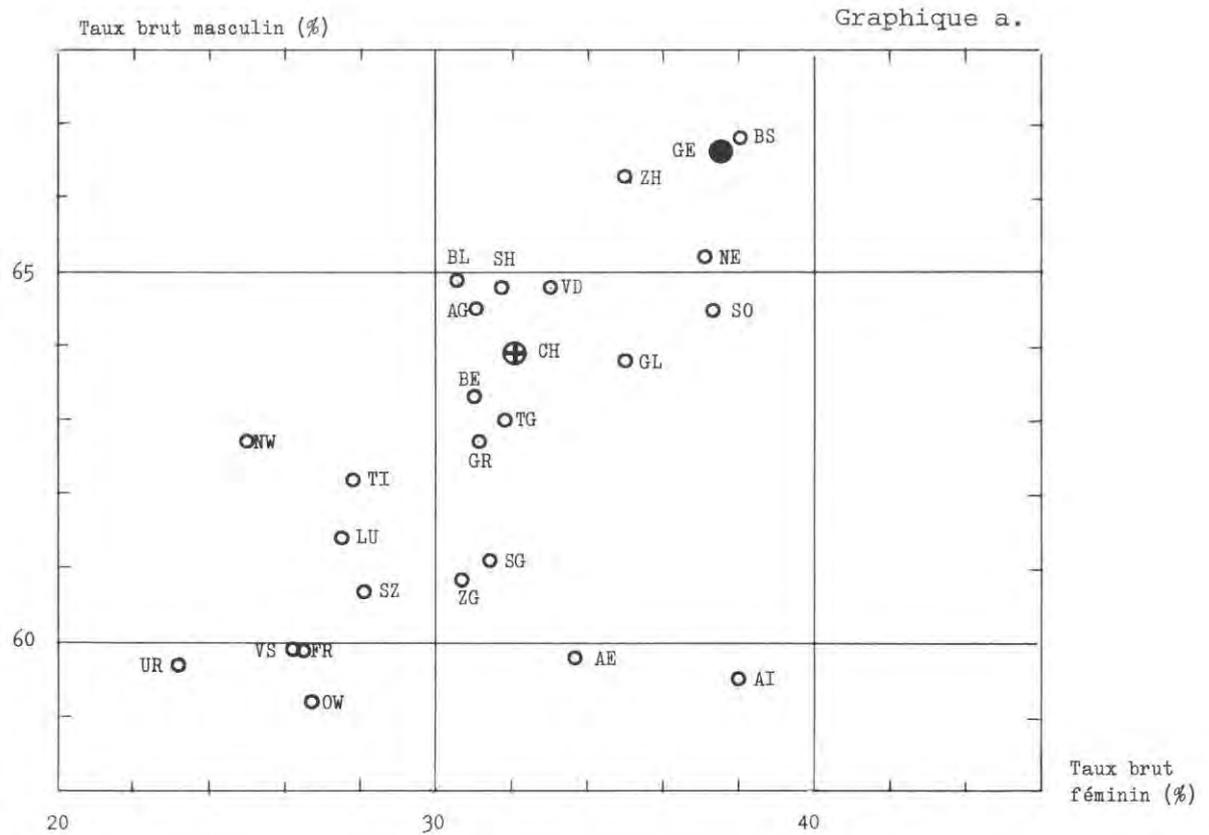
1) Chiffres extraits de la publication du Bureau fédéral de statistique "Les taux d'activité dans les cantons, en 1970", document de travail 76.08 (8).

2) Voir graphiques 80a et 80b, axe horizontal.

3) Voir graphique 80b.

Taux d'activité dans les cantons, selon le sexe, en 1970

- a. Taux brut d'activité
- b. Taux comparatif d'activité



POPULATION RESIDENTE ACTIVE SELON LE SEXE ET L'ORIGINE, DEPUIS 1930 ¹⁾

- L'évolution de la population active depuis 1930 est analogue à celle de la population résidente, et plus particulièrement de sa fraction âgée de 20 à 64 ans ²⁾ :

- augmentation régulière de la population active d'origine suisse depuis 1930;

- diminution de la population active d'origine étrangère jusqu'en 1941, correspondant à la forte perte de population étrangère enregistrée entre les deux guerres ainsi qu'au vieillissement des étrangers restés dans le canton; augmentation dès la fin de la dernière guerre, particulièrement forte entre 1960 et 1970;

- De 1941 à 1970, alors que la part des étrangers dans la population résidente passe de 16% à 34%, elle passe de 16% à 37% dans la population active.

- Le taux brut d'activité ³⁾ de la population genevoise dépasse 50% durant toute la période 1930-1970; il est constamment supérieur au taux de l'ensemble de la Suisse en raison surtout d'une structure par âge plus favorable: canton urbain, Genève a une structure caractérisée par l'importance des classes d'âge 20-64 ans, et plus particulièrement 20-50 ans. Cette structure, dans laquelle les personnes en âge d'activité sont proportionnellement très nombreuses, résulte d'une natalité faible comparativement aux ré-

gions moins urbanisées (moindre importance des classes d'âge 0-19 ans) et d'une immigration continue de jeunes adultes, confédérés ou étrangers (importance des classes d'âge 20 à 50 ans).

L'évolution du taux brut d'activité depuis 1930 est plus régulière chez les Suisses que chez les étrangers car la structure d'âge de la population d'origine suisse est plus stable. En effet, les fluctuations du taux d'activité de la population étrangère résultent principalement des modifications de sa structure d'âge liées aux mouvements migratoires.

La diminution régulière du taux d'activité de la population masculine suisse entre 1930 et 1970 s'explique à la fois par des raisons démographiques - les personnes en âge d'activité (20-64 ans) sont proportionnellement en diminution au profit des personnes de plus de 64 ans ⁵⁾ - et par un certain raccourcissement de la "vie active" dû à l'allongement du temps de formation (entrée dans la vie active) et à l'avancement de la retraite (sortie de la vie active).

En ce qui concerne la population féminine suisse ces mêmes phénomènes interviennent également, mais ils sont compensés par une augmentation générale de la participation féminine à la vie active ⁶⁾, qui explique l'augmentation du taux brut d'activité depuis 1950.

Une analyse détaillée de l'évolution des taux d'activité entre 1960 et 1970 figure en annexe, pages 264-266.

1) Les chiffres des années 1930 à 1950 ne sont pas rigoureusement comparables à ceux des années 1960 et 1970 en raison d'une modification des critères de recensement. Les chiffres des années 1930 à 1950 sont légèrement sous-évalués, mais l'allure générale des courbes n'en est que peu affectée.

2) Voir graphiques 20-21 (population résidente selon l'origine et le groupe d'âges depuis 1900).

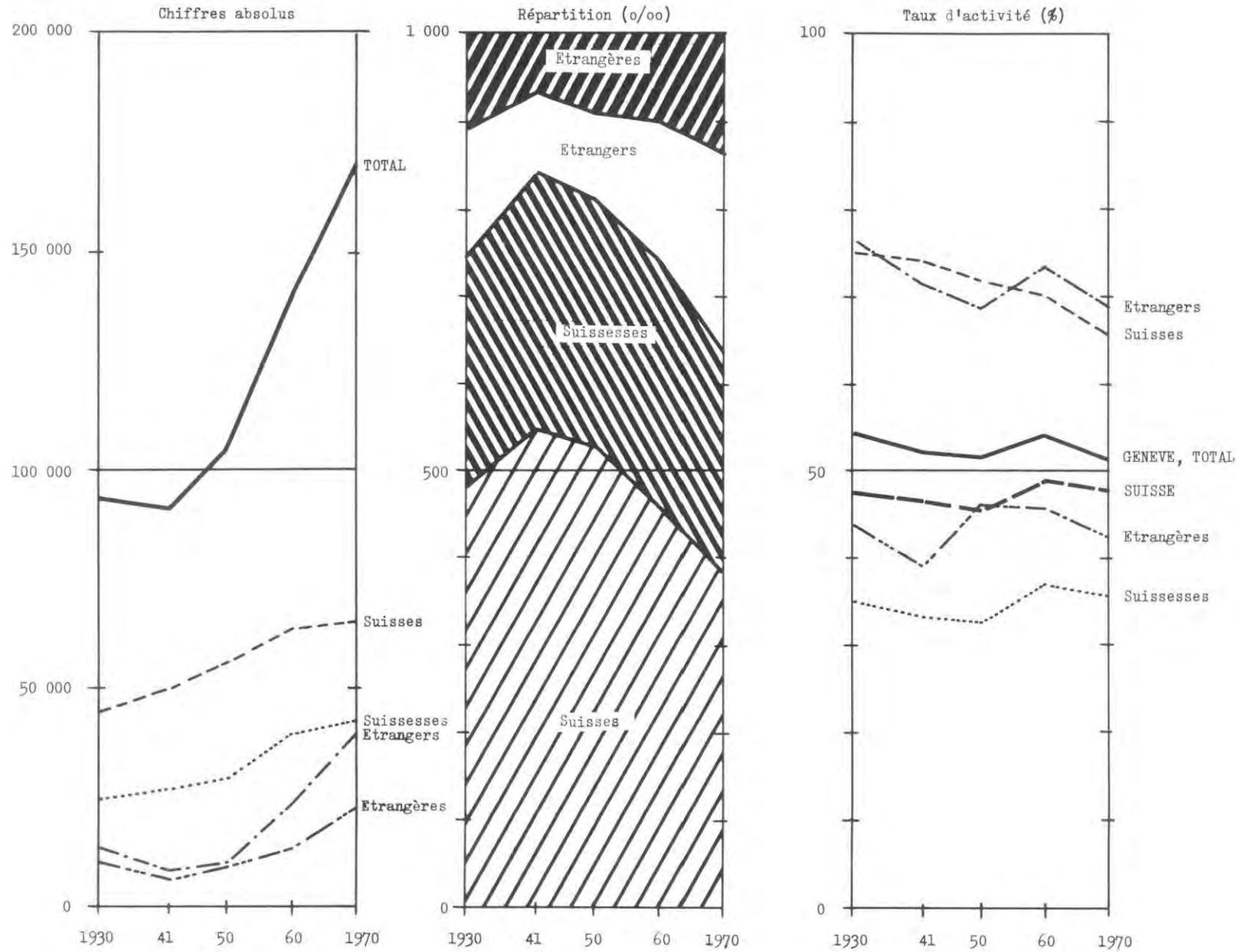
3) Voir définition, p. 192.

4) Voir pyramides des âges de la population du canton (graphiques 23-26).

5) Voir graphique 21.

6) Voir graphique 85.

Population résidente active, selon le sexe et l'origine, depuis 1930



Population résidente active, selon le sexe et l'origine;
évolution 1960/1970

a. Situation en 1960 et 1970

	Population résidente		Population active		Taux d'activité (%)	
	1960	1970	1960	1970	1960	1970
SUISSES						
Hommes	90 900	99 600	63 900	65 300	70,3	65,6
Femmes	106 900	120 200	39 600	42 600	37,0	35,4
Total	197 800	219 800	103 500	107 900	52,3	49,1
ETRANGERS						
Hommes	31 700	57 700	23 300	39 600	73,5	68,6
Femmes	29 700	54 100	13 600	22 700	45,8	42,0
Total	61 400	111 800	36 900	62 300	60,1	55,7
ENSEMBLE						
Hommes	122 600	157 300	87 200	104 900	71,1	66,7
Femmes	136 600	174 300	53 200	65 300	38,9	37,5
TOTAL	259 200	331 600	140 400	170 200	54,2	51,3

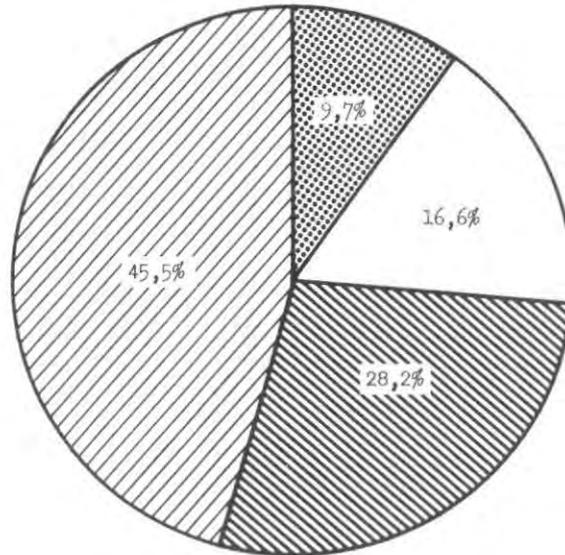
b. Evolution 1960/70

	Population résidente		Population active	
	Augmentation absolue	Augmentation relative (%)	Augmentation absolue	Augmentation relative (%)
SUISSES				
Hommes	8 700	10%	1 400	3%
Femmes	13 300	12%	3 000	8%
Total	22 000	11%	4 400	4%
ETRANGERS				
Hommes	26 000	82%	16 300	70%
Femmes	24 400	82%	9 100	67%
Total	50 400	82%	25 400	69%
ENSEMBLE				
Hommes	34 700	28%	17 700	20%
Femmes	37 700	28%	12 100	23%
TOTAL	72 400	28%	29 800	21%

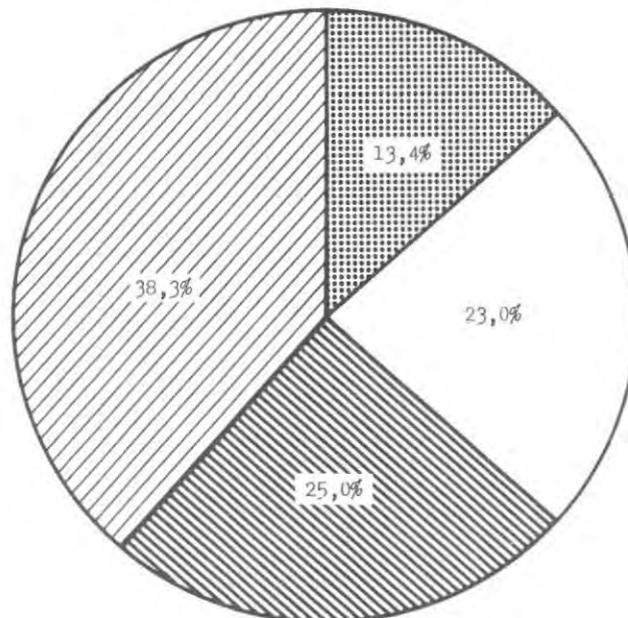
Population résidente active selon le sexe et l'origine



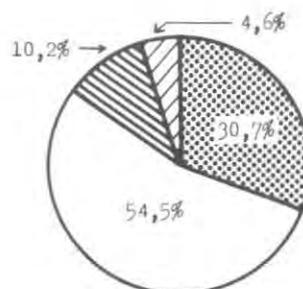
Situation 1960
140 400 actifs



Situation 1970
170 200 actifs



Variation 1960/1970
+ 29 800 actifs



TAUX QUINQUENNAUX D'ACTIVITE DES HOMMES, SELON L'ORIGINE, EN 1960 et 1970

La courbe des taux d'activité masculins est caractérisée, tant chez les Suisses que chez les étrangers, par,

- une croissance jusqu'au delà de l'âge de 30 ans; en 1970, l'activité commence à 15 ans et progresse d'abord rapidement :

sur 100 hommes,	
14 sont actifs à l'âge de 15 ans	
60	16 "
75	17 "
79	18 "
83	19 "

Puis la progression est plus lente, et le taux de 95% d'actifs n'est atteint qu'à l'âge de 26 ans, le taux de 98% à l'âge de 29 ans.

- L'activité masculine est pratiquement totale entre 30 et 50 ans, période durant laquelle le taux d'activité reste supérieur à 98%.
- C'est vers 60 ans que les cessations d'activité deviennent importantes :

sur 100 hommes,	
92 sont actifs à l'âge de 59 ans	
87	60-61 "
82	62-63 "
77	64 "
62	65 "

A 69 ans, plus du tiers des hommes ont cependant encore une activité (37%); entre 70 et 74 ans, plus du quart (27%).

En plus de ces cessations d'activité, on observe une augmentation importante du travail à temps partiel parmi les hommes restés actifs :

sur 100 actifs,	
3 travaillent à temps partiel	entre 50 et 59 ans,
7 travaillent à temps partiel	entre 60 et 64 ans,
32 travaillent à temps partiel	après 64 ans.

Population d'origine suisse

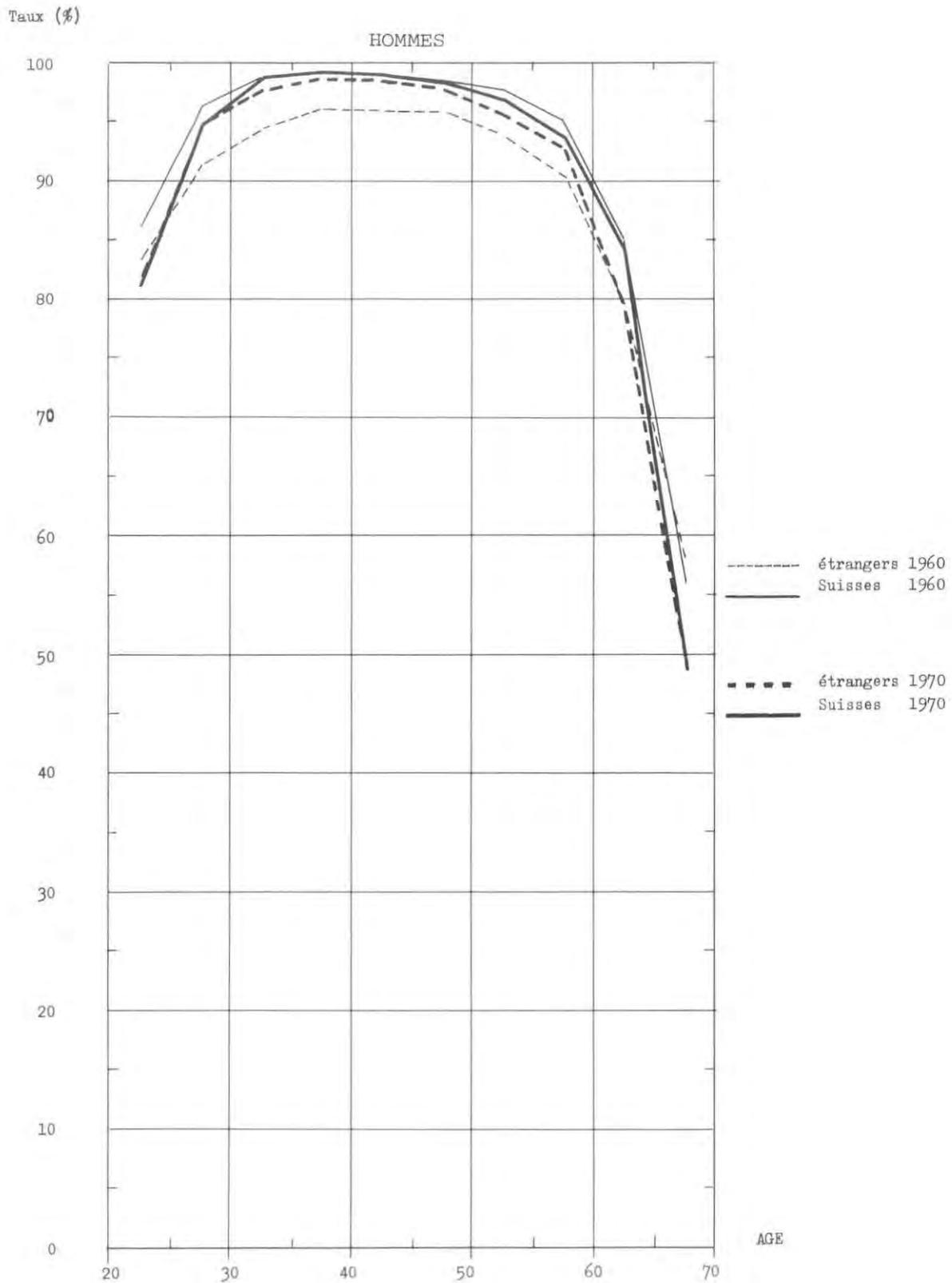
On observe, de 1960 à 1970,

- une sensible diminution de l'activité au-dessous de l'âge de 30 ans, en raison de l'allongement de la période de formation (école, apprentissage);
- une stabilité des taux d'activité aux âges où ceux-ci sont les plus élevés, soit de 30 à 50 ans;
- une diminution des taux d'activité entre 50 et 64 ans, qui traduit une certaine augmentation des retraites avant l'âge AVS entre 1960 et 1970;
- une forte diminution de l'activité à partir de cet âge, le taux d'activité du groupe 65-69 ans passant de 56,1% en 1960 à 48,6% en 1970.

Population d'origine étrangère

Evolution très différente chez les étrangers, puisqu'on enregistre entre 1960 et 1970 une forte augmentation des taux d'activité dès 25 ans et jusqu'à 60 ans. En 1970, les taux étrangers sont pratiquement identiques aux taux suisses, alors qu'ils leur étaient très inférieurs en 1960. On peut se demander si un tel écart - qu'on n'observe pas dans les taux de l'ensemble de la Suisse - n'a pas des causes "techniques" : il est possible qu'en 1960 une proportion non négligeable d'étrangers résidant à Genève n'ont pas déclaré leur activité lors du recensement pour n'avoir pas compris les questions posées; rappelons qu'en 1960, le canton connaissait une très forte immigration étrangère, d'origine très cosmopolite.

Taux quinquennaux d'activité des hommes, selon l'origine, en 1960 et 1970



TAUX QUINQUENNAUX D'ACTIVITE DES FEMMES, SELON L'ORIGINE, EN 1960 ET 1970

- De 1960 à 1970, les taux quinquennaux d'activité des femmes suisses ont augmenté à tous les âges jusqu'à 60 ans, de façon particulièrement importante vers 40-55 ans.

On peut penser qu'il s'agit là de reprises d'activité beaucoup plus fréquentes chez les femmes mariées en 1970 qu'en 1960. Toutefois, on se doit d'être prudent dans l'interprétation de ces courbes, pour deux raisons :

- modification des critères de définition du travail à temps partiel ¹⁾, qui affecte en particulier la comparaison des taux des femmes suisses;
- impossibilité de décomposer en 1960 - faute de données - les taux quinquennaux d'activité à la fois selon l'origine et l'état civil.

Par contre, on peut relever que cette augmentation d'activité entre 1960 et 1970 n'est pas due à une modification de la structure par état civil : si l'on considère la tranche d'âges 45-49 ans ²⁾, on constate que la proportion de femmes mariées - dont le taux

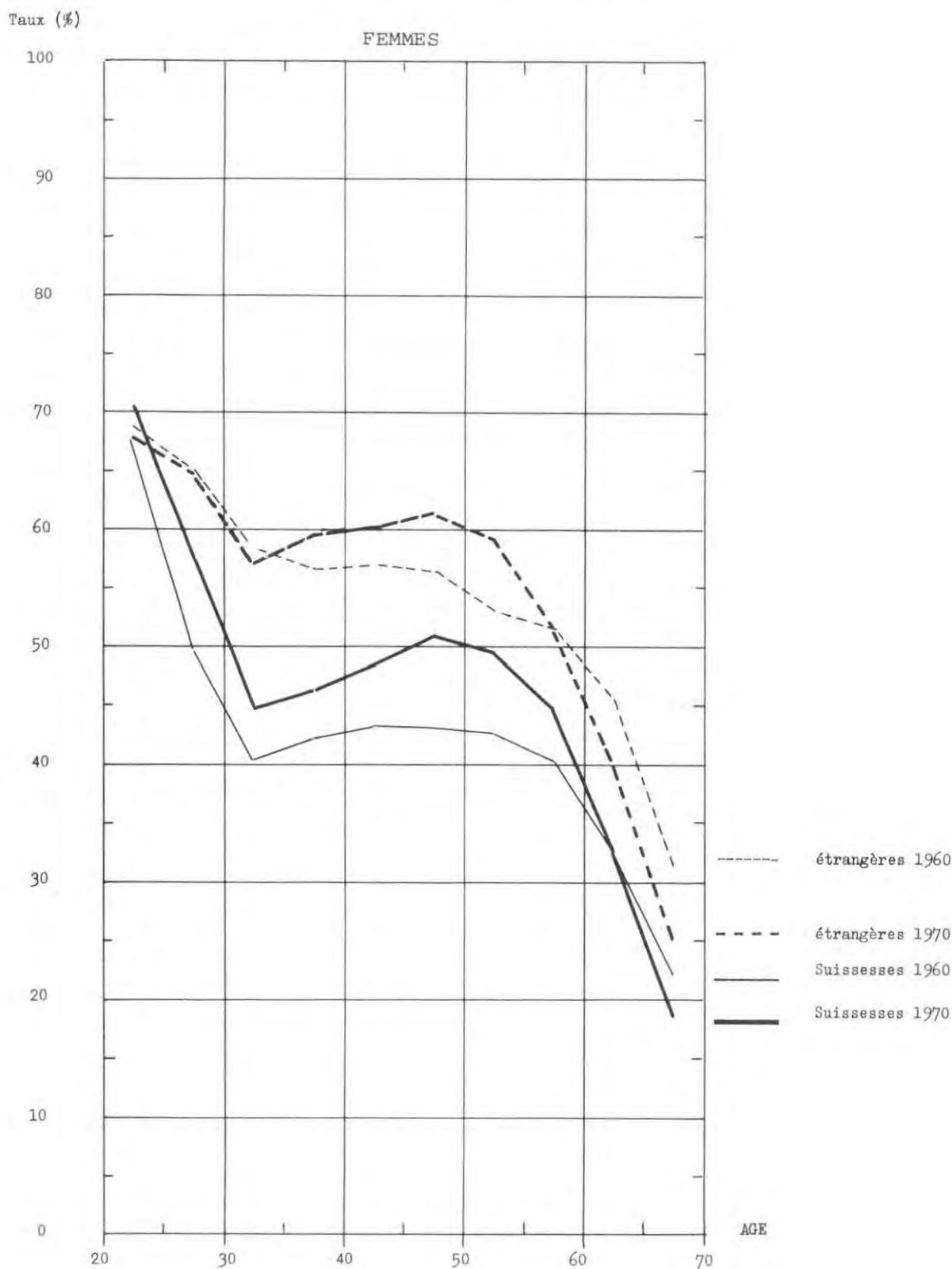
d'activité est beaucoup plus faible que celui des célibataires, veuves ou divorcées - n'a pas varié entre 1960 et 1970 (74%).

- Au contraire, chez les femmes étrangères, la structure par état civil s'est fortement modifiée entre 1960 et 1970 : du fait en particulier des mesures visant au regroupement des familles d'immigrés, la proportion de femmes mariées dans la population résidente s'est accrue à tous les âges : ainsi, dans la tranche d'âges 30-34 ans, la proportion de femmes mariées passe de 60% à 75% (celle des célibataires, de 37% à 21%); dans la tranche d'âges 45-49 ans la proportion de femmes mariées passe de 55% à 66% (celle des célibataires, de 32% à 24%).

Comme les femmes mariées ont un taux d'activité inférieur à celui des femmes d'autres états civils, le changement structurel de la population résidente étrangère a influencé à la baisse les taux quinquennaux d'activité, d'où une évolution différente de celle des femmes d'origine suisse entre 1960 et 1970.

1) Les taux quinquennaux d'activité pour 1960 sont calculés, faute de données, sans que soit pris en compte le travail dont la durée est inférieure au mi-temps, mais supérieure à 6 heures par semaine (voir définitions p. 191).

2) De la même façon que nous l'avons fait dans le cas de la population féminine totale (Suissesses + étrangères) : voir p. 206.

Taux quinquennaux d'activité des femmes, selon l'origine,
en 1960 et 1970

TAUX QUINQUENNAUX D'ACTIVITE DES FEMMES SELON L'ETAT CIVIL, EN 1970

- La forme générale de la courbe des taux d'activité féminins (graphique 86) est très différente de celle des taux masculins (graphique 84).

En effet, alors que dès 25 ans et jusque vers 60 ans la plupart des hommes ont une activité économique, quelle que soit leur situation familiale, la majorité des femmes mariées suspendent leur activité plus ou moins longtemps, parfois définitivement, du fait de leur rôle familial.

Outre la fréquence et l'espacement des naissances, plusieurs facteurs peuvent influencer la participation des femmes mariées à la vie sociale et économique : répartition des tâches domestiques et professionnelles dans le ménage, inégalités professionnelles dues au sexe, mesures en faveur des mères de famille (congé de maternité, travail à temps partiel, crèches, etc.).

L'augmentation à tous les âges du taux d'activité des femmes mariées entre 1960 et 1970 (graphique 86) s'explique vraisemblablement par l'évolution de ces facteurs, dans le sens de meilleures possibilités pour ces femmes d'avoir une activité professionnelle.

- La comparaison des courbes selon l'état civil entre 1960 et 1970 montre que les taux d'activité des femmes seules - célibataires, veuves ou divorcées - n'ont, eux, que peu varié.

- L'augmentation des taux d'activité féminins entre 25 et 60 ans est donc due principalement à une plus grande activité des femmes mariées, ceci à tous les âges ¹⁾.
- De plus, le fait que les femmes d'origine étrangère - dont les taux quinquennaux d'activité sont supérieurs à ceux des Suissesses (voir graphique 85) - sont proportionnellement plus nombreuses en 1970 qu'en 1960, a également eu une influence sur cette augmentation.
- En revanche, l'évolution de la structure de la population résidente féminine selon l'état civil n'a, elle, pas influencé cette augmentation de l'activité féminine : si l'on considère par exemple la tranche d'âges 45-49 ans, pour laquelle l'augmentation du taux d'activité 1960/70 est la plus forte, on obtient la répartition suivante :
sur 1'000 femmes âgées de 45 à 49 ans, on compte ...

	...en 1960	...en 1970
célibataires	155	143
mariées	711	721
veuves + divorcées	134	136

En fait, on peut même affirmer que l'évolution de la répartition par états civils de la population féminine a eu un effet modérateur sur l'augmentation des taux quinquennaux d'activité, puisque la proportion de femmes mariées, dont le taux d'activité est inférieur à celui des célibataires, veuves ou divorcées, a augmenté entre 1960 et 1970.

- A un âge donné, le taux d'activité de l'ensemble des femmes dépend de la répartition de celles-ci selon l'état civil, cette répartition variant fortement avec l'âge (voir graphique 28) :
 - avant 25 ans, le taux d'activité de l'ensemble des femmes se rapproche de celui des célibataires;
 - après 60 ans, de celui des femmes veuves ou divorcées;
 - dans les âges moyens où les femmes mariées sont en majorité, il est influencé par le taux d'activité des femmes mariées.

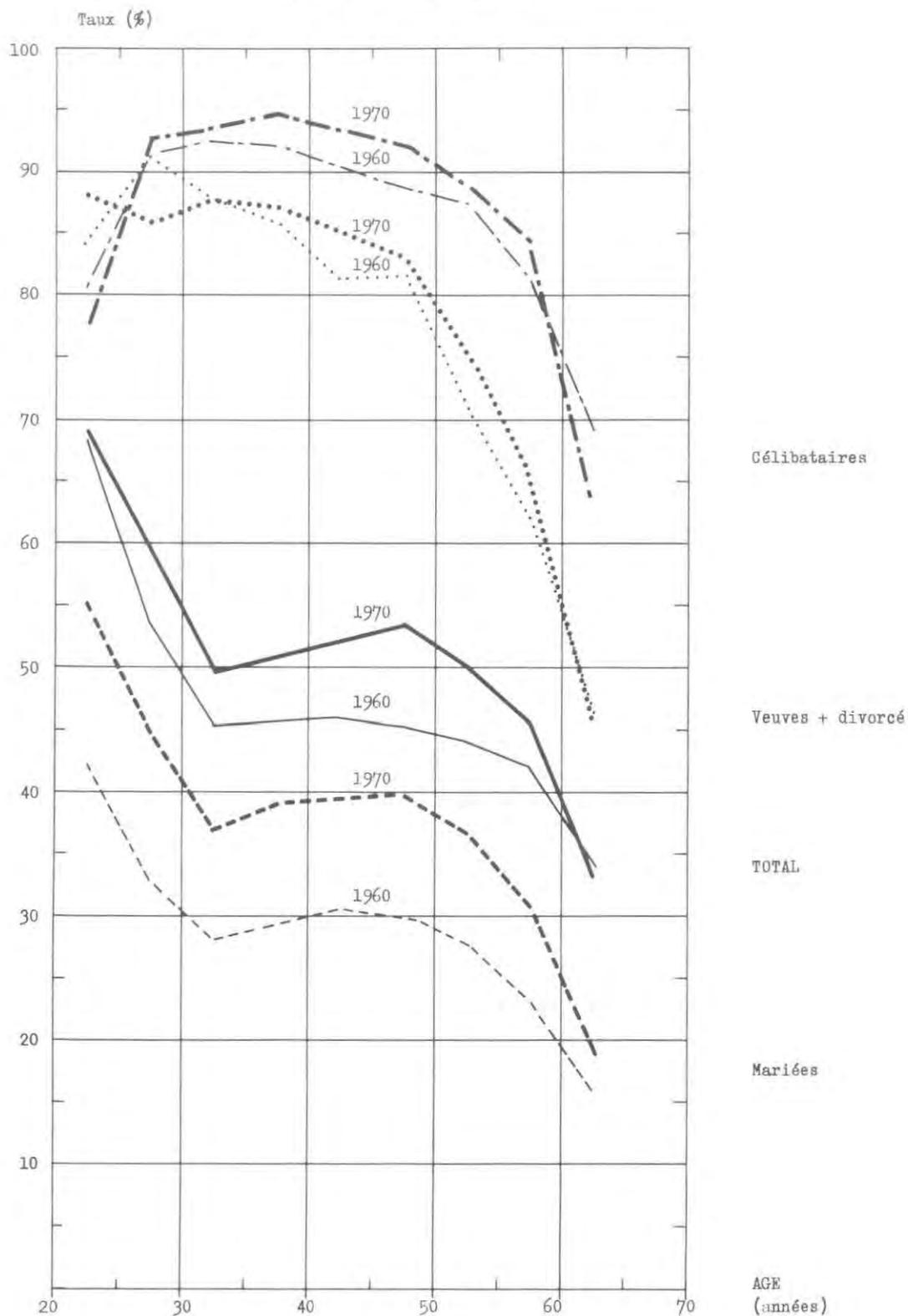
Relevons que les femmes célibataires ont un taux d'activité très élevé; la courbe de leurs taux quinquennaux a une forme analogue à celle des hommes : valeur élevée dès l'âge de 25 ans, restant supérieure à 90% jusqu'à 50 ans, à 60% jusqu'à 65 ans.

- En 1970 comme en 1960, le taux d'activité des femmes est maximum entre 20 et 25 ans; il diminue régulièrement jusqu'à 30-35 ans en même temps qu'augmente dans la population féminine la proportion de celles qui sont mariées.

Vers 30-35 ans l'activité des femmes marque un minimum relatif (45,3% en 1960, 49,5% en 1970), puis augmente jusque vers 45-50 ans, de façon beaucoup plus marquée en 1970 qu'en 1960. Cette reprise d'activité s'explique à la fois par une augmentation de la proportion des femmes veuves ou divorcées dont le taux d'activité est - à tous les âges - supérieur à celui des femmes mariées, et par des reprises d'activité devenant plus nombreuses que les arrêts chez les femmes mariées.

1) Cette augmentation apparaît plus forte qu'elle ne l'a été en réalité car le travail à temps partiel n'était pris en compte en 1960 que s'il s'agissait au moins d'un mi-temps; en 1970, la limite inférieure était fixée plus bas (6 heures par semaine).

Taux quinquennaux d'activité des femmes, selon l'état civil, en 1960 et 1970



TRAVAIL FEMININ A TEMPS PARTIEL, SELON L'AGE ET L'ORIGINE OU L'ETAT CIVIL, EN 1970

L'activité féminine est fortement déterminée par le rôle familial de la femme, notamment le mariage et la maternité, et le travail à temps partiel est un des aspects importants du travail féminin.

Nous devons nous limiter ici à l'analyse de la situation de 1970, car la comparaison avec les données des recensements antérieurs - 1960 en particulier - n'est pas réalisable.

Il est probable que les données de 1970 ont été modifiées par la récession économique, mais elles demeurent intéressantes, car c'est en période de haute conjoncture que les aspirations des individus en matière d'activité peuvent être le mieux satisfaites.

- Le travail à temps partiel constituait encore en 1970 une pratique spécifiquement féminine :

Sur 100 actifs,
4 travaillaient à temps partiel
chez les hommes
23 travaillaient à temps partiel
chez les femmes.

Ajoutons que la plupart des hommes travaillant à temps partiel avaient plus de 50 ans.

- La majorité des femmes exerçant une activité à temps partiel sont des femmes mariées :
 - Sur 100 femmes actives à temps partiel, on compte
 - 16 célibataires
 - 69 mariées
 - 8 veuves
 - 7 divorcées.
 - Sur 100 femmes actives de chaque état civil, le nombre de celles qui sont à temps partiel est de
 - 9 chez les célibataires
 - 36 chez les mariées
 - 85 chez les veuves
 - 17 chez les divorcées.

Notons que la proportion élevée de veuves travaillant à temps partiel (85%) s'explique par la structure âgée de la population veuve.

- Travail à temps partiel selon l'origine :
La proportion de femmes étrangères qui travaillent à temps partiel (17%) est inférieure à celle des Suissesses (26%). Cet écart n'est pas dû à des différences de structure démographique (répartition de la population selon l'état civil et l'âge), mais correspond réellement à une pratique moins intense du travail à temps partiel chez les étrangères, qu'on observe à tous les âges et pour chaque état civil 1).

Cette observation est à mettre en relation avec le fait que la population féminine étrangère a, à tous les âges, un taux d'activité plus élevé que celui de la population féminine suisse 2). Comme, de plus, la qualification des travailleuses étrangères est en moyenne moins élevée que celle des Suissesses 3), on peut admettre que ces disparités traduisent une nécessité en général plus grande chez les étrangères d'exercer une activité économique.

- Travail à temps partiel selon l'état civil :
Il est intéressant de comparer ces courbes avec celles des taux d'activité par état civil (graphique 86) :

- A tous les âges, les femmes mariées ont les taux d'activité les plus faibles (les célibataires, les plus élevés), les taux de travail à temps partiel les plus élevés (les célibataires, les plus faibles).
- Pour tous les états civils, la diminution du taux d'activité dans les âges élevés s'accompagne, chez les femmes encore actives, par une augmentation du travail à temps partiel.
- L'allure générale de la courbe de l'ensemble des femmes est donnée par la courbe des femmes mariées : on constate en particulier après 40 ans, et jusqu'à 50 ans, une diminution de la fréquence du travail à temps partiel, qu'on peut interpréter comme résultant de reprises d'activité économique complète pour les mères de famille dont les enfants ont acquis un minimum d'autonomie.

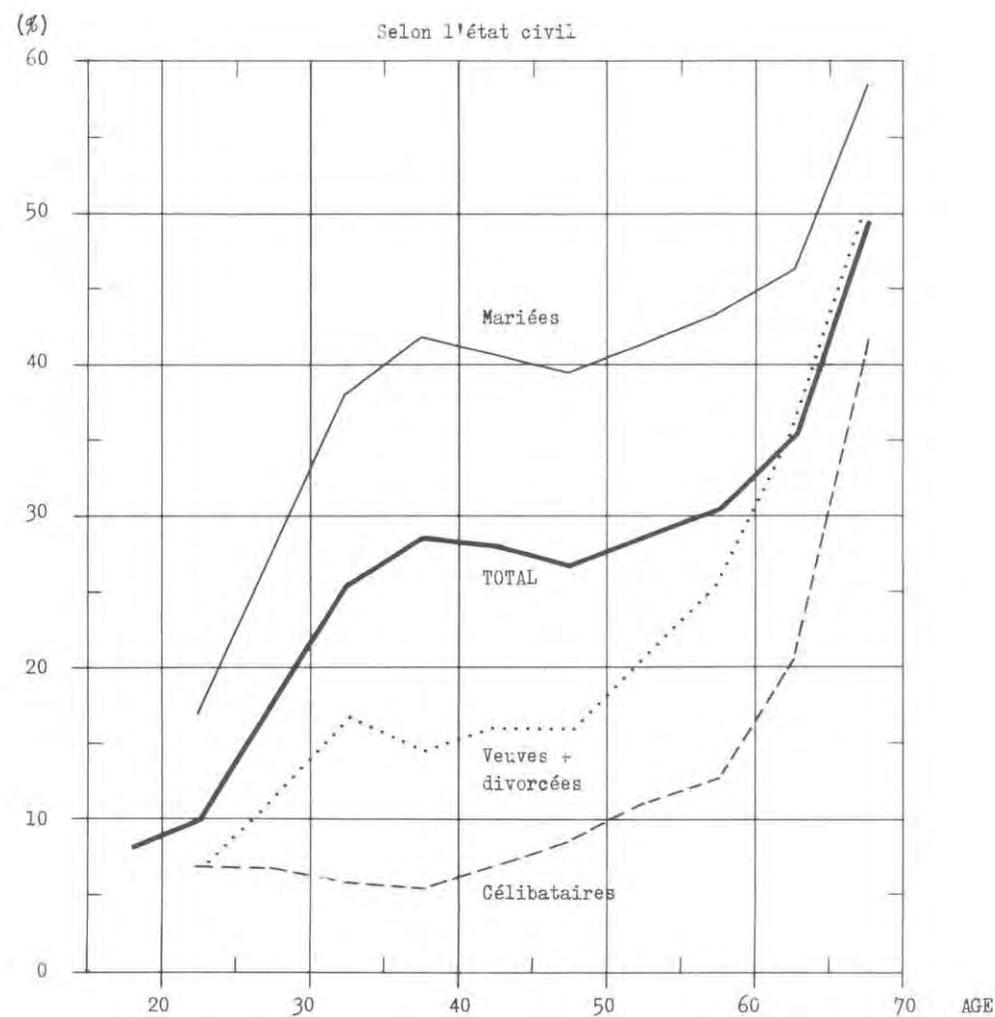
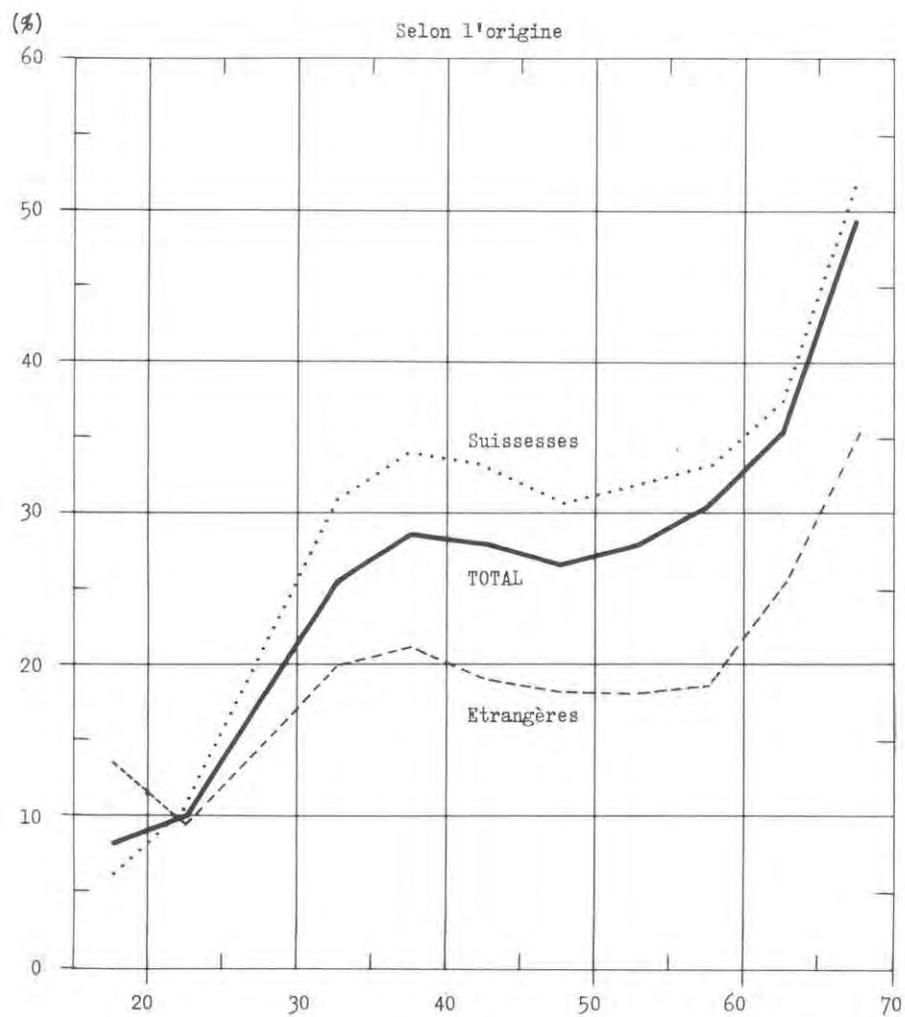
1) RF 1970, tableau 5.23 (chiffres non publiés).

2) Voir graphique 85.

3) Voir graphiques 93-94.

Travail féminin à temps partiel, selon l'âge et l'origine ou l'état civil

(Nombre de femmes travaillant à temps partiel pour 100 femmes actives au total)



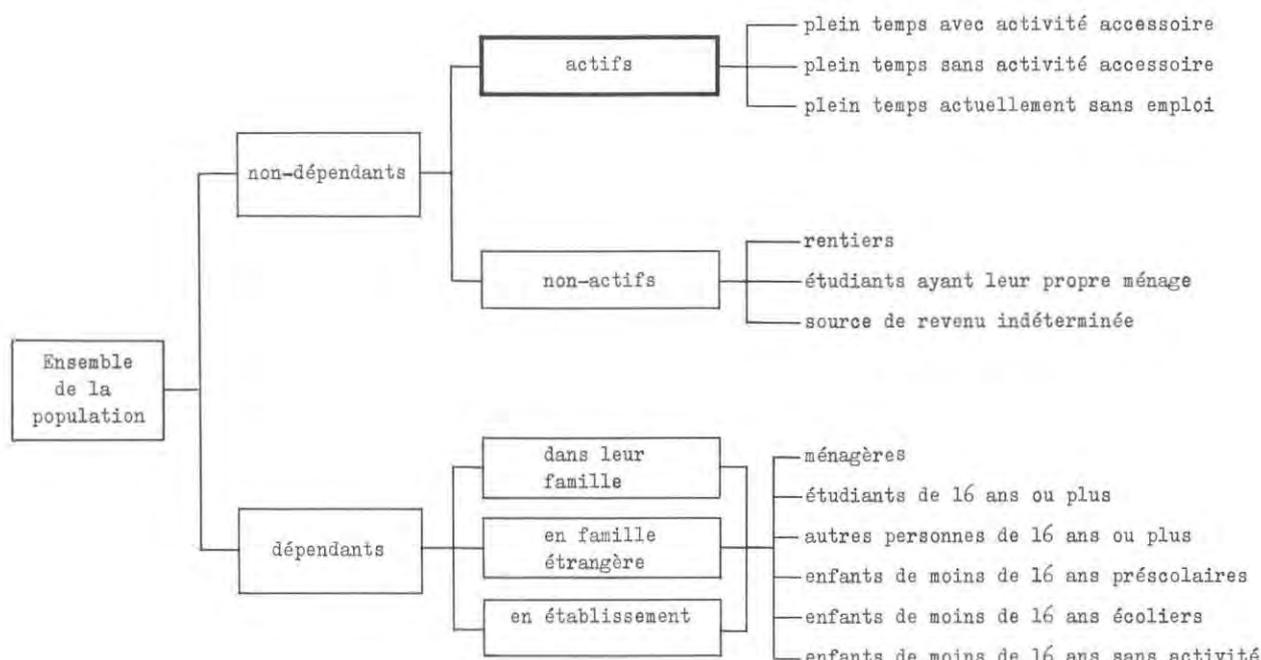
population résidente active (2)

Il existe de nombreuses classifications permettant d'analyser les structures de la population active. Nous allons ouvrir ce chapitre par quelques rappels relatifs aux nomenclatures utilisées par le Bureau fédéral de statistique lors des recensements fédéraux de la population ou des entreprises, qui sont les deux principales sources de statistiques de la population active et des emplois.

I. RECENSEMENT FEDERAL DE LA POPULATION (1970)

1. Dépendance économique

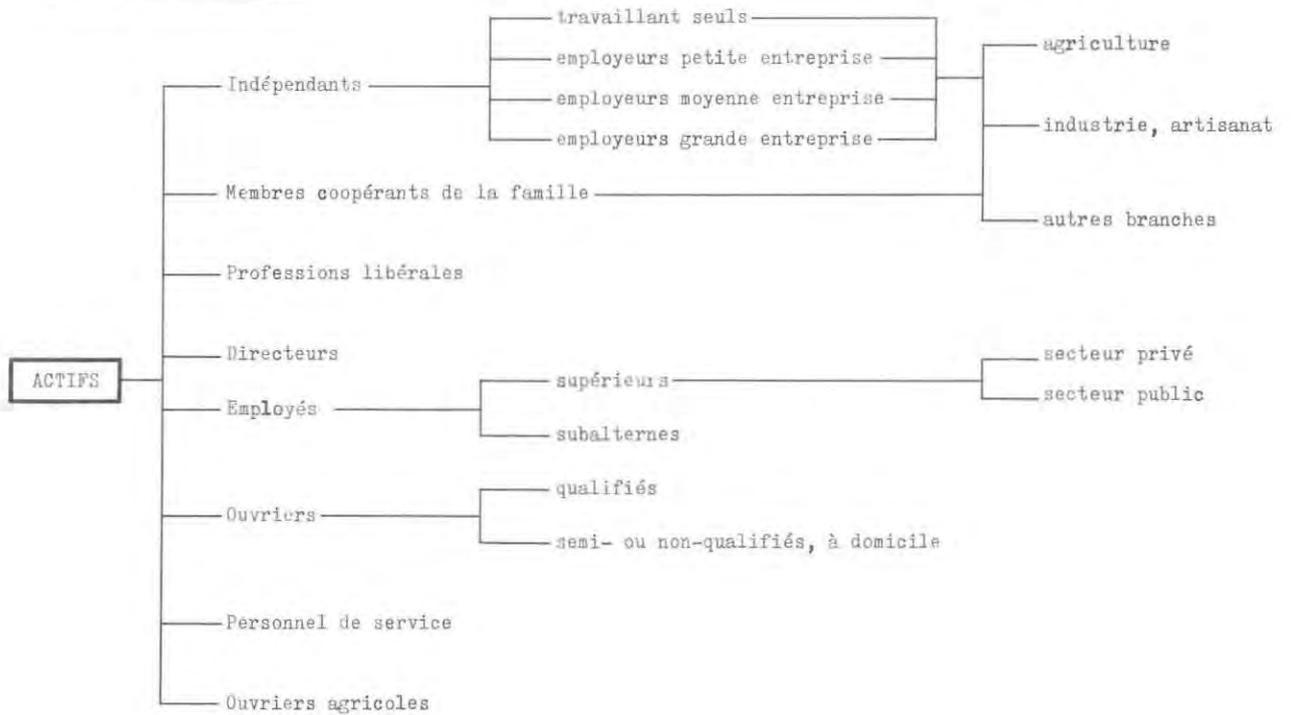
Cette nomenclature permet de classer l'ensemble de la population résidente en fonction de sa situation de dépendance :



2. Groupe socio-économique

Cette nomenclature concerne également l'ensemble de la population résidente. Elle se distingue de la précédente par rapport au sous-ensemble des actifs (case en gras du schéma ci-dessus) : ceux-ci sont subdivisés de façon plus détaillée, à l'aide d'une classification mixte faisant intervenir à la fois la situation dans la profession, le secteur économique et, pour les employeurs, la dimension de leur entreprise.

Groupe socio-économique

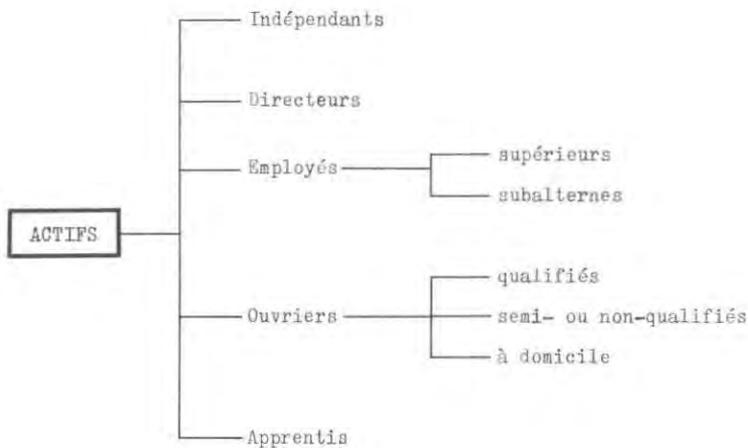


Les trois nomenclatures suivantes concernent le sous-ensemble des actifs uniquement :

3. Profession

En 1970, les actifs sont répartis selon 509 professions, qui peuvent être réduites selon 47 groupes de professions (source : BFS; SS 500e fascicule, pages 94 et suivantes).

4. Situation dans la profession



Cette nomenclature s'apparente à celle des groupes socio-économiques relative au sous-ensemble des actifs (point 2. ci-dessus).

Les deux nomenclatures se différencient principalement

- par le niveau de détail :

en tout, 23 groupes socio-économiques, contre 8 situations professionnelles;

- particulièrement en ce qui concerne les indépendants :

11 groupes socio-économiques, contre 1 situation professionnelle;

- les professions libérales sont isolées dans la première nomenclature, mais figurent parmi les indépendants dans la seconde;

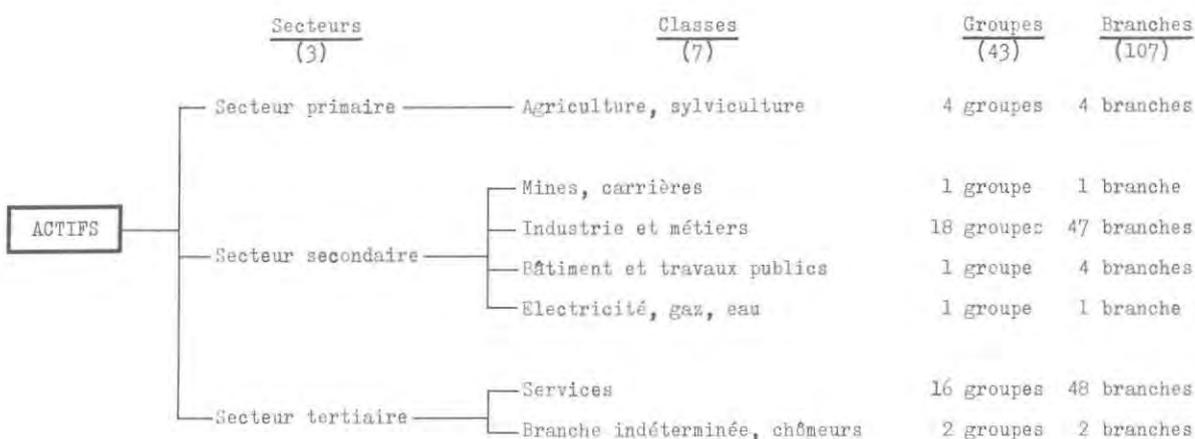
- de même, le personnel de service est isolé dans la première nomenclature, mais figure parmi les ouvriers dans la seconde (essentiellement, semi- ou non-qualifiés);

- inversement, les apprentis sont isolés dans la seconde nomenclature, mais répartis dans la première selon plusieurs positions.

On constate donc que la nomenclature "situation dans la profession" est un peu sommaire pour une analyse approfondie de la hiérarchie des actifs. Mais le nombre réduit de ses catégories permet de la mettre en relation, sous forme de tableaux à double entrée, avec d'autres nomenclatures, en particulier celle des branches économiques. De plus, cette nomenclature est utilisée depuis les premiers recensements fédéraux et permet donc des comparaisons sur une longue période chronologique; toutefois, ces comparaisons sont limitées par des modifications de contenu de la nomenclature.

5. Branche économique

La branche économique est déterminée d'après l'activité de l'entreprise, ou de l'établissement, dans laquelle travaillent les personnes au moment du recensement. Le terme de "branche" recouvre en fait 4 nomenclatures qui se différencient par un niveau de détail plus ou moins grand :



Exemples :

- la branche "traitement des métaux" fait partie du groupe "métallurgie", qui fait partie de la classe "industrie et métiers", qui fait partie du secteur secondaire;
- la branche "gérance de fortunes, bureaux de révision" fait partie du groupe "représentation d'intérêts, services intermédiaires", qui fait partie de la classe "services", qui fait partie du secteur tertiaire.

En fait, pour ne pas se perdre dans ces questions d'étiquette, dans la pratique on désigne par "branche" toute position de la nomenclature, en précisant branche à 3 positions (nomenclature détaillée), à 2 positions (nomenclature moyenne) ou à 1 position (petite nomenclature).

II. RECENSEMENT FEDERAL DES ENTREPRISES (1975)

L'unité de recensement est ici l'entreprise - ou plus précisément l'établissement - et non plus l'individu. Les nomenclatures relatives aux personnes travaillant dans ces entreprises ¹⁾ se limitent à celles décrivant l'activité de l'établissement (secteur, classe, groupe, genre). Elles correspondent aux nomenclatures du recensement de la population, avec de cas en cas des détails encore plus fins :

	Recensement de la population 1970	Recensement des entreprises 1975
NOMBRE DE		
- Secteurs économiques	3	3
- Classes économiques	7	7
- Groupes économiques	43	47
- Branches économiques	107	177
- Genres d'exploitations	*	566

En revanche, le recensement des entreprises ne donne pas la répartition socio-professionnelle des actifs, les questions sur cet aspect de l'activité n'ayant plus été posées lors du recensement de 1975.

1) La population active ainsi définie se distingue de la population résidente active définie par les recensements de la population sur plusieurs plans; en particulier elle englobe les travailleurs frontaliers.

chapitre 9

population résidente active (2)

NO GRAPHIQUE	T I T R E	TERRITOIRE	PAGE
88	Population résidente active des cantons selon le secteur économique, en 1970	Suisse	217
89	Population résidente active selon le secteur économique; évolutions cantonales depuis 1888	Suisse	219
90	Population résidente active selon le sexe et le secteur économique, depuis 1900	Genève	223
91	Population résidente active selon la situation professionnelle, depuis 1900	Genève	225
92	Population résidente active selon le sexe et la situation professionnelle, depuis 1900	Genève	226
93	Population résidente active selon le sexe, l'origine et la situation professionnelle, en 1970	Genève	227
94	Population résidente active selon le sexe, l'origine et le groupe socio-économique, en 1970	Genève	231
95	Population résidente active selon l'origine, le sexe et la branche économique, en 1970	Genève	234
96	Population résidente active selon la situation professionnelle et la branche économique, en 1970	Genève	235
97	Population résidente active selon la branche économique, depuis 1888	Genève	237

Voir sources, pages 269-270.

POPULATION RESIDENTE ACTIVE DES CANTONS SELON LE SECTEUR ECONOMIQUE EN 1970

Les coordonnées triangulaires permettent la comparaison immédiate de la structure d'un ensemble d'unités géographiques - pays, villes, régions - selon une variable à trois dimensions, ici les trois secteurs économiques.

La répartition de la population active selon les trois grands secteurs de l'économie, agriculture, industries-construction, services, est une indication élémentaire de la structure économique des cantons. Le déplacement de l'emploi du secteur primaire vers le tertiaire, avec une transition plus ou moins marquée par le secondaire, constitue un des phénomènes marquants de l'histoire des sociétés industrielles. Ce déplacement résulte principalement de deux phénomènes : influence du progrès technique sur la production, tant dans l'agriculture que dans les industries, et évolution de la consommation, des besoins essentiels aux besoins accessoires, des matériels aux immatériels (développement de la consommation des loisirs, des soins médicaux, de l'enseignement) 1).

- Première constatation, en 1970 l'ensemble des cantons se situent dans la partie inférieure du triangle, aucun d'entre eux - même parmi les cantons dits "primitifs" - n'ayant une agriculture majoritaire en termes de population active. La proportion maximale est atteinte en Appenzell R.I. (28%). Les comparaisons entre pays mettent en évidence l'influence du progrès technique sur la production dans l'agriculture puisque, premier producteur mondial de produits agricoles, les Etats-Unis ont une proportion très faible de population active occupée dans le secteur primaire.

- Seconde constatation, celle d'un certain équilibre entre activités secondaires et tertiaires : les cantons se groupent dans la partie centrale de la base du triangle. Le centre de gravité des cantons, représenté par la moyenne suisse, montre une importance comparable des secteurs secondaire (48% des actifs) et tertiaire (44%).

Cette dispersion des cantons peut paraître faible si on la compare à la dispersion existant entre pays; cependant on notera que les pays occupant des positions extrêmes à l'intérieur du triangle ont des situations économique-politiques particulières, alors que les pays d'Europe occidentale sont relativement proches les uns des autres. La Suisse s'en distingue toutefois par une importance supérieure du secteur secondaire comparativement au tertiaire qui s'explique surtout, à l'examen de la structure par branches économiques, par un développement moins important des administrations dans notre pays (tableau ci-dessous).

- Les cantons comptant les pourcentages les plus élevés d'actifs dans le secteur tertiaire sont les cantons urbains (Genève, Bâle-Ville, Zurich) ou de tourisme (Grisons, Tessin). Notons que deux cantons occupant une position voisine dans le triangle peuvent avoir des structures socio-économiques pourtant très différentes (Zurich et Tessin). La répartition de la population active selon le secteur économique n'est donc qu'un instrument relativement grossier de mesure de cette structure. Plus qu'à des comparaisons, il se prête à l'examen de l'évolution dans le temps de la structure d'un canton ou d'un pays.

Proportion de la population active occupée dans la branche "Services à la collectivité, services sociaux" (pour 100 actifs)²⁾

Pays	Année	%
Suède	1970	25
Royaume-Uni	1971	23
France	1975	22
URSS	1970	21
Belgique	1970	21
RFA	1970	19
Italie	1971	17
Autriche	1971	17
Suisse	1970	15

1) Voir introduction du chapitre VII. PEUPLEMENT DU CANTON, page 171.

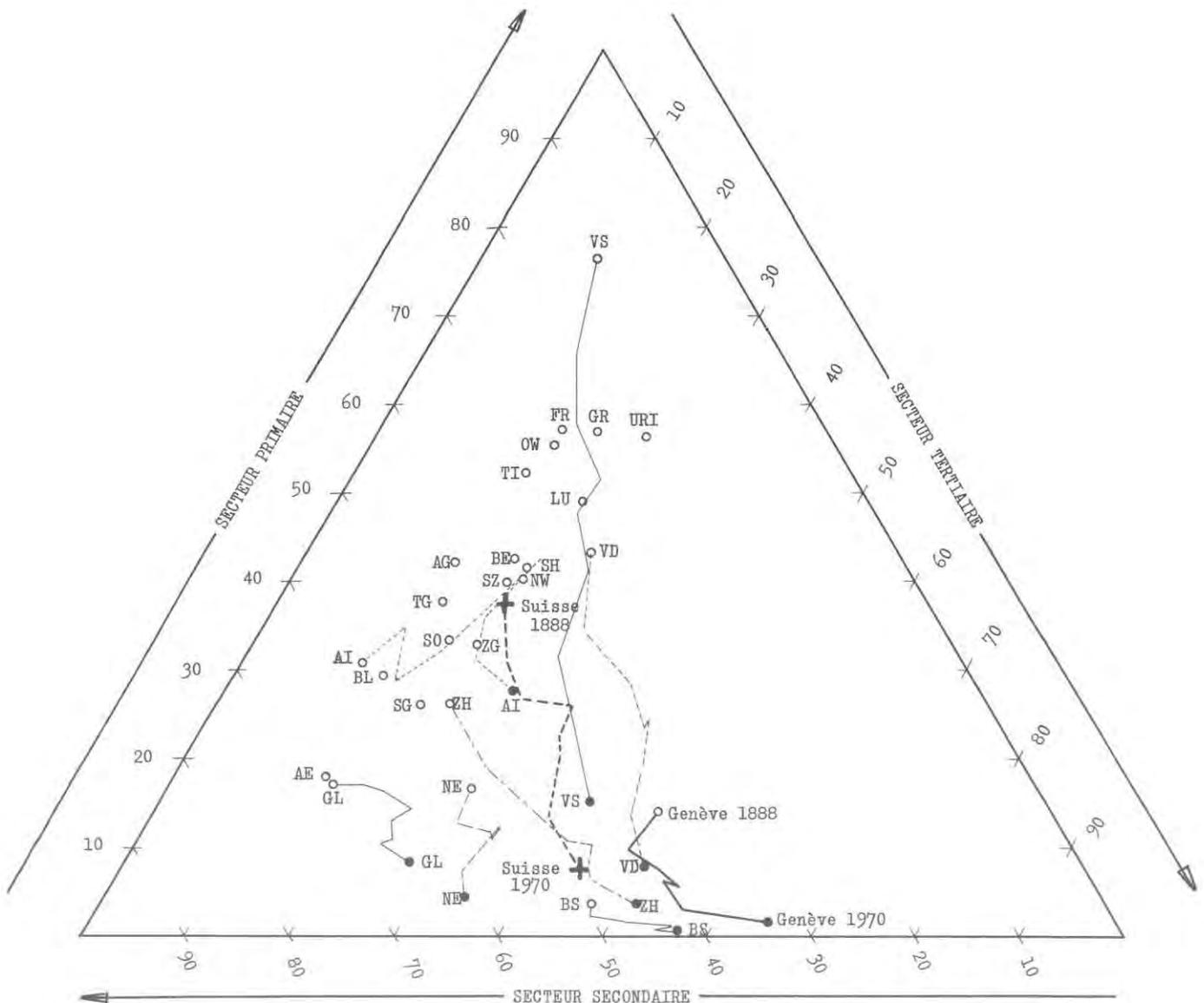
2) Annuaire des statistiques du travail 1976; BIT.

Population résidente active des cantons selon le secteur économique

○ Situation en 1888
 Evolution de quelques cantons, de 1888 à 1970

Exemple :
 A Genève, sur 100 actifs, il y en a ... qui travaillent dans le secteur

	1888	1900	1910	1930	1941	1950	1960	1970
PRIMAIRE	14,0	9,9	7,6	5,8	6,2	4,4	3,1	1,6
SECONDAIRE	37,8	42,5	40,8	39,8	40,9	40,7	40,7	33,2
TERTIAIRE	48,2	47,6	51,6	54,4	52,9	54,9	55,8	65,2



POPULATION RESIDENTE ACTIVE SELON LE SEXE ET LE SECTEUR ECONOMIQUE, DEPUIS 1900

(Graphique 90)

• Ce graphique montre, sous une autre forme que le précédent, l'évolution de la population active du canton selon le secteur économique. Déjà vers 1900, le secteur tertiaire occupe la majorité de la population active du canton (1910 = 52%) et, sur le plan suisse, Genève occupe la première place avec Bâle-Ville, autre canton urbain. Cette tendance s'est fortement accentuée entre 1960 et 1970 (voir aussi graphique précédent), et en 1970 le secteur tertiaire genevois groupe 65% des actifs (Suisse, 44%).

• Des précisions doivent être formulées quant à la signification de ces chiffres, particulièrement en ce qui concerne l'évolution 1960-1970. En effet, les recensements de la population n'englobent pas les travailleurs frontaliers, qui ne résident pas dans le canton, et n'englobent que partiellement les travailleurs saisonniers car au début du mois de décembre - époque du recensement - une bonne partie d'entre eux ont déjà quitté le canton. La structure économique de la population active du canton n'équivaut donc pas à la structure de l'économie cantonale, car frontaliers et surtout saisonniers ont une structure différente de celle de la population résidente active : les saisonniers sont occupés essentiellement dans le secteur secondaire (bâtiment surtout) alors que les frontaliers ont encore, en 1970, une structure légèrement différente de celle de la population résidente bien que les différences aient eu tendance à se réduire entre 1960 et 1970. Enfin relevons que la part réelle des personnes travaillant dans le secteur primaire (agriculture), par rapport aux travailleurs des deux autres secteurs, est difficile à déterminer; les recensements de la population présentent de ce point de vue certaines lacunes, ce qui n'est toutefois pas trop gênant pour le cas du canton de Genève en raison de la place relativement faible des emplois agricoles par rapport à l'ensemble des autres emplois. Ces lacunes, qui tendent à sous-estimer la place de l'agriculture, sont les suivantes : aspect saisonnier du travail dans cette branche, la période du recensement correspondant à un certain creux dans les travaux agricoles; activité des membres de la famille d'exploitants agricoles, dont il n'est pas tenu compte si elle n'est pas déclarée lors du recensement; agriculture en tant qu'activité accessoire, dans le cas de paysans s'occupant de leur exploitation en plus d'un emploi déclaré dans une autre branche.

• Pour en revenir à l'évolution du canton de Genève, relevons que la forte progression du secteur tertiaire entre 1960 et 1970 résulte non seulement du dynamisme propre de ce secteur, mais aussi de la stagnation du secteur secondaire, dont les effectifs n'ont pratiquement pas varié entre les deux dates :

	Actifs en 1970	Variation 1960/70	
		Nombres absolus	%
Secteur I	2 700	- 1 300	- 32,5
II	56 600	- 200	- 0,4
III	110 900	+34 700	+ 45,5
TOTAL	170 200	+33 200	+ 24,2

Cette tendance s'est d'ailleurs encore amplifiée depuis 1970, car les difficultés nées de la récession économique des dernières années ont accentué une évolution dont les causes, nombreuses, sont structurelles 1): en 1975, le recensement fédéral des entreprises donnait les résultats suivants :

	Emplois à plein temps en 1975	
	total	dont résidents 2)
Secteur I	2 500	2 300
II	51 000	42 700
III	126 000	112 300
TOTAL	179 500	157 300

Même si, pour de nombreuses raisons 3), il est difficile de comparer les résultats des recensements de la population et ceux des entreprises, il n'en reste pas moins que l'écart entre activités industrielles et services s'est encore creusé ces dernières années, la proportion d'emplois tertiaires s'établissant en 1975 à environ 70% si l'on envisage l'ensemble des emplois et 80% si l'on se limite aux emplois de résidents.

• En ce qui concerne l'évolution selon le sexe de la population résidente active depuis 1900, elle n'appelle pas de nombreux commentaires. Relevons simplement que :

- les femmes sont très peu nombreuses dans l'agriculture (0,4% du total des actives en 1970), la grande majorité des travailleurs de ce secteur étant des exploitants;
- dès 1900, les femmes sont en majorité occupées dans le secteur tertiaire : 66% des femmes actives travaillent dans les services en 1900 (37% chez les hommes), 81% en 1970 (56% chez les hommes);
- les fluctuations constatées entre 1920 et

1) Voir : Exposé du Conseil d'Etat sur sa politique en matière économique, juin 1975.

2) Sans les frontaliers.

3) Voir : Evolution de l'emploi à Genève depuis 1973; SCS, juin 1977.

1941 dans la répartition des femmes actives s'expliquent vraisemblablement par les effets de l'évolution économique, le travail féminin étant particulièrement exposé en période de crise économique : si l'on examine l'évolution des chiffres durant cette période non plus au niveau des secteurs économiques, mais à celui des branches, on constate un recul important des emplois féminins dans

les branches de services telles que l'hôtellerie, les administrations et surtout le service de maison.

Il est intéressant d'examiner plus en détail l'évolution récente, soit de 1960 à 1970, en considérant comment l'augmentation de 33'200 résidents actifs (voir tableau ci-dessus) s'est répartie selon les variables sexe et origine :

Variation 1960/1970

	Suisses			Etrangers			Total		
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
Secteur I	-800	-	-800	-500	-	-500	-1 300	-	-1 300
II	-6 300	-2 400	-8 700	6 500	2 000	8 500	-200	-400	-200
III	8 800	8 200	17 000	10 300	7 400	17 700	19 100	15 600	34 700
TOTAL	1 700	5 800	7 500	16 300	9 400	25 700	18 000	15 200	33 200

- En ce qui concerne le rapport hommes/femmes, on constate que l'augmentation de population active est en valeur absolue plus faible chez les femmes (+15'200) que chez les hommes (+18'000); cependant si l'on considère le fait que les taux d'activités féminins sont en général plus bas que les taux masculins 1), on constate que cette évolution conduit à une légère augmentation de la proportion de femmes dans la population active (38,4% en 1970 contre 36,7% en 1960).

- L'évolution par secteurs économiques - stabilité du secondaire, forte progression du tertiaire - est la même chez les femmes et chez les hommes.

- Le fait le plus marquant est la place considérable prise par les travailleurs d'origine étrangère dans la croissance de l'économie genevoise - particulièrement de l'industrie - entre 1960 et 1970, et donc le rôle important de l'immigration :

. l'accroissement de 33'200 actifs se décompose pour 23% seulement de Suis-

ses (+7'500) et pour 77% d'étrangers (+25'700);

. l'apparente stabilité des effectifs de l'industrie masque en fait une désertion des travailleurs d'origine suisse (-8'700, soit -21%) compensée par un gain correspondant d'étrangers (+8'500, soit +56%), cette désertion résultant d'un flux massif de main-d'oeuvre de l'industrie vers les services;

. comme relevé ailleurs, le dynamisme du secteur tertiaire genevois - commerce, banques, secteur international en particulier - en plus qu'il facilite l'"ascension sociale" des travailleurs indigènes, donc provoque une pénurie constante d'ouvriers de l'industrie et du bâtiment, a pour effet d'attirer vers le canton une immigration où les femmes sont fortement représentées; ceci s'observe en particulier parmi la population suisse, pour laquelle le gain net d'actifs entre 1960 et 1970 est beaucoup plus élevé chez les femmes (+5'800) que chez les hommes (+1'700).

1) Voir chapitre VIII, graphiques 81-82.

Population résidente active selon le sexe et le
secteur économique ¹⁾, depuis 1888 ²⁾

	NOMBRES ABSOLUS				NOMBRES RELATIFS ³⁾		
	Secteur			TOTAL	Secteur		
	primaire	secondaire	tertiaire		primaire	secondaire	tertiaire
HOMMES							
1888	6 769	13 827	11 733	32 329	209	428	363
1900	6 667	21 862	16 561	45 090	148	485	367
1910	5 858	23 549	20 975	50 382	116	468	416
1930	5 183	28 166	24 928	58 277	89	483	428
1941	5 385	27 027	25 749	58 161	93	464	443
1950	4 333	31 743	29 795	65 871	66	482	452
1960	3 718	43 819	39 578	87 170	43	502	454
1970	2 424	44 122	58 273	104 819	23	421	556
FEMMES							
1888	543	5 893	13 363	19 799	27	298	675
1900	531	9 056	18 154	27 741	19	326	655
1910	372	9 974	21 356	31 702	12	315	673
1930	261	8 982	25 729	34 792	7	257	736
1941	276	10 202	22 448	32 926	8	310	682
1950	255	10 843	27 793	38 891	7	279	714
1960	631	13 277	38 728	53 178	12	250	728
1970	283	12 454	52 647	65 384	4	190	806
TOTAL							
1888	7 312	19 720	25 096	52 128	140	378	482
1900	7 198	30 918	34 715	72 831	99	425	476
1910	6 230	33 523	42 331	82 084	76	408	516
1930	5 444	37 148	50 657	93 249	58	398	544
1941	5 661	37 229	48 197	91 087	62	409	529
1950	4 588	42 586	57 588	104 762	44	407	549
1960	4 349	57 096	78 306	140 348	31	407	558
1970	2 707	56 576	110 920	170 203	16	332	652

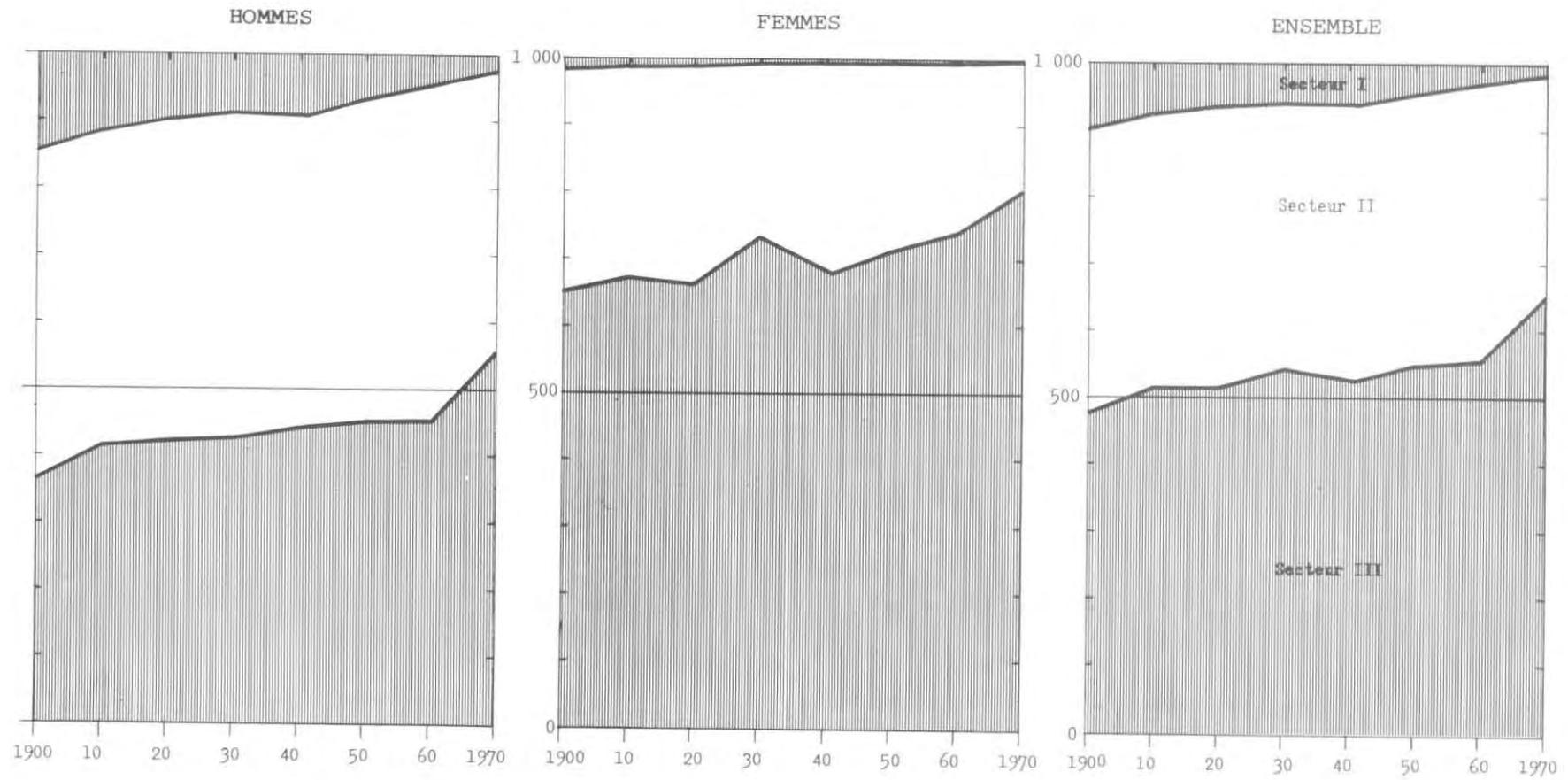
1) Secteur primaire = Agriculture, sylviculture;
secondaire = Industrie, arts et métiers; bâtiment, génie civil;
Carrières; électricité, gaz, eau, chauffage à distance;
tertiaire = Autres branches ("Services").

2) Les chiffres de 1960 et 1970 ne sont pas rigoureusement comparables à ceux des recensements antérieurs, en raison d'une extension des critères de recensement des personnes travaillant à temps partiel.

3) Pour mille actifs(ves) au total.

Population résidente active selon le sexe et le secteur économique,
depuis 1900

(Répartition en o/oo du total)



POPULATION RESIDENTE ACTIVE SELON LA SITUATION PROFESSIONNELLE, DEPUIS 1900
(Graphiques 91, 92, 93)

Nous avons signalé dans l'introduction de ce chapitre ainsi que dans le chapitre X ¹⁾ les problèmes que pose la classification d'une population selon ses caractéristiques socio-économiques. Toute classification de ce type fait intervenir une bonne part d'a priori et même d'arbitraire; pourtant, même si la nomenclature socio-professionnelle définie lors des recensements de la population peut être critiquée, elle est tout de même un moyen non négligeable pour la connaissance des structures de la population active.

Cette nomenclature comporte 8 positions (graphique 93); pour représenter l'évolution depuis 1900 sans surcharger le graphique, nous avons constitué 4 groupes (graphiques 91-92).

- La principale observation qui ressort de ce graphique est la progression du groupe des employés (de 15% des actifs en 1900 à 49% en 1970) au détriment des ouvriers (de 59% à 41%) et des indépendants (de 21% à 8%). C'est une évolution qu'on retrouve, plus ou moins accentuée, dans les autres cantons. Elle a de nombreuses causes, notamment :
 - évolution différenciée des branches de l'économie, avec l'importance croissante des services par rapport aux industries;
 - transformation de la structure de la main-d'oeuvre à l'intérieur de ces branches : dans l'industrie, l'automatisation tend à remplacer l'ouvrier qualifié par l'ouvrier spécialisé, chargé de contrôler la marche d'une machine; les activités de recherche, de marketing, de contrôle, prennent davantage d'importance. Dans le commerce, les grandes surfaces grignotent les petits indépendants, etc ;
 - appel à la main-d'oeuvre non résidente (frontaliers), à l'origine surtout ouvrière.
- Quant au degré de qualification des ouvriers, les données disponibles ne permettent pas de comparaisons sur une longue période, mais il est frappant d'ob-

server, en rapport avec les causes citées ci-dessus, que sur 100 ouvriers au total, 41 étaient classés comme qualifiés en 1960 et 31 seulement en 1970 ²⁾. Ce dernier chiffre est cependant encore supérieur à la moyenne suisse (27%) en raison de l'importance dans le canton de branches industrielles à haute technicité (machines, arts graphiques) et au contraire de la faible représentation de branches employant surtout une main-d'oeuvre peu qualifiée (industries textile ou alimentaire).

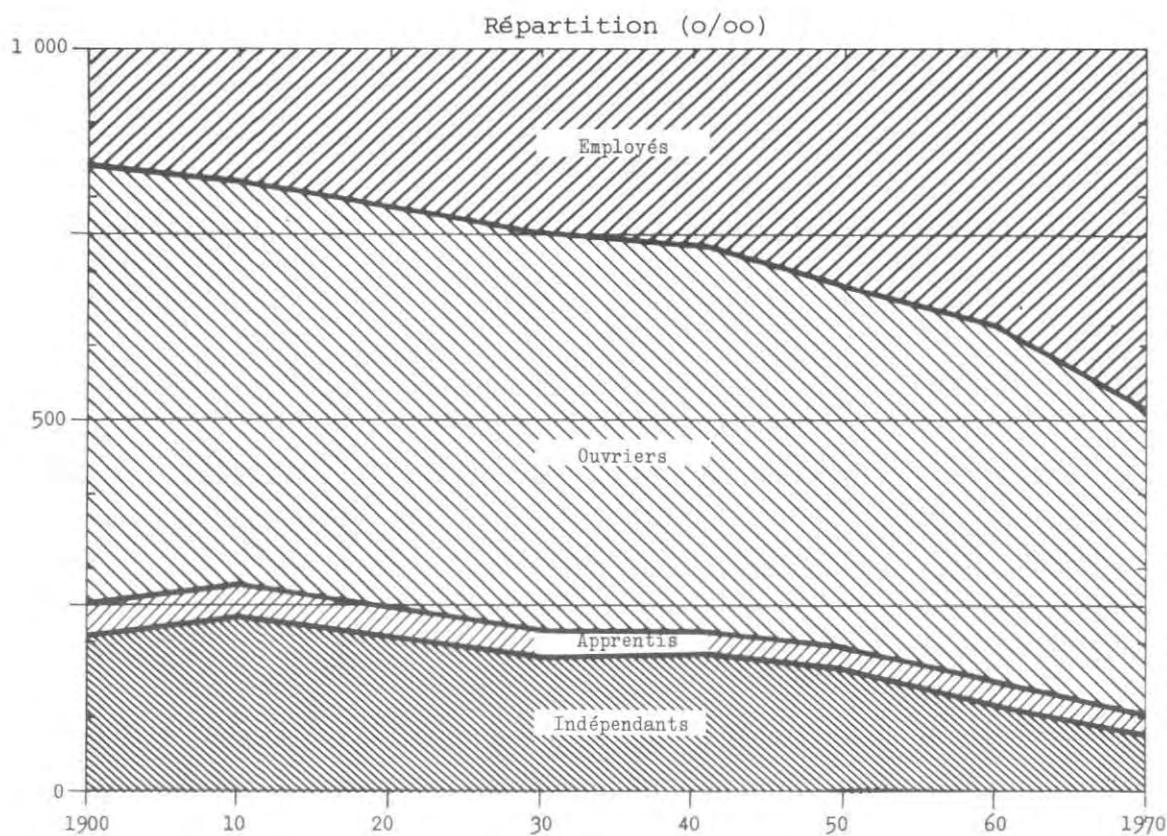
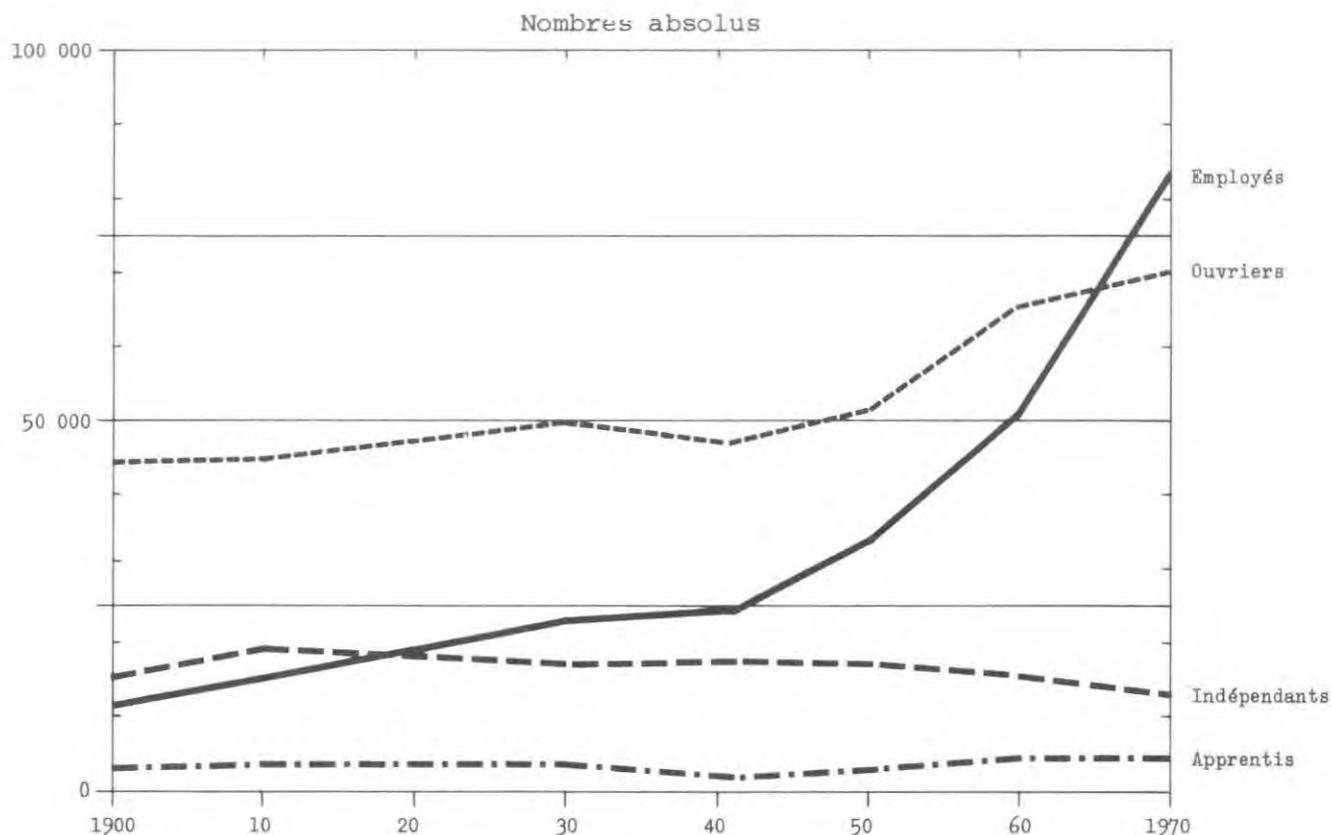
- Le graphique 93 fait apparaître des différences importantes dans la répartition socio-professionnelle des actifs en 1970, entre hommes et femmes, Suisses et étrangers : schématiquement,
 - les Suisses comptent une forte proportion d'indépendants et d'employés supérieurs, soit 25% du total, contre 15% dans la population totale,
 - les Suissesses comptent une très forte proportion d'employées subalternes, soit 64%, contre 41% dans la population totale,
 - les étrangers comptent une forte proportion d'ouvriers, qualifiés comme non-qualifiés, soit 62%, contre 42% dans la population totale,
 - les étrangères comptent une très forte proportion d'ouvrières non-qualifiées, soit 49%, contre 28% dans la population totale.

Ces fortes disparités s'expliquent par le rôle important de l'immigration dans le développement de l'économie genevoise, et par des degrés de qualification très différents existant entre population autochtone, immigrés étrangers ou immigrés confédérés, ces causes ne faisant qu'accentuer les disparités qui existent déjà entre hommes et femmes du fait des différences de formation et de possibilités de promotion professionnelle.

1) Voir p. 250.

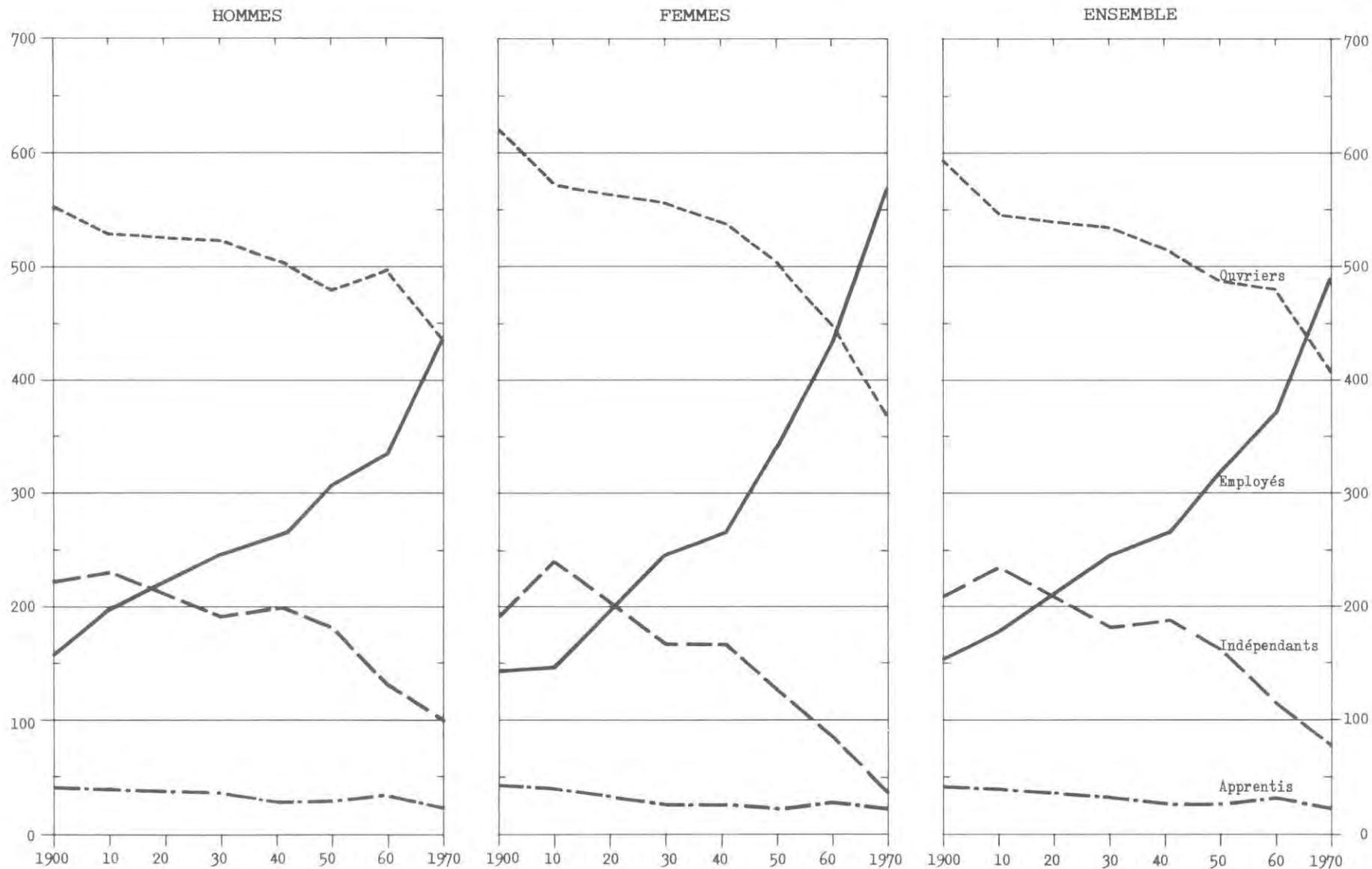
2) Valeurs indicatives; en réalité, la comparaison 1960-1970 ne peut être faite qu'approximativement.

Population résidente active
selon la situation professionnelle, depuis 1900

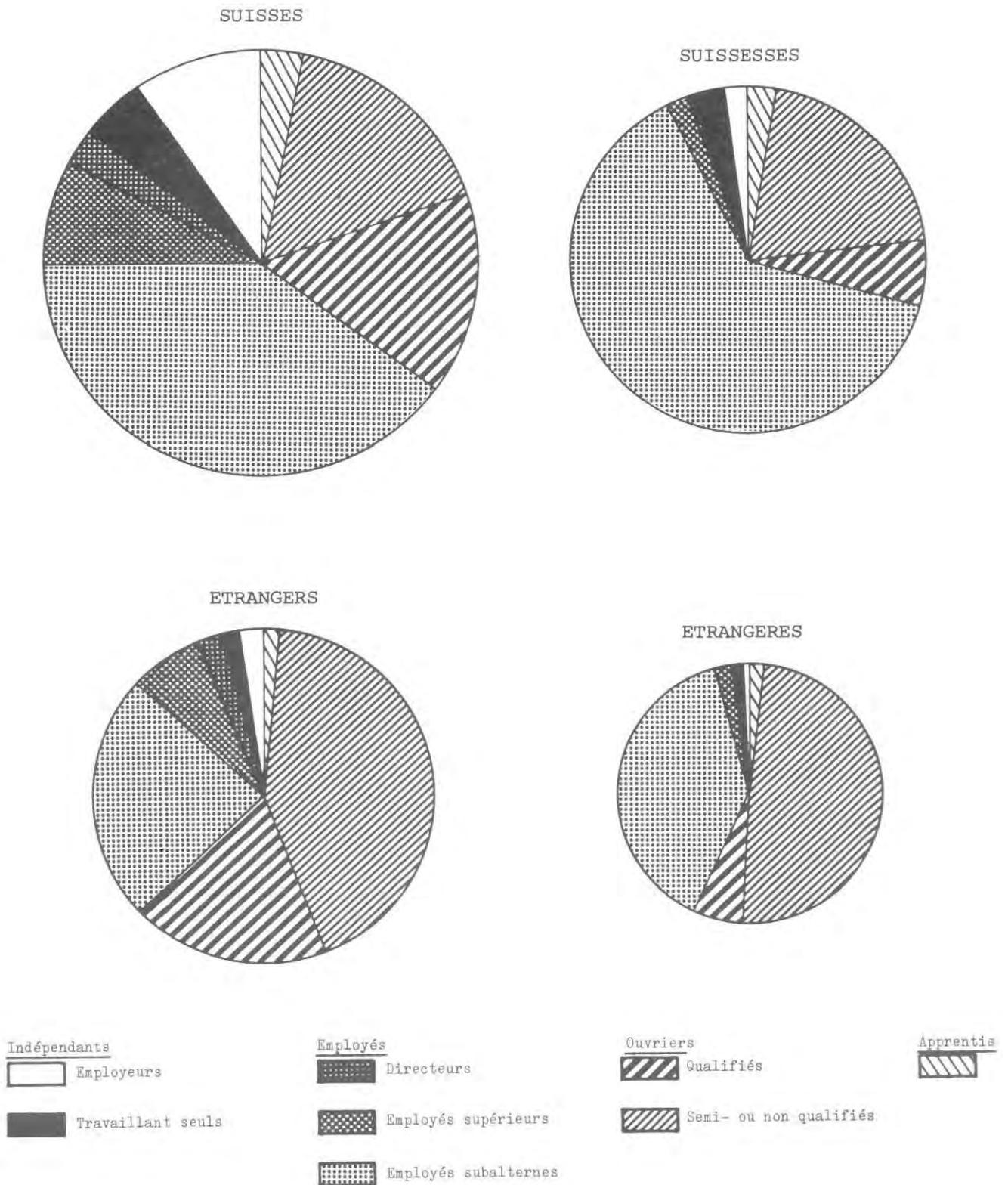


Population résidente active selon le sexe et la situation professionnelle, depuis 1900

Nombres relatifs (o/oo)



Population résidente active selon le sexe, l'origine et la situation professionnelle, en 1970



POPULATION RESIDENTE ACTIVE SELON LE SEXE, L'ORIGINE
ET LE GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE, EN 1970 (Graphique 94)

Comme nous l'avons montré dans l'introduction de ce chapitre (page 212), la nomenclature "groupe socio-économique" permet une analyse plus détaillée que la nomenclature "situation dans la profession", de ce que nous conviendrons de nommer la hiérarchie professionnelle des actifs. Malheureusement cette nomenclature n'a été introduite dans les recensements que depuis 1960; de plus elle a subi, de 1960 à 1970, des modifications qui limitent les possibilités de comparaisons.

● Concernant la situation de 1970, nous pouvons apporter quelques précisions par rapport aux observations de la

page 224 relatives à la répartition des actifs selon la situation professionnelle :

- Si 13'500 personnes ont été classées comme indépendants en 1970, soit 8% de la population active totale, la majorité d'entre elles sont de petits indépendants; en effet le nombre de chefs de moyenne ou de grande entreprise, ou de personnes de profession libérale - qu'on peut situer dans la partie supérieure de la hiérarchie professionnelle - est de l'ordre de 3'900, soit seulement 29% de l'ensemble des indépendants :

	Effectifs en 1970	Sur 1000 actifs	Sur 1000 indépendants
Employeurs :			
. d'entreprises occupant au moins 10 personnes	1 000	6	75
. d'entreprises occupant moins de 10 personnes	4 800	28	354
Travaillant seuls	3 900	23	289
Agriculteurs	900	5	66
Professions libérales	2 900	17	216
TOTAL INDEPENDANTS	13 500	79	1 000

- Parmi les salariés (156'700 personnes en 1970), on compte environ 2'800 directeurs (1,6% de la population active), qu'on peut également situer dans la partie supérieure de la hiérarchie professionnelle.

- La principale différence entre nomenclatures "situation dans la profession" et "groupe socio-économique" est que celle-ci fait apparaître en tant que tel le personnel de

service, qu'on trouve en particulier dans les branches de l'hôtellerie, de l'hygiène et du service de maison. Le personnel de service était classé, selon la première nomenclature, comme du personnel ouvrier, ce qui avait pour effet d'exagérer son importance dans la population active du canton : la part réelle des ouvriers passe donc, en 1970, de 69'800 (selon graphique 91) à 52'800, soit de 41% à 31% du total des actifs.

	Effectifs en 1970	Sur 1000 actifs	Sur 1000 salariés
Directeurs	2 800	16	18
Employés supérieurs	9 200	54	59
subalternes	67 900	399	433
Ouvriers qualifiés	19 500	115	124
semi- ou non-qualifiés	31 600	186	202
agricoles	1 700	10	11
Personnel de service	21 700	127	138
Auxiliaires familiaux	2 300	14	15
TOTAL SALARIES	156 700	921	1 000

- L'examen de la répartition socio-économique selon le sexe et l'origine permet d'affiner les observations faites à propos du graphique 93 :

- La proportion d'indépendants est beaucoup plus forte chez les Suis-

ses que chez les étrangers, chez les hommes que chez les femmes; d'autre part, dans leur majorité, les femmes indépendantes travaillent seules alors que les hommes sont le plus souvent chefs d'entreprise :

	<u>Suisses</u>	<u>Suissesses</u>	<u>Etrangers</u>	<u>Etrangères</u>
Sur 1'000 actifs, ... sont indépendants	109	45	30	14
Sur 100 indépendants, ... travaillent seuls	30	58	39	66

- Il est intéressant de relever que l'on trouve proportionnellement à peu près autant de directeurs et d'employés supérieurs - donc salariés des couches supérieures - chez les étrangers que chez les Suisses, tant chez les femmes que chez les hommes. Ceci s'explique par l'importance des activités internationales à Genève, tant commerciales et bancaires qu'administratives 1). Relevons également que le secteur public semble permettre plus facilement que le privé la promotion professionnelle des femmes : sur 1'000 employés supérieurs on compte 209 femmes dans le secteur public, contre 113 dans le secteur privé.

- Le graphique 93 avait fait apparaître, chez les femmes étrangères, une très forte proportion d'ouvrières peu qualifiées (49% du total). On constate qu'en réalité, la majorité de ces femmes ne travaillent pas dans l'industrie, mais dans les services. La proportion "rectifiée" d'ouvrières chez les étrangères (23%) n'est que peu supérieure à celle des Suissesses (19%); en revanche, 35% des étrangères (contre 14% seulement de Suissesses) sont classées dans le personnel de service.

- Il est intéressant d'analyser l'évolution de la structure socio-économique selon le sexe et l'origine de 1960 à 1970, dans les limites où la comparaison est possible.

Comme nous l'avons vu à la page 221, la population résidente active du canton s'est accrue de 33'200 personnes de 1960 à 1970, le secteur primaire perdant 1'300 personnes, le secondaire 200 et le tertiaire en gagnant 34'700. Cette évolution se traduit principalement, dans la répartition socio-économique des travailleurs, par une diminution du nombre des ouvriers et des indépendants, et une forte augmentation des employés et du personnel de service 2).

- La diminution du nombre des indépendants affecte davantage les femmes (- 1'700) que les hommes (- 1'000), ce qui s'explique, à l'examen de

l'évolution par branches économiques, par une forte régression des petites indépendantes dans la couture, le commerce et la location de chambres (- 1'400 pour ces 3 branches).

- Si l'on considère les 3 catégories directeurs, employés supérieurs et employés subalternes, qui regroupent pratiquement l'ensemble des salariés en "col blanc", on constate que l'inégalité hiérarchique entre hommes et femmes ne s'est pas réduite entre 1960 et 1970, bien au contraire :

chez les directeurs, on compte seulement 6 femmes pour 100 hommes en 1970 contre 7 en 1960,

chez les employés supérieurs, 17 femmes pour 100 hommes en 1970, soit pratiquement la même proportion qu'en 1960 (16),

chez les employés subalternes, par contre, on compte en 1970 davantage de femmes que d'hommes (101 femmes pour 100 hommes, contre 91 en 1960).

D'autre part, de 1960 à 1970, les travailleurs suisses se sont essentiellement orientés vers les postes d'employés; chez les femmes en particulier, seule la catégorie des employées subalternes est en augmentation, augmentation d'ailleurs considérable : + 9'300, et donc supérieure à l'augmentation de l'ensemble des actives (+ 5'800).

- Au contraire, le gain de travailleurs étrangers s'est réparti dans l'ensemble des catégories de salariés, en particulier dans celle des ouvriers : en 1970, la moitié des ouvriers du canton sont d'origine étrangère (49%, contre 35% en 1960); la proportion est plus élevée chez les ouvriers semi- ou non-qualifiés (54%) que chez les qualifiés (41%).

- C'est parmi le personnel de service que la proportion d'étrangers est la plus élevée : 56% en 1970, contre 48% en 1960. A signaler, chez les travailleurs des services d'origine suisse, une évolution divergente entre hommes et femmes : chez les hommes, le gain de la catégorie "personnel de service" (+ 2'500) est supérieur au gain total

1) Voir BFS fascicule 500, tableau 505, pages 62-73.

2) Cette transformation de la structure socio-professionnelle résulte également de l'évolution propre des différentes branches (voir p. 224).

d'actifs (+ 1'700 de 1960 à 1970); chez les Suissesses au contraire, l'augmentation du personnel de service est faible (+ 300 sur un gain total de 5'800 actives). Cette évolution divergente s'explique par le fait que les emplois de service recouvrent deux réalités différentes selon qu'il s'agisse d'emplois masculins ou féminins :

chez les hommes, les emplois de service englobent en particulier les emplois du secteur public en matière de maintien de l'ordre, de sécurité, de surveillance, etc., dont les Suisses ont le "monopole"; chez les femmes, il s'agit surtout d'emplois peu considérés (hôtellerie, hôpitaux, nettoyage) pour lesquels on a dû faire appel à des travailleurs de l'étranger.

Population résidente active, selon le sexe, l'origine
et le groupe socio-économique

	SUISSES			ETRANGERS			TOTAL		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total

a. Répartition en 1970

INDEPENDANTS	109	45	84	30	14	24	79	34	62
PROFESSIONS LIBERALES	33	8	23	8	4	7	24	7	17
SALARIES									
directeurs	27	3	17	23	1	15	25	2	16
employés supérieurs	79	20	55	70	23	53	75	21	54
" subalternes	378	598	465	230	380	284	322	523	399
ouvriers qualifiés	145	48	107	173	50	123	156	49	115
" semi- non-qualifiés	157	98	134	335	172	276	225	124	186
" agricoles	11	2	7	22	3	15	15	2	10
personnel de service	55	138	88	108	347	195	75	210	127
auxiliaires familiaux	6	40	20	1	6	3	4	28	14
TOTAL	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

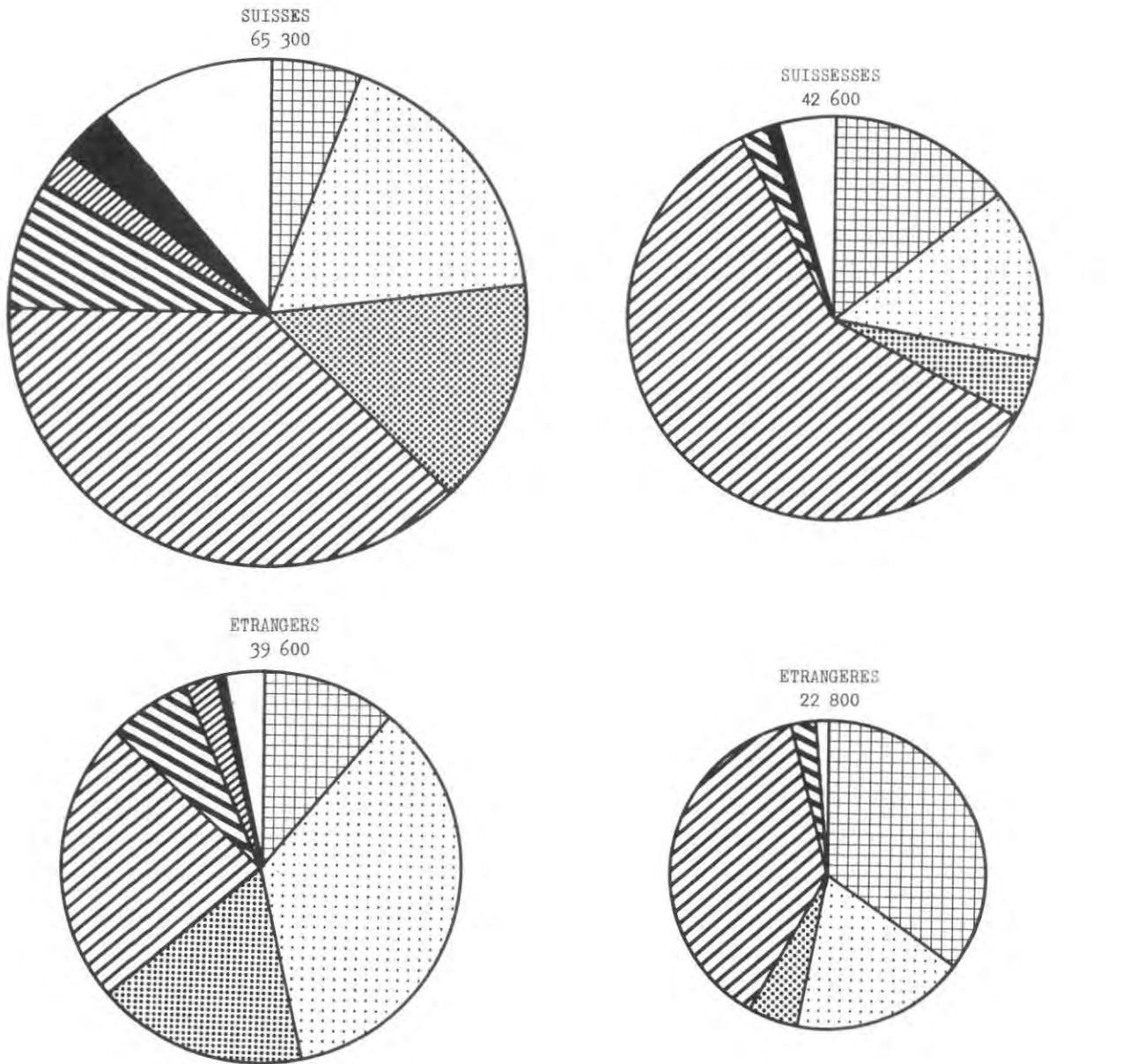
b. Variation 1960-1970, en chiffres absolus

INDEPENDANTS 1)	- 1 000	- 1 400	- 2 400	-	- 300	- 300	- 1 000	- 1 700	- 2 700
SALARIES									
directeurs	200	-	200	300	-	300	500	-	500
employés supérieurs	1 800	200	2 000	1 300	400	1 700	3 100	600	3 700
" subalternes	6 100	9 300	15 400	5 400	4 800	10 200	11 500	14 100	25 600
ouvriers 2)	- 7 700	- 2 600	- 10 300	6 100	1 700	7 800	- 1 600	- 900	- 2 500
personnel de service	2 500	300	2 800	3 200	2 800	6 000	5 700	3 100	8 800
auxiliaires familiaux	- 200	-	- 200	-	-	-	- 200	-	- 200
TOTAL	1 700	5 800	7 500	16 300	9 400	25 700	18 000	15 200	33 200

1) Y compris professions libérales.

2) La comparaison 1960-1970 selon la qualification n'est pas réalisable.

Population résidente active selon le sexe, l'origine et le groupe socio-économique, en 1970



POPULATION RESIDENTE ACTIVE SELON LES PRINCIPALES BRANCHES ECONOMIQUES

- SEXE ET ORIGINE (Graphique 95)

- SITUATION DANS LA PROFESSION (Graphique 96)

Les 13 branches retenues ici - en fait selon la terminologie exacte il s'agit de groupes économiques ¹⁾ - sont celles comptant au moins 4'000 actifs en 1970. Elles constituent un échantillon assez représentatif ²⁾ de l'ensemble des 43 branches de l'économie genevoise, permettant de mettre en évidence les différences pouvant exister d'une branche à l'autre entre les structures selon le sexe, l'origine et la situation professionnelle.

Les relations que l'on peut établir entre les structures selon le sexe et l'origine d'une part et la situation dans la profession d'autre part découlent des constatations faites dans les pages précédentes :

- Les branches de l'industrie comptent - par définition - une proportion d'ouvriers supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble de l'économie, donc relativement peu de femmes. La proportion de femmes est fonction de la pénibilité du travail ainsi que du niveau de qualification qu'il exige :

- . dans l'horlogerie où la proportion d'ouvriers qualifiés (18% des travailleurs) est inférieure à celle des semi- ou non-qualifiés (45%), on trouve plus de femmes que d'hommes (55% contre 45%);
- . dans la métallurgie, qui regroupe en particulier les installateurs en électricité, eau, gaz, chauffage (plus de la moitié des travailleurs de la branche), la faible proportion de femmes (13%) va de pair avec un niveau de qualification des ouvriers supérieur à la moyenne des industries.

La proportion d'indépendants varie fortement d'une branche de l'industrie à l'autre : dans les branches où l'activité conserve souvent un caractère artisanal, elle est encore très élevée en 1970 : 24% des actifs dans le vêtement et la chaussure, 19% dans le bois et liège. On constate que dans l'horlogerie en revanche, elle n'atteint plus que 2% en 1970 (6% en 1960), cette branche ayant dû, pour faire face à une concurrence très vive - elle exporte l'essentiel de sa production - modifier fortement ses structures :

automatisation du travail, concentrations, ce qui a entraîné, outre la disparition progressive des petits indépendants, une importante modification de la répartition professionnelle des ouvriers ³⁾ qui se traduit, entre autres effets, par l'augmentation de la proportion de femmes (48% en 1960, 55% en 1970).

- Dans les services, la situation est très variable selon les branches; parmi celles présentant une structure particulièrement typée, relevons
 - . le service de maison, où 94% des actifs sont des femmes, étrangères surtout (64%) et où la quasi totalité de la main-d'oeuvre (99%) a été classée comme ouvriers semi- ou non-qualifiés ⁴⁾;
 - . l'hygiène, où les établissements hospitaliers représentent plus de la moitié (57%) de l'effectif total des actifs; proportion élevée de femmes : 68 femmes pour 32 hommes, mais les Suissesses sont ici plus nombreuses que les étrangères (42 contre 26). La structure professionnelle est très inégale entre Suisses et étrangers; ainsi sur 100 actives au total on trouve 17 ouvrières semi- ou non-qualifiées chez les Suissesses contre 46 chez les étrangères;
 - . les femmes sont également en proportion élevée dans le commerce, les administrations et l'enseignement : entre 45% et 50% des actifs, alors que leur proportion dans le total des branches est de 38%;
 - . dans la branche transports-communications, qui englobe plusieurs grands services publics (chemins de fer, postes, tramways, radio-TV), on compte une forte proportion de travailleurs d'origine suisse (83% du total, contre 63% dans l'ensemble de la population active);
 - . les Suisses sont également particulièrement nombreux dans les branches présentant les proportions les plus élevées de "cols blancs" : banques (84%), assurances (88%), affaires immobilières (74%), représentation d'intérêts (76%), branches où l'on trouve également les plus forts pourcentages d'employés, comparativement aux ouvriers ou au personnel de service.

1) Voir introduction, p. 213.

2) Du moins quant à la structure socio-économique de la main-d'oeuvre.

3) BFS; 1960 : QS 360e fascicule, tableau 13.
1970 : QS 500e fascicule, tableau 5.11.

4) En fait il s'agit de personnel de service (voir introduction, p. 213).

Soulignons enfin que la proportion de Suisses dans le total des industries et métiers (62% du total, contre 38% d'étrangers) n'est que de peu inférieure à la proportion observée dans l'ensemble de l'économie (63%), alors que dans certaines branches du secteur tertiaire elle est au contraire très inférieure à cette moyenne : dans l'hôtellerie (45%), l'administration publique ¹⁾ (55%), le service de maison (30%). Le phénomène de "désertion" du secteur se-

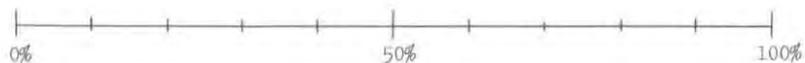
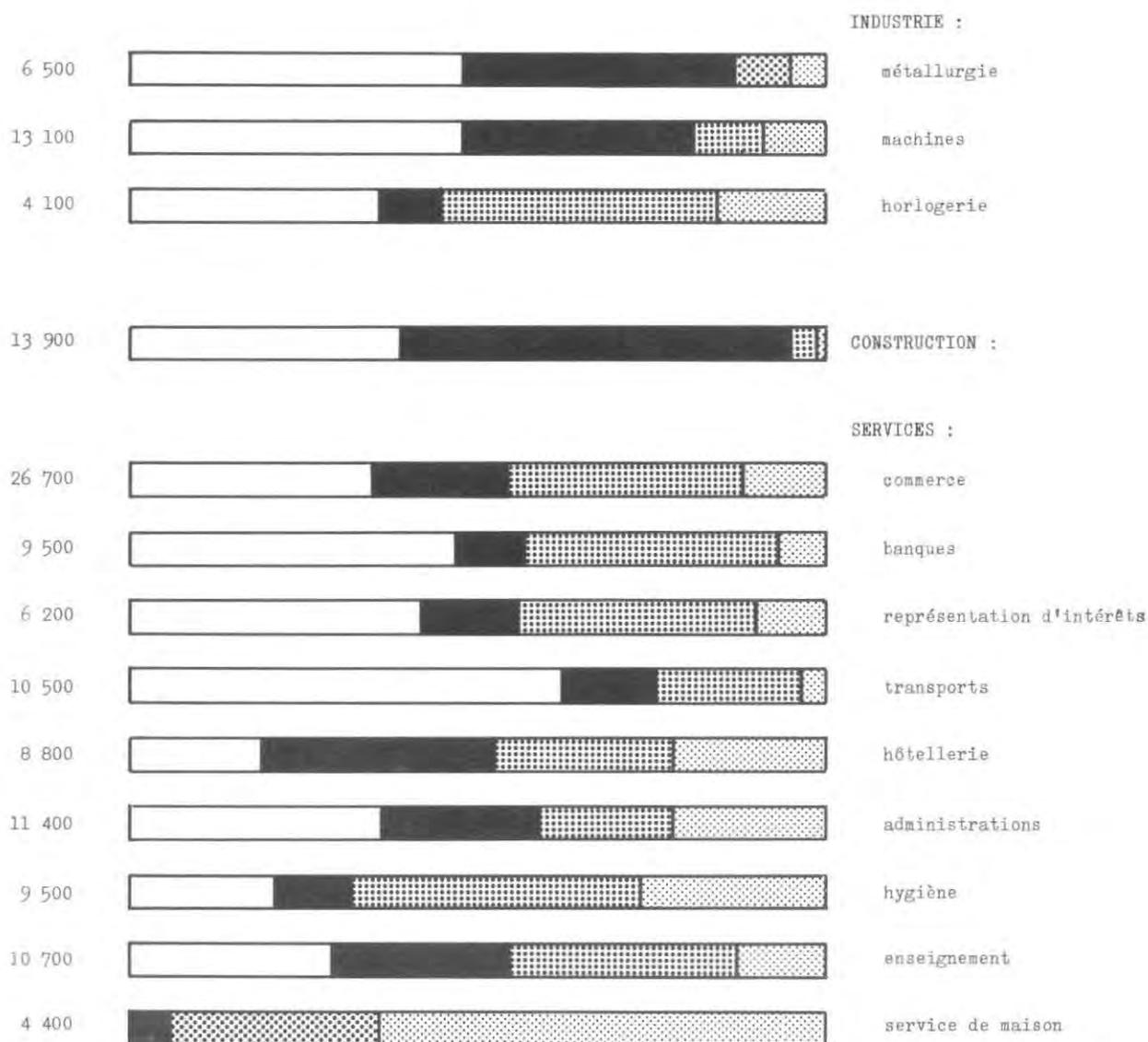
condaire pour le secteur tertiaire, de la part de la population active suisse, a donc certaines limites : si effectivement la proportion de Suisses dans l'industrie a fortement diminué - de 84% en 1950 à 77% en 1960 et 62% en 1970 - elle reste encore très supérieure à ce qu'elle est dans une large fraction du secteur tertiaire, plus exactement dans les activités de service les moins payées ou les moins valorisantes.

1) Y compris les Organisations internationales.

Population résidente active selon l'origine,
le sexe et la branche économique, en 1970

(Branches groupant plus de 4'000 personnes)

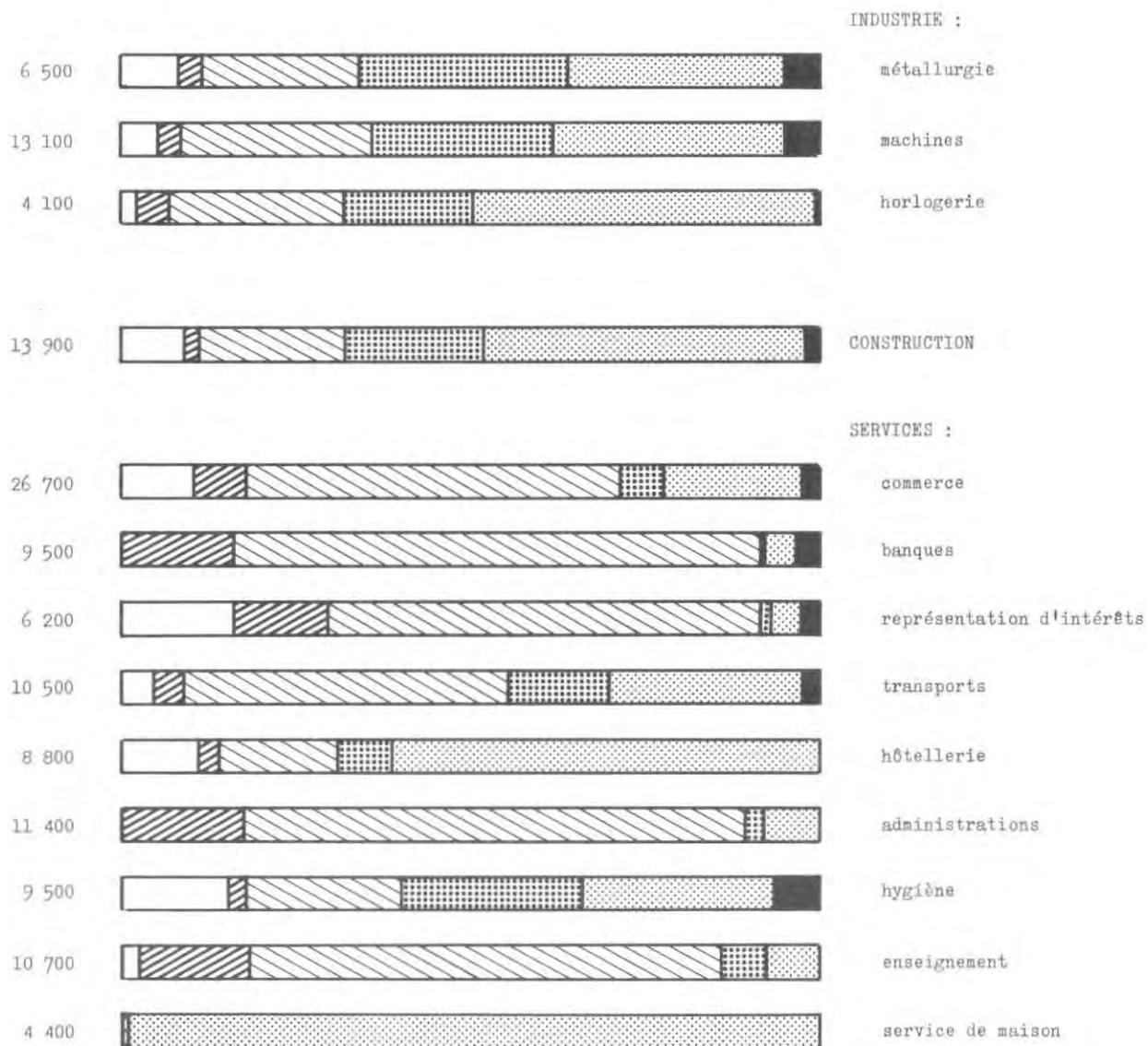
Nombre d'actifs	Swisses	Etrangers	Suisseesses	Etrangères	Branche économique



Population résidente active selon la situation professionnelle et la branche économique, en 1970

(Branches groupant plus de 4'000 personnes)

Nombre d'actifs	Indépendants	Employés supérieurs	Employés subalternes	Ouvriers qualifiés	Ouvriers semi-non-qualifiés	Apprentis	Branche économique

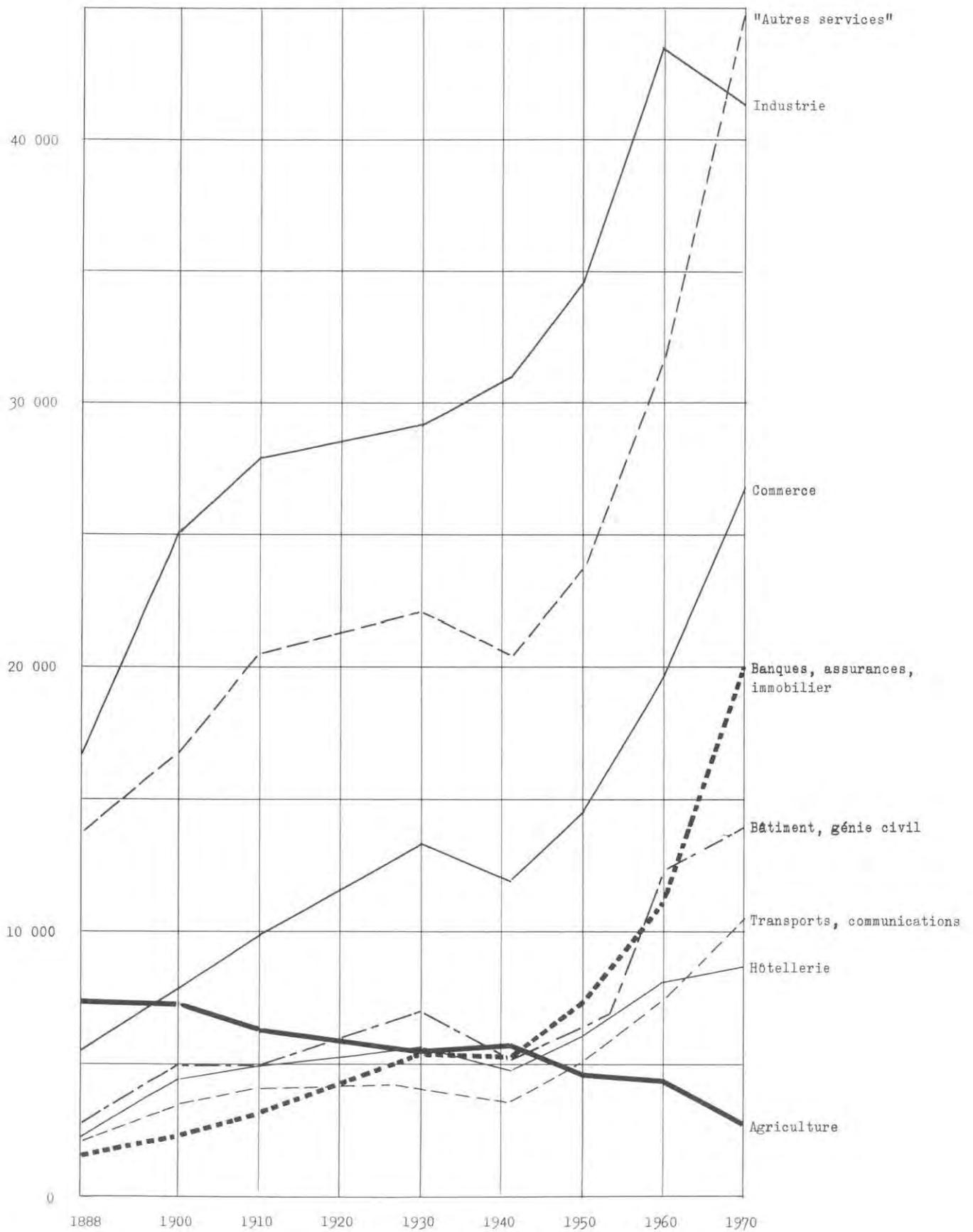


Population résidente active selon la branche économique, le sexe et l'origine, en 1970

Branche économique 1)	POPULATION ACTIVE		POUR 100 ACTIFS PAR BRANCHE, ON COMPTE ...							
	Effectifs	Répartition o/oo	Selon le sexe et l'origine				Selon le sexe		Selon l'origine	
			Suisses	Suissesses	Etrangers	Etrangères	Masculin	Féminin	Suisses	Etrangers
AGRICULTURE	2 700	16	58	8	32	2	90	10	66	34
MINES, CARRIERES	100	1	46	7	45	2	91	9	53	47
INDUSTRIES ET METIERS	41 300	242	44	18	27	11	71	29	62	38
dont alimentation	3 100	18	43	21	23	13	66	34	64	36
vêtements	2 100	12	13	37	15	35	28	72	50	50
bois et liège	1 900	11	54	4	41	1	95	5	58	42
arts graphiques	3 300	20	54	18	21	7	75	25	72	28
chimie	2 600	15	46	27	16	11	62	38	73	27
métallurgie	6 500	38	48	8	39	5	87	13	56	44
machines	13 100	77	48	10	33	9	81	19	58	42
horlogerie	4 100	24	36	39	9	16	45	55	75	25
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	13 900	82	39	4	56	1	95	5	43	57
ELECTRICITE, GAZ, EAU	1 300	8	93	5	2	0	95	5	98	2
SERVICES	110 900	651	35	31	18	16	53	47	66	34
dont commerce	26 700	157	35	34	19	12	54	46	69	31
banques	9 500	56	47	37	9	7	56	44	84	16
assurances	2 500	14	50	38	6	6	56	44	88	12
affaires immobilières	1 900	11	34	40	7	19	41	59	74	59
représentation d'intérêts	6 200	36	42	34	14	10	56	44	76	24
transports, communications	10 500	62	62	21	14	3	76	24	83	17
hôtellerie	8 800	51	19	26	33	22	52	48	45	55
administration publique	11 400	67	36	19	23	22	59	41	55	45
hygiène	9 500	56	21	42	11	26	32	68	63	37
enseignement	10 700	63	29	33	25	13	54	46	62	38
oeuvres sociales	1 700	10	18	45	11	26	29	71	63	37
culture	2 600	15	50	28	15	7	65	35	78	22
service de maison	4 400	26	0	30	6	64	6	94	30	70
nettoyage	2 000	12	35	27	16	22	51	49	62	38
TOTAL	170 200	1 000	38	25	23	14	61	39	63	37

1) Branches groupant au moins 1% de la population résidente active.

Population résidente active selon la branche économique, depuis 1888



chapitre 10

ménages

1. Famille et ménage sont des unités statistiques constituées à partir de l'unité de base, l'individu.

Ces deux unités doivent être bien distinguées. Actuellement, seuls les recensements fédéraux de la population donnent, tous les dix ans, des informations sur le nombre et la structure des ménages. Quant aux familles, les informations à leur sujet sont quasi inexistantes du fait que le recensement est centré sur le chef de ménage et non sur la cellule familiale.

La famille est une forme d'organisation fondée sur le mariage. Dans une optique de statistique sociale, qui est la nôtre, la famille est un groupement d'individus défini à la fois par un lien de parenté et par la cohabitation.

Le ménage est constitué par l'ensemble des individus vivant habituellement en commun, qu'ils appartiennent ou non à la même famille. Les ménages correspondent aux feux, utilisés jadis comme unité de dénombrement.

Notons qu'un ménage peut ne pas comporter de famille (par exemple, personne vivant seule, ou vivant avec une personne non apparentée), mais qu'il peut aussi bien en comporter plusieurs (familles cohabitantes dans un même logement).

2. Le nombre total des ménages est égal à la somme

- des personnes seules,
- des groupes de personnes classés comme ménages privés,
- des groupes de personnes classés comme ménages collectifs.

3. Par ménage privé on entend l'ensemble des personnes partageant un même logement, soit

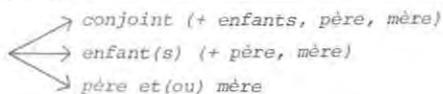
- les membres d'une famille vivant ensemble et les autres personnes habitant avec cette famille;
- les personnes seules, ou les groupes de personnes n'ayant pas entre elles un lien de parenté, qui vivent dans leur propre logement ou qui ont loué directement du propriétaire de la maison une chambre ne faisant pas partie de son logement.

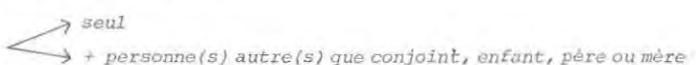
4. Par ménage collectif on entend les personnes qui vivent non pas dans leur propre logement, mais dans des établissements, des hôtels, des pensions, etc.

5. Lors des recensements de la population, tout ménage privé a obligatoirement un chef, qui est la personne s'étant déclarée comme telle à l'agent recenseur.

6. La structure du ménage est articulée autour du chef de ménage. Pour tous les membres on détermine le lien qui les unit au chef de ménage.

7. Selon qu'ils comportent ou non un noyau familial autour du chef de ménage, les ménages privés sont qualifiés de ménages familiaux ou non-familiaux :

ménage familial : chef de ménage + 

ménage non-familial : chef de ménage 

* * *

Bien que ces deux unités, famille et ménage, présentent un grand intérêt du point de vue social et économique, elles ne font que rarement l'objet d'études ou de commentaires. On peut trouver plusieurs causes à cette rareté :

- les données statistiques sur les ménages et surtout celles sur les familles sont beaucoup moins abondantes que celles sur les individus;
- à l'échelle du canton, alors que la masse des données disponibles s'accumule, grâce en particulier aux progrès de l'informatique, les moyens permettant d'analyser systématiquement ces données restent modestes. L'analyse de données pouvant paraître secondaires, comme celles sur les ménages, risque d'être négligée;
- dans l'état actuel de la statistique, seuls les recensement fédéraux permettent, tous les dix ans, un dénombrement complet des ménages. Quant aux familles, il n'existe aucun moyen d'étudier leur structure de façon satisfaisante; elles ne peuvent être observées que de façon partielle, à partir des données sur les ménages;
- l'analyse et l'interprétation des données sur les ménages sont complexes en raison du nombre élevé de paramètres qui interviennent dans leur description : nombre des individus, situation des uns par rapport aux autres, variables démographiques (sexe, âge, état civil, activité, etc.). De plus, il est difficile de dépasser l'analyse purement descriptive des ménages ou des familles car une analyse causale implique de prendre en considération des facteurs nombreux et variés (démographiques, culturels, économiques, sociaux, historiques), dont les interactions sont souvent mal connues.

chapitre 10

ménages

NO GRAPHIQUE	TITRE	TERRITOIRE	PAGE
98	Nombre moyen de personnes par ménage, depuis 1860	Suisse-Genève	243
99	Ménages privés, selon le nombre de personnes par ménage, depuis 1920	Suisse	245
100	Ménages privés avec enfants du chef de ménage, selon le nombre d'enfants, depuis 1920	Suisse	245
101	Ménages privés, selon la taille, en 1960 et 1970	Genève	247
102	Ménages, selon le type, en 1970	Genève	249
103	Nombre moyen de personnes par ménage, selon le groupe socio-économique du chef de ménage, en 1960 et 1970	Genève	253

Voir sources, pages 269-270.

NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR MENAGE, DEPUIS 1860

- La famille "nucléaire", réduite à la structure parents-enfants, est une image dominante de notre société. On l'oppose volontiers aux grandes familles d'avant l'ère industrielle, nombreuses en raison d'une fécondité très supérieure aux normes actuelles ainsi que par leur structure élargie, englobant une parenté et une domesticité souvent importantes.

En fait cette opposition est quelque peu simpliste. De nombreuses recherches historiques relatives à la famille tendent à mettre en doute cette idée d'une évolution au cours des siècles conduisant de la famille étendue, ou élargie, à la famille conjugale, ou nucléaire, actuelle 1). Il apparaît que la dimension et la structure des familles ont connu des phases d'élargissement et de restriction déterminées par les conditions politiques (régimes forts - régimes faibles), religieuses (influence de l'église sur les moeurs, réformes), économiques (disettes). D'autre part, à une même époque, la situation pouvait être très différente dans telle ou telle couche sociale. L'histoire nous a laissé surtout des témoignages relatifs aux classes dominantes, mais on connaît moins bien les conditions de vie du peuple. Peu à peu, on découvre que déjà au Moyen-âge et même dans l'antiquité, la famille nucléaire semble y avoir été la plus répandue. La mortalité, particulièrement chez les enfants, étant alors beaucoup plus forte qu'actuellement, il est toutefois vraisemblable que le nombre d'enfants en bas âge - ou le nombre de naissances par femme - était beaucoup plus élevé qu'actuellement.

Ces quelques considérations historiques visent à situer le phénomène de réduction de la dimension des ménages observé en Suisse depuis que sont organisés les recensements fédéraux à sa juste place : soit dans une période limitée à notre histoire, marquée par des conditions politiques et sociales relativement stables et par un développement rapide et continu de l'industrialisation et de l'urbanisation.

- La baisse du nombre moyen de personnes par ménage résulte d'un changement structurel, caractérisé principalement par
 - une fréquence toujours moins élevée des ménages étendus, comportant des parents, beaux-parents, frères, domestiques du chef de ménage;
 - un nombre d'enfants par couple moins élevé, avec un "idéal" se situant le plus souvent à deux enfants, si possible un garçon puis une fille (famille "symétrique") 2);
 - une augmentation des ménages constitués par des personnes vivant seules.

Cette baisse du nombre moyen de personnes par ménage a été, dans l'ensemble de la Suisse, relativement modérée jusqu'en 1920 (de 4,8 personnes en 1860 à 4,4 en 1920), pour s'accélérer ensuite : de 4,4 à 3,0 en l'espace de 50 ans.

L'évolution des cantons a été assez diversifiée : de 1860 à 1920, dans les cantons encore peu atteints par les modifications économiques et culturelles, la taille des ménages, déjà supérieure à la moyenne suisse, demeurait stable. Elle était même en augmentation dans certains cantons : Uri, de 4,9 à 5,2; Fribourg de 5,0 à 5,2; Grisons, de 4,3 à 4,5. On peut peut-être voir là les effets de la réduction de la mortalité infantile, particulièrement marqués dans les cantons à forte natalité.

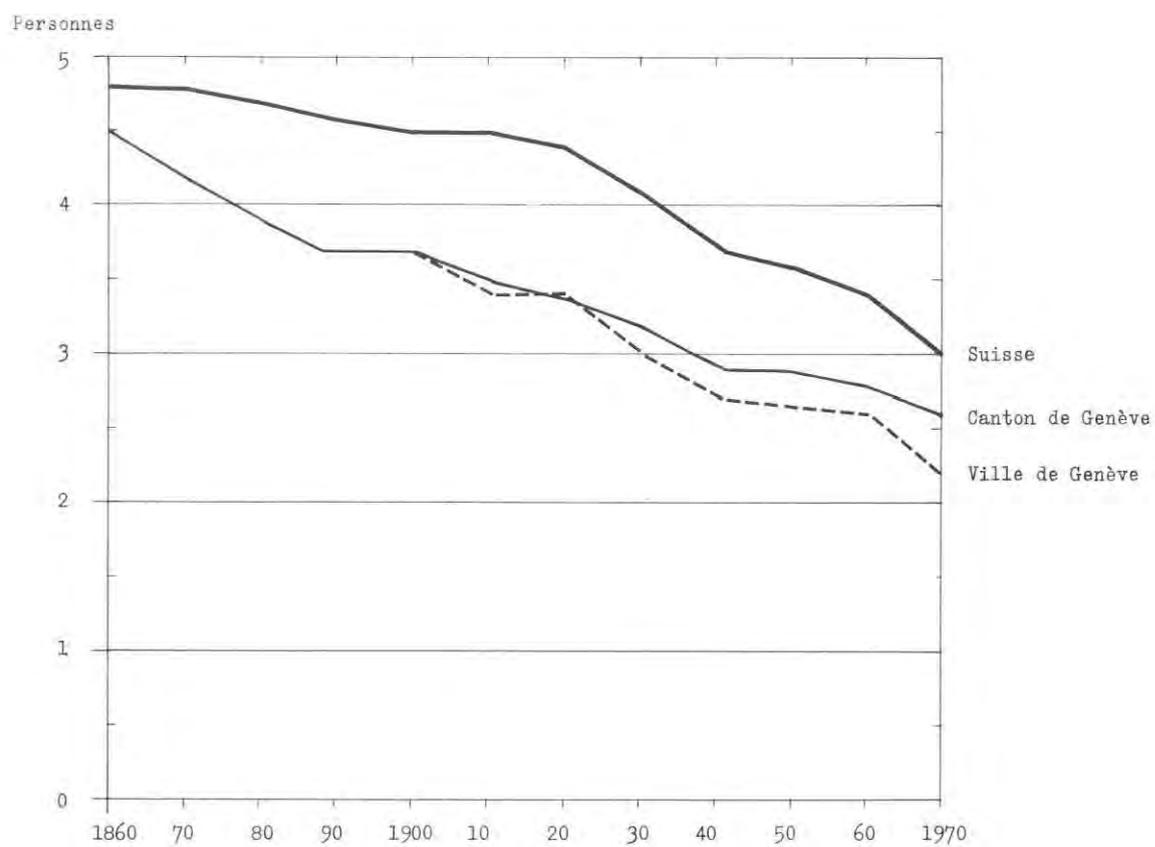
En revanche, depuis 1920, la baisse est générale et surtout dans les cantons - comme les trois cités - où la dimension des ménages était la plus élevée à cette date.

- Genève, canton urbain, connaissait déjà vers 1860 une forte réduction de la dimension des ménages. Les faibles valeurs atteintes vers 1941 (moins de trois personnes) et l'écart important existant à cette date par rapport à la moyenne suisse, expliquent qu'au cours des trois dernières décennies la moyenne suisse se soit rapprochée de la valeur genevoise, les disparités cantonales ayant eu tendance à s'atténuer dans ce domaine.

1) Voir en particulier : Flandrin, "Famille", Hachette 1976, Michel, "Sociologie de la famille et du mariage", PUF 1972.

2) Bassand et Kellerhals, "Familles urbaines et fécondité", Georg, 1976.

Nombre moyen de personnes par ménage, depuis 1860



MENAGES PRIVÉS SELON LE NOMBRE DE PERSONNES, DEPUIS 1920

MENAGES PRIVÉS AVEC ENFANTS DU CHEF DE MENAGE SELON LE NOMBRE D'ENFANTS, DEPUIS 1920

On ne dispose de données détaillées sur les ménages du canton que depuis 1960. Cependant, les données nationales permettent d'observer certains aspects de l'évolution des ménages de Suisse depuis 1920.

- La répartition des ménages privés 1) selon le nombre de personnes (graphique 99) fait apparaître une modification significative - une cassure - entre la situation de 1920-1930 et celle de 1960-1970, consistant en une augmentation considérable de la part des petits ménages : les ménages de 1 ou 2 personnes représentent en 1970 près de la moitié (48%) des ménages de Suisse contre 25%, soit le quart, en 1920. La part des ménages qu'on peut considérer aujourd'hui comme moyens (3 ou 4 personnes) reste stable (36% en 1970 comme en 1920) et la diminution des grands ménages - à partir de 5 personnes - est d'autant plus forte que leur taille est élevée.
- L'évolution du sous-ensemble des ménages avec enfants du chef de ménage (graphique 100) est, elle au contraire, régulière; la courbe de la répartition de ces ménages selon le nombre d'enfants se déplace des grands vers les petits nombres avec un point d'articulation proche de 3 enfants par ménage : diminution de la part des ménages comptant plus de 3 enfants - d'autant plus forte que ce nombre augmente - et corrélativement, forte augmentation de la proportion des ménages de 1 ou 2 enfants.
- Troisième aspect de cette évolution, l'importance croissante des ménages nucléaires 2) - leur part dans l'ensemble des ménages privés passe de 51% en 1920 à 63% en 1970, alors que les autres types de ménages familiaux - soit ceux comportant, en plus de la cellule conjugale, de la parenté ou d'autres personnes étrangères - sont de moins en moins nombreux : 40% de l'ensemble des ménages privés en 1920 et 11% seulement en 1970.

Les réserves que nous avons formulées plus haut (graphique 98) sur les conditions historiques de l'évolution de la famille élargie à la famille nucléaire ne peuvent mi-

nimiser l'importance de la transformation structurelle des ménages en Suisse depuis une cinquantaine d'années.

- Il existe une explication "classique" des causes de cette transformation : les grandes familles correspondaient à un type de société en voie de disparition, fondé sur l'agriculture et l'artisanat, sur la propriété foncière transmise de génération en génération, où le travail, les repas, l'éducation des enfants étaient faits en commun. La famille nucléaire de notre société industrielle n'est pas enracinée dans une maison; elle loue son logement, l'adapte au nombre variable de ses membres. Les enfants quittent la famille lorsqu'ils se marient et fondent ainsi de nouveaux ménages; la famille s'éteint lorsque, les enfants l'ayant quittée, les parents meurent.
- Cette explication générale peut être complétée : Le phénomène d'urbanisation implique un éclatement des familles : le travail salarié a remplacé le travail en commun; la recherche d'un emploi entraîne souvent un changement de résidence; la structure de l'habitat conditionne et est conditionnée par la structure "nucléaire" de la famille. Des causes démographiques et sociales interviennent également : le recul de la mortalité, celui de la natalité, l'immigration de jeunes travailleurs étrangers sont à l'origine d'une profonde modification des structures démographiques, caractérisée par la part croissante des personnes âgées ainsi que des jeunes adultes (20-30 ans), donc de ménages de taille restreinte, les diverses formes d'assurance ou de prévoyance réduisent la dépendance des personnes âgées ou des veuves ; dans le domaine de la santé, la politique visant à éviter aux personnes âgées l'hospitalisation ou l'asile, ou à la retarder au maximum, par des prestations ambulatoires ou à domicile, ont également une influence.

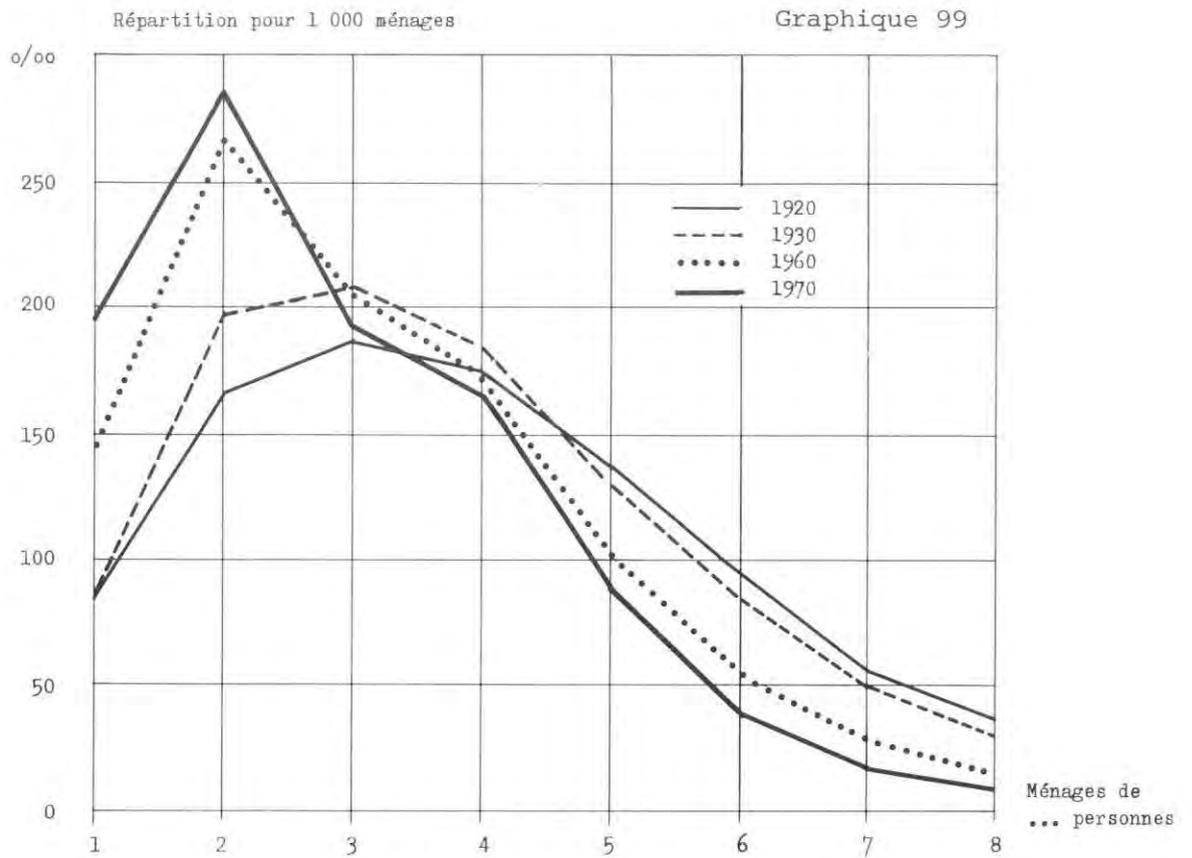
Enfin, relevons que l'évolution des mœurs - attitude face au mariage ou au divorce - a certainement contribué à l'atomisation des ménages.

1) La part des ménages collectifs varie peu de 1920 à 1970 (de 0,4% à 0,5% de l'ensemble des ménages).

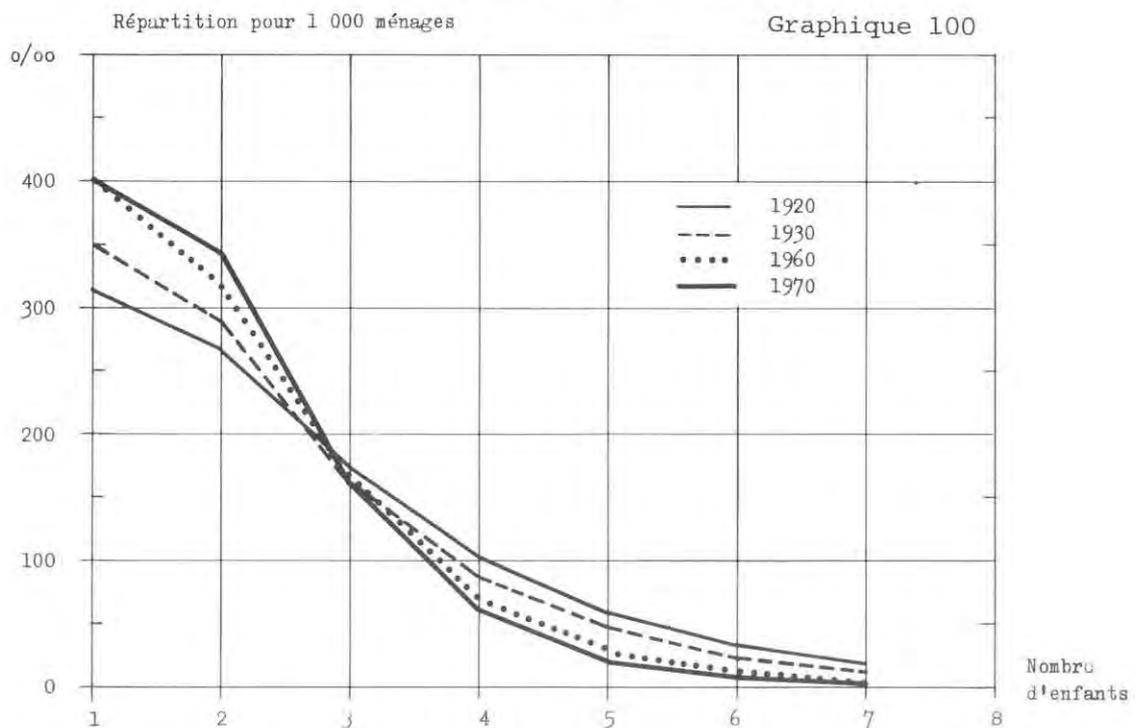
2) La famille nucléaire (ou conjugale, ou biologique) classique est constituée d'un couple et de ses enfants. On considère ici que les deux combinaisons couple seul ou personne seule avec enfants sont des cas particuliers de familles nucléaires.

En 1970, sur 100 ménages privés on compte 63 ménages nucléaires,
— dont 38 ménages nucléaires complets,
— dont 21 couples seuls,
— dont 4 ménages formés d'un adulte avec enfant(s).

Ménages privés, selon le nombre de personnes, depuis 1920



Ménages privés avec enfants du chef de ménage, selon le nombre d'enfants, depuis 1920



MENAGES PRIVÉS, SELON LA TAILLE, EN 1960 ET 1970

- La répartition des ménages du canton selon le nombre de personnes se caractérise, comparativement à la répartition de l'ensemble de la Suisse ¹⁾, par une fréquence très élevée de petits ménages. En 1970, 59% des ménages du canton ne comptent que 1 ou 2 personnes (Suisse, 48%). Les comparaisons cantonales confirment le lien existant entre la fréquence de ces petits ménages et le degré d'urbanisation des cantons : cette fréquence varie dans des limites très importantes, de 62% pour Bâle-Ville à 36% pour Uri et Nidwald. Si l'on considère les ménages de 1 personne uniquement, les disparités cantonales sont encore plus marquées : de 29% pour Bâle-Ville et 27% pour Genève (mais 34% en ville de Genève), à 12% pour Uri.
- A l'autre extrémité de la répartition, la proportion de grands ménages - ceux comptant au moins 5 personnes - est plus faible à Genève que dans tout autre canton. Avec 7,4% seulement de l'ensemble des ménages privés, Genève compte environ quatre fois moins de grands ménages que les cantons de Schwyz, Uri ou Unterwald (entre 27% et 30%).
- En ce qui concerne les ménages moyens - ceux comptant trois ou quatre personnes - leur importance varie peu dans le temps (voir aussi évolution suisse depuis 1920 ¹⁾). D'autre part, les différences entre cantons sont ici beaucoup plus faibles que dans le cas des ménages très petits ou

très grands. Comme les ménages moyens sont essentiellement constitués de couples avec enfants (ménages nucléaires), leur fréquence est la plus élevée dans les cantons jeunes, soit où la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans est la plus faible ²⁾ : à Bâle-Campagne (43% du total des ménages), en Argovie (40%). Leur fréquence est au contraire la plus basse dans les cantons "vieillis": Bâle-Ville (30%), Appenzell (32%).

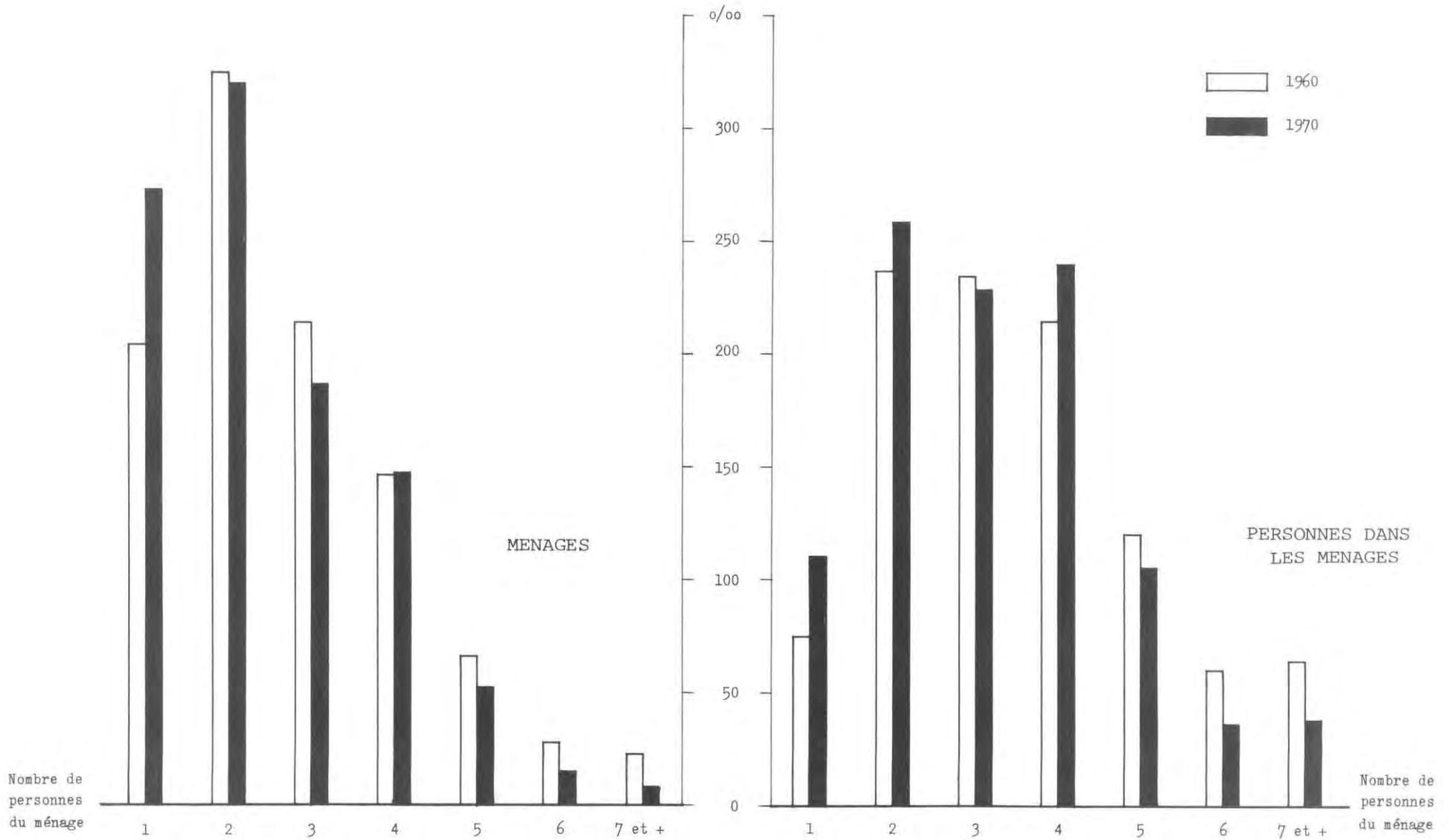
Genève, canton relativement "vieux" puisqu'il compte à la fois une très faible proportion d'enfants (0 à 19 ans) et une assez forte proportion de personnes âgées (65 ans et plus), est parmi les cantons où la part des ménages moyens est la plus basse (33%).

Relevons encore l'évolution particulière des ménages de 4 personnes, dont l'importance s'est légèrement accrue entre 1960 et 1970 : de 14,6% à 14,7% des ménages privés, de 21,3% à 23,9% de la population de ces ménages, alors que les ménages de 3 personnes ou de 5 personnes et plus ont fortement régressé. Cette évolution correspond vraisemblablement à la propagation d'un certain modèle de famille, modèle plus ou moins imposé par les contraintes sociales, la famille constituée d'un couple avec deux enfants.

1) Graphique 99.

2) Voir chapitre II, graphique 18 (population des cantons selon le groupe d'âges).

Ménages privés selon la taille, en 1960 et 1970
(Répartition en o/oo du total)



MENAGES, SELON LE TYPE, EN 1970

Le type de ménage est déterminé par les relations existant entre la personne s'élevant, lors du recensement, annoncée comme chef du ménage, et les autres personnes vivant avec lui (voir définitions en début de chapitre).

Nous distinguerons trois principaux types de ménages :

- les ménages collectifs, type un peu particulier puisque ne comportant pas de chef de ménage,
- les ménages d'une seule personne,
- les autres types de ménages privés.

- Les ménages collectifs sont des groupes de personnes vivant non pas dans leur propre logement, mais en communauté dans une pension, un home, une prison, un baraquement, etc. L'importance de ces ménages est pratiquement la même, en 1970, à Genève et dans l'ensemble de la Suisse :

	Genève	Suisse
ménages collectifs/ ensemble des ménages	0,4%	0,5%
population en ménages col- lectifs/population totale	3,8%	4,1%
nombre moyen de personnes par ménage collectif	22	24

On n'a que peu d'informations sur la nature et la composition démographique des ménages collectifs. Relevons simplement la place qu'ils occupent par rapport à la population âgée : 16,7% des personnes vivant dans des ménages collectifs sont des personnes âgées de 65 ans ou plus (19,5% dans l'ensemble de la Suisse). D'autre part, la proportion des personnes âgées vivant dans des ménages de ce type (homes, pensions) apparaît relativement faible : 5,4% pour l'ensemble des personnes de 65 ans et plus (Suisse : 7,0%) et 15,9% pour celles de 80 ans et plus (Suisse : 17,6%).

- Les ménages d'une seule personne sont en forte augmentation depuis 1920 dans l'ensemble de la Suisse (graphique 99). Dans le canton ils représentent en 1970 plus du quart des ménages (27,1%), et même le tiers (33,2%) si l'on considère le territoire de la ville de Genève. Relevons le rapport existant entre la fréquence des personnes seules et l'âge : fréquence élevée vers 25 ans en raison d'une importante immigration de jeunes travailleurs - étrangers ou confédérés - en diminution de 25 à 50 ans (mariages), puis en forte augmentation à partir de cet âge (ruptures de mariages par divorces ou décès). C'est dans le groupe d'âges de 75 à 79 ans qu'on enregistre la proportion maximale de personnes seules : 34%. Liée à cette caractéristique, la disproportion existant entre femmes (68% du total) et hommes (32%) parmi les 35'200 personnes habitant seules à Genève en 1970.

- Parmi les autres types de ménages privés, nous pouvons distinguer une grande catégorie, celle des ménages nucléaires :

- ménages nucléaires complets, soit constitués d'un couple avec enfants. C'est le type de ménage le plus fréquent, non seulement à Genève, mais dans tous les cantons, quelles que soient leurs caractéristiques. Près de la moitié des habitants du canton (44%) vivent dans des ménages de ce type, chiffre pourtant inférieur à la moyenne suisse (51%);
- ménages nucléaires incomplets, soit constitués d'un couple sans enfants. A Genève, l'importance des couples seuls est au contraire supérieure à la moyenne suisse; ce type de ménage est le plus fréquent dans les régions urbaines et il est intéressant de relever qu'on observe pratiquement les mêmes proportions dans les 5 grandes agglomérations de Suisse (Genève, Lausanne, Berne, Bâle, Zurich), soit entre 22% et 23% du total des ménages.

L'ensemble des ménages nucléaires, complets ou incomplets (56% du total des ménages), groupent près de deux tiers (65%) des habitants du canton, proportion légèrement inférieure à la moyenne suisse (68%).

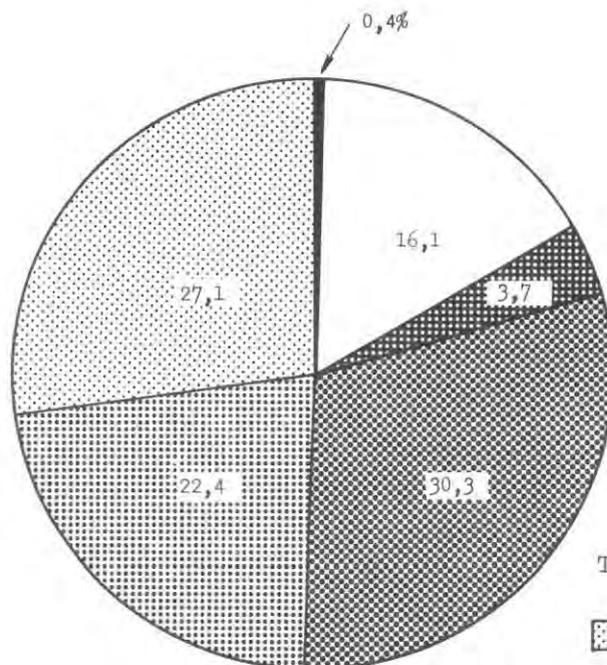
Nous avons regroupé dans le graphique ci-contre tous les autres types de ménages en une seule catégorie, afin de ne pas en rendre la lecture trop difficile. Il s'agit de types très divers, mais qu'on peut ranger en deux grands groupes, ménages de type familial ou non-familial, c'est-à-dire dans lequel le chef de ménage vit avec des personnes dont aucune n'a de lien direct avec lui (conjoint, enfant, père ou mère). Parmi ces "autres types de ménages privés", on trouve une part pratiquement égale de ménages familiaux ou non-familiaux (8% pour chaque groupe). Ici Genève se démarque sensiblement de la moyenne suisse, avec une fréquence supérieure de ménages non-familiaux et une fréquence inférieure de ménages familiaux. Parmi ceux-ci, le ménage de type conjoints + enfants + parents, où cohabitent trois générations, est particulièrement peu fréquent à Genève (1,3% du total des ménages, contre 2,9% dans l'ensemble de la Suisse).

En ce qui concerne les ménages non-familiaux, leur fréquence est à Genève, ainsi que dans l'agglomération lausannoise, la plus élevée de Suisse (8% du total des ménages). Il s'agit en majorité de ménages de deux personnes, ne présentant aucun lien de parenté : couples non-mariés, personnes seules sous-louant une chambre, etc.

Ménages selon le type, en 1970

Répartition en % du total

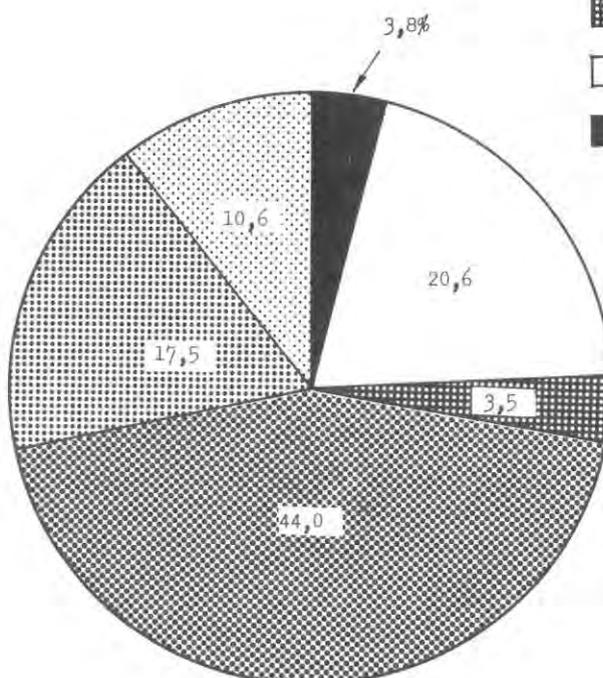
MENAGES



TYPE DE MENAGE :

- personne seule
- couple seul
- couple + enfant(s)
- personne seule + enfant(s)
- autres types de ménages privés
- ménage collectif

PERSONNES DANS CES MENAGES



NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR MENAGE SELON LE GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE DU CHEF DE MENAGE

Il est intéressant d'observer comment la taille et la structure des ménages varient selon le milieu social. Toutefois, définir des catégories sociales à la fois significatives et homogènes constitue un problème difficile. Les groupes socio-économiques définis lors du recensement de la population tiennent compte de la situation économique du chef de ménage (actif, rentier, retraité) ainsi que, s'il est actif, de sa situation professionnelle. Alors que les indépendants font l'objet d'une classification relativement satisfaisante - mais ils ne représentent que 7% des chefs de ménage - les salariés sont eux moins bien "décortiqués". Rappelons que jusqu'en 1970 les recensements ne font pas intervenir la variable revenu dans la définition des catégories socio-économiques, variable on le sait pourtant très discriminante.

- En 1970, la taille des ménages varie de 4,5 personnes chez les employeurs de l'agriculture à 2,4 personnes chez les employés subalternes ou le personnel de service. Dans les ménages dont le chef n'a pas d'activité (rentiers, retraités), la moyenne n'est que de 1,8 personnes. Des comparaisons selon l'origine du chef de ménage - Suisse ou étranger - n'ont pas fait apparaître de différences significatives.
- Par rapport à 1960, la taille des ménages est en diminution dans toutes les catégories, à l'exception du personnel de service où l'augmentation s'explique probablement par les effets du regroupement familial des travailleurs étrangers sous permis annuel, particulièrement nombreux dans cette catégorie.
- Les écarts entre catégories viennent confirmer les commentaires des pages précédentes, relatifs aux disparités entre cantons : les plus grands ménages sont ceux

dont le chef est agriculteur exploitant; les plus petits sont, en ce qui concerne les ménages d'actifs, ceux dont le chef est employé subalterne ou de service. Schématiquement on peut dire que, indépendamment des facteurs démographiques (influence de la structure par âges) ou culturels (religion, région linguistique), la taille du ménage est d'autant plus élevée que les cantons ont encore une agriculture importante et que, dans les cantons où celle-ci a une place comparable, les ménages sont en moyenne plus petits là où le secteur tertiaire est le plus développé, soit en général dans les cantons les plus urbanisés. Par exemple, parmi quatre cantons - Vaud, Zurich, Argovie, Soleure - ayant une agriculture d'importance comparable, les ménages sont en moyenne de taille plus faible dans les deux premiers (respectivement 2,8 et 2,9 personnes) que dans les deux derniers (3,3 et 3,2).

- En calculant quelques indices relatifs à la structure des ménages (page 252) nous avons cherché comment s'expliquent les différences de taille entre ménages des différentes catégories socio-économiques.
 - . Les ménages sont en moyenne les plus petits là où la fréquence des ménages de 1 personne est la plus élevée : chez les indépendants non actifs, catégorie dans laquelle les personnes âgées vivant seules sont en majorité, chez les employés subalternes et le personnel de service (bureaux, établissements hospitaliers, hôtellerie) où l'on trouve en forte proportion de jeunes immigrés ainsi que des femmes restées seules (divorce, veuvage).
 - . La taille des ménages est également fortement déterminée par le nombre des enfants du chef de ménage. En effet, la présence dans le ménage de personnes

autres que celles constituant la famille biologique - qu'il s'agisse de personnel de maison, de parenté ou de locataires de chambres - n'apparaît de façon significative que chez les employeurs de l'agriculture, soit dans une catégorie qui connaît encore des conditions de vie en communauté favorables à la famille élargie. Tant chez les indépendants que chez les salariés, le nombre d'enfants par ménage est d'autant plus élevé que la situation sociale est élevée : chez les indépendants, il augmente avec la taille de l'entreprise; chez les employés, il est sensiblement plus élevé chez les employés supérieurs que chez les subalternes.

. Le nombre d'enfants par ménage ne résulte pas uniquement du nombre d'enfants mis au monde par les couples, mais aussi de l'âge plus ou moins élevé jusqu'auquel les enfants vivent avec leurs parents. En comparant le nombre total d'enfants par ménage avec le nombre d'enfants de moins de 16 ans, on constate que dans les ménages d'agriculteurs indépendants les enfants de plus de 16 ans vivant avec leurs parents sont sensiblement plus fréquents que dans les autres catégories en rai-

son du caractère familial de l'activité dans l'agriculture. Ils sont également légèrement plus fréquents chez les gros indépendants que chez les petits, chez les employés supérieurs que chez les subalternes, différences pouvant être dues à une scolarité plus longue dans les couches sociales les plus favorisées. Toutefois les différences sont légères et pourraient également résulter de causes démographiques (âge moyen des chefs de ménage).

. Enfin relevons les différences considérables existant dans les structures des ménages des diverses catégories d'indépendants ou de salariés : ainsi les indépendants travaillant seuls ont une structure très différente de celle des indépendants employeurs; d'autre part la structure des ménages d'employés supérieurs se rapproche davantage de celle des gros employeurs que des employés subalternes. Cette constatation doit inciter à considérer de façon critique du point de vue de leur intérêt sociologique les données relatives à la population active lorsque les nomenclatures n'ont pas un degré de finesse suffisant 1).

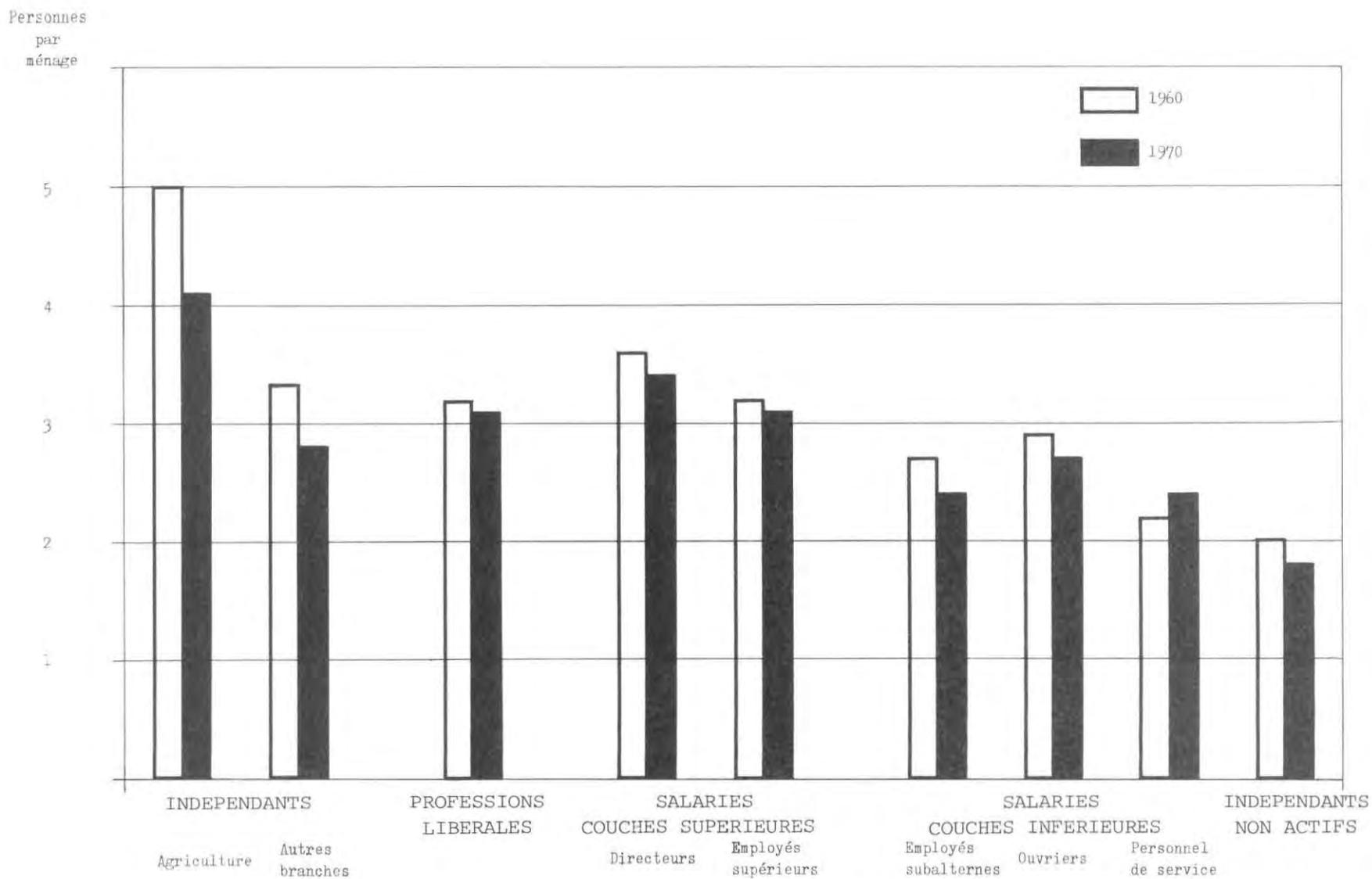
1) Voir chapitre IX Population active (2).

Ménages selon le groupe socio-économique du chef de ménage, en 1970

Canton de Genève

	Ménages		Personnes par ménage	Enfants par ménage		Proportion (%)	
	Nombres absolus	o/oo		Total enfants	Moins de 16 ans	Ménages avec couple du chef de ménage	Ménages personnes seules
INDEPENDANTS :	9 055	70	3,0	1,1	0,7	75,3	14,2
Agriculteurs							
- employeurs	545	4	4,5	1,7	1,0	93,0	1,6
- travaillant seuls	295	2	3,4	1,3	0,8	81,0	8,5
Industriels et artisans							
- gros employeurs	561	4	3,3	1,3	0,9	89,1	5,2
- petits employeurs	1 786	14	3,1	1,1	0,8	88,2	6,5
- travaillant seuls	1 211	9	2,6	1,0	0,7	68,0	21,0
Autres indépendants							
- gros employeurs	395	3	3,5	1,2	0,8	87,3	7,3
- petits employeurs	2 388	19	2,9	1,0	0,7	74,2	12,9
- travaillant seuls	1 874	15	2,4	0,9	0,6	56,1	27,3
PROFESSIONS LIBERALES	2 535	20	3,1	1,3	1,0	76,8	15,9
AUXILIAIRES FAMILIAUX	141	1	3,0	0,9	0,6	79,4	5,0
SALARIES	91 111	705	2,6	1,1	0,9	65,2	23,4
Directeurs	2 624	20	3,4	1,4	1,0	87,2	8,2
Employés supérieurs	8 204	64	3,1	1,3	1,0	80,1	14,0
Employés subalternes	40 902	316	2,4	1,1	0,9	56,5	30,6
Ouvriers qualifiés	13 477	104	2,7	1,0	0,8	75,6	16,2
Ouvriers non-qualifiés	16 995	132	2,7	1,0	0,8	72,2	16,3
Ouvriers agricoles	929	7	3,0	1,1	0,9	83,0	10,5
Personnel de service	7 980	62	2,4	1,1	0,8	52,3	29,8
INDEPENDANTS NON ACTIFS	26 394	204	1,8	0,4	0,1	31,1	46,2
TOTAL	129 236	1 000	2,5	1,0	0,8	59,2	27,2

Nombre moyen de personnes par ménage selon le groupe socio-économique du chef de ménage, en 1960 et 1970



ANNEXES

NO ANNEXE	T I T R E	TERRITOIRE	PAGE
A. 1	Peuplement du canton	Genève	257
A. 2	Bilan démographique, depuis 1870	Suisse-Genève	258
A. 3	Mouvement démographique, depuis 1961	Ville de Genève	258
A. 4	Mouvement démographique, selon l'origine, depuis 1951	Genève	259
A. 5	Population étrangère, selon la nationalité, depuis 1900	Genève	260
A. 6	Principales colonies étrangères à Genève, en 1970	Genève	260
A. 7	Les composantes du taux de natalité, depuis 1961	Genève	
A. 7a	- population totale		261
A. 7b	- Suisses		262
A. 7c	- étrangers		263
A. 8	Evolution des taux d'activité, selon le sexe et l'origine, de 1960 à 1970	Genève	264
A. 9	Postulat Morel du 5.10.77 : Politique démographique	Suisse	267
A. 10	Structure de la population selon des groupes d'âges		268

Peuplement du canton

Relevé	Année	VILLE DE GENEVE		CANTON DE GENEVE	Relevé	Année	VILLE DE GENEVE		CANTON DE GENEVE
		Cité	Territoire actuel				Cité	Territoire actuel	
1)	1120	1 700			3)	1920	56 292	126 626	171 000
"	1407	4 500			2)	1921	56 723	127 200	171 755
"	1449	8 500			"	1922	54 138	122 857	167 230
"	1464	10 600			"	1923	52 052	120 571	164 964
"	1560	25 000			"	1924		119 131	163 440
2)	1589	13 000			"	1925		118 438	162 627
"	1693	16 111			"	1926		118 267	162 825
"	1698	16 934			"	1927		119 775	164 859
"	1711	18 500			"	1928		121 032	166 865
"	1721	20 781			"	1929		123 545	170 158
"	1755	21 816			3)	1930		124 121	171 366
"	1781	24 810			2)	1931		128 189	176 863
"	1785	25 500			"	1932	49 301	129 344	178 374
"	1786	25 297			"	1933	47 436	128 148	177 931
"	1787	24 949			"	1934	45 942	127 008	177 497
"	1789	26 140			"	1935	44 548	125 162	175 747
"	1795	22 300			"	1936	43 310	124 293	175 259
"	1807	22 759			"	1937	43 194	124 694	175 906
"	1812	24 158			"	1938	43 437	124 934	176 735
"	1814			48 671	"	1939		125 059	
"	1822	24 879	27 147	51 113		1940			
"	1828	26 121	29 905	53 408	3)	1941		124 431	174 855
"	1834	27 177	32 176	56 655	2)	1942		129 237	179 606
"	1837	28 003	33 714	58 666	"	1943		132 828	183 619
"	1843	29 189	36 592	61 871	"	1944		134 678	185 131
3)	1850	31 238	37 724	64 146	"	1945		136 485	187 084
"	1860	41 415	54 209	82 876	"	1946		140 577	192 884
"	1870	44 154	60 004	88 791	"	1947		145 349	199 678
"	1880	48 833	70 355	99 712	"	1948		148 640	204 750
2)	1885	48 634	70 542		"	1949		148 102	204 906
3)	1888	52 043	75 709	105 509	4)	1950		146 636	202 918
2)	1895		83 829	114 975	"	1951		149 465	205 453
"	1896		86 535	118 715	"	1952		153 372	210 252
"	1897		87 926	120 603	"	1953		155 282	213 278
"	1898		91 288	124 744	"	1954		157 261	216 072
"	1899		93 747	127 230	"	1955		160 416	221 466
3)	1900	59 437	97 359	132 609	"	1956		164 364	227 590
2)	1901		98 357	135 510	"	1957		168 923	235 477
"	1902		100 886	135 696	"	1958		172 024	240 303
"	1903	60 598	103 450	139 909	"	1959		174 252	247 882
"	1904	61 314	107 799	145 041	"	1960	46 167	172 501	259 234
"	1905	58 132	105 450	142 264	"	1961	46 062	172 677	260 154
"	1906	59 689	108 548	147 047	"	1962	44 958	172 537	270 901
"	1907	59 985	111 146	149 172	"	1963	44 967	172 147	279 716
"	1908	60 056	113 748	151 734	"	1964	43 811	171 349	288 829
"	1909			155 872	"	1965	41 966	169 903	293 736
3)	1910	58 337	115 243	154 906	"	1966	41 056	169 576	301 331
2)	1911	63 325	123 847	165 667	"	1967	40 065	170 271	308 919
"	1912	63 462	126 388	168 685	"	1968	39 214	169 186	315 467
"	1913	63 036	127 601	170 702	"	1969	39 162	171 405	322 755
"	1914	62 463	129 840	171 955	"	1970	38 039	171 259	326 740
"	1915	57 745	126 175	165 519	"	1971	36 905	169 224	329 453
"	1916	58 837	126 931	170 349	"	1972	35 657	166 452	331 617
"	1917	58 773	130 723	174 673	"	1973	34 384	163 114	334 210
"	1918	59 907	132 167	176 024	"	1974	33 126	159 738	336 160
"	1919	56 692	128 014	172 173	"	1975	31 785	155 750	335 734

1) Chiffres d'après des listes fiscales; population estimée d'après le nombre de feux. Histoire de Genève, publiée sous la direction de P. Guichonnet; éd. E. Privat, 1974.

2) Chiffres issus de recensements cantonaux. L'évolution démographique genevoise, par R. Steimer, extrait du Globe, XCVII, 1958.

3) Chiffres issus de recensements fédéraux.

4) Statistique progressive cantonale, basée sur les recensements fédéraux.

A. 2

Suisse
Canton de GenèveBilan démographique, en moyenne annuelle, depuis 1870
Pour 1'000 habitants

ANNEES	GENEVE			SUISSE		
	Excédent des naissances	Gain migratoire	Augmentation totale	Excédent des naissances	Gain migratoire	Augmentation totale
1870-1880	0,7	7,9	8,6	7,3	- 0,9	6,4
1880-1888	- 0,2	7,3	7,1	7,5	- 3,8	3,7
1888-1900	0,9	18,3	19,2	8,6	2,0	10,6
1900-1910	1,1	14,6	15,7	10,2	2,2	12,4
1910-1920	- 2,0	11,9	9,9	6,4	- 3,1	3,3
1920-1930	- 2,3	2,5	0,2	6,2	- 1,5	4,7
1930-1941	- 3,2	5,0	1,8	4,3	0,1	4,4
1941-1950	0,2	16,5	16,7	8,1	3,1	11,2
1950-1960	1,1	23,7	24,8	7,4	6,8	14,2
1960-1970	5,8	19,1	24,3	8,7	5,8	14,5
1971-1975	3,9	1,5	5,4	4,8	- 4,1	0,7

A. 3

Ville de Genève

Mouvement démographique, depuis 1961

	Gain naturel	Gain migratoire			Gain total
		extérieur canton	intercommunal	total	
1961	459	3 199	- 3 492	- 293	166
1962	326	5 195	- 5 661	- 466	- 140
1963	364	3 332	- 4 087	- 755	- 391
1964	580	3 033	- 4 407	- 1 374	- 794
1965	468	1 395	- 3 309	- 1 914	- 1 446
1966	426	3 819	- 4 571	- 752	- 326
1967	317	4 206	- 3 828	378	695
1968	262	2 924	- 4 271	- 1 347	- 1 085
1969	143	4 077	- 2 001	2 076	2 219
1970	339	1 825	- 2 310	- 485	- 146
1971	340	770	- 3 145	- 2 375	- 2 035
1972	393	608	- 3 773	- 3 165	- 2 772
1973	168	1 482	- 4 988	- 3 506	- 3 338
1974	79	900	- 4 355	- 3 455	- 3 376
1975	- 209	- 59	- 3 711	- 3 770	- 3 979
1976 1)	- 139	451	- 3 459	- 3 008	- 3 147
Total 1961/1976	4 316	37 157	- 61 368	- 24 211	- 19 895
Moyenne annuelle	269	2 322	- 3 835	- 1 513	1 244

1) En 1976, chiffres provisoires.

	GENEVOIS				CONFEDERES				ETRANGERS				ENSEMBLE			
	gain naturel	gain migratoire	chgts. d'origine	GAIN TOTAL	gain naturel	gain migratoire	chgts. d'origine	GAIN TOTAL	gain naturel	gain migratoire	chgts. d'origine	GAIN TOTAL	gain naturel	gain migratoire	chgts. d'origine	GAIN TOTAL
1951	- 389	- 162	557	6	268	1 700	- 106	1 862	- 102	1 582	- 451	1 029	- 223	3 120	-	2 897
2	- 214	8	910	704	311	2 737	- 334	2 714	- 153	2 110	- 576	1 381	- 56	4 855	-	4 799
3	- 266	- 64	1 321	991	345	1 726	727	2 798	- 149	1 434	-2 048	- 763	- 70	3 096	-	3 026
4	- 198	- 100	1 298	1 000	301	1 550	- 157	1 694	- 113	1 354	-1 141	100	- 10	2 804	-	2 794
1955	- 310	117	1 196	1 003	507	2 340	- 564	2 283	- 92	2 832	- 632	2 108	105	5 289	-	5 394
6	- 385	- 86	1 304	833	521	2 729	- 714	2 536	- 28	3 373	- 590	2 755	108	6 016	-	6 124
7	- 327	23	1 821	1 517	593	2 455	-1 232	1 816	180	4 963	- 589	4 554	446	7 441	-	7 887
8	- 221	- 307	2 052	1 524	660	1 908	-1 403	1 165	237	2 549	- 649	2 137	676	4 150	-	4 826
9	- 228	- 66	2 194	1 900	604	2 159	-1 566	1 197	396	4 714	- 628	4 482	772	6 807	-	7 579
1960	- 178	- 190	1 629	1 261	633	610	- 871	372	446	4 500	- 758	4 188	901	4 920	-	5 821
1	- 189	90	2 468	2 369	605	722	-1 902	- 575	677	4 546	- 566	4 657	1 093	5 358	-	6 451
2	- 213	- 145	2 130	1 772	531	1 374	-1 514	391	956	8 244	- 616	8 584	1 274	9 473	-	10 747
3	- 185	- 154	1 908	1 569	594	1 265	-1 345	514	1 220	6 075	- 563	6 732	1 629	7 186	-	8 815
4	- 108	- 64	1 938	1 766	718	863	-1 273	308	1 538	6 166	- 665	7 039	2 148	6 965	-	9 113
1965	- 144	- 243	1 803	1 416	523	953	-1 136	340	1 664	2 154	- 667	3 151	2 043	2 864	-	4 907
6	- 314	- 458	1 760	988	519	2 077	-1 065	1 531	1 722	4 049	- 695	5 076	1 927	5 668	-	7 595
7	- 243	- 502	1 084	339	394	2 672	- 385	2 681	1 712	3 555	- 699	4 568	1 863	5 725	-	7 588
8	- 253	- 503	1 623	867	220	2 839	- 800	2 259	1 781	2 464	- 823	3 422	1 748	4 800	-	6 548
9	- 384	- 489	1 477	604	221	1 744	- 681	1 284	1 741	4 455	- 796	5 400	1 578	5 710	-	7 288
1970	- 183	- 538	1 498	777	213	1 503	- 542	1 174	1 716	1 274	- 956	2 034	1 746	2 239	-	3 985
1	- 312	- 337	1 737	1 088	217	89	- 698	- 392	1 747	1 309	-1 039	2 017	1 652	1 061	-	2 713
2	- 197	- 434	1 551	920	138	146	- 399	- 115	1 693	818	-1 152	1 359	1 634	530	-	2 164
3	- 373	- 480	1 702	849	73	93	- 565	- 399	1 634	1 646	-1 137	2 143	1 334	1 259	-	2 593
4	- 453	- 445	1 613	715	- 72	737	- 333	332	1 632	551	1 280	903	1 107	843	-	1 950
1975	- 400	- 374	1 524	750	- 103	1 282	- 319	860	1 243	-2 074	-1 205	-2 036	740	-1 166	-	- 426

Population résidente d'origine étrangère
selon la nationalité, depuis 1900

Nombres absolus

	1900	1910	1920	1930	1941	1950	1960	1970	1975
Allemagne	4 653	5 536	3 061	3 434	2 092	1 492	3 812	5 245	4 579
Angleterre	583	599	851	1 177	422	1 477	2 866	5 411	5 347
Etats-Unis	285	*	305	496	118	996	2 788	3 885	3 898
Espagne	131	231	235	237	227	310	4 909	20 063	21 047
France	34 277	35 768	26 751	17 577	11 380	12 366	13 258	22 170	20 518
Italie	10 211	14 924	14 744	12 704	9 357	12 357	23 874	37 641	35 393
Autres	2 504	5 553	5 774	5 263	3 676	6 194	9 919	17 404	20 488
Total	52 644	62 611	51 721	40 888	27 272	35 192	61 426	111 819	111 270

Répartition en pour mille

	1900	1910	1920	1930	1941	1950	1960	1970	1975
Allemagne	88	88	59	84	78	43	62	47	41
Angleterre	11	10	17	29	15	42	47	48	48
Etats-Unis	5	*	6	12	4	28	45	35	35
Espagne	3	4	4	6	8	9	80	179	189
France	651	571	517	430	417	351	216	198	185
Italie	194	238	285	310	343	351	389	337	318
Autres	48	89	112	129	135	176	161	156	184
Total	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

Principales colonies étrangères à Genève, en 1970
(plus de 500 habitants)

NATIONALITE	Population au 1.12.1970	Sur 1'000 étrangers de chaque nationalité, ... sont			Sur 1'000 étrangers en Suisse, ... résident à Genève
		établis	nés en Suisse	actifs	
Italie	37 641	424	217	591	64
France	22 170	537	228	519	397
Espagne	20 063	171	126	684	165
Grande-Bretagne	5 419	231	103	539	367
Allemagne	5 245	291	178	525	44
Etats-Unis	3 885	122	74	319	321
Pays-Bas	1 460	349	153	437	136
Belgique	1 253	350	136	445	275
Autriche	1 219	401	194	548	27
Grèce	843	234	127	443	93
Portugal	814	81	82	754	224
Suède	747	225	76	399	243
Union-Soviétique	504	107	48	407	621
Yougoslavie	504	161	103	564	20

Les composantes du taux de natalité
Population totale

		1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
POPULATION TOTALE	P	256 929	265 528	275 309	284 273	291 283	297 534	305 125	312 193	319 111	324 748	328 097	330 536	332 914	335 185	335 947
FEMMES AGEES DE 15 A 49 ANS	F	70 109	72 839	76 260	78 985	81 178	83 342	85 323	87 385	89 998	91 808	92 441	92 664	92 994	93 392	93 274
FEMMES MARIEES AGEES DE 15 A 49 ANS	FM	39 048	40 640	42 755	44 958	47 125	48 902	50 397	51 816	53 537	55 054	55 836	56 134	56 275	56 388	56 107
NAISSANCES	N	3 682	4 001	4 480	4 868	4 805	4 788	4 597	4 583	4 528	4 564	4 550	4 439	4 261	4 069	3 721
NAISSANCES LEGITIMES	NL	3 480	3 806	4 260	4 635	4 618	4 608	4 394	4 416	4 332	4 408	4 406	4 284	4 106	3 915	3 571
N/P = TBN		14,3	15,1	16,3	17,1	16,5	16,1	15,1	14,7	14,2	14,1	13,9	13,4	12,8	12,1	11,1
F/P		272,9	274,3	277,0	277,8	278,7	280,1	279,6	279,9	282,0	282,7	281,7	280,3	279,3	278,6	277,6
N/F = TGFG		52,5	54,9	58,7	61,6	59,2	57,5	53,9	52,4	50,3	49,7	49,2	47,9	45,8	43,6	39,9
FM/F		557,0	557,9	560,6	569,2	580,5	586,8	590,7	593,0	594,9	599,7	604,0	605,8	605,1	603,8	601,5
NL/FM = TGFL		89,1	93,7	99,6	103,1	98,0	94,2	87,2	85,2	80,9	80,1	78,9	76,3	73,0	69,4	63,6
N/NL		1,058	1,051	1,052	1,050	1,040	1,039	1,046	1,038	1,045	1,035	1,033	1,036	1,038	1,039	1,042
SNR		1 722	1 775	1 864	1 925	1 847	1 781	1 659	1 609	1 539	1 522	1 511	1 480	1 430	1 371	1 265

Les composantes du taux de natalité
Population suisse

		1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
POPULATION TOTALE	P	198 379	200 358	202 481	204 559	206 474	208 612	211 381	214 454	216 961	218 881	220 204	220 955	221 582	222 330	223 659
FEMMES AGEES DE 15 A 49 ANS	F	52 214	52 655	53 180	53 678	54 221	54 991	55 958	57 164	58 310	59 114	59 456	59 489	59 614	59 992	60 717
FEMMES MARIEES AGEES DE 15 A 49 ANS	FM	31 179	31 420	31 812	32 177	32 739	33 245	33 842	34 461	35 044	35 762	36 126	36 110	36 073	36 050	36 021
NAISSANCES	N	2 528	2 503	2 729	2 816	2 621	2 548	2 351	2 302	2 237	2 337	2 283	2 241	2 119	1 945	1 929
NAISSANCES LEGITIMES	NL	2 411	2 390	2 605	2 692	2 523	2 446	2 241	2 207	2 137	2 246	2 196	2 155	2 039	1 857	1 836
N/P = TBN		12,7	12,5	13,5	13,8	12,7	12,2	11,1	10,7	10,3	10,7	10,4	10,1	9,6	8,7	8,6
F/P		263,2	262,8	262,6	262,4	262,6	263,6	264,7	266,6	268,8	270,1	270,0	269,2	269,0	269,8	271,5
N/F = TGFG		48,4	47,5	51,3	52,5	48,3	46,4	42,0	40,3	38,4	39,5	38,4	37,7	35,5	32,4	31,8
FM/F		597,1	596,7	598,2	599,4	603,8	604,6	604,8	602,8	601,0	605,0	607,6	607,0	605,1	600,9	593,3
NL/FM = TGFL		77,3	76,1	81,9	83,7	77,2	73,6	66,2	64,0	61,0	62,8	60,8	59,7	56,5	51,5	51,0
N/NL		1,049	1,047	1,048	1,046	1,039	1,042	1,049	1,043	1,047	1,041	1,040	1,040	1,039	1,047	1,051
SNR		1 719	1 684	1 799	1 821	1 666	1 581	1 409	1 330	1 249	1 276	1 222	1 199	1 135	1 037	1 019

Les composantes du taux de natalité
Population étrangère

		1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
POPULATION TOTALE	P	58 550	65 170	72 828	79 714	84 809	88 922	93 744	97 739	102 150	105 867	107 893	109 581	111 332	112 855	112 288
FEMMES AGEES DE 15 A 49 ANS	F	17 895	20 184	23 080	25 307	26 957	28 351	29 365	30 221	31 688	32 694	32 985	33 175	33 380	33 400	32 557
FEMMES MARIEES AGEES DE 15 A 49 ANS	FM	7 869	9 220	10 943	12 781	14 386	15 657	16 555	17 355	18 493	19 292	19 710	20 024	20 202	20 338	20 086
NAISSANCES	N	1 154	1 498	1 751	2 052	2 184	2 240	2 246	2 281	2 291	2 227	2 267	2 198	2 142	2 124	1 792
NAISSANCES LEGITIMES	NL	1 069	1 416	1 655	1 943	2 095	2 162	2 153	2 209	2 195	2 162	2 210	2 129	2 067	2 058	1 735
N/P = TBN		19,7	23,0	24,0	25,7	25,8	25,2	24,0	23,3	22,4	21,0	21,0	20,1	19,2	18,8	16,0
F/P		305,6	309,7	316,9	317,5	317,9	318,8	313,2	309,2	310,2	308,8	305,7	302,7	299,8	296,0	289,9
N/F = TGFG		64,5	74,2	75,9	81,1	81,0	79,0	76,5	75,5	72,3	68,1	68,7	66,3	64,2	63,6	55,0
FM/F		439,7	456,8	474,1	505,0	533,7	552,3	563,8	574,3	583,6	590,1	597,5	603,6	605,2	608,9	616,9
NL/FM = TGFL		146,7	153,6	151,2	152,0	145,6	138,1	130,1	127,3	118,7	112,1	112,1	106,3	102,3	101,2	86,4
N/NL		1,080	1,058	1,058	1,056	1,042	1,036	1,043	1,033	1,044	1,030	1,026	1,032	1,036	1,032	1,033
SNR		1 792	2 036	2 048	2 219	2 199	2 147	2 093	2 103	2 037	1 924	1 988	1 950	1 917	1 938	1 713

Evolution des taux d'activité, selon le sexe et l'origine,
de 1960 à 1970

complément au graphique 82 (p. 198-199)

● Taux brut d'activité des hommes

De 1960 à 1970, le taux brut d'activité de la population masculine du canton a fortement diminué, tant chez les Suisses que chez les étrangers; la "charge" de la population inactive sur la population active s'est donc accrue :

	Taux brut d'activité (%)		
	Suisses	Etrangers	Total
1960	69,9	73,2	70,7
1970	65,5	68,6	66,6

Cette évolution résulte d'une part d'une modification de la structure par âge de la population résidente, d'autre part d'une diminution de l'activité des jeunes (allongement de la scolarité) et des personnes âgées (extension de la retraite).

En revanche, entre 30 et 50 ans on n'observe pas de diminution de l'activité masculine, les taux d'activité restant supérieurs à 98% :

— Diminution de la part des personnes "en âge d'activité" (20-64 ans) dans l'ensemble de la population, particulièrement chez les étrangers :

	Proportion de personnes entre 20 et 64 ans (%)		
	Suisses	Etrangers	Total
1960	64,7	73,4	66,9
1970	63,0	69,1	65,2

— Forte réduction de l'activité des moins de 20 ans, ainsi que des plus de 64 ans :

	Taux quinquennaux d'activité (%)		
	Suisses	Etrangers	Total
<u>15-19 ans</u>			
1960	58,4	61,7	59,1
1970	47,0	44,4	46,3
<u>65-69 ans</u>			
1960	56,1	57,7	56,3
1970	48,6	48,8	48,6

— Réduction, plus limitée, de l'activité entre 20 et 24 ans, en raison de l'extension des études longues, surtout chez les Suisses

	Taux quinquennaux d'activité 20-24 ans (%)		
	Suisses	Etrangers	Total
1960	86,1	83,4	85,1
1970	81,0	81,8	81,3

- L'évolution, entre 1960 et 1970, du taux brut d'activité de la population masculine, n'est que faiblement influencée par les modifications de la structure d'âge de sa fraction âgée de 20 à 64 ans, soit de la population "en âge d'activité" :

	Taux global d'activité 20-64 ans (%)		
	Suisses	Etrangers	Total
1960			
taux global	95,3	91,5	94,2
taux global comparatif	95,0	92,5	94,4
1970			
taux global	93,7	94,8	94,1

On voit en effet qu'en calculant pour 1960 un taux comparatif d'activité - obtenu en appliquant les taux quinquennaux 1960 à une population standard, de structure identique à celle de 1970 - on ne modifie que de peu la valeur du taux global d'activité (20-64 ans) qui passe de 94,2 à 94,4.

- Le fait qu'en 1970 le taux brut et le taux global d'activité de la population âgée de 20 à 64 ans soient plus élevés chez les étrangers que chez les Suisses résulte d'une structure par âges plus favorable : à tous les âges entre 30 et 60 ans, les Suisses ont en réalité un taux d'activité plus élevé que les étrangers 1).

● Taux brut d'activité des femmes

Le taux brut d'activité de la population résidente féminine a moins varié que celui des hommes, de 1960 à 1970 :

	Taux brut d'activité (%)		
	Suissesses	Etrangères	Total
1960			
taux non corrigé	34,4	45,2	36,8
taux corrigé	37,0	45,8	38,9
1970			
	35,5	42,1	37,5

Comme les taux corrigés de 1960 2) sont selon toute vraisemblance plus près de la réalité que les taux non-corrigés 3), on peut admettre que le taux brut d'activité des femmes a diminué entre 1960 et 1970.

Comme chez les hommes, cette diminution résulte d'une modification de la structure par âge de la population résidente; mais à l'inverse de celle des hommes, l'activité des femmes a augmenté, abstraction faite des modifications de structure par âges :

- Diminution de la part des femmes "en âge d'activité" (20-64 ans) dans l'ensemble de la population féminine :

	Proportion de personnes entre 20 et 64 ans (%)		
	Suissesses	Etrangères	Total
1960	63,4	66,2	64,0
1970	62,3	64,8	63,1

1) Voir graphique 84.

2) Y compris le travail à temps partiel d'une durée supérieure à 6 heures par semaine.

3) Sans le travail à temps partiel inférieur à un mi-temps.

— Augmentation des taux d'activité dès 20 ans, et qui se prolonge jusqu'à 60 ans, alors que chez les hommes, les taux sont en diminution entre 20 et 24 ans d'une part, au-dessus de 50 ans d'autre part. L'augmentation de l'activité des femmes après 50 ans a été interprétée 1) comme résultant de reprises d'activité plus fréquentes parmi les femmes mariées; quant à l'augmentation du taux d'activité entre 20 et 24 ans 2), on peut penser qu'elle résulte du fait que les jeunes femmes conservent toujours plus fréquemment une activité après le mariage, et qu'elles la conservent jusqu'au dernier moment avant la naissance de leur premier enfant.

	Taux quinquennaux d'activité (%)		
	Suissesses	Etrangères	Total
<u>15-19 ans</u>			
1960	62,7	51,0	60,2
1970	50,1	40,1	47,1
<u>20-24 ans</u>			
1960	67,7	68,9	68,1
1970	70,4	67,7	69,4
<u>50-54 ans</u>			
1960	42,6	53,0	44,1
1970	49,6	59,2	51,5

— Le taux brut d'activité de la population féminine n'est que faiblement influencé par les modifications de la structure d'âge du groupe des femmes en âge d'activité (20-64 ans), que ce soit chez les Suissesses ou chez les étrangères. En revanche, et contrairement aux hommes, la modification du rapport Suissesses/étrangères entre 1960 et 1970 a eu une influence positive sur l'évolution du taux brut d'activité de l'ensemble des femmes : en effet, la part des étrangères ayant augmenté, et leur taux d'activité 3) étant supérieur à celui des Suissesses, elles ont contribué à l'élévation du taux brut d'activité de l'ensemble de la population féminine 4).

	Taux global d'activité 20-64 ans (%)		
	Suissesses	Etrangères	Total
<u>1960</u>			
taux global	44,2	59,7	47,7
taux global comparatif 5)	45,1	59,8	49,8
<u>1970</u>			
taux global	50,3	60,6	53,6

1) Voir p. 206.

2) Malgré l'allongement de la scolarité.

3) Aussi bien taux brut que taux global.

4) Bien que leur propre taux (brut et global) ait légèrement diminué entre 1960 et 1970.

5) Taux obtenus en appliquant les taux quinquennaux de 1960 à une population de structure identique à celle de 1970.

Postulat Morel du 5 octobre 1977 : Politique démographiqueTexte de l'intervention :

Le Conseil fédéral est invité à créer les structures permettant la mise en oeuvre d'une politique démographique. Il s'agirait, notamment, pour atteindre cet objectif, d'envisager la création d'une "Division de statistique et d'études démographiques", dans le cadre du Bureau fédéral de statistique, et de remettre périodiquement aux Chambres fédérales un rapport sur l'état de la population en Suisse et des propositions en vue de résoudre les problèmes économiques, sociaux, culturels et politiques qui en résultent.

Développement :

La baisse de la natalité, le vieillissement de la population, le départ des travailleurs étrangers, le financement de l'AVS donnent lieu, dans notre pays, à des déclarations contradictoires :

- d'aucuns jugent catastrophique la baisse de la natalité dans les pays développés et particulièrement en Suisse, tandis que d'autres entrevoient avec anxiété le surpeuplement de notre pays et de la planète,
- d'aucuns prétendent qu'il n'y aura bientôt plus assez d'actifs pour financer l'AVS, tandis que d'autres prétendent que la proportion des personnes en âge d'activité reste constante malgré le vieillissement de la population.

La démographie permet de faire la lumière sur ces importantes questions. Elle est pourtant une discipline scientifique mal connue et mal utilisée en Suisse. Un délégué de notre pays ne déclarait-il pas à Bucarest, en 1974, dans le cadre de la Conférence mondiale de la population, que la Suisse n'avait pas de problèmes de population!

Les recherches et les publications dans ce domaine sont rares. Il n'y a aucune chaire de démographie dans nos universités. Les deux sections du Bureau fédéral de statistique qui s'occupent de statistiques démographiques (la section du recensement de la population et celle du mouvement de la population) ne sont pas suffisamment équipées en personnel et en spécialistes pour pouvoir procéder à l'analyse et à la mise en valeur de ces données.

Pourtant, les problèmes non ou mal résolus, en relation avec l'évolution démographique et notamment ses fluctuations, ne manquent pas dans notre pays. En voici quelques-uns :

- quelle politique faut-il mettre en oeuvre pour infléchir ou atténuer les conséquences de l'évolution entre la population en âge d'activité (20-65 ans) et les populations "dépendantes" (jeunes et vieux) ?
- quels rôles peuvent jouer les femmes dans l'évolution démographique actuelle et, le cas échéant, quels changements faut-il apporter à leur statut social et économique ?
- quels sont les avantages et les inconvénients d'une population stationnaire ?
- les économies réalisées sur les investissements démographiques lorsque la population est stationnaire (logements, besoins scolaires et de formation) ne permettent-elles pas de compléter le financement de la politique sociale ?
- quelles sont les conséquences du vieillissement de la population sur les besoins en matière de santé et d'hospitalisation ?
- quelles sont les répercussions économiques, humaines et politiques des migrations étrangères improvisées auxquelles nous avons assisté ces dernières décennies ?

Le moment est venu de tenter de mieux connaître et de mieux maîtriser les répercussions de l'évolution démographique. Le Conseil fédéral devrait être en mesure de mettre en oeuvre une véritable politique démographique.

Cette innovation serait d'ailleurs conforme aux recommandations de la Conférence mondiale de la population (Bucarest 1974) des Conférences démographiques européennes (Strasbourg 1966 et 1971) et de la Division de la population des Nations Unies, qui invitent les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait - et ils sont peu nombreux - à mettre en oeuvre une politique démographique.

Il ne s'agit pas, évidemment, de pratiquer une politique nataliste visant à imposer au couple un nombre donné d'enfants. Une politique démographique, dans notre pays, devrait plutôt déboucher sur une politique familiale digne de ce nom, intégrée dans un système cohérent de politique sociale, afin que les couples qui désirent avoir plusieurs enfants puissent le faire en toute sérénité, sans voir se dresser constamment devant eux les obstacles de tous ordres qui existent actuellement.

Partant de cette conception de la politique démographique, j'invite le Conseil fédéral à prévoir

- la création d'une "Division de statistique et d'études démographiques" dans le cadre du Bureau fédéral de statistique. Une autre variante consisterait à créer un "Institut fédéral de recherches démographiques", voire de promouvoir la mise sur pied d'un "Institut intercantonal de recherches démographiques", subventionné par la Confédération et les cantons.
- une telle institution devrait être en mesure de proposer au Conseil fédéral les éléments d'une véritable politique démographique et d'aider à une meilleure compréhension de la dynamique de la population suisse.
- Enfin, le Conseil fédéral devrait fournir périodiquement au Parlement un rapport sur l'état de la population en Suisse et faire des propositions quant à la façon de résoudre les problèmes économiques, sociaux, culturels et politiques qui en résultent.

Structure de la population selon des groupes d'âges

(Extraits de l'ouvrage de Michel Philibert :
L'échelle des âges, éditions du Seuil, 1968)

... La société industrielle contemporaine utilise concurremment plusieurs découpages de la vie; et cette concurrence entre diverses périodisations est elle-même source de confusion quant aux valeurs respectives des âges et au sens du parcours. On peut toutefois dire en gros qu'à des fins pratiques cette société retient de trois à cinq âges de la vie, qui seraient : l'enfance préscolaire, l'enfance scolaire, l'adolescence ou la jeunesse, l'âge adulte, la vieillesse. Du point de vue de la production industrielle notre société, comme nos économistes et nos démographes, distingue trois âges : enfance-jeunesse improductive, âge adulte actif, vieillesse improductive. Du point de vue de la ségrégation des âges qui nous retiendra ici on peut distinguer encore un quatrième âge, l'enfance préscolaire; elle figure un vestige, en voie d'effacement, de la situation antérieure de non-ségrégation. A partir de là, notre société assigne à chacun des trois âges suivants une tâche (ou une absence de tâche) propre, et aux collections d'individus correspondant à ces catégories d'âge des lieux et des horaires d'activité qui les isolent des autres catégories. ...

... Mais le fait principal est celui de la ségrégation. Passée la petite enfance, nos enfants et, dans une proportion croissante, nos jeunes gens se voient assigner pour tâche principale l'étude, et pour lieu de cette activité l'école, bâtiment séparé et clos. L'institution scolaire assure avec une grande efficacité une première ségrégation : celle de la masse des enfants et jeunes gens à l'égard de la masse des adultes et des vieux.

A l'autre extrémité de la vie une institution, qui sans avoir encore atteint l'universalité de l'obligation scolaire se fait de plus en plus générale, celle de la mise à la retraite obligatoire et totale à âge chronologique fixe, rend les vieux, ou plutôt les livres, à une oisiveté qui engendre chez eux, à défaut du vice, l'ennui et le besoin. Le travail productif se trouve, du jour au lendemain, interdit aux retraités; si les consolations et les joies de l'étude leur demeurent en droit accessibles, la réalité sociale en prive, en fait, la plupart. Les lieux de travail leur deviennent, les lieux de l'étude leur demeurent, interdits. Leur liberté d'action, de mouvement et de contact est en théorie plus considérable qu'à aucun autre âge; la faiblesse ou l'infirmité physique, la modicité de leurs ressources financières, la disparition brutale des états, des intérêts, des responsabilités et des contacts que le métier fournissait aux travailleurs, viennent le plus souvent rendre illusoire ou sans emploi cette prétendue liberté de mouvement et d'action. Le genre de vie, les horaires, le mode d'habitat des enfants et des adultes assurent en fait la ségrégation des vieux sans qu'il soit besoin de les parquer et de les tenir par contrainte, comme les enfants dans les écoles et les travailleurs dans les entreprises.

La ségrégation des adultes à l'égard des enfants et jeunes gens d'une part, des vieux de l'autre, est assurée par les obligations et les contraintes du travail, la fermeture des lieux de travail aux étrangers, aux enfants, aux retraités; aussi par l'éclatement des cellules familiales au moment où le dernier enfant d'un couple (c'est-à-dire le second ou le troisième) atteint l'âge adulte : ce fait très général sépare adultes et vieux ...

... La ségrégation de fait à laquelle nous soumettons nos jeunes gens, nos vieillards, contribue à constituer la jeunesse, la vieillesse, en masses distinctes et en étapes originales de la vie, sans que ce phénomène s'accompagne de la reconnaissance sociale d'une fonction positive qui serait attribuée à ces collections d'individus, et leur donnerait comme classe une structure, un statut, une identité ...

SOURCES UTILISEES POUR CETTE PUBLICATION

No graphique	Page	Sources	No graphique	Page	Sources
1	5	Annexe p. 257	37	83	SCS, chiffres non publiés
2,3	8,9	ASG 1974 p. 38; 1976/77 p. 33	38	85	Note sur l'évolution de la fécondité en Suisse, BFS 1977 + annexe p. 261
4,5	12,13	Annexe p. 259	39	87	ASS 1965 p. 80; 1977 p. 52 ASG 1974 p. 86/87; 1976/77 p. 70
6	15	Annexe p. 258	40	89	ASG 1974 p. 85; 1976/77 p. 70
7	17	ASG 1972 p. 42; 1974 p.42; 1976/77 p. 36	41a	95	ASS 1977 p. 35-36 ASG 1974 p. 70-75; 1976/77 p. 60-61
8	19	SS/479e fascicule p. 103	41b	95	SCS, chiffres non publiés
9	21	ASG 1974 p. 43; 1976/77 p. 36	42	97	SCS, chiffres non publiés
10	23	Annexe p. 260	43	99	AM p. 103; ASG 1975 p. 77
11	25	La vie économique; fascicule d'avril ou mai	44	102	AM p. 103 ss ASG 1974 p. 96; 1976/77 p. 75
12	27	SS/500e fascicule p. 245 ASG 1976/77 p. 37	45	103	SCS, chiffres non publiés
13	30	RF 1850, résultats; BFS SS/500e fascicule p. 243	46	105	AM p. 103; ASG 1975 p. 77
14	31	RF 1970; fascicules cantonaux, tableau 4.22 (BFS)	47	107	ASG 1975 p. 78
15	31	SS/500e fascicule p. 243	48	109	SCS, chiffres non publiés
16,17	35,39	SS/479e fascicule p. 159 SS/500e fascicule p. 261	49	111	AM p. 88; ASS 1977 p. 53; ASG 1976/77 p. 72
18	41	SS/479e fascicule p. 60, 61, 67	50	113	ASG 1974 p. 93; 1976/77 p. 73
19	43	RF 1970; fascicules cantonaux, tableau 4.32 (BFS)	51	115	Mêmes sources que graphiques 30 et 41a
20,21	45,47	p. 46	52	117	SCS, chiffres non publiés
22	49	SS/500e fascicule p. 252-253	53a	125	ASS 1977 p. 35-36 ASG 1974 p. 70-75; 1976/77 p. 63
23	52	SS/145e fascicule p. 134-135	53b	125	SCS, chiffres non publiés
24	53	SS/161e fascicule p. 52-55	54	127	MP 1964, tableau 19; 1974, tableau 16
25	54	ASG 1975 p. 44	55	129	ASG 1976/77 p. 71
26	55	Mêmes sources que graphiques 23, 24, 25	56	131	SS, 500e fascicule p. 250 + SCS, chiffres non publiés
27,28	58,59	SCS, chiffres non publiés	57	133	RF 1900-1970 : fascicules Suisse + Genève 1975 : SCS, chiffres non publiés
29	61	SCS, chiffres non publiés	58	135	ASG 1974 p. 81; 1976/77 p. 68
30	70	ASG 1974 p. 70-75; 1976/77 p. 60-61 ASS 1977 p. 35-36	59	137	SCS, chiffres non publiés
31	71	SCS, chiffres non publiés	60	139	ASG 1974 p. 70-75; 1976/77 p. 63 + SCS, chiffres non publiés
32,33	73,75	CSS/41e fascicule	61	141	SCS, chiffres non publiés
34	77	SCS, chiffres non publiés			
35,36	79,81	P. 80			

Abréviations :

- AM Quelques aspects de l'évolution et de l'état de la mortalité dans le canton de Genève; service cantonal de statistique, 1971.
- ASG Annuaire statistique Genève (service cantonal de statistique).
- ASS Annuaire statistique de la Suisse (bureau fédéral de statistique).
- BFS Bureau fédéral de statistique.
- CSS Contribution à la statistique suisse (bureau fédéral de statistique).
- MP Mouvement de la population en Suisse (bureau fédéral de statistique).
- RF Recensement fédéral.
- SCS Service cantonal de statistique.
- SS Statistiques de la Suisse (bureau fédéral de statistique).

No graphique	Page	Sources	No graphique	Page	Sources	
62	143	ASG 1974 p. 83; 1976/77 p. 68	84	203	} Taux selon résultats des recensements fédéraux (tableaux non publiés)	
63	149	Annexe p. 258	85	205		
64	151	SS/579e fascicule, p. 26	86	207		
65	154	Annexe p. 259	87	209		
66	155	Annexe p. 259 ASG 1976/77 p. 100	88	217		RF 1970, fascicules cantonales (tabl.5.26) Annuaire du BIT (1976)
67	157	ASG 1973 p. 93; 1976/77 p. 80	89	219		RF 1970, fascicules cantonales (tabl.5.26)
68,69	160, 161	SCS, chiffres non publiés	90	223		ASG 1976/77 p. 89
70,71	164 165	SCS, chiffres non publiés	91	225	SS/500e fascicule p. 269	
72	168	Annexe p. 258	92	226	SS/500e fascicule p. 270-271	
73	169	SCS, chiffres non publiés	93	227	ASG 1974 p. 119	
74	178	ASS 1977 p. 15 SS/579e fascicule p. 51	94	231	RF 1970, tabl. 5.20 (chiffres non publiés)	
75	179	ASS 1977 p. 15	95,96	234, 235	SS/500e fascicule, tabl. 5.05	
76	181	ASG 1976/77 p. 16	97	237	SS/500e fascicule p. 273	
77	183	Annexe p. 257 + SCS, chiffres non publiés	98	243	ASG 1976/77 p. 53 + RF 1900-1970, fascicule Genève	
78	185	ASG 1976/77 p. 30 + chiffres non publiés	99,100	245	SS/561e fascicule p. 16-17	
79	189	p. 188	101	247	ASG 1976/77 p. 56	
80,81	195, 197	BFS, doc. trav. 75.08(8)	102	249	ASG 1976/77 p. 54-55	
82	199	ASG 1976/77 p. 88	103	253	RF 1960, tabl. 23 (non publié) RF 1970, tabl. 8.27 (non publié)	
83	201	p. 200				